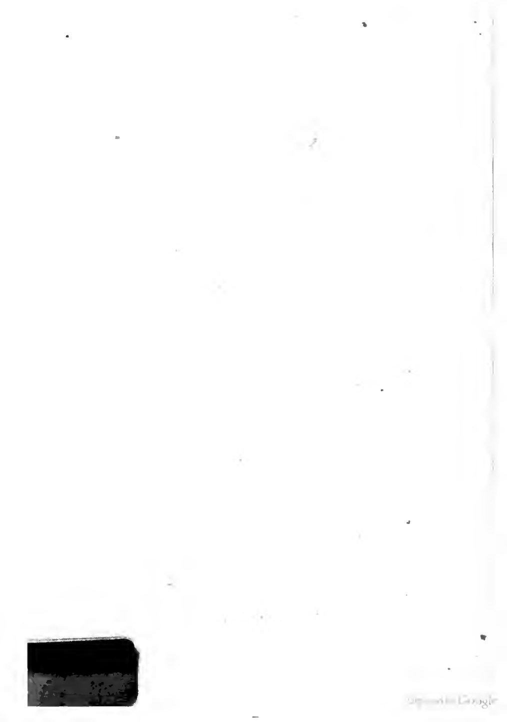
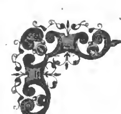






HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

8





BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE. MÊME MAISON | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849





HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

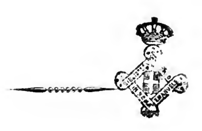
FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

8



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849



HISTOIRE

DES FRANÇAIS

CINQUIÈME PARTIE (SUITE).

CHAPITRE VI.

Les deux peuples fatigués de la guerre ; les deux rois ne savent pas faire la paix. René d'Anjou, encore prisonnier, est appelé à régner à Naples. Révolte et punition de Bruges par le duc de Bourgogne. Ravages des écorcheurs en France. Charles VII ne se montre qu'un instant à Paris ; misère dans cette ville. Concile de Bâle et pragmatique sanction.—1436-1438.

(1436.) Chacun des grands événements de la guerre qui, depuis si longtemps, ravageait la France, faisait espérer qu'on arrivait près de son terme, et jamais cette espérance n'avait été plus vive qu'au printemps de l'année 1436. La réconciliation du duc de Bourgogne avec Charles VII semblait une garantie de tranquillité pour tout le nord et l'est de la France, tandis que la soumission de Paris réunissait la capitale à la monarchie, et rattachait à la race des Valois le parlement, l'université, et tous les grands corps qui avaient eu la prétention d'exprimer, par leurs votes, les sentiments de la nation. Désormais la guerre civile pouvait être considérée comme terminée, car il ne restait pas une opinion, pas une passion en France qui fût favorable à Henri VI. Quelques Français, il est vrai, continuaient encore à le servir ; d'abord c'étaient les bourgeois des villes encore occupées par les garnisons anglaises, et que la crainte seule des supplices empêchait de secouer le joug : ensuite c'étaient des hommes qui s'étaient faits les instruments de la tyrannie de l'étranger, et qui, n'espérant plus de pardon auprès de leurs compatriotes, ne pouvaient trouver de refuge que dans les

rangs de leurs ennemis. Tous ensemble ils ne formaient plus une faction armée qui disputât la couronne, et l'on ne pouvait voir en eux qu'une bande décriée de transfuges.

De leur côté, les Anglais ne soupiraient pas moins pour la paix. Il y avait tout près d'un siècle qu'Édouard III, en élevant des prétentions à la couronne de France, les avait engagés dans une guerre qui, depuis 1338, avait à peine été suspendue pendant de courts intervalles. Leur pays était moins ruiné que la France, parce qu'il n'avait jamais été ravagé par des armées ennemies, mais le poids des impôts était intolérable; aussi tous les hommes qui avaient quelque propriété, quelque industrie, quelque intérêt dans le bien-être de leur pays, maudissaient les guerres de France. D'autre part, il est vrai, les aventuriers, les brigands, les hommes repoussés de toute profession honnête, regardaient ces guerres comme laissant toujours ouverte pour eux la carrière de la gloire et de la fortune. Dès qu'ils avaient commis quelque excès qui les forçait à se cacher ou à s'enfuir, ils passaient en France, sûrs d'être bien accueillis sous les drapeaux de Henri VI, et d'y avoir à leur discrétion les vins et les fruits d'un meilleur climat, les biens et jusqu'aux personnes des bourgeois et des paysans. Ces nouveaux soldats ne le cédaient point en bravoure à ceux qu'une plus noble ardeur avait conduits dans les armées d'Édouard III ou de Henri V, mais ils étaient plus cupides, plus féroces, et ils augmentaient l'horreur qu'on ressentait en France pour le joug anglais.

Henri VI, qui prétendait encore unir la couronne de France à celle d'Angleterre, né à la fin de l'année 1421, avait alors quinze ans; mais à mesure qu'il avançait en âge, il démentait toujours plus les espérances de ses sujets. Sa mère, Catherine de France, lui avait transmis le vrai sang des Valois. Comme Charles VI son aïeul, Henri VI n'avait ni jugement, ni caractère; aussi sa débonnaireté constitutionnelle ne l'empêcha point de commettre ou d'ordonner des actions atroces. Toujours faible et pusillanime, il se laissait conduire par tous ceux qui l'approchaient, et il ne semblait avoir de mémoire ni des bienfaits ni des injures. Plus il avançait vers l'âge d'homme, moins on pouvait s'attendre à le voir reprendre en ses mains une autorité toujours exercée en son nom. Au reste sa mère avait montré elle-même l'indolence et l'incapacité héréditaires dans sa famille. Très-peu après la mort de Henri V, elle avait épousé Owen-Tudor, gentilhomme du pays de Galles, d'une très-petite naissance, et qui n'était recommandable que

par sa force et sa beauté. Dès lors elle avait vécu étrangère aux affaires, et tout occupée des plaisirs des sens. Elle monrut an commencement de l'année 1437, après avoir donné trois fils à son second mari. Henri VI les traita en frère ; il donna le comté de Richmond à Edmond, qui était l'aîné ; celui-ci fut père de Henri qui, contre toute attente, monta sur le trône d'Angleterre sons le nom de Henri VII [1].

Nons nons sentons fatigné de n'avoir à raconter qne des guerres, que des souffrances, de nc pouvoir peindre qn'nne longuo et cruelle anarchie, qni rédnit les hommes presqne à l'état des brntes : nos lectenrs langnissent d'arriver à des temps meilleurs, qni ne leur présentent plns, dans toutes les parties de la France, les mêmes brigandages, les mêmes parjnres, les mêmes doulenrs. Qn'on jnge, d'après cette impatience, do celle qne devaient rcssentir les hommes sur lesqnels pesaient immédiatement toutes ces calamités ; de l'inqniétude avec laquelle ils étudiaient les symptômcs des temps, ponr y découvrir quelque pronostic de changement ; des transports de joie avec lesquels ils accneillaient l'annonce de la paix de Bonrgogne, de la soumission de Paris, de la discorde tonjours croissante entre le cardinal de Winchester et le dnc de Glocester, qni devait forcer les Anglais à renoncer aux gnerres étrangères ; mais qu'on jnge anssi de lenr donlenr, de lenr découragement, lorsque toutes ces espérances étaient trompées les nnes après les autres, et lorsqn'ils reconnaissaient que des snccès qui semblaient décisifs n'avaient pas avancé d'un pas la pacification du royaume.

L'obstacle insnrmontable an rétablissement de l'ordre provenait du caractère de Charles VII. Aucun homme ne ponssa plus loin l'indolence : ni ses amitiés, ni ses amours, ne remuaient fortement son âme : il avait eu des maîtresses et des favoris sans ressentir de passion ; mais il se plaisait à laisser sa vie s'écouler anprès d'enx dans une mollesse qne rien ne devait interrompre. C'était comme nn demi-sommeil durant lequel il ne voulait être entonré que de douces images : il voulait promener ses yeux tour à tonr snr les paysages gracienx des bords de la Loire, on sur les visages contents de ses courtisans. Il évitait les villes, où le bruit des affaires l'anrait tronblé ; il s'éloignait des campagnes ravagées par la guerre, où le spectacle de la misère l'anrait attristé ; il écartait de sa société des ministres qni l'anraient fatigné, des

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 271. — Chronique de le Bouvier, dit Berri, roi d'armes, p. 396.

capitaines turbulents dont il aurait fallu réprimer l'audace. Quand on lui enlevait, quand on lui tuait un de ses favoris, plutôt que de se fâcher ou de punir, il trouvait plus commode de prendre celui qu'on lui donnait à la place. Quand sa cour se partageait en factions, plutôt que de chercher à les contenir, il trouvait plus commode de s'abandonner à celle qui lui demandait le moins d'efforts, et d'exiler l'autre de sa présence.

Avec cette nonchalance toujours prête à tout abandonner, Charles VII se trouvait dans des circonstances qui auraient demandé de grands efforts et un grand caractère. Il ne devait plus craindre, il est vrai, que les Anglais lui enlevassent sa couronne : dans leurs plus grands efforts contre lui, jamais ils n'avaient compté plus de quinze mille soldats insulaires sous leurs drapeaux, et depuis longtemps ils n'en avaient plus guère que trois ou quatre mille ; mais c'était pour réunir, pour commander, pour contenir les capitaines français eux-mêmes qu'il aurait fallu déployer une énergie, une activité, une confiance en soi-même, qui n'auraient pu appartenir qu'à un homme distingué, et déjà fort d'une grande réputation.

Chacun des capitaines qui s'étaient formés durant ces longues guerres, Étienne de Vignoles dit la Hire, Pothon de Saintrailles, Chabannes, Guillaume de Flavy, Boussac, et le connétable Arthur de Richemont lui-même, se regardaient comme autant de petits souverains tout à fait indépendants. Il y avait longtemps que le trésor royal ne leur fournissait plus ni solde, ni munitions de guerre, ni secours d'aucun genre ; aussi se dispensaient-ils d'attendre les ordres du roi pour entreprendre leurs expéditions, et souvent même de lui en rendre compte. Ils les concertaient seulement avec ces braves qu'ils avaient enrôlés sur leur crédit personnel, et qui leur étaient dévoués à la vie et à la mort. Le plus souvent il s'agissait de surprendre quelque ville, quelque bourgade occupée par les Anglais. S'ils réussissaient à s'en emparer, ils pillaient toutes les propriétés qui s'y trouvaient enfermées, ils pendaient les habitants français pour les empêcher de se plaindre, et ils ne rendaient la liberté aux Anglais qu'après avoir tiré d'eux de grosses rançons. Mais le nombre des villes anglaises avaient fort diminué en France ; celles qui demeuraient étaient mieux gardées, et fort difficiles à surprendre : les capitaines et leurs soldats seraient bientôt morts de faim, s'ils s'étaient abstenus de piller leurs propres compatriotes. Nourris au milieu des forfaits et des souffrances, le sentiment de la pitié ne

pouvait plus être éveillé dans leurs cœurs qu'en faveur de leurs frères d'armes ; toute autre douleur était pour eux un objet de moquerie. Ils se donnaient à eux-mêmes le nom d'*écorcheurs*, et ils se glorifiaient de ce que, dans les campagnes amies ou ennemies où ils avaient passé, dans la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, la Normandie et le Maine, il ne restait rien à prendre après eux, et il fallait écorcher les paysans pour leur enlever encore quelque chose. Cette misère même leur faisait chercher à exercer sur des provinces nouvelles leur cruelle industrie ; aussi malgré la foi des traités, et les ordres précis que Charles avait donnés de respecter les États de Bourgogne, les écorcheurs s'y jetaient à tous moments, et en dévastaient les provinces d'une manière effroyable [1].

Ils se faisaient aussi sans cesse la guerre les uns aux autres, et c'était toujours le pauvre peuple qui souffrait de leurs combats. La Hire nourrissait un profond ressentiment contre Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui n'avait, il est vrai, point encore prêté serment à la paix d'Arras, mais qui avait des lettres de répit du roi de France, pour lui donner le temps de le faire. La ville de Soissons appartenait à Ligny, au nom de sa belle-fille, Jeanne de Bar, comtesse de Saint-Pol.

Au milieu de l'été de 1436, la Hire la surprit et la pilla avec la dernière barbarie ; il s'y établit ensuite pour porter de là ses ravages dans les autres domaines de la maison de Luxembourg ; de son côté, Ligny employa ses hommes de guerre à ravager le Soissonnais et le Laonnais [2]. Le même la Hire avait aussi une secrète rancune contre le sire d'Auffemont, capitaine de Clermont en Beauvoisis, et l'un des officiers les plus dévoués de Charles VII. Un jour, en 1434, qu'il passait avec sa troupe devant Clermont, Auffemont sortit à sa rencontre, et lui offrit des rafraîchissements ; la Hire, en les acceptant, fit un signe à quelques-uns de ses braves, qui se jetèrent sur Auffemont et le désarmèrent. Il fut ensuite traîné dans un cachot infect, où on lui fit éprouver tant de tourments, que pour se racheter, il consentit à payer quatorze mille saluts d'or [3]. Mais il attendait avec impatience l'occasion d'en tirer vengeance : elle se présenta à lui seulement en 1438 ; il apprit que la Hire était à Beauvais, sans aucune défiance, et que dans une hôtellerie qu'on lui indiqua, il le trouverait à une

[1] Monstrelet, t. VI, c. 208, p. 319, et c. 214, p. 342.
[2] *Ibid.*, t. VI, c. 209, p. 321.
[3] *Ibid.*, c. 164, p. 130.

certaine heure, jouant à la paume. Auffemont rassembla en hâte cent vingt cavaliers, presque tous gentilshommes; à leur tête il se présenta aux portes de Beauvais, où on le laissa entrer comme soldat de Charles VII et comme ami; il marcha droit à l'hôtellerie et l'investit. La Hire entendant son nom, se blottit dans la mangeoire de ses chevaux, avec son écuyer; mais il y fut découvert : on lui dit qu'on le tuerait à l'instant s'il élevait la voix, s'il faisait un signe pour demander assistance. Il fut lié derrière un cavalier de la troupe d'Auffemont, qui le conduisit à Meulan, puis à Ancre, où il le mit au cachot. Cependant le duc de Bourgogne s'interposa dans cette querelle : il engagea Auffemont à se contenter d'une rançon bien moins considérable que celle que lui avait extorquée son adversaire, et il réconcilia la Hire soit avec Auffemont, soit avec Jean de Luxembourg [1].

Le connétable Arthur de Richemont semblait lui-même tout occupé de querelles privées. Il avait pris en haine Guillaume de Flavy, commandant de Compiègne, qui avait en effet mérité la punition du chef des armées de Charles VII, par un degré de férocité dans ses brigandages plus révoltant que celui de ses compagnons d'armes. Richemont, entré dans Compiègne, en chassa Flavy et ses soldats ; mais au bout de peu de mois, Flavy, à son tour, surprit Compiègne en 1437, en chassa les gens du connétable, et s'y réinstalla dans les fonctions de commandant [2]. Un autre ennemi que le connétable paraissait poursuivre d'après une inimitié personnelle, était le damoiseau de Commercy ; d'abord après la réduction de Paris, il mena tout ce qu'il avait de troupes contre lui, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine ; il lui prit quelques forteresses, mais il consuma quatre mois devant celle de Chavency, et il fut enfin obligé de lever le siége. Pour la première fois, Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux, est nommé comme ayant suivi le connétable à cette expédition. Il semble que ce gentilhomme, qui acquit plus tard une odieuse célébrité, fut choisi par Richemont pour rétablir la discipline dans les camps par des jugements et des exécutions sommaires [3]. Persuadé qu'il ne ramènerait jamais les écorcheurs à l'ordre, il se proposait plutôt de les détruire entièrement : sur la première accusation de désobéissance, d'indiscipline ou de pillage, il les faisait pendre au premier arbre, ou lier deux à

[1] Monstrelet, c. 218, p. 351.
[2] *Ibid.*, c. 210, p. 325.
[3] *Ibid.*, c. 199, p. 267.

deux, ou trois à trois, et jeter à la rivière ; et comme il n'y avait pas un seul soldat dans l'armée qui n'eût des crimes semblables à se reprocher, il n'y en avait pas un qui ne sentît que sa vie était à la merci du connétable et de son prévôt des maréchaux. Le comte de Fribourg, que le duc Philippe avait nommé son lieutenant en Bourgogne, n'avait pas une manière moins expéditive de traiter les écorcheurs, et Olivier de la Marche assure que les pêcheurs ne retiraient jamais les filets qu'ils avaient tendus dans la Saône et le Doubs, sans les trouver remplis de cadavres [1].

Charles VII abandonnant ces mesures de rigueur à son connétable, cherchait seulement à se tenir aussi loin que possible de ces hommes violents, cruels et avides qui se chargeaient de combattre pour lui. Il avait convoqué, pour le 15 avril 1436, les trois états du Languedoc à Vienne en Dauphiné, et il assista en personne à cette assemblée, qui fut nombreuse, mais dont il put à peine obtenir les subsides nécessaires à ses dépenses personnelles ; les peuples étaient tellement ruinés, qu'ils ne pouvaient plus pourvoir aux charges du gouvernement [2]. Charles était encore à Vienne quand il reçut la nouvelle de deux événements qui l'affermissaient sur le trône : d'une part, la mort de Jean, comte de Foix, survenue le 3 mai, qui faisait rentrer sous son autorité immédiate la puissante province du Languedoc, où ce gouverneur s'était jusqu'alors regardé presque comme indépendant [3] ; d'autre part, la soumission de Paris. Charles ne se pressa point de donner un successeur au comte de Foix dans le gouvernement du Languedoc, et il revint à Bourges, pour être plus près de la capitale qu'il venait de recouvrer ; ses conseillers ne purent cependant le déterminer à s'avancer jusqu'à Paris.

Pendant son séjour à Bourges, au mois de mai, Charles VII rendit plusieurs ordonnances pour l'organisation de sa nouvelle conquête ; il fit mettre sous scellé les chambres et greffes du parlement, la chambre des chartes, la Sainte-Chapelle, la chambre des comptes et le trésor [4]. Il nomma des commissaires pour l'expédition des causes les plus pressées ; il confirma les priviléges de l'université, il fixa enfin le cours des monnaies anglaises qui se trouvaient en circulation dans les pays recou-

[1] Mém. d'Olivier de la Marche, t. VIII, collect. de 1785, c. 4, p. 28.
[2] Hist. génér. du Languedoc, t. IV, l. XXXIV, c. 66, p. 484.
[3] *Ibid.*, 65, p. 483.
[4] Ordonn. de France, t. XIII, p. 218.

quis [1]. Six mois après seulement, ou le 6 novembre, Charles renvoya à Paris les membres du parlement, de la cour des comptes et des monnaies, qui s'étaient établis à Poitiers pendant que la capitale était aux mains des Anglais, et il les réunit à ceux de leurs collègues qu'il fit entrer dans la nouvelle organisation [2]. Cependant les Languedociens s'étant plaint de l'extrême éloignement où ils se trouveraient désormais de la cour suprême de justice, il leur promit, le 18 avril 1437, qu'il établirait un autre parlement en Languedoc [3].

De Bourges, Charles VII vint à Tours au mois de juin 1436 ; c'était là qu'il avait donné rendez-vous à la jeune princesse Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, qu'il destinait à son fils. Le dauphin Louis n'avait que treize ans, Marguerite en avait douze. Mais ce mariage précoce était destiné à resserrer encore une alliance dont Charles avait éprouvé la fidélité, quand tous ses amis, tous ses parents l'abandonnaient. Marguerite fit son entrée à Tours le 24 juin ; le lendemain les deux époux, encore enfants, furent mariés par l'archevêque de Reims, et le roi fit placer cet archevêque, au repas de noces, au-dessus de lui-même et de tous les autres convives [4]. Les Anglais conçurent assez d'inquiétude de ce mariage, qu'ils s'attendaient à voir suivi bientôt de la rupture de leur trêve avec les Écossais. Une diversion puissante de ces peuples belliqueux au nord de l'Angleterre, aurait probablement forcé le conseil de Henri VI, déjà si embarrassé, à faire la paix. Une conjuration qui éclata en Écosse, changea le cours des événements : Jacques Ier fut assassiné à Perth, le 19 février 1437, par le comte d'Athol son oncle, et les Écossais furent dès lors trop occupés chez eux pour songer à attaquer l'Angleterre [5].

Il paraît que Charles VII vint à Lyon après le mariage de son fils, et qu'il retourna ensuite à Tours, où il passa l'hiver. Il prenait alors bien plus d'intérêt aux affaires de la maison d'Anjou qu'aux siennes propres, et à la guerre de Naples qu'à celle qu'il devait faire aux Anglais. Charles d'Anjou, comte du Maine, et la reine Marie sa sœur étaient alors au faîte de leur crédit, et chacun des favoris de Charles avait eu à son tour le pouvoir de mettre ses intérêts personnels à la

[1] *Ibid.*, p. 218, 219, 221.
[2] *Ibid.*, p. 229.
[3] *Ibid.*, p. 231.
[4] J. Chartier, p, 91.
[5] Monstrelet, c. 211, p. 326.

place de ceux de l'État. Depuis que le duc de Bourgogne avait remis en liberté, le 6 avril 1432, René d'Anjou, duc de Bar qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Bullègneville, le 2 juillet 1431, le sort de ce prince avait éprouvé plusieurs vicissitudes. L'empereur Sigismond avait été appelé à juger les prétentions du duc de Bar et du comte de Vaudemont au duché de Lorraine, comme suzerain de ce duché. Après avoir entendu les avocats des deux parties, il avait prononcé dans la cathédrale de Bâle, le 24 août 1434, qu'il donnait par provision le duché de Lorraine à René d'Anjou, son parent assez proche, sans préjudice toutefois des droits que pourrait établir le comte de Vaudemont. René prêta en effet à Sigismond le serment de fidélité ; il fut reçu avec joie à Nancy, et il recommença à gouverner la Lorraine comme souverain légitime [1]. Mais Vaudemont regardant le jugement de l'Empereur comme un résultat de sa partialité pour son parent, s'en plaignit au duc de Bourgogne ; il lui représenta qu'en rendant la liberté à son captif, il lui avait fait perdre tous les fruits de sa victoire. Philippe, qui voyait à cette époque la maison d'Anjou puissante à la cour de Charles VII, avec lequel il n'était pas encore réconcilié, fit usage du droit qu'il s'était réservé, et somma René de venir, selon son serment, se constituer de nouveau prisonnier dans la tour de Bar, à Dijon, où il avait laissé ses fils en otage. René, fidèle à sa parole, quitta les fêtes de Nancy, et rentra dans sa prison [2]. Il y avait peu de temps qu'il avait donné cette preuve de loyauté, lorsque son frère aîné, Louis III d'Anjou, qui avait été adopté par la reine Jeanne II de Naples, mourut en Calabre, le 24 octobre 1434, d'une fièvre qu'il avait gagnée au siége de Tarente [3]. Il ne laissait pas d'enfants, et René était son héritier. Quelque peu fondés que fussent les droits de la seconde maison d'Anjou au trône de Naples, comme la première s'éteignait dans Jeanne II, et que les vices avaient conduit celle-ci à une décrépitude prématurée, quoiqu'elle eût seulement soixante-cinq ans, tous les yeux se tournaient vers René. Les amis de Louis III, qui entouraient alors cette reine, l'engagèrent elle-même à appeler René pour remplacer son frère dans sa succession, après quoi elle mourut le 2 février 1435. L'offre de la couronne de Naples fut apportée à René le 13 mars, dans la prison de Bracon, près de Salins, où il avait été transféré.

[1] Hist. de René d'Anjou, du C. de Villeneuve, t. I, p. 186. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 783.
[2] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XIX, p. 197. — [3] Republ. ital., c. 69.

Toutefois, il ne s'agissait pas seulement d'accepter cette couronne; il fallait la conquérir. Le royaume était dès longtemps divisé entre des factions ennemies : tandis que le parti d'Anjou, dominant à Naples, se déclarait pour René, l'ancien parti de Durazzo, qui avait précédemment engagé la reine Jeanne II à adopter Alphonse le Magnanime, roi d'Aragon, rappelait ce prince, qui, maître aussi de la Sicile, où il avait établi sa résidence, ne tarda pas à paraître devant Naples. D'autre part, Eugène IV prétendait que le royaume de Naples avait fait échute au saint-siége, par l'extinction finale de la famille à laquelle les papes l'avaient concédé en fief. Eugène, il est vrai, avait alors par son imprudence soulevé contre lui la chrétienté représentée par le concile de Bâle, tandis que les Romains et tous les États de l'Église avaient secoué son autorité; et Alphonse V, qui assiégeait Gaëte, et qui se croyait sur le point de s'en rendre maître, fut attaqué devant l'île de Ponza, le 5 août 1435, par une flotte génoise qui détruisit la sienne et le fit prisonnier, avec les plus grands seigneurs de son royaume [1]. Lorsque René, toujours prisonnier dans la tour de Bracon, reçut la nouvelle de cette catastrophe, il se crut assuré du trône de Naples. Il chargea Isabelle de Lorraine, sa femme, de le représenter en Italie; celle-ci confia le gouvernement de la Lorraine aux évêques de ce duché; elle passa en Provence, et s'y mit en possession de cette partie de l'héritage de son beau-frère. Après y avoir fait armer cinq vaisseaux à Marseille, elle s'y embarqua, et vint prendre terre à Naples le 18 octobre 1435 [2].

A son arrivée dans le royaume de Naples, Isabelle y trouva des ennemis qu'elle ne s'était pas attendue à devoir combattre. La ville de Gaëte, qui avait soutenu un siége contre Alphonse, et qui par là avait été cause de sa captivité, touchée de la générosité qu'il avait fait paraître dans cette circonstance, ouvrit ses portes aux Aragonais, conduits par un frère d'Alphonse, moins de six mois après la bataille de Ponza : ce roi lui-même y fit son entrée le 2 février 1436, avec tous les seigneurs qui sortaient avec lui de sa captivité. Les Génois, qui, à cette époque, s'étaient mis sous la protection du duc de Milan, avaient fait conduire à Milan les captifs qu'ils avaient faits à Ponza. Le duc Philippe-Marie Visconti accueillit gracieusement le roi Alphonse, et

[1] Républ. ital., c. 67.

[2] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 207-213. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, l XXVIII, p. 792.

celui-ci le charma si fort par la supériorité de ses talents, l'élégance de ses manières, l'étendue de son esprit, et la variété de ses connaissances, qu'une intime amitié fut presque aussitôt formée entre les deux princes, et que le duc de Milan abandonnant les intérêts des Angevins, qu'il avait défendus jusqu'alors, se déclara pour les Aragonais, remit en liberté sans rançon le roi Alphonse et les autres captifs, et lui promit son assistance. Alphonse, de retour dans le royaume de Naples, y rassembla bientôt un parti nombreux, et, dans la campagne de 1436, il remporta sur Isabelle plusieurs avantages [1].

D'autre part, depuis que Charles VII avait fait sa paix avec le duc de Bourgogne, il le pressait de rendre la liberté à René d'Anjou, parent de l'un et de l'autre, et frère du favori du roi; il lui envoya le connétable à Saint-Omer, au mois de mai 1436, pour le solliciter [2]. Philippe étant revenu en Bourgogne à la fin de la campagne, alla voir, le 4 novembre, son prisonnier dans la tour de Bracon, où il était confiné, et convint avec lui des conditions sous lesquelles il lui rendrait la liberté. Le traité définitif porte la date du 28 janvier 1437, mais il est probable que quelques difficultés de rédaction en retardèrent la signature, tandis qu'il commença à recevoir son exécution dès l'entrevue des deux ducs. Le 7 novembre, René, qu'on commença dès lors à nommer roi de Sicile, fut mis en liberté par le chancelier de Bourgogne, Rollin, sous la garantie du duc de Bourbon, des comtes de Richemont et de Vendôme, du maréchal de la Fayette et de Christophe de Harcourt. Il s'était engagé à payer en différents termes 600,000 saluts d'or de rançon [3], à céder à Philippe quelques places de son duché de Bar enclavées dans la Flandre, et à assurer l'héritage de Lorraine à Yolande, sa fille aînée, mariée à Ferry, fils du comte de Vandemont son rival. Charles VII lui envoya 20,000 florins pour l'aider à payer sa rançon; tous les seigneurs ses amis, tous les gentilshommes de ses États, lui firent dans le même but des présents considérables. Le duc de Bourgogne, auquel il avait été faire visite à Lille, lui remit comme étrennes, le 1er janvier 1437, une quittance de 200,000 saluts d'or; il en ajouta une autre de 100,000 peu de jours après, comme présent de

[1] Républ. ital., c. 68.
[2] Mém. de Richemont, p. 329.
[3] Trois saluts équivalaient à un florin ou 2 écus. Les écus étaient de 70 de taille au marc de 24 karats, et 1/4 de remède.—D. Calmet, Hist. de Lorraine, t XXVIII, p 798.

noces, au moment du mariage de Jean, duc de Calabre, fils de René, âgé de dix ans, avec Marie de Bourbon, nièce de Philippe; mais malgré ces concessions généreuses, René, qui voulait montrer sa grandeur par la prodigalité, se trouva sans argent au moment où, en sortant de prison il songeait à conquérir un royaume [1].

(1437.) René, après avoir confié l'administration de la Lorraine aux évêques de Metz et de Verdun, vint à la fin de l'hiver trouver Charles VII à Tours. Charles du Maine et la reine Marie, son frère et sa sœur, étaient auprès du monarque : mais leur mère Yolande s'était retirée de la cour, et vivait au château de Tucé, près de Saumur. René alla aussi la voir, puis il visita les principales villes de l'Anjou, douaire de sa mère, dont il prit dès lors l'administration. Au mois de novembre il partit pour la Provence, où il fut aussi reçu comme souverain ; il y passa l'hiver suivant, et ce ne fut que le 1er avril 1438 qu'il partit pour Naples. La Lorraine, le Barrois, l'Anjou, la Provence, qui n'avaient point éprouvé les ravages de la guerre, lui payèrent volontairement des subsides considérables pour l'aider dans cette expédition; mais René, qui avait charmé ses ennemis par les petits talents d'un artiste, qui gagnait le cœur de ses sujets par sa bonté, n'avait aucune capacité pour les affaires; il manquait surtout d'ordre et d'économie, vertus essentielles aux rois; et il échona dans toutes ses entreprises [2].

(1436.) Tandis que Charles VII et que ses généraux semblaient avoir déposé, après la prise de Paris, toute pensée de poursuivre les Anglais dans les provinces, et de les chasser de France, le duc de Bourgogne se préparait à leur enlever Calais, comme il l'avait annoncé aux Gantois. Le comte d'Arundel avait gouverné Calais au nom de Henri VI avec une extrême rigueur ; soupçonnant toujours les habitants de comploter contre l'Angleterre, il ne songeait qu'à les affaiblir et à les ruiner : l'oppression qu'il faisait peser sur eux causa le soulèvement qu'il voulait prévenir, au moment de la captivité et de la mort de ce comte. Mais les Anglais eurent bientôt fait rentrer dans l'obéissance les insurgés de Calais, et ils punirent leur mouvement séditieux, en multipliant les supplices et les confiscations [3]. Ces rigueurs, et l'irritation de la bour-

[1] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, paraît se contredire lui-même sur les dates, t. I, p. 231. — J. Chartier, p. 92. — Monstrelet, c. 210, p. 323. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, l. XXVIII, p. 796.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 239-252. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 805. Amelgardus, l. III, c. 4, f. 54, et c. 5, f. 55.

geoisie contre les Anglais, redoublaient l'espoir du duc de Bourgogne de se rendre maître d'une ville si fort à sa convenance. Les Flamands ne désiraient pas moins vivement que lui les chasser d'une place qui menaçait leur repos, et ils mirent dix-sept mille hommes sous les armes pour cette entreprise. Les ducs de Bourgogne avaient eu plus de respect pour leurs priviléges que leurs anciens comtes : ils avaient appris à comprendre la valeur d'un commerce et d'une industrie qui leur rapportaient de si riches revenus ; mais aussi, depuis que les bourgeois de Bruges et de Gand n'étaient plus appelés chaque jour à défendre leurs droits par les armes, ils avaient perdu l'habitude des combats et de la discipline qui les distinguaient dans le siècle précédent. Leur arrogance, loin de diminuer avec leur vertu belliqueuse, s'était accrue avec leur opulence. Rien n'était plus riche que leurs équipages, leurs tentes, leurs magasins ; aucune troupe de soldats n'était plus altière que leurs milices, ou plus âpre au pillage [1]. Le duc de Bourgogne, comptant que l'armée que lui fournissait la Flandre était bien suffisante pour le siége de Calais, renvoya les soldats picards et bourguignons qui s'étaient présentés à lui, et vint, à la fin de juin, investir la place ; mais bientôt il eut lieu de se repentir d'avoir mis sa confiance dans des hommes en qui il ne trouvait ni bravoure, ni obéissance : tout était, pour les Flamands, objet de dispute, de soupçons ou de terreur. Le duc avait ordonné à Jean de Horn, sénéchal de Brabant, d'amener la flotte hollandaise devant Calais pour fermer ce port ; mais comme il n'arrivait point, que chaque jour, au contraire, des vaisseaux apportaient des renforts d'Angleterre, les Flamands crièrent à la trahison. Ce ne fut que le 25 juillet 1436 que la flotte hollandaise se présenta devant le port ; elle essaya d'y faire échouer des vaisseaux chargés de pierres, pour en fermer l'entrée : mais tous ses efforts furent vains, et bientôt les vents la forcèrent à se retirer. En même temps, les Anglais avaient fait une sortie ; le corps flamand qui devait leur tenir tête avait pris la fuite, d'autres s'étaient laissé forcer dans une bastide, où ils avaient perdu deux ou trois cents hommes. Ce double échec excita un violent tumulte dans le camp : les Gantois commencèrent à crier que les officiers du duc les trahissaient, qu'ils manquaient à toutes les promesses qu'ils leur avaient faites, et qu'il fallait lever le siége. Le duc de Glocester avait envoyé un héraut d'armes au duc de Bourgogne lui an-

[1] Monstrelet, c. 205, p. 277.

noncer qu'il allait passer sur le continent avec une armée, et le défier à une bataille rangée; aussi Bourgogne suppliait les Gantois d'attendre l'effet de ces menaces, et de ne pas le déshonorer en levant le siége. Ses instances furent inutiles : les cris, les menaces, allaient redoublant, et le 31 juillet l'armée en tumulte leva le siége, et se retira à Gravelines où elle força le duc à la congédier [1].

Peu de jours après la retraite des Flamands, le duc de Glocester vint débarquer à Calais avec dix mille combattants, et il ravagea la Flandre maritime avant de repasser en Angleterre. Les Gantois sentaient que leur duc les accusait de cette honte et de ce dommage, et ils s'efforçaient d'en rejeter la responsabilité sur les officiers du duc, auxquels ils demandèrent compte du retard de la flotte, et de son manque de succès. Ils sommaient Philippe de rendre témoignage à leur bonne conduite, de punir ceux qui disaient du mal d'eux, de corriger des abus qu'ils lui signalaient, de leur accorder de nouveaux priviléges; et malgré tous les efforts du duc de Bourgogne pour les calmer, la fermentation sourde de la Flandre devenait toujours plus menaçante [2].

Ces troubles n'avaient plus la dignité ou l'intérêt des révolutions qui avaient agité le pays au temps de la génération précédente. Ceux qui les excitaient n'étaient plus des hommes enthousiastes de leur liberté, et prêts à tous les sacrifices plutôt que de laisser attenter à leurs droits : c'étaient des artisans demeurés grossiers et ignorants, malgré la rapide augmentation de leurs richesses; ils s'étaient enflés d'orgueil en voyant les ménagements extrêmes dont usait envers eux leur souverain, et ils s'assuraient qu'ils lui faisaient peur. Ils se montraient turbulents, arrogants, querelleurs, sans qu'on pût presque reconnaître le but vers lequel ils tendaient. Bientôt ils commencèrent à répandre le sang de ceux qu'ils avaient accusés à plusieurs reprises. Une troupe de Flamands rencontra le sire de Horn, qui inspectait les dunes, près d'Ostende, avec une compagnie peu nombreuse, et le tua : beaucoup de gentilshommes furent exilés de Gand, parce qu'ils ne s'étaient pas fait inscrire au registre des bourgeois [3]. Peu après, les Gantois tuèrent encore Gilbert Pacters, doyen des métiers, qu'ils accusaient d'avoir empêché de donner un assaut à Calais [4]. Les bourgeois de Bruges commirent plus de

[1] Monstrelet, c. 205, t. VI, p. 285-310. — Meyer Annal. Fland., l. XVI, f. 284, 285. — Amelgardus, l. III, c. 8, f. 62, et c. 9, f. 63.
[2] *Ibid*, c. 208, p. 318.
[3] *Ibid.*, c. 208, p. 317-320. — [4] *Ibid.*, c. 211, p. 331.

cruautés encore ; ils voulaient assiéger l'Écluse, où ils prétendaient avoir reçu un affront, et comme leur scultate, ou juge, se refusait à les y conduire, ils le tuèrent. La duchesse était alors dans leur ville ; elle en sortit effrayée, tenant son jeune fils, le comte de Charolais, dans ses bras ; mais les bourgeois arrêtèrent son chariot, et lui arrachèrent la dame d'Utkerque et la veuve du sire de Horn, qu'ils retinrent en prison[1]. Le duc, qui voulait se rendre en Hollande pour y recueillir l'héritage de Jacqueline de Hainaut, morte au mois d'octobre précédent, partit de Lille au mois de mai 1437, avec environ quatorze cents combattants, dans l'intention de passer par Bruges et d'y punir les auteurs de tous ces désordres. Le maréchal de l'Ile-Adam conduisait son avant-garde ; peu de mois auparavant, il s'était laissé surprendre à Pontoise, le 12 février 1437, par Talbot, qui, profitant de ce que la terre était couverte de neige et les fossés gelés, s'était introduit de nuit dans la ville avec ses Anglais couverts de draps blancs, qui empêchèrent de les distinguer. Déjà, le 29 juillet 1419, il s'était laissé surprendre par les mêmes Anglais dans la même ville[2].

(1437.) Les habitants de Bruges voyaient avec beaucoup de défiance l'approche du duc ; l'Ile-Adam leur était suspect, et plus encore Roland d'Utkerque, Colard de Comines, Hautbourdin, Saveuse, Crèvecœur et les autres gentilshommes des Pays-Bas qu'ils voyaient à la suite de leur duc. Lorsqu'il se présenta à leur porte, le mercredi 22 mai, ils refusèrent d'abord de le laisser entrer. Après une courte négociation, ils ouvrirent cependant la porte, que le duc fit garnir de quelques-uns de ses gentilshommes, avec des archers. L'Ile-Adam entra ensuite, et le duc le suivit : mais il était à peine entré quatre ou cinq cents hommes, quand les Brugeois se jetèrent avec fureur sur la porte intérieure, s'en ressaisirent et la refermèrent. Le duc se trouva ainsi, avec son maréchal, séparé de son armée, et le petit corps de quatre ou cinq cents hommes avec lequel il était dans la ville, fut attaqué de toutes parts. Il était déjà dans la place du Vieux Marché, d'où il eut peine à faire retraite en combattant jusqu'à la porte. En chemin l'Ile-Adam fut tué avec près de cent de ses soldats : les Brugeois abandonnèrent la porte, mais il fallut du temps pour en enfoncer la serrure à coups de marteau. Pendant une heure et demie le duc fut enfermé dans la ville,

[1] Monstrelet, c. 208, p. 320.

[2] J. Chartier, p. 93. — Monstrelet, c. 210, p. 325. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 484.

où il courut un extrême danger. Il sortit enfin, mais deux cents de ses soldats demeurèrent prisonniers derrière lui : les bourgeois de Bruges en firent décapiter trente-deux, et ils firent écarteler le maréchal qui avait fourni les marteaux avec lesquels la serrure avait été enfoncée [1].

Malgré une conduite aussi criminelle, le duc de Bourgogne voulait éviter une guerre ouverte avec ses sujets flamands, et, pour punir les gens de Bruges, il se contenta d'intercepter leur commerce, de garder l'entrée de leurs canaux, et de cerner leur ville. Les autres Flamands, qui avaient d'abord applaudi à sa modération, commencèrent bientôt à se plaindre, car cette cessation du commerce les ruinait tout autant que les bourgeois de Bruges. Les Gantois résolurent enfin d'opérer eux-mêmes la pacification du pays. Au mois de septembre 1437, ils prirent les armes, s'approchèrent de Bruges, et par leur médiation, réglèrent les bases d'un traité qui maintenait à la fois les droits du prince et ceux de leurs concitoyens. Déjà les Brugeois y avaient donné leur consentement, lorsque des hommes turbulents leur firent honte de se laisser donner la loi par les gens de Gand ; une nouvelle sédition éclata dans la ville, et toutes les propositions de paix furent rejetées [2].

Ce furent seulement les souffrances de l'hiver de 1437 à 1438, la misère, la cherté des vivres qui se faisait sentir dans tout l'occident, la cessation de tout commerce avec l'Angleterre, de toute importation de laine, et par conséquent de tout travail dans les manufactures, qui abattirent l'orgueil et le courage des habitants de Bruges : ils implorèrent la médiation de la duchesse Élisabeth ; ils envoyèrent eux-mêmes au supplice les chefs qui les avaient conduits jusqu'alors. Une horrible épidémie, conséquence de la misère, dévastait leur ville, et y avait déjà fait périr vingt mille personnes ; enfin leurs députés signèrent, à Arras, le 17 février 1438, la capitulation moyennant laquelle il se soumettaient à leur duc ; ils promirent de lui payer deux cent mille rixdales d'or ; laissèrent exclure de l'amnistie quarante-deux de leurs concitoyens, qui périrent successivement dans les supplices, et ils ouvrirent leurs portes au duc de Clèves, lieutenant de Philippe, et à la duchesse de Bourgogne [3].

[1] Monstrelet, c. 213, p. 334-341. — Barante, t. VI, p. 408-411.
[2] Monstrelet, c. 224, p. 376.
[3] *Ibid.*, c. 225, p. 389. — Meyer, Annal. Flandriæ., l. XVI, fol. 286 à 292. — Barante, t. VI, p. 406-447.

Les troubles de Flandre avaient fait une puissante diversion en faveur des Anglais. Après avoir craint quelque temps de se voir attaqués par leur ancien allié le duc de Bourgogne, ils le voyaient tout occupé des affaires de son pays et dans l'impossibilité de poursuivre la guerre. L'armée que le duc de Glocester avait conduite contre lui à Calais n'avait pas repassé tout entière en Angleterre : beaucoup de soldats étaient venus se ranger sous les drapeaux des lords Talbot, de Scales et de sir Thomas Kiriel, et ils les avaient engagés à reprendre l'offensive. C'était grâce à ces renforts que Talbot avait surpris Pontoise le 12 février, et que peu de mois après il avait mis en déroute une petite armée avec laquelle la Hire, Saintrailles, Fontaine et d'autres aventuriers s'étaient avancés jusqu'à Ris, gros village à quatre lieues de Rouen, dans l'espoir que des traîtres leur livreraient la capitale de la Normandie [1]. Après ces deux succès, les Anglais, maîtres de la campagne, arrivèrent de nouveau jusqu'aux portes de Paris ; ils arrêtèrent et rançonnèrent les paysans qui y portaient des vivres au marché et ils renouvelèrent la souffrance de cette grande ville, qui déjà depuis un an avait cru être arrivée au terme de ses misères [2].

Charles VII était à Montpellier le 31 mars 1437; il y célébra les fêtes de Pâques, et il y présida l'assemblée des états de Languedoc, qui lui accorda un subside de cent vingt mille francs. Mais il avait beau chercher dans son royaume la ville la plus éloignée des ennemis, il ne pouvait nulle part se dérober au spectacle de la guerre. Partout également la violence avait remplacé les lois; l'Albigeois était dévasté par la querelle de Bernard de Casilhac et de Robert Dauphin, qui prétendaient tous deux à l'évêché d'Albi, et recouraient aux armes pour établir leur droit [3]. Tout le pays situé au midi de la Loire souffrait bien plus encore des exactions et des violences de Rodrigo de Villandrade. Cet aventurier espagnol avait plusieurs fois rendu de grands services à Charles VII, en combattant ses ennemis avec succès; mais il préférait encore piller ses sujets. Il avait rassemblé une bande puissante de brigands, qu'on nommait *routiers* dans le midi, et *écorcheurs* dans le nord ; il disait qu'il voulait la conduire dans la Guienne contre les Anglais; mais bientôt il l'avait ramenée en Auvergne, et il ravageait cette province. Charles VII, qui voulait retourner à Bourges,


[1] Monstrelet, c. 212, p. 332 ; et de nouveau, c. 217, p. 350.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 480.
[3] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXIV, c. 70, p. 487.

convoqua, au mois de mai, la noblesse de Languedoc à Pézénas, pour lui servir d'escorte [1]. Villandrade, à son approche, voulait se retirer dans le Bourbonnais, où il était sûr de la protection de son beau-frère le bâtard de Bourbon, mais ses routiers rencontrèrent à Saint-Amand, à dix lieues de Bourges, les fourriers du roi ; ils prirent querelle avec eux, les battirent et les dépouillèrent. Charles en éprouva une violente colère : il manquait d'activité plutôt que de courage, et il parut sentir enfin que puisqu'on ne lui permettait pas de vivre en paix, il valait mieux encore faire fuir ses ennemis que de fuir toujours devant eux. Il marcha donc contre Villandrade, auquel le bâtard de Bourbon et Jacques de Chabannes s'étaient associés : ces routiers reculèrent, passèrent la Saône à Trévoux, et se retirèrent dans la Bresse, qui était terre d'empire. Charles exigea du duc de Bourbon qu'il ne laissât point rentrer Villandrade en France, et qu'il rappelât le bâtard de Bourbon et Chabannes pour les envoyer contre les Anglais [2].

Charles prit goût à cette petite campagne contre Villandrade, et il annonça qu'il allait marcher contre les Anglais. Plusieurs grands seigneurs vinrent se joindre à lui, entre autres le comte de Vendôme et le comte de Pardiac ou Perdriac, devenu comte de la Marche; c'était le fils du comte d'Armagnac [3]. Il s'arrêta à Gien sur la Loire, pour y rassembler son armée, tandis que le connétable et le bâtard d'Orléans avaient pris les devants et soumettaient Château-Landon, Nemours et Terney [4]. Après quoi Charles leur donna rendez-vous devant Monteroau, qu'il voulait investir. Gaucourt, Saintrailles et Boussac passèrent la Seine à Bray, avec seize cents combattants, et vinrent se loger dans la Brie, à droite de cette rivière ; le connétable, le bâtard d'Orléans, Pardiac et Chabannes se logèrent à gauche dans le Gâtinais ; Valogne, la Tour et Regnault Guillaume, avec un troisième corps d'armée, s'avancèrent enfin entre l'Yonne et la Seine, et de tous les côtés des canons furent mis en batterie. Dix jours plus tard, le 24 août, le roi arriva aussi devant Montereau, et son armée se trouva alors forte de six à sept mille hommes. Dans la ville, il y avait trois ou quatre cents Anglais, qui se

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, c. 72, p. 488.

[2] Le Bouvier dit Berri, p. 395.

[3] Le comté de La Marche, apanage de Jacques II, mari de la reine Jeanne de Naples, fut porté par la fille de celui-ci dans la maison d'Armagnac, quand Jacques II se fit capucin à Besançon avant l'année 1435. Mém. d'Olivier de la Marche, t. VIII, c. 1, p. 1-10.

[4] Monstrelet, c. 215, p. 344.

défendaient avec une grande bravoure. Le siége dura six semaines environ : « Le roi lui-même, dit Monstrelet, de sa personne y prit moult » grand travail. » Son roi d'armes Berry dit aussi « que le roi y étoit » présent en personne, faisant son devoir comme les autres. » Ce langage était trop simple pour les écrivains postérieurs : selon eux, Charles se signala à ce siége par la plus brillante valeur. Enfin le 11 octobre, la garnison étant trop faible pour défendre une si grande enceinte, la ville fut prise d'assaut, avec peu de perte pour les assiégeants. Une trentaine d'Anglais furent tués en se défendant; autant furent faits prisonniers et pendus; le reste se réfugia dans le château : la ville fut pillée; mais le roi ne permit pas qu'on touchât aux personnes des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans les églises. Quinze jours après, le château se rendit par composition [1].

Après la prise de Montereau, Charles VII passa une quinzaine de jours à Melun ; il se laissa persuader ensuite de faire son entrée à Paris : il n'avait jamais revu cette ville depuis le 29 mai 1418, qu'encore enfant il en avait été emporté au milieu d'une sédition, et il conserva toute sa vie de l'éloignement pour ses habitants. Cependant il vint loger à Saint-Denis le 12 novembre 1437, et le lendemain il fit son entrée dans la capitale, accompagné par son fils le dauphin, par le connétable et le bâtard d'Orléans ; les comtes du Maine, de Pardiac, de Vendôme, de Tancarville ; Christophe de Harcourt, la Hire, Saintrailles, Chabannes, et presque tous les autres chefs qui s'étaient illustrés dans cette longue guerre formaient son cortége. Le prévôt des marchands et ses échevins, le prévôt de Paris, le parlement, les prélats, l'université, attendaient le roi dans des stations différentes pour le complimenter ; dans chaque place on représentait des mystères, et le peuple, qui se croyait arrivé au terme de ses maux, criait *Noël !* et pleurait de joie [2].

Peut-être ne dépendait-il pas du roi de faire beaucoup de bien à une ville que tant de circonstances se réunissaient pour ruiner; quelques ordonnances qu'il y rendit, sur les preuves de capacité que devraient donner les médecins et les apothicaires, avant d'être admis à exercer

[1] Monstrelet, c. 215 p. 344.—Berri, roi d'armes, p. 395.—Journal d'un bourgeois de Paris, l. III, c. 13, f. 68. p. 490. — J. Chartier, p. 94. — Mém. de Richemont, p. 338. — Amelgardus,

[2] Monstrelet, c. 219, p. 354. — Berri, roi d'armes, p. 398.

leur état [1]; sur la conservation des protocoles et des registres des notaires [2]; enfin sur la punition des blasphémateurs, pour lesquels, à la sollicitation du clergé, il renouvela les ordonnances cruelles de Louis IX [3], ne pouvaient pas donner beaucoup de satisfaction au peuple; aussi le bourgeois de Paris dit dans son Journal, « qu'il se départit de » Paris le troisième jour de novembre, sans que nul bien y fît à la ville » de Paris pour lors; et sembloit qu'il ne fût venu seulement que pour » voir la ville : et vraiment sa prise de Montereau et sa venue coûta » plus de 60,000 francs à la ville de Paris, où qu'ils fussent pris [4]. »

Le roi s'était à peine retiré de Paris à Beaugency, et ensuite à Tours, que les écorcheurs d'une part, les Anglais de Pontoise de l'autre, recommencèrent leurs courses jusqu'aux portes de la capitale, et interrompirent presque absolument les arrivages des vivres; la détresse était augmentée par une très-mauvaise récolte, et comme il n'y avait ni police, ni sûreté sur les routes, le commerce des denrées était presque interrompu; le pain, qui coûtait un blanc dans une ville, en coûtait dix dans une autre; plusieurs villes où l'on avait défendu de brasser de la bière, où l'on avait fait tuer tous les chiens, tous les animaux qui partagent la nourriture de l'homme, finirent par chasser leurs pauvres, qu'on voyait mourir sur des fumiers, où ils allaient chercher un reste de chaleur; d'autres, au contraire, accueillirent avec une charité généreuse tous ceux qui se présentaient, et la ville de Cambrai se distingua pardessus toutes les autres, par l'abondance des secours qu'elle distribua [5]. Chabannes, Blanchefort, de Brou, Floquet, Reynault, Chapelle, d'Escouvet, et environ deux mille chevaux, s'étaient chargés de garder la frontière du côté de la Normandie; mais n'y trouvant plus rien à piller, ils se jetèrent dans les États du duc de Bourgogne, et dévastèrent d'une manière effroyable le Ponthieu, le Santais, le Cambraisis et le Hainaut [6].

(1438.) Mais la souffrance de Paris dépassait encore celle des provinces. Une maladie pestilentielle avait été la conséquence de la misère. Il mourut cinq mille personnes à l'Hôtel-Dieu; il en mourut quarante-

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 244.
[2] *Ibid.*, p 249.
[3] *Ibid.*, p. 247.
[4] Bourgeois de Paris, p. 494. — Berri, p. 398. Je ne sais pourquoi tous deux placent ces événements sous l'an 1438.
[5] Monstrelet, c. 223, p. 374.
[6] *Ibid.*, c. 222, p. 371.

cinq mille dans la ville, et la moitié, à ce qu'on assurait, de faim, non de maladie. « Quand la mort, dit le bourgeois de Paris, se boutoit » dans une maison, elle en emportoit la plus grande partie des gens, » et spécialement des plus forts et des plus jeunes [1]. » Les rues étaient si désertes, que les loups ne craignaient point d'entrer dans la ville par la rivière, pour y enlever des chiens, quelquefois même des petits enfants. Les bourgeois montaient la garde aux portes ; mais les corps de-garde et les lits de camp étaient probablement infectés, en sorte qu'ils en revenaient presque tous atteints de la peste. Le connétable, les capitaines, les hommes riches, tout ce qui pouvait s'enfuir enfin, quitta la ville, à la réserve d'Adam de Cambrai, président du parlement, de Simon Chasles, président de la chambre des comptes, et d'Ambroise de Loré, commandant de la ville, qui s'efforcèrent d'y maintenir quelque ordre au milieu de tant de calamités [2].

Les Anglais auraient éprouvé peu de difficulté à s'emparer de nouveau de la capitale, dans de telles circonstances ; mais ils se souciaient peu d'y venir chercher la peste et la famine ; ils évacuèrent au contraire d'eux-mêmes quelques-uns des postes qui en étaient plus rapprochés. Dans le courant de l'été de 1438 on leur reprit Montargis et Chevreuse ; mais ils tenaient toujours Meaux, le Creil, Pontoise et Gisors, d'où ils étendaient leurs courses dans toute l'Ile de-France [3]. De leur côté, Talbot et Thomas Kiriel soumettaient Longueville, et divers châteaux de la basse Normandie et du pays de Caux [4] ; ils passèrent ensuite en Picardie, et forcèrent les troupes du duc de Bourgogne à lever le siége du Crotoy [5]. Cependant il ne restait plus qu'un petit nombre d'Anglais sur le continent ; la nation se dégoûtait toujours plus de la guerre, et le conseil de Henri VI, comme acheminement à la paix, consentit à l'échange de deux princes du sang prisonniers. Il rendit le comte d'Eu, captif dès la bataille d'Azincourt, contre Jean de Beaufort, depuis duc de Sommerset, fait captif à la bataille de Baugé [6].

Charles VII, auquel cette guerre ne donnait plus d'inquiétude, revint, au commencement de juillet, de Tours, où il avait passé le

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 495.
[2] J. Chartier, p. 99
[3] Monstrelet, t. VII, c. 230, p. 5.
[4] *Ibid.*, c. 228, p. 3.
[5] J. Chartier, p. 98. — Berri, p. 400.
[6] Rapin Thoyras, l. XII, p. 277. — Monstrelet, c. 232. p. 9.

printemps, à Bourges, où il avait convoqué une assemblée solennelle du clergé de France. Cinq archevêques, vingt-cinq évêques, et une multitude d'abbés et de députés des universités et des chapitres, s'y trouvèrent réunis ; le roi y arriva, accompagné du dauphin, du duc de Bourgogne, du comte du Maine, de Pierre de Bretagne, des comtes de la Marche, de Vendôme et de Tancarville, avec beaucoup de grands seigneurs et de docteurs de l'une et l'autre loi [1]. Il promulgua dans cette assemblée, le 7 juillet, une ordonnance célèbre, sous le nom de *Pragmatique Sanction*, contenant le sommaire des libertés que réclama dès lors l'église gallicane, libertés que venait de définir le concile de Bâle, et pour lesquelles la chrétienté se divisait, au point de paraître menacée d'un nouveau schisme.

Nous n'avons jusqu'ici nommé qu'incidemment le concile de Bâle, quoique cette assemblée des Pères de l'Église eût constamment fixé les regards de l'Europe, dès le 23 juillet 1431, jour de son ouverture; mais la fermentation qu'elle excitait se faisait moins sentir en France que dans aucune autre partie de la chrétienté, trop de calamités accablaient alors cette contrée. Chaque année, depuis un siècle, les Français voyaient piller leurs villes, ravager leurs campagnes, décimer leur jeunesse ; et tandis que l'art de la guerre était leur seule étude, la seule carrière qui menât à la richesse et à la gloire, ils ne s'apercevaient pas que la civilisation avait marché dans le reste de l'Europe avec des pas de géant. L'antiquité s'était révélée aux Italiens; ils avaient d'abord cherché à atteindre la plus vaste érudition, avec une passion, avec une constance que nous ne connaissons plus aujourd'hui. Bientôt ils s'étaient élevés à l'éloquence, à la poésie et à la philosophie; chez eux l'admiration pour la science et le génie ne s'était point renfermée dans les écoles; on l'avait retrouvée dans le peuple, dans la noblesse, dans les princes mêmes; et la gloire littéraire commençait à assigner les rangs de la société.

L'Espagne et l'Allemagne suivaient de près l'Italie, dans ce zèle pour apprendre tout ce que l'homme peut savoir; mais l'Espagne, comme l'Italie, dans son admiration pour l'antiquité classique, devenait presque païenne. Les lettrés dans l'un et dans l'autre pays ne considéraient plus le christianisme que comme une institution politique, dont ils recueillaient les principaux avantages ; aussi mettaient-ils un

[1] Ordonn. de France, t. XIII. — Préface, p. 47, et texte, p. 268.

zèle peu consciencieux à en défendre tous les abus. Les Allemands, au contraire, religieux et enthousiastes par caractère, avaient reporté sur la religion toutes les lumières qu'ils venaient d'acquérir, lorsque leur esprit s'était enrichi par tous les trésors de la science, et s'était exercé par l'étude de la dialectique et de la philosophie. Ils avaient voulu rendre leur croyance plus pure et plus sainte, et ils préludaient par les controverses des hussites à la grande réforme qu'ils devaient opérer quatre-vingts ans plus tard.

A cette époque même l'Église avait pour chef un homme dont les défauts compromettaient jusqu'à son existence : c'était Gabriel Condolmieri, élu pape le 3 mars 1431, sous le nom d'Eugène IV. Son oncle, Grégoire XII, l'avait introduit dans le sacré collége; mais il y était regardé comme un moine d'un esprit étroit et violent, qu'aucun prélat n'aurait voulu avoir pour pape, et qui ne fut nommé que parce que les cardinaux, dans un tour de scrutin où ils voulaient perdre leur suffrage, l'avaient jugé l'homme le plus déconsidéré de leur corps, celui par conséquent qui avait le moins de chance d'être élu, et dont ils pouvaient le mieux faire ce qu'on nomme aujourd'hui dans les élections un *homme de paille*. Toutefois, Eugène IV s'était conduit à l'égard des hussites comme aurait fait probablement un pape plus habile. Il avait voulu les écraser ; il avait soulevé contre eux la population ignorante de l'Allemagne ; il avait prêché croisade après croisade, rompu tous les traités qui avaient été faits avec les hussites, et délié de leurs serments tous ceux qui leur avaient juré la paix. Mais l'Allemagne ne ressemblait déjà plus à ce qu'elle était aux temps barbares ; tous les hommes distingués par leurs talents, par l'élévation de leur caractère, avaient refusé de se joindre à la tourbe ignorante que soulevaient les moines. Les croisés, mal conduits, mal conseillés, avaient été constamment battus, et l'Allemagne, ravagée par les hussites, accusait l'imprudence du pape, se refusait à se laisser plus longtemps sacrifier à ses passions, et demandait à grands cris une réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres [1].

L'assemblée du concile de Bâle manifesta en même temps l'impatience du public allemand, qui voulait secouer une tyrannie stupide, et l'esprit républicain qui s'était développé chez les lettrés de toute la chrétienté, et qui par eux avait passé au haut clergé, parce que les

[1] Hist. de la Guerre des hussites et du Concile de Bâle, par Jacques Lenfant; 1731, in-4°. Voyez tout le tome 1er.

hommes les plus éminents dans les lettres avaient été revêtus des dignités de l'Église. La cour de Rome regardait la chrétienté comme une monarchie spirituelle ; le concile ne voulut y voir au contraire qu'une démocratie ou pour mieux dire un gouvernement assez semblable à celui de la république de Pologne, où les grands seigneurs des provinces, une fois réunis en diète, n'étaient plus que des citoyens égaux dans leurs droits. Dans l'Église, l'égalité et la liberté n'étaient, selon eux, que pour les prélats, comme en Pologne que pour les gentilshommes. En effet, dès sa seconde session, le concile de Bâle se déclara supérieur au pape ; il lui retira le droit de le dissoudre ; il lui interdit de créer de nouveaux cardinaux ; il se réserva à lui-même le pouvoir de lui donner un successeur si Eugéne venait à mourir ; enfin le pape ayant voulu résister à ce qu'il nommait les usurpations de l'assemblée, le concile le cita à comparaître devant lui à Bâle, pour rendre compte de sa conduite [1].

Eugéne IV était l'homme le moins propre à lutter contre cette assemblée ambitieuse, dans laquelle on voyait réunis presque tous les savants, les orateurs, les philosophes, presque toutes les notabilités littéraires enfin de la chrétienté. Le concile connaissait ses droits, et les droits de l'Église ; il était déterminé à les faire valoir à la rigueur, et cependant il ne manquait pas aussi d'adresse. Eugène, au contraire, avait conservé tous les préjugés d'un moine ignorant ; il croyait son autorité sans limites, il s'indignait de toute résistance. Loin de reconnaître la supériorité du concile, ou d'obéir à ses citations, il tentait de le transférer dans une autre ville, puis il le cassait, il en convoquait un second ; mais aussi incapable d'administrer les affaires temporelles que les spirituelles, à cette époque même il se brouillait avec ses sujets en Italie ; il perdait la souveraineté de Rome, de la Marche d'Ancône, de la Romagne, et il était obligé de chercher un refuge à Florence, pendant que toutes les villes de l'État de l'Église, ou se constituaient en républiques, ou étaient occupés par des condottieri.

Les Pères du concile de Bâle auraient pu opérer dès lors la réforme religieuse que Luther commença quatre-vingts ans plus tard ; mais ils n'en avaient pas le désir : en profitant de toutes les lumières du siécle,

[1] Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, t. II, l. XVII et XVIII. — Acta Concilii Basiliensis, Labbe Concil. generalia, t. XII, p. 459, seq. — Raynald. Ann. eccles., t, XVIII, ad ann. 1431-1438. — Hist. des Républ Ital. du moyen âge, ch. 66. — Dumont, Corps diplomat, t. III, p. 30, 36, 37, 38, 46.

ils cherchaient leur intérêt propre et non celui de l'humanité; ils voulaient bien détruire le despotisme du pape, mais non le pouvoir ou la richesse des prélats; ils mettaient en jeu les talents de tous les esprits philosophiques enrôlés dans leur parti, mais ils n'avaient garde de dissiper l'ignorance du bas peuple, qui assurait sa soumission et leur opulence. Ce manque de bonne foi, cette préférence accordée à l'intérêt du corps sur l'intérêt de la société, produisirent un manque de fidélité dans les agents du concile; eux, à leur tour préférèrent leur intérêt privé à l'intérêt du corps.

Dans sa vingt-huitième session, le 1er octobre 1437, le concile déclara de nouveau Eugène IV contumace, et se prépara à le déposer [1]. Peu après, le 8 décembre 1437, l'empereur Sigismond, qui avait paru en quelque sorte le protecteur et le modérateur du concile, mourut, et fut remplacé sur les trônes de Bohême et de Hongrie par Albert d'Autriche, son gendre; celui-ci fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle, comme roi des Romains, le 30 mai 1438, sous le nom d'Albert II. D'autre part, Eugène IV qui avait convoqué un autre concile à Ferrare, en opposition avec celui de Bâle, en fit l'ouverture le 8 janvier 1438. Il ne s'était d'abord rendu qu'un fort petit nombre de prélats, sujets immédiats du pape, à cette assemblée; mais bientôt elle acquit plus d'importance aux yeux de la chrétienté, par l'arrivée de Jean VI Paléologue, empereur de Constantinople, qui y amena divers prélats grecs. Ce souverain, dont les titres étaient encore si imposants, n'était cependant que le prince d'une seule ville; pressé dans sa capitale par les armes des Turcs, il s'était flatté d'assurer à son empire chancelant les secours de la chrétienté, en consentant à la réunion de l'église grecque avec l'église romaine. Ce fut le grand œuvre dont se chargea le concile de Ferrare [2].

Dès lors l'Église se trouva partagéeentre les deux conciles de Bâle et de Ferrare, et plusieurs des prélats qui avaient d'abord été attachés au premier passèrent au second; c'étaient les plus modérés, et leur défection laissa les plus violents maîtres du terrain. Ceux-ci résolurent, pour achever de punir Eugène, de nommer à sa place un nouveau pape.

[1] Annal. ecclesiastici, Raynaldi, 1437, § 18, p. 177. — Labbe Concilia general, t. XII, sessio 28, p. 590. — Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, t. II, l. XVIII, p. 69.

[2] Labbe Concilia general, t. XIII, p. 876. — Lenfant, Concile de Bâle, t. II, l. XIX, p. 78.

Ils arrêtèrent leur choix sur un homme que nous avons eu plusieurs fois occasion de nommer, Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie, beau-frère de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, allié du duc Philippe, et qui plusieurs fois s'était présenté comme médiateur pour rétablir la paix en France. Amédée VIII était né en 1383; il régnait en Savoie depuis 1391. Arrivé à l'âge de cinquante ans, il se sentit fatigué de l'autorité souveraine; il l'abdiqua en faveur de son fils le 7 novembre 1438, et il se retira dans un riant ermitage qu'il avait fondé à Ripaille, sur les bords du lac de Genève. Il y avait institué un ordre composé de six chevaliers seulement, auquel il avait imposé des vœux monastiques; il s'en fit le doyen, et sans renoncer tout à fait aux affaires d'État, il partagea ses jours à Ripaille entre les exercices de piété et la bonne chère[1]. Les vœux qu'il avait faits comme ermite l'avaient fait entrer dans l'Église; mais on conçoit à peine comment l'amour du repos, qui lui avait fait abdiquer le gouvernement tout pacifique de la Savoie, put lui permettre de recevoir une tiare qui lui était offerte par une faction turbulente, tandis qu'il s'exposait au ressentiment d'un pape emporté, dont les invectives furent répétées par toute l'Église. Le 5 novembre 1039 il accepta cependant, sous le nom de Félix V, la papauté que lui offrait le concile de Bâle; il composa sa cour de vingt-trois cardinaux, il établit tour à tour sa résidence à Bâle, à Lausanne et à Genève [2].

La France avait adhéré au concile de Bâle; mais il semble que le clergé français avait pris très-peu de part à toute cette controverse; tandis que les ravages de la guerre menaçaient sans cesse l'indépendance, l'existence même des prélats, ils se souciaient assez peu de savoir qui l'emporterait du pape ou du concile. Ce dernier avait cependant travaillé dans leur intérêt. Quand l'ensemble des décrets du concile fut présenté à l'église gallicane assemblée à Bourges, les évêques furent frappés de tous les avantages qu'ils leur offraient. En même temps les gens de loi et les conseillers au parlement, toujours jaloux de l'autorité ecclésiastique, y virent avec plus de plaisir encore que le système de gouvernement introduit par le concile de Bâle serait favorable à l'autorité royale. Par leur accord, l'ordonnance nommée *pragmatique sanction* fut ré-

[1] Guichenon, Hist. générale de Savoie, t. II, p. 54. — Monstrelet, c. 168, p. 140.

[2] Labbe Concilia gener., t. XII, sessio 39, 40, p. 636, 638. — Guichenon, t. II, p. 59. — Monstrelet, t. VII. c. 237, p. 20 — Lenfant, Concile de Bâle, t. II, l. XIX, p. 98. — Dumont, Corps diplomatique, t. III; p. 75 et 85. Il rapporte l'élection au 17 novembre, et l'acceptation au 17 décembre.

digée : elle n'était autre chose qu'une sanction royale accordée à ceux des décrets du concile que la France acceptait comme lois de l'État.

L'ordonnance nommée *pragmatique sanction* fut promulguée le 7 juillet; elle est fort longue et assez difficile à comprendre, parce que se référant uniquement aux décrets du concile de Bâle, elle énumère les uns après les autres, en les indiquant par leurs premiers mots, ceux qu'elle accepte, et auxquels elle donne force de loi en France. Quelquefois elle n'adopte pas le décret tout entier, alors elle rapporte les premiers et les derniers mots des paragraphes qu'elle sanctionne. Voici quelles sont les plus importantes entre ces lois nouvelles du concile que l'assemblée de Bourges importait en France. Elle reconnaissait que le saint-siége était sous l'obligation d'assembler tous les dix ans un concile œcuménique; que l'autorité de ce concile était supérieure à celle du pape, que le pape ne pouvait élire aux hautes dignités ecclésiastiques, sauf un petit nombre de siéges qui lui étaient formellement réservés : pour tous les autres, la liberté d'élection était conférée aux chapitres. Elle ôtait à la cour de Rome la collation des bénéfices inférieurs; elle lui interdisait en particulier les expectatives ou la nomination à un bénéfice dont le titulaire était encore vivant; elle limitait aux causes les plus graves les appels en cour de Rome, toutes les fois que les plaideurs auraient plus de quatre journées de chemin à faire pour s'y rendre. Elle interdisait de troubler par ces appels, ou de toute autre manière, ceux qui auraient été trois ans de bonne foi en possession d'un bénéfice ou d'une dignité ecclésiastique, elle fixait à vingt-quatre le nombre des cardinaux, et exigeait que le pape ne pût les nommer avant qu'ils fussent âgés au moins de trente ans; elle déclarait simoniaque la perception des annates; elle soumettait les prêtres concubinaires à la perte de trois mois de leurs revenus par année; elle limitait à de certains actes l'obligation d'éviter tout commerce avec les excommuniés; enfin, elle déclarait qu'un interdit ne pouvait envelopper dans son opération les innocents avec les coupables. Quelques autres décrets sur la célébration des offices divins, sur la présence au chœur, sur les heures canoniques, également sanctionnés, n'ont point des rapports avec la querelle qui divisaient alors l'Église [1].

Quoique l'assemblée de Bourges se fût permis de choisir entre les

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 267-291. — Concilium Bituricense, in Labbe Concil. generalia, t. XII, p. 1429. — Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, l. XIX, p. 83.

décrets du concile, de modifier plusieurs de ceux qu'elle adoptait, et d'y faire des réserves en faveur d'Eugène IV, les Pères de Bâle apprirent avec joie cette adhésion d'une grande monarchie à leur législation, et ils en témoignèrent leur reconnaissance dans une lettre qu'ils adressèrent à l'archevêque de Lyon [1]. Eugène IV, au contraire, en exprima son ressentiment à Charles VII avec tant de hauteur qu'on n'aurait pu soupçonner en lisant sa lettre, qu'il était alors même exilé de ses États par ses sujets, et déposé par l'Église dont il se disait le chef [2]. Cependant peu s'en fallut qu'Eugène ne trouvât en France même des vengeurs qui accablassent le concile de Bâle, et anéantissent cette assemblée, au moment où le roi et le concile de Bourges adoptaient et sanctionnaient ses décrets. Ce fut le vieux comte Guillaume de Dietz, évêque de Strasbourg, qui en fit la tentative. Il savait que les capitaines d'aventuriers, les écorcheurs dont la France était remplie, ne trouvaient presque plus rien à piller dans ce malheureux pays, ravagé à la fois par la peste et la famine; qu'en même temps ils étaient tous aigris contre le connétable de Richemont, qui, sous prétexte de rétablir la discipline, faisait pendre ou noyer par centaines leurs soldats [3], qu'ils lui avaient refusé l'entrée des châteaux de Vincennes et de Beauté, où il avait voulu se retirer pour éviter la peste qui ravageait Paris [4]; que l'un deux, Guillaume de Flavy, commandant de Compiègne, avait même arrêté Pierre de Rochefort, maréchal de Rieux, et l'avait fait mourir en prison, parce qu'il le savait dévoué au connétable [5]; qu'enfin tous ces vaillants soldats devenus comme étrangers à leur pays, s'attendant à être licenciés à la paix, et se déclarant déjà ennemis de leurs généraux, étaient tout prêts à passer au service de la puissance qui voudrait les employer. Plusieurs d'entre eux s'étaient réunis en Lorraine, où ils recommençaient, au nom de la régence laissée par le roi René, les hostilités contre le comte de Vandemont [6]. L'évêque de Strasbourg vint les y trouver; il leur représenta que peu de marches les conduiraient devant Bâle, où ils trouveraient le plus riche butin que pussent espérer des hommes de guerre. Dans cette ville étaient réunis

[1] Concil. gener., t. XII, p 831.
[2] Ann. eccles. Raynaldi, t. XVIII, an. 1439, § 37.
[3] Mém. de Richemont, t. VII, p. 340.
[4] *Ibid.*, p. 341.
[5] J. Chartier, p. 98. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 609.
[6] Monstrelet, c. 226, t. VI, p. 393. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, l. XXVIII, p. 812.

tous les prélats les plus opulents de la chrétienté, des hommes nourris dans la mollesse, qui se rachèteraient à tout prix si les écorcheurs commençaient à les livrer aux tourments par lesquels ils étaient accoutumés à tirer des rançons de leurs captifs, et tandis que les capitaines français s'enrichiraient par cette capture, ils auraient encore l'avantage de gagner des indulgences et la vie éternelle, que le pape leur promettait en récompense.

La Hire, Blanchefort, Boussac, Antoine de Chabannes, Chapelle, Pierre Regnault et d'autres capitaines célèbres, séduits par ces promesses, se mirent en effet en chemin à la tête de six mille écorcheurs, et entrèrent en Alsace, se dirigeant vers la Suisse ; ils prenaient à tâche d'augmenter la terreur qu'ils inspiraient, en soumettant à d'affreux supplices les paysans qu'ils faisaient prisonniers, et auxquels ils demandaient des rançons. Mais tandis que les paysans de France, désarmés et opprimés, tremblaient devant les soldats, ceux d'Allemagne avaient été accoutumés à se défendre. Ils se retirèrent dans les lieux forts, et y opposèrent une résistance obstinée ; ils épièrent les soldats qui se détachaient pour chercher des vivres, et tombant sur eux à l'improviste, ils en tuèrent un grand nombre. Bientôt les vivres manquèrent aux écorcheurs, l'Alsace entière était soulevée contre eux, les Suisses se mettaient en mouvement pour défendre avec toutes leurs forces le concile de Bâle ; les capitaines d'aventuriers n'osèrent pas arriver seulement jusqu'en vue de leurs frontières ; ayant déjà perdu un grand nombre de leurs soldats, ils rentrèrent par la Franche-Comté et la Bourgogne dans le Nivernais, ils repassèrent la Loire, et ils revinrent ravager les provinces où Charles VII avait établi sa cour ; car c'étaient celles qu'ils trouvaient les plus dépourvues de toute protection [1].

[1] Monstrelet, c. 233, t. VII, p. 12.

CHAPITRE VII.

Négociations sans succès avec les Anglais. Changement dans le caractère du roi. Prise de Meaux ; états d'Orléans. Efforts pour supprimer le brigandage. Mécontentement des princes et des capitaines ; leur révolte, nommée la Praguerie ; leur soumission. Pacification de la Champagne. Prise de Pontoise par le roi. Journée de Tartas. Nouvelles demandes des princes à Nevers. — 1439-1442.

Les Français ainsi que les Anglais, épuisés par la guerre, accablés d'impôts, appauvris de soldats, et ayant éprouvé dans les dernières années, pour surcroît à toutes les autres calamités, les ravages de la famine et de la peste, n'étaient plus accessibles, les uns par rapport aux autres, ou à la haine ou à l'ambition ; ils ne désiraient plus des vengeances qu'il fallait acheter trop cher ; ils n'espéraient plus des conquêtes dont ils avaient reconnu la difficulté, et de même qu'ils voulaient sincèrement la paix, ils croyaient que leurs chefs la voulaient aussi. Le 20 décembre 1438, il avait été signé à Harcourt un traité qui avait suspendu les hostilités dans l'Anjou et le Maine [1]. Peu après, la duchesse de Bourgogne avait rencontré à Gravelines le cardinal de Winchester, et, dans cette conférence, ils étaient convenus, le 21 janvier 1439, qu'un congrès serait ouvert sur la frontière de la banlieue de Calais, pour y traiter de la paix générale, et que le duc d'Orléans serait transféré dans cette ville, pour qu'il pût hâter les négociations par son influence [2].

(1439.) Le désir ardent de la paix qu'éprouvaient les peuples était secondé par les vœux de toutes les puissances : la rivalité entre le concile de Bâle et le pape piquait d'honneur les prélats et le pontife pour mettre un terme aux souffrances de l'humanité. Le pape et le concile avaient en même temps adressé de nouvelles instances aux deux rois

[1] Dumont, Corps diplom., t. III, p. 60.
[2] Rymer. t X, p. 718.

pour qu'ils fissent cesser l'effusion du sang chrétien [1]. Le duc d'Orléans, qui, depuis vingt-cinq ans, était retenu prisonnier en Angleterre, n'avait d'autre désir au monde que de rentrer en France; pour en obtenir la permission, il s'était montré prêt à sacrifier l'indépendance de sa patrie, et la couronne qui appartenait au chef de sa maison; les circonstances étaient devenues plus favorables à la France, mais son désir de la paix n'était pas moins ardent; il croyait qu'il le communiquerait à tous les négociateurs, s'il assistait aux conférences; aussi avait-il sollicité avec instance la grâce que lui avaient enfin accordée les Anglais de passer à Calais, pour prendre part à la négociation. Son frère, le bâtard d'Orléans, qui avait acquis de la gloire dans les armes, et que l'ambition aurait pu détourner de ces projets pacifiques, secondait, au contraire, les désirs du duc; il se rendit caution pour lui qu'il ne tenterait point de s'échapper si les Anglais l'amenaient sur le continent, et il déposa vingt-six mille saluts d'or entre leurs mains, comme garantie de la fidélité de son frère [2]. Le duc ne tarda pas à reconnaître ce bon office; il fit don à son frère naturel des seigneuries de Romorantin et de Milançay, et du comté de Vertus; et lorsque les deux frères purent enfin se voir à Calais, le 21 juillet 1439, il échangea ces concessions contre le comté de Dunois, dont le bâtard d'Orléans porta dès lors le titre [3].

La maison de Bourgogne ne désirait pas la paix moins vivement que la maison d'Orléans. Le duc Philippe le Bon aimait les fêtes et les plaisirs beaucoup plus que la guerre; une partie de ses États héréditaires avait été ruinée par les guerres civiles de France; l'autre ne subsistait que par le commerce et les manufactures, et elle ne pouvait se passer des laines d'Angleterre: tant que le commerce avec ce pays était interrompu, la Flandre et tous les Pays-Bas ne pouvaient éviter d'être troublés par des discordes civiles. Il s'offrit comme médiateur entre les deux couronnes: puis, pour ne pas exciter la défiance de Charles VII, il se fit remplacer par sa femme Isabelle de Portugal, petite-fille de Jean de Gand, et nièce par conséquent du cardinal de Winchester; de son côté, il avait resserré ses liens avec la maison de France, en faisant épouser à son fils Charles, Catherine, fille du roi, qui n'avait encore que dix ans [4].

[1] Rymer, t. X, p. 683. — [2] *Ibid.*, p. 707.
[3] Godefroy, Hist. de Charles VII, p. 805.
[4] Le contrat de mariage fut signé à Blois le 30 septembre 1438. Il est dans Dumont, Corps diplom., t. III, p. 58.

Isabelle n'était pas seulement propre au rôle de médiatrice par sa proche parenté avec les deux maisons royales qu'elle prenait à tâche de réconcilier ; elle avait beaucoup d'adresse dans l'esprit, de goût pour la politique, et d'intelligence : elle avait alors quarante-deux ans. C'était déjà elle qui s'était chargée, au mois de novembre précédent, de proposer à Henri VI une trêve marchande entre l'Angleterre et la Flandre, et elle était chargée de la conclure, si elle ne réussissait pas à faire signer la paix générale [1]. Des tentes avaient été dressées sur la ligne de la frontière entre Calais et Gravelines ; c'est là que la duchesse se rendit, le 28 juin, avec dix dames de la plus haute condition et une suite magnifique. L'évêque de Cambrai, les sires de Crèvecœur et de Santes étaient ses principaux conseillers. Son mari avait alors fixé sa résidence à Saint-Omer ; c'était là qu'on lui avait amené la jeune Catherine de France, et les mêmes ambassadeurs qui avaient accompagné cette princesse étaient chargés de soutenir les intérêts de la France au congrès. Ils étaient huit : les archevêques de Reims et de Narbonne, les comtes de Vendôme et de Tonnerre, le sire de Beaujeu, fils du duc de Bourbon, le bâtard d'Orléans, et deux autres : parmi les Anglais, les principaux étaient le cardinal de Winchester, le duc de Norfolk, et le comte d'Essex [2].

Le cardinal de Winchester fit à la duchesse de Bourgogne, sa nièce, l'accueil le plus affectueux ; le duc d'Orléans parut aussi transporté de joie de la voir : c'était à ses yeux l'annonce de sa prochaine délivrance. Elle obtint que les lettres de créance de Henri VI, qui avaient blessé les Français, parce qu'elles désignaient Charles VII sous le seul nom de Charles de Valois, fussent changées. Tout paraissait donc confirmer les espérances de paix que les peuples avaient conçues. On savait que Henri VI saisissait toutes les occasions de mortifier son oncle le duc de Glocester, qui voulait la guerre, et de témoigner au contraire une confiance croissante au cardinal de Winchester, qui voulait la paix. On ne pouvait accuser Charles VII d'aimer la guerre, lorsqu'on lui voyait toujours fixer sa résidence dans la partie de ses États qui en était le plus éloignée, et repousser toutes les affaires, tous les soucis qui se liaient à son administration. Mais bientôt dans les conférences, on put remarquer que les hommes faibles et timides restent souvent dans une

[1] Rymer, t. X, p. 713.
[2] Monstrelet, c. 241, p. 67. — Barante, t. VII, p. 17. — Hist. de Bourgogne, IV, l. XIX, p. 236.

situation dangereuse, et qui demande de leur part des efforts continuels, faute de savoir prendre une décision ferme, qui leur rendrait à la fois la sécurité et le repos. Pour avoir la paix, il fallait que les rois de France et d'Angleterre renonçassent franchement à ce qu'ils étaient sûrs qu'ils n'obtiendraient pas ; ils ne surent jamais s'y déterminer.

Les historiens du temps, si prolixes dans la relation des moindres combats, accordent à peine quelques lignes aux négociations de Gravelines [1]. Mais plusieurs des offices qui furent échangés nous ont été conservés, et c'est par eux que nous pouvons suivre les offres des deux puissances, et les difficultés qu'elles firent naître. En premier lieu, nous trouvons les instructions données au nom du roi d'Angleterre au cardinal de Winchester ; elles peignent d'une manière naïve l'obligation de marchander qu'on imposait alors aux négociateurs, de demander beaucoup, de résister à chaque concession, et de descendre cependant de degrés en degrés. Avant tout, les ambassadeurs anglais devaient déclarer que le moyen le plus simple de rendre la paix à l'Europe, c'était que Charles de Valois cessât de troubler Henri VI dans la pleine jouissance de son royaume de France, annonçant en même temps qu'ils ne permettraient pas que le titre de leur monarque à ce royaume fût mis en question. Cependant, après un débat et des protestations convenables, les ambassadeurs d'Angleterre devaient s'avancer et offrir, pour le bien de la paix, d'accorder à Charles de Valois, en Languedoc et dans les provinces voisines, un apanage de 20,000 livres de rente, à tenir en fief de Henri VI roi de France. Comme toutefois on s'attendait bien que les Français ne se contenteraient pas de cette offre, sur leur refus le cardinal de Winchester devait prendre la parole, et, comme homme d'Église, faire un long discours sur les avantages de la paix, discours dont les principaux points lui sont indiqués dans cette instruction. Quand il aurait fini de parler, les autres ambassadeurs anglais devaient se montrer émus, et faire une nouvelle offre, celle de reconnaître deux royaumes de France : l'un pour Charles VII, qui comprendrait les provinces du midi de la Loire, à la réserve de la Guienne, du Poitou, et de tout ce que les Anglais y avaient jamais possédé ; l'autre, au nord de la Loire, pour Henri VI. Dans la suite de la discussion, ils devaient consentir à laisser à Charles VII toutes les provinces qu'il possédait au midi de la Loire, et à ne réserver aux Anglais que la partie de la Guienne qu'ils tenaient actuellement.

[1] Monstrelet, c. 243, p. 71.

Si ces offres n'étaient pas acceptées, les ambassadeurs anglais devaient recommencer à parler des droits de l'humanité, de ceux de la religion, de la modération qui sied aux princes, et enfin proposer de partager la France comme elle l'avait été par le traité de Bretigny, en conservant seulement le titre de roi de France à Henri VI aussi bien qu'à Charles VII ; et même, sur ce dernier article, ils devaient finalement s'en rapporter au cardinal de Winchester, qui avait des instructions particulières. Si les Français mettaient en avant une proposition de mariage, ils devaient renvoyer de la traiter après que la paix serait signée, en demandant toutefois deux millions de dot avec une princesse française, quitte à se réduire ensuite à un million. Ils devaient enfin écouter, sans rompre, toutes les propositions que leur feraient les Français, et demander une trêve pour les débattre. Cette trêve pouvait être, ou pour un long terme, par exemple de cinquante années, en rétablissant les communications entre les deux peuples comme sur le pied de paix ; ou brève, de cinq ans ou moins, en interdisant les communications, mais en autorisant seulement l'échange des enclaves respectives [1].

Toute cette comédie fut jouée par les ambassadeurs anglais dans les premières séances du congrès, ou du 10 au 18 juillet, avec cette différence que le cardinal de Winchester prit dans les conférences la fonction de médiateur anglais; la duchesse de Bourgogne et le duc d'Orléans celles de médiateurs français : le cardinal de Winchester présidait en outre l'assemblée, à laquelle assistaient tous les ambassadeurs de France, d'Angleterre, et de Bourgogne, et de plusieurs princes, entre autres du comte d'Armagnac. Les uns et les autres allaient souvent rendre visite au duc d'Orléans à Calais, et quelquefois au duc de Bourgogne à Saint-Omer. Le 18 juillet, le cardinal exposa à l'assemblée les difficultés qui se trouvaient à conclure une paix finale, attendu que les Français persistaient à exiger la renonciation du roi d'Angleterre à la couronne de France, ce à quoi les Anglais ne voulaient point consentir [2].

Les instructions des Français paraissent plus franches : ils annonçaient qu'ils étaient prêts *à laisser et bailler* un certain nombre de pays, terres et seigneuries, au roi d'Angleterre, sous condition qu'il les tînt en hommage de la couronne de France, comme pair du royaume;

[1] Instructiones apud Rymer, t. X, p. 724.

[2] P. Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XIX, p. 237, d'après un journal anglais des négociations.

qu'il renonçât aux autres, ainsi qu'au droit qu'il prétendait à la couronne et aux armes de France ; qu'enfin il remît en liberté, sans rançon, le duc d'Orléans. Comme ils voyaient que ces renonciations répugnaient aux Anglais, ils proposèrent que, pendant un terme de quinze, vingt ou trente ans, il fût sursis, soit à cette renonciation, soit à l'hommage, pourvu que, durant cet intervalle, Henri VI s'abstînt de prendre le titre de roi de France. Si, au terme convenu, ce roi, parvenu à toute la maturité de l'âge, voulait faire l'hommage et la renonciation, la paix deviendrait perpétuelle; s'il en jugeait autrement, il rentrerait dans l'entier de ses droits, et pourrait recommencer les hostilités en avertissant un an d'avance [1]. Sur cette base, qui paraissait asssz raisonnable, les ambassadeurs français firent, le 29 juillet, une dernière offre concertée avec la duchesse de Bourgogne et le duc d'Orléans, que le cardinal de Winchester paraissait agréer. Ils abandonnèrent au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait en Guienne, Calais et tout ce qu'il possédait autour de cette place, tout le duché de Normandie enfin, à la réserve de la forteresse de Mont-Saint-Michel et de l'hommage de Bretagne [2]. Il fut convenu que ces bases seraient immédiatement communiquées aux deux rois, et que, le 10 septembre, les ambassadeurs se réuniraient de nouveau au même lieu pour signer. Mais, pendant l'absence du cardinal de Winchester, le faible Henri VI s'était livré de nouveau au duc de Glocester, qui voulait la guerre, ne fût-ce que pour contrarier son rival. A leur retour, le 10 septembre, les ambassadeurs anglais durent annoncer à la duchesse, au lieu de l'acceptation, le refus des conditions qui avaient été si longuement débattues. Le congrès fut rompu le 15 ; le duc d'Orléans dut se résigner à retourner en Angleterre, dans sa triste captivité : toutefois la duchesse de Bourgogne signa, le 20 octobre, une trêve marchande de trois ans, avec l'Angleterre, en faveur de ses sujets flamands et brabançons [3], et les ambassadeurs des deux couronnes convinrent de se réunir au mois de mai de l'année suivante, pour reprendre leurs négociations, afin de parvenir à la paix générale [4].

Les opérations militaires n'avaient pas été suspendues durant le

[1] Premières offres des ambassadeurs français. Preuves de Bourgogne, § 132, p. 166.
[2] *Ibid.*, § 133, p. 167.
[3] Rymer, t. X, p. 736.
[4] Berri, roi d'armes, p. 404. — Hist. de Bourgogne, l. XIX, p. 239.

congrès de Gravelines ; les Anglais, il est vrai, n'avaient fait passer qne pen de troupes en France pour renforcer leur petite armée, et sachant l'état de détresse auqnel était rédnit le royanme, ils s'attendaient peu à être attaqnés. Toutefois Richemont insistait auprès de Charles VII snr la nécessité de recouvrer la ville de Meaux s'il voulait demeurer maître de Paris ; à moins de recevoir dans cette ville des vivres par la Marne, on devait bientôt y succomber à la famine, et Richemont, qni connaissait son maître par une longue expérience, n'attendait de lui aucun effort ; il succombait au découragement, et il était sur le point de lui envoyer sa démission de l'office de connétable [1]. Mais nous sommes arrivés à l'époque où il s'opéra dans les habitudes de Charles un changement que les historiens du temps n'expliqnent point, ne remarquent pas même, et qui restera toujonrs nn phénomène étrange de l'esprit humain. Jnsqn'alors Charles avait paru incapable d'attention, d'intérêt à ses propres affaires, d'activité, de sacrifice de ses aises ou de ses plaisirs : dès à présent, au contraire, nons le verrons montrer une ferme volonté de rétablir l'ordre dans son royanme, d'en chasser ses ennemis, de sacrifier son repos, ses plaisirs, à son devoir, et nne intelligence remarqnable dans le choix des moyens pour arriver à son but. Charles VII, né le 21 janvier 1403, avait alors trente-six ans accomplis ; il en avait régné dix-sept avec une faiblesse dégoûtante, au point d'être signalé, et par les Français, et par les étrangers, comme l'homme qui perdait la monarchie ; il en régna encore vingt-deux comme son restanrateur [2].

[1] Mém. de Richemont, p. 347.

[2] On a fait honneur, il est vrai, à la belle Agnès Sorel d'une révolution dans le caraetère de Charles VII, qui ramena ee roi au sentiment de ses devoirs, et lui fit prendre la résolution de chasser les Anglais de Franee. C'était l'opinion de François Ier, lorsqu'il inscrivit sous le portrait de la dame de Beauté ces vers :

Gentille Agnès. plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de Franee recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonain ou bien dévot ermite.

Mais François Ier avait probablement entendu faire le eonte que rapporte Brantome dans ses *Femmes galantes*, Discours VI, t. VII, p. 463, auquel on ne peut guère ajouter foi. Le voici :

« La belle Agnès voyant le roi Charles VII en amouraché d'elle, et ne se soucier » que de lui faire l'amour, et mol el lâche. ne tenir eompte de son royaume, lui » dit un jour que lorsqu'elle étoit encore jeune fille, un astrologue lui avoit prédit » qu'elle seroit aimée el servie de l'un des plus vaillants et courageux rois de la » chrétienté ; que quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensoit que ce fût

Malgré la détresse universelle, et contre l'attente du connétable, Charles VII rassembla de l'argent, sans donte à l'aide de Jacques Cœnr, riche marchand de Bourges, auquel il commençait à donner la direction des finances. Il l'employa à solder les gens de guerre, les routiers, les écorcheurs, dont les provinces du midi étaient remplies, et que la famine, la misère nniverselle avaient forcé à vendre leurs armes et leurs chevaux : il les équipa de nonvean, et les envoya au connétable [1]. Il lui envoya aussi Jean Bureau, nonveau maître de l'artillerie, qui avait le premier soumis à des règles précises l'art de battre en brèche les murailles, que jusqu'alors le canon renversait plntôt par hasard que par nn feu bien dirigé.

Le 20 juillet, le connétable arriva devant Meaux avec quatre mille combattants. La ville est bâtie an nord, on sur la rive droite de la Marne ; une forteresse alors importante, nommé *le Marché de Meaux*, est bâtie snr la rive gauche. Richemont n'attaqua point cette dernière, mais Bureau établit ses batteries contre les murs de la ville, et, les conpant de ses boulets avec une régularité inconnne jusqu'à lui, il y pratiqua bientôt une large brèche. Les Anglais se hâtaient cependant d'accourir an seconrs de Meaux. Le duc de Sommerset, Talbot, Scales, Falconbridge, avaient rassemblé tout ce qu'il y avait d'Anglais dispersés en Normandie, et s'avançaient à la tête de sept mille hommes. Bureau ne leur donna pas le temps d'arriver. La brèche étant praticable le 12 août, bien plus tôt que la garnison de Meaux ne s'y serait jamais attendue, Richemont fit donner l'assaut, et en une demi-heure la place fut prise. Le bâtard de Thian, qui y commandait, fut fait pri-

» ce roi valenreux qui lui avoit été prédit ; mais le voyant si mol, avec si peu de » soin de ses affaires, elle voyoit bien qu'elle s'étoit trompée, et que ce roi si coura- » geux n'était pas lui, mais le roi d'Angleterre qui faisoit de si belles armes, et lui » prenoit tant de belles villes à sa barbe, donc dit elle au roi, je m'en vais le trou- » ver, car c'est celui duquel entendoit l'astrologue. Ces paroles piquèrent si fort le » cœur du roi, qu'il se mit à pleurer, et de là en avant prenant courage, et quittant » sa chasse et ses jardins, prit le frein aux dents ; si bien que par son bonheur et » sa vaillance chassa les Anglais de son royaume. »

On voit que les auteur de cette historiette songeaient à Henri V comme au concurrent de Charles VII. Mais Henri V, le seul *qui fit de si belles armes*, mourut le 31 août 1422. Neuf ans plus tard, en 1431, Charles VII vit pour la première fois, Agnès Sorel. Henri VI, son rival, n'avait alors que dix ans. et jamais depuis il ne montra ni courage ni talent, de manière à humilier Charles VII par la comparaison. Quand enfin Charles VII parut tout à coup se réveiller en 1439, il y avait huit ans qu'il était attaché à la dame à qui on en attribue le mérite.

[1] Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes, p. 401.

sonnier avec une partie de ses soldats. Les autres, qui s'étaient réfugiés au Marché de Meaux, y répandirent l'effroi. Cette forteresse offrit de capituler, pourvu que tous les prisonniers fussent mis en liberté. Richemont disputa sur les conditions, et comme on ne lui céda pas immédiatement, il ordonna que le bâtard de Thian et tous ses soldats prisonniers fussent pendus. Cet acte de férocité faillit lui coûter cher: les assiégés du Marché de Meaux rompirent toute négociation, et, le 15 août, le duc de Sommerset y arriva avec l'armée anglaise. Il changea la garnison du Marché, il reprit d'assaut la petite île qui se trouve entre cette forteresse et la ville, il offrit la bataille au connétable, qui n'osa point l'accepter. Mais, au bout de trois jours, le manque de vivres força le duc de Sommerset à reprendre la route de Normandie; le connétable passa alors la Marne; Bureau dressa ses batteries devant le Marché, et, après un feu soutenu de quinze jours, la brèche fut praticable; les Français donnèrent l'assaut le 15 septembre, et ils prirent le Marché, comme ils avaient pris la ville [1].

Pendant que le connétable pressait ce siége, le roi était revenu à Paris, où il fit son entrée le 9 septembre, et où il resta jusqu'au 30. Il avait été assailli par les plaintes des gens de guerre et des aventuriers, qui accusaient le connétable de les traiter avec la plus odieuse férocité, les faisant pendre ou noyer, par son prévôt des maréchaux, pour la moindre peccadille. Charles voulut en juger par lui-même, et, ce qu'on était loin d'attendre, il se montra en état d'en juger. Richemont lui parut, en effet, dur et farouche dans sa justice prévôtale, mais les écorcheurs lui parurent encore plus souillés de crimes, et toute sa pitié se porta sur le pauvre peuple, que les gens de guerre dépouillaient avec tant de barbarie. Toute son attention fut dirigée sur les moyens de mettre un terme à leur désordre, et de les soumettre à cette discipline que la France, depuis un siècle, ne connaissait plus. Ce fut plein de cette idée qu'il repartit de Paris pour se rendre à Orléans, où il avait convoqué les états du royaume. Il donna cependant à Richemont la commission de se préparer à l'attaque d'Avranches, tandis que le sire du Bueil attaquait et prenait Sainte-Suzanne dans le Maine, une des meilleurs places que possédassent les Anglais [2].

[1] Mém. de Richemont, p. 344-353. — Berri, roi d'armes, p. 402, 403.—J. Chartier, p. 101. — Monstrelet, c. 239, p. 53. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 501.

[2] Berri, roi d'armes, p. 405.

L'assemblée des états à Orléans fut la plus brillante comme la plus importante de celles qu'on vit durant ce règne. Jusqu'alors le roi avait assemblé toutes les années, et même plusieurs fois par année, les états, sans que les historiens du temps aient daigné nous informer de ce qui s'y passait. Un découragement universel empêchait la nation de faire usage des pouvoirs constitutionnels qui lui étaient laissés. Peu de députés se rendaient à ces assemblées, voyageant au péril de leur vie sur des routes infestées par les écorcheurs et les routiers ; dans l'anarchie universelle, ils ne pouvaient se faire une idée ni des ressources de la France, ni des remèdes à apporter à ses maux ; ils défendaient leur argent le mieux qu'ils pouvaient contre les demandes du roi, puis, après avoir voté les subsides, ils se hâtaient de se séparer. Mais, en 1439, l'état du royaume faisait concevoir de meilleures espérances ; les Anglais n'en occupaient plus qu'une petite partie, la guerre civile était terminée, la guerre étrangère semblait près de l'être ; les souffrances étaient encore intolérables, mais on entrevoyait qu'avec une ferme volonté on pouvait les faire cesser. Les députations furent choisies avec soin, et elles se rendirent à Orléans, animées du désir de connaître à fond l'état de la France, et de porter remède à tous ses maux. Charles VII se rendit à l'assemblée accompagné par la reine Yolande de Sicile sa belle-mère, le duc de Bourbon, le comte du Maine, le connétable et son frère Pierre de Bretagne, le comte de Perdriac et de la Marche, les comtes de Vendôme et de Dunois. Les députés étaient qualifiés d'ambassadeurs des princes ou des provinces ; les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans, s'y faisaient représenter par des seigneurs de leur choix ; les villes avaient leurs commissaires, mais rien n'indique la division par ordre. « Après le roi, dit Berri, furent assis les seigneurs » dessus dits, chacun selon leur degré, et pareillement les prélats et » autres seigneurs et ambassadeurs, dont il y avoit fort grand nombre, » et grande multiplication de peuple [1]. »

L'archevêque de Reims, chancelier de France, ouvrit la session par un discours dans lequel il annonçait combien ardemment le roi désirait la paix, et combien il avait travaillé pour l'obtenir. Il rendit compte des conférences qui avaient été tenues dans ce but à Gravelines ; il lut les propositions que la France avait faites, et que le cardinal de Winchester avait paru agréer ; il en donna copie à tous ceux qui la deman-

[1] Berri, Histoire chrologique du roi Charles VII, p. 404.

dèrent, pour qu'ils pussent y réfléchir à loisir, et il ajourna l'assemblée au troisième jour, pour entendre la question de la paix ou de la guerre débattue contradictoirement. A cette deuxième séance, Vendôme et Juvénal des Ursins furent chargés de plaider pour la paix ; Dunois, la Fayette et Rabatteau, président au parlement, de plaider pour la guerre. Après avoir entendu leurs discours, l'assemblée passa aux suffrages, et s'étant décidée pour la paix, il fut résolu de renvoyer les ambassadeurs à Saint-Omer, le 1er mai suivant, pour conclure avec les Anglais, si ceux-ci se trouvaient au rendez-vous [1].

La seconde affaire déférée aux états d'Orléans, et la plus importante de beaucoup, fut la réorganisation de l'armée, pour la ramener sous la dépendance du roi, la soumettre à l'ordre et à la discipline, et soustraire les citoyens paisibles à ses vexations et ses outrages. Cette grande tâche fut accomplie ; nous trouvons une partie des résultats des délibérations de l'assemblée dans l'ordonnance rendue à Orléans le 2 novembre 1439 [2] ; mais cet événement, le plus important de tous ceux du règne de Charles VII, est passé complétement sous silence par tous les historiens contemporains, et ce n'est que par conjecture que nous pouvons en découvrir les principaux traits.

L'un des plus sages conseillers du roi, et peut-être le connétable de Richemont, qui avait déjà signalé son zèle pour la discipline, représenta aux états qu'on ne pourrait ramener les gens de guerre à l'obéissance, et préserver les provinces de leurs excès, qu'autant qu'on pourvoirait régulièrement à leur paye. Les domaines devaient suffire à l'entretien du roi ; sa maison, où il avait rétabli depuis peu un grand ordre, ne lui coûtait plus que cent mille francs par an, et il renonçait à rien prendre sur les tailles pour sa dépense personnelle ; les aides et les gabelles devaient couvrir les autres dépenses du gouvernement, mais il fallait assurer la solde de l'armée, la faire percevoir dans les provinces par des officiers particuliers, par le trésorier des guerres et des receveurs révocables chaque année ; et il fallait que ceux-ci payassent les gens de guerre chaque mois, avec une régularité qui ne leur laissât aucun prétexte de se payer par leurs propres mains, en pillant le paysan [3].

[1] Berri, Hist., p. 404.
[2] Ordonn. de France, t. XIII, p. 306.
[3] Éloge du roi Charles VII, par un anonyme contemporain de son fils, publié par Denis Godefroi, in Car. VII.

Il paraît que les états agréèrent dès lors le plan qui leur fut proposé de réduire toute la gendarmerie à quinze cents lances, chacune de six hommes de guerre, et de la payer à raison de dix livres tournois par mois et par homme. Cette organisation ne fut cependant définitivement établie que quelques années plus tard. Il y a lieu de croire que les finances étaient alors regardées comme un secret d'État qui ne pouvait être révélé sans crime, aussi n'apprenons nous d'une manière positive que par les débats des états de Tours, quarante-cinq ans plus tard, que les états d'Orléans fixèrent la taille à 1,200,000 liv., en l'affectant exclusivement à payer la gendarmerie. Elle ne varia point pendant le reste de ce règne, et trois fois seulement le roi perçut, du consentement des états, des crues, pour quelque circonstance accidentelle[1].

L'ordonnance d'Orléans publiée le 2 novembre 1439 expose que le roi, par le conseil des trois états actuellement assemblés, s'est réservé à lui-même le droit d'appointer tous les capitaines de France, et de fixer le nombre de leurs soldats. Il les choisira parmi ceux qui portent aujourd'hui ce titre, mais il interdit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de prendre le nom de capitaines, ou de commander des gens de guerre, à ceux qu'il n'aura pas nommés. Sous les mêmes peines il interdit aux capitaines qu'il aura appointés d'en recevoir d'autres sous leurs ordres sans son consentement, ou d'accroître leur compagnie au-delà du nombre qu'il aura fixé lui même. Le capitaine choisira ses soldats, mais il demeure responsable de leur conduite; il doit les empêcher de piller les gens d'Église, les nobles, les marchands, les laboureurs; de les maltraiter, de les mettre à rançon, d'exiger d'eux des fournitures, de brûler leurs biens, d'endommager leurs maisons. Pour toutes ces fautes de leurs subordonnés, les capitaines peuvent être punis par la perte de noblesse, de corps, et de biens, toutes les fois qu'ils n'auront pas eux-mêmes arrêté le délinquant, et qu'ils ne l'auront pas livré à la justice. Ils demeurent soumis à la juridiction de tous les baillis, prévôts et justiciers du royaume. Si les juges ne se sentent pas assez puissants pour punir les délinquants, ils devront les traduire immédiatement devant le parlement de Paris, auquel il est enjoint de faire justice. Enfin le roi autorise tous ceux qui éprouveraient quelque violence de la part des gens de guerre, s'ils sont en un lieu où ils ne puissent recourir ni aux tribunaux, ni aux capitaines, à im-

[1] Éloge anonyme de Charles VII, dans Godefroi.

plorer l'aide de leurs concitoyens, pour attaquer à main armée les soldats qui commettent du désordre, et les livrer à la justice.

De plus, le roi ordonne aux capitaines d'aller tenir garnison aux places frontières qu'il assignera à chacun ; il leur défend de s'en éloigner sans son ordre, ou d'aller vivre sur le pays. Il ordonne aux barons qui tiennent des garnisons dans leurs châteaux, de les maintenir de tous points à leurs frais, ou de les congédier, rendant responsables lesdits barons de tout excès commis par leurs soldats, autant que le sont les capitaines, des excès commis par les soldats du roi, et declarant qu'ils peuvent ainsi se rendre coupables du crime de lèse-majesté. Il interdit à tous les barons de lever des tailles et des péages pour l'approvisionnement de leurs forteresses, autres que celles auxquelles ils ont droit de toute antiquité, sous peine de confiscation desdites forteresses : il leur interdit enfin de retenir tout ou partie des tailles et aides accordées par les trois états, et levées dans leurs seigneuries, ou d'y ajouter aucune crue pour leur propre compte. Il finit par déclarer qu'il n'accordera point de pardon à ceux qui violeront cette ordonnance fondamentale, et s'il venait à céder à des sollicitations importunes, et à pardonner à un délinquant, il enjoint aux juges de n'y avoir aucun égard [1].

On reconnaît la puissance nationale des états généraux dans la hardiesse avec laquelle était conçue cette ordonnance. Le roi de France le plus absolu n'aurait osé tenter, par ses seules forces, une si grande révolution. Il s'agissait de ramener sous l'empire des lois et des magistrats civils ceux qui avaient le pouvoir en mains ; de faire obéir à la fois l'armée et les barons, qui jusqu'alors avaient commandé; de réduire les maîtres au rang des serviteurs. Il semble que Charles VII lui-même fut étonné de ce développement de puissance, que tout en sentant combien les états l'avaient cette fois bien servi, il comprit qu'ils pourraient à leur tour lui faire la loi, et qu'il conçut d'eux une défiance qui jusqu'alors ne s'était point manifestée dans sa conduite, tandis que plus tard il évita avec soin de les convoquer de nouveau.

Après la signature de l'ordonnance et la dissolution de l'assemblée des états généraux, le connétable de Richemont partit d'Orléans pour se mettre à la tête de l'armée, qu'il avait fait filer du côté d'Avranches ; elle était forte de plus de six mille hommes, parmi lesquels on remar-

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 306.

quait le comte de Vendôme, Antoine de Chabannes, que le roi avait récemment nommé sénéchal de Toulouse, et Blanchefort, un des plus redoutables capitaines d'écorcheurs. La saison était avancée, et les troupes souffrirent des intempéries de l'air pendant le siége d'Avranches, qui dura un mois; mais surtout un esprit de sédition et de mécontentement s'y manifesta, quand elles eurent connaissance de l'ordonnance qui réglait leur future discipline. Les soldats ne voulaient plus obéir ; ils désertaient par bandes, et leurs chefs, Chabannes, Blanchefort, Vendôme lui-même, offensés de se voir soumis aux lois et à des juges qu'ils méprisaient, les encourageaient dans leur turbulence. Sur ces entrefaites, lord Talbot et Scales, avec l'armée anglaise, vinrent, peu avant les fêtes de Noël, s'établir sur l'autre bord de la rivière d'Avranches, qu'on nomme *la Sélune ;* on ne la croyait pas guéable, et les Français ne prirent point de précautions pour leur fermer le passage ; mais, à leur grand étonnement, ils virent les Anglais, à la marée basse, traverser la rivière où elle mêle ses eaux à celles de la mer, et entrer par là dans la ville. Ils auraient pu les attaquer avec avantage, tandis que les Anglais étaient ainsi engagés dans les sables ; au contraire, ils forcèrent en tumulte Richemont à lever le siége, en abandonnant une grande partie de ses bagages [1].

(1440.) Revenu auprès de Charles VII à Angers, Richemont trouva que la cour n'y était pas moins mécontente de la nouvelle ordonnance que l'armée : les barons comme les capitaines s'offensaient d'une gêne qui leur paraissait insupportable ; ils criaient à la tyrannie parce qu'ils ne pouvaient plus tyranniser les paysans ; à l'injustice parce qu'on les rendait responsables des excès de leurs subordonnés. Richemont, le comte du Maine et le comte de la Marche, se montraient seuls fidèles au roi et à la loi ; mais les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, s'écriaient que le roi, incapable de rien juger par lui-même, et s'abandonnant aux conseils du dernier qui lui parlait, allait désorganiser l'armée, et livrer sans défense la France aux Anglais ; que, par une ordonnance qui lui était arrachée par les sollicitations de bourgeois et de gens de petit état, il avait offensé à la fois tous les gens de guerre, tous les barons et tous les princes, en les privant de leurs gains accoutumés, et les soumettant à l'ignominie d'être traduits devant la justice. Ils ajoutaient que c'était laisser trop

[1] Mém. de Richemont, p. 353. — Berri, Hist., p. 405. — J. Chartier, p. 101.

longtemps la France victime de l'incapacité de son roi, et que, puisque le dauphin approchait de dix-sept ans, et montrait des talents précoces, il fallait en finir du règne des favoris et des maîtresses, laisser Charles au repos qu'il aimait, et mettre Louis à la tête du gouvernement. Le sire de Chabannes, Blanchefort, et le bâtard de Bourbon, les plus redoutables parmi les chefs d'écorcheurs, étaient aussi les plus actifs dans cette conspiration. Ils furent joints par la Trémoullle, qui ne pouvait pardonner à Richemont de l'avoir exilé de la cour. Pendant ce temps, Richemont, chargé du gouvernement de l'Ile-de-France, était reparti pour Paris. Comme il traversait Blois, il y trouva Bourbon, Dunois, Vendôme, Chabannes, qui, de leur côté, s'étaient retirés de la cour. Ils cherchèrent à le provoquer par des paroles piquantes avec l'intention de l'arrêter s'ils prenaient querelle ensemble ; mais Richemont se contint et repartit au plus vite, sans qu'ils osassent faire un éclat. Arrivé à Beaugency, le connétable fut atteint par Gaucourt et Saintrailles, qui, demeurés fidèles au roi, le supplièrent de sa part de revenir en toute hâte, pour l'aider à se défendre contre la révolte qui éclatait [1].

Le jeune Louis était d'un naturel ambitieux, inquiet, empressé d'entreprendre toutes les choses nouvelles, de tenter toutes les intrigues; les liens du sang et les devoirs de la morale n'avaient point de prise sur lui. Charles, qui l'avait tout récemment nommé gouverneur de Languedoc, l'avait en même temps placé sous la direction du comte de la Marche, fils du comte d'Armagnac; mais Louis se cachait autant qu'il pouvait de ce surveillant, et il prêtait l'oreille aux grands qui lui proposaient de faire une révolution, ou, comme on disait alors, une praguerie ; les soulèvements de la ville de Prague n'ayant cessé, depuis la réforme de Jean Huss, d'occuper toute la chrétienté. Louis était alors au château de Loches avec le comte de la Marche ; le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes y arrivèrent subitement avec une bande nombreuse d'écorcheurs ; ils en chassèrent le comte de la Marche, et amenèrent le dauphin à Niort, où les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, la Trémouille, Chaumont, Prie, Jean de la Roche, sénéchal de Poitou, Jean Sanglier, le petit Boucicault, et beaucoup d'autres seigneurs, s'empressèrent de le joindre [2].

[1] Richemont, Mém., p. 356. — Monstrelet, c. 245, t. VII, p. 78. — Berri, p. 407.

[2] Monstrelet, t. VII, c. 245. p. 78 — Berri. p. 407. — Amelgardus, l. III, c. 12, f. 67.

Cependant la révolution n'avait point tout le succès sur lequel avaient compté les princes. Le peuple s'apercevait déjà que c'était pour des intérêts contraires aux siens qu'on voulait l'entraîner dans la guerre civile. Le bâtard de Bourbon et Chabannes, au mépris de l'ordonnance, avaient rappelé leurs troupes des frontières, et avaient commencé à piller le Berri et la Sologne, enseignant ainsi aux paysans ce qu'ils avaient à attendre des succès de la pragnerie. De leur côté, la plupart des barons considéraient l'ordonnance sur les gens de guerre comme un bienfait, car ils avaient bien plus à souffrir du pillage des soldats qu'ils ne pouvaient gagner aux extorsions qu'on leur interdisait à eux-mêmes. Enfin les aventuriers armés n'avaient pas tous embrassé le parti de la révolte; plusieurs étaient retenus par un sentiment de devoir : plusieurs par l'espoir de la solde régulière qui leur était promise; plusieurs, parmi leurs chefs, espéraient de l'avancement dans les compagnies d'ordonnance qu'on allait former. Le petit Blanchefort avait été arrêté à Angers par ordre du roi, et allait être livré au supplice; Richemont, à son arrivée, le sauva : c'était un bon capitaine; il se rangea sous les drapeaux du roi, et le servit fidèlement. Les premiers mots qu'adressa le connétable au roi, en le rejoignant à son retour de Beaugency, furent de se souvenir du sort de Richard II, et de se garder de s'enfermer dans aucune ville; mais la présence du danger et l'indignation avaient achevé de réveiller Charles de son indolence : il se mit à la tête de l'armée, et il montra, pour supprimer la pragnerie, une activité qu'on ne soupçonnait point en lui [1].

Charles était arrivé à Poitiers avec les gens de guerre qui s'étaient attachés à lui, et il y avait fait ses pâques le 27 mars. Peu de jours après, comme il était à dîner, on lui apporta la nouvelle que le duc d'Alençon et Jean de la Roche avaient surpris le château de Saint-Maixant, mais que les bourgeois s'étaient réfugiés dans la tour de l'une des portes, et s'y défendaient encore. A l'instant il monta à cheval avec les sires de Coetivy et de la Varenne, l'un amiral de France, l'autre sénéchal de Poitou; quatre cents lances les suivirent, et le même soir ils entrèrent dans Saint-Maixant, par la porte où les bourgeois se maintenaient depuis vingt-quatre heures. Alençon et la Roche se retirèrent à l'approche de Charles; leurs gens laissés dans le château furent décapités ou noyés; ceux d'Alençon furent renvoyés sur parole

[1] Berri, p. 407. — Richemont, p. 357

de ne plus servir. Le roi projetait déjà de détacher ce duc de ses ennemis[1].

Pendant la nuit, Alençon et la Roche étaient revenus à Niort; ils y trouvèrent Chabannes, que le duc de Bourbon leur avait envoyé avec cent vingt lances, pour les engager à lui amener le dauphin en Bourbonnais. Alençon le conduisit en effet à Moulins, tandis que la Roche demeura chargé de la défense de Niort, et des places occupées en Poitou par les soldats de la praguerie ; mais plusieurs de ces places, attaquées avec vigueur par les gens du connétable, ne tardèrent pas à capituler. Le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, inquiet de la tournure que prenaient les affaires des insurgés, fit sa paix particulière avec le roi, et s'engagea à le servir contre ses anciens associés. Il vint en effet le rejoindre à Poitiers, où Charles se trouva à la tête de huit cents lances et de deux mille hommes de trait, sans avoir eu besoin de rappeler une seule des garnisons qui faisaient tête aux Anglais en Normandie. Le duc de Bourbon avait sollicité son beau-frère le duc de Bourgogne de se joindre à la praguerie, mais celui-ci lui avait répondu que cette révolte amènerait la ruine de la France, et que tout ce qu'il pourrait faire pour lui, c'était de chercher à faire sa paix.

Le Poitou était rentré presque en entier dans l'obéissance. Charles se mit en marche par Guéret et la Souterraine, pour aller attaquer le duc de Bourbon dans son apanage. En chemin, il fut rejoint par de nouveaux capitaines d'aventuriers, qui commençaient à voir clairement que le roi demeurerait le plus fort; entre autres par le vicomte de Lomagne, le bâtard de Foix et Sallasar, qui auparavant avaient suivi Rodrigue de Villandrade sur les frontières du Bordelais. Pothon de Saintrailles, Robert Floquet et Jean de Brezé commandaient l'avant-garde royale; ils voulurent piller les petites villes et les châteaux où ils éprouvaient quelque résistance, mais le roi et le connétable se contentèrent de leur faire payer quelques rançons, déclarant que les pauvres habitants ne devaient pas être victimes de ce que des aventuriers étrangers s'étaient défendus dans leurs murs. Le 13 mai le roi célébra la Pentecôte à Aigueperse, sur les frontières du Bourbonnais. Les révoltés y avaient concentré leurs forces, et dans la nuit Chabannes leur enleva une partie de son artillerie. Cependant, là comme ailleurs, le peuple se déclarait pour le roi : Bourbon, qui, avec le dauphin et la Tré-

[1] Berri, p. 407.

mouille, avait son quartier à Saint-Poursain, voyant que Cusset, Charroux, Escurolles, et cinq ou six forteresses plus petites, avaient ouvert volontairement leurs portes, ou avaient été prises de force, se retira à Moulins, tandis que les royalistes entrèrent à Saint-Poursain; il songea même à passer en Bourgogne, et s'avança jusqu'à Décize sur la Loire; mais le duc Philippe lui fit dire qu'il ne le recevrait, avec ses capitaines, que comme de simples particuliers, et que si leurs gens d'armes pillaient quelque chose dans le plat pays, la noblesse et les communes se soulèveraient contre eux [1].

Les seigneurs de la praguerie revinrent à Moulins, très-affectés du danger de leur position. Ils voyaient Lomagne et Sallasar les attaquer avec vigueur, tandis qu'ils avaient compté que tous les aventuriers militaires se déclareraient pour eux. Ils se présentèrent devant Clermont-Ferrand; on leur en ferma les portes, et on y accueillit, au contraire, le roi avec empressement. Celui-ci y convoqua les états de l'Auvergne, quoique Bourbon fût toujours maître de Riom, qui n'en est qu'à trois lieues. L'évêque de Clermont exposa au nom du roi à l'assemblée, que cette rébellion n'avait d'autre motif que les efforts du roi pour sauver le peuple des ravages des gens de guerre. Le sire de Dampierre répondit, au nom des états, qu'ils étaient au roi de corps et biens, et qu'ils voulaient obéir du tout à sa volonté. En même temps ils lui accordèrent une aide en argent assez considérable [2].

Cependant, les princes du sang qui s'étaient attachés au roi désiraient fort dérober à toute punition ceux du parti contraire. Le comte d'Eu fit plusieurs visites aux ducs d'Alençon et de Bourbon, pour entamer avec eux des négociations; il les amena même à Clermont, où ces ducs eurent une conférence avec le comte du Maine et le connétable, mais, retournés à leur quartier, ils recommencèrent les hostilités. Alors le roi poussa ses avantages, et prit Vichy et plusieurs places autour de Cusset, puis se dirigeant par Saint-Haon le Châtel, qu'il prit d'assaut, et qu'il sauva cependant du pillage, il arriva jusqu'à Roanne. Quelques villes au delà de la Loire, comme Perreux et Charlieu, s'empressèrent de lui faire leur soumission. Dès lors les ducs perdirent courage : le duc d'Alençon le premier demanda grâce, et obtint la permission de se retirer à Pouançay dans son apanage. Le comte d'Eu se chargea ensuite d'amener au roi, le 19 juillet, à Cusset,

[1] Berri, Hist. chronol., p. 408, 409.
[2] *Ibid.*, p. 410. — Monstr., c. 245, t. VII, p. 79.

le duc de Bourbon et le dauphin. Ils approchaient en effet, mais à demi-lieue de Cusset ils trouvèrent un messager du roi qui avertit les seigneurs de la Trémouille, de Chaumont et de Prie, de ne point suivre le dauphin, car le roi ne les assurait point, et ne voulait point les recevoir dans son cortége. Le roi Louis eut alors un mouvement qui lui fait honneur : il déclara qu'il ne voulait point d'une paix qui sauvait les princes et non les gens de leur hôtel. Le duc de Bourbon et le comte d'Eu eurent de la peine à l'amener jusqu'au roi. Bourbon et le dauphin s'agenouillèrent par trois fois devant le monarque, et lui demandèrent pardon. Charles se contenta de dire à son fils : « Louis, » soyez le bienvenu : vous avez moult longuement demeuré ; allez-» vous-en reposer en votre hôtel pour aujourd'hui, et demain nous » parlerons à vous. » Mais au duc de Bourbon, il dit : « Beau cousin, » il nous déplait de la faute que maintenant et autres fois avez faite » contre notre majesté par cinq fois ; » et lui déclara les propres lieux où ce avoit été, disant : « Si ne fust point pour l'honneur et amour » d'aucuns, lesquels nous ne voulons point nommer, nous vous eussions » montré le déplaisir que vous nous avez fait. Si,vous gardez doréuavant » de plus y renchoir. »

Le lendemain, Bourbon et le dauphin supplièrent de nouveau le roi de vouloir bien pardonner à la Trémouille, Chaumont et Prie. Charles dit qu'il n'en ferait rien, mais que seulement il voulait bien leur permettre de s'en retourner chez eux sans y être molestés. Alors le dauphin s'écria : « Monseigneur il faut donc que je m'en retourne, car ainsi » leur ai-je promis ; » et le roi lui répondit : « Louis, les portes vous » sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai » abattre seize ou vingt toises de mur pour passer où mieux vous sem-» blera. Vous êtes mon fils, et ne vous pouvez obliger à quelque per-» sonne sans mon congé et consentement ; mais s'il vous plait vous en » aller, si vous en allez ; car, au plaisir de Dieu, nous trouverons » aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir et entre-» tenir notre honneur et seigneurie que vous n'avez fait jusques » à ici [1]. »

Cependant le dauphin ne partit point ; il accepta la grâce que le roi faisait à ses serviteurs rebelles, en leur permettant de se retirer chez eux. Le duc de Bourbon rendit au roi les châteaux de Corbeil, Vin-

[1] Monstrelet, c. 245, t. VII, p. 82, 83.

cennes, Sancerre et Loches; les gens d'armes évacuèrent le Bourbonnais et l'Auvergne, en se dirigeant les uns vers l'Orléanais, les autres vers Paris; et, le 24 juillet, la paix qui terminait la praguerie fut publiée à Cusset à son de trompe [1].

La guerre civile de la praguerie retarda les négociations qui devaient s'ouvrir le 1er mai à Gravelines, pour la paix entre la France et l'Angleterre. Cependant l'une et l'autre nation avait paru vouloir y apporter les dispositions les plus pacifiques. Henri VI avait accordé, le 31 janvier, les plus amples sauf-conduits aux ambassadeurs de France [2]. Il avait en même temps agréé les principaux articles d'un traité pour la mise en liberté du duc d'Orléans. De son côté, Charles VII avait donné, le 12 avril, à Saint-Maixant, des lettres patentes pour que le chancelier, en son absence, pût accorder sous le grand sceau tous les actes nécessaires au duc d'Orléans pour sa délivrance [3]. Les ambassadeurs de France et de Bourgogne se rendirent bien à Saint-Omer le 1er mai, comme ils en étaient convenus, mais l'espérance des Anglais s'était ranimée en voyant le roi engagé dans une guerre civile : pendant sept mois entiers il n'arriva à Calais aucun ambassadeur d'Angleterre, et quand enfin l'évêque de Rochester et lord Stanhope se présentèrent comme chargés de pouvoirs par Henri VI, les ambassadeurs français déclarèrent qu'ils n'étaient pas d'assez haute dignité pour traiter avec eux [4].

Au lieu de nouer les négociations, les Anglais faisaient de nouvelles entreprises guerrières. Vers la fin d'avril, le duc de Sommerset avait assemblé six mille combattants à Rouen; il avait sous ses ordres Dorset, Falconbridge et Talbot, et il vint mettre le siége devant Harfleur, où Jean d'Estouteville commandait une garnison française de quatre cents hommes. Celui-ci se défendit avec beaucoup de vaillance pendant quatre mois : cependant les vivres commençaient à lui man-

[1] Monstrelet, p. 84. — Berri. roi d'armes, p. 411. — J. Chartier, p. 103-105. — Richemont, p. 358.—Journal d'un bourgeois de Paris, p. 504-506. Cette pacification fut suivie, au bout de très-peu de jours, de la cession que fit Charles VII à son fils, du Dauphiné, « vu qu'il est venu en âge suffisant pour avoir connaissance et soi. » employer ès besognes et affaires de notre royaume, et d'avoir État et gouverne- » ment. » Cette cession est datée de Charlieu, 28 juillet 1440. — Preuves de l'Hist de Louis XI, Duclos, t. III. p. 16.

[2] Rymer, t X, p. 756.

[3] *Ibid.*, p. 763.

[4] Barante, Ducs de Bourgogne, t. VII, p. 64.

quer, et il demandait instamment des secours que le roi ne put point lui envoyer tant que dura la praguerie. Ce fut seulement après la paix de Cusset que les comtes d'Eu et de Dunois, ayant réuni quatre mille hommes à Paris, s'avancèrent par Amiens et Abbeville; ils avaient sous leurs ordres le bâtard de Bourbon, Gaucourt, la Hire, Saint-Simon, Pennesac, Broussac, et beaucoup d'autres capitaines auxquels ils voulaient donner occasion d'effacer les fautes qu'ils avaient commises pendant la révolte [1] ; mais il était trop tard ; les Anglais avaient eu le temps de se fortifier dans leurs lignes : en vain Dunois les attaqua avec vaillance, il ne put ni les forcer, ni engager les Anglais à en sortir. Au bout de huit jours il se vit réduit à se retirer, et la garnison capitula. Les capitaines d'aventuriers retombèrent alors dans leurs anciennes habitudes : les uns se jetèrent dans le Ponthieu pour le piller, quoiqu'il appartînt au duc de Bourgogne; les autres gagnèrent la Champagne, où ils recommencèrent leurs ravages [2].

Mais, pendant le même temps, le duc de Bourgogne poursuivait en Angleterre des négociations qui avaient pour but la mise en liberté du duc d'Orléans. Depuis que Charles avait commencé à manifester une énergie et des talents qu'on ne lui avait jamais soupçonnés, les princes avaient conçu de lui une jalousie nouvelle; ils répétaient contre lui les accusations d'indolence, d'incapacité, de favoritisme, justement parce qu'il cessait de les mériter, et ils cherchaient des combinaisons pour défendre leur pouvoir contre des vertus inattendues, tout en l'accusant des vices contraires. Le duc d'Orléans, captif depuis vingt-cinq ans en Angleterre, commençait à se faire connaître par d'assez jolies poésies en français comme en anglais. Elles avaient donné l'idée qu'il était doué de talents supérieurs; comme en même temps il était, par ses apanages, le plus puissant des princes du sang, comme on supposait que tout l'ancien parti d'Orléans se réunirait à lui, le duc de Bourgogne ne doutait point qu'en confondant leurs deux influences ils ne fussent absolument les maîtres du royaume et ne pussent condamner Charles VII à ce repos des rois fainéants, auquel, pendant dix-sept ans, il avait paru aspirer uniquement. La duchesse de Bourgogne avait négocié cette alliance intime entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne; le premier, comme garantie de son amitié, s'était engagé à épouser,

[1] Monstrelet, c. 247, p. 87.
[2] *Ibid.*, c. 247, t. VII, p. 87-94, et c. 249, p. 97. — J. Chartier, p. 105.
[3] Preuves de l'Hist. de Bourgogne, nº 134, p. 169.

aussitôt qu'il aurait recouvré sa liberté, Marie de Clèves, nièce du second, et élevée dans sa maison [1]. Les ambassadeurs de France avaient eux-même pris part au traité, croyant devoir bien plus se mettre en garde contre un renouvellement de guerres civiles entre ces princes rivaux, que contre une alliance trop intime entre eux.

Il fallait cependant obtenir du conseil d'Angleterre la mise en liberté du duc d'Orléans, et tandis que le cardinal de Winchester y donnait les mains, le duc de Glocester s'y opposait. Il invoquait la mémoire de son frère Henri V, et les injonctions qu'il leur avait faites en mourant. Il fit inscrire, le 2 juin 1440, sa protestation contre l'élargissement du duc d'Orléans sur les registres du conseil; il y disait, entre autres choses : « Le roi et son conseil n'ignorent point quelle est, d'après la commune » renommée, l'indisposition de son adversaire de France; qu'il n'a ni » prudence ni discrétion pour se gouverner lui-même, mais qu'il doit » être conduit, par défaut de raison naturelle, d'après les désirs de » ceux qui, pour le temps, l'ont sous leur gouvernement, et l'on croit » que son fils aîné est fait tout de même. Il me semble donc, consi- » dérant la grande subtilité et disposition cauteleuse du duc d'Orléans, » qui est si bien connue de tous les lords du conseil, que nous ne » devons point le mettre en liberté; car les seigneurs de la partie ad- » verse et les trois états, le voyant si prochain du sang, et si habile, » le prendront probablement pour régent, et lui donneront le gouver- » nement; et lui, qui connaît si bien dans quelles dispositions nous » sommes ici, ne voudra jamais travailler à une paix qui soit honorable » et profitable au roi mon seigneur [2]. »

Malgré la protestation de Glocester, la mise en liberté du duc d'Orléans fut résolue; la riche rançon qu'on attendait de lui, tandis que le parlement refusait ses subsides, fut le vrai motif qui détermina le conseil. Elle fut fixée à deux cent mille écus, dont deux valaient un noble d'Angleterre : quatre-vingt mille devaient être payés au moment où le duc serait mis en liberté; les cent vingt mille restants au bout de six mois; et, pour cette somme, Orléans remettait des engagements séparés du dauphin, des ducs de Bretagne et d'Alençon, des comtes de Vendôme et de la Marche, des archevêques de Reims et de Narbonne, des seigneurs de Harcourt, Tancarville, Mailly et Lohéac [3]. Le duc de Bour-

[1] Rymer, t. X, p. 764. — Rapin Thoyras, l. XII, p. 285.

[2] *Ibid.*, p. 776, et p. 794.

gogne ajouta, le 8 juillet, sa garantie à celle du dauphin, peut-être parce que les Anglais se défiaient du pouvoir qu'aurait celui-ci d'accomplir ses promesses, depuis qu'il s'était engagé dans la guerre civile [1]. Les ambassadeurs de France ratifièrent à Saint-Omer, le 16 août 1440, ces divers traités au nom du roi [2]. Le 20 août, des sauf-conduits furent expédiés par Henri VI au bâtard d'Orléans, pour qu'il vînt avec sa femme trouver son frère à Calais ou à Gravelines : d'autres sauf-conduits furent envoyés, le 28 octobre, à l'archevêque de Reims, chancelier, à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Poitiers, à deux conseillers au parlement et deux secrétaires, formant l'ambassade française qui attendait à Saint-Omer. Enfin, le duc d'Orléans ayant satisfait à tous ses engagements, et donné les cautions des princes ses parents, prit congé, le 3 novembre, de Henri VI à Westminster, et partit pour Calais, sous la conduite de Jean Cornwallis. Parvenu à Gravelines, il y donna, le 12 novembre, des lettres par lesquelles il reconnaissait qu'il avait été remis en liberté, et il confirmait tous les engagements qu'il avait pris durant sa captivité [3].

La duchesse de Bourgogne avait attendu le duc d'Orléans à Gravelines ; le duc de Bourgogne vint bientôt l'y joindre avec toute sa cour. Les deux princes s'embrassèrent avec attendrissement, et le duc d'Orléans fit au duc de Bourgogne les protestations les plus vives d'attachement et de reconnaissance. Il jura d'observer fidèlement le traité d'Arras ; il fit faire le même serment à son frère Dunois, qui d'abord y montrait peu de disposition. Il célébra son mariage avec la demoiselle de Clèves, le 26 novembre, dans l'église de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et le 29 il reçut le collier de la Toison d'or, dans un chapitre de l'ordre que tint le duc de Bourgogne. Ce collier fut aussi envoyé aux ducs de Bretagne et d'Alençon [4]. Le duc de Bourgogne conduisit ensuite le duc d'Orléans à Bruges, annonçant à cette ville qu'il lui pardonnait à l'intercession de son cousin. Il fournit magnifiquement aux dépenses de son hôte, et lui monta une brillante maison. Les deux princes se séparèrent à Gand, et Orléans prit la route de Paris, où il fit son entrée le 14 janvier 1441 [5].

[1] Rymer, t. X, p. 787.
[2] *Ibid.*, p. 798.
[3] *Ibid.*, p. 800, 808, 823 et 829.
[4] Monstrelet, c. 252, t. VII, p. 105-114.
[5] *Ibid.*, p. 115-125.

Tant de marques d'affection et d'une intime intelligence, entre deux princes que jusqu'alors on avait crus ennemis, éveillèrent la défiance de Charles VII, et lui firent découvrir le but de cette association inattendue. Plus il avait montré jusqu'alors d'indifférence pour le pouvoir, et plus, depuis qu'il s'en était ressaisi, il semblait le défendre avec jalousie. Il avait assemblé à Bourges, au mois de septembre 1440, ses états-généraux ; mais il eut soin de ne leur soumettre autre chose que quelques affaires d'Église [1]. Il les fit déclarer pour Eugène IV et contre Félix V, en interdisant toutefois de publier dans le royaume aucune citation, suspension ou privation de bénéfice, à l'occasion du schisme qui éclatait [2]. Il obtint d'eux en même temps un subside d'un dixième à lever sur tous les ecclésiastiques du royaume [3]. Dans le même esprit il sembla se précautionner contre les princes du sang, et pour bien montrer au duc de Bourgogne qu'il voulait gouverner sans prendre ses conseils, il rappela Tannegui du Châtel, qu'il savait lui être odieux, et le donna pour lieutenant au comte du Maine, dans le gouvernement de Guienne [4].

(1441.) Dès le commencement du printemps de 1441, Charles VII se mit à la tête des troupes qu'il avait rassemblées autour d'Orléans et de Blois, et partit pour la Champagne, celle des provinces du royaume où son autorité était le moins respectée, et où les gens de guerre commettaient les plus cruelles exactions. Les peuples y étaient tour à tour dépouillés par des aventuriers lorrains ou barrois, qui déployaient les drapeaux ou du roi René, ou du comte de Vaudemont, en guerre l'un avec l'autre; ils l'étaient encore par Robert de Saarbruck, qu'on nommait le da mois eau de Commercy, par le bâtard de Vergy ou le sire de Cervolles, capitaines bourguignons, qui prétendaient user de représailles pour des incursions faites chez eux par des écorcheurs français. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avait seul réussi par son activité et sa fermeté à écarter de ses fiefs tous ces brigands ; mais il venait de mourir à son château de Guise, et Charles VII, qui avait prolongé d'année en année le répit qu'il lui avait accordé pour accepter le traité d'Arras, voulait au contraire forcer neveu et son successeur le comte de Saint-Pol à se soumettre sans réserve à l'autorité royale [5].

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 495.
[2] Ordonn. de France, t. XIII, p. 319-326. — [3] *Ibid.*, p. 326.
[4] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 495.
[5] Monstrelet, c. 252, t. VII, p. 128.

Charles VII conduisait avec lui le connétable, le dauphin et le comte du Maine, avec beaucoup de gentilshommes et de capitaines, dont les uns voulaient rappeler qu'ils avaient fait preuve de fidélité l'année précédente, durant la praguerie, les autres voulaient faire oublier leur rébellion. Arrivé à Troyes, où il passa trois semaines, il fit attaquer les châteaux des brigandset des aventuriers qui désolaient le pays : les uns furent pris de force, d'autres ouvrirent volontairement leurs portes. Le damoiseau de Commercy vint s'excuser de ses brigandages et implorer la merci du roi. Le pardon qu'il obtint encouragea le bâtard de Vergy, Charles de Cervolles et le bâtard de Bourbon à venir demander grâce. Charles pardonna aux deux premiers; mais il avait toujours trouvé le bâtard de Bourbon parmi les artisans les plus actifs du désordre, avant comme après la praguerie : il était bien aise de faire sentir au duc son frère que son nom n'était point une sauvegarde ; il le livra au prévôt des maréchaux, pour avoir tout récemment pillé Mucy-l'Évêque, et celui-ci le fit lier dans un sac et noyer dans la rivière, à Bar-sur-Aube. Ce supplice inspira une salutaire terreur aux autres chefs de bande, qui n'étaient pas de sang si illustre. L'ordonnance pour la création des compagnies commença dès lors à être mieux exécutée, les tailles à être plus régulièrement perçues sur des campagnes qui étaient moins ravagées, et les soldes des gens de guerre à être payées avec ponctualité [1].

De Bar-sur-Aube Charles VII passa successivement à Châlons, à Reims et à Laon : un convoi d'artillerie qu'il faisait venir de Tournai fut attaqué en chemin et enlevé par le jeune comte de Saint-Pol. Le roi donna ordre à la Hire, Chabannes et Joachim Rohault de punir cet outrage; bientôt les forteresses de Ribeumont et de Marle furent soumises, et le comte de Saint-Pol vint à Laon pour demander grâce. Il s'engagea à observer la paix, à réparer les dommages qu'il avait causés et à soumettre au parlement de Paris les procès que faisait naître la succession du comte de Ligny. La duchesse de Bourgogne vint dans le même temps à Laon, pour demander au roi, au nom de son mari, le redressement de plusieurs griefs. Mais le duc était alors l'objet spécial de la jalousie de Charles, et il trouva moyen, tout en recevant la duchesse avec beaucoup de courtoisie, de ne lui rien accorder du tout [2].

[1] Monstrelet, c. 253, p. 130. — Richemont, p. 350.—Berri, p. 412.—J. Chartier, p. 109.

[2] *Ibid.*, c. 255, p. 136, t. VII, et c. 256, p. 143. —*Ibid.*, p. 413.

Le roi continua ensuite sa marche par Soissons, Noyon, Compiègne et le pont Sainte-Maxence. Après avoir ramené à l'obéissance toutes les provinces qu'il laissait derrière lui, son dessein était de conduire contre les Anglais les forces qu'il avait réunies, pour leur faire sentir enfin leur imprudence d'avoir rejeté toutes ses offres de paix. Le 19 mai il vint donc mettre le siége devant le château du Creil, qui se rendit au bout de douze jours, et le 4 juin, ayant reçu de nouveaux renforts, il entreprit le siége de Pontoise [1].

L'armée du roi était fort belle et fort nombreuse. Il avait avec lui le dauphin, les comtes d'Eu et du Maine, le connétable de Richemont, les maréchaux de Lohéac et du Culant, l'amiral de Coétivy, et un grand nombre de comtes et de gentilshommes. Mais les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon et le comte de Dunois se tenaient à l'écart : ils n'avaient pas abandonné le projet qui avait éclaté l'année précédente sous le nom de *praguerie*, celui de forcer le roi à rentrer dans l'indolence et l'apathie, dont ils lui faisaient cependant un crime. Ils correspondaient pour cela avec le duc de Bourgogne, et ils espéraient trouver dans le peuple plus d'appui qu'ils n'en avaient eu l'année précédente. Dans les provinces que le roi avait parcourues, il est vrai, on avait reconnu ses bonnes intentions et son désir de réprimer les brigandages; mais un jugement fondé sur une expérience de dix-sept ans ne se change pas en quelques mois. L'activité nouvelle du roi, soit qu'elle fût, comme on le prétendait, l'ouvrage d'un nouveau favori ou d'une nouvelle maîtresse, n'était qu'un accident qu'on ne s'attendait pas à voir durer. D'autre part, l'Ile-de-France était toujours cruellement vexée; et à Paris les tailles étaient si onéreuses et se succédaient si rapidement les unes aux autres, que les bourgeois accusaient Charles de leurs malheurs avec plus d'amertume que jamais. « Il étoit, disaient-» ils, gouverné par ses faux et mauvais conseillers, qui le tenoient » comme on fait un enfant en tutelle. Tandis que par leur mauvaiseté » ils dépouilloient les confréries et ruinoient les églises sans honneur à » à Dieu; ils avoient si peu de courage, que dès qu'ils savoient les An-» glais d'un côté ils s'enfuyoient d'autre part, sans oser les combattre, » même lorsqu'il étoient trois contre un [2]. »

Dans cette disposition des esprits le siége de Pontoise était une opé-

[1] Journal de Paris, p. 514-516. — Monstrelet, c. 260, p. 153. — Amelgardus, l. III, c. 14, f. 69.
[2] *Ibid.*, p. 517.

ration dangereuse, et ses difficultés étaient encore augmentées par la ferme résolution des Anglais de défendre à tout prix cette place importante, d'où ils menaçaient toujours Paris. Richard, duc d'York, cousin de Henri VI, petit fils du cinquième fils d'Édouard III, et dont le fils monta plus tard sur le trône, sous le nom d'Édouard IV, avait été nommé, le 2 juillet 1440, lieutenant général et gouverneur du roi Henri VI dans le royaume de France et en Normandie [1]. Il avait sous lui le vaillant Talbot, le plus redouté comme le plus intrépide des généraux anglais, encore qu'il eût déjà soixante-huit ans. Lord Clifford commandait la garnison de Pontoise, où l'on comptait de six à huit cents, tant Anglais que transfuges français. Charles VII établit son quartier à l'abbaye de Maubuisson, sur la gauche de l'Oise ; un pont fut jeté sur la rivière, un peu au-dessous de la ville, et le comte du Maine avec l'amiral de Coetivy se logèrent sur la droite de l'Oise, autour de l'abbaye de Saint-Martin. Ce fut de ce côté qu'arriva Talbot, avec quatre mille combattants seulement. Il offrit le 21 juin la bataille aux Français ; mais Charles VII, trop frappé du souvenir des grandes défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, était résolu à ne pas mettre sa fortune à l'épreuve, et ne permit pas qu'on acceptât le combat. Il passa cependant le pont avec le dauphin, et ayant rejoint le comte du Maine, il examina avec lui les lignes des Anglais ; mais il contint ses troupes dans les fortifications de Saint Martin et de la bastide, et il laissa seulement la Hire, Ronhault et Jaillet escarmoucher au dehors, pendant trois heures que Talbot demeura en Bataille. Ce général voyant enfin que le roi était déterminé à ne pas combattre, s'avança par la presqu'île contre la Viorne et l'Oise, entra dans Pontoise, l'approvisionna de vivres, en changea la garnison, qu'il porta à quinze cents hommes, donna le commandement de ces troupes au lord Scale et Falconbridge, et se retira, le 24 juin, par Mantes, sans être molesté [2].

Charles VII ne voulait pas combattre, mais il ne voulait pas non plus abandonner son entreprise. Après la retraite des Anglais, il remit ses canons en batterie, et continua le siége. Il donna ordre à Guillaume de Flavy de construire une nouvelle bastide entre la Viorne et la rive droite de l'Oise. L'ouvrage était commencé le 6 juillet, mais Talbot revint par le même chemin : l'ordre fut donné à Flavy de ne pas com-

[1] Rymer, t. X. p. 786.

[2] Berri, Hist. chronol., p. 414. — Monstrelet, c. 260, t. VII. p. 153. — Richemont, p. 360-364.

battre, et Talbot entra de nouveau dans la ville, y introduisit des vivres et des troupes fraîches, et en emmena les malades et les blessés [1].

Pendant ce temps, le duc d'York rassemblait à Rouen son armée; il se mit en marche après la mi-juillet, avec six ou sept mille combattants; il donna le commandement de l'avant-garde à Talbot, et il vint offrir la bataille à Charles VII, qui la refusa de nouveau. Le duc d'York, pour forcer le roi à lever le siége, résolut alors de passer l'Oise, et de pénétrer dans l'Ile-de-France. Il détourna son attention par une fausse attaque sur Beaumont, et tandis que les soldats du roi se portaient de ce côté, il passa la rivière vis-à-vis l'abbaye de même nom. Charles VII, toujours déterminé à ne pas combattre, envoya ses plus lourds équipages à la bastide de Saint-Martin, sur la droite de l'Oise, où il laissa le sire de Coetivy avec trois mille hommes, et lui-même se retira à Poissy avec le dauphin et la plus grande partie de son armée. Le duc d'York passa trois jours à Pontoise, il examina bien la bastide de Saint-Martin, mais il ne crut pas pouvoir l'attaquer avec succès. Il présenta donc de nouveau la bataille au roi à Poissy, et il le força à se retirer à Saint-Denis, puis à Conflans. Espérant le forcer à défendre les entours de sa capitale, le duc d'York ravagea cruellement l'Ile-de-France; il rentra dans Pontoise une quatrième fois, et y introduisit encore des vivres; mais vers le milieu d'août, il se vit obligé d'évacuer des campagnes qu'il avait dévastées, et de reconduire son armée en Normandie. Charles VII était humilié de n'avoir osé nulle part attendre l'ennemi; les peuples accablés de tailles l'accusaient de lâcheté, les princes mécontents augmentaient d'audace; le comte de Saint-Pol lui avait demandé son congé, et s'était retiré; d'autres capitaines l'abandonnaient sans même le prévenir. Il fallut à Charles un degré de fermeté que rien n'avait fait prévoir en lui, pour recommencer, sans se décourager, le siége de Pontoise. Il revint occuper sa première position à Maubuisson. Son artillerie était fort bonne, et habilement dirigée par le sire Jean Bureau. Le 13 septembre il fit donner l'assaut à l'église Notre-Dame, dont les assiégés avaient fait une redoute avancée en dehors de la ville. Il s'en empara après deux heures d'un combat obstiné. De là, il put battre en brèche les remparts avec un grand avantage. En effet, le 19 septembre il donna un assaut au corps même de la place en trois endroits différents. Le roi conduisait lui-même la première divi-

[1] Monstrelet, c. 158. — J. Chartier, p. 113.

sion, le dauphin la seconde, le maréchal de Lohéac la troisième. Après deux heures et demie d'un combat obstiné, toutes trois entrèrent également dans la ville; cinq ou six cents Anglais furent tués dans l'assaut, quatre cents environ furent faits prisonniers. Charles VII fit cesser le massacre, et prit sous sa protection les femmes et les laboureurs qui s'étaient réfugiés dans les églises; mais il laissa les prisonniers aux mains des gens d'armes, qui les traitèrent fort durement, et qui, après les avoir traînés dans les rues de Paris, comme un méprisable bétail, noyèrent dans la Seine tous ceux qui ne purent pas se racheter [1].

Les Anglais avaient dépensé tout l'argent dont ils pouvaient disposer dans leurs premiers efforts pour secourir Pontoise. Ils avaient été obligés ensuite d'abandonner la campagne, tandis que Charles VII avait montré que par la patience, la persévérance, la richesse et le nombre, il pouvait triompher même de Talbot, qu'il n'osait pas combattre. En même temps la ville d'Évreux avait été surprise le 15 septembre sur les Anglais, par le capitaine Floquet; et quoique cette conquête eût moins coûté que celle de Pontoise, elle n'était pas moins importante [2]. Dans le Languedoc et la Guienne, il y avait eu aussi quelques hostilités. Les Anglais avaient attaqué le sire d'Albret; ils l'avaient assiégé dans sa ville de Tartas, et vers la fin de l'année ils l'avaient réduit à capituler. Le sire d'Albret s'était engagé à leur livrer Tartas le 23 juin suivant, veille de la Saint-Jean, si ce jour-là le roi ne venait en personne le délivrer, et *tenir sa journée* devant la place. Il avait donné son fils en otage en garantie de cette promesse [3].

Il est probable que les assiégants comme les assiégés s'attendaient peu à voir un monarque qu'on avait toujours jugé si indolent, conduire son armée de la Normandie dans les landes de la Gascogne, à vingt-cinq lieues au midi de Bordeaux. Charles était revenu à Paris le 23 septembre, après la soumission de Pontoise, et il y resta jusqu'au 15 octobre. Mais les Parisiens ne lui tenaient encore aucun compte de ses efforts; ils l'accusaient des brigandages que le roi ne pouvait pas empêcher, et qui se commettaient souvent, sous ses yeux mêmes, par les gens de sa suite. Ils l'accusaient de la pesanteur des tailles qu'il

[1] Monstrelet, c. 261, t. VII, p. 160-171. — Berri, roi d'armes, p. 415, 416. — J. Chartier, p. 115-120. — Richemont, p. 365-369. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 518. — Amelgardus, l. III, c. 15, f. 71.

[2] J. Chartier, p. 128. — Berry, p. 417. — Amelgardus, l. III, c. 16, f. 72.

[3] Hist. générale du Languedoc, l. XXXIV, p. 496.

levait à la rigueur pour payer ses soldats; de son peu de respect pour les immunités de l'Église, qu'il soumettait à des contributions, et de l'avarice des prêtres, qui retranchaient au peuple quelque partie du service divin, proportionnelle à ce que leur prenait la couronne. Les curés appauvris supprimaient des messes; dans quelques églises ils n'en disaient même plus du tout. L'université cessa toute prédication pendant l'hiver, il n'y eut pas même de sermon aux fêtes de Noël, et cependant les prêtres avaient bien soin d'avertir le peuple que son salut éternel dépendait des cérémonies qu'ils lui retranchaient. Charles VII, impatienté de cette petite lutte, retourna dans ce que les Parisiens appelaient encore *son pays de Berri*, comme s'il était toujours *le petit roi de Bourges* [1].

(1442.) Dans les premiers mois de l'hiver, Charles VII eut une entrevue à Saumur avec le duc de Bretagne; celui-ci tenait sur ses frontières des garnisons d'aventuriers, qui commettaient de grands ravages dans le Poitou, l'Anjou et la Saintonge. Le roi l'engagea à les retirer; d'autres s'étaient fortifiés dans des châteaux d'où Richemont les chassa. A cette époque même la femme de ce seigneur, veuve du premier dauphin, et qu'on nommait toujours la duchesse de Guienne, mourut à Paris le 30 janvier 1442 [2]. Pendant le même mois de janvier, Charles visita le Poitou et le Saintonge, obligeant le sire de la Trémouille et le sire de Pons à renvoyer de leurs châteaux les aventuriers qu'il y tenaient en garnison, et qui levaient des contributions sur tout le pays environnant [3]. Le 17 janvier, il écrivit à tous ses barons de Languedoc qu'il tiendrait sa journée devant Tartas, et il les convoqua à Toulouse pour l'y suivre. Il s'adressa en particulier à ses cousins d'Armagnac, de Foix, de Comminges, de Lomagne et d'Albret, qui, regardant cette affaire comme leur étant personnelle, mirent beaucoup d'ardeur à rassembler leurs gens de guerre, pour paraître avec éclat dans l'armée du roi [4].

Charles toujours occupé de réprimer les brigandages des soldats, se rendit de Saintes à Lusignan, puis à Limoges, où il passa une partie du mois de mai. Le 8 juin, il fit son entrée à Toulouse. Là, il trouva

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 517-520.
[2] Berri, p. 417. — Richemont, p. 369 — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 52. — J. Chartier, p. 121. — Hist. de Bretagne de Lobineau, l. XVII, p. 519.
[3] *Ibid.*
[4] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 496.

rassemblée toute la noblesse de la Guienne française et du Languedoc; on compta dans son armée plus de cent vingt barons. Le dauphin, les comtes de Lomagne, de la Marche, de Foix, de Comminges, marchaient avec le roi; le connétable était venu le rejoindre. Ils passèrent par Mont-de-Marsan, et, le 23 juin, ils se rangèrent en ordre de bataille sur la lande de Tartas; mais les Anglais ne se présentèrent pas pour combattre une aussi puissante armée, et ils rendirent au connétable le fils du sire d'Albret, qui leur avait été livré comme otage. Le roi assiégea ensuite Saint-Sever, qu'il prit d'assaut; puis Dax, qui se rendit par composition, après avoir tenu six semaines. Pendant que son armée pressait ce dernier siége, Charles visita Toulouse, Agen, Carcassonne, et rendit dans ces diverses villes des ordonnances contre les routiers, les déserteurs, et tous les gens de guerre qui exerçaient le brigandage; il autorisa tous les paysans à leur courir sus et les tuer [1]. Il avait convoqué à Béziers, pour le mois d'octobre, l'assemblée des états de Languedoc. Là, il se montra entouré des hommes qui partageaient avec lui la reconnaissance du peuple, pour leurs efforts soutenus afin de supprimer l'anarchie. C'étaient le chancelier, archevêque de Reims, l'archevêque de Vienne, Tannegui du Châtel, mais surtout Jacques Cœur, argentier ou trésorier du roi, qui le premier avait remis quelque ordre dans ses finances. Cette assemblée lui accorda un subside de cent mille livres, et en partagea vingt-sept mille entre les princes et les grands officiers de la couronne. Pendant ce temps, l'armée royale continuait ses opérations; elle les termina par la soumission de la Réole, qui se rendit le 8 décembre [2]. A la suite des fatigues de cette campagne, la Hire, le plus illustre des aventuriers français qui avaient servi Charles VII depuis le commencement de ses guerres, mourut de maladie à Montauban, dans un âge avancé [3].

Les Anglais étaient peu en état d'arrêter cette carrière de succès. La nation prenait toujours moins d'intérêt aux affaires du continent, et son roi, Henri VI, en avançant en âge, se montrait toujours plus incapable. Le duc de Glocester, le seul des princes qui parût avoir à cœur l'honneur des armes anglaises, était abreuvé de dégoûts et de mortifications par son oncle le cardinal de Winchester. Sa femme, la duchesse de

[1] Monstrelet. c. 263. p. 195. — Richemont, p. 373, 374. — Hist. du Languedoc, t. IV. l. XXXIV, p. 497.
[2] *Ibid.*, c. 266, p. 198. — Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 497.
[3] *Ibid.*, p. 202.

Glocester, avait été accusée de s'être concertée avec des sorciers pour *envouter* le roi, ou le faire périr en fondant à petit feu une image de cire qui le représentait. L'homme et la femme qu'on accusait d'être ses complices, périrent par un supplice cruel, et la duchesse elle-même, après avoir fait amende honorable dans l'église de Saint-Paul, fut enfermée dans une prison perpétuelle [1].

Mais tandis que les vrais ennemis de l'État avaient cessé d'être redoutables, les princes du sang causèrent pendant quelque temps assez d'inquiétude à Charles VII. Vers la fin de l'année 1441, les ducs de Bourgogne et d'Orléans avaient eu une conférence à Hesdin, et ils étaient convenus de convoquer pour le mois de mars suivant, à Nevers, tous le princes de la maison de France. On vit à cette assemblée le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte d'Étampes, le comte de Dunois et le comte de Vendôme; le seul duc de Bourgogne, qui avait invité tous ces princes à s'y rencontrer, ne voulut pas s'y trouver. Le chancelier et quelques conseillers du roi avaient été envoyés par Charles VII à Nevers, pour le représenter au milieu de tous ces princes ses parents.

Ceux-ci se regardant comme les notables de la France, rédigèrent un cahier de doléances, qui fut présenté au roi pendant son séjour à Limoges, au mois de mai 1442. Les premiers articles se rapportaient aux affaires publiques; ils étaient destinés à capter la faveur populaire, et à rejeter sur le roi le blâme des maux qu'il cherchait au contraire à réparer. Mais ensuite les princes arrivaient à ce qui leur tenait vraiment à cœur, à la demande de faveurs personnelles, de pensions, de gouvernements. Ils croyaient toujours que la France leur appartenait, et que c'était à eux à s'en partager les dépouilles. Charles VII leur répondit avec franchise, avec modération, avec bonté, et ses réponses nous feront connaître les demandes qui lui étaient adressées. Quant à l'accusation de laisser la France exposée aux ravages des ennemis, Charles répondit, qu'en partant pour Tartas, il avait pourvu à la défense de la Beauce et du pays Chartain contre les Anglais, et qu'il avait fait choix pour commander sur cette frontière, du comte de Dunois, qui sans doute était agréable au princes. Quant à la paix, qu'il n'y avait point de sa faute si elle n'était pas faite encore, que c'étaient les Anglais qui avaient négligé

[1] Rapin Thoyras, l. XII, p. 294.

d'envoyer aux dernières conférences, et que les conditions sur lesquelles ils avaient insisté aux précédentes, de l'aven mêmes des princes n'étaieut pas acceptables. Qu'il était prêt de uonveau à onvrir nn congrès pour le 25 octobre, au lien que les Anglais voudraient choisir sur la frontière, mais qn'il anuonçait pnbliqnement d'avance, qu'il ue traiterait de la paix qne sous la condition de se réserver la foi, l'hommage et la souveraineté de la partic qnelconqne du territoire de France qn'il abandonnerait au roi d'Angleterre. Quant à la demande de faire rendre la jnstice par des hommes éclairés et intègres, et d'nne manière impartiale, le roi répondit que tel avait toujonrs été son désir ; qne peu de plaintes avaient été élevées contre ses juges, mais que s'il y en avait quelqu'uue de fondée, il y ferait droit ; quant aux pillages des gens de guerre et à la panvreté du peuple que les princes lui reprochaient, il dit qu'il ue cessait de travailler à réprimer ces brigandages ; que c'était ponr se mettre en état de le faire qu'il avait dû lever sur le peuple des taxes dont il regrettait la riguenr ; que toutefois les aides avaient été consenties par les seigneurs ; et quant aux tailles, il prétendait qne celles snr ses propres sujets dépendaieut de sa senle autorité royale, sans le concours des états ; que d'ailleurs les peuples nc regardaieut l'assemblée de ces états qne comme une dépense et nne charge inutiles : toutefois il promettait de consulter les princes et les seignenrs, comme il l'avait fait auparavant, dans toutes les occasions importantes, et sans avoir égard aux divisions passées [1].

Arrivant ensuite aux demandes personnelles des prIuces, Charles essaya encore de les désarmer par la coudescendance. Il promit de payer au dnc d'Aleuçon la valeur du gouvernement de Niort, qu'il lui avait ôté dnrant la pragnerie ; mais quant à sa lieutenance et à sa pension, il déclara ne vouloir les rendre qnc quand ce duc se condnirait comme il aurait dû le faire. Il assura n'avoir point suspendu la pension dn dnc de Bourbon, qni montait à 14,400 francs ; que c'était lui au contraire qni u'avait pas vouln recevoir nn à compte qni lui était offert ; qne de même c'était le comte de Vendôme qni avait abandonné l'office de grand maître qu'il redemandait. Il dit qu'il continuerait au duc de Nevers sa pension, pourvu que celni-ci assnrât dans le Rhetelois l'obéissance aux ordres royaux, et y réprimât la liceuce des gens de guerre. Il promit enfin au duc de Bonrgogue de veiller à la stricte exécutiou

[1] Monstrelet, c. 264, t. XII, p. 174-188.

du traité d'Arras, comme il avait toujours voulu le faire. En même temps il fit bon accueil aux ambassadeurs des princes; il leur annonça que l'année suivante il requerrait leur aide pour la conquête de la Normandie [1]. Il mit enfin tant de modération et de support dans cette discussion, à laquelle il eut soin en même temps de donner assez de publicité, que les princes perdirent tout espoir d'intéresser le peuple à leur querelle. Il était évident pour tous les yeux que le roi agissait en protecteur des intérêts publics, tandis que l'assemblée de Nevers n'avait été formée que pour faire valoir contre lui toutes les prétentions personnelles les plus déhontées. Ce fut le dernier effort de la praguerie. La résistance des grands et des soldats aux réformes et au rétablissement de l'ordre, qui avait commencé par les armes, qui s'était continuée ensuite par des remontrances au nom de toute la famille royale, ne put pas se prolonger plus longtemps en opposition avec le sentiment national. Le duc d'Orléans, qui, à son retour d'Angleterre, avait cru pouvoir se mettre à la tête des mécontents, et partager ainsi l'autorité royale, sentit combien ce rôle serait dangereux, combien il était heureux pour lui que le roi eût bien voulu conserver la paix et ne pas rompre avec les princes. Il vint à Limoges avec la duchesse sa femme pour assurer Charles VII de son entière soumission, et se recommander à sa faveur. Charles, de son côté, le reçut avec amour, et contribua largement à acquitter la rançon qu'il avait encore à payer [2].

[1] Monstrelet, c. 264, t. VII, p. 188-194.
[2] Berri, p. 418.

CHAPITRE VIII.

Avantages remportés sur les Anglais par Charles VII et par le dauphin son fils. Congrès de Tours, où une trêve de deux ans est conclue. Henri VI épouse Marguerite d'Anjou. Le dauphin conduit contre les Suisses les soldats devenus inutiles. Bataille de Saint-Jacob sur la Brise. Campagne de Charles VII contre Metz. Réforme de l'armée. Compagnies d'ordonnance. Meurtre du duc de Glocester en Angleterre. — 1442-1447.

(1442.) Depuis le commencement du règne de la maison de Valois, la guerre entre les Français et les Anglais avait paru aux historiens des deux nations presque le seul sujet digne de l'histoire. Les grands combats, les petits faits d'armes, les surprises de places et le ravage des campagnes, sont les seuls événements dont les contemporains aient daigné nous entretenir; ils ne semblaient jamais se fatiguer de leur monotonie. Nous sommes arrivés enfin à une époque où les chroniqueurs paraissaient n'avoir presque plus rien à nous dire sur cette longue et cruelle lutte. La guerre durait encore cependant, mais elle se faisait avec une langueur, avec une mollesse toujours croissante; elle se faisait par paresse, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plutôt que par passion; car l'un et l'autre gouvernement n'avait pas assez d'énergie pour faire la paix. Il ne savait point se rendre compte de ce qu'il voulait; il ne pouvait se déterminer ni à renoncer à ce qu'il ne pouvait pas atteindre, ni à prendre des mesures pour employer les gens de guerre dont il était accablé, et les contenir dans le devoir après qu'ils auraient posé les armes, ni à gouverner ses États selon un système pacifique. Il fallait bien plus de résolution, bien plus de réflexion pour arriver à l'état de paix que pour laisser continuer la guerre, d'autant que celle-ci se faisait sans plan de campagne, sans rassemblements de munitions ou d'artillerie, sans grandes levées d'hommes, et seulement en laissant un libre cours aux mauvais penchants des soldats aventuriers. Ces derniers con-

tinuaient à méditer et à exécuter des surprises de places, des incursions et des pillages sur le territoire ennemi, sans qu'aucun de ces faits militaires put amener une conquête ou l'accomplissement des conditions que l'un ou l'autre gouvernement avait mises à la pacification.

Charles VII, cependant, réveillé de ce sommeil d'indolence dans lequel il avait passé sa jeunesse, persistait dans le projet qu'il avait formé depuis peu d'années, de délivrer le peuple de la tyrannie des soldats et de celle des grands, et de ramener la France sous le joug de la seule autorité royale. Il avait montré, dans la précédente campagne, qu'il pouvait au besoin développer de l'activité et de l'énergie; il avait laissé voir aussi une jalousie de ses droits qu'on n'aurait pas attendue d'un homme presque toujours dominé par ses favoris ou ses maîtresses. Déjà il était retombé sous le joug des uns et des autres; mais la guerre et le malheur avaient développé en France des caractères énergiques. On trouvait plus de talent pour les affaires dans les hommes qui approchaient de la cour, et Charles VII, en changeant souvent de favoris et de conseillers, n'employait plus guère que des hommes habiles; aussi nous assure-t-on qu'il fut surnommé par ses contemporains Charles le bien Servi [1]. Il y eut, vers cette époque, un renouvellement dans son cabinet, dont on ne nous explique point la cause, mais qui parut contribuer à la meilleure administration des affaires. Le roi éloigna de la cour l'amiral de Coétivy, sans lui ôter aucun de ses offices, et il appela dans ses conseils Pierre de Brezé, Jamet du Tillay et Petit Mesnil, auquel il accorda dès lors beaucoup de confiance [2].

Les grands seigneurs du midi de la France semblaient avoir mieux réussi que tous les autres à secouer absolument le joug de l'autorité royale. Charles VII, qui s'était avancé jusqu'en Gascogne pour tenir sa journée de Tartas, parut vouloir profiter de sa présence dans ce pays avec une armée, pour ramener à l'obéissance ces grands feudataires que la distance de la capitale, la longueur des guerres civiles, et l'appui qu'ils trouvaient alternativement dans les Anglais et les Français, avaient encouragés à se rendre indépendants; il prit sur lui de régler la succession au comté de Comminges, qui depuis bien longtemps était un sujet de guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac.

Le dernier comte de Comminges, Pierre Raimond II, était mort au

[1] Prol. de Math. de Coucy. Collect. de Buchon, t. X, p. 4.
[2] Mém. de Richemont, p. 378.

mois d'octobre 1375; il n'avait laissé qu'une fille Marguerite, qui avait été déclarée héritière de son comté. Le comte d'Armagnac l'avait prise sous sa protection, ainsi que sa mère; le comte de Foix, au contraire, avait entrepris de les dépouiller, et depuis soixante-sept ans la possession de ce comté, au pied des Pyrénées, avait excité des guerres fréquentes entre ces deux puissantes maisons [1]. Les passions et l'inconduite de l'héritière de Comminges avaient compliqué encore les droits de ces familles rivales. Marguerite fut mariée trois fois : d'abord à Jean III d'Armagnac, celui qui conduisit, en 1391, une expédition en Italie, où il périt; puis à Jean d'Armagnac, comte de Pardiac; mais elle n'avait pas cru qu'une personne d'aussi haut rang qu'elle fût obligée ou à la fidélité ou à l'obéissance conjugales. Lorsque son second mari avait montré du ressentiment de ses galanteries, elle lui avait déclaré la guerre en 1401 [2]; elle avait tour à tour été son ennemie et sa captive; ensuite, comme elle se trouva trop faible pour lui résister, elle avait eu recours à la maison rivale des comtes de Foix ; et, en 1419, elle épousa Matthieu de Foix, quatrième fils d'Archambaud de Grailly, quoique son autre mari fût toujours vivant [3]. Cet autre mari l'avait longtemps tenue en prison. Matthieu de Foix ne la traita pas mieux : dès l'année de son mariage, il la fit enfermer, assurant que c'était le seul moyen de mettre des bornes à son incontinence. Cependant, il abusa bientôt de l'autorité qu'il exerçait, en son nom, sur le Comminges. Les trois états de ce comté s'étaient adressés, en 1439, à Charles VII; ils lui avaient représenté que leur souveraine légitime était, depuis vingt ans, retenue en prison, par son troisième mari, dans une des tours du château de Foix; que l'âge avait sans doute glacé depuis longtemps les passions de sa jeunesse; que même, s'il n'en était point ainsi, ils aimeraient mieux subir les caprices de la fille de leurs anciens maîtres que de se soumettre plus longtemps aux extorsions et à l'avarice de l'homme qui la traitait si cruellement [4].

Charles VII avait dès lors négocié pour faire mettre en liberté la vieille comtesse de Comminges; mais son mari s'était absolument refusé à la relâcher. Le roi, se trouvant donc dans le pays, fit attaquer par

[1] Hist. du Languedoc, t. IX, l. XXXII, p. 357.
[2] *Ibid.*, l. XXXIII, p. 413.
[3] *Ibid.*, p. 431.
[4] *Ibid.*, p. 490.

Saintrailles les principales forteresses du comte de Comminges ; et, à mesure qu'il s'en rendait maître, il les faisait occuper par des garnisons que fournissait le comte d'Armagnac ; mais celui-ci n'en fut pas plus tôt en possession, qu'il demanda pour lui-même la souveraineté du Comminges. La présence seule de Charles avec son armée, et la vigueur avec laquelle il repoussa les prétentions de ces feudataires, les forcèrent l'un et l'autre à se soumettre. Matthieu de Foix vint le trouver, à Toulouse, le 9 mars 1443 ; il promit de remettre sa femme en liberté, sous condition que le comté de Comminges serait partagé entre elle et lui, que le survivant aurait la jouissance de la totalité, et qu'après la mort des deux époux, comme ils n'avaient point d'enfants, le Comminges serait réuni à la couronne. C'est ce qui arriva, à la fin de l'année 1453, à la mort de Matthieu : la comtesse Marguerite était morte à Poitiers, en 1443, l'année même où elle avait été remise en liberté[1].

Le roi ne tarda pas à s'apercevoir que l'acte de souveraineté qu'il venait d'exercer sur l'un des grands fiefs situés au pied des Pyrénées avait aliéné de lui le comte d'Armagnac. Ce comte, nommé Jean IV, joignait à la seigneurie de cette province celle du Rouergue ; il s'intitulait comte par la grâce de Dieu. Il refusait de contribuer aux aides et subsides votés par le royaume ; il ne cessait de se plaindre de l'ingratitude de Charles VII, qui, disait-il, n'avait été soutenu sur le trône que par son père, barbarement massacré, à Paris le 12 juin 1418, et par la faction des Armagnacs, à l'aide de laquelle il avait triomphé des Bourguignons et des Anglais. Armagnac songeait alors à se rapprocher de ces ennemis du royaume ; il offrait sa fille en mariage à Henri VI ; il promettait au duc de Glocester, qui favorisait cette alliance de faire déclarer en faveur des Anglais une grande partie de la Guienne ; plusieurs des capitaines de routiers et de soldats aventuriers, qui étaient encore cantonnés dans cette province, lui étaient dévoués. Il était entre autres assuré de Salazar et de Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, dont les deux troupes étaient considérables. Quand il se crut certain du mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre, il donna ordre à ceux-ci de prendre possession, en son nom, des places du comté de Comminges[2].

(1443.) Pendant l'automne de 1442, l'hiver et le printemps suivant, Charles VII avait habité tour à tour le Languedoc et la Guienne, cher-

[1] Hist. du Languedoc, l. XXXIV, p. 498. — Le Bouvier, dit Berri, p. 423.
[2] *Ibid.*, l. XXXV, p. 3.

chant à rétablir l'ordre dans ces provinces, à raccoutumer les feudataires à l'obéissance, et à restreindre dans la possession du district de Bordeaux les Anglais, auxquels il enleva plusieurs petites places. Il revint à Poitiers pour les fêtes de Pentecôte de l'année 1443; il avait appris que le vaillant Talbot, que Henri VI venait d'élever à la dignité de comte de Shrewsbury, était venu investir Dieppe, au commencement de novembre 1442, avec une armée de cinq mille Anglais [1]. Avant la fin du même mois, le comte Dunois avait introduit dans la ville un renfort qu'il amenait aux assiégés [2]; mais Talbot s'étant emparé du fort de Charles-Mesnil, sur la montagne de Polet, coupa dès lors toute communication à la ville assiégée, dont le blocus continua près de neuf mois [3].

En revenant à Poitiers, Charles se proposait surtout de délivrer la ville de Dieppe, à laquelle tenait la sûreté de toute la province. Son fils Louis lui demanda avec instance de le charger de cette expédition. Le dauphin Louis, né le 3 juillet 1423, entrait dans sa vingt et unième année, et il commençait à montrer des qualités et des défauts qu'on n'avait encore jamais trouvés dans sa race : son ambition comme son activité étaient dévorantes. Tandis que son père ne voulait, le plus souvent, rien faire ou rien voir, et qu'il abandonnait les affaires les plus importantes au favori du jour, Louis voulait tout faire et tout voir par lui-même; il supportait avec impatience l'autorité des conseillers de son père et celle de son père lui-même. Il avait été élevé au milieu des armes; il était brave, et il avait appris la guerre, mais il lui préférait l'intrigue. Déjà il laissait voir une grande connaissance des hommes, connaissance qui avait manqué aux autres Valois, un grand talent de profiter de leurs vices et de leurs faiblesses; il s'étudiait à persuader à ceux qu'il voulait employer qu'il les aimait, qu'il se fiait à eux tandis qu'il n'avait d'attachement pour personne, et que sa plus vive jouissance était de tromper. Faux, cruel, et sans pitié, il était en même temps d'une dévotion minutieuse; il ne s'était jamais permis d'exercer sur les matières de religion la subtilité extrême de son esprit, et il croyait fermement que ses pieuses pratiques suffisaient à le laver de tous ses vices.

Louis obtint de Charles VII qu'il voulût bien lui confier le comman-

[1] Rapin Thoyras. l. XII, p. 298.
[2] J. Chartier. p. 122.
[3] Le Bouvier, dit Berri, p. 424. — Amelgardus, l. III, c. 18, f. 75.

dement des pays, entre Seine et Somme, et la commission de faire lever le siége de Dieppe ; les comtes de Dunois et de Saint-Pol, et Gancourt, lui furent adjoints comme conseillers. Au commencement du mois d'août, il arriva dans le pays de Caux, et ayant reconnu l'impossiblité d'attaquer le fort de Charles-Mesnil du côté de la campagne, il força les lignes des Anglais d'un autre côté, il entra dans Dieppe le 14 août, et en ressortant aussitôt par une autre porte, il vint donner l'assaut au fort, dont Talbot, qui était alors passé en Angleterre, avait confié la garde à un de ses bâtards. Trois fois les Français furent repoussés; une centaine d'entre eux furent tués, deux ou trois cents furent blessés ; mais enfin ils emportèrent le fort d'assaut : trois ou quatre cents Anglais y périrent, le reste fut fait prisonnier, et entre ceux-ci, le dauphin fit choisir le lendemain tous les Anglais qu'on put reconnaître comme lui ayant dit des injures pendant le combat, avec une soixantaine de Français, restes du parti de Bourgogne, qui servaient les ennemis de l'État, et il les fit tous pendre à des arbres [1].

Cinq jours après, le duc Jean de Sommerset arriva devant Dieppe avec un corps anglais de cinq mille hommes : il était trop tard ; la bastille de Charles-Mesnil était reprise, le blocus était levé, et le duc fut réduit à se rembarquer. Avec la même petite armée, il pénétra ensuite jusque dans l'Anjou, et vint se loger devant Pouancé. Tous les Anglais répandus en Normandie vinrent se joindre à lui, en sorte que son armée se trouva forte de dix mille hommes. Le maréchal de Lohéac voulut le surprendre de nuit ; mais ce fut lui-même qui fut surpris pendant sa marche, et qui perdit quelques chevaliers avec une trentaine de soldats [2]. Toutefois le duc de Sommerset ne put rien accomplir avec une armée qui répandait la terreur autour d'elle ; l'incapacité du souverain rendait vains tous les efforts de ses sujets. Le faible Henri VI, alors âgé de vingt et un ans, se défiait de tous ceux qui auraient pu gouverner en son nom ; il croyait voir un conspirateur dans son oncle le duc de Glocester, en qui l'on retrouvait l'ardeur militaire, l'amour de la gloire et les traditions de Henri V, son frère ; il l'abreuvait de dégoûts, il se décidait presque toujours en contradiction avec

[1] J. Chartier, p. 124. — Bouvier, dit Berri, p. 425. — Monstrelet, c. 268, p. 207. — Amelgardus, l. III, c. 18, f. 75. — Duclos, Louis XI, l. I, p. 22.

[2] Monstrelet, l. VII, c. 268, p. 208. — Berri, p. 424. — Mém. de Richemont, p. 377.

ses conseils, il faisait échoner les entreprises contre la France, parce qu'elles avaient été faites à sa suggestion [1]. Le duc de Sommerset, sans cesse contrarié par sa cour, ne put pas même assiéger Pouancé, et après une campagne infructueuse, il revint prendre ses quartiers d'hiver à Rouen.

Tandis que Sommerset était à Pouancé, Charles était venu à Saumur, qui n'en est guère qu'à vingt lieues, pour veiller sur ses mouvements. Ce fut là qu'il apprit au mois d'octobre, que le comte Jean IV d'Armagnac avait interdit à ses sujets de payer la taille, malgré l'injonction que lui en avait fait le garde des sceaux de France ; qu'il avait déclaré appeler au pape, au concile ou à qui il appartiendrait, de cette violation de son indépendance ; qu'il avait fait arborer ses étendards dans les places du comté de Comminges, et qu'il recherchait l'alliance de l'Angleterre, en offrant sa fille au roi Henri VI. Le dauphin Louis venait de se distinguer par la délivrance de Dieppe ; son père lui donna la commission de ramener le comte d'Armagnac à son devoir.

(1444.) Le dauphin se mit en marche de Saumur avec mille lances, et un corps proportionné de gens de trait ; le maréchal de Culant, les sires de Châtillon, d'Estissac et de Blanchefort, l'accompagnaient et lui servaient de conseil. Il attaqua d'abord le Rouergue ; le capitaine Salazar, assiégé dans Rhodez, fut obligé de capituler ; il remit sa compagnie d'aventuriers au dauphin, qui leur donna un autre capitaine, et qui envoya Salazar dans les provinces de l'intérieur. Le dauphin, arrivé à Toulouse, y reçut, le 8 février 1444, une députation des états du comté de Comminges, qui s'étaient assemblés, et qui avaient reconnu le roi pour leur souverain. Le dauphin passa ensuite la Garonne, et vint assiéger le comte d'Armagnac au château de Lille-en-Jourdain, où il s'était enfermé. Soit qu'Armagnac ne se sentît pas assez fort pour résister plus longtemps, ou qu'il crût n'avoir rien à craindre du dauphin, qui l'appelait toujours son beau cousin, il vint le trouver dans son camp pour se soumettre à lui. Une telle confiance était dangereuse avec Louis, qui fit aussitôt arrêter son hôte, aussi bien qu'Isabelle de Navarre, sa femme, ses deux filles et son plus jeune fils. L'aîné, qui portait le titre de vicomte de Lomagne, s'enfuit en Navarre. Le bâtard d'Armagnac essaya de défendre encore quelque temps les deux

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 301. — Hume, t. IV, c. 20, p. 159.

châteaux de Sévérac et de Capdenac; mais avant le mois de mai, il fut forcé de capituler, et tous les États de la puissante maison d'Armagnac furent, dans cette courte campagne, mis sous la main du roi [1].

La ruine de la maison d'Armagnac avait été hâtée par l'abandon du roi d'Angleterre. Henri VI, à qui son favori William de la Pole, comte, puis marquis de Suffolk, avait réussi à inspirer la plus extrême défiance contre son oncle le duc de Glocester, ne voulait plus d'une femme que cet oncle lui recommandait : il ne se souciait point d'une alliance qui augmenterait le nombre de ses partisans en France; car tout son désir était désormais de faire la paix avec la France, et d'imposer ainsi silence à Glocester, qui lui rappelait toujours les exploits glorieux de son père. Il avait donc autorisé William de la Pole à recommencer les négociations avec la France; il lui avait même donné, le 20 février, non seulement de pleins pouvoirs, mais même un pardon anticipé pour tout ce qu'il pourrait conclure, en traitant avec la France, de désavantageux pour sa couronne [2]; et la ville de Tours ayant été choisie pour y assembler un congrès, Suffolk s'y rendit avec plusieurs grands seigneurs anglais. Le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, et les sires de Brezé et de Beauvau, y représentaient la France. Le duc de Bourgogne, quoiqu'il eût conclu, dès le 23 avril de l'année précédente, une trêve avec l'Angleterre, y envoya aussi ses ambassadeurs [3].

Jusqu'alors les Anglais s'étaient refusés à poser les armes, à moins qu'ils ne pussent obtenir des Français ou la paix, ou une longue trêve; les Français, au contraire, ne demandaient qu'un court répit, pour reprendre haleine, remettre de l'ordre chez eux, et se préparer ainsi à achever la conquête de la France. Henri VI ayant donné l'ordre à Suffolk de se prêter à tout ce que ses adversaires demanderaient, le congrès de Tours tomba bientôt d'accord sur le projet d'une courte trêve; elle fut signée le 20 mai 1444, et devait durer seulement du 1er juin suivant jusqu'au 1er avril de l'année 1446. Pendant ces vingt-deux mois, les Anglais et les Français s'interdisaient non-seulement toute hostilité, mais la construction ou même la réparation de tout château ou forteresse sur leurs frontières. La liberté du commerce était rétablie entre les deux dominations pour tout ce qui n'était pas mar-

[1] Berri, roi d'armes, p. 424. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 4.
[2] Rymer, t. XI, p. 49 et 53.
[3] Monstrelet, t. VII, c. 275, p. 232. — Rymer, t. XI, p. 24.

chandise de guerre ; les voyageurs, pèlerins ou marchands, devaient être admis sans difficulté dans les États de l'une et l'autre puissance ; mais les nobles et les hommes d'armes ne pouvaient être introduits dans les forteresses que sous le bon plaisir des commandants, et les prisonniers faits avant la trêve ne devaient point être relâchés [1].

Suffolk n'avait montré tant de complaisance que parce que son but principal était d'unir intimement son roi à la France ; il voulait le marier avec une princesse française, pour se faire des Français un appui contre le duc de Glocester, et contre tout le parti qui travaillait sans cesse à réveiller les passions belliqueuses des Anglais, ou à en appeler à leurs souvenirs de gloire pour renverser l'administration. Celle-ci était aux mains des cardinaux de Winchester, d'York et de lui-même ; et leur triumvirat se flattait qu'en donnant à Henri VI une très-jeune, et très-belle épouse, ils assureraient par elle leur empire absolu sur lui : ils se mettraient surtout à l'abri des intrigues que pourrait favoriser quelque maîtresse. Ils avaient jeté les yeux sur Marguerite, fille de René d'Anjou, née le 23 mars 1429, et, âgée par conséquent de quinze ans, et Suffolk était chargé de négocier avec son père.

René d'Anjou, roi titulaire de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, était beau-frère de Charles VII ; il avait perdu sa mère, la reine de Sicile, veuve de Louis II, le 14 novembre 1442 [2] ; mais il restait fort uni avec la reine de France, sa sœur, et avec le comte Charles du Maine, un des favoris de Charles VII, son frère. Il avait soutenu une lutte inégale, dans le royaume de Naples, contre Alphonse le Magnanime, roi d'Aragon, depuis le 19 mai 1438, qu'il avait été reçu dans la capitale de ce royaume, jusqu'au 2 juin 1442, qu'il fut forcé de l'abandonner. René avait beaucoup de douceur et d'amabilité dans le caractère ; il s'était fait aimer des Napolitains qui l'approchaient ; mais il avait peu de talents pour la guerre, et moins encore pour l'administration ; d'ailleurs, il était arrivé à Naples sans argent et sans soldats, et ses partisans s'étaient fatigués de se sacrifier pour lui. Antonio de Caldora, le

[1] Monstrelet, t. VII, c. 275, p. 223. C'est la fin du récit de cet historien. — Amelgardus, l. III, c. 19, f. 76. — Rymer, t. XI, p. 59, sous la date du 28 mai. — Dumont, Corps diplomatique, t. III, p. 551.
[2] Berri, p. 422.

plus puissant des condottieri dévoués à son parti, l'abandonna dans l'été de 1440, pour passer au service des Aragonais; et François Sforza, qui lui avait promis des secours, fut arrêté par la trahison du pape Eugène IV, autre allié du roi René, qui attaqua en pleine paix ce général dans la marche d'Ancône. Obligé de s'enfermer dans la ville de Naples, où il fut bientôt assiégé, et où il souffrait déjà de la famine, il y fut surpris par les Aragonais, qui pénétrèrent dans la ville par le même aqueduc par lequel Bélisaire y était entré en 537, ou 907 ans auparavant. René, encore maître des châteaux de Naples, les avait alors évacués, pour ne pas prolonger les souffrances d'un peuple qui lui avait montré tant de dévouement, et il était revenu à la cour de son beau-frère.

René avait eu deux fils et deux filles : l'aîné, Jean, portait le titre de duc de Calabre ; le second, Louis, marquis de Pont-à-Mousson, était mort à la fin de l'année 1443. Yolande était mariée à Ferry, comte de Vaudemont, qui disputait à René la possession de la Lorraine, la cadette, Marguerite, était fort belle ; mais René, à qui ses prodigalités, plus que ses vertus, avaient fait donner le nom de Bon par les courtisans qui en profitaient, n'avait point de dot à lui constituer. Suffolk ne se laissa point arrêter par cette difficulté ; au contraire, il promit qu'en raison de cette alliance, les Anglais rendraient à Charles du Maine, oncle de leur nouvelle reine, la ville du Mans, capitale de son apanage, condition qu'il n'osa pas avouer ensuite en Angleterre [2].

Suffolk retourna en Angleterre rendre compte au roi de la beauté et de l'esprit de la princesse qu'il avait choisie pour lui, et assurer les deux cardinaux ses associés, que la France était désormais entièrement dans leur intérêt, qu'il avait même reçu des propositions d'unir les deux royaumes contre la maison de Bourgogne. Une seconde commission lui fut expédiée le 28 octobre, pour revenir en France chercher la nouvelle reine. Il paraît que le mariage de Henri VI et de Marguerite fut béni à Nancy par l'évêque de Toul, au commencement du printemps de 1445 [3].

[1] Répub. ital., c. 70. — Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, l. III, p. 240-354. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. l. XXVIII, p. 811.

[2] Chron. de Berri, roi d'armes, p. 425. — Matth. de Coucy, dans la Collect. de Buchon, t. X, c. XII, p. 73, et c. 23, p. 111. — Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 345. — Olivier de la Marche, t. VIII, anc. collection, c. 13, p. 145. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, l. XXVIII, p. 831.

[3] Rymer, t. XI, p. 74. — Hist. de René d'Anjou, t. I, p. 353. — Amelgardus, l. I I, c. 20, f. 77.

La trêve que Charles VII venait de signer avec les Anglais fut en effet mise à profit pour le bien du royaume. Le monarque n'avait pas absolument renoncé à ses habitudes de mollesse et de favoritisme, mais il se trouvait mieux entouré. L'homme qu'il écoutait alors le plus, Jean de Brezé, seigneur de la Varenne et sénéchal de Normandie, était, dit Olivier de la Marche, « un gentil chevalier, honorable, et le plus » puissant et gracieux parleur que l'on sût nulle part ; sage et grand » entrepreneur, et gouvernoit du royaume et des princes de France la » plus grande partie. » La maîtresse du roi, Agnès Sorel, à laquelle il avait donné la seigneurie de Beauté, près Vincennes, pour lui faire prendre le nom de *dame de Beauté*, « prenoit plaisir à avancer devers » le roi jeunes gens d'armes et gentils compaignons, dont le roi depuis » fut bien servi [1]. » Enfin Charles VII accordait en même temps sa confiance à Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, qui montrait tout ensemble le talent et la volonté de rétablir quelque ordre dans le chaos des finances, et il consultait des jurisconsultes qui accomplissaient des réformes tout aussi importantes dans l'administration de la justice.

Quatre ordonnances successives, du 25 septembre 1443 au 26 novembre 1447, établirent et complétèrent un système nouveau de comptabilité, d'après lequel tous les officiers royaux devaient rendre leurs comptes au receveur général. Dans le dispositif de ces longues ordonnances, et dans le contrôle que les divers officiers royaux devaient exercer les uns sur les autres, on croit reconnaître l'esprit clair et méthodique d'un homme accoutumé aux affaires par la pratique d'un grand commerce [2]. D'autres ordonnances rendues dans le même temps donnaient une organisation nouvelle aux cours de judicature ; elles rendaient au Languedoc un parlement indépendant, appelé à juger selon le droit romain, toujours en vigueur dans le midi, tandis que le Nord était régi par la coutume : elles renvoyaient à ce parlement, établi à Toulouse, et dont une section faisait les fonctions de cour des aides, les procès déjà pendants au parlement de Paris, et elles abandonnaient l'élection des nouveaux conseillers aux chambres assemblées [3]. Le vieux

[1] Olivier de La Marche, t. VIII, c. 13, p. 143-144.

[2] Ordonn. de Saumur, du 25 septembre 1443, t. XIII, p. 372 ; de Nancy, 10 février 1445. p. 414 ; de Châlons, 12 août 1445, p. 444 ; de Bourges, 26 novembre 1447, p. 516.

[3] *Ibid.*, du 11 octobre 1443, t. XIII, p. 384 ; d'Angers, 4 février 1443, p. 495 ; d'Orléans, 21 juillet 1444, p. 407 ; de Tours, 28 octobre 1446, p. 471.

Tanneguy du Châtel, à qui le roi semblait prendre à tâche de faire oublier qu'il l'avait autrefois éloigné de lui pour complaire au duc de Bourgogne, fut chargé d'installer le parlement de Toulouse, ce qu'il fit le 4 juin 1444.

La ville de Lyon avait perdu pendant la guerre les deux tiers de ses habitants, qui s'étaient réfugiés de l'autre côté du Rhône, sur terre d'Empire, pour éviter les vexations que les gens de guerre exerçaient sur la France : ses murailles étaient en ruines, et ses bourgeois étaient trop pauvres pour les relever à leurs frais. Charles, pour aider les Lyonnais à se rétablir, leur accorda la permission de tenir trois foires par année, chacune de vingt jours, pendant lesquelles ils jouiraient d'une franchise absolue de tous droits, de la permission de trafiquer dans toutes les monnaies étrangères, et d'accorder les garanties personnelles les plus complètes aux marchands étrangers qui les visiteraient [1]. Les foires de Champagne, également célèbres autrefois, et également abandonnées, furent rétablies le 19 juin 1445, avec une franchise de dix jours pour chaque foire, l'une d'hiver et l'autre d'été, en faveur de tous les marchands forains qui les fréquenteraient, tant chrétiens que mécréants [2].

Le commerce, que ces ordonnances étaient destinées à favoriser, avait en effet commencé à renaître, dès la publication de la trêve. Les normands, dont le pays avait été fort dévasté, étaient accourus en foule à Paris, pour y acheter des vins et des blés, dont ils avaient un grand besoin, et qui étaient à assez bas prix en France. Un grand nombre de marchands français commençaient de leur côté à parcourir la Normandie, et en même temps que les deux peuples trouvaient un avantage pécuniaire dans ce rapprochement, ils se dépouillaient avec joie des haines excitées entre eux sans motif, ils renouvelaient d'anciens liens d'hospitalité, d'amitié, de parenté, dont le souvenir leur était encore cher, après vingt-cinq ans de séparation ; et les Normands, qui, depuis la conquête de Henri V, avaient été forcés de combattre sous les drapeaux anglais, se souvenaient avec attendrissement qu'ils étaient Français. Beaucoup de brigands infestaient encore les grandes routes, mais tous les commandants civils et militaires s'occupaient à l'envi de les détruire ; tous s'attribuaient également le pouvoir de faire

[1] Lettres patentes données à Angers en février 1444. — Ordonn., t. XIII, p. 399.
[2] Au château de Sarry-lez-Châlons, *ib.*, p. 431.

justice, tous étaient applaudis s'ils la faisaient prompte et sévère ; car la société ; encore effrayée de la puissance des écorcheurs, songeait beaucoup moins à la protection des prévenus devant les tribunaux qu'à sa propre délivrance ; et bientôt on vit la plupart de ces maraudeurs pendus aux arbres qui bordaient les grands chemins [1].

Cependant il y avait impossibilité de rétablir l'ordre dans le royaume, si on ne trouvait auparavant moyen d'en faire sortir la majeure partie de ces gens de guerre, qui, accoutumés depuis plus de trente ans à vivre aux dépens du peuple, mettaient leur point d'honneur à n'obéir à aucune loi, à aucune discipline, et s'étaient endurcis contre toute pitié. L'ordonnance qui avait fait éclater la praguerie n'avait été que fort imparfaitement exécutée. Le dauphin, les princes, les grands seigneurs, s'empressaient toujours de défendre les gens de guerre qui avaient commis des désordres, et d'empêcher leur punition. D'ailleurs, on sentait que quelque effroyables que fussent les déportements de ces brigands enrégimentés, qu'on désignait tour à tour par les noms d'armagnacs, d'écorcheurs, de routiers, il n'y aurait pas plus de prudence que d'humanité à les livrer à la justice, pour qu'elle punît des crimes que l'État avait encouragés, et dont il avait profité. Si on avait instruit leur procès, il n'y en avait pas un qui, d'après les lois, eût pu échapper à la potence ; cependant ces mêmes hommes avaient défendu la France pendant ses longues guerres, et ils devaient la défendre encore, dès que les hostilités se renouvelleraient, car l'oppression avait éteint presque tout courage dans les populations des armées, et l'on ne trouvait plus de bravoure que chez ces aventuriers accoutumés à se mettre au-dessous de toutes les lois.

Il y eut à ce sujet de longues délibérations dans un conseil extraordinaire, auquel le roi appela son fils le dauphin, le roi de Sicile et son fils le duc de Calabre ; Charles, comte du Maine, le connétable comte de Richemont, et les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville et de Dunois. Tous demeurèrent d'accord qu'il fallait trouver moyen d'entraîner hors des frontières du royaume, par quelque entreprise de guerre, le plus grand nombre de ces hommes dangereux qui avaient été licenciés en même temps par les rois de France et d'Angleterre [2].

[1] Chron. de Matthieu de Coucy, c. I, p. 5.
[2] Matthieu de Coucy, c. 6, p. 46.

Une heureuse occasion s'offrit alors pour arriver à ce but. Peu après la signature de la trêve entre la France et l'Angleterre, une ambassade solennelle de Frédéric III d'Autriche empereur élu, arriva à Tours, et demanda à Charles VII de lui fournir des soldats expérimentés, que l'empereur s'engageait à soudoyer, pour les opposer aux Suisses. Ceux-ci assiégeaient alors la ville impériale de Zurich, qui s'était mise sous la protection de l'Autriche, et cette guerre avait réveillé l'ancienne haine de la noblesse contre ceux qu'elle nommait des paysans révoltés, auxquels toute l'aristocratie de l'Europe ne pouvait pardonner d'avoir conquis leur liberté par les armes, et d'avoir donné aux Allemands l'exemple de l'indépendance et de ses heureux fruits. On retrouvait ce même sentiment de haine contre les Suisses chez la noblesse de Souabe et d'Alsace, chez le duc de Bourgogne et le duc de Savoie, quoique ces derniers eussent contracté des alliances avec les ligues suisses, et chez tous ceux des nobles français qui avaient eu occasion d'entendre parler de ces montagnards. Les autres, et surtout les hommes d'armes qui depuis trente ans désolaient la France, sans se soucier de savoir s'il y avait quelque motif légitime de guerre contre les Suisses, embrassèrent avec joie l'offre qui leur était faite de porter leurs armes dans un pays nouveau, où ils se flattaient de retrouver en abondance le butin qui commençait à leur manquer dans les campagnes de France. Pour conserver un lien entre ces bandes redoutables et le royaume qui les poussait hors de son sein, il fut convenu que le dauphin commanderait l'armée qu'on en formerait; et celui-ci, avide de pouvoir, et désireux d'attacher les soldats à sa personne, accepta avec empressement une mission qui semblait plus faite pour un aventurier que pour l'héritier de la monarchie [1].

Bientôt on reconnut que le nombre des gens de guerre auxquels il convenait de donner quelque emploi, était supérieur encore à celui que pouvait conduire le dauphin : d'ailleurs, il y aurait eu du danger à se défaire à la fois de toute l'armée; le roi désirait en garder une partie immédiatement sous sa main; il accueillit donc la demande qui lui fut faite par le roi René, de l'aider à subjuguer les villes libres de Lorraine. Les trois évêches de Metz, Toul et Verdun, relevaient de l'empire germanique, mais les villes s'étaient successivement affranchies

[1] Muller, Geschichte der Schweitz, t. III, p. 489, III. B. 2 abtheil. X capit. — Amelgardus, l. IV, c. 2, f. 80. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. VII, p. 179.

du joug de leurs prélats, et s'étaient mises en possession de presque tous les attributs de la souveraineté [1]. Celle de Metz avait eu une querelle avec Thierry des Armoises, l'un des gentilshommes d'Isabelle, femme de René, et les Messins avaient saisi les équipages de cette reine pour en avoir raison [2]. Le bon roi René voulait profiter de cette querelle pour subjuguer ces trois villes libres, et les joindre à ses États. Charles VII lui promit de venir en personne, à la tête d'une forte armée, mettre le siége devant Metz.

Dès lors tous les hommes d'armes commencèrent à se diriger vers la Lorraine, les uns pour former l'armée du dauphin, les autres celle du roi. Sir Matthieu Gough, que les Français nommaient souvent Mathago, avec huit mille combattants anglais, prit aussi la même direction, s'associant à ceux qu'il avait si récemment combattus, pour partager avec eux le pillage d'un pays nouveau. On assure que le nombre des gens de guerre qui sortirent alors de France, s'éleva à cinquante mille hommes [3]. Burkardt Monk, un des ambassadeurs de la noblesse de Souabe, qui avait eu des premiers l'idée d'écraser les paysans de la Suisse à l'aide des soldats dont la France se trouvait accablée, conduisait l'armée du dauphin; celle-ci s'étant rassemblée au mois de juillet autour de Troyes, se dirigea d'abord sur Langres, puis sur Montbéliard; le comte de Wurtemberg consentit à lui remettre cette forteresse pour une année, moyennant caution, pour qu'elle servit aux Français de place d'armes sur les frontières de la Suisse. Le Maréchal de Culant, le comte de la Marche , Antoine de Chabannes, le sire du Beuil; Blanchefort, Joachim Rouhault, et Gilles de Saint-Simon, commandaient les différents corps d'aventuriers qui formaient l'armée du dauphin; Montgommery lui amenait les Écossais, tandis que Floquet et Matthieu Gough, avec les Anglais, arrivaient par un autre chemin des marches de Picardie [4].

En même temps le dauphin fut sollicité de combattre pour une autre cause encore. Autant la noblesse d'Allemagne avait de haine contre les

[1] Ce fut l'évêque Bertrand qui, en 1179, accorda à la ville de Metz l'élection de ses échevins et la garantie de ses droits communaux. Gallia christian., t XIII, p. 752. et Instrum., p. 407.

[2] Hist. de René d'Anjou. t. I, p. 347.

[3] Matthieu de Coucy, t. X, c. 2, p. 9.—D. Calmet, Hisl. de Lorraine, t. XXVIII, p. 833.

[4] *Ibid.*, c. 2, p. 17. — J. Chartier, p. 126. — Bouvier, dit Berri, p. 425.—Olivier de la Marche, c. 13, p. 148. — Richemont, p. 379.

Suisses, autant le pape Eugène IV avait de haine contre les pères du concile, qui était toujours assemblé à Bâle, et qui poursuivait, malgré la défaveur croissante des grandes puissances, l'œuvre de la réformation. On assure qu'Eugène fit passer beaucoup d'argent au dauphin, pour l'aider à rassembler son armée, sous condition qu'arrivé en Suisse, il l'emploierait à chasser et dissiper le concile. Le dauphin s'engagea joyeusement à servir toutes les haines, auxquelles il était également étranger, comptant par là gagner une plus grande réputation militaire, et enrichir ses soldats par le pillage. Avant la fin d'août, il arriva sur la petite rivière de la Birse, au-dessus de Bâle, avec vingt-deux mille de ses redoutables aventuriers [1].

Les Suisses étaient alors divisés : la riche ville de Zurich s'était rattachée à la cause de l'Autriche ; beaucoup de villes le long du Rhin, sur le lac de Zurich, et dans l'Argovie, suivaient le même parti, ainsi que toute la noblesse. Celle-ci brûlait de zèle pour le nouvel empereur, Frédéric III, alors âgé de vingt-neuf ans, et sur lequel elle comptait pour ramener sous le joug des paysans révoltés. La ligue suisse ne comprenait encore proprement que les paysans des petits cantons ; mais ceux-ci, confiants dans leur adresse, dans une force de corps qu'aucune race d'hommes n'égalait en Europe, conservaient au milieu du danger une constance inébranlable ; chacun était prêt à combattre jusqu'au dernier soupir pour l'honneur de la patrie, dût-il voir tomber autour de lui tous ses compagnons d'armes, et être accablé lui-même par la fatigue et les blessures. Entre ces deux factions, une bataille terrible avait été livrée le 22 juillet 1443, à Saint-Jacques sur la Sile, devant Zurich. Six mille Suisses des sept cantons des montagnes y avaient vaincu les Zuricois, secondés par les Autrichiens et la noblesse de Souabe [2] ; et ce succès les avait enflés d'un tel orgueil, qu'il n'y avait plus d'ennemis qu'ils ne crussent dès lors pouvoir braver. D'autre part, la violence des guerres civiles avait développé chez eux des haines, des ressentiments, une cruauté féroce, qu'on n'avait point eu jusqu'alors à leur reprocher. Après avoir pris la forteresse de Greifense, qui s'était rendue à leur merci, ils avaient, le 28 mai 1444, condamné toute la petite garnison qui la défendait à périr par la hache du bourreau. Soixante têtes tombèrent l'une après l'autre ; le sang ruisselait autour

[1] Muller Geschichte der Schweitz. B. IV, c. 1, p. 66.
[2] *Ibid.*, B. III, c. 10, p. 695.

des juges, le bourreau lui-même implorait la grâce de ceux qui survivaient encore, mais le capitaine des Suisses, Ital Reding, refusant toute merci, fit continuer les exécutions aux flambeaux jusqu'à ce que la dernière tête fut tranchée. Toutefois le remords suivit cet acte de fureur, et quand les Suisses se trouvèrent aux mains avec les Armagnacs, ils se regardèrent comme dévoués à périr en bataille, pour l'expiation d'un si grand forfait [1].

Les Suisses assiégeaient en même temps Zurich et Farnsburg, quand la terrible armée des Armagnacs entra dans leur pays. La ville et le concile de Bâle envoyèrent à leur camp des messagers pour implorer leur aide. Ceux-ci leur peignirent la terreur du pays, le nombre inouï de ces cavaliers revêtus de fer, qui se montraient inaccessibles à toute pitié; mais leur langage parut si exagéré, qu'il n'excita que la risée et le mépris. Vingt mille Suisses, depuis près de soixante jours, assiégeaient Zurich avec peu de succès; car ils n'entendaient rien à l'attaque des places. Une autre armée moins forte assiégeait Farnsburg [2]; en les réunissant, les Suisses se seraient trouvés assez forts pour attaquer les Armagnacs; leurs chefs auraient préféré cependant qu'ils attendissent le combat au lieu de l'offrir. Mais les montagnards gouvernaient leurs armées comme leurs républiques, par la voix populaire, et leur présomptueuse ignorance égalait leur courage. L'armée qui assiégeait Farnsburg résolut de détacher seulement seize cents hommes, tous gens d'élite, qui durent se rendre dans la nuit, de Liestal jusqu'à Pratelen, sur le bord oriental de la Birse, pour reconnaître l'ennemi, et repousser ceux des Armagnacs qui auraient pu passer cette rivière : on leur donna en même temps l'ordre précis de ne point la passer eux-mêmes, et d'éviter un combat en règle [3].

La Birse est une rivière assez grosse, et cependant guéable, qui coule du midi au nord; après avoir reçu les eaux du Jura, elle vient se jeter dans le Rhin au-dessus de Bâle. L'armée française marchant par Altkirch et tournant l'extrémité septentrionale du Jura, s'était échelonnée entre cette montagne et la Birse; mais le maréchal de Dammartin et le comte de Sancerre avaient passé la rivière avec un corps qu'on prétend avoir été fort de huit mille cavaliers. Le 26 août 1444, à huit heures du matin, les seize cents Suisses arrivèrent à Pratelen, renversèrent une

[1] Muller, Geschichte, b. IV, c. 1, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 46.
[3] *Ibid.*, p. 79.

avant-garde de cent chevaux qui avait voulu les arrêter, et s'élancèrent sur le corps de bataille et l'artillerie, avec la fureur aveugle des taureaux de leurs montagnes. Dammartin était instruit de leur approche et de leur nombre, mais il n'aurait jamais pu s'attendre à une telle attaque : jamais encore les Suisses et les Français ne s'étaient rencontrés en bataille, et ils se connaissaient à peine de nom. Les derniers, que les Suisses désignaient toujours sous le nom d'Armagnacs, troublés, confondus, plus encore qu'effrayés repassèrent la Birse en désordre, abandonnant aux mains de leurs adversaires beaucoup de bannières, de chevaux, de caissons, et un immense butin. Dammartin, laissant un avant-poste de six cents chevaux sur la Birse, se réunit au dauphin, à quelque distance au-dessus de la rivière, mais en même temps il détacha un corps du côté de Bâle pour couper le chemin aux bourgeois de cette ville, qui commençaient à marcher au secours de leurs confédérés.

Les seize cents Suisses cependant, enivrés de leur premier succès, provoqués par les six cents cavaliers qu'ils voyaient vis-à-vis d'eux de l'autre côté de la rivière, commencèrent à crier qu'il fallait poursuivre leur victoire. En vain leurs capitaines leur rappelaient les ordres qu'ils avaient reçus en partant de Farnsburg, et leur demandaient l'obéissance au nom de l'honneur et du serment. Une fureur aveugle semblait s'être emparée d'eux ; ils s'élancèrent dans la Birse, en face de l'artillerie des Français. Ils gagnèrent sous un feu terrible, le rivage opposé, et là ils se trouvèrent au milieu d'une armée entière qui les attaqua de toutes parts. Tous leurs efforts pour se reformer furent vains. Les pesants escadrons qui se précipitaient sur eux les eurent bientôt partagés en deux corps. Cinq cents d'entre eux, repoussés dans une prairie entourée presque de tous côtés par les eaux de la Birse, continuèrent à y combattre avec fureur jusqu'à ce qu'ils fussent tous massacrés. Les autres, au nombre de près de mille, avançant dans l'intention d'entrer à Bâle, arrivèrent jusqu'au lazaret et aux jardins de Saint-Jacob, dans lesquels ils voulurent prendre quelques instants de repos, fatigués qu'ils étaient de combattre et de vaincre. Le dauphin admirait leur valeur, et ne voulait pas, pour les détruire, sacrifier un plus grand nombre de guerriers, il était prêt à leur offrir une capitulation, mais le chevalier Pierre de Moersberg se jeta aux pieds du maréchal de Dammartin pour le supplier de n'épargner aucun de ces montagnards rebelles. Parmi les Suisses on en entendit plusieurs s'écrier. « C'est aujourd'hui que les braves gens massacrés à Greifensee exercent leur terrible vengeance. »

Cependant, ils ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie. Trois fois, dans l'enceinte du cimetière de Saint-Jacob, ils repoussèrent les assauts de toute cette armée; deux fois, par des sorties impétueuses, ils portèrent la terreur et la mort au milieu des assaillants. Enfin, les murs du cimetière et du lazaret furent rasés par l'artillerie. Les Français ayant mis pied à terre, entraient par toutes les brèches; la tour de Saint Jacob était en flammes; mais tout Suisse qui respirait encore combattait toujours, entouré de cadavres; quand ses blessures ne lui permettaient plus d'être debout, il s'appuyait sur le bras, sur le genou, et continuait à frapper de sa terrible hallebarde. Ce ne fut qu'après dix heures de combat qu'il ne resta plus de Suisse qui ne fût ou tué, ou étendu sans connaissance sur le champ de bataille. Dix d'entre eux seulement, repoussés dans la Birse, au premier passage se trouvèrent séparés de leurs compagnons et s'échappèrent. Un seul de ceux-ci revint sans blessure, et il fut accablé par le mépris, peut-être injuste, de ses compatriotes. Les Français avaient perdu onze cents chevaux et huit mille morts. Burkardt Monck, qui les avait été chercher jusqu'à Tours, contemplait cependant avec joie ce champ de bataille, lorsqu'un Suisse agonisant le reconnut et l'étendit roide mort, d'une pierre qu'il lui lança avec fureur au visage [1].

Les Suisses qui combattirent à Saint-Jacob sur la Birse sauvèrent leur patrie en périssant tous pour elle. Ils donnèrent aux étrangers une idée de leur bravoure désespérée, qui devint dès lors leur plus sûre sauvegarde. Les pères du concile de Bâle, députés de tous les pays de l'Europe; les capitaines les plus célèbres de toutes les armées de France et d'Angleterre, avaient été présents à ce terrible sacrifice, comme s'ils y avaient été appelés à dessein, pour en répandre la connaissance dans toutes les parties de la chrétienté.

Mais ce fut surtout l'impression que reçut le dauphin de la bataille de Saint-Jacob, qui eut des efforts politiques d'une haute importance et pour la France et pour la Suisse. Louis n'avait pas personnellement engagé dans la bataille, mais il parcourut avec étonnement ce champ de carnage; il entendit ses hommes d'armes, qui avaient vu les plus sanglantes batailles entre les Anglais et les Français, lui déclarer :

[1] Muller, Geschichte, b. IV, c. 1, p. 78-95. — Matth. de Coucy, c. 2. p. 17. — J. Chartier, p. 126. — Berri, roi d'armes, p. 426. — Olivier de la Marche. c. 13, p. 147. — Amelgardus, l. IV, c. 7, p. 89. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. VII, p. 195-204.

« Qu'en leur temps, ils n'avaient vu ni trouvé aucunes gens de si grand » défense, ni tant outrageux et téméraires pour abandonner leurs » vies [1]. » Et il commença dès lors à penser comment il pourrait faire servir une telle valeur au profit de sa politique. Tandis que les Suisses, étonnés de la destruction absolue des héros de Saint-Jacob, levaient précipitamment les siéges de Zurich et de Farnsburg, et se retiraient dans leurs montagnes, Louis, se tournant du côté opposé, transporta son quartier général dans la haute Alsace, à Ensisheim, et répandit ses escadrons jusqu'à Strasbourg; d'autres ravagèrent la partie de la Suisse qui s'étend de l'embouchure de l'Aar au Jura; mais bientôt n'y trouvant rien à piller et ne voulant pas s'engager dans les montagnes, ils passèrent le Rhin entre Lauffenbourg et Waldshut, et se jetèrent sur la Souabe. Ainsi, toute cette terrible armée qui s'était mise en mouvement sous prétexte d'assister l'Empereur contre les Suisses, avait évacué la Suisse, et ne ravageait plus que les terres de l'Empire. Les mêmes effroyables cruautés que les écorcheurs avaient si longtemps exercées sur les paysans de la France, il les faisaient éprouver à présent sans provocation aux paysans de l'Allemagne. Tour à tour ces malheureux étaient victimes de l'avidité insatiable, de la lubricité ou de la férocité de ces hommes atroces, pour lesquels la souffrance des autres, la souffrance même des victimes de leurs débauches était un plaisir [2].

Louis avait eu pour but avant tout de débarrasser la France de ces bandes terribles, puis d'inspirer de la crainte à tous les pays voisins. Désormais, il semblait hésiter sur ce qu'il avait à faire. Il avait ouvert des négociations avec la ville de Bâle et avec les pères du concile, par l'entremise du duc Louis de Savoie, fils de Félix V. Il avait fait déclarer aux magistrats qu'il considérait leur alliance avec les Suisses comme une ligue contre la noblesse, qui équivalait pour lui à une offense personnelle dont il demandait réparation ; puis tout à coup il proposait aux Bâlois de reconnaître la souveraineté de la France, comme leurs ancêtres avaient reconnu celle de Charlemagne, et il leur promettait en retour de nouveaux priviléges [3]. Il traitait aussi avec l'Empereur, qui avait assemblé une diète à Nuremberg, où les états de la Souabe et de l'Alsace avaient porté leurs plaintes contre les Français. Louis demandait à Frédéric III de pourvoir à la solde de ses troupes, ainsi

[1] Matth. de Coucy, p. 18.
[2] Muller, Geschichte, b. IV, c. 2, p. 98. — Bericht bey Schilter, f. 924.
[3] *Ibid.*, p. 99.

qu'il s'y était engagé en les appelant en Allemagne, et Frédéric répondait qu'il avait demandé une troupe auxiliaire de cinq mille hommes, non une armée de quarante mille; qu'il l'avait fait pour combattre les Suisses, mais que le dauphin, à la réserve de la bataille que la témérité des Suisses avait provoquée, n'avait fait la guerre qu'aux impériaux, sur les terres desquels ses troupes vivaient alors même à discrétion [1].

Cependant le duc de Bourgogne, auquel il importait que la Suisse ne fût soumise ni à la France, ni à l'Autriche, employa les comtes de Neuchâtel et de Valengin, ses vassaux, à négocier avec la diète de la Confédération, alors assemblée à Zoffingen. Par leur entremise, un traité fut signé le 28 octobre 1444 à Ensisheim, en Alsace, contre le dauphin Louis et les nobles et habitants des villes et communes de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Ury, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaritz et leurs alliés le duc de Savoie, les comtes de Neuchâtel et de Valengin, les villes de Bienne et de la Neuville. Comme il n'y avait eu entre eux aucune offense, aucun droit contesté, aucune dispute de territoire, leur réconciliation consista dans une simple promesse d'amitié, de bonne intelligence et de pleine liberté de commerce. Louis avait bien demandé le payement d'une somme d'argent considérable pour satisfaire ses troupes, mais les Suisses s'y refusèrent absolument [2].

Pendant ce temps, les écorcheurs continuaient leurs déprédations : pour trouver des vivres, ils étaient obligés de se partager en petites bandes, qui couraient le pays; mais les Allemands ne se laissaient pas piller et maltraiter sans vengeance. Dès que les villageois pouvaient espérer d'attaquer les soldats avec avantage, ils se jetaient sur eux et ne les épargnaient pas. L'armée française avait déjà perdu dans ces rencontres obscures un grand nombre de ses guerriers, lorsque Louis, pressé par l'approche de l'hiver et la chute des neiges, ramena le reste en Lorraine.

Charles VII avait, de son côté, fait la guerre dans cette province pour le compte du roi René. Comme il s'approchait de Metz pour en faire le siége, les habitants avaient par avance mis le feu à leurs quatre faubourgs, pour que les Français ne pussent pas s'y loger [3]. Leur république était habituellement administrée par un doyen des échevins et

[1] Muller Geschichte, p. 101.
[2] *Ibid.*, b. IV, c. 2, p. 105. Le traité est dans Dumont Corps diplomatique, t. III, p. 142.
[3] Gallia christiana, t. XIII. — Episcopi Metenses, p. 785.

treize jurés [1]. Mais dans les moments de danger, ils confiaient la défense de la patrie à une magistrature dictatoriale, qu'ils nommaient *les sept de la guerre*, et dont Jean de Vytout était alors le chef. Les Français n'avaient eux-mêmes aucun motif d'hostilité contre les Messins; ils n'en avaient reçu aucune offense, et ils ne s'étaient point donné la peine de s'enquérir quels griefs avait René pour leur faire la guerre; cependant ils traitèrent leurs ennemis avec une férocité qui leur paraissait suffisamment justifiée par l'arrogance de ces bourgeois lorsqu'ils osaient résister à un roi. Aucun prisonnier n'était admis à se racheter; on les noyait dans la Moselle, ou on les faisait périr par quelque autre supplice, et Jean de Vytout, usant de représailles, mettait aussi à mort tous les Français qu'il prenait [2]. Charles VII abandonna le siége de Metz au sire de Brezé et à Saintrailles, et il vint s'établir avec le roi René à Nanay, où il passa l'hiver dans les fêtes. Ce fut là que le dauphin vint le joindre. Bientôt il y fut suivi par l'archevêque de Trèves, qui venait traiter de la paix au nom de l'empire d'Allemagne. Les Allemands étaient déterminés à ne pas supporter davantage les exactions de l'armée française. Après beaucoup de menaces, ils avaient formellement déclaré la guerre à la France. Cependant, les deux nations renoncèrent bientôt à des hostilités dont elles ne pouvaient attendre aucun avantage. Les Français consentirent à retirer leur armée, et à évacuer toutes les villes de l'empire qu'ils avaient occupées; les Allemands renoncèrent de leur côté aux indemnités qu'ils avaient quelque droit d'exiger, mais qu'ils ne se sentaient pas le pouvoir d'obtenir. Ce second traité étant signé, les Messins comprirent qu'ils pourraient voir revenir sur eux toute l'armée du dauphin, et ils consentirent à acheter la paix. Ils tinrent quitte René de cent mille florins qu'il lui avaient prêtés pour l'aider à payer sa rançon; ils payèrent deux cent mille écus à Charles VII, et lui firent en outre un présent de vaisselles. A ces conditions, un traité de paix fut signé à Nancy, le 27 février 1445, dans lequel il ne fut plus question ni des prétentions antiques de la couronne à la souveraineté de Metz ni des griefs du roi René contre cette ville, à laquelle la France promit désormais son amitié [3]. Les

[1] Epistola Eugenii IV. in Instrum. eccle. Metensis, ib., p. 416.

[2] Matth. de Coucy, t. X, c. 5, p. 24. — J. Chartier, p. 127. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, l. XXVIII, p. 854.

[3] *Ibid*, p. 23-29, et c. 4, p. 55. — J. Chartier, p. 127. — Berri, p. 426 — Histoire de René d'Anjou, t. I. p. 349, 350. — Dumont, t. III. p. 143, 144. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. XXVIII, p. 856.

villes de Toul et de Verdun, effrayées par la présence de l'armée française, se soumirent de leur côté à payer des contributions.

(1445.) Ainsi se termina cette importante campagne, qui n'avait été honorable ni dans ses motifs, ni dans sa conduite, ni dans sa conclusion. Les Français avaient attaqué sans aucune provocation les Suisses, les villes libres de la Lorraine et l'Empire. Cette triple guerre n'avait été signalée que par des actes de brigandage et d'une férocité inouïe, et la paix avait ensuite été vendue sans pudeur aux villes de Lorraine. Cependant, le but secret que s'était proposé Charles VII était atteint. On assure qu'il disait lui-même qu'il avait fait ainsi tirer du mauvais sang à son armée. En effet, ces redoutables compagnies que le dauphin avait conduites en Allemagne rentrèrent en France humiliées autant qu'affaiblies par les pertes qu'elles avaient faites, et par la retraite de tous ceux qui ne se souciaient plus de courir des semblables hasards; elles se montraient plus disposées à l'obéissance qu'elles ne l'eussent jamais été. Aussi, Charles VII crut-il pouvoir mettre enfin entièrement en exécution le plan qu'il avait depuis longtemps arrêté pour régulariser l'armée, la soumettre à une dépendance absolue, et assurer sa paye. C'était l'accomplissement de l'ordonnance rendue dans les États d'Orléans, le 2 novembre 1439, et dont nous avons déjà rendu compte [1].

Ce fut à Châlons-sur-Marne que Charles VII, après avoir appelé à plusieurs reprises à ses conseils le dauphin, le roi de Sicile, le duc de Calabre, le comte du Maine, le connétable de Richemont, et les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville et de Dunois, mit la dernière main à cette grande organisation de l'armée. Ces seigneurs se chargèrent de parler secrètement aux capitaines les plus accrédités, en leur promettant, pour prix de leur coopération, qu'ils seraient nommés au commandement de l'une des quinze compagnies d'ordonnance auxquelles on devait réduire l'armée. Lorsque ces choix furent faits, le plan de la nouvelle organisation commença à se développer. Chaque compagnie devait être formée de cent lances; chaque lance était composée de six personnes à gages, savoir : l'homme d'arme et son page, trois archers et un coutiller. Les compagnies furent réparties sur tout le royaume, de telle sorte qu'une division de chaque compagnie était assignée à chaque ville, et que même les plus grandes, comme

[1] Préface des Ordonnances, t. XIII. p. 27.

Troyes, Châlons, Reims et Laon, n'avaient pas plus de vingt à trente lances. Chaque ville devait payer chaque mois, régulièrement, avec les impositions locales, les hommes d'armes mis à sa charge, et de cette manière la taille qui avait été consentie pour payer l'armée, par les États d'Orléans de 1439, devint perpétuelle. Les capitaines nommés par le roi s'occupèrent immédiatement de former leurs compagnies, et de choisir sur toute la cavalerie française les hommes les plus braves, les plus obéissants, les mieux montés, et les mieux armés, pour les retenir à leur service. L'empressement pour entrer dans ces corps était si grand, que plusieurs vieux guerriers consentirent à se mettre à la suite des compagnies, pour s'assurer qu'à la première vacance ils y seraient reçus à leur tour. Aussi, quoique quinze cents lances à six chevaux ne dussent faire que neuf mille hommes de cavalerie, il y en eut dix mille environ d'attachés aux compagnies d'ordonnance. Tous les autres reçurent l'ordre de se retirer immédiatement chez eux, sans commettre de désordre nulle part, sous peine d'être livrés à la justice comme gens sans aveu. Ils se trouvaient désorganisés, sans appui de la part de leurs camarades, dont tous les plus braves et les plus expérimentés étaient entrés dans les compagnies d'ordonnancs. Le terreur les saisit; ils se dispersèrent en hâte, et au bout de quinze jours, on n'entendit plus parler d'eux. Une discipline rigoureuse fut établie dans les lieux où les gendarmes tenaient garnison ; on eut soin de punir si bien leurs premières violences, qu'ils apprirent à respecter la propriété des bourgeois, et à obéir aux magistrats. En peu de temps les routes furent assurées; le commerce et l'industrie reprirent un essor qui passa l'attente commune; les laboureurs recommencèrent avec joie leurs travaux, et cependant le roi eut dès lors sous la main une armée d'élite toujours disponible, qui lui donna une grande supériorité sur les princes du royaume et sur les rois étrangers [1].

Les Parisiens furent des derniers à éprouver le bien-être nouveau que fit goûter aux provinces la répression du brigandage des gens de guerre, ou à en ressentir de la reconnaissance. Le roi ne les aimait pas, et visitait très-rarement leur ville. De leur côté, il se sentaient humiliés de ne voir chez eux aucun grand seigneur; de ne point profiter des dépenses de la cour, et de sentir leur ville en quelque sorte déchue du

[1] Matth. de Coucy. t. X, c. 6, p. 43 à 52. — Olivier de La Marche, t. VIII, c. 13 p. 147. — Mém. de Richemont, p. 381. Amelgardus, t. IV, c. 5, f. 81.

rang de capitale. Les tailles étaient assises sur eux d'une manière très-pesante, tandis que les vexations des gens de guerre, dont elles les rachetaient, les avaient moins atteints que les habitants des petites villes ou des campagnes : aussi se plaignaient-ils du changement. Cependant les portes de Paris, dont plusieurs étaient demeurées fermées depuis le commencement des guerres civiles, étaient successivement rendues au public. On reportait les reliques de Saint-Cloud, et celles de tous les autres sanctuaires, de la ville où on les avait mises en sûreté, aux églises des hameaux voisins ; on rétablissait la foire du Landit, suspendue depuis dix-huit ans [1]. Mais en même temps le clergé, comme si la paix n'avait été faite que pour lui, prenait à tâche de réveiller toutes les superstitions, pour occuper les esprits que ne remplissaient plus les terreurs de la guerre. Le 15 mai 1444, les évêques de Paris et de Beauvais, pour ranimer la haine du peuple contre les juifs, qui semblait s'assoupir, « portèrent le corps de Notre-Seigneur, » de Saint-Jean en Grève, sur les épaules, et de là allèrent aux Billettes » querre, à grand révérence, le gannivet (petit couteau) de quoi le faux » juif avoit dépiqué la chair de Notre-Seigneur ; et delà furent portés » avec la sainte croix et autres reliques sans nombre à Sainte-Catherine » du Val-des-Écoliers ; et y avoit devant plus de cinq cents torches » allumées, et de peuple bien neuf ou dix mille personnes, sans ceux » de l'église ; et avoit, après ces saintes reliques, tout le mystère du » juif, qui étoit en une charrette lié, où il avoit épines, comme si on » le menât ardoir ; et après la justice venoit sa femme et ses enfants [2]. »

On avait soumis les prêtres à la taille, comme tous les autres citoyens ; ils résistèrent quelque temps, et, par ressentiment, ils renoncèrent à prêcher dans Paris pendant tout l'hiver de 1444 à 1445. Le gouvernement n'ayant tenu aucun compte de cette opposition, ils essayèrent du moins de se faire rembourser la valeur de cette taille par un nouvel appel à la superstition, et l'exposition d'une relique, dont un témoin oculaire, le vieux et dévot auteur du journal de Paris, est le seul, ce nous semble, qui ait jamais fait mention. « En celui temps, » dit-il, fut apporté le circoncis de Notre-Seigneur à Paris, et ceux qui » l'apportèrent disoient que le roi et le dauphin, et Charles d'Anjou » avoient impétré lettres à notre saint-père le pape Eugène que tous

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, t. XV. p. 529.
[2] Journal d'un bourgeois de Paris, t. XV, p. 528.

» ceux qui prendroient une lettre qu'il bailleroit, qu'ils seroient absous
» de peine et de coulpe à l'heure de la mort, mais qu'ils fussent vrais
» confessés et repentants ; et très-cher coûtoit une telle lettre, car les
» riches en payoient quarante sols parisis, et les moyens trente-deux
» ou vingt sols..... mais quand ils eurent emporté la sainte relique,
» l'évêque de Paris fit commandement par toutes les paroisses de Paris,
» que tous ceux qui avoient cesdites lettres les lui portassent sous peine
» d'excommunication, pour les visiter plus à loisir, et ceux qui les
» avoient portées ne les purent plus avoir [1].

Peu après, on apporta à Paris la châsse de saint Sébastien, puis celle de saint Quentin, et pour chacune on fit une grande cueillette d'argent; puis vinrent le clou et la couronne de saint Denis, puis le pardon à Pontoise, pour la Nativité de Notre-Dame, puis le pardon au mont Saint-Michel; de telle sorte que le journal du bourgeois de Paris, qui finit seulement en 1449, n'est plus rempli jusqu'à sa fin que des fêtes de l'Église et des pieuses contributions du peuple [2].

Pendant que Charles VII séjournait à Châlons-sur-Marne, il y reçut, au mois de mai 1445, la visite de la duchesse de Bourgogne. Le mari de cette habile princesse, quoiqu'il lui fût peu fidèle, avait une grande confiance en elle; il l'avait chargée d'obtenir du roi le redressement des nombreux griefs qu'avaient les Bourguignons. Beaucoup de districts de la Bourgogne avaient été ravagés par les gens de guerre; beaucoup de droits cédés au duc par le traité d'Arras avaient été contestés par les officiers royaux. Le souverain des grands fiefs de Flandre et de Bourgogne devenait toujours plus étranger à la France; il avait traité sans elle avec l'Angleterre, il s'était engagé contre Ladislas, roi de Bohême, et contre le duc de Saxe, dans une guerre pour la possession du duché de Luxembourg, qui pouvait devenir d'autant plus dangereuse, que ces princes cherchaient à y entraîner tout l'empire germanique. Il savait que le dauphin avait juré de se venger de lui, parce que le maréchal de Bourgogne avait détroussé quelques-uns de ses soldats [3]. Plusieurs des conseillers de Charles VII auraient voulu effacer, par une nouvelle guerre, l'humiliation du traité d'Arras, et mettre à profit l'organisation donnée à l'armée, la faveur de l'Angleterre et les embarras du duc Philippe, pour le ramener à la dépendance. Mais Charles VII se

[1] Bourgeois de Paris, p. 531, 532.
[2] *Ibid.*, p. 532-551.
[3] Monstrelet, c. 274, p. 231.

montra plus pacifique que ses conseillers; il ne voulut ni troubler l'ordre qu'il avait eu tant de peine à rétablir dans le royaume, ni déranger ses propres plaisirs; il apporta dans ses négociations avec la duchesse, de la galanterie et de la bonne volonté; celle-ci fit de son côté plusieurs concessions : elle rendit au roi René plusieurs de ses villes qu'elle tenait en gage, et elle accepta en échange de tout ce que ce roi lui restait devoir pour solde de sa rançon, la seigneurie de Cassel en Flandre, dont il avait hérité. Deux traités, du 24 juin et du 6 juillet, terminèrent tous les différends qui existaient encore entre les cours de France et de Bourgogne[1].

Ce fut encore à Châlons que Charles VII accorda, au mois d'août 1445, des lettres de grâce et de rémission au comte Jean d'Armagnac. Ce seigneur, fait prisonnier par le dauphin, était toujours captif, tandis que les bandes terribles qu'on désignait par son nom, portaient la désolation dans la Suisse et l'Allemagne. L'avocat criminel avait instruit son procès; il avait récapitulé tous les forfaits, tous les actes de désobéissance ou de rébellion qu'il avait été possible d'attribuer à la maison d'Armagnac, pendant les trois derniers siècles; puis il avait conclu à une punition corporelle contre le comte, et à la confistation de tous ses biens; mais tous les princes du sang, tous les grands seigneurs du midi de la France, avaient imploré sa grâce, et Charles VII le remit en liberté, en lui restituant ses États, à l'exception du comté de Comminges, qu'il garantit à Matthieu de Foix. Le comte se retira à son château de Lille en Jourdain, où il mourut en 1450. Son fils Jean V lui succéda[2].

La cour avait vécu à Châlons dans les fêtes; mais elles furent tout à coup suspendues par la mort de la dauphine Marguerite d'Écosse, qui fut frappée d'une pleurésie, en revenant à pied de Châlons à Sarry-le-Château, où logeait alors la cour. Dans ses derniers moments, elle fut encore troublée par les rapports qu'on lui fit de quelques propos légers tenus sur son compte par Jamet du Tillay, un des favoris du roi. Ces propos donnèrent lieu plus tard à une enquête contre Jamet, qui ne servit pas même à faire connaître de quels propos on l'accusait. La dauphine fut regrettée : sa libéralité, son goût pour la poésie, l'avaient fait aimer de tout le monde. Charles VII, à sa mort, parut s'éloigner du

[1] Matthieu de Coucy, t. X, c. 5, p. 34-43. — Olivier de La Marche, p. 145. — Berri, p. 428. — Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XX, p. 260. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. VII, p. 224-231.

[2] *Ibid.*, c. 7, p. 52-59. — Hist. du Languedoc, t. V, l XXXV, p. 6 et 7.

danphin et de tous ceux qui étaient dans sa confidence; il se refroidit anssi pour le roi René et ponr le connétable de Richemont, tandis qne le sire de Brezé fit de nonveaux progrès dans sa favenr. Plusienrs courtisans furent éloignés de la cour comme elle quittait Châlons pour retourner à Tours prendre ses quartiers d'hiver [1].

La trêve conclue avec l'Angleterre expirait au 1er avril 1446, elle fut prolongée d'abord de six mois, pnis d'une année; les deux rois promirent qu'ils se trouveraient en personne à une conférence, entre Rouen et Chartres, pour y traiter de la paix générale [2], et les Anglais consentirent à mettre en liberté, moyennant rançon, le comte d'Angoulême, qui, dès l'an 1412, leur avait été donné en otage par son frère le duc d'Orléans [3].

(1446.) Les chroniques qui nous servent de gnides sont vides pendant la paix, ou bien elles remplissent cet intervalle par le récit des tournois de la cour de Bourgogne on de la conr de France. Les vieux écuyers, les rois d'armes, qui écrivaient alors qnelques Mémoires, ne songeaient point que l'histoire dût servir à l'instruction des hommes d'État, qu'elle pût comprendre tous les intérêts des citoyens; ils savaient qu'ils ne seraient lus que dans des châteaux, qu'ils n'y exciteraient d'attention qne par des récits chevaleresques. Les princes et les seigneurs n'avaient lu d'autres livres que des romans de chevalerie; après les combats singuliers, la pompe et la magnificence des Roland et des Amadis était ce qui les intéressait le plus. Aussi Olivier de la Marche et Matthieu de Coucy décrivent-ils avec une attention minutieuse comment, dans les fêtes militaires, les chevaliers étaient habillés; qnels étaient les parrains qui les conduisaient au combat, de quelles armes ils faisaient usage, et comment ils combattaient, d'abord avec la lance, pnis avec l'estoc. Ils nous racontent ainsi l'histoire des fêtes qne donna en 1442, à Besançon, le duc Philippe à Frédéric III, roi des Romains [4]; u pas d'armes que tint, du 1er juillet 1443 jnsqu'à la mi-août, le sire de Charny avec douze chevaliers, qui s'engagèrent à combattre, sons l'arbre de Charlemagne, près de Dijon, tous cenx qui oseraient les défier à pied ou à cheval [5]; du pas d'armes que tint à Arras, au mois d'avril 1446, Ga-

[1] Matth. de Coucy, c. 7, p. 59. — Berri, p. 428. — Barante, p. 233-238. — Duclos, l. I, p. 44-48. — Preuves audit, t. III, p. 20.

[2] Berri, p. 428. — Rymer, t. XI, p. 86, 94, 97, 101, 108, 111 et 117.

[3] Matth. de Coucy, c. 11, p. 72.

[4] Olivier de La Marche, l. VIII, c. 7, p. 49.

[5] *Ibid.*, c. 8, p. 61 et c. 9, p. 69, 87.

leotti Baldacciuo, chevalier milanais, contre le seigneur de Ternant[1]; du combat enfin de Jacques de Lalain contre Jean Bonifacio, autre chevalier milanais, au chapitre de la Toison d'or à Gand, le 6 novembre 1446[2].

Il n'y eut personne de tué ou même de blessé grièvement à ces combats divers de la cour de Bourgogne; mais ceux de la cour de France eurent une issue plus funeste. Messire de Champion fut tué d'un coup de lance à Saumur, dans un pas d'armes tenu devant les rois Charles et René, au printemps de l'année 1446, et dans l'automne de la même année, Louis de Bueil fut tué à Tours par un Anglais, également sous les yeux de Charles VII, qui, attristé de ces deux accidents, s'abstint pendant quelque temps de ces fêtes chevaleresques[3].

Il est bien difficile de découvrir l'histoire réelle d'une période, quand les contemporains n'ont point su nous la donner. La France marchait cependant : elle recouvrait son agriculture, son commerce, son industrie, à l'époque même où ses chroniqueurs n'ont su y voir autre chose que des tournois. Jacques Cœur, argentier ou trésorier du roi, qui était lui-même engagé dans le commerce, avait su reconnaître ce qui favorisait le plus le développement de la richesse publique. Tandis qu'il engageait le roi à protéger à l'intérieur, contre toute espèce de brigandage, le paysan et le boutiquier, en sorte qu'on voyait rebâtir de toutes parts les villages et les fermes ruinées, il protégeait également les spéculateurs plus hardis, que le commerce conduisait jusque chez les infidèles; il écrivit dans ce but à Abousaïd-Jacmac, sultan d'Égypte, auquel il envoya, au nom du roi, l'offre de son amitié et des présents par Jean Village, son premier commis. Le sultan accueillit bien cet envoyé; il promit de protéger les marchands français et les pèlerins qui visiteraient Alexandrie ou Jérusalem, et il écrivit au roi, en lui envoyant aussi des présents, une lettre qui seule nous instruit de cette négociation[4].

Le Languedoc, qui, dans la répartition de l'entretien de l'armée du royaume, avait été chargé de pourvoir à celui de cinq cents lances, comme il avait conservé des États qui s'assemblaient annuellement, s'efforçait du moins, par leur entremise, d'éviter tout arbitraire dans

[1] *Ibid.*, c. 14, p. 150-171. — Matth. de Coucy, c. 13, p. 78,
[2] *Ibid.*, c 15. p. 176-200.
[3] Matth. de Coucy, c. 16, p. 92.
[4] *Ibid.*, c. 21. p. 105.

la perception des aides et des tailles qui devaient défrayer les soldats, et il faisait, en général, accepter au roi une somme fixe, comme équivalent de ces contributions vexatoires. C'est de quoi s'occupèrent, entre autres, les états de Languedoc assemblés à Montpellier au mois d'avril 1446 ; ils rédigèrent en même temps un cahier de doléances en cinquante-cinq articles [1].

Les états se plaignaient toujours, dans ces cahiers, de la misère publique ; il était nécessaire de la rappeler, pour qu'on ne rejetât pas sur la province une partie du fardeau que supportaient les autres ; d'ailleurs, malgré l'amérioration des circonstances, il restait toujours assez de misère pour rendre ces plaintes légitimes. Dans leurs doléances, les états se plaignaient aussi de la continuation du brigandage, et, quoique le roi eût déjà fait beaucoup pour le réprimer, il était disposé à faire davantage encore, d'autant plus qu'on ne lui demandait qu'un redoublement de sévérité, et qu'on songeait beaucoup moins à garantir un jugement équitable aux prévenus qu'à débarrasser au plus tôt le royaume de leur présence. Le 6 octobre 1447, Charles VII rendit en effet à Bourges, une ordonnance pour attribuer à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, la juridiction dans tout le royaume « sur tous » les larrons, mendiants, espieux de chemins, ravisseurs de femmes, » violeurs d'église, tireurs à l'oie, joueurs de faux dés, trompeurs, » faux monnoyeurs, malfaiteurs, et leurs associés, récepteurs et com- » plices.... pour enquérir, par lui et ses commis, de leur vie et gou- » vernement ; et si, par leurs confessions ou autrement, il ou ses » commis, les tiennent coupables ou crimineux, de les punir et faire » exécuter, selon leurs démérites, en tels lieux et justices que bon leur » semblera [2]. » Depuis longtemps la justice criminelle était entourée, en France, de bien peu de garanties ; mais cette fatale ordonnance de Bourges semblait les renverser toutes. Elle confondait le pauvre avec le brigand, et soumettait l'un et l'autre à la rapidité comme à la sévérité de la justice prévôtale ; et cependant les délits y étaient si mal spécifiés, le désordre, le hasard, le soupçon, pouvaient en étendre si indéfiniment le cercle, qu'on voit à peine quel citoyen pouvait n'y pas être compris, quelle garantie il lui restait devant un juge qui pouvait déléguer à qui il voulait un pouvoir sans appel, et faire exécuter ceux qu'il croyait coupables, sans que rien lui fût prescrit ni sur les lois

[1] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 9, et Preuves, *ibid.*, p. 1.
[2] Ordonn. de France, t. XIII, p. 509.



qu'il suivrait, ni sur les preuves, ni sur les personnes, le temps ou le lieu des procédures. Cependant, l'impatience de l'anarchie, le désir universel de repos, firent accueillir cette ordonnance sans qu'une plainte s'élevât sur son arbitraire et sa rigueur.

L'esprit de liberté semblait, en effet, alors complétement étouffé en France. Le roi avait ramené à la plus absolue obéissance tous les princes du sang, qui récemment encore partageaient son pouvoir, et personne n'avait regretté la part qu'on leur ôtait dans la souveraineté : il avait cessé d'assembler les États, et il levait comme une taxe perpétuelle la taille qui lui avait été accordée pour un temps limité ; et personne ne faisait entendre de plaintes ou pour les représentants du royaume, dépouillés de leur part à l'autorité législative, ou pour le contribuable taxé sans son consentement. L'autorité judiciaire, enfin était méconnue, une ordonnance arbitraire soustrayait les justiciables à leurs juges, et anéantissait toutes les formes de la justice, sans que ni les parlements, ni les citoyens fissent entendre de plaintes pour tant de droits foulés aux pieds. Il y avait eu, durant les longues guerres civiles et étrangères, tant de souffrances, la paix et l'obéissance avaient ramené comparativement tant de bien-être, qu'on ne sentait que de la reconnaissance pour la fermeté que déployait le roi, que son nom est même resté dans la mémoire du peuple comme celui d'un restaurateur. de l'ordre et de la justice, non comme celui d'un tyran.

C'était par de tels exemples qu'avait été formée Marguerite d'Anjou, la jeune reine que la France avait donnée à l'Angleterre, et ce fut aussi le pur despotisme qu'elle essaya d'introduire dans son nouveau pays. On a beaucoup loué son esprit, son courage et sa décision de caractère ; elle était trop jeune au moment où le marquis de Suffolk fit choix d'elle, pour qu'il eût pu distinguer en elles ces qualités. Elle seconda cependant complétement les vues du triumvirat qui avait voulu dominer par elle le faible Henri VI. Celui-ci, tout aussi débonnaire que son aïeul Charles VI, mais tout aussi imbécile, ne voulait que ce que voulaient ses entours : depuis le couronnement de sa femme, le 30 mai 1445, il n'eut plus d'autres volontés que les siennes, et Margerite n'avait alors d'autre envie que de servir les passions du cardinal de Winchester, et l'archevéque d'York, et de Suffolk, qui l'avaient fait reine. Ceux-ci haïssaient Humphroi de Lancastre, duc de Glocester, le plus jeune des trois frères de Henri V, et le seul qui rappelât au peuple sa valeur et son caractère héroïque. Glocester voulait continuer la guerre,

le triumvirat désirait la paix. Glocester parlait souvent avec mépris de l'incapacité de son neveu, des vues intéressées de ses ministres ; le triumvirat, qui voyait en lui, tant que Henri VI n'avait pas d'enfants, l'héritier présomptif du trône, redoutait de l'y voir monter un jour. La noblesse s'était attachée aux dispensateurs du pourvoir et des grâces. Le peuple était demeuré fidèle au prince qui lui rappelait Henri V, et il n'avait accordé aucune créance à l'accusation de sorcellerie dont la duchesse de Glocester avait été victime. Un parlement servile, assemblé en 1446, avait voté des remercîments au marquis de Suffolk, pour le grand service qu'il avait rendu à l'État, en négociant le mariage de la reine. Il avait laissé exclure Glocester du conseil, sur une accusation d'avoir abusé de son pouvoir, lorsqu'il était protecteur du royaume, et d'avoir fait mourir injustement plusieurs personnes; mais Glocester s'était justifié victorieusement, et l'accusation était tombée. Le triumvirat avait enfin persuadé à Henri VI que son oncle en voulait à sa couronne et à sa vie. Marguerite, témoin des erreurs de son époux et de la colère de ses conseillers, ne pouvait pas réconcilier ce qu'elle voyait avec ses habitudes françaises. Il lui semblait que, sur cette terre de liberté, les rois seuls étaient esclaves, puisque, gênés dans l'exercice de leurs volontés, ils ne pouvaient pas faire mourir qui ils voulaient et comme ils voulaient. Elle exhorta Suffolk à montrer plus d'énergie. En effet, un parlement fut convoqué, en février 1447, à Saint-Edmondsbury, et le triumvirat eut soin de faire approcher de ce bourg les gens de guerre sur lesquels il pouvait le plus compter. Le duc de Glocester qui était venu loger avec le roi dans le couvent de Saint-Edmond, fut arrêté par le duc de Buckingham, le jour même de l'ouverture du parlement. On l'étouffa ou on l'étrangla pendant la nuit, et le lendemain il fut trouvé mort dans son lit. On exposa son corps publiquement, pour faire croire qu'il n'avait point éprouvé de violence, mais en même temps on le traita en coupable; on arrêta plusieurs de ses domestiques, qu'on accusa d'être entrés avec lui dans une conjuration contre le roi. On en condamna trois à être pendus et coupés en morceaux, et quoique Henri VI leur fit grâce de la vie, on commença par les accrocher à la potence et couper la corde ensuite, pour leur faire éprouver toutes les horreurs de l'agonie [1].

[1] Matth. de Coucy, t. X, c. 19, p. 99. — Rymer, t. XI, p. 178. — Amelgardus, l. IV, c. 10. f. 63. — Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p 309-312. — Hume, t. IV, c. 20, p. 161.

(1447). Ce fut le 25 février 1447 que périt le duc de Glocester, et Henri de Beaufort, évêque de Winchester, cardinal de Saint-Eusèbe, son grand-oncle et son rival acharné, ne lui survécut que peu de semaines; il mourut le 11 avril 1447, tourmenté, à ce qu'on assure, dans ses derniers moments, par le remords d'avoir fait périr son neveu. La disparution simultanée de ces deux rivaux, qui avaient déployé dans leur lutte de grands talents et un grand caractère, laissa le marquis de Suffolk et la reine Marguerite seuls dépositaires du pouvoir royal. La reine, glorieuse d'avoir osé ordonner la mort d'un prince redouté, crut que son règne commençait réellement de ce jour; mais la défaveur du peuple allait croissant comme son orgueil, et déjà la haine qu'elle inspirait faisait élever des doutes sur la légitimité du titre du roi son mari. En effet Richard duc d'York, que Henri VI avait en 1446 confirmé pour cinq ans dans ce qu'il nommait la régence de France, et le gouvernement de Normandie, aurait dû, d'après les lois de succession de la couronne d'Angleterre, la porter de préférence à Henri VI, Il était fils d'Anne Mortimer, arrière-petite fille de Lionnel, le second des fils d'Édouard III; il représentait donc tous ses droits, tandis que Henri VI ne représentait que les droits du troisième des fils d'Édouard III, Jean de Gand, dont il était arrière-petit fils. Si le duc de Glocester avait véeu, le duc d'York n'aurait jamais pu faire valoir un droit mis en oubli depuis un demi-siècle; mais le meurtre de ce prince, l'imbécillité de Henri VI, l'orgueil de la reine et le mécontentement du peuple, fixèrent les regards des Anglais sur l'injustice d'une usurpation qui avait fait passer la couronne de leur pays à un homme incapable de se conduire, et à une femme étrangère et insolente [1].

Dès lors la France n'eut plus rien à craindre de l'Angleterre : elle s'était doublement vengée de son ancienne rivale, en lui donnant un roi et une reine tous deux issus du sang des Valois. Henri VI avait apporté aux Anglais la faiblesse et l'incapacité de Charles VI son aïeul, et Marguerite l'orgueil et l'imprudence de Jean et de Philippe VI ses bisaïeul et trisaïeul; la nation victime de leurs vices ne devait plus avoir de forces à opposer aux étrangers, et il dépendait désormais de Charles VII de choisir le moment qui lui serait le plus favorable pour enlever aux Anglais leurs dernières possessions en France.

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 313-315.

CHAPITRE IX.

Progrès de la prospérité publique. Fin du concile de Bâle. Le dauphin se retire de la cour. Renouvellement de la guerre avec les Anglais. Conquête de la Normandie par le roi. Conquête de la Guienne par Dunois. — 1447-1451.

La France avait fait des progrès marquants vers la prospérité ; elle était disposée à en attribuer le mérite à son roi, et elle sentait pour lui de la reconnaissance quand elle comparait son état à ce qu'il avait été si récemment encore ; cependant le gouvernement, après avoir ramené la paix au dehors, la sûreté au dedans, par la répression des gens de guerre, s'était à peine occupé du rétablissement de l'agriculture ou de l'industrie ; il les avait abandonnées à elles-mêmes : la prospérité qu'on ressentait n'était autre chose que la réaction des adversités passées. Dans les campagnes tant de champs avaient été abandonnés en friche, que le laboureur en rentrant dans son village pouvait choisir les terres les plus fertiles qu'il lui convenait de cultiver ; il les trouvait longuement reposées, et il était sûr d'en obtenir d'abondantes moissons. Dans les villes tant d'ateliers étaient déserts, tant d'industries étaient suspendues ; dans les châteaux, dans les couvents, tant d'appartements étaient dévastés, que la nation avait besoin de produits de tout genre, et que tout travail était hautement récompensé.

(1447.) Charles était faible et indolent ; en avançant en âge il n'avait point renoncé aux voluptés qui avaient eu déjà tant d'empire sur lui dans sa jeunesse. Claude de Seyssel, quoique fort enclin à le louer, dit de lui : « Qu'après qu'il eut chassé ses ennemis et pacifié son » royaume, il ne fut pas exempt de plusieurs malheuretés ; car il » vécut en sa vieillesse assez luxurieusement, et trop charnellement » entre femmes mal renommées et mal vivant, dont sa maison étoit » pleine. Et ses barons et serviteurs, à l'exemple de lui, consumoient

» leurs temps en voluptés, danses et momeries, et folles amours; et » pour occasion de sa belle Agnès, dont il fut longuement abusé, fit » maintes choses mal séantes à un si grand roi, et si renommé [1]. » Amelgard parle également de la débauche de Charles, prolongée jusqu'à la fin de sa vie, de ses prodigalités envers Agnès Sorel, du luxe de celle-ci, des demoiselles qu'elle tenait auprès d'elle, et qui presque toutes devenaient à leur tour les maîtresses du roi. Il ajoute que Charles était de stature médiocre, mais que sa physionomie était agréable; sa taille était bien faite, mais ses jambes étaient minces et grêles; aussi paraissait-il à son avantage quand il était revêtu de son manteau, tandis que quand il se montrait en veste courte de drap vert, comme il faisait le plus souvent, on était choqué de voir ses jambes si menues, contrastant avec des genoux gros et enflés [2].

A ce goût du plaisir et à cette indolence, Charles avait joint, en avançant en âge, une grande jalousie de son autorité, une grande impatience contre toute opposition, tout partage de son pouvoir, un grand désir de rapporter tout à lui seul. Cependant il étudiait peu les affaires par lui-même, il se mêlait peu du gouvernement, et il n'exerçait sa volonté que dans le choix de ses ministres et de ses serviteurs. Il le faisait avec un grand discernement, et depuis qu'il avait triomphé de la praguerie, il avait réussi, avec un singulier bonheur, à ne s'entourer presque que de gens habiles; mais s'il les laissait faire ensuite les choses qu'ils paraissaient entendre, et s'il ne contrariait pas leurs mesures, il ne s'en montrait pas moins accessible à leur égard à une continuelle défiance. Il croyait aisément aux complots ou contre son autorité, ou contre sa personne, et aucun de ses favoris ne garda au delà d'un petit nombre d'années le crédit dont il jouissait auprès de lui.

Il ne faut portant pas attribuer les bons choix que fit Charles VII uniquement à sa perspicacité pour connaître les hommes; le nombre de ceux entre lesquels il pouvait faire de bons choix était devenu beaucoup plus considérable; le mérite, l'intelligence, étaient devenus beaucoup plus communs, en raison du progrès général du siècle. Les lettres commençaient enfin à être cultivées avec fruit dans toute l'Europe. Les Italiens avaient abordé tous les genres de connaissances, et ils les avaient fait profiter à la science du gouvernement. La mort

[1] Claude de Seyssel, Louanges du bon roi Louis XII, p. 77, édition de Théod. Godefroi. Paris 1615, in-4°.
[2] Amelgardus, l. V, c. 22, f. 160.

d'Eugène IV, survenue à Rome le 23 février 1447, avait donné occasion de placer sur la chaire de saint Pierre, Thomas de Sarzane, l'un des hommes les plus érudits, l'un des savants les plus versés dans l'ancienne philosophie qui honorassent alors l'Italie. En même temps le savant Æneas-Sylvius Piccolomini, qui fut pape à son tour sous le nom de Pie II, s'était attaché comme secrétaire à l'empereur Frédéric III, et cet écrivain éloquent, ce politique délié, habile et exempt de préjugés, était un homme plutôt de notre siècle que du quinzième. Toutes les nations avaient commencé à se mêler, les progrès de l'une d'elles profitaient à toutes, et quoique les Français fussent encore pour la culture de l'esprit fort en arrière des Italiens ou même des Allemands, il y avait trop d'idées saines en circulation pour que Charles VII, même s'il eût pris ses favoris au hasard, en eût rencontré d'aussi incapables que l'avaient été les courtisans de son père et de ses aïeux.

Le commerce mêlait surtout les nations, et portait de l'une à l'autre les idées d'ordre et d'économie ; car c'était l'époque où le marchand le plus illustre qu'ait vu l'Europe, Côme de Médicis, père de la patrie, semblait destiner ses comptoirs répandus dans tout le monde alors connu, autant à favoriser les progrès des lettres qu'à échanger les produits de l'industrie. Ce fut aussi en effet un marchand qui eut le plus de part à faire connaître au roi les principes d'une bonne administration. Jacques Cœur, riche négociant de Bourges, avait commencé à rendre des services à Charles VII dans le temps où les ennemis de celui-ci, ne lui ayant presque laissé que le Berri pour apanage, l'appelaient par dérision le petit roi de Bourges. Charles anoblit Jacques Cœur en 1440, et lui donna le titre de conseiller. Bientôt après il le fit son *argentier* ou gardien de son épargne privée ; il l'employa de préférence dans le gouvernement du Languedoc, où il le chargea à plusieurs reprises de présider les états [1] ; il nomma un de ses fils archevêque de Bourges, un autre doyen de l'église de Limoges, et il lui permit en même temps de continuer le commerce où Jacques Cœur acquit une fortune colossale [2].

(1448.) Les ministres arrivent bien plus difficilement que les généraux à une gloire personnelle ; on sait rarement quelles mesures ils

[1] Hist. du Languedoc, t. V, p. 6, et passim.

[2] Mémoires de Bonamy sur Jacques Cœur, dans les Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XX, p. 509 et 533. — Supplém. à Monstrelet de Buchon, t. XIII, p. 353.

ont proposées, quelles lois ils ont rédigées, et ce n'est guère par induction qu'on peut réclamer leur part dans les ordonnances qu'ils rendent au nom du roi. Ce n'est en particulier que par conjecture que nous attribuons à Jacques Cœur l'ordonnance qui appela les plébéiens à la défense du pays, en organisant une infanterie nationale, qui semblait émaner de son système de finances ; cette ordonnance est du 28 avril 1448. Elle oblige chaque paroisse du royaume à fournir au roi un franc-archer. Celui-ci devait être choisi par les *élus* du roi entre les hommes valides de la paroisse, comme le plus habile à tirer de l'arc ou de l'arbalète. Il devait alors s'armer et s'entretenir à ses frais de « buque » de brigandines, ou de jaques, de salade, d'épée, de dague, d'arc » et de trousse, ou d'arbalestre garnie [1]. » Il devait de plus s'exercer tous les jours de fête, et être prêt à servir le roi, toutes les fois qu'il y serait appelé, moyennant une solde de quatre francs par mois, tant qu'il serait en campagne. Un important privilége était attaché à la fonction de franc-archer, et la faisait fort rechercher par tous les habitants de chaque paroisse, c'était celui d'être exempt de toutes les tailles et subsides, excepté des aides et de la gabelle, et d'être dispensé en même temps de tout guet ou garde-porte dans sa paroisse. La part qui aurait dû être imposée au franc-archer, retombait ainsi sur tous les autres contribuables, et la paroisse était d'autant plus grevée que son franc-archer était plus riche [2]. Aussi cette désignation des archers, qui était absolument arbitraire, donna-t-elle lieu aux plus graves abus, et occasiona-t-elle des plaintes amères [3].

La répartition des francs-archers entre les paroisses était confiée aux mêmes magistrats que Charles VII avait chargés de la perception des impôts destinés à l'entretien de l'armée. On les nommait les *élus*, parce que du temps de saint Louis, c'étaient des prudhommes élus dans les assemblées des communes [4]. Mais par une ordonnance du 19 juin 1445, Charles VII avait réglé les attributions de ces élus et la circonscription de leurs *élections*, en se réservant à lui-même leur appointement [5]. Il les avait chargés de percevoir les tailles levées en vertu de

[1] La brigandine était un corselet à lames de fer, et le jaques un pourpoint garni de bourre, la trousse était un carquois.
[2] Ordonn. de France à Montil-lez-Tours, t. XIV, p. 1.
[3] Amelgardus, l. IV, c. 4, p. 83 ; c. 5. p. 84, et c. 6, p. 85.
[4] Préface des Ordonn. royales, t. XIII, p. 84.
[5] Ordonnances. t. XIII. p. 428.

la décision des états d'Orléans de 1439, tailles qu'il avait rendues perpétuelles, et portées à un million huit cent mille livres. Cette taxe était levée sur les personnes des roturiers, et elle était assise par les élus, en proportion de leurs possessions et de leurs facultés. La taille, de même que les aides, ou droit sur la vente des marchandises, et la gabelle, ou droit sur la vente du sel, devait être levée aux termes de l'ordonnance, « sur tous les sujets, de quelque état qu'ils soient, tant » marchands, mécaniques, laboureurs, procureurs, praticiens, offi- » ciers, tabellions, notaires, comme autres, excepté tant seulement » vrais écoliers étudiants et continuellement fréquentants ès univer- » sités de Paris, Orléans, Angers, Poitiers, et autres par nous approu- » vées, pour acquérir degrés ès sciences; nobles vivant noblement, et » suivant les armes, ou qui par vieillesse ne les peuvent plus suivre; » nos officiers ordinaires et communaux; enfin, pauvres et misérables » personnes, lesquelles sont exemptes desdites tailles [1]. » Tandis que les élus répartissaient la taille, c'était eux aussi qui donnaient les aides à ferme, en sorte qu'ils formaient le corps inférieur de la finance et de l'administration. Il n'y avait de recours contre eux que par-devant la cour des aides. Du temps de Philippe le Bel, cette cour avait été composée de *généraux sur le fait des aides*; les états de 1355 avaient réglé leur juridiction. Dès lors la cour des aides avait été plusieurs fois supprimée ou suspendue, jusqu'à l'ordonnance de Charles VII du 22 octobre 1425, qui lui donna une organisation régulière [2].

Il faut convenir que si cette répartition des impôts eut l'avantage d'atteindre tous les contribuables, de faire rentrer au trésor de l'État tout ce qui pouvait être enlevé au peuple, et d'assurer plus de régularité et d'ordre dans les recettes, elle fut dans tout son esprit singulièrement arbitraire et oppressive. La taille n'était soumise à aucune règle que le caprice des élus; et quant à la cour des aides, elle n'avait été instituée que pour soustraire toutes les procédures relatives aux finances à l'esprit de justice et de régularité du parlement. Toutefois cette organisation passait encore pour de l'ordre et de la justice, quand on la comparait au pillage universel qui avait duré près d'un siècle, pendant toutes les guerres avec les Anglais. Si les contribuables firent entendre quelques plaintes, elles ne furent pas écoutées. Le roi

[1] Ordonn. de France, t. XIII, p. 428.
[2] Préface des Ordonn., t. XIII, p. 90. — Ordonn. de Poitiers, t. XIII, p. 105.

eut plus d'égards pour celles des gentilshommes. Ceux-ci ne se contentaient pas d'être exemptés des contributions ; ils voyaient avec inquiétude que le roi, soit par l'organisation des compagnies d'ordonnance, soit par celle des francs-archers, semblait avoir renoncé à l'assistance de l'armée féodale. Ils obtinrent une nouvelle ordonnance pour régler tant l'armure que la solde de toute la noblesse, lorsqu'elle serait appelée à servir. Lorsqu'un gentilhomme était assez riche pour se fournir et s'équiper, avec son page, son coutiller, et ses trois archers, comme une lance complète d'ordonnance, il devait aussi être payé comme elle, à raison de quinze francs par mois, pour tout le temps de son service ; s'il était trop pauvre pour servir en si complet équipage, s'il conduisait moins d'hommes ou moins de chevaux, sa paye lui était encore assurée à raison ou de dix livres, ou de sept livres dix sous par mois. Une ordonnance du 30 janvier 1455 mit la dernière main à cette organisation militaire de la noblesse [1].

Tandis que les ministres de Charles VII, sous prétexte de régulariser l'administration, lui donnaient toujours plus le caractère de celle d'une monarchie absolue, les intrigues de palais se multipliaient, comme il arrive toujours autour des monarques qui se sont mis au-dessus des lois. Charles VII, disposé à se défier de tout le monde, commençait à se défier du dauphin, son fils, plus que de tous les autres; et le dauphin était en effet plus propre que personne à exciter la défiance. Faux et dissimulé, et cependant imprudent dans ses propos, il offensait tous ceux qu'il voyait en crédit auprès de son père, en même temps qu'il semblait cacher de vastes et coupables projets. Il recherchait l'amitié des gens de guerre, et se déclarait le protecteur de tous les mécontents, de ceux surtout qu'avait faits, parmi les soldats, la création des compagnies d'ordonnance ; il était jaloux de tout pouvoir qu'il n'exerçait pas lui-même ; il parlait avec un profond mépris du nouveau favori du roi, Pierre de Brezé, seigneur de la Varenne, et sénéchal de Poitou. Le bruit se répandit aussi qu'il avait donné un soufflet à Agnès Sorel, la maîtresse de son père.

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, reconnut la défiance croissante entre le père et le fils, et il chercha à en profiter : il dénonça le dauphin à Charles VII comme ayant formé une conspiration contre le roi. Les archers de la garde écossaise étaient déjà séduits, assurait-il ;

[1] Ordonn. de France, t. XIV, p. 350.

le roi devait être enlevé à son château de Rasilly ; Jean de Daillon, Louis de Bueil et Louis de Laval étaient parmi les complices du dauphin. Louis donna un démenti à Chabannes, mais peu après il quitta la cour pour se retirer dans son gouvernement du Dauphiné ; et cependant le roi fit mourir plusieurs des Écossais de sa garde ; il aurait même fait mourir leur commandant, Coningham, si le roi d'Écosse n'avait intercédé pour lui [1].

Les intrigues et les dénonciations continuaient cependant à la cour. Un secrétaire du roi, nommé Guillaume Mariette, produisit des lettres du dauphin, annonçant qu'il se préparait pour venir à force ouverte chasser Pierre de Brezé de la cour. Mais Mariette, accusé d'avoir falsifié ces lettres, fut mis à la torture par ordre du parlement de Paris, condamné comme faussaire, décapité et écartelé. On ne sait point si l'intrigue de Mariette était dirigée contre Brezé ou contre le dauphin. Le premier cependant se crut compromis, et, au commencement de l'année 1448, il demanda lui-même une enquête sur sa conduite, avec la permission de se faire défendre par un avocat. Charles le renvoya à la cour du parlement, qui instruisit une longue procédure, et finit par l'absoudre ; mais il avait suffi pour le perdre de l'éloigner de la conversation familière du roi. Encore qu'il eût été déclaré innocent, Charles, qui avait eu le temps de prêter l'oreille à ses envieux, ne lui rendit ni ses emplois ni ses faveurs [2].

Ces intrigues auraient déconsidéré la France si les étrangers les avaient vues de près ; mais un secret profond les couvrait ; aussi aucun autre des souverains de l'Europe n'approchait de Charles VII, ou en puissance réelle ou en réputation, et les ministres de celui-ci savaient profiter de ces avantages. Ils se proposèrent, vers cette époque, de faire cesser le schisme que le concile de Bâle avait excité. Félix V, le même qu'on avait désigné auparavant sous le nom d'Amédée VIII, duc de Savoie, n'était plus guère reconnu comme pape que dans une petite partie de la Suisse. Il semble que cette contrée n'avait pas seulement adopté les réformes de discipline qu'avait voulu établir le concile de Bâle, mais qu'un esprit libre encore s'y était conservé, que le joug de l'Église y était en partie rejeté. L'historien Jean Muller s'est attaché à recueillir des preuves de l'indépendance des esprits à cette époque, ainsi

[1] Duclos, Louis XI, l. I, p. 54. — Preuves, *Ibid.*, t. III, p. 50.
[2] Matth. de Coucy, t. X, c. 25, p. 115-118. — Duclos, Louis XI, Preuves, t. III, p. 61,

que de l'existence d'une doctrine secrète en opposition à celle de Rome; et il en a trouvé de nombreuses. Il croit que les lollards, les béguards, les vaudois, persécutés depuis trois siècles dans le reste de l'Europe, avaient mieux réussi en Suisse que nulle part ailleurs à se dérober au pouvoir sacerdotal; et autant qu'on peut suivre la marche de doctrines secrètes, ou la conservation de sectes ignorées même de leurs contemporains, on reconnaît des traces en Suisse de l'existence de ces sectaires réformés, et de leur communication constante par la Rhétie et les montagnes de l'Autriche avec les Hussites de bohême et les pauliciens de Bulgarie [1].

Cette indépendance d'opinions, ces croyances secrètes, auxquelles la plupart des hommes instruits s'étaient associés, avaient d'abord assuré chez les Suisses beaucoup de faveur au concile de Bâle. Dans aucune occasion une plus noble assemblée de l'Église n'avait été formée, aucune n'avait montré plus de courage dans sa résistance aux usurpations de Rome, aucune n'avait paru animée d'un désir plus sincère d'opérer une sage réforme. Cependant, cette assemblée avait été obligée de chercher un appui auprès des rois et des princes; peut être n'avait-elle pas voulu s'associer aux passions populaires; peut-être celles-ci n'étaient-elles point encore assez éveillées, pour qu'elle pût trouver aucune force dans les masses. Toutefois, elle éprouva bientôt que ceux qui tiennent le plus haut rang dans la société sont de tous les hommes les plus occupés de leurs intérêts propres, et les plus faciles à corrompre. Les rois commencèrent par profiter de la généreuse résistance du concile à la cour de Rome, pour arracher à celle-ci des concessions qui mettaient le clergé de leurs États dans leur dépendance, et qui leur permettraient de disposer de ses richesses; après quoi ils traitèrent avec cette cour, et ils abandonnèrent le concile. Ainsi, Charles VII commença par publier la *pragmatique sanction*, ou l'adoption des principaux décrets du concile; puis, après l'élection de Nicolas V, homme adroit, éclairé, philosophe, mais qui mettait à profit ses lumières pour défendre le pouvoir pontifical, Charles VII lui envoya, au mois d'avril 1448, des ambassadeurs chargés, non-seulement de l'assurer de son obéissance, mais encore de négocier comme médiateurs entre Nicolas et Félix, pour amener ce dernier à résigner le pontificat [2]. Le roi des Romains, Fré-

[1] Muller, Geschichte der Schweitz, b. IV, c. IV, p. 254.

[2] J. Chartier, p. 131. — Lettre de Nicolas V à Charles VII, Concil. général, t. XIII, p. 1525.

déric III, qui avait commencé par s'appuyer sur le concile pour opérer des réformes dans ses États, depuis qu'il avait atteint son but, se réconciliait de nouveau à la cour de Rome [1]. Il s'était attaché, comme chancelier, Æneas Sylvius, qui avait été l'éloquent secrétaire du concile, et il employait ses talents à combattre la cause qu'il avait d'abord servie. Plusieurs des pères, plusieurs des cardinaux, qui avaient montré au commencement le plus de zèle pour les libertés de l'Église, furent secrètement achetés à un haut prix par Nicolas V ; on accusa que l'argent de Rome avait aussi été répandu parmi les magistrats de la Suisse, et que plusieurs des conseillers de Bâle furent gagnés par Nicolas. Cette ville avait été, pendant seize ans, enrichie et honorée par le séjour des représentants du clergé de la chrétienté. Frédéric III lui donna ordre de les renvoyer, déclarant que leur assemblée était rebelle à l'Église. Les magistrats de Bâle résistèrent pendant un an entier à ces sollicitations et à ces ordres, quoiqu'ils fussent accompagnés de la menace de faire marcher contre eux l'armée de l'Empire. Mais enfin les pères, effrayés soit de ces menaces, soit d'un changement qu'ils apercevaient dans les résolutions des magistrats, se déterminèrent, le 28 juin 1448, à transférer leur concile à Lausanne ; et c'est là que, réduits en nombre, diminués en dignités, menacés par toutes les puissances de l'Europe, ils mirent fin à leur assemblée le 25 avril 1449. Ils stipulèrent seulement, en faveur de Félix V, qu'en renonçant à la papauté, il conserverait les honneurs pontificaux dans tous les États de la maison de Savoie et les évêchés de la Suisse, en même temps qu'il serait déclaré évêque de Sabine et cardinal-légat [2]. Le comte de Dunois et Jacques Cœur furent au nombre des négociateurs de cette pacification de l'Église.

Les affaires d'Italie attirèrent aussi momentanément l'attention des ministres de Charles VII. Philippe Marie, le dernier des Visconti, duc de Milan, était mort dans son château de Porta-Zabia, le 13 août 1447. Il ne laissait point d'héritiers légitimes, mais seulement une fille naturelle, mariée au grand capitaine Francesco Sforza, qui commandait

[1] Concordat de Fréd. III et de l'empire d'Allemagne avec Nicolas V. Traités de paix, t. I, p. 517-519.

[2] Muller, Geschichte der Schweitz, b. IV, c. 4, p. 263-267.—J. Chartier, p. 133. — Berri, roi d'armes, p. 431. — Concordat de Frédéric III avec Nicolas V, du 14 mars 1448. Traités de paix, t. I, p. 519. — Concilia generalia, t. XIII, p. 1326-349. — Guichenon, Hist. générale de Savoie, t. II, p. 66-72.

une de ces armées d'aventuriers prêtes à se mettre à la solde de qui voudrait les employer. Philippe avait bien eu une sœur, Valentine Visconti, mère du duc d'Orléans, qui, plus tard, prétendit à l'héritage des Visconti ; mais dans aucun temps les femmes n'avaient eu de droit à la succession du duché de Milan, non plus qu'à aucune des seigneuries d'Italie. Celles-ci, usurpées sur le peuple, retournaient au peuple, s'il ne se présentait pas de chef en état de courir la ville à la tête ses cavaliers, et de se faire nommer seigneur par acclamation. En effet, les Milanais cherchèrent à reconstituer leur république, à l'extinction de la famille des Visconti ; mais Pavie, et tous les autres villes que ces seigneurs avaient subjuguées, voulurent de leur côté recouvrer leur indépendance, au lieu d'obéir à la république de Milan. Charles VII fomenta ces dissensions dans l'espoir de les faire tourner à son avantage, et peut-être de recouvrer la seigneurie de Gênes. Le duc d'Orléans avait, de son côté, envoyé à Asti un gouverneur, nommé du Dresnay, qui, avec près de trois mille chevaux, avait tenté de s'emparer d'Alexandrie ; mais il avait été défait, le 11 octobre 1447, par un général milanais. Le dauphin Louis, enfin, depuis qu'il avait quitté la cour de son père, agissait dans le Dauphiné comme un souverain indépendant, et recherchait ou des conquêtes ou des alliances dans son intérêt propre, sans égards pour la politique générale de la France. Il se lia avec Francesco Sforza, qui lui paraissait l'emporter sur tous les autres en habileté, et dont la politique perfide excitait son admiration. Celui-ci, en effet, commença par se mettre au service de la république de Milan ; mais, traitant en même temps avec les autres villes de Lombardie, il en engagea plusieurs à le reconnaître pour seigneur ; il fit, pour les Milanais, la guerre aux Vénitiens, et remporta sur eux de grandes victoires, mais il passa tout à coup à leur service avec son armée ; puis, les Vénitiens ayant fait la paix avec les Milanais, il n'en persista pas moins à combattre seul les deux républiques, et il finit par forcer les Milanais, pressés par la guerre et la famine, à le reconnaître pour duc le 26 février 1450. Il n'avait d'autres titres à cette nouvelle souveraineté que la fraude, la perfidie et la violence ; mais ceux des Visconti, auxquels il succédait, n'étaient pas plus respectables [1].

Cette issue de la guerre de Lombardie était opposée aux vues de

[1] Répub. italiennes du moyen âge, c. 72, 73.

Charles VII ; mais il avait été obligé de renoncer à influer sur les affaires d'Italie : la guerre avec l'Angleterre avait recommencé, et demandait l'emploi de toutes ses forces. Dans le traité de mariage de Marguerite d'Anjou, il avait été stipulé que le Mans, chef-lieu de l'apanage de Charles du Maine, oncle de cette reine, lui serait rendu. Mais Suffolk n'avait jamais osé donner connaissance, au parlement britannique, de cette clause du traité, moins encore la faire exécuter. Le Mans était une ville forte, que les Anglais considéraient comme couvrant la Normandie et comme nécessaire à sa sûreté : ils en avaient donné le gouvernement à François Surienne, qui y commandait une garnison de deux mille cinq cents hommes. Depuis trois ans que Marguerite était mariée, les Français avaient, à plusieurs reprises, demandé que le traité fût exécuté, et que le Mans leur fût remis, sans pouvoir rien obtenir. Enfin, Charles VII eut recours à la force. Le comte de Dunois, l'amiral de Coetivy, le maréchal de Lohéac et Pierre de Brezé, avec six ou sept mille hommes, vinrent au commencement de l'année 1448 mettre le siége devant le Mans. Peut-être Marguerite les y avait-elle secrètement encouragés ; du moins, elle n'envoya aucun secours à Surienne, et celui-ci fut forcé de capituler. Il livra le Mans aux Français dans la nuit du 16 au 17 mars, aussi bien que toutes les autres places du Maine. L'évêque de Glocester, qui fut chargé par la reine d'Angleterre de signer cette capitulation, convint en même temps que cette attaque des Français sur le Maine ne serait point considérée comme un acte d'hostilité, et, au contraire, que la trêve entre les deux royaumes serait prolongée jusqu'au 1er avril 1449[1].

(1449.) François de Surienne, qui était un aventurier aragonais au service d'Angleterre, étant sorti du Mans avec la garnison qu'il y avait commandée, voulut d'abord se retirer en Normandie ; mais les Anglais, qui tenaient garnison dans les places de cette province, ne voulurent point y recevoir ces hommes d'armes qui venaient partager avec eux leurs ressources, déjà insuffisantes. Henri VI n'envoyait à son armée, en France, ni argent ni munitions ; toute subordination y avait cessé, et chacun n'y agissait plus que suivant son propre intérêt. Surienne, après avoir été renvoyé successivement de plusieurs villes, fut obligé

[1] Matth. de Coucy, t. X. c. 23, p. 111. — Berri, p. 430. — Amelgardus, l. IV, c. 9, f. 92. — Rymer Acta, t. XI, p. 149, 156, 160, 163, 175, 182, 189, 193 et 203. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII. p. 631. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. X. p. 17.

de pourvoir, par la violence, à la subsistance de ses soldats. Il prit possession de deux places abandonnées sur les Marches de Bretagne, Saint-James de Beuvron et Pontorson, et il commença par s'y fortifier; de là, il pilla tout le pays voisin [1]. Ensuite, nne occasion favorable s'étant présentée à lui, le 24 mars 1449, il surprit, avec six cents combattants, la ville et le château de Fougères, qui appartenaient au duc de Bretagne, sur la frontière de Normandie. Fougères était une ville riche et marchande : les aventuriers qui s'en étaient rendus maîtres, pillèrent sans scrupule les magasins et les églises; ils tuèrent plusieurs bourgeois, violèrent beaucoup de femmes, et abusèrent, au sein de la paix, des droits les plus odieux de la gnerre [2].

François Ier, duc de Bretagne, qui, le 28 août 1442, avait succédé à son père Jean V, d'une part, et Charles VII de l'autre, envoyèrent aussitôt des ambassadeurs, soit à Henri VI, en Angleterre, soit au duc de Sommerset, son représentant en Normandie, pour demander réparation de cet outrage, restitution de Fougères, et compensation des dommages causés par ce pillage, qui avaient été évalués seize mille écus, non seize cent mille, comme quelques historiens anglais l'ont dit ensuite [3]. Le duc de Sommerset désavoua Surienne, mais, selon l'esprit de tous les hommes d'État de cette époque, il ne voulut point renoncer aux avantages que le sort venait de lui donner. Il ne restitua point Fougères, il chercha des longueurs pour se dispenser de rien conclure. Quant aux dédommagements, il produisit des récriminations contre le duc de Bretagne, qu'il accusa d'avoir violé la trêve, en faisant arrêter son frère Gilles, parce qu'il le savait dévoué aux Anglais; et surtout il prétendit que la querelle était tout à fait étrangère à la France, puisque le duc de Bretagne, feudataire du duché de Normandie, avait reconnu Henri VI comme roi de France, et qu'il était compté parmi ses alliés [4].

Mais quoique le duc de Sommerset, en traînant ainsi la négocia-

[1] Matth. de Coucy. c. 24, p. 113.

[2] *Ibid.*, c. 29, p. 133. — J. Chartier, p. 134. — Jacq. du Clercq, continuat. de Monstrelet, t. XII, c. 1, p. 5. — Amelgardus, l. IV, c. 11, f. 94, et c. 12, f. 95. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 633. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. X, p. 22.

[3] Rapin Thoyras, t. XII, p. 318. — Hume, t. IV, p. 164.

[4] J. Chartier, p. 138. — Jac. du Clercq, c. 2, p. 7. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 635. — Morice, Hist. de Bretagne, l. X, p. 24. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1461.

tion en longueur, semblât, de gaieté de cœur, s'exposer à la guerre, il n'était nullement prêt pour la soutenir, et il ne songeait pas même à préparer ses moyens de défense. On put aisément le reconnaître, lorsque les Français, dans le temps même qu'ils sollicitaient de lui des réparations, essayèrent de les obtenir par leurs propres mains.

Le jeudi 15 mai, avant même que les plénipotentiaires fussent réunis, le bailli d'Évreux, avec quatre cents combattants, surprit le Pont de l'Arche, forteresse importante à quatre lieues de Rouen. Le sire de Falconbridge, qui y était arrivé la veille, fut au nombre des prisonniers, avec environ cent vingt Anglais [1]. A peu de jours de distance, les Français surprirent encore Gerberoi et Couche, en Normandie; Cognac et Saint-Mégrin, dans le Bordelais [2]. Les Anglais sentaient déjà que la fortune se déclarait contre eux; ils demandaient instamment la conservation des trêves et la restitution mutuelle de ce qui avait été pris à leur préjudice; mais tel était le désordre de leur gouvernement que leurs négociateurs arrivèrent toujours sans pouvoirs suffisants aux conférences de Vénables, de Louviers, de Bonport, et qu'ils n'effectuèrent jamais la restitution de Fougères, par laquelle ils auraient dû commencer [3].

En effet, jamais la guerre n'avait moins convenu à l'Angleterre; jamais cette puissance n'avait été moins en condition de provoquer un redoutable ennemi. La jeune et hautaine Marguerite d'Anjou essayait de gouverner selon le système de la cour de France, au nom de son mari, le royaume où elle était étrangère. Elle offensait les grands, elle violait les priviléges du peuple, elle accordait toute sa confiance à Suffolk, qu'elle avait fait duc, et qui était devenu l'objet de la haine universelle. Loin de songer à défendre les provinces que l'Angleterre possédait encore en France, et à envoyer des renforts à Rouen et à Bordeaux, elle venait de faire partir le duc d'York pour l'Irlande, avec toutes les troupes dont elle pouvait disposer, moins encore pour contenir dans l'obéissance les Irlandais toujours enclins à la rébellion, que pour écarter un prince qui, en secret, prétendait au trône, qui lui

[1] Matth. de Coucy, c. 30, p. 140. — Jacq. du Clercq, c. 3, p. 9. — Amelgardus, l. IV, c. 13, f. 67.

[2] *Ibid.*, c. 31, p. 145. — *Ibid.*, c. 4 et 5, p. 12 et 13.

[3] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. X, p. 25. — Procès-verbal des conférences dans les Actes de Bretagne, t. II, p. 1472.

faisait ombrage, et dont elle espérait peut-être trouver l'occasion de se défaire [1].

Quoique les conférences tenues à Louviers et à Bouport n'eussent amené aucun résultat, Charles VII n'avait point encore déclaré la guerre; mais, le 19 juillet, Pierre de Brezé, sénéchal de Poitou, surprit Verneuil dans le Perche [2]. Le comte de Richemont, dès la fin d'avril, était en basse Normandie avec seize cents combattants, qui avaient déployé seulement les enseignes du duc de Bretagne [3]. L'occasion parut trop belle au roi pour la laisser échapper, il donna commission au comte de Dunois, bâtard d'Orléans, d'entrer en Normandie à la tête de l'armée qu'il avait rassemblée, et d'entreprendre la conquête de cette province.

Le vaillant Talbot était alors à Rouen avec le duc de Sommerset, et, malgré son âge très-avancé, c'était surtout en lui que les Anglais mettaient leur confiance; mais ceux-ci étaient épars dans les plaines de Normandie; à peine en comptait-on mille à Rouen, et, dans les autres villes, il étaient distribués par centaines, ou même par dizaines. Les Français, au contraire, arrivaient avec des forces très-supérieures. Leurs capitaines étaient déjà las de la paix, et ils étaient venus en foule offrir leurs services au duc de Bretagne, tandis que Charles VII hésitait encore. De même les Bourguignons accoururent se ranger sous les drapeaux de France; car le duc de Bourgogne, en protestant qu'il observerait lui-même la neutralité, avait ajouté qu'il ne gênerait point ses sujets; et, en effet, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en conduisit plus de huit cents en Normandie [4].

On ne nous a point conservé la déclaration de guerre de Charles VII, et nous n'en savons pas la date; mais la surprise de Fougères n'était pas le seul grief qu'il alléguait; il accusait encore les Anglais d'avoir attaqué ses alliés les rois d'Écosse et de Castille, et d'avoir suscité les gens masqués, les *faux visages*, qui avaient commis beaucoup de brigandages sur la route de Paris [5]. Le 20 juillet, lendemain de la surprise de Verneuil, le comte de Dunois arriva dans cette ville, où il prit

[1] Rapin Thoyras, l. XII, p. 322.
[2] Matth. de Coucy, p. 266. — Jacq. du Clercq, c. 7, p. 15.
[3] *Ibid.*, c. 32, p. 248.
[4] Matth. de Coucy, c. 34, p. 163.
[5] Mém. de Jacq. du Clercq, t. XII, c. 6, p. 14. — Matth. de Coucy, t. X, c. 31, p. 146. — J. Chartier, p. 142. — Berri, p. 434.

le titre de lieutenant général des armées du roi; il y commença les hostilités au nom du gouvernement, et non plus comme chef de partisans, par l'attaque de la Tour Grise, forteresse de Verneuil qui se défendait encore. Talbot fit bien un mouvement pour la secourir, mais averti que le comte de Saint-Pol s'avançait d'un autre côté contre Rouen, il se hâta de revenir vers la capitale de la Normandie, et les assiégés de la Tour de Verneuil furent contraints à capituler.

Saint-Pol ayant passé la Seine au Pont de l'Arche, se réunit à Dunois, qui avait alors sous ses ordres trois mille combattants. Charles VII assemblait en même temps une seconde armée sur la Loire; mais il ne s'avançait que lentement pour prendre possession des conquêtes faites par ses lieutenants, plutôt que pour contribuer à en faire lui-même. Le 6 août il était encore à Amboise, d'où il se dirigea sur Vendôme, tandis que, le 8 août, Dunois marcha d'Évreux sur Pont-Audemer avec l'armée d'expédition, de manière à couper en deux la Normandie, et à interrompre toute communication entre Caen, qu'il laissait à sa gauche, et Rouen à sa droite. Pont-Audemer fut attaqué le 12 août, et pris d'assaut le jour même; quatre cent vingt Anglais y furent faits prisonniers [1]. Lisieux, que Dunois comptait attaquer ensuite, n'attendit pas qu'il y mît le siége, et envoya son évêque porter sa soumission au lieutenant de Charles VII. Mantes se soumit de même; Vernon fut assiégé le 17 août, et se rendit le 19; puis Gournay. Pendant ce temps, Charles VII avançait paisiblement, et faisait son entrée solennelle à Verneuil, à Évreux, à Louviers. Dunois, dans tout le mois de septembre, continua à soumettre les villes ou châteaux du centre et de l'est de la Normandie, Harcourt, Chambrois, Neufchâtel, Essay, la Roche Guyon; tandis que le duc de Bretagne pressait la même province du côté de l'ouest, et s'emparait de Saint-Lô et de Coutances, et que le duc d'Alençon, au midi, rentrait, secondé par la bourgeoisie, dans la ville dont il portait le nom [2].

Vers la fin de septembre, le roi René, avec son frère le comte du Maine, et beaucoup de grands seigneurs, vinrent rejoindre le roi à Louviers. Charles fit alors mettre le siége devant Château-Gaillard, tandis que Pierre de Brezé recevait la capitulation de Gisors. Dans toute la Normandie, les Anglais étaient frappés de terreur, d'autant que les

[1] Jacques du Clercq, c. 8. p. 17. — Matthieu de Coucy, c. 54, p. 167. — J. Chartier, p. 143. — Berri. p. 437. — Amelgardus, l. IV, c. 16, f. 102.

[2] *Ibid.*, c. 15, p. 26. — *Ibid.*, c. 36, p. 181. — Amelgardus, l. IV, c. 17, f. 104.

bourgeois ne dissimulaient plus les vœux qu'ils faisaient pour le roi de France. Charles jugea le moment venu d'attaquer la capitale de la province; il rappela à lui les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol; il établit son quartier au Pont de l'Arche, et il envoya ses hérauts d'armes sommer Rouen. Les Anglais ne voulurent point les laisser entrer dans la ville, de crainte que le peuple ne se soulevât à leur vue ; mais malgré leurs précautions pour cacher aux bourgeois la connaissance de ce qui se passait, ceux-ci prirent les armes le 16 octobre, s'emparèrent de deux tours, et firent demander au roi de leur envoyer du secours. Dunois arriva devant les murailles de Rouen, et y dressa ses échelles; il était trop tard cependant, le vaillant Talbot avait repris les deux tours, et il repoussa l'escalade. Mais les Anglais n'en sentirent pas moins qu'il était impossible de défendre, malgré elle, une si grande ville. Le lendemain, 17 octobre, ils firent demander des sauf-conduits pour négocier. Dunois, le chancelier, et quelques autres, les reçurent à Saint-Ouen. L'archevêque de Rouen y accompagna les commissaires anglais pour traiter au nom du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. A son retour, le 18 octobre, il annonça à l'hôtel de ville qu'il avait promis que Rouen ouvrirait ses portes au roi de France, que toutes les personnes et les propriétés seraient respectées, et que quiconque voudrait se retirer pourrait le faire. Les commissaires anglais ne s'étaient point autant avancés dans leurs promesses, mais la fermentation de la ville ne permettait déjà plus de délibérer [1].

Le dimanche matin, 19 octobre, tous les bourgeois prirent les armes, et les Anglais furent obligés de se renfermer au Palais. Ils évacuèrent Sainte-Catherine du Mont, forteresse aux portes de la ville où le roi vint se loger; mais ils faisaient encore bonne contenance dans le château ou palais où Sommerset et Talbot étaient entourés d'un grand nombre de capitaines et de soldats ; cependant ils sentaient bien l'impossibilité d'y soutenir un long siége, et le danger croissant de leur situation. Le duc de Sommerset demanda donc de pouvoir parler au roi. Le plus grand mérite de Charles VII fut peut-être d'avoir apporté dans la pratique de la guerre une douceur, une courtoisie, des égards pour les vaincus, dont la génération précédente ne lui avait point laissé d'exemple. Pendant ce temps, ses troupes étaient entrées

[1] Mém. de J. du Clercq, c. 17 et 18, p. 35 et 37. — Math. de Coucy, c. 37, p. 186. — J. Chartier, p. 171. — Berri, p. 441. — Amelgardus, l. IV, c. 20, f. 111,

dans Rouen, mais il les avait maintenues dans une si bonne discipline, que cette entrée n'avait été marquée par aucune violence, par aucun pillage. Il reçut gracieusement la demande du duc de Sommerset, et il lui envoya ses hérauts d'armes, qui le conduisirent à Sainte-Catherine du Mont, où le roi avait son quartier. « Charles VII, nous dit Jacques » du Clercq, avoit en sa compagnie le roi de Sicile, le comte du Maine » et plusieurs autres seigneurs de son sang ; le patriarche d'Antioche, » l'archevêque de Rouen et plusieurs autres prélats. Après que le duc » eut salué et fait la révérence au roi de France, il lui pria qu'il lui » plût que lui, le sieur de Talbot et autres Anglais s'en puissent aller » sûrement, jouissant de l'absolution, ainsi que ceux de Rouen l'avoient » fait, et avoit été ordonné et accepté par son grand conseil. Le roi » de France répondit que la requête n'étoit point raisonnable, et qu'il » n'en feroit rien ; car ils n'avoient voulu tenir le traité, appointement » et absolution dites, ne rendre le Palais et le châtel ; ainsi les avoient » tenus et encore tenoient contre sa puissance, son gré et volonté ; et » si n'avoient voulu consentir que ceux de Rouen lui rendissent sa » ville, mais résisté à leur pouvoir. Et pour ces causes, devant qu'ils » partissent du Palais, lui rendroient Honfleur et toutes les places du » camp étant ès mains du roi d'Angleterre. Sur ces paroles, le duc » s'en retourna au Palais, regardant parmi les rues tout le peuple » portant la croix blanche, dont il n'étoit pas joyeux. Et fut convoyé » par les comtes de Clermont et d'Eu [1]. »

Le roi fit immédiatement approcher l'artillerie pour commencer le siége du Palais : cependant Sommerset ayant demandé de nouveau à traiter, il consentit par courtoisie à suspendre les hostilités, et l'armistice se prolongea autant que les négociations, c'est-à-dire pendant douze jours. Enfin Sommerset promit de faire évacuer les places d'Arques, Caudebec, Moustier-Villier, Lillebonne, Tancarville et Honfleur ; de payer de plus cinquante mille écus pour sa rançon, celle de sa femme, de ses enfants, de ses biens, et de tous les Anglais enfermés au château avec lui, qui, comme lui, auraient la liberté de se retirer en Angleterre. Talbot devait demeurer en otage aux mains des Français jusqu'à ce que l'évacuation des places promises fût effectuée ; d'autres otages devaient garantir le payement soit des cinquante mille écus, soit des dettes privées que les Anglais laissaient à Rouen. A ces

[1] Mém. de Jacq. du Clercq, c. 18, p. 41.

conditions, Sommerset avec ses Anglais sortit de Rouen pour se rendre à Harfleur, d'où il passa ensuite à Caen. Le 20 novembre, Charles VII fit son entrée solennelle dans la capitale de la Normandie. Le roi de Sicile, le comte du Maine, Dunois, Brezé, et beaucoup de grands seigneurs formaient son cortége. Le roi confirma la coutume de Normandie, la charte aux Normands, et tous les priviléges de la ville de Rouen, et il s'occupa activement d'y faire arriver des vivres, dont les bourgeois avaient un grand besoin. La convention signée par le duc de Sommerset fut exécutée par la plupart des commandants de place, qui ouvrirent leurs portes aux Français. Celui d'Honfleur cependant se refusa à livrer cette forteresse, et Talbot en conséquence demeura prisonnier du roi de France[1].

Pendant le même temps, d'autres armées pressaient également les Anglais. Le duc de Bretagne, dirigé par son oncle, le connétable de Richemont, était entré avec environ huit mille combattants dans la basse Normandie et le Cotentin. Il avait pris successivement Gournay, Thorigny, Reneville, la Haie du Puis et Valogne. Il assiégea pendant un mois Fougères, qui se rendit enfin, et l'Aragonais François de Surienne, qui, par la surprise de cette place, avait donné occasion à la guerre, quitta le service anglais pour passer à celui de France[2]. D'autre part, dès le mois de septembre, les comtes de Foix, de Comminges et d'Astarac, le vicomte de Lautrec, et beaucoup de barons et de chevaliers du pied des Pyrénées, avec cent vingt lances et dix mille arbalètriers, avaient attaqué le Bordelais, et mis le siége devant le château de Mauléon. Le roi de Navarre, beau-père du comte de Foix, sous la sauvegarde duquel les Anglais avaient mis Mauléon, et probablement tout le Bordelais, s'approcha bien, avec six mille combattants, jusqu'à deux lieues de cette forteresse, pour la délivrer; mais il se contenta d'avoir quelques pourparlers avec son gendre, et celui-ci lui ayant déclaré que, d'après les ordres du roi de France son souverain, il ne pouvait se dispenser de poursuivre ses conquêtes sur les Anglais, le roi de Navarre se retira, sans commettre d'hostilités, et Mauléon capitula[3].

[1] Mém. de J. du Clercq, c. 19 et 20, p. 42-44. — Matth. de Coucy, c. 37, p. 186-215. — Confirmation des priviléges de Normandie. Ordonn. de France, t. XIV, p. 75. — J. Chartier, p. 176. — Berri, p. 443. — Amelgardus, l. IV, c. 21, f. 113.
[2] *Ibid.*, c. 21, p. 51. — *Ibid.*, c 35, p. 175.
[3] *Ibid.*, c. 14, p. 28. — *Ibid.*, c. 36, p. 181.



Les rapides succès obtenus dans cette courte campagne devaient sans doute être attribués en grande partie à l'incapacité de Henri VI, au ressentiment excité contre la reine et contre Suffolk, et à l'anarchie complète du gouvernement anglais. De son côté, le duc de Sommerset n'était pas exempt de blâme, et les Anglais, qui l'avaient vu à Rouen beaucoup plus occupé de sauver sa famille et ses richesses que la province confiée à son gouvernement, le jugeaient indigne de fonctions auxquelles était attachée une si haute responsabilité. Mais, d'autre part, les sages mesures adoptées par le conseil de Charles VII avaient secondé efficacement la fortune de ses armes; sur toutes choses, l'argent s'était toujours trouvé prêt pour la solde des gens de guerre, et l'obstacle qui avait fait échoner jusqu'alors presque toutes les entreprises militaires n'avait point arrêté les Français. C'était à Jacques Cœur qu'on eu attribuait tout le mérite. « Par le moyen de Jacques Cœur, dit du » Clercq, le roi avait ainsi conquis la Normandie, parce qu'il avoit » prêté au roi une partie des deniers pour payer ses gendarmes; laquelle armée eût été rompue ce n'eût été icelui Jacques Cœur, » lequel étoit extrait de petite génération; mais il menoit si grand » fait de marchandise, que par tout royaume avoit ses facteurs qui » marchandoient de ses deniers pour lui, et très-tant que sans nombre; » et même en avoit plusieurs qui oncques ne l'avoient vu [1]. »

L'activité de Charles s'augmentait avec le succès. Dans sa jeunesse, il n'avait pu se résigner à donner son attention aux affaires publiques, parce qu'elles ne lui présentaient que souffrance et décadence universelles; depuis le commencement de ses prospérités, au contraire, la guerre et le gouvernement faisaient partie de ses plaisirs. A peine il donna un mois de repos à ses troupes après la soumission de Rouen; puis il les remit en campagne, en chargeant les comtes de Dunois, d'Eu, de Clermont et de Nevers d'assiéger Harfleur. La ville fut investie le 8 décembre, et Charles vint s'établir à Montivillier, qui n'en est qu'à demi-lieue [2]. On comptait dans l'armée du roi six mille combattants à cheval et quatre mille francs archers. Vingt-cinq vaisseaux gardaient l'embouchure de la Seine. Jean Bureau, trésorier, et son frère Gaspard, grand maître de l'artillerie, établirent devant Harfleur une batterie de seize bombardes, qui força bientôt les Anglais à capi-

[1] J. du Clercq, c. 20, p. 49.
[2] *Ibid.*, c. 22, p. 52. — J. Chartier, p. 187. — Amelgardus, l. IV, c. 22, f. 114.

tuler, quoiqu'ils fussent au nombre de seize cents combattants dans la place. Leur traité fut signé le 21 décembre, et dans les journées du 3 et du 4 janvier ils s'embarquèrent pour retourner en Angleterre. Charles VII avait fait venir au camp, pour être témoin de ce siége, Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, qu'il avait nommé chroniqueur de France, et chargé de continuer les grandes chroniques de Saint-Denis [1].

(1450.) Charles résolut ensuite de faire assiéger également Honfleur, afin d'être maître des deux rives de la Seine ; dans ce but, il vint loger à l'abbaye de Jumiéges, à cinq lieues au-dessous de Rouen, tandis qu'il fit passer la Seine à son armée, sur les ponts de Rouen, de Caudebec et de Tancarville ; mais Charles VII trouva à l'abbaye de Jumiéges Agnès Sorel, qui était venue l'y rejoindre. La reine l'avait reçue depuis cinq ans, et après la mort de la reine de Sicile, sa mère, au nombre de ses dames d'honneur : elle se soumettait, comme toutes les femmes des princes dans ce siècle, à ce que son mari eût des galanteries ; timide, réservée et dépourvue d'ambition, elle se laissait presque oublier. Cependant le luxe d'Agnès Sorel, la publicité de ses amours et de son crédit, et le bruit répandu qu'elle cherchait elle-même de nouvelles maîtresses pour le roi, l'avaient choquée. Le dauphin, quelque relâchée que fût sa morale, avait adopté les ressentiments de sa mère, et le public ne croyant point alors qu'Agnès, comme on l'a dit depuis, eût inspiré à Charles son nouvel héroïsme, montrait pour cette intrigue une sévérité qu'il étend rarement jusqu'aux rois. On parut voir de mauvais œil surtout l'effronterie avec laquelle Agnès venait rejoindre le roi dans une abbaye et aux yeux de toute son armée. Tout à coup la dame de Beauté, qui était grosse, tomba malade à Jumiéges d'un flux de ventre, et y mourut le 9 février 1450. Elle avait fait un testament par lequel elle disposait d'environ soixante mille écus de legs, et elle avait choisi pour ses exécuteurs testamentaires Jacques Cœur, argentier du roi, et deux autres personnes de sa maison. La rapidité de sa maladie, la jalousie de la reine, du dauphin, de ses partisans, et l'animosité du peuple, firent concevoir sur cette mort des soupçons que les courtisans de Charles VII ne tardèrent pas à exploiter. Mais auparavant, Jean Chartier, que Charles avait appelé auprès de lui pour être son historiographe, eut soin de détruire dans son histoire

[1] J. Chartier, p. 190. — Berri, roi d'armes, p. 447. — J. du Clercq, c. 22, p. 53.

les bruits injurieux à la belle Agnès, qui circulaient à la cour. « Or j'ai » trouvé, dit-il, tant par le récit des chevaliers, écuyers, conseillers, » physiciens ou médecins et chirurgiens, comme par le rapport » d'autres de divers états, examinés par serment, comme à mon » office appartient, afin d'ôter et lever l'abus du peuple..... que pen- » dant les cinq ans que ladite demoiselle a demeuré avec la reine, » oncques le roi ne délaissa de coucher avec sa femme, dont il a eu » quantité de beaux enfants..... que quand le roi alloit voir les dames » et damoiselles, mêmement en l'absence de la reine, ou qu'icelle » belle Agnès les venoit voir, il y avoit toujours grande quantité de » gens présents, qui oncques ne la virent toucher par le roi au-dessous » du menton..... et que si aucune chose..... elle a commise avec le » roi, dont on ne se soit pu apercevoir, cela auroit été fait très-caute- » leusement et en cachette, elle étant encore alors au service de la » reine de Sicile [1]. »

Quelque chagrin qu'éprouva Charles VII de la mort de son amie, il recommença bientôt à s'occuper de la guerre qu'il faisait aux Anglais. Le 17 février, le comte de Dunois avait mis le siége devant Honfleur. Le roi quittant Jumièges vint se loger à l'abbaye de Grestain, à deux lieues de cette ville. Curson commandait la garnison anglaise, qui ne comptait que trois ou quatre cents hommes; il fit demander des secours au duc de Sommerset, qui était alors à Caen, mais ne pouvant en obtenir, il capitula le 18 février. De là le roi revint à Alençon, et fit en même temps assiéger Fresnay, petite place entre Alençon et le Mans, qui capitula le 22 mars [2].

Cependant, vers la fin de mars, Thomas Kyriel, chevalier de grande renommée, vint débarquer à Cherbourg avec trois mille Anglais; l'indignation que causait au peuple anglais la perte de la Normandie avait réveillé momentanément le gouvernement de Henri VI; Kyriel marcha droit à Valogne, dont il entreprit le siége; il appela en même temps à lui tous les Anglais dispersés dans la basse Normandie : Robert Vere lui amena de Caen six cents combattants; Matthieu Gough, célèbre dans les chroniques du temps sous le nom de Mathago, lui en amena huit cents de Bayeux, et Henri Norbury quatre cents de Vire; Kyriel, se trouvant ainsi à la tête de cinq ou six mille hommes, pressa si

[1] J. Chartier. p. 190, 191.
[2] *Ibid.*, p. 194. — Berri, p. 449. — Jacq. du Clercq. c. 25, p. 55.

bien le siége de Valogne, que la ville se rendit à lui le 12 avril [1].

Sur la nouvelle de la descente des Anglais, Charles VII avait envoyé contre eux son gendre Jean II comte de Clermont, fils du duc de Bourbon; ce comte, avec le peu de monde qu'il avait pu rassembler, se jeta dans Carentan, mais il ne se trouva pas assez fort pour faire lever le siége de Valogne [2]. D'autre part, le connétable de Richemont était arrivé à Saint-Lô avec une partie de l'armée bretonne, le reste lui avait manqué par la jalousie du duc François Ier, qui voyant dans son oncle Richemont un protecteur de son frère Gilles, l'homme qu'il haïssait le plus, lui avait ôté une partie de ses gendarmes [3]. Kyriel se trouvant maître de presque toute la presqu'île du Cotentin, voulut ramener sa petite armée au duc de Sommerset à Caen, ou le rejoindre à Bayeux. Pour arriver à cette dernière ville, il fallait passer entre Carentan, qu'occupait le comte de Clermont, et la mer, et traverser à gué, sur une grève dangereuse, les petites rivières qui se jettent dans la mer. Toutefois le comte de Clermont n'essaya point de lui disputer le passage, mais il le suivit le long du rivage, sur la route de Bayeux, jusqu'à Fourmigny, dépêchant en même temps un courrier au connétable, pour l'engager à venir le rejoindre. Celui-ci partit de Saint-Lô, le mardi 14 avril à trois heures du matin, et vint coucher à Treuières; le mercredi 15 avril il commença à paraître sur les hauteurs que les Anglais avaient à leur droite, près d'un moulin à vent, au moment où le comte de Clermont les attaquaient en queue à Fourmigny, et les forçait à faire volte-face. Les deux armées françaises ne s'étaient point encore mises en communication l'une avec l'autre, et chacune était inférieure en force à l'armée anglaise; une fois réunies elles lui auraient été fort supérieures. Les Anglais, couverts par un ruisseau, par des jardins et des vergers entourés de murs, occupaient une forte position qu'ils avaient rendue meilleure encore par quelques travaux faits à la hâte : d'ailleurs ils se confiaient dans leur valeur obstinée, que confirmait le souvenir de leurs anciennes victoires, et la persuasion que les Français n'étaient point leurs égaux en bravoure. Le comte de Clermont fit approcher d'eux, sous la protection de soixante lances et d'un corps de francs-archers, une batterie de coulevrines qui les incommoda fort. Les Anglais s'élancèrent de leurs retranchements, chassèrent les Fran-

[1] J. Chartier, p. 193. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 249.
[2] Matth. de Coucy, p. 250.
[3] Mém. de Richemont, p. 394. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 640.

çais et s'emparèrent des coulevrines; mais dans ce moment ils virent descendre sur eux l'armée du connétable, qui avait commencé à couronner les hauteurs; ils durent alors se retirer, abandonner une partie de leur position, et se concentrer plus près de Fourmigny. Ils défendirent cependant avec obstination le passage du ruisseau et du petit pont par lequel les deux armées françaises pouvaient se réunir. Ce ne fut qu'au bout de trois heures que les Anglais se virent forcés de l'abandonner. En reculant, ils prirent une nouvelle position sur le grand chemin, et ils s'y défendirent de nouveau avec beaucoup de vaillance. Mais après avoir perdu plus de la moitié de ceux qui étaient en ligne au commencement de la journée, ils prirent enfin la fuite. Matthieu Gough, Robert Veer, et Henri Norbury arrivèrent à Bayeux avec une partie de leurs soldats, tandis que les hérauts d'armes français comptèrent sur le champ de bataille trois mille sept cent soixante et quatorze Anglais morts ou blessés, et que Thomas Kyriel, avec quarante-trois gentilshommes, demeura au nombre des prisonniers. Les mêmes hérauts d'armes assurèrent que la perte des Français avait été très-peu considérable [1].

La bataille de Fourmigny décida du sort de la Normandie. Les Français la regardèrent comme un de leurs plus nobles exploits, et comme effaçant le souvenir des défaites de Crécy, Poitiers et Azincourt. Les Anglais, disséminés dans leurs garnisons, et partout inférieurs en nombre à ce qu'aurait demandé l'étendue des places qu'ils devaient défendre, perdirent courage. Les troubles croissants du gouvernement de Henri VI, qui commençait à voir de toutes parts des soulèvements éclater contre lui, ne leur laissaient point espérer de secours de leur patrie. La ville de Vire, dont Norbury était gouverneur, ayant été attaquée la première par l'armée victorieuse, se rendit presque aussitôt; la garnison obtint la permission de se retirer à Caen. Le comte de Clermont vint ensuite mettre le siége devant Bayeux, et le connétable devant Avranches : Bayeux capitula le 16 mai; Matthieu Gough en sortit avec neuf cents combattants, et trois ou quatre cents femmes, pour se retirer à Cherbourg; Avranches et le fort de Tombelaine-en-

[1] J. Chartier, p. 196-197. — Berri, p. 449. — Matth. de Coucy. c. 41, p. 250, 257. — Jacq. du Clercq. c. 24. p 57-61. — Mém. de Richemont, p. 395-398. — Amelgardus, l. IV. c. 24, f. 116. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 641. — D. Morice, Hist. de Bretagne, t. II, l. X, p. 29.—Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 328. — Hume, t. IV, c. 20, p. 165.

Mer, se rendirent au connétable avant la fin de mai [1]. Bricquebec et Valognes capitulèrent ensuite, puis Saint-Sauveur le Vicomte. Dans les capitulations de toutes ces villes on put remarquer, de la part des vainqueurs, un progrès de courtoisie et d'égards envers les vaincus. Enfin, le connétable et le comte de Clermont vinrent, le 5 juin, mettre le siége devant Caen. Le comte de Dunois les joignit bientôt; et, comme tous les gentilshommes voulaient avoir part à une campagne si glorieuse, l'armée à laquelle on les voyait arriver de tous les côtés, se trouva forte de dix-sept cents lances, de sept mille archers ou coutillers à cheval, et de quatre mille francs-archers à pied. Le roi vint en prendre le commandement; il se logea à l'abbaye d'Ardennes : le roi de Sicile, les ducs de Calabre et d'Alençon, les comtes du Maine, de Saint-Pol, de Tancarville, de Vaudemont, le vicomte de Lomagne, le baron de Traisnel, chancelier de France, et tous les plus grands seigneurs du royaume vinrent s'y ranger sous les ordres du roi [2]. Les Anglais se défendirent avec vaillance, mais le nombre était trop disproportionné avec celui des assiégeants pour qu'ils pussent résister longtemps. Le 24 juin des brèches étaient ouvertes de toutes parts dans les murailles, et la ville n'aurait pu soutenir un assaut : le château était encore, il est vrai, susceptible d'une longue défense; mais Sommerset, qui n'espérait aucun secours, offrit de capituler. Charles VII lui accorda des conditions honorables; il lui permit de se retirer en Angleterre, avec tous les Anglais qui se trouvaient à Caen, au nombre de quatre mille, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. La ville fut livrée au roi le 1er juillet, et il y fit son entrée solennelle le 6 du même mois [3].

Le jour même où le roi faisait son entrée à Caen, Saintrailles mettait le siége devant Falaise; le surlendemain le roi y arriva avec toute son armée; mais comme elle ne pouvait prendre part tout entière à l'attaque de cette ville, petite, quoique forte, le comte de Richemont en détacha une partie pour investir Cherbourg. Henri VI avait donné la seigneurie de Falaise au vaillant Talbot, qui était toujours prisonnier; ses lieutenants y commandaient quinze cents soldats d'élite;

[1] J. Chartier, p. 202. — J. du Clercq, c. 25, p. 61. — D. Morice, Hist. de Bret., t. X. p. 30.

[2] *Ibid.*, p. 205. — *Ibid.*, c. 26 et 27, p. 65, 66.

[3] *Ibid.*, p. 208. — *Ibid.*, c. 28, 29, p. 68-70. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 258, et c. 43, p. 274 —Berri, p. 451-454.—Amelgardus, l. IV, c 25, f. 118.

mais, comme ils furent assurés qu'on ne leur enverrait aucun secours d'Angleterre, ils capitulèrent le 10 juillet, en faisant de la mise en liberté de Talbot une des conditions de la reddition de la place. Elle fut remise au roi le 21 juillet ; Domfront ouvrit peu de jours après ses portes à Charles de Culant [1].

Le siége de Cherbourg se prolongea un peu plus longtemps : la ville était très-forte, la garnison était nombreuse, et s'il y avait eu alors en Angleterre un gouvernement qui pût songer aux affaires publiques, il aurait été aisé de la secourir par mer. Les assiégés virent avec beaucoup d'étonnement les canonniers français dresser une de leurs batteries sur la grève, dans un lieu que les eaux de la mer couvraient deux fois par jour ; à l'approche de la vague ils bouchaient la lumière et la bouche de leurs canons avec des peaux graisseuses, et dès que les eaux s'étaient retirées, ils revenaient à leurs pièces, et recommençaient le feu. Prégent de Coetivy amiral de France, et le Bourgeois, bailli de Troyes, deux des bons capitaines de Charles VII, furent tués à ce siége. Cependant Thomas Gowel, commandant de Cherbourg, capitula le 22 août ; il s'embarqua pour l'Angleterre avec tous ses soldats, tous ses biens, et son fils, que le duc de Sommerset avait donné en otage et qu'il s'était fait rendre : on crut que l'envie de le délivrer avait amolli son courage. Ainsi, un an et six jours après que Charles VII avait commencé l'invasion de la Normandie, cette grande province était conquise en entier; toutes ses garnisons avaient été renvoyées en Angleterre, avec leurs armes et leurs bagages ; et les Normands, au lieu d'avoir éprouvé les pillages et les actes de cruauté qui signalaient alors toutes les guerres, étaient reçus dans la famille française comme des enfants avec lesquels leurs frères s'empressent de partager tous les avantages de la maison paternelle [2].

A peine la conquête de la Normandie était elle terminée, que le roi résolut, sans perdre de temps, d'entreprendre celle de la Guienne. Les circonstances étaient aussi favorables que possible ; car l'Angleterre était réduite sous Henri VI, précisément au point où avait été la France, sous Charles VI, après la bataille d'Azincourt. De même un roi Imbécile occupait le trône, sans savoir distinguer ses amis de ses ennemis;

[1] Chartier, p. 211. — Amelgardus, l. IV, c. 26, f. 120.

[2] *Ibid.*, p. 213, 214. — Berri, 455, 456. — Matth. de Coucy, c. 43, p. 285. —J. du Clercq, c. 31-35, p. 74-80.—Mém. de Richemont, p. 403.—Ord. de France, t. XIV, p. 90, 91, 93, 96.

de même une reine étrangère, suspecte à la nation, et tout occupée de ses ressentiments privés, entretenait autour d'elle un foyer d'intrigues, de même les princes du sang et les grands divisés, commençaient à se disputer le pouvoir à main armée, et songeaient à renverser un trône qui ne protégeait plus la nation. Le parlement assemblé au commencement de l'année 1450, avait dressé un acte d'accusation contre le duc de Suffolk, principal ministre et favori de la reine, acte dans lequel tous les revers que la couronne avait éprouvés en France étaient mis à sa charge. Le parlement manifestait en même temps la défiance de la nation contre Marguerite d'Anjou, dont le père, l'oncle et le frère, étaient alors même à l'armée qui conquérait la Normandie sur les Anglais. La reine, pour soustraire Suffolk au ressentiment national, le fit enfermer à la Tour : elle le remit en liberté pendant le recez du parlement; mais dès qu'il s'assembla de nouveau elle se vit obligée à le condamner à un exil de cinq ans. Suffolk partit pour la France ; mais ses ennemis dépêchèrent un navire pour courir après lui ; il fut arrêté, ramené devant Douvres, et il y eut la tête tranchée le 2 mai, sur les bords d'une chaloupe, sans jugement, sous les yeux du capitaine qui l'avait fait prisonnier [1].

Ce supplice fut bientôt suivi par le soulèvement de John Cade dans le comté de Kent. Celui-ci était un aventurier, Irlandais de naissance, qui se donnait pour John Mortimer, prince du sang, décapité au commencement de ce règne, auquel la couronne aurait dû appartenir. Cade se rendit maître de Londres le 4 juillet ; il fit trancher la tête à lord Say, grand trésorier de la couronne, tandis que le roi tout tremblant se retira au château de Kenilworth. Bientôt, cependant, l'archevêque de Cantorbery et le chancelier, qui étaient restés maîtres de la Tour, trouvèrent moyen de brouiller Cade avec les bourgeois de Londres, et d'engager ceux-ci à accepter une amnistie, et à se dissiper. Ils mirent alors la tête de ce rebelle à prix, et Cade leur ayan été livré, fut exécuté le 15 juillet [2].

Sur ces entrefaites, le duc de Sommerset revint de France ; on l'accusait universellement de la perte de la Normandie ; les deux capitulations de Rouen et de Caen semblaient des preuves de sa pusillani-

[1] J. du Clercq, Guerres d'Angl., c. 1, p. 119. — Matth. de Coucy, c. 42. p. 272. — Rapin Thoyras. t. IV, l. XII, p. 325. — Hume, t. IV, c. 21, p. 173.

[2] *Ibid.*, t. XII. c. 2, p. 121. — Rymer, t. XI, p. 275. — Rapin Thoyras, l. XII, p. 327, 328. — Hume, c. 21. p. 176.

mité. Le parlement, assemblé à Westminster au mois de novembre, le fit mettre à la Tour, et le peuple pilla son palais ; mais dès que le parlement se sépara, Marguerite le fit remettre en liberté, l'appela au conseil, à la place que Suffolk avait occupée, et ne songea plus qu'à se défendre avec son aide contre la haine du peuple, et contre l'ambition toujours plus suspecte du duc d'York, qui était encore gouverneur d'Irlande[1].

Pendant que le gouvernement anglais était ainsi absolument désorganisé, les provinces qui lui obéissaient en France, entièrement abandonnées à elles-mêmes, ne recevant plus ni subsides, ni soldats, ni généraux, ne pouvaient faire un usage énergique même des ressources qui leur étaient laissées. Aucune mesure générale n'était prise pour la défense du pays, aucun ordre n'était donné, aucune armée ne s'assemblait ; et chaque garnison, abandonnée à ses seules ressources, faisait la guerre comme si elle n'avait plus de relations avec le royaume dont elle déployait toujours les drapeaux.

Mais malgré l'avantage que de telles circonstances offraient à Charles VII, l'activité que déploya celui-ci, et qu'on aurait si peu pu prévoir après sa conduite passée, n'en était pas moins digne d'éloges. Il avait eu soin d'entretenir la plus exacte discipline dans son armée ; la solde des gens de guerre leur avait été ponctuellement payée chaque mois ; tout pillage, toute exaction avaient été soigneusement réprimés. Il laissa six cents lances avec leurs archers sous le commandement du connétable de Richemont, à la garde du duché de Normandie; et un mois après la prise de Cherbourg, il était déjà en marche avec le reste de son armée pour la faire entrer en Guienne [2].

Charles VII, il est vrai, s'arrêta à Tours, où il passa l'hiver ; mais son armée continuait à traverser la France pour se rendre dans le midi. Il l'avait mise sous les ordres de Jean de Penthièvre, comte de Périgord [3], auquel il avait donné pour conseillers Charles de Culaut, maréchal de France, Pothon de Saintrailles, Saint-Belin, Joachim Rouhault, et Pierre de Louvain ; Jean Bureau, trésorier de France,

[1] Rapin Thoyras, p. 329. — Hume, 175.

[2] J. Chartier, p. 215. — Berri, p. 457, 458. — J. du Clercq, c. 56, p. 81, et 57, p. 83. Ces trois historiens semblent s'être copiés l'un l'autre. — Matth. de Coucy, c. 46, p. 293.

[3] Les Penthièvre de la maison de Bretagne avaient acheté le Périgord du duc d'Orléans, durant sa captivité.

commandait l'artillerie, devenue si redoutable entre ses mains et celles de son frère. Penthièvre, avec cinq ou six cents lances et un corps de francs-archers, avait commission de chasser, avant l'hiver, les Anglais des bords de la Dordogne [1]. Bergerac fut la première ville qu'il attaqua; elle capitula au mois d'octobre, Gensac fut pris d'assaut; Montferrant et Sainte-Foi, situées de même sur la Dordogne, se rendirent peu après; puis enfin la Roche-Chalais ouvrit ses portes, quoique défendue par une garnison de cinquante lances anglaises [2]. En même temps les grands feudataires français de la Gascogne attaquèrent les Anglais au midi. Le sire d'Orval, troisième fils du sire d'Albret, était entré à Bazas, le 31 octobre, avec cinq cents combattants. Le lendemain, il les conduisit dans le Médoc pour le piller, et beaucoup d'aventuriers gascons se joignirent encore à eux. Le maire et la milice de Bordeaux se crurent insultés par cette irruption; ils s'avancèrent pour combattre Orval; mas au moment du choc des deux troupes, le jour même de la Toussaint, le cœur manqua au maire de Bordeaux; il s'enfuit des premiers, ses bourgeois furent mis en déroute; ils laissèrent beaucoup de morts sur le champ de bataille, et Orval leur enleva autant de prisonniers qu'il comptait de soldats dans son armée [3].

(1451.) Des deux parts les soldats passèrent ensuite l'hiver en repos dans leurs cantonnements; mais, au printemps de 1451, de nombreux renforts furent dirigés par Charles VII vers la Dordogne, et, au commencement de mai, Dunois vint prendre le commandement de l'armée de Guienne, à laquelle il amena un nouveau renfort de quatre cents lances et trois mille francs-archers. Son frère, le comte d'Angoulême, était avec lui. Leur premier fait d'armes fut la prise du château de Montguyon, après huit jours de siége [4]. Dunois se présenta ensuite le 15 mai, devant Blaye où il fut joint par Pierre de Beauveau, Saint-Belin, Chabannes, Joachim Rouhault, et beaucoup d'autres capitaines célèbres. Jean le Boursier, général des galères de France, remontait en même temps la Gironde avec sa flotte; il chassa du port de Blayes cinq navires anglais qui se réfugièrent à Bordeaux. Bureau avait ouvert

[1] J. Chartier. p. 218.
[2] *Ibid.*, p. 219.
[3] *Ibid.*, p. 220, 221. — Berri, p. 459. — Matthieu de Coucy, c. 46, p. 289. — Jacq. du Clercq, c. 38, p. 86.
[4] *Ibid.*, p. 222. — Berri. p. 459. — J. du Clercq, c. 39, p. 89. — Matth. de Coucy. c. 47, p. 297 — Amelgardus, l. V, c. 1, f. 123.

ses batteries contre le corps de la place ; il y fit plusieurs brèches, et, le 22 mai, la ville de Blaye fut prise d'assaut; les assiégés, qui s'étaient retirés dans le château, capitulèrent le 24. Parmi eux se trouvèrent le maire et le sous-maire de Bordeaux, Pierre de Montferrand, Souldich de l'Estrade, et le sire de Lesparre, les plus puissants entre les seigneurs gascons attachés à l'Angleterre ; ils commencèrent bientôt à entrer en négociations pour la soumission du reste de la province [1]. Bourg, en effet, ouvrit ses portes dès le 29 mai. Pendant ce temps, les Français avaient formé quatre siéges à la fois : Dax, sur l'Adour, était assiégé par le sire d'Albret, le comte de Foix, huit cents lances, et quatre mille arbalétriers du pays; Rions, par le comte d'Armagnac et les sénéchaux du Languedoc; Fronsac, par Dunois ; Castillon en Périgord enfin, par le comte de Penthièvre, qui, s'en étant rendu maître, ainsi que de Saint-Émilion, assiégea ensuite et prit Libourne le 2 juin [2].

Vingt mille combattants étaient répartis entre ces quatre armées : de nouveaux renforts leur arrivaient de toutes parts ; les compagnies d'ordonnance, les francs-archers, la noblesse, la nation tout entière était pleine d'ardeur. Chacun voulait contribuer à achever de chasser les Anglais de France, chacun voulait prendre part à une aussi glorieuse expédition, tandis que, au contraire, les Bordelais étaient complétement découragés. Depuis des siècles ils appartenaient à l'Angleterre ; leur commerce avait fleuri sous la protection de cette couronne, leurs priviléges avaient été passablement respectés; ils payaient peu d'impôts, et les libertés des villes ou les juridictions des barons étaient rarement troublées par les officiers du roi d'Angleterre. Mais, quoique les Gascons jouissent d'une liberté locale, ils sentaient qu'ils étaient sans influence sur le gouvernement de leur pays, sans crédit à Londres, où le peuple les traitait en étrangers, et les regardait avec jalousie ; sans espoir d'opérer d'utiles réformes dans leur province même, où la justice était mal observée, et où tous les crimes de gens puissants demeuraient impunis. Ils n'étaient donc nullement disposés à faire des efforts héroïques pour demeurer attachés à l'Angleterre. D'ailleurs ils

[1] J. Chartier, p. 225. — Berri. p. 460. — J. du Clercq, c. 39, p. 90. — Matth. de Coucy, c. 47, p. 299. — Hist. du Languedoc. t. V, l. XXXV, p. 14. — J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, f. 147. Édit. de Poitiers, 1557, petit in-fol.

[2] *Ibid.*, p. 231. — Berri, p. 460. — J. du Clercq, c. 40, p. 93. — Matth. de Coucy, c. 47, p. 302.

étaient bien avertis que tout s'y préparait déjà à la guerre civile entre la reine et le duc d'York ; ils n'avaient avec eux que peu d'Anglais pour les défendre, et ils ne devaient point s'attendre à en voir arriver d'autres.

Aussi des négociations furent-elles entamées dès le commencement de juin, pour réduire toute la province sous l'obéissance du roi de France. Dunois nomma, pour traiter avec les députés de Bordeaux, des villes assiégées et des seigneurs de Gascogne, Antoine de Chabannes, grand maître d'hôtel du roi, Tebaldo Valperga, bailli de Lyon, Jean Bureau, trésorier, et Jean Boursier, général des galères. Ces commissaires montrèrent la plus grande condescendance aux désirs des Gascons ; ils s'empressèrent de confirmer, d'amplifier leurs priviléges ; loin d'être mus par l'avidité du pillage, ils ne demandaient ni taxe de guerre aux villes, ni rançon aux personnages de marque qui y étaient renfermés ; au contraire, ils ne violentaient pas même les inclinations de ceux qui ne pouvaient encore se déterminer à devenir Français ; ils accordèrent six mois ou un an aux marchands qui voudraient émigrer, pour terminer leurs affaires et emporter leur fortune : ils permirent aux gentilshommes qui ne voudraient pas prêter serment au roi de transmettre leurs fiefs à ceux de leurs enfants qui consentiraient à devenir bons Français ; enfin ils s'engagèrent à ce que le comte de Dunois tînt journée devant les diverses villes assiégées, mais dans un terme très-court, pour donner une chance à l'armée anglaise qui était peut-être envoyée par leur souverain pour les délivrer.

D'après ces bases, la capitulation de Fronsac fut signée le 5 juin, et celle de Bordeaux le 12. Dunois devait tenir sa journée le mardi 15 juin devant la première de ces places, que les Anglais regardaient comme la clef de la Guienne, et le 23 juin devant la seconde ; si une armée anglaise en état de le combattre ne se présentait pas, elles devaient lui être livrées. Les places de Vaires, Rions, Saint-Macaire, Blaguac, Castillon de Périgord et Dax, furent livrées aux Français pour sûreté de ces capitulations. En passant sous la domination française, Bordeaux devait obtenir l'établissement d'une cour souveraine ou d'un parlement dans ses murs, et d'un hôtel des monnaies [1]. Un autre traité fut signé le 15 juin, avec le captal de Buch, de la maison de Foix, et son fils le sire de Candale, pour mettre leurs fiefs sous la main du roi. Le captal

[1] J. Chartier, p. 232-236. — Berri, p. 460, 461. — J. du Clercq, c. 41, p. 96. — M. de Coucy, c. 47, p. 304.

de Buch, le plus grand seigneur de la Guienne anglaise, était décoré de l'ordre de la Jarretière, et ne voulait pas abandonner le parti anglais; il transmit en conséquence tous ses fiefs à son petit-fils, âgé seulement de trois ans, qui devait être élevé par le comte de Foix dans l'attachement à la France; d'autres traités de même nature furent signés avec Bernard de Montferrand, qui portait le titre demi-arabe de Souldich de l'Estrade, et avec les sires de Langoiran, de Rauzan et de Duras [1].

A la fin de la journée du mercredi 23 juin, le héraut d'armes de Bordeaux appela à haute voix *secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bordeaux*; mais comme personne ne répondit, il ouvrit la ville aux Français. Le comte de Dunois y fit son entrée solennelle, accompagné de toute la noblesse et de la gendarmerie; mais les francs-archers n'eurent point permission d'entrer dans la ville, de peur qu'ils n'y commissent quelque désordre, et un soldat français fut puni sévèrement pour avoir insulté un bourgeois. Dunois confirma par serment les priviléges de la province, après quoi les Bordelais prêtèrent serment d'allégeance au roi de France [2]. Le comte de Clermont, sous la surveillance d'Olivier de Coativy, fut nommé gouverneur de Bordeaux.

Toutes les villes de la Guienne se trouvaient comprises dans la capitulation de Bordeaux, et elles ouvrirent sans difficulté leurs portes aux Français, à la réserve de Bayonne. Les bourgeois de cette ville, très-dévoués à l'Angleterre, déclarèrent que les Bordelais n'avaient rien pu stipuler pour eux, et Charles VII, qui s'était avancé jusqu'à Taillebourg, envoya aux comtes de Dunois et de Foix l'ordre de les investir, après avoir donné un repos de six semaines à leur armée. Ils tracèrent leur camp devant cette ville le 6 août 1451; leur armée comptait alors seulement quatre cents lances d'ordonnance, et un nombre égal de la troupe féodale des gentilshommes. Gaspard Bureau commandait l'artillerie, et Tristan l'Ermite, qui plus tard acquit une triste célébrité, et qui avait été fait chevalier peu de semaines auparavant, y était revêtu de l'office de prévôt des maréchaux [3]. Le roi de Castille enfin y avait envoyé des vaisseaux biscayens pour fermer l'embouchure de l'Adour.

[1] J. Chartier, p. 242-243.

[2] *Ibid.*, p. 247. — Berri, p. 462. — J. du Clercq, c. 42, p. 99. — M. de Coucy, c. 48, p. 306.

[3] Son office, selon le roi d'armes Berri, était de distribuer les vivres aux soldats, et de tenir la justice. — Berri, p. 464. — J. Chartier, p. 253. — J. du Clercq, c. 43, p. 107.

Les bourgeois de Bayonne brûlèrent eux-mêmes leurs faubourgs, et se présentèrent avec vaillance au combat; mais chaque jour les assiégeants recevaient des renforts, tandis que tout espoir de secours était ôté aux assiégés, et, le 18 août, une brèche étant ouverte, ils commencèrent à parlementer. Dunois, pour les punir de leur opiniâtreté, leur imposa des conditions plus sévères qu'aux autres villes du midi. Il exigea que leur commandant, Jean de Beaumont, frère du connétable de Navarre, demeurât prisonnier du roi, avec tous les gens de guerre, et que les bourgeois lui payassent quarante mille écus comme contribution de guerre. A ces conditions, Bayonne, la dernière place que les Anglais occupassent en France, à la réserve de Calais, ouvrit ses portes aux troupes de Charles VII le samedi 21 août 1451; et le monarque, pour que les vaincus eux-mêmes pussent se réjouir de ce dernier et glorieux succès, accorda aux habitants de Bayonne la remise de la moitié de la contribution de guerre qu'ils avaient promis de payer [1].

[1] J. Chartier, p. 255-257. — Berri, p. 465. — J. du Clercq, c. 44, p. 110. — M. de Coucy, c. 49, p. 311.

CHAPITRE X.

Malheurs de Giles de Bretagne et de Jacques Cœur. Révolte et seconde conquête de la Guienne. Révolte des Gantois contre le duc de Bourgogne, et leur soumission. Prise de Constantinople. Projets de croisade contre les Turcs. — 1450-1454.

Depuis le règne de Philippe-Auguste, ou depuis près de deux cent cinquante ans, les Français n'avaient point vu de période plus glorieuse pour leurs armes que celle qui venait de se terminer : elle les relevait d'une oppression qui avait duré près de cent ans; car, à dater de la bataille de Crécy en 1346, ils avaient été presque sans relâche insultés, ravagés et humiliés par les Anglais. Ils ne les avaient jamais rencontrés à nombre égal en rase campagne sans être battus; ils avaient perdu successivement leurs meilleures villes, leurs provinces, et enfin leur capitale; et ils n'avaient obtenu quelques suspensions d'hostilités que par des traités honteux. Mais enfin, sans le savoir, sans le vouloir, ils s'étaient vengés de l'Angleterre par le plus humiliant de tous ces traités, celui de Troyes. C'était la race des Valois qui, depuis qu'elle régnait sur eux, avait, par son incapacité, son orgueil et ses vices, causé tous leurs désastres, et le traité de Troyes avait donné à leur superbe et cruel vainqueur une femme de cette race. Celle-ci, en mêlant au sang de Lancaster le sang de Charles VI, lui avait communiqué sa déplorable incapacité. Le petit-fils du monarque fou avait été un monarque imbécile. Dès lors les favoris et les femmes l'avaient dominé; la discorde avait régné dans ses conseils, une fermentation toujours croissante s'était manifestée parmi son peuple, les princes de son sang avaient ébranlé son trône, et se préparaient à le renverser; le gouvernement des provinces conquises en France avait été confié à des mains inhabiles; les recrues et la solde avaient manqué aux garnisons, dans le temps même où l'orgueil royal, ce même orgueil qui avait perdu les Valois, provoquait le renouvellement des hostilités, et se refusait à toute répa-

ration des offenses qu'il avait imprudemment données. Henri VI avait alors trente ans, et il avait montré combien un roi dans toute la vigueur de l'âge, mais sans talent et sans caractère, peut énerver une nation. Dans deux seules campagnes il avait reperdu ce que cent ans de victoire avaient donné à ses ancêtres, une étendue de pays égale au tiers de l'Angleterre, couverte de forteresses et d'une population belliqueuse, qui lui avait voué un attachement héréditaire. Il ne lui restait plus sur le continent que la seule ville de Calais, la première des conquêtes, après la bataille de Crécy, d'Édouard III, son trisaïeul.

Charles VII a dû au recouvrement de son royaume sur les Anglais le surnom de *Charles le Victorieux*. Il ne fut point, en effet, étranger à ces dernières victoires ; son activité inattendue, le bon choix de ses généraux, et l'ordre rétabli dans ses finances, lui firent tirer le parti le plus avantageux de l'imbécillité de son rival, qui était aussi son neveu. La mauvaise fortune de la maison de France semblait s'être épuisée dans Charles VI, et l'héritage de la folie, qui presque toujours passe à quelqu'un des enfants, avait été dévolu en entier au fils de sa fille. On pouvait cependant reconnaître entre l'oncle et le neveu une grande ressemblance de famille. Dans l'un et dans l'autre on trouvait de la bonté jointe à une extrême nonchalance, à de l'incapacité pour les affaires, au besoin d'être dominé, à la faiblesse d'âme qui livrait le monarque à un favori ; et celui-ci n'était pas même l'objet d'un goût vif ou d'un choix réfléchi ; un hasard de cour le plaçait auprès du monarque qu'il dominait, et qui lui obéissait par habitude, jusqu'à ce qu'un autre hasard le renversât. Le malheur cependant avait formé les Français dans la carrière civile comme dans la militaire ; de plus grands talents, durant cette dernière période, s'étaient développés chez eux que chez leurs rivaux, et les favoris de Charles avaient triomphé de ceux de Henri.

La conquête de la Normandie et de la Guienne fut suivie de la concession de beaucoup de privilèges aux habitants de ces deux provinces, ou de la confirmation de ceux dont elles jouissaient anciennement. Charles, devenu fort jaloux de son autorité, et craignant d'autant plus les résistances nationales, qu'il s'abandonnait plus habituellement à ses favoris, se proposait de ne plus assembler d'états généraux ; il avait senti, dans ceux de 1439, un pouvoir supérieur au sien, et quoique ce pouvoir eût alors secondé ses projets, il était résolu à ne jamais plus lui donner l'occasion de se connaître soi-même. Comme

transition à la suppression absolue des assemblées nationales, il jugea convenable d'accoutumer les provinces à n'être représentées que par des états provinciaux. Il confirma donc la charte aux Normands, accordée par Louis X, le 22 juillet 1315, en vertu de laquelle la Normandie ne pouvait être taxée que par les trois états de la province ; et nous avons en effet un monument de l'assemblée de ces états en 1437 [1]. Il confirma un privilége semblable dont la Guienne était en jouissance, et il promit de ne faire battre monnaie dans cette province que *par l'avis et délibération des trois états de Guienne ;* enfin il continua à assembler de temps en temps les trois états de Languedoc. Les autres priviléges qu'il accorda à cette époque aux villes qu'il avait reconquises, et dont on trouve vingt et un dans le recueil des ordonnances, se bornaient à l'abolition des offenses que leurs habitants pouvaient avoir faites à la couronne, la garantie de leurs propriétés, la confirmation de leurs offices civils et ecclésiastiques, de leurs magistratures municipales, de leurs corps de métier, et de quelques revenus propres à chaque ville [2].

Mais l'interruption des assemblées nationales, la suppression de toute voix qui pût révéler les abus du pouvoir, et la substitution du bon plaisir d'un monarque absolu aux garanties qu'auraient pu donner soit les états généraux, soit des tribunaux librement constitués, portaient déjà de funestes fruits. On pouvait reconnaître qu'il n'y avait plus de droit, autre que le caprice de Charles manifesté entre ses courtisans, quand on voyait la destruction de toute securité pour tout sujet français, depuis les situations les plus humbles jusqu'aux plus élevées.

(1450.) La funeste histoire de Giles de Bretagne, fils d'une sœur de Charles VII, qui depuis huit ans occupait sourdement les esprits, et qui se termina en 1450, fit plus que toute autre sentir aux plus hauts personnages du royaume que leur vie était à la merci d'un pouvoir despotique. Cependant ce ne fut pas, dans ce cas, le roi qui abusa de son autorité ; le crime fut commis dans une province qui relevait à peine de la France, et par un souverain feudataire que Charles VII était obligé de traiter en allié plutôt qu'en vassal.

Le duc Jean V de Bretagne, qui était mort le 28 août 1442 dans son manoir de la Touche, près de Nantes, avait réussi, durant un règne de quarante-trois ans, à se maintenir presque constamment en paix avec la France et l'Angleterre ; il était beau-frère de Charles VII, tandis

[1] Préface du t. XIV des Ordonnances, p. 10.
[2] Dans le t. XIV des Ordonnances de France, p. 159 à 187.

que sa mère avait épousé en secondes noces Henri IV d'Angleterre ; et ces alliances avaient contribué à sa sécurité : il avait tour à tour reconnu Charles VII et Henri VI pour rois de France, et l'un et l'autre avaient senti la nécessité de le ménager, pour qu'il ne passât pas au parti de son rival [1]. Jean V avait laissé trois fils : François, qui lui succéda, et qui était alors âgé de trente-deux ans ; Pierre et Giles. Ce dernier avait été élevé en Angleterre : l'intention de son père avait été de lui faire recouvrer le comté de Richemont, que les cadets de Bretagne avaient tenu longtemps des rois d'Angleterre, et François, à son avénement à la couronne ducale de Bretagne, avait envoyé son frére Giles à Londres pour se concilier l'amitié de Henri VI [2]. La Bretagne, sous le régne de François Ier comme sous celui de Jean V, n'était point encore franchement décidée entre les deux monarques qui se disaient rois de France. La question de savoir si elle était un fief ou un arrière-fief de la couronne, si elle relevait ou non des ducs de Normandie, se présentait à chaque négociation pour la paix, et, dans les diverses trêves entre la France et l'Angleterre, Henri VI, comme Charles VII, avaient toujours nommé le duc de Bretagne parmi leurs alliés [3].

Des trois fils de Jean, l'aîné, le duc François, était un prince faible, vicieux, cruel, dominé par les prêtres, et par le bel Arthur de Montauban, qui était en même temps le favori du duc et de sa femme, Isabeau d'Écosse ; Pierre était plus faible encore, et plus superstitieux ; mais Giles, par ses qualités et même par ses défauts, pouvait faire espérer un grand prince ; il était hardi, entreprenant, ambitieux ; et son oncle, le connétable de Richemont, croyait se voir revivre en lui. Les deux cadets de Bretagne avaient été assez pauvrement partagés par leur père ; il leur avait assigné quelques baronnies valant seulement six mille livres de rente. Giles de Bretagne était peu content de celles de Chantocé et d'Inglande, qui lui avaient été assignées en partage ; il cherchait, par son crédit à la cour d'Angleterre, à se faire céder un plus riche apanage : il le demandait quelquefois avec hauteur à son frère ; il offensait celui-ci par ses propos ; il l'offensa davantage encore

[1] D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 620. — D. Morice. t. I, l. IX, p. 541.

[2] D. Morice, Hist. de Bretagne, t. II, l. X, p. 1.

[3] Les historiens de Bretagne prétendent qu'il y eut supercherie à la capitulation du Mans, dans l'insertion du nom du duc de Bretagne parmi les alliés du roi d'Angleterre ; ce n'était que la répétition de ce qui s'était fait dans tous les traités précédents.

en enlevant Françoise de Dinan, héritière de cette riche maison, et de celle de Châteaubriand, que François destinait à son favori Arthur de Montauban. Le duc fut irrité de ce que son frère s'était ainsi procuré un riche héritage avec une femme qui n'était pas encore nubile, mais Montauban fut plus profondément blessé encore : il jura de tirer vengeance de ce qu'il regardait comme un affront personnel, et dès lors il attira sans cesse le ressentiment du duc, jusqu'à ce que messire Giles y eût succombé [1].

C'était en 1443 que Giles avait enlevé Françoise de Dinan : peu après, et par l'entremise du connétable de Richemont, il fut réconcilié avec son frère, et il lui fit satisfaction, le 19 octobre 1445, au château de Rieux, pour les offenses dont il avait pu se rendre coupable, en particulier pour ses correspondances avec l'Angleterre [2]. Ce ne fut que le 14 mai 1446 que François vint à Chinon faire hommage à Charles VII, se déterminant ainsi d'une manière positive entre les deux prétendants à la couronne. Charles mettait un grand prix à s'assurer du duc de Bretagne pour le moment où les hostilités se renouvelleraient avec l'Angleterre : il reçut son hommage, tel que l'avaient prêté ses prédécesseurs, sans décider s'il était lige ou non. En même temps il consentit à l'aider à se défaire de son frère Giles. Celui-ci était alors au Guildo, l'un des châteaux qu'il tenait de sa femme, et il y avait introduit quelques archers anglais, avec lesquels il s'exerçait à tirer de l'arc. Les stipulations de la trêve lui en laissaient expressément le droit ; cependant ce fut le prétexte dont Charles VII se servit pour le traiter en ennemi de l'État. Il envoya l'amiral de Coetivy avec quatre cents lances pour le prendre ; Giles le laissa entrer sans difficulté au château de Guildo, le 26 juin 1446 : il ne fit aucune tentative, ou pour se défendre, ne soupçonnant pas même qu'on pût le traiter en coupable, ou pour s'échapper. Il fut ainsi arrêté et livré à son frère, qui l'enferma au château de Dinan. Le connétable ayant appris du roi l'ordre qu'il avait donné à Coetivy, suivit en hâte ce dernier pour empêcher l'exécution. Arrivé à Dinan, il obtint que le duc vît son frère : Giles, à genoux, demanda pardon à François ; le connétable et Pierre de Bretagne se jetèrent aussi à genoux, et, les larmes aux yeux, ils supplièrent un frère de pardonner à son frère. François répondit par des railleries

[1] Lobineau, Histoire de Bretagne, l. X, p. 624. — D. Morice, Histoire de Bret., l X, p 1-6. — Daru, Histoire de Bretagne, t. II, l. VI, p. 288.
[2] D. Morice, l. X, p. 8. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1386.

offensantes, et il donna au procureur général de Bretagne l'ordre d'informer contre son frère, pour le faire condamner à mort [1].

Ce fut devant les états de Bretagne assemblés à Redon que la cause fut instruite. Le duc avait remis au procureur général toutes les lettres de son frère qui pouvaient le charger le plus; il avait produit comme témoins plusieurs de ses ennemis personnels, qui déposaient sur des propos que Giles, disaient-ils, avait tenus devant eux; il fit paraître aussi plusieurs femmes et filles qui affirmaient que Giles les avait violées. Cependant, les commissaires que le roi avait envoyés aux états de Redon observèrent que Giles n'avait point été entendu, point été confronté par les témoins, que rien n'était prouvé, et qu'après des preuves complètes, encore exhorteraient-ils le duc à la clémence. Le connétable prit avec chaleur la défense de son neveu, et les états, se conformant à la réponse qu'avaient faite les commissaires du roi, déclarèrent le procès pendant faute de preuves, et recommandèrent messire Giles à la clémence de son frère [2].

Le duc François ne voulait accorder à son frère ni le droit de se défendre, ni la confrontation avec les témoins qui avaient déposé contre lui : il fit cependant continuer les informations, et il obtint de nouveaux indices des communications de Giles avec les Anglais, et des demandes qu'il avait adressées au roi d'Angleterre. Alors, le procureur général Olivier du Breil lui déclara que, quoiqu'il y eût là des présomptions suffisantes pour arrêter Giles, il n'y avait pas des preuves pour le condamner à mort; un frère surtout n'ayant pas le droit de faire périr son frère [3].

Le malheureux Giles était toujours en prison cependant, lorsque Surienne surprit Fougères, et que le duc de Sommerset, pour se dispenser de rendre cette place, rassembla toutes les plaintes et les récriminations qu'il pouvait produire contre le duc de Bretagne. La manière dont ce duc traitait messire Giles, à cause de son affection pour l'Angleterre, forma l'une des plaintes de Sommerset; ce fut en même temps un nouveau grief contre Giles, et le duc le fit valoir auprès de Charles VII. Une ligue offensive et défensive entre le roi et le duc fut signée le 27 juin 1449, et la guerre, qui se termina par la conquête

[1] D. Morice, l. X, p. 14. — Lobineau, l. XVI, p. 627. — Mém. de Richemont, t. VII, p. 583. — Matth. de Coucy. c. 14, p. 83.
[2] *Ibid.*, Hist. de Bret., l. X, p. 15. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1404.
[3] *Ibid.*, p. 16. — *Ibid.*, l. XVII, p. 629. — Daru, t. VI, p. 295.

de la Normandie, fut une conséquence de cette ligne [1]. En même temps Giles avait été transféré dans une basse fosse du château de Moncontour, et confié à la garde d'un homme féroce, Olivier de Meel, que François avait choisi comme le plus propre à le débarrasser de son frère. On assure que Meel fit venir du poison d'Italie, et qu'il en fit l'essai sur des animaux avant de le mêler au potage de Giles; mais, soit qu'il ne sût pas en faire usage, ou que la défiance de Giles, ou la force de son tempérament le sauvassent, il ne mourut point, et Meel conclut, après plusieurs tentatives, que son prisonnier était impossible à empoisonner [2].

Du fond de son cachot, Giles de Bretagne trouva moyen de faire parvenir à Charles VII une requête où il justifiait ses actions; il exposait ses souffrances, et il demandait au roi son oncle, et au duc son frère, justice ou grâce. Charles VII chargea Prégent de Coetivy, amiral de France, de redemander le prisonnier. François accorda à Coetivy un ordre sur lequel Giles devait lui être remis; mais il expédia en même temps un contre-ordre à Moncontour, alléguant, pour motiver ce changement, des menaces qu'il venait, disait-il, de recevoir du roi d'Angleterre, auxquelles il n'était pas de sa dignité d'obtempérer. Coetivy repartit sans avoir seulement vu messire Giles, qui fut transféré à Touffou, puis au château de la Hardouinaie [3].

Ce fut là qu'après quarante-six mois de captivité, pendant la campagne du duc en Normandie, en 1450, le crime si longtemps médité fut enfin accompli. Louis de Rohan, chancelier de Bretagne, qui avait épousé la nièce d'Arthur de Montauban, l'ennemi le plus acharné du jeune prince, signa et scella lui-même un ordre adressé à Olivier de Meel et Robert Roussel, ses geôliers, pour le mettre à mort. Ceux-ci, craignant encore d'encourir la responsabilité de leur crime, au lieu de porter leurs mains sur leur prince, l'enfermèrent dans une salle basse au fond d'une tour, et défendirent qu'on lui portât à manger ou à boire. Les cris de ce malheureux furent cependant entendus par une pauvre femme, qui, se glissant chaque nuit dans les fossés du château, réussit à lui faire passer, au travers des grilles, du pain et de l'eau par une sarbacane. L'agonie de Giles de Bretagne dura six semaines. Les geôliers n'ayant point découvert les secours qu'il recevait, en conclurent

[1] D. Morice, l. X. p. 25. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1451.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 629.

[3] *Ibid.*, p. 637. — D. Morice, Hist. de Bret., l. X, p. 31. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1551.

que quelque aide diabolique soutenait sa vie. Ils entrèrent enfin, le 25 avril 1450, de grand matin dans sa chambre, et, le trouvant endormi, ils essayèrent de l'étrangler avec des serviettes : réveillé en sursaut, le prince put encore se défendre quelque temps avec une flûte qu'il trouva sous sa main ; cependant ils réussirent à l'étouffer sous des matelas [1].

La nouvelle de cette mort se répandit dans l'armée que le duc François avait conduite devant Avranches, et y causa une horreur universelle. Le duc s'étant mis en route pour aller coucher au mont Saint-Michel, rencontra sur la grève un cordelier qui l'arrêta : le moine le tira à part, et lui dit qu'il venait de recevoir la confession de monseigneur Giles, son frère, la même pauvre femme qui avait donné du pain au captif lui ayant amené un confesseur de nuit dans les fossés du château. Il savait tout ce que messire Giles avait souffert par son ordre, et il l'avait entendu assigner le duc son seigneur et son frère à comparaître dans quatre jours devant le tribunal de Dieu, pour rendre compte de sa conduite [2]. François, frappé en même temps de terreur et de remords pour son crime, revint à Vannes dans un état d'abattement, de langueur, de noire mélancolie, qui ne tarda pas à lui être fatal. Il fit, le 16 juillet, son testament, appelant son frère Pierre, ensuite Arthur de Richemont son oncle, et enfin François comte d'Étampes, son cousin, à lui succéder au duché, de préférence à ses filles, qui ne devaient hériter qu'en cas d'extinction de la ligne masculine. Ce jour-là il était encore debout, se promenant sans aide dans sa chambre ; mais le chagrin qui le rongeait avait desséché les sources de la vie. Il expira le 19 juillet 1450, en exprimant à haute voix ses remords et son humiliation [3].

Le nouveau duc Pierre II fit son entrée à Nantes le 12 octobre, et jura de maintenir ses sujets dans leurs libertés, franchises et priviléges ; cependant, les premiers actes de son administration furent deux cruelles injustices : l'une de dépouiller l'héritière de Retz, veuve de l'amiral de Coetivy, de son héritage, en lui en faisant souscrire la cession par force ; l'autre, de faire renoncer à ses droits la veuve de son frère

[1] Lobineau, l. XVII, p. 642-643. — D. Morice, l. X. p. 33. — Confession d'Olivier de Meel. Actes de Bret., t. II, p. 1551. — Daru, t. II, l. VI, p. 295.
[2] *Ibid.*, p. 644. — D. Morice, l. X, p. 35. — Daru, l. VI, p 300.
[3] *Ibid.*, p. 646. — D. Morice, l. X, p. 36. — Actes de Bretagne, t II, p. 1517, 1535, 1537. — Mém. de Richemont, p. 399, 404. — J. Chartier, p. 212, 213. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 261. — J. du Clercq, c. 34, p. 79. Les derniers sans détails.

Giles, en mariant cette enfant de treize ans au vieux comte de Laval. Pierre II prêta ensuite à Montbazon, le 3 novembre 1450, son hommage au roi Charles VII avec une double protestation : les gens du roi déclarant qu'ils tenaient cet hommage pour lige, les gens de Bretagne que cet hommage était simple, et Pierre se contentant de dire que son hommage était tel que ses prédécesseurs l'avaient prêté. D'accord avec le connétable, le nouveau duc fit arrêter les assassins de son frère, et instruire leur procès. Olivier de Meel et ses quatre assistants eurent la tête tranchée à Vannes le 8 juin 1451, et leurs corps furent ensuite mis en quartiers. Arthur de Montauban, l'instigateur de tous ces crimes, se fit moine célestin à Marcoussis, pour éviter une punition semblable, et il fut ensuite archevêque de Bordeaux [1].

Ce fut avec beaucoup moins de surprise et de pitié que la cour vit, la même année, la disgrâce d'un autre grand personnage, Jean de Saincoings, receveur général des finances du roi, qui fut arrêté à Tours, par ses ordres, le 16 octobre 1450, et enfermé dans le château. Il était accusé de malversations dans les finances du roi, et d'avoir altéré plusieurs comptes en y faisant des ratures. Le public, toujours ennemi des financiers, et toujours jaloux de leur fortune, crut avidement tout ce qu'on lui raconta contre Xaincoings, et les juges se montrèrent tout disposés à le faire périr, assurant que les ratures qu'ils trouvaient dans ses comptes pouvaient suffire pour le condamner ou comme faussaire, ou comme criminel de lèse-majesté. Cependant ceux qui l'accusaient n'en voulaient pas à sa vie : le roi avait besoin d'argent pour la guerre de Guienne, qui commençait alors ; il condamna Saincoings, par l'organe du chancelier, à payer comptant soixante mille écus d'or, et à demeurer en prison aussi longtemps que le roi voudrait. En même temps tous ses immeubles furent confisqués et distribués aux courtisans, toujours avides d'une telle proie, quelle qu'eût été leur liaison antérieure avec la victime. Un bel hôtel que le receveur général des finances possédait à Tours, devint le partage du comte de Dunois [2].

La facilité que les courtisans avaient trouvée à se faire livrer les dépouilles de ce riche financier les encouragea à en attaquer un autre, bien plus riche encore, et qui leur inspirait plus d'envie, mais qu'ils avaient cru protégé par l'amitié et la reconnaissance de Charles VII :

[1] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XI, p. 40. — Lobineau, l. XVIII, p. 648. — Mém. de Richemont, p. 405. — J. du Clercq, c. 93, p. 88. — J. Chartier, p. 221.
[2] J. Chartier, p. 219.

c'était le célèbre Jacques Cœur, le négociant de Bourges que le roi avait fait son argentier, qu'il avait nommé à plusieurs reprises commissaire pour la tenue des états de Languedoc, et de qui il avait emprunté des sommes considérables pour la conquête de la Normandie. Jacques Cœur, contemporain de Cosme de Médicis, avait, comme lui, profité de l'essor prodigieux que les progrès de la civilisation avaient donné au commerce. Pour la première fois depuis le renversement de l'empire romain, les besoins de toutes les nations étaient connus, la puissance comparée de leur industrie, leurs productions diverses, l'étendue de leur consommation, étaient appréciés; et les hommes qui disposaient en même temps de grands capitaux et d'un grand fonds de connaissances, pouvaient embrasser à la fois le commerce de l'Europe et de l'Asie, établir leurs facteurs dans toutes les places mercantiles, donner enfin à leurs spéculations une étendue et une importance qui assurait leur succès, et qui élevait ces dominateurs du commerce presque au niveau des princes. Jacques Cœur pouvait seul disputer à Cosme de Médicis le premier rang entre les marchands, pour l'immensité de ses entreprises et la richesse de ses capitaux. Aucun monument ne nous apprend quelles relations ont pu exister entre ces négociants illustres, s'ils furent rivaux ou amis; mais nous trouvons un Florentin, Otto Castellani, parmi les ennemis de Jacques Cœur qui précipitèrent sa perte; nous trouvons, d'autre part, qu'il put toujours compter sur l'amitié et la protection du pape Nicolas V, quoique celui-ci, élevé dans la maison de Cosme de Médicis, sous le nom de Thomas de Sarzane, lui fût toujours demeuré attaché [1].

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui avait eu part à la confiscation des biens de Saincoings, désirait partager aussi ceux de Jacques Cœur; mais il ne crut pas pouvoir ébranler la confiance du monarque en son argentier, s'il ne lui parlait d'abord que des prétendus désordres dans les finances, dont tout le monde savait qu'il était presque impossible aux juges de connaître, et aux prévenus de se justifier. Il chercha donc à aigrir Charles VII contre Jacques Cœur, en l'accusant d'avoir empoisonné Agnès Sorel : celle-ci était morte d'un dérangement intestinal survenu pendant sa grossesse, qui pouvait en effet être

[1] Amelgardus, l. V, c. 23, f. 161. J'ai cherché en vain dans Giov. Cambi, historien et marchand florentin, jaloux de Cosme de Médicis, et son contemporain. Il ne parle ni de la richesse ni de la ruine de J. Cœur. Delizie degli eruditi Toscani, t. XX, ann. 1450 à 1458, p. 273-354.

considéré comme un symptôme de poison ; aussi le bruit s'en était-il répandu à la cour [1]. Chabannes fit paraître Jeanne de Vendôme, femme de François de Montbazon, seigneur de Mortagne-sur-Gironde, qui déposa formellement que Jacques Cœur avait empoisonné la maîtresse du roi. Aussitôt celui-ci fut arrêté à Taillebourg le 31 juillet 1451 [2], et, avant tout jugement, avant même toute information, ses biens furent saisis ; cent mille écus en furent prélevés pour subvenir aux frais de la guerre de Guienne, et ses immeubles furent distribués aux courtisans. Antoine de Chabannes et Guillaume Gouffier en obtinrent la plus grande partie [3].

(1451.) Les ennemis de Jacques Cœur purent bientôt s'apercevoir qu'ils avaient encore trop présumé de l'attachement de Charles VII à son argentier; aussitôt qu'il fut éloigné, il fut oublié. L'accusation d'empoisonnement tomba bientôt. Loin qu'on pût découvrir aucune inimitié entre Jacques Cœur et Agnès, on savait que celle-ci se confiait si fort à lui, qu'elle l'avait nommé son exécuteur testamentaire, et qu'il était intéressé à la conserver en crédit. Robert Poitevin, médecin du roi, qui était l'autre exécuteur testamentaire, donnait des preuves tirées de son art qu'il n'y avait point eu d'empoisonnement. Jeanne de Vendôme fut enfin convaincue de calomnie, et condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur [4]. Mais celui-ci ne fut point relâché : au contraire, les courtisans, qui s'étaient déjà partagé ses dépouilles, engagèrent le roi à nommer une commission extraordinaire, dont eux-mêmes firent partie, pour le soustraire à ses juges naturels, et le juger sur de nouvelles accusations. Jacques Cœur avait été transféré au château de Lusignan ; il y fut interrogé, le 10 septembre 1451, par la commission, que présidait Guillaume de Gouffier, premier chambellan du roi, qui s'était déjà mis en possession d'une partie des biens du prévenu. Les charges nouvelles produites contre lui étaient d'avoir accablé le Languedoc, au nom du roi, d'exactions cruelles dont il avait fait son profit, d'avoir fait sortir de l'argent du royaume, d'avoir vendu des armes aux Sarrasins, et de leur avoir rendu un esclave chrétien que les commis de

[1] Duclos, Hist. de Louis XI, l. I, p. 64.
[2] J. Chartier, p. 259.
[3] Mém. de Bonamy sur Jacq. Cœur. Académie des Inscriptions, t. XX, p. 509-547, réimprimé par Buchon, à la suite de Monstrelet, t. XIII, p. 357. — Godefroy. Remarques sur Jacq. Cœur, p. 859-866. — Jacq. du Clercq, t. XIII, l. III, c. 12, p. 155.
[4] J. Chartier, p. 260.

Jacques avaient enlevé en Égypte. Tout le procès fnt condnit avec nne iniquité révoltante : on exigea du prévenu la production de pièces disséminées dans ses comptoirs du Levant, et on lui refnsa le temps de les faire venir, ou l'aide de ceux de ses commis qui seuls entendaient ses affaires. On admit contre lui des témoins subornés et perdus de répntation. Quand Jacques Cœur invoqua, au contraire, le témoignage de Charles VII lui-même, pour les autorisations qu'il lui avait données, celui-ci répondit qu'il ne s'en souvenait plus. On refusa au prévenu la permission de voir son fils, Jean Cœur, archevêque de Bourges; on repoussa les sollicitations que le pape fit faire en sa faveur par le cardinal d'Estouteville; on le menaça à deux reprises de la qnestion : enfin on fit entrer successivement dans la commission qui devait le juger tous ceux qni s'étaient partagé ses dépouilles, entre autres Antoine de Chabannes, et Otto Castellani son dénonciateur, qui lui avait succédé dans la place d'argentier du roi; on le transféra de prison en prison, pendant près de deux ans que dura son procès : enfin le jugement fut prononcé, le 29 mai 1453, au château de Lusignan, par Gnillaume Jouvenel des Ursins, chancelier de France, après que le roi en eut pris connaissance et l'eut approuvé. Par cet arrêt, Jacques Cœur était déclaré coupable du crime de lèse-majesté et autres crimes, pour lesquels il avait encouru la peine de mort et de confiscation des biens. Cependant, par la miséricorde du roi, et à la recommandation du pape, il était seulement déclaré inhabile à toujours de tous offices royaux, condamné à faire amende honorable au roi, et à lui payer quatre cent mille écus, en sus de tous ses immeubles, qui restaient confisqués. Jusqu'à l'acquittement de cette somme il devait demeurer en prison, après quoi il serait banni du royaume. Jacques Cœur fut enfermé au convent des cordeliers de Beaucaire; il y fut enlevé au commencement de l'année 1455, par Jean de Village, son gendre et son principal commis, qui le condnisit à Rome, où le pape Nicolas V le reçut avec affection. Il mourut à Chio, au mois de novembre de l'année suivante, dans une expédition que Calixte III venait d'armer contre les infidèles [1].

Le long et cruel snpplice de Giles de Bretagne, propre neveu du roi,

[1] J. Chartier, p. 281. — Chr. de Matth. de Coucy, t. XI, c. 109, p. 226-232. — Suite du Mémoire de Bonamy, p. 360-390. — J. d'Auton, Hist. de Louis XII, p. 312, raconte la découverte de la sépulture de Jacques Cœur à Chio. — Claude de Seyssel, Louanges de Louis XII, p. 77.

les procès iniques faits à Saincoings et à Jacques Cœur, auxquels Charles VII avait montré tant d'amitié, et auxquels il devait de la reconnaissance, peuvent justifier la défiance du dauphin Louis, qui ne se croyait pas en sûreté à la cour du roi son père. Intrigant, ambitieux, jaloux, il était toujours également l'ennemi des seigneurs et des maîtresses qui se succédaient dans la faveur de Charles VII; il détestait Chabannes et Dunois, autant qu'il avait détesté Pierre de Brezé : il témoignait son mépris pour madame de Villequier, la nouvelle maîtresse du roi, et pour les jeunes demoiselles qu'elle attirait successivement à la cour, et qu'elle dévouait aux fantaisies du monarque, autant qu'il l'avait fait autrefois pour Agnès Sorel. Amer et imprudent dans son langage, d'un esprit moqueur autant que faux, Louis se faisait des ennemis ardents, et ne savait pas se concilier un ami. Il montrait déjà une aptitude aux affaires, une attention au gouvernement, une habileté fort supérieure à tout ce qu'on avait trouvé dans tous les Valois réunis. Mais on ne sentait en lui ni vertus, ni principes, ni sensibilité, qui pussent inspirer de la confiance; et les courtisans, en songeant qu'il devait régner un jour, redoutaient également et ses qualités et ses défauts. S'il était resté au milieu d'eux, il n'est point sûr qu'ils n'eussent pas trouvé moyen de s'en défaire; après quoi le pardon de Charles VII ne se serait pas fait attendre.

Louis, pour se mettre en garde contre ce danger, s'était retiré dans son gouvernement de Dauphiné, où il se regardait comme un souverain indépendant. Il y avait réformé beaucoup d'abus, il y mettait ses finances en bon ordre, et il y rassemblait des soldats. En même temps il fit demander en mariage à Louis, duc de Savoie, sa fille Charlotte : ce n'était qu'une enfant qui n'avait pas plus de six ans, mais, comme petite-fille du pape Félix V, elle devait apporter une dot considérable. En effet son père, par un contrat de mariage fait à Genève le 14 février 1451, s'engagea à lui donner deux cent mille écus d'or de soixante et dix au marc[1]. Charles VII, instruit de cette négociation, vit avec jalousie son fils contracter un si riche mariage; et il dépêcha en toute hâte le héraut d'armes Normandie à Chambéry pour l'empêcher; mais Louis, qui était plus pressé encore de conclure, était arrivé à Chambéry auparavant. Le mariage devait se célébrer le 8 mars; il se hâta de le faire bénir, et seulement après la cérémonie il ouvrit les

[1] Le contrat dans Dumont, t. III, p. 181. — Traités de paix, t. I, p. 825.—Guichenon, Histoire de Savoie, t. II, p. 106, et Preuves, t. IV, p. 371.

lettres que le héraut d'armes lui avait apportées vingt-quatre heures auparavant [1].

De son côté, Louis avait fait offrir à son père d'employer l'argent qu'il allait recevoir comme dot de Charlotte, à conquérir la Guienne, que Charles se préparait alors à attaquer, pourvu que cette province lui demeurât ensuite en apanage; mais le roi refusa cette offre, car il craignait le dauphin plus encore que les Anglais. Il lui manda de venir à sa cour se justifier de ses désobéissances. Louis répondit qu'il ne pourrait se croire en sûreté dans une cour où ses ennemis jouissaient seuls de la faveur. Charles se montra fort choqué de ce que son fils refusait de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis, disait-il, avaient respectée. Le père et le fils demeurèrent cependant plus mécontents l'un de l'autre qu'auparavant.

(1452.) Charles VII passa l'hiver qui suivit la première conquête de la Guienne à Tours; puis au printemps il se hâta d'aller habiter les châteaux de Tucé et de Meung-sur-Yèvre, pour dérober ses galanteries aux regards des bourgeois. Du dernier de ces châteaux il envoya défier le duc de Savoie, sous prétexte de protéger quelques gentilshommes savoyards que ce duc avait persécutés; mais, dans le vrai, pour le punir d'avoir donné en mariage sa fille au dauphin. Charles entra en Forez au mois d'août, à la tête de l'armée qu'il conduisait contre la Savoie; alors le cardinal d'Estouteville, légat du pape, qui avait déjà pris congé du roi, revint à lui en toute hâte pour lui offrir sa médiation. Il y travailla si bien, que la paix fut signée entre eux à Feurs en Forez, le 27 octobre 1452, et scellée par le mariage de Yolande, seconde fille de Charles VII, avec Amédée, prince de Piémont [2].

Les nouvelles que le roi venait de recevoir de Guienne contribuèrent sans doute à presser la conclusion de la paix avec la Savoie. Quoique les conditions qu'il avait accordées aux Gascons semblassent devoir les satisfaire, et les nobles et les bourgeois éprouvaient du mécontentement du nouvel ordre de choses, du regret pour leurs anciens maîtres. Les ministres de Charles n'avaient pas tardé à vexer la Gascogne, au mépris de ses capitulations, par des levées simultanées et inusitées d'hommes et de tributs [3]. Les Gascons avaient réclamé, ils avaient envoyé des dé-

[1] Guichenon, t. II, p. 105. — Mémoire d'Olivier de la Marche, t. VIII, c. 22, p. 280. — Duclos, Hist. de Louis XI, t. I, p. 64-68. — Preuves audit, t. III, p. 68.
[2] J. Chartier, p. 260. — Guichenon, Histoire généalog. de Savoie, t. II, p. 90.
[3] Amelgardus, l. V, c. 4; f. 128.

putés porter leurs plaintes au pied du trône; le roi n'avait point voulu les recevoir, et toutes leurs réclamations avaient été méprisées [1]. Plusieurs des familles les plus distinguées de Gascogne s'étaient alliées aux maisons anglaises. Pierre de Montferrant, qui portait le titre singulier de sultan ou souldich de l'Estrade, ou de la Trau, avait épousé une fille naturelle du duc de Bedford [2]. Quoique forcé à capituler avec la France, lorsqu'il fut fait captif à Blaye, il avait conservé son ancien attachement pour l'Angleterre, et il ne tarda pas à entrer en correspondance avec l'illustre Talbot, comte de Schrewsbury, auquel il annonça combien il observait de mécontentement dans tous les esprits, et combien il serait facile aux Anglais de reconquérir le Bordelais [3]. Les seigneurs de Candale et de l'Esparre confirmèrent ces renseignements en arrivant à Londres, où, d'après le traité, ils avaient dû se retirer. Ils assurèrent que si les Anglais débarquaient à Bordeaux un petit corps d'armée, ils trouveraient d'autant plus de facilité à se rendre de nouveau maîtres du pays, que Charles VII en avait retiré ses troupes pour les conduire contre le duc de Savoie, et même, à ce qu'on croyait, contre le dauphin [4].

Le sire de Rauzan, Gaillard de Durfort, sire de Duras, Jean de la Linde et le sire de Langlade, avec beaucoup d'autres gentilshommes du pays, avaient promis de se soulever dès que les drapeaux anglais seraient déployés sur la Garonne [5]; l'archevêque de Bordeaux enfin, et l'évêque d'Oléron étaient aussi entrés dans la conspiration, car on a la preuve qu'ils sollicitaient de nouvelles faveurs de Henri VI, avant que les Anglais fussent rentrés en Guienne [6].

La reine Marguerite d'Anjou et son conseiller le duc de Sommerset se trouvaient justement à cette époque plus puissants qu'ils ne l'eussent été depuis long-temps. Leur compétiteur, le duc d'York, à son retour d'Irlande en 1451, avait levé une armée pour chasser Sommerset du gouvernement; avec elle il s'était approché de Londres au commencement de l'année 1452; mais ses ennemis étaient plus forts qu'il ne s'y était attendu, la ville avait refusé de lui ouvrir ses portes : forcé à négocier, il avait consenti à licencier son armée, et bien peu après il avait été arrêté comme il sortait du cabinet du roi. Soit modération, soit crainte d'exciter une révolte, la reine se contenta d'exiger de lui

[1] Amelgardus, c. 5, f. 130.
[2] Rymer. t. XI, p. 275. — [3] *Ibid.*, p. 341.
[4] Rapin Thoyras, l. XII, p. 336.
[5] Matth. de Coucy, t. XI, c. 69, p. 2. — J. Chartier, p. 260. — Berri, p. 468.
[6] Rymer, t. XI, p. 303.

le serment qu'il ne mettrait plus d'obstacle à son autorité, et elle le remit en liberté. Ainsi, dans le moment où les députés de la Guienne réclamèrent son assistance, elle se trouvait délivrée de l'opposition, qui, depuis plusieurs années, paralysait les forces de l'Angleterre [1].

Marguerite crut qu'en profitant de l'occasion favorable qui se présentait à elle de reconquérir la Guienne, elle détruirait l'accusation que répétaient contre elle ses ennemis, d'avoir dépouillé l'Angleterre de ses plus belles possessions pour en enrichir la France. Elle nomma le vieux Talbot, alors âgé de quatre-vingts ans, lieutenant de Henri VI en Aquitaine. Elle lui donna, en date du 2 septembre 1452, les pouvoirs les plus amples pour pardonner toutes les offenses que les Gascons pouvaient avoir commises contre la couronne d'Angleterre [2], et elle le fit partir le 18 octobre avec une armée de sept ou huit mille hommes. Dès le 21, Talbot, favorisé par les vents, débarqua près de Bordeaux avec une avant-garde de sept cents hommes d'armes; le lendemain il fut introduit dans la ville par les bourgeois, avant que les soldats de Charles VII soupçonnassent qu'il devait venir ; en sorte que Olivier de Coetivy, sénéchal de Guienne, Jean du Puy du Fon, sous-maire de Bordeaux, et presque toute la garnison française, furent faits prisonniers par les Anglais [3].

Talbot, pour profiter de la surprise des ennemis, déploya sa diligence et son audace accoutumées; avant l'hiver il reconquit toutes les places que ses compatriotes avaient perdues l'année d'auparavant dans le Bordelais, l'Agénois et le Bazadois ; en même temps quatre-vingts vaisseaux arrivaient d'Angleterre pour approvisionner Bordeaux. Les Français s'étaient retirés sur leurs anciennes frontières; le comte de Clermont, lieutenant du roi, le sire de Jalognes, maréchal de France, le sire d'Orval et Joachim Rouhault, avec six cents lances, ne songeaient plus qu'à défendre la partie de la Guienne que la France possédait depuis de longues années [4].

(1453.) Mais Charles VII était bien résolu à ne pas se laisser ravir des conquêtes auxquelles il attachait sa gloire : pendant l'hiver il rassembla son armée avec diligence, et dès le printemps 1453 toutes ses troupes commencèrent à filer vers la Guienne : lui-même partit de

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 331-336.
[2] Rymer. t. XI, p. 313.
[3] J. Chartier, p. 261. — Berri, p. 468. — Matth. de Coucy, t. XI, c. 69, p. 3.
[4] *Ibid.*, p. 261. — *Ibid.*, p. 462.

Lusignan le 2 juin pour établir son quartier à Saint-Jean d'Angély. Il y apprit que Châtillon de Périgord et Fronsac venaient de se rendre aux Anglais [1]. Il donna l'ordre de les attaquer à son tour, et le 12 juin Jacques de Chabannes, grand maître de son hôtel, et le comte de Penthièvre, avec cinq cents lances, mirent le siége devant Chalais. Cette petite place sur la Dronne, où il y avait pour toute garnison cent soixante soldats gascons, fut prise d'assaut le 17 juin, et les quatre-vingts soldats qui avaient survécu au combat furent décapités comme ayant faussé leurs serments [2]; d'un autre côté, l'amiral de France, Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou, et le seigneur de la Boissière, avec cinq ou six cents combattants, assiégèrent Gensac et Montreman sur la Dordogne, qui capitulèrent presque aussitôt. Les deux armées se réunissant ensuite, et se trouvant déjà fortes de quatre mille hommes, vinrent le 14 juillet mettre le siége devant Châtillon de Périgord. Les deux frères Bureau, avec sept cents ouvriers sous leurs ordres, tracèrent aussitôt leur parc d'artillerie, l'entourèrent de fossés, mirent plusieurs canons en batterie, et commencèrent à battre les murs. Talbot fut averti de cette attaque, mais il s'était accoutumé à mépriser les Français; il ne leur croyait point l'audace de tenir devant lui, et, prenant de huit cents à mille Anglais, il partit de Bordeaux pour surprendre les assiégeants. Il donna ordre à ses lieutenants de le suivre avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer; elles ne passaient pas quatre ou cinq mille hommes. Le mercredi 17 juillet, au point du jour, il arriva en vue du camp français. Les assiégés de Châtillon lui firent dire que ses ennemis, avertis de son approche, prenaient déjà la fuite. Ils se concentraient seulement dans le parc d'artillerie que les frères Bureau avaient fortifié. Un parti de francs-archers occupait une abbaye à quelque distance, et ils avaient déjà reçu l'ordre de se retirer lorsque Talbot les attaqua. Leur retraite se changea en fuite, et ils perdirent une centaine d'hommes; cependant ils s'étaient déjà battus de manière à faire comprendre à Talbot que la résistance serait plus obstinée qu'il ne s'y était attendu d'abord. Il résolut donc d'attendre le corps d'armée parti après lui de Bordeaux, et il donna quelques heures de repos à sa troupe [3].

[1] J. du Clercq, t. XIII, l. III, c. 1, p. 125.
[2] *Ibid.*, p. 126. — Matth. de Coucy, c. 70, p. 3. — J. Chartier, p. 262. — Amelgardus, l. V, c. 6, p. 131.
[3] J. Chartier, p. 263.—J. du Clercq, c. 2, p. 128.—Matth. de Coucy, c. 71, p. 10.

Les Français attendaient l'attaque dans leur parc d'artillerie : les maréchaux, l'amiral, le grand maître d'hôtel, le comte de Penthièvre, le sénéchal de Poitou, Pierre de Beauvau, se partageaient les postes dangereux. Talbot, qui s'était arrêté à l'abbaye d'où il avait chassé les francs-archers, y avait été rejoint par les troupes qu'il avait laissées à Bordeaux, et il avait donné l'ordre à son chapelain de lui dire la messe. Mais à peine celui-ci avait-il commencé, qu'un messager vint lui dire que les Français s'enfuyaient et abandonnaient leur parc. Sans chercher à s'en mieux assurer, il s'écria : « Jamais je n'ouïrai la messe, » ou aujourd'hui j'aurai rué bas la compagnie des Français ici devant » moi. » A l'instant il fit prendre les armes à sa troupe, et il marcha avec impétuosité vers le pont, en criant : « Talbot ! Saint-George ! » Bientôt un de ses gentilshommes accourut lui dire que les Français, loin de s'enfuir, s'étaient si bien fortifiés, qu'il n'avait aucune chance de succès à les attaquer. Talbot s'emporta, le frappa même au visage, et s'élança vers la barrière. Il était monté sur un petit cheval, armé d'une brigandine couverte de velours vermeil. A son approche, une décharge de coulevrines et de ribaudequins, dirigée par les frères Bureau, enleva plusieurs files de ses soldats. Cependant le guidon de Talbot réussit à planter son étendard sur la barrière même, mais à l'instant il fut tué et son étendard renversé ; les braves des deux armées s'acharnèrent à le prendre et le reprendre pendant une heure tout entière ; durant cette mêlée, un coup de coulevrine tua la haquenée de Talbot et la renversa sur lui ; un soldat l'acheva par terre d'un coup de dague qu'il lui plongea dans la gorge, sans le connaître et sans que les Anglais s'aperçussent qu'il avait disparu. Son fils, un de ses neveux, et un bâtard de Sommerset, furent cependant tués autour de lui. Enfin les Anglais ralentirent leur attaque ; alors les Français ouvrirent leurs barrières, s'élancèrent sur eux, et achevèrent de les mettre en déroute. Les hérauts d'armes, chargés de compter les morts, assurèrent que les Anglais avaient perdu quatre mille hommes dans cette bataille, deux cents seulement furent faits prisonniers, un millier peut-être s'enfuit dans les bois ou dans la ville de Châtillon. Les Français étaient trop harassés par le combat pour les poursuivre longtemps. Le corps de Talbot fut relevé et exposé sur un pavois, mais il était si défiguré par de nombreuses blessures, que ce ne fut que le lendemain que son héraut d'armes le reconnut, et que les Français apprirent qu'ils étaient délivrés de leur plus redoutable ennemi [1].

[1] Matth. de Coucy, t. XI, c. 71, p. 12-16. — J. du Clercq, t. XIII, l. III, c. 2,



Dès que la mort de Talbot fut connue, les Gascons sentirent qu'il ne leur restait plus qu'à se soumettre aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir, et les Anglais qu'à se rembarquer. La résistance qu'ils continuèrent à opposer aux armées du roi, qui grossissaient et arrivaient de tous côtés sur eux, n'eut plus d'autre but que d'obtenir de meilleures capitulations. Châtillon, qui contenait encore une garnison de plus de quinze cents combattants, se rendit aux premières décharges d'artillerie, dès le surlendemain du combat. Les gens de guerre, parmi lesquels se trouvaient le comte de Candale, le souldich de l'Estrade, les sires de Rauzan et de Langlade, se confièrent à la merci du roi. Saint-Émilion se rendit ensuite; Libourne se soumit avec joie; déjà cette ville avait fait preuve de fidélité par sa résistance à Talbot. Pendant le même temps, les comtes de Clermont et de Foix, et le sire d'Albret, avec une autre armée, s'avançaient au midi de la Garonne. Dès le 14 juillet ils mirent le siége devant Châteauneuf de Médoc; cette place leur ayant été rendue au bout de quinze jours, ils se partagèrent pour assiéger en même temps Blanquefort, Saint-Macaire, Langon, Villandras et Cadillac. Le roi, de son côté, était parti d'Angoulême avec beaucoup de grands seigneurs et une nouvelle armée. Il reçut à Libourne la capitulation des Anglais qui occupaient Fronsac; puis, traversant la presqu'île qu'on nomme *entre deux mers*, il arriva de son côté sur le bord septentrional de la Garonne, et se joignit à l'armée qui assiégeait Cadillac [1].

Dès le lendemain de l'arrivée du roi, le 18 juillet, Bureau fit jouer son artillerie contre un boulevard occupé par les Anglais, en avant de la porte de cette ville. Le mur fut renversé; le fossé, en partie comblé de ses décombres, fut achevé de remplir avec des fagots : les Français montèrent aussitôt à l'assaut, et en peu d'instants la ville fut prise. La garnison, commandée par un Gascon nommé Gaillardet, se retira dans le château, où elle se défendit jusqu'au mois d'octobre [2].

L'attaque de Cadillac faisait partie d'un plan général pour resserrer Bordeaux. Tout le pays d'entre deux mers était occupé par l'armée du roi qui avait élevé à Lormont une bastille où commandait le maréchal

p. 128-131. — J. Chartier, p. 264-265. — Berri, p. 469. — Amelgardus, l. V, c. 7, f. 153.

[1] J. Chartier, p. 268.

[2] Matth. de Coucy, t. XI, c. 76, p. 36. — J. du Clercq, t. XIII, c. 4, p. 134. — J. Chartier, p. 218. — Berri, p. 471.

de Lohéac; les francs-archers occupaient les landes, et les ravageaient de manière que la ville n'en pût tirer aucune subsistance. Tous les vaisseaux que le roi avait pu obtenir du roi de Castille, du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, tous ceux qu'il avait pu tirer de ses provinces, et surtout du Poitou, occupaient la Gironde. D'autre part, la flotte anglaise et bordelaise était à l'ancre, à une demi-lieue au-dessous de Bordeaux, dans un canal formé par une petite île que défendait une bastille. L'armée du roi s'augmentait sans cesse : d'un côté, le comte de Foix, secondé par les sires d'Albret, d'Orval et de Saintrailles, avait plus de mille lances sous ses ordres; de l'autre on en comptait quinze cents sous les ordres de Lohéac, de Bueil, de Beaumont, de Chabannes, de Penthièvre, de la Hunaudaye et de Montauban. Dans Bordeaux, il y avait quatre mille Anglais commandés par les sires de Camus, Clifton, les bâtards de Sommerset et de Salisbury, et autant de Gascons, que Charles VII regardait comme des rebelles, et qui, se sentant exposés à perdre la vie par la main du bourreau, étaient déterminés à la vendre chèrement.

On avait déjà fait à Charles VII des propositions de lui rendre le château de Cadillac et la ville de Bordeaux, sous condition qu'il oublierait le passé, et qu'il recevrait en grâce tous les habitants, en leur garantissant leurs corps et leurs biens. Mais le roi les avait fait refuser par son chancelier, déclarant qu'il admettrait bien tous les gens de guerre, Anglais de nation, à se racheter moyennant rançon, mais que tous ceux qui étaient originaires du Bordelais ou de la Guienne, devraient demeurer à sa discrétion. Les garnisons anglaises de Blanquefort et de Cadillac finirent par accepter cette condition; elles ne songèrent qu'à leur propre sûreté, et elles abandonnèrent à la vengeance du roi les Gascons, leurs compagnons d'armes, qui s'étaient compromis pour elles. Charles VII fit en conséquence trancher la tête à Gaillardet, commandant de Cadillac, qui fut condamné comme rebelle, pour s'être montré fidèle à une maison à laquelle sa patrie obéissait depuis trois siècles; mais le Camus, commandant de Bordeaux, défendit avec plus de persistance les seigneurs gascons qui s'étaient confiés à lui. D'ailleurs les Français n'avaient point encore entrepris de battre en brèche ses murailles, quoique les frères Bureau déclarassent qu'avec leur artillerie ils pouvaient ruiner la ville entière. Des fièvres d'automne avaient commencé à se manifester dans le camp, où l'épidémie fit bientôt des progrès rapides. Elle enleva Jacques de Chabannes, comte de Dammartin,

grand maître d'hôtel du roi, et Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, lieutenant de Charles, comte du Maine. Charles commença alors à se relâcher un peu de ses prétentions; le Camus fit de nouvelles offres, et après trois jours de conférences, la capitulation de Bordeaux fut signée, le 12 octobre. Elle portait que la ville payerait au roi cent mille écus, qu'elle renoncerait à tous ses priviléges, mais que Charles pardonnerait aux habitants toutes leurs offenses, à la réserve de vingt des plus coupables, qui seraient bannis à perpétuité du royaume, et dont les biens seraient confisqués; tous les autres devaient conserver tous leurs biens, meubles et immeubles. Quant aux Anglais, après avoir rendu tous leurs prisonniers, et abandonné toutes les créances qu'ils avaient sur des Français, ils pouvaient s'en retourner en Angleterre. Le seigneur de Duras, le souldich de l'Estrade, les sires de Rauzan, de Lesparre, de Sale, de l'Isle et de Chalu, furent au nombre des Gascons exceptés de l'amnistie [1].

Le roi prit possession de Bordeaux ainsi que de la flotte qui était à l'ancre au-dessous de la ville, le 19 octobre 1453. Les châteaux de Bénanges et de Rions avaient été compris dans la capitulation de Cadillac; il fallut cependant les assiéger séparément, et les forcer à capituler. Les prisonniers anglais furent renvoyés en Angleterre, et Charles ayant réparti des troupes dans la Guienne de manière à assurer sa défense, retourna à Tours pour y passer l'hiver.

Toute la France était de nouveau conquise et soumise à son obéissance, à la réserve de Calais, et des petites places de Guines et de Ham, qui en dépendent. Mais quoique les Anglais fussent fort mal en état de les défendre, Charles VII ne jugea pas à propos de les attaquer. Elles étaient entourées des provinces du duc de Bourgogne, alors lié par une trêve avec l'Angleterre, et les Français n'auraient pu y arriver sans violer son territoire. D'ailleurs, d'après les traités entre Charles et Philippe, si le premier les avait reconquises, il aurait dû en céder la seigneurie au second, et, comme il n'avait peut-être pas moins de jalousie des Bourguignons que des Anglais, il n'avait aucun motif pour tenter à leur profit une expédition aussi dispendieuse.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, alors âgé de cinquante-sept ans, était bien toujours de droit le premier des princes du sang; il était

[1] Matth. de Coucy, t. XI, c. 76-80, p. 36-51. — J. du Clercq, t. XIII, c. 3, 4 et 5, p. 132-138. — J. Chartier. p. 269. — Berri, p. 471.

pair de France à double titre, comme duc de Bourgogne et comme comte de Flandre; il possédait en outre plusieurs des plus belles provinces de la monarchie : l'Artois, le Nivernois, le Charolais, le Rhetelois; mais, d'autre part, il possédait un grand nombre de provinces relevant de l'Empire : les duchés de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg; les comtés de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Westfrise. Par le traité d'Arras, du 21 septembre 1435, il avait été dispensé personnellement de l'hommage au roi Charles VII. Toutes ces circonstances avaient fait de lui un prince indépendant de la monarchie; on ne le voyait plus à la cour; il résidait dans ses États, et il y faisait la paix ou la guerre sans consulter la France, sans se lier à ses intérêts. Il avait, comme ses aïeux, le goût du faste; mais il semblait y attacher une importance politique, et vouloir prouver ainsi que s'il consentait à se reconnaître comme inférieur en dignité à son cousin Charles, il était fort son supérieur par la richesse de son État, sa puissance réelle, et la splendeur de sa cour. Charles VII exprima son mécontentement de ce que, dans ses actes, Philippe s'intitulait, *par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg.* Pour le satisfaire, le duc de Bourgogne déclara, le 26 novembre 1448, qu'en employant sa formule, il n'avait prétendu s'attribuer aucun droit nouveau sur les pays et seigneuries qu'il tenait en France, reconnaissant à leur égard le roi de France pour son souverain seigneur. De son côté, le roi déclara, le 28 janvier 1449, qu'il était satisfait, et qu'il consentait à ce que la formule demeurât telle qu'elle avait été écrite. En même temps il révoqua l'ordre qu'il avait donné de percevoir dans les États de Bourgogne quelques redevances féodales [1].

(1448-1455.) Si le duc de Bourgogne était devenu étranger à la France, les provinces sur lesquelles il régnait l'étaient bien davantage encore. Une guerre civile venait de s'allumer en Flandre par l'imprudence du souverain, qui avait de nouveau attenté aux priviléges de ses sujets; mais les Français, séparés de langage, de lois, de mœurs d'avec les Flamands, n'y prenaient aucun intérêt, et ne s'en apercevaient presque pas. Nous nous croyons tenu de donner un précis bien rapide de ces événements, puisqu'une province encore française de nom, en était le théâtre; mais nous en épargnerons le détail à nos lecteurs, car

[1] Ordonn. de France. Préface du t. XIV, p. 1 et 2. — Ordonn. *Ibid.*, p. 43, 44. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. 166.

la Flandre devait devenir toujours davantage étrangère à la monarchie française.

Ce fut en 1448 que le duc Philippe tenta d'établir à son profit une gabelle sur le sel, telle qu'elle existait en France, ou de dix-huit sous de Paris par sac de sel; sans que les états de Flandre, auxquels seuls appartenait le droit de voter les impôts, y eussent consenti. La ville de Gand refusa de s'y soumettre [1]. Le duc pour la punir, voulut restreindre les priviléges de la magistrature, et il ôta au doyen des bourgeois, chef des cinquante-deux métiers, l'office de bailli de la ville, que, selon les anciennes coutumes, il exerçait de droit. Les Gantois résistèrent encore ; mais, en septembre 1449, Philippe mit de fortes garnisons à Audenarde, Termonde, Gavre et Ruppelmonde; il fit barrer les canaux, et il exigea de nouveau des Gantois la gabelle de sel; il y ajouta une taxe sur le blé et sur la mouture ; il destitua tous leurs magistrats, et il publia dans toute la Flandre l'ordre de n'obéir en rien aux gens de Gand [2].

Les trois autres membres des états de Flandre : Ypres, Bruges et le Franc s'interposèrent, et, après sept mois de discussion, ils prononcèrent une sentence arbitrale, presque en tout favorable au duc, toutefois Philippe, non content de ce compromis, auquel les Gantois s'étaient soumis, recommença à troubler la paix ; il exila sans jugement, et au mépris de l'amnistie promise en son nom, ceux qu'il regardait comme les chefs de la bourgeoisie, et qui s'étaient confiés en sa merci. A cette nouvelle, le peuple de Gand se souleva de nouveau ; il arrêta dix-huit gentilshommes, plus dévoués à l'autorité absolue qu'aux droits de leur patrie. Les magistrats nommés par le duc auraient eu le même sort, mais ils prirent la fuite, et le peuple en nomma de nouveaux. Au milieu de ce tumulte, les Gantois envoyèrent encore au duc une députation pour le supplier de leur rendre justice, mais ils n'en furent point écoutés. Alors se reforma soudainement l'ancienne confrérie des Chaperons-Blancs, et quelques officiers du duc, qui avaient violé les priviléges de la ville, furent exécutés d'une manière cruelle [3].

[1] Meyer, Annal. Flandr., l. XVI, f. 301.—Mém. d'Olivier de la Marche, t. VIII, c. 22, p. 272. — Matth. de Coucy, t. X, c. 50, p. 318.— J. du Clercq, t. XIII, l. II, c. 1, p. 1. — Barante. Ducs de Bourgogne, t. VII, p. 332.

[2] *Ibid.*, l. XVI, f. 302. — J. du Clercq, c. 4, p. 9. — Amelgardus, l. V, c. 8, f. 136. — Barante, t. VII, p. 336.

[3] *Ibid.*, verso. — Matth. de Coucy, c. 50, p. 327. — J. du Clercq, t. XIII, c. 6, p. 12. — Barante, Ducs de Bourgogne, t. VII. p. 339.

(1430.) Philippe sentit alors l'importance de la rébellion qu'il avait si imprudemment excitée, et il temporisa pendant toute l'année 1431. Il voulait surtout empêcher les Gantois de former une alliance avec les autres villes de la Flandre, pour la défense de leur liberté commune, ou d'obtenir la protection de Charles VII; mais celui-ci, qui était loin de s'intéresser aux libertés des peuples, et surtout à leur droit de refuser les impôts, le fit assurer « qu'il ne voudrait en rien soutenir ou conforter ceux de Gand pour des choses déraisonnables [1]. » Philippe fit alors assembler ses hommes d'armes en Picardie, en Artois et en Flandre. Le 7 avril, 1452, les députés des trois membres de Flandre et de la ville de Liége, alarmés par ces préparatifs de guerre, se présentèrent à lui, pour le conjurer à genoux d'épargner sa bonne ville de Gand; mais il leur répondit qu'il ne pouvait traiter avec des sujets qui portaient l'arme au poing; et la guerre commença. Les Gantois, au nombre de trente mille hommes, vinrent assiéger Audenarde. Le comte d'Étampes, s'avançant par la rive gauche de l'Escaut, les attaqua le 24 avril 1452, et les contraignit à la retraite. Cependant les Gantois combattirent en reculant jusqu'aux portes de Gand, et ne démentirent point leur ancienne réputation de bravoure [2].

(1452.) La guerre continua aux portes de Gand; elle fut souillée par des cruautés dont on ne voyait plus d'exemples dans les combats entre les Français et les Anglais. Cette férocité était la conséquence de la haine de la noblesse contre le peuple : on ne faisait plus de prisonniers, ou si, par exception, un gentilhomme avait épargné quelques bourgeois, Philippe les achetait au prix d'un marc d'argent par tête pour les faire périr [3]. Au milieu de juin, douze mille Gantois s'avancèrent jusqu'aux portes de Bruges, pour chercher à engager cette ville à s'unir à eux; mais les gens de Bruges, qui avaient déjà éprouvé les vengeances du duc, et qui avaient été dépouillés de tous leurs priviléges, n'osèrent jamais prendre un parti si hardi. Le pays de Waes, et les villes de Hulst, Bouchoute, Asserède et Axèle, qu'on nommait les

[1] Olivier de la Marche, t. VIII, c. 22, p. 279. — Barante, t. VII, p. 348.

[2] Meyer, l. XVI. f. 304. — Olivier de la Marche, c. 23, p. 282, et c. 24, p. 293. — Matth. de Coucy, t. X, c. 50, p. 336. — J. du Clercq, c. 8. p. 18. — Barante, t. VII, p. 359.

[3] *Ibid.*, f. 305, v. — Olivier de la Marche, t. VIII, c. 25, p. 307. — Matth. de Coucy, c. 59, p. 362. — J. du Clercq, c. 10, p. 23. — Barante, t. VII, p. 365.

Quatre Métiers, secondèrent, au contraire, les Gantois de tout leur pouvoir. Ceux-ci s'étaient fortifiés à Baerssclle, village près de Ruppelmonde. Philippe les en fit sortir par une fausse attaque, le vendredi 16 juin 1452, et les battit dans la plaine; mais il y perdit son fils naturel Corneille, alors connu sous le nom du *Bâtard de Bourgogne*. Pour le venger, il fit massacrer tous ses prisonniers [1].

Les Gantois avaient imploré la médiation de Charles VII, et celui-ci leur avait en effet envoyé des ambassadeurs, qui furent reçus à Gand, vers la fin de juin, avec beaucoup d'honneurs; mais ils ne trouvèrent de part et d'autre aucune disposition à faire des concessions. Le duc, écrivaient-ils au roi, en date du 22 juin, était fort irrité, ne prenait nul homme à merci, et faisait brûler les villes et les villages; et les Gantois ne voulaient abandonner aucun de leurs priviléges [2]. Les hostilités, cependant, tournaient presque toutes au désavantage des pauvres bourgeois. Le comte de Charolais, fils du duc, faisait, dans cette guerre, ses premières armes, et il mettait tout son plaisir, comme toute sa gloire, à faire couler en abondance le sang des vilains. C'était aussi de cette manière que les courtisans de Bourgogne entendaient la chevalerie, que Philippe croyait avoir rétablie à sa cour, au milieu des fêtes et des tournois. Les nouveaux chevaliers ne songeaient qu'à s'égaler aux Roland et aux Olivier du temps de Charlemagne, par la destruction d'une vile canaille [3].

Les ambassadeurs de Charles VII firent enfin accepter, par les deux partis, une suspension d'armes de six semaines, pendant laquelle ils ouvrirent des conférences à Lille; mais les députés d'un roi absolu étaient de mauvais défenseurs des priviléges de la Flandre. Par leur prononcé du 4 septembre 1452, ils abolirent presque toutes les libertés de Gand, et condamnèrent la ville à payer une amende de 250,000 reyders d'or. Les Gantois se regardèrent comme trahis par eux; ils rejetèrent le prononcé, et reprirent les armes. Quinze cents aventuriers anglais, qui étaient à Calais, vinrent se joindre à eux, et augmentèrent leur courage. L'hiver se passa sans que le duc envoyât contre

[1] Meyer, l. XVI, f. 306, 307. — Olivier de la Marche, c. 25, p. 329. — Matth. de Coucy, c. 61, p. 370. — J. du Clercq, c. 15, p. 33. — Barante, t. VII, p. 375.
[2] *Ibid.*, f. 308. — *Ibid.*, c. 26, p. 344. — *Ibid.*, c. 63, p. 378. — *Ibid.*, c. 17, p. 38. — *Ibid.*, p. 382.
[3] Olivier de la Marche, c. 26, p. 347. — Matth. de Coucy, c. 65, p. 384. — Barante, t. VII, p. 396.

eux une nouvelle armée, et, au mois de février 1453, les négociations recommencèrent à Bruges [1].

Ces négociations n'eurent pas plus de succès que les précédentes; et, au mois de juin, le duc, malgré l'épuisement de ses finances, rassembla une armée assez nombreuse pour s'approcher de Gand. Il vint assiéger Schendelberke. Deux cents Gantois, qui y tenaient garnison, s'y défendirent avec vaillance; mais ils durent succomber enfin; ils se livrèrent à la merci du duc, qui les fit tous massacrer. Philippe assiégea ensuite le château de Poucke; Jacques de Lalaing, un des chevaliers qu'il aimait le plus, fut tué devant ses murs; pour le venger, le duc fit mettre à mort tout être vivant qui fut trouvé dans Poucke [2]. Le 6 juillet, il vint assiéger Gavre. Il y a lieu de croire qu'il corrompit le commandant de ce château, et qu'il l'engagea à trahir sa patrie. Ce commandant se rendit à Gand; là il affirma que l'armée du duc était réduite à quatre mille combattants, et il engagea les bourgeois à venir l'attaquer sous les murs de Gavre. Quarante-cinq mille hommes de milice, soit de Gand, soit du pays de Waes, des Quatre-Métiers et de la campagne environnante, sortirent de Gand le 22 juillet et marchèrent sur Gavre. Cette place s'était rendue la veille, et tous ses habitants avaient été pendus. Les quinze cents Anglais, qui jusqu'alors avaient secondé les Gantois, désertèrent et passèrent sous les drapeaux de Bourgogne, en même temps que l'armée bourguignonne commença l'attaque. Les Gantois, sans se laisser troubler par cette double trahison, n'en combattirent pas avec moins d'obstination et de courage. Leurs lourdes phalanges avançaient toujours, et repoussaient la cavalerie du duc, lorsque, tout à coup, un chariot de poudre sauta au milieu de cette épaisse colonne d'infanterie, et y fit une large trouée; un moment de terreur empêcha les bourgeois de la refermer aussitôt, et la gendarmerie du duc s'y précipita. Dès lors le massacre commença, car tous ces gentilshommes avaient reçu l'ordre de n'accorder aucun quartier à des bourgeois. Ceux-ci se défendaient cependant avec une vaillance, à laquelle Olivier de la Marche rend lui-même témoignage, « Et » se combattoient, dit-il, et défendoient les Gandois moult vaillam-

[1] Meyer, l. XVI, f. 308. — Olivier de la Marche, c. 26, p. 353. — Matth. de Coucy, c. 68, p. 388. J. du Clercq, c. 23, p. 46. — Barante, t. VII, p. 412.

[2] *Ibid.*, f. 3. — Olivier de la Marche, c. 27, p. 377 et 38. —Matth de Coucy. c. 81, p. 52, et c. 82, p. [illegible]4. — J. du Clercq, c. 28, p. 58, jusqu'à c. 47, p. 94. — Barante, t. VII, p. 420.

» ment, et moult navrèrent et blessèrent de gens et de chevaux ; et
» certes un Gandois vilain, et de petit état, et sans nom pour être re-
» cognu, fit ce jour tant d'armes, tant de vaillance et d'outrages, que
» si telle aventure était avenue à un homme de bien, ou que si je le
» susse nommer, je m'acquitterois de porter honneur à son harde-
» ment [1]. »

Vingt mille hommes furent massacrés dans cette effroyable boucherie ; la milice de Gand était détruite, et la ville ne pouvait plus opposer de résistance. Cependant Philippe fut ému de compassion par la ruine de la plus grande ville de ses États. « Combien, dit-il, que par
» la divine aide, j'aie la main au-dessus des mes sujets les Gandois ;
» toutefois, je veux user de grâce et de miséricorde ; ni oncques je
» n'eus pitié d'eux ni de leur cas, jusques à cette heure. Si veux que
» lettres soient faites, adressantes à la ville de Gand, contenant que sans
» avoir regard à l'avantage que j'ai par la victoire, mais pour l'honneur
» de Dieu seulement, tout, tel, et semblable traité que je leur ai ac-
» cordé à Lille et ailleurs, en leur plus grande prospérité, si je le veux
» tenir et accomplir [2].»

Les chroniqueurs du duc font sonner bien haut cette grâce ; elle n'était pas cependant fort libérale. Le traité qu'il avait voulu imposer à Lille aux Gantois, et qu'il leur offrait de nouveau, les soumettait aux plus humiliantes expiations, à la perte de presque tous leurs priviléges, et à des amendes ruineuses, qu'il aggrava encore ; car au lieu de 250,000 reyders d'or, il leur en demanda 350,000 [3]. Mais, après le massacre de Gavre, les Gantois n'étaient plus en état de résister, en sorte qu'ils acceptèrent le pardon que leur offrait leur duc, avec une vive reconnaissance.

Le 31 juillet, tous les survivants entre les défenseurs de la liberté attendirent le duc aux portes de Gand, à genoux, nu-pieds, sans autre vêtement que des brayes de toile. Dès qu'il parut, l'air retentit de leur cri : *Miséricorde aux gens de Gand!* Ils trouvèrent, en effet, miséricorde pour leur vie ; mais la ville qui avait entretenu si longtemps

[1] Mém. d'Olivier de la Marche, t. VIII, c. 28, p. 398. — Meyer, l. XVI, f. 313. — J. du Clercq, t. XIII, c. 49, p. 97, c. 54, p. 107.

[2] *Ibid.*, p. 399. — J. du Clercq, c. 55, p. 110. — Amelgardus, l. V, c. 11, f. 141.

[3] Meyer, l. XVI, f. 315, v.

dans les Pays-Bas le foyer de la liberté, tomba sous le joug le plus âpre et le plus humiliant [1].

Nous avons dit que des aventuriers anglais avaient marché d'abord de Calais au secours des Gantois, qu'ensuite, en les abandonnant à Gavre, ils avaient précipité leur défaite. Mais, dans l'une et l'autre circonstance, ces Anglais n'avaient point agi d'après les ordres de leur gouvernement ; accoutumés aux combats dès l'enfance, ils n'avaient écouté que leur propre avidité, en mettant à profit cet intervalle de loisir entre les guerres civiles de France et les guerres civiles d'Angleterre. Celles-ci paraissaient déjà imminentes, mais n'avaient pas encore commencé, tandis que, quoiqu'il n'y eût point de paix entre la France et l'Angleterre, point même de négociation entamée pour en établir une, la guerre avait cessé, parce que les deux peuples ne se trouvaient plus à portée de se rencontrer. Pendant cette même année 1453, Henri VI était tombé gravement malade. On ne donne aucun détail sur les symptômes de sa maladie, mais il semble que c'était la même dont son aïeul Charles VI avait été si longtemps affecté. Comme il était dans cet état, Marguerite d'Anjou, qui depuis neuf ans avait été mariée avec lui sans avoir d'enfants, lui donna, le 23 octobre 1453, un fils nommé Édouard, dont la naissance donna lieu aux bruits les plus désavantageux sur le compte de la reine [2]. On avait obéi à Marguerite tant qu'on avait pu croire que le roi avait une volonté, et qu'elle lui avait fait réellement adopter les ordres qu'elle lui suggérait ; mais depuis que Henri VI ne pouvait plus donner même cette sanction apparente aux actes du gouvernement, Marguerite ne paraissait plus aux Anglais qu'une princesse française, attachée de cœur aux ennemis les plus acharnés de l'Angleterre, et ne voulant écouter les conseils que de ce duc de Sommerset, qui avait perdu toutes les possessions des Anglais en France, si ce n'est par trahison, du moins par lâcheté ou par incapacité. Les Anglais voulurent avoir une garantie que les intérêts anglais seraient désormais mieux consultés. Ils voulurent que des princes, des grands seigneurs, vraiment anglais, fussent admis dans le conseil. Bientôt il n'y eut plus moyen de résister à ce vœu national. Avant la fin de l'année, le duc d'York, le comte de Salisbury de la maison de

[1] Meyer. l. XVI. f. 315. — Olivier de la Marche, c. 28. p. 402. — Matth. de Coucy, c. 83, p. 55, et le Traité, c. 84, p. 60. — J du Clercq, c. 56, p. 113. — Barante, t. VII, p. 428-439.

[2] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 339.

Newill, le comte de Warwick son fils, et quelques autres furent introduits dans le conseil de Henri VI. Ils se comptèrent, et reconnaissant qu'ils étaient les maîtres, ils expédièrent sous le grand sceau, le 13 février 1454, des lettres patentes qui autorisaient le duc d'York à tenir le parlement à Westminster, à y faire toutes les choses qui appartiennent à l'autorité royale, et à le dissoudre ensuite [1].

(1454.) Dès lors le duc d'York commença à agir comme s'il eût été nommé lieutenant général du royaume, et le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité fut de faire arrêter le duc de Sommerset dans la propre chambre de la reine, et de l'envoyer à la Tour [2]. Les communes portèrent à la chambre des lords une accusation contre ce duc, pour avoir, par sa faute, laissé perdre la Normandie. Le grand sceau fut donné, le 2 avril, au comte de Salisbury, et, le 3, le parlement nomma le duc d'York protecteur du royaume, défenseur de l'Église, et premier conseiller du roi, jusqu'au temps où le prince Édouard, fils de Henri VI, âgé seulement de six mois, serait en âge de remplacer lui-même son père [3]. C'était, sans doute, une chose étrange que le duc d'York, qui prétendait secrètement avoir un titre à la couronne supérieur à celui de la maison de Lancaster, se présentât pour être le protecteur et le lieutenant de celle-ci.

Un des premiers usages que fit le duc d'York de son nouveau pouvoir, fut de venir au secours des malheureux émigrés de Gascogne, qui, par dévouement pour l'Angleterre, avaient encouru la perte de tous leurs biens, et l'exil de leur patrie. L'un d'eux, le sire de Lesparre, venait de se laisser arrêter en Guienne, où il était rentré malgré son exil ; il avait été conduit à Poitiers, mis à la question, puis exécuté. Gaillard de Durfort, sire de Duras et de Blanquefort, se trouvait au contraire à Londres dans la misère. Le duc d'York lui accorda, le 21 avril 1454, une pension de cent livres, pour lui et douze de ses serviteurs ; il en accorda quelques autres à divers seigneurs de Gascogne [4]. Mais quoiqu'il eût travaillé à décrier le gouvernement de Marguerite comme dévoué à la France, le duc ne se proposait point, en

[1] Rymer, t. XI, p. 344. — J. Chartier, p. 283. — Matth. de Coucy, c. 86, p. 82. — J. du Clercq, c. 3, p. 124.

[2] Rapin, Thoyras, l. XII, p. 343.

[3] Rymer, t. XI, p. 344-346.

[4] *Ibid.*, p. 348. — J. Chartier, p. 284.

s'attachant ces seigneurs gascons, de renouveler la guerre contre Charles VII en Guienne ; il ne songea pas davantage à l'attaquer en Picardie, encore qu'il ôtât au duc de Sommerset le gouvernement de Calais pour se l'attribuer à lui-même [1]. Il avait trop à faire à se soutenir dans sa patrie, pour chercher des ennemis au dehors.

D'ailleurs un grand événement, qui remplissait l'Europe de deuil et de consternation, aurait fait regarder, à cette époque, de nouvelles guerres entre les chrétiens, comme un acte d'impiété. Constantinople avait été prise par Mahomet II, le 19 mai 1453. Le dernier empereur grec, Constantin Paléologue, avait été massacré par les Turcs, avec quarante mille chrétiens. Aucun secours n'avait été donné par les grandes puissances de l'Occident à la capitale de l'Orient, qui, depuis si longtemps, soutenait une guerre inégale contre les infidèles, et qui, par sa résistance aux Turcs dans le moment de leur plus ardent fanatisme et de leur plus haute puissance militaire, avait sauvé la chrétienté. Déjà les musulmans avaient asservi en entier l'église grecque ; ils menaçaient les Esclavons, qui appartenaient à l'église latine ; on pouvait même trembler pour Rome et toute l'Italie. En effet, si les Turcs ne poussèrent pas plus loin leurs conquêtes, ce ne fut point parce que les chrétiens se mirent en état de leur résister, mais parce qu'eux-mêmes s'énervèrent en s'abandonnant aux voluptés, et s'abrutirent par le despotisme.

Chacune des chroniques contemporaines de France contient une relation de cette grande catastrophe ; c'était l'affaire de la chrétienté, aucun peuple n'y demeurait indifférent [2]. Les rois n'en recevaient pas une impression si profonde. Charles VII laissa peu voir au public qu'il eût été ému de ce grand événement. Après la campagne de Guienne, il s'était retiré aux Montils-lez-Tours, et il y avait repris sa vie de château, dérobant, autant qu'il pouvait, aux yeux de ses sujets ses amours avec madame de Villequier, cousine d'Agnès Sorel, et avec les demoiselles qu'elle avait soin de trouver pour lui. Philippe de Bourgogne, au contraire, prince charlatan de chevalerie, qui dépensait en tournois la plus grande partie des revenus de ses riches États, et qui croyait avoir reproduit dans ses chevaliers de la Toison d'or les paladins de Charlemagne, s'annonça comme le champion de la chrétienté,

[1] Rymer, t. XI, p. 331.

[2] J. Chartier, p. 271. — Matth. de Coucy, c. 73, 74, p. 23, 31. — J. du Clercq, . III, c. 6, p. 139 à c. 9, p. 149, et Appendice, t. XIII, p. 321-351.

et le chef d'une croisade nouvelle, qui chasserait Mahomet II de Constantinople, et rétablirait l'empire grec. Une fête splendide, préparée trois mois d'avance pour publier ses engagements, s'ouvrit à Lille le 9 février 1454. Ce fut un tournoi suivi d'un festin, où l'on joua les intermèdes fastueux que la cour de Bourgogne avait mis à la mode. On y vit d'abord étalés sur les trois tables où les nombreux convives devaient s'asseoir, une église avec ses cloches, son orgue et ses chantres; un navire avec ses matelots; un pâté contenant vingt-huit musiciens; un château avec ses fossés, ses tours et ses gardes, tous personnages automates, ou mus chacun à leur tour comme des marionnettes, et dont on entendait la musique. Pendant que les convives admiraient le jeu de ces mécaniques, un géant entra dans la salle, conduisant un éléphant. De la tour que celui-ci portait sur son dos, descendit une femme éplorée, qui représentait la sainte Église. Celle-ci, dans une longue complainte en vers, raconta les maux que lui avaient faits les infidèles, et demanda aux chevaliers qui l'écoutaient de la défendre et de la venger. Le roi d'armes Toison d'or se présenta en même temps, portant un faisan vivant orné d'un collier d'or et de pierreries, et le duc mettant la main sur le faisan, dit à haute voix : « Je voue à Dieu premièrement, puis à la très-glorieuse vierge Marie, aux dames, et au faisan, que je ferai ce qui est écrit dans ce billet. » Il craignait de s'aventurer à parler longtemps de suite en public, et il remit à Toison d'or le billet pour le lire à haute voix. Il s'y engageait à aller faire la guerre aux infidèles, soit sous les ordres du roi de France ou de son lieutenant, soit en compagnie des princes chrétiens qui voudraient l'accompagner, et à combattre corps à corps le grand turc, si celui-ci voulait y consentir. Chacun des princes présents à ce festin, et chacun des chevaliers prononça à son tour un vœu pour se lier à la croisade. Ils se croyaient obligés d'imiter leur hôte, ils enchérissaient les uns sur les autres, et chacun s'engageait à quelque pénitence bizarre, jusqu'à ce qu'il eût accompli le fait d'armes qu'il lui plaisait de se prescrire d'avance [1].

Mais le luxe le plus extravagant avait été déployé dans cette fête, et il avait si complétement épuisé l'épargne du duc de Bourgogne, au moment où il aurait convenu de la remplir pour exécuter les projets

[1] Matth. de Coucy, t. XI, c. 87, p. 83. jusqu'à 183. — J. du Clercq, t. XIII, l. III, c. 14, p. 159 et c. 15, p. 164. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 29 et 30, p. 1-32. — Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XX, p. 283.

qu'il méditait, qu'il se vit forcé de congédier pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel, sans leur accorder aucun gage [1]. Puis il partit pour la Suisse et l'Allemagne, afin d'y prêcher à son tour la croisade, au milieu des fêtes qu'il recevrait. En effet, il fut défrayé durant tout son voyage, tantôt par les princes, tantôt par les villes; on lui offrit partout des divertissements chevaleresques, et on le combla de présents. L'empereur Frédéric III cependant, qu'on accusait d'avarice, ne voulut point l'attendre à Ratisbonne, et se retira dans ses États héréditaires. De son côté, le duc de Bourgogne ne se rendit point à la diète des princes allemands, qu'il avait fait convoquer à Francfort au mois de novembre, pour s'occuper de cette croisade. Il était retenu à Dijon, où il célébra, le 30 octobre, les noces de son fils, le comte de Charolais, avec sa cousine germaine, Isabelle de Bourbon [2]. Il avait député au roi Simon de Lalaing, pour lui rendre compte du vœu par lequel il s'était lié, et des efforts qu'il avait faits pour engager les princes d'Allemagne à le seconder. Mais Charles VII, tout en louant sa piété et son zèle pour l'Église, ne lui promit point de suivre son exemple, et de se mettre à la tête de la croisade; au contraire il lui fit quelques représentations sur les inconvénients que pourrait causer son absence, soit dans ses propres États, soit en France, où, comme prince du sang et proche parent du roi, il était obligé à demeurer prêt pour la défense du royaume. Il lui rappela en même temps que la France n'était nullement liée aux décisions qu'imposerait le pape sans le vouloir du roi. Cependant après avoir fait parvenir au duc de Bourgogne ces sages avis, Charles VII, par des lettres patentes du 3 mars 1455, lui accorda la permission de lever, dans les seigneuries qu'il possédait en France, des soldats, une aide en argent, et un décime sur le clergé, pour l'accomplissement de sa bonne et louable entreprise [3]. Peut-être augurait-il déjà qu'elle n'aurait point lieu. La vive impression qu'avait faite la catastrophe de l'empire d'Orient, commençait à s'effacer, et cet événement, duquel aujourd'hui on date la fin du moyen âge et l'entrée dans les temps modernes, rentrait dans la classe des événements journaliers.

[1] Matth. de Coucy, c. 91, p. 190-205.

[2] *Ibid.*, c. 96, p. 210. — J. du Clercq, l. III, c. 17, p. 171. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 31, p. 32. — Barante, t. VIII, p. 34.

[3] P. Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XX, p. 285. — Preuves. *Ib.*, § 169, p. 216, et § 170, p. 218. — Barante, t. VIII, p. 35.

CHAPITRE XI.

État de la littérature française au quinzième siècle. Progrès de l'intelligence. Le clergé s'en alarme et veut l'arrêter en 1460 par les effroyables persécutions d'Arras. Armagnac chassé de ses États. Le duc d'Alençon arrêté. Le dauphin s'enfuit à la cour de Bourgogne. — 1455-1456.

Le repos dont la France commençait à jouir laissait apercevoir qu'au milieu des orages qui l'avaient si longtemps tourmentée, une nation nouvelle s'était formée; que des idées nouvelles, un désir nouveau d'ordre, de justice, de bon gouvernement, germaient dans la plupart des têtes; que la barbarie du moyen âge, cette barbarie que la guerre universelle avait maintenue en France plus longtemps que dans le reste de l'Europe méridionale, reculait enfin devant la civilisation moderne. Le symptôme le plus frappant de ce progrès se trouvait dans le langage. Dans les ordonnances ainsi que dans les chroniques des contemporains, il commençait à devenir plus clair, plus correct, plus philosophique, plus nourri d'idées. Les ordonnances de Charles VII comparées à celles de saint Louis se font reconnaître à la première vue comme appartenant à une période bien plus avancée de la civilisation, par la méthode, les développements, le but que le législateur se propose; et cependant saint Louis était bien supérieur à Charles VII, en valeur morale, en connaissance de ses affaires; de plus, quand on rappelle à sa mémoire la stupide tyrannie qui avait constamment accablé les Français depuis la première accession des rois de la maison de Valois, on pourrait s'attendre à ce que la nation eût dégénéré comme ses maîtres, à ce que le brigandage universel, la violation de tous les droits, eussent rendu les Français de Charles VII aussi incapables de recevoir de bonnes lois, que le roi lui-même de les donner.

Ce développement de l'intelligence nationale, qu'on reconnaît éga-

lement au progrès de la langue et au progrès de la pensée, ne peut point s'expliquer par les révolutions politiques qu'avaient éprouvées le pays; car loin de faire supposer que la prospérité publique se fût accrue ou que le gouvernement se fût amélioré, on ne saurait révoquer en doute qu'au milieu du quinzième siècle la France venait de traverser la période la plus longuement calamiteuse de son histoire. Il faut donc en chercher la cause dans la durée de l'expérience, dans l'accumulation des idées, qui présente une richesse toujours plus grande aux générations, à mesure qu'elles se succèdent, dans le mouvement enfin de la masse entière de l'espèce humaine, qui entraîne en avant même les nations que des calamités particulières sembleraient devoir faire reculer.

D'autre part si l'on cherche à mesurer les progrès de l'intelligence nationale d'après ceux de la littérature, quoiqu'on y aperçoive une fermentation, on reconnaît à peine une marche, l'on ne distingue point un mouvement qui fût propre à entraîner les esprits. La littérature française, laissée loin en arrière durant ce siècle par celles des autres nations, suivait tout au plus l'impulsion qu'elle recevait du dehors. La communication entre les écrivains français et ceux qui honoraient à cette époque l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, devenait sans doute plus fréquente, et elle influait un peu sur leurs ouvrages; on ne sentait point cependant qu'un esprit nouveau les animât, aucune révolution ne s'était opérée dans les lettres, et le compte que nous allons chercher à en rendre comprend également tout le quatorzième et presque tout le quinzième siècle.

Les ouvrages appartenant proprement à la littérature, qui avaient été écrits en français depuis le commencement du quatorzième siècle, et qui exerçaient seuls quelque influence sur le public de France, pouvaient se ranger sous un bien petit nombre de classes : des romans de chevalerie, des fabliaux et des contes, des poésies ou allégoriques ou lyriques, des mystères, et enfin des mémoires historiques et chevaleresques. Ces ouvrages se trouvent encore dans les grandes bibliothèques, mais la plupart ne portent point de nom d'auteur. Aucune grande réputation française de ces deux siècles n'est arrivée jusqu'à nous.

Le goût de la lecture, longtemps exclusif parmi les moines et les clercs, était devenu général parmi les gens du monde; c'est-à-dire que dans toutes les cours, dans tous les châteaux, les nobles ou les cheva-

liers, et les dames, lisaient ou se faisaient lire. C'était le public nouveau de la France, le public qui par sa curiosité et son désœuvrement avaient créé la seule littérature à la mode. Il n'y avait qu'une chose qui pût lui plaire, le récit des combats et des aventures surprenantes. Pour ce public avaient été composés au douzième et au treizième siècle les premiers romans de chevalerie. Mais à cette époque les gentilshommes lisaient rarement eux-mêmes : aussi les romans avaient été composés en vers, pour que les trouvères et les conteurs les retinssent plus aisément dans leur mémoire. Depuis que les gentilshommes s'étaient accoutumés à supporter la lecture d'autrui, ou à lire eux-mêmes, les romans en vers avaient été jugés fatigants et monotones : le grand travail du quatorzième et du quinzième siècle fut de les traduire en prose et en langage plus moderne. Le roman de la fée Mélusine, protectrice de la maison de Lusignan, fut dédié au roi Jean, pendant qu'il était encore prince royal, on avant l'an 1350. On vit plusieurs fois reproduire ses aventures les plus merveilleuses, dans les fêtes de la maison de Bourgogne [1]. Les romans de Huon de Bordeaux, d'Ogier le Danois, et des autres paladins de Charlemagne, furent écrits ou traduits pendant les règnes de Charles VI et Charles VII; on croit que les romans de la Table ronde, ou du roi Artus, et ceux du petit Artus de Bretagne, furent écrits aussi pendant le régne de Charles VII, mais dans les provinces qui, comme la Normandie et la Bretagne, suivaient le parti anglais ; en sorte qu'on reconnaîtrait la patrie ou la faction du romancier au choix qu'il faisait de la cour d'Artus ou de celle de Charlemagne, pour y placer le siége de toute chevalerie. Philippe duc de Bourgogne ayant épousé Isabelle, fille du roi Jean de Portugal, les romanciers de sa cour traduisirent du portugais Amadis de Gaule, et les autres Amadis, ainsi que tous les romans espagnols. Cette triple origine, dans les trois cours de Charles VII, de Henri VI et de Philippe explique la division des romans de chevalerie en trois classes, en trois grandes époques, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre [2].

Non seulement ces romans se retrouvent en grand nombre dans toutes les anciennes bibliothèques, leur influence sur les opinions du siècle, sur la conduite des grands, se reconnaît à chaque événement. Dans les

[1] Chroniq. de Matth. de Coucy, t. XI, c. 87, p. 96.

[2] Les romans en vers des XII[e] et XIII[e] siècles auraient dans cette hypothèse été composés de même, les uns sous la domination des rois anglais, les autres des rois français.

historiens du temps on trouve sans cesse des allusions à ces fables, qui prouvent qu'elles étaient dans la mémoire de tous [1]. Aucun homme d'armes ne concevait la guerre, aucun prince ne concevait la politique autrement qu'il ne la trouvait dans les romans. Ceux mêmes qui, d'après le progrès des études, abordaient quelquefois les historiens de l'antiquité, ne savaient les juger que comme des livres de chevalerie. Le comte de Charolais, fils de Philippe de Bourgogne, avait joint à la lecture des romans celle des histoires qu'une érudition nouvelle commençait à rendre recommandables. « Jamais ne se couchoit, dit Olivier » de la Marche, qu'il ne fit lire deux heures devant lui ; et lisoit » souvent devant lui le seigneur d'Hymbercourt, qui moult bien lisoit, » et faisoit lors lire des hautes histoires de Rome, et prenoit moult » grand plaisir ès faits des Romains [2]. » Mais si jamais prince prit pour règle unique de sa conduite les romans de chevalerie, ce fut ce même comte de Charolais. Nous ne savons le nom d'aucun de ceux qui publièrent le nombre infini de romans de chevalerie qui datent de cette époque : comme ils n'étaient que des traducteurs, ils ne croyaient pas peut-être devoir attacher leur nom à leurs ouvrages.

Les fabliaux, comme les romans de chevalerie, avaient été d'abord la propriété des trouvères et des conteurs, qui les récitaient dans les châteaux et à la table des riches bourgeois, pour égayer les festins : c'étaient des récits en vers de quelque aventure ou galante ou bouffonne, quelquefois des contes dévots empruntés à la légende, quelquefois même des leçons de morale contenus dans quelque fable. Mais, à en juger par le langage, la plupart avaient été écrits au plus tard dans le douzième et le treizième siècle; ce langage était même antérieur encore à cette époque, parce que les fabliaux étaient en vers, et tous ceux qui écrivaient en vers paraissaient croire que des mots vieillis et presque hors d'usage donnaient à leur style quelque chose de plus poétique. Les fabliaux n'étaient pas dépourvus de naïveté et de grâce, mais ils étaient devenus presque inintelligibles, par l'emploi des plus vieilles expressions du langage, et cet air d'antiquité faisait en même temps presque leur seul mérite poétique. Après avoir traduit en prose les romans de chevalerie, on commença aussi à traduire les fabliaux, ou plutôt à composer, pour charmer les loisirs des chevaliers et des

[1] Selon M. Villemain, deux cent quarante-cinq romans de chevalerie furent imprimés de l'an 1462 à l'an 1520. Cours de Littérature du 25 mai 1830.

[2] Olivier de la Marche, l. VIII, c. 28, p. 407.

dames, des recueils de contes et de nouvelles, qui commencèrent au quinzième siècle à se multiplier. *Les Cent Nouvelles nouvelles* furent recueillies d'après l'ordre du dauphin Louis, comme « contes qui sont » moult plaisants à raconter en toutes bonnes compagnies par ma- » nière de joyenseté. » Et en effet, ils sont attribués au dauphin lui-même, au duc de Bourgogne, aux seigneurs de la Roche, de Saint-Pol, et à d'autres grands seigneurs de la cour de Bourgogne [1]. Beaucoup d'autres recueils du même genre furent publiés dans le même siècle et le suivant. L'usage de lire ou de conter des nouvelles paraît avoir été général dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les réunions de la haute société; ces nouvelles, presque toutes licencieuses, n'avaient point le mérite poétique des romans de chevalerie : elles roulent sur les amours, ou les mésaventures conjugales des bourgeois autant que des chevaliers, et elles donnent une idée très-défavorable de la grossièreté de cette époque, et par les mœurs qu'elles représentent, et par le peu de pudeur des dames qui en écoutaient le récit. Les romans de chevalerie et les nouvelles galantes formaient la base de la littérature populaire au quatorzième et au quinzième siècle; et c'est justement parce que des copies ou des fragments des uns et des autres se retrouvaient dans toutes les villes, dans tous les châteaux, que les noms de leurs auteurs, négligés par des copistes populaires, se sont perdus. Mais d'autres poëtes de la même époque attachaient plus d'importance à leurs vers, et comptaient sur une gloire que la postérité ne leur a point confirmée. Le *Roman de la Rose*, commencé au milieu du treizième siècle par Guillaume de Lorris, et continué dans le quatorzième par Jean de Meun, avait gâté le goût des Français, en les accoutumant à regarder comme une œuvre de génie une longue allégorie, souvent fort indécente, entremêlée de prétendue philosophie, de prétendue morale, et de tout ce que l'auteur possédait d'érudition. Le *Roman de la Rose* était placé par Pasquier lui-même à côté de l'admirable poëme de Dante; aussi, pendant les quatorzième et quinzième siècles, les imitateurs de cet ennuyeux ouvrage se succédèrent en grand nombre. Le *Pèlerinage* de Guillaume de Guilleville, *le Champ vertueux de bonne vie*, et *l'Évangile des Femmes* de Jean du Pin, *le Respit de la Mort* de Jean le Fèvre, qui passèrent alors pour de savantes et ingénieuses allégories,

[1] Voyez les Cent Nouvelles nouvelles. La Haye, 1733, 2 vol. in-18. — Boccace et les autres conteurs italiens étaient plus anciens d'un siècle.

pour des ouvrages riches en instruction, dont chacun était aussi volumineux qu'un long poëme épique, furent admirés sans être beaucoup lus, et influèrent peu sur le goût, qu'ils n'auraient pu que gâter.

La poésie lyrique était aussi cultivée à cette époque, et elle continuait à être presque exclusivement le partage des grands seigneurs. On l'avait vu commencer au treizième siècle parmi les chevaliers compagnons de saint Louis, et l'on conserve les chansons, ou plutôt les odes en cinq strophes et un envoi de Thibaud, roi de Navarre, de Gasce Brûle, de Coucy, de Thierry de Soissons, et de plusieurs seigneurs qui marchèrent aux dernières croisades. Au quatorzième siècle, Froissart mit à la mode les pastourelles, les rondeaux et les virelais, au quinzième siècle, Charles, duc d'Orléans, pendant sa longue captivité en Angleterre, acquit, par ses ballades, une réputation qui ne fut pas sans influence sur la politique. Les poésies du duc d'Orléans sont peut-être celles qui marquent le mieux les progrès de la langue et du goût. Leur langage est facile à comprendre ; les rimes sont soignées, elles sont croisées, souvent avec artifice ; les vers sont à peu près conformes aux règles qu'on suit encore aujourd'hui, avec peu d'enjambements, peu de hiatus, seulement l'*e* muet paraît avoir été plus fortement prononcé qu'il ne l'est aujourd'hui, car il porte fréquemment la césure. On ne trouve dans les œuvres du duc d'Orléans que des poésies légères et galantes, surtout des madrigaux en trois couplets, suivis d'un envoi [1].

[1] Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François Ier, roi de France, 1 vol. in-12 : à Grenoble, 1803, chez Giroud, imprimeur. — Mémoires de l'abbé Sellier sur les poésies du duc d'Orléans; Acad. des Inscriptions, t. XIII, p. 580-592.

Nous insérerons ici comme exemple des progrès de la poésie et du langage, un madrigal du duc d'Orléans, qui a quelques rapports avec l'histoire : c'est celui qu'il adressa, en 1433, au duc de Bourbon, son compagnon de captivité, lorsque celui-ci obtint la permission de rentrer en France.

Puis qu'ainsi est que vous allez en France,
Duc de Bourbon, mon compaignion très chier,
Où Dieu vous doint, selon la desirance
Que tous avons, bien pouoir besongnier,
Mon fait vous veulx descouvrir et chargier
De tout en tout, en sens et en folie ;
Trouver ne puis nul meilleur messaigier,
Il ne faut jà que plus je vous en die.

Premièrement, si c'est votre plaisance,
Recommandez-moi, sans point l'oublier,
A ma Dame ; ayez-en souvenance,

René d'Anjou, roi de Sicile, fut aussi au nombre des princes poëtes de ce siècle : dans ses vers, comme dans ceux du duc d'Orléans son cousin, on peut remarquer les progrès du langage et ceux de la versification ; mais le talent, l'inspiration, manquaient à René, aussi bien dans la poésie, la musique, la peinture, que dans l'art de régner. On a conservé de lui plusieurs ennuyeuses et pédantesques allégories, et rien de naïf ou de vivement senti. Si l'on pouvait croire à l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, qu'on prétend avoir vécu à cette même époque (1405-1495), on trouverait dans ses vers un progrès bien autrement marquant vers les hautes pensées, les sentiments nobles et purs qui font de la poésie l'institutrice du genre humain. Mais il suffit de lire quelques vers de Clotilde, après ceux qui ont été réellement écrits dans le quinzième siècle, pour être assuré qu'ils sont l'ouvrage d'un homme de notre temps. C'est moins encore dans la pureté du langage ou la correction de la versification qu'il en faut chercher la preuve, que dans la précision et la rapidité de la pensée, dans la plénitude de chaque vers, qui donne toujours une image complète, un sentiment fini, un contraste piquant, dont on ne trouve pas un exemple dans les poëtes du quinzième siècle [1]. L'auteur des poésies de Clotilde l'a présentée avec un cortége de femmes poëtes qui se seraient transmis

Et lui dites, je vous prie et requier,
Les maux que j'ai, quand me faut esloigner
Maugré mon vueil sa douce compaignie :
Vous savez bien que c'est de tel mestier,
Il ne faut jà que plus je vous en die.

Or y faites, comme j'ai la fiance ;
Car un ami doit pour l'autre veiller.
Si vous dites : Je ne sais sans doutance
Qui est celle : veuillez la m'enseignier ?
Je vous répons que ne vous faut serchier
Fors que celle qui est la mieux garnie
De tous les biens qu'on saurait souhaitier :
Il ne fant jà que plus je vous en die.

ENVOI.

Si ai chargé à Guillaume Cadier
Que par de là bien souvent vous supplie,
Souvienne vous du fait du prisonnier :
Il ne faut jà que plus je vous en die.

[1] J'ouvre au hasard les prétendues poésies de Clotilde, et j'affirme que quiconque a lu cent vers seulement, ou de celles du duc d'Orléans, ou de celles du roi René,

l'héritage du goût, de l'élégance et de l'invention en langue romane, dès les temps d'Héloïse jusqu'au quinzième siècle ; mais Agnès de Bragelongue, Sainte des Près, Barbe de Verrue, et Amélie de Montmore, sont aussi apocryphes que Clotilde de Surville.

Au quinzième siècle, on compta encore, parmi les poëtes lyriques, Olivier de la Marche et George Châtelain, qui se distinguaient en même temps parmi les chevaliers de la cour de Bourgogne ; Martin Franc, qui fut secrétaire du pape Félix V ; Alain Chartier, secrétaire de Charles VII. On raconte de celui-ci, qui était fort laid, que Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin Louis, le voyant un jour endormi, lui donna un baiser, disant à ceux qui l'accompagnaient qu'elle honorait ainsi : « La précieuse bouche de laquelle sont issus et » sortis tant de bons mots et vertueuses paroles [1]. » Ses paroles, cependant, sont demeurées imprimées ; et son *Débat de deux Fortunés d'amour*, son *Bréviaire des Nobles*, son livre des *Quatre Dames*, semblent, par leur platitude, bien peu dignes d'une telle récompense. Enfin, l'an 1431, naquit François Villon, dont le poëte

ou de celles de Villon, ne pourra pas croire un instant que les vers suivants soient du même siècle.

A tout le moins, nous. que la Parque fiert
Espoir avons en la tombe nous suivre,
Qui tost, qui tard ; ains trop ne nous hastons :
Doulce est encor la coupe de la vie.
Faut l'adorner de gracieux festons :
N'aurons que trop, pour désarmer l'envie,
Triste loisir de jongler des Catons.
. . . .
Suivons l'amour, tel en soit le danger !
Cy nous attend sur lits charmants de mousse.
A des rigueurs . . . . qui voudroit s'en venger,
Qui (même alors que tout désir s'émousse,)
Au prix fatal de ne plus y songer ?
Règne sur moi, cher tyran, dont les armes
Ne me sauroient porter coups trop puissants !
Pour m'épargner n'en crois onc à mes larmes ;
Sont de plaisir ; tant plus auront de charmes
Tes dards aigus que seront plus cuisants.

Chant d'amour au printemps, p. 37-39.

On trouverait aussi des critiques verbales pour prouver que ce n'est point ici la langue du quinzième siècle ; mais ce n'en est pas davantage une traduction, une modification : ce sont les pensées, ce sont les sentiments qui sont tout modernes.

[1] Pasquier, Recherches de la France, t. VI, p. 584.

Marot a recueilli les œuvres, et que Boileau célèbre [1], comme ayant su le premier donner des règles à la langue et à la versification ; ces éloges, donnés à un homme crapuleux, dont les vers n'obtinrent quelque succès que par leur indécence et leur impiété, surtout par l'amère raillerie de l'auteur, qui plaisantait même sur la potence à laquelle il fut condamné, montrent quelle était alors la disette des poëtes [2]. Villon peut être regardé comme le créateur de la poésie burlesque ; Coquillart et quelques autres l'imitèrent.

Pour compléter la revue des poésies du quinzième siècle, il nous reste encore à parler des spectacles présentés au peuple, qu'on peut regarder comme les premiers commencements du théâtre moderne. Nous avons dit ailleurs que Charles VI protégea la confrérie des mystères de la passion, et s'y associa. Peu après, des poëtes anonymes composèrent le mystère de la conception et celui de la résurrection ; puis plusieurs vies de saints reçurent une forme dramatique. Leur représentation sur des échafauds, avec de riches costumes, et en rassemblant quelquefois pour un seul mystère plusieurs centaines de personnages, était considérée comme une cérémonie religieuse ; ni les prêtres ni les femmes ne se scandalisaient jamais de leur indécence, quoiqu'elle fût souvent extrême. On prétendait devoir toujours faire voir le vice dans toute sa difformité pour en dégoûter les spectateurs, et cependant on n'était point fâché de leur apprêter à rire en même temps par ce tableau. Les moralités des élèves de la basoche et les farces commencèrent bientôt après ; les jeunes gens qui les représentaient crurent pouvoir amuser le public, comme les prêtres, par des bouffonneries, sous prétexte de donner une leçon morale au lieu d'un spectacle religieux à leurs auditeurs. Pendant le quinzième siècle, Paris, presque toujours abandonné par la cour royale, dépeuplé et appauvri, ne put pas contribuer beaucoup à l'encouragement de ces nouveaux théâtres ; cependant la bourgeoisie, dans toutes les occasions solennelles, dans toutes les entrées de rois ou de reines, dans toutes les grandes fêtes, dressait des échafauds sur les carrefours pour célébrer des mystères et des mo-

[1] Art poétique, ch. 1, v. 116.

[2] Voyez les Repues franches de maître François Villon et ses compagnons, — le grand Testament de maître François Villon et le petit son Codicille ; deux livres gothiques, sans nom d'imprimeur ni date, — les Œuvres de François Villon, revues par Clément Marot, in-16, Paris, 1533, — Poésies de Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims. Paris, 1723, in-12.

ralités aux yeux de tout le royal cortége. Les antres grandes villes imitaient cet exemple ; et lorsque le duc de Bourgogne accorda un pardon d'abord à Bruges, pnis à Gand, ces deux villes reçnrent lenr duc, à son entrée, avec des spectacles de ce genre.

La période qne nous venons de parconrir ne nous a guère été retracée qne par des historiens qni avaient cherché à se mettre en rapport avec ses goûts poétiques et chevaleresques. Ce n'étaient plus des moines qni consignaient dans les chroniques de leur couvent les grands événements d'nn monde auquel ils étaient étrangers, et qui le plus souvent s'y intéressaient pen et ne les comprenaient pas; c'étaient désormais des gens attachés aux conrs et à la nouvelle chevalerie, des gens élevés, comme les hérauts et les rois d'armes, dans une profonde admiration pour les princes; dans la persuasion qne les nobles étaient une race d'hommes toute différente de celle des roturiers, et que senle elle méritait quelqne ménagement ; dans la confiance que ponr constituer un honnête homme il fallait senlement être issu d'un sang Illustre, être brave, et être libéral. Ces historiens, se destinant surtont à amuser les loisirs des chevaliers et des grandes dames, changent autant qu'ils peuvent leur histoire en roman de chevalerie; ils rapportent et exagèrent tous les actes de bravouro de ceux qu'ils choisissent pour leurs héros ; ils représentent avec bien plus de détails, ils étudient avec bien plus d'attention, les fêtes de conr, et snrtout les tournois, que les révolutions des États ; ils montrent, enfin, pour la politiqne une incapacité, ponr la vraie morale une indifférence, ponr la liberté et l'hnmanité un mépris, qui nons font, à notre tour, placer lenr caractère au-dessons encore de celui des écrivains monastiques des siècles antérieurs. Froissart fut, en quelqne sorte, le fondateur et le modèle de cette nouvelle école historique ; Monstrelet, qni n'avait ni son imagination ni ses goûts poétiques, n'imita de lui que ses défauts, et raconta avec platitudo ce que l'autre décrivait avec enthonsiasme. Le roi d'armes Berri écrivit sa chronique dans le vrai esprit de son métier, cherchant de bonne foi à conserver une mémoire fidèle des hauts faits royaux et chevaleresques; J. Chartier, nommé historiographe de France par Charles VII, ne sut faire qu'un panégyriqne militaire d'nn roi qui n'était nullement militaire. Jacques dn Clercq et Matthieu de Coucy, plus éloignés des cours et des personnages puissants, mais anssi plus désireux de connaltre la vérité, ont recneilli avec bonne foi tout ce qn'ils ont pn apprendre ; et s'ils nous fatiguent sonvent par la pro-

lixité avec laquelle ils décrivent les tournois et les fêtes, ils nous instruisent davantage en nous introduisant dans la province qu'ils habitaient, et en détaillant des événements presque domestiques. Olivier de la Marche, page de Philippe le Bon, et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, a aussi écrit des mémoires en chevalier, et avec tous les préjugés de son état, mais en voyant les événements auxquels il avait part, du point de vue d'une station plus élevée; tandis que Guillaume Gruel, écuyer ou page du comte Arthur de Richemont, en écrivant la vie de ce grand connétable, laisse souvent percer l'âme d'un valet, plus occupé de rehausser le mérite de son maître que de s'assurer de la vérité des faits qu'il rapporte.

Il ne faut pas s'étonner si l'influence que de tels historiens exercèrent sur leurs compatriotes fut rarement avantageuse. Ils pervertirent complétement leur jugement sur tous les faits militaires, en présentant toujours à leurs yeux l'idéal d'une vaine chevalerie, qui occupait dans leurs esprits la place de toutes les vérités historiques. Combattre et répandre des flots de sang leur parut la seule gloire du guerrier, sans qu'ils élevassent jamais leur pensée ou vers la morale, qui leur aurait fait distinguer le but des combats, ou vers la science militaire, qui leur aurait fait rechercher les moyens de les rendre profitables. Loin de seconder les sentiments populaires de liberté, de dignité humaine, qui commençaient à fermenter dans les masses, ils semblèrent prendre à tâche de les décrier; tandis qu'ils encouragèrent le faste des rois, ces fêtes insensées, ces tournois qui dissipaient en peu de jours les finances des plus grands princes, et qui les laissaient ensuite sans ressources dans toutes les nécessités de l'État. Loin de relever la morale, ils la dégradaient toujours plus, tantôt par les idées et les images les plus licencieuses, tantôt par la doctrine qu'ils professaient tous, que tous les vices, toutes les cruautés, toutes les perfidies, comme toutes les impuretés, pouvaient se racheter par l'ardeur de la dévotion. Charles VII et son fils le dauphin Louis, le duc de Bourgogne et son fils le comte de Charolais, furent célébrés par tous les historiens du temps comme des princes très-religieux. En effet, il était impossible de pousser plus loin qu'eux la régularité dans les pratiques de dévotion, et l'obéissance aux prêtres; mais il serait difficile aussi d'observer moins les règles de la morale qu'ils ne firent les uns et les autres. Le moindre tort du bon Philippe de Bourgogne était le scandale qu'il donnait par le rang qu'il faisait tenir à la cour à ses quatorze bâtards. La cruauté de ses ven-

geances, son manque de foi envers ses peuples, ses dissipations, auxquelles il ne pouvait pourvoir que par des taxes excessives et arbitraires, son indulgence sans bornes pour les gens de guerre, sa confiance aveugle dans ses favoris, exposaient ses sujets à tous les genres d'oppression. Il exerçait entre autres sa tyrannie en disposant des femmes à marier. « En ce temps, dit Jacques du Clercq, par tout le » pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenoit que aucun marchand, » laboureur, et aucunes fois bourgeois d'une bonne ville ou officier, » trespassoit de ce siècle, qui fût riche, et il délaissât sa femme riche, » tantôt ledit duc, son fils, ou autres de ses pays, vouloient marier » lesdites veuves à leurs archers, ou autres leurs serviteurs; et falloit » que lesdites veuves, si elles se vouloient marier, qu'elles éponsassent » ceux que leurs seigneurs leur vouloient bailler, ou fissent tant par » argent, au moins tant à ceux qui les vouloient avoir comme à ceux » qui gouvernoient les seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs mêmes, » qu'ils souffrissent qu'elles se mariassent à leur gré.... Et pareille- » ment quand un homme était riche, et il avoit une fille à marier s'il » ne la marioit bien jeune, il étoit travaillé comme il est dit ci-dessus.» Pour échapper à cette tyrannie, les veuves cherchaient à se remarier avant que les gens en crédit qui pouvaient convoiter leur douaire fussent informés de leur veuvage; et l'on vit, le 27 juin 1457, la veuve d'un pelletier à Arras se remarier le lendemain de la mort de son mari, avant que le corps de celui-ci fût mis en terre [1].

Nous aurons assez à parler, dans la suite de cette histoire, de la cruauté, de la brutalité, de la violence de Charles, fils de Philippe, comte de Charolais, le héros de ces historiens chevaleresques, et celui des princes du temps qui s'était le plus formé par la lecture des romans. Lui aussi était un prince très religieux, « qui toujours conti- » nuoit le service de Dieu, et jeûnoit tous jeûnes commandés pour le » moins.... Bon compagnon étoit alors avec les filles; car il n'étoit » point marié; mais lui marié jamais ne rompit son mariage.... Il » étoit si grand aumônier qu'il donnoit à tout pauvre qu'il encontroit » par les villes et par les champs. Il étoit en son vertueux avenir sage, » large et véritable, et se nourrit en telles mœurs et en telles vertus, » que je n'ai point lu ni su si vertueux avénement de prince.... Sur- » tout il joutoit très-souvent, et à ce métier étoit renommé, non pas

[1] J. du Clercq. t. XIII, c. 27, p. 211.

» seulement comme un prince et un seigneur, mais comme un chevalier dur, puissant et à redouter ; et certes il fréquentoit les joutes en icelui temps, et gagnoit bruit et los, et enduroit le faix et le travail, et donnoit et recevoit grands coups, sans soi épargner, comme si c'eût été un pauvre compaignon qui désirât son avancement à ce métier... [1] » « Il étoit chaud, actif et dépiteux, et désiroit en sa condition enfantine à faire ses volontés à petites corrections ; et toutefois il eut l'entendement et le sens si grands, qu'il résista à ses complexions, tellement qu'en sa jeunesse ne fut trouvé plus doux ne plus courtois de lui. Il ne juroit Dieu ne nuls saints ; il avoit Dieu en grand crémeur et révérence. Il apprenoit à l'école moult bien, et retenoit et s'appliquoit à lire et faire lire devant lui, du commencement, les joyeux contes et faits de Lancelot et de Gauvain, et retenoit ce qu'il avoit ouï mieux qu'autre de son âge [2]. »

Nous rapprocherons de ces portraits celui de Charles VII, par Jacques du Clercq, pour juger en même temps, et les princes, et l'esprit et les opinions de leurs historiens. « Icelui roi Charles, dit-il, ains qu'il eût » paix au duc de Bourgogne, menoit moult sainte vie, et disoit ses » heures canoniaux. Mais depuis la paix faite audit duc, jà soit ce » qu'il continuât au service de Dieu, il s'accointa d'une jeune femme » venue de petit lieu, nommée Agnès, laquelle depuis fut appelée la » belle Agnès, laquelle menoit plus grand état que la reine de France; » et se tenoit peu ou néant ladite reine Marie avec ledit roi Charles, » combien qu'elle fût moult bonne et très-humble dame, et comme » on disoit, moult sainte femme... Après laquelle belle Agnès morte, » le roi Charles accointa en son lieu la nièce de ladite belle Agnès, » laquelle était femme mariée au seigneur de Villequier, et se tenoit » son mari avec elle ; et elle étoit bien aussi belle que sa tante ; avoit » aussi cinq à six damoiselles des plus belles du royaume, de petit » lieu, lesquelles suivoient ledit roi Charles partout où il alloit, et étoient » vêtues comme reines [3]. »

On sent aisément, au ton de l'orateur, que les mauvaises mœurs du roi choquaient l'opinion publique. Il le témoigne également lorsqu'il raconte, en 1454, comment la dame de Villequier se fit céder Blanche de Rebreuve par ses parents, pour la donner au roi, encore que celle-ci

[1] Mém. d'Olivier de la Marche, t. VIII, c. 28, p. 406 et 407.
[2] *Ibid.*, c. 22, p. 278.
[3] J. du Clercq, t. XIV, c. 29, p. 131.

protestât en pleurant qu'elle aurait mieux aimé conserver sa vertu, dût-elle vivre seulement de pain et d'eau claire : mais bientôt Blanche, qui était la plus belle femme qu'on pût voir, fut aussi bien avec le roi que la dame de Villequier elle-même[1]. L'Église avait réservé toutes ses censures pour les vices que du Clercq reprochait au roi. Ce n'est pas qu'elle ne fût prête à les pardonner; mais elle voulait que son pardon fût acheté par des pénitences. C'était par ce mélange d'indulgence et de rigueur qu'elle tenait dans sa main le cœur des rois. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle exerçât la même vigilance sur leurs autres péchés, sur leurs actes de rapacité, de cruauté et de perfidie. Charles VII n'était lui-même ni cruel ni vindicatif; mais ce même homme, toujours dominé par ses favoris, était incapable d'aimer personne. Il était toujours prêt à sacrifier ceux qui l'avaient servi le plus fidèlement, aux dénonciateurs qui voulaient se partager leurs dépouilles. Nous avons vu la ruine successive de ses financiers : le Florentin Otto Castellani, qui avait contribué à perdre Jacques Cœur, et qui l'avait remplacé dans la charge d'argentier du roi, fut à son tour sacrifié en 1455. Il fut arrêté le premier jour de l'année, ainsi que Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi, par le prévôt de l'hôtel. On les accusa d'avoir fait faire et de porter des images et caractères magiques, au moyen desquels ils dominaient l'esprit du roi, et lui faisaient faire tout ce qu'ils voulaient. Gouffier fut condamné à la confiscation de tous ses biens et au bannissement; le roi lui fit grâce cependant d'une partie de la peine, et ne lui prit que mille écus, qu'il distribua avec ses emplois aux courtisans qui l'avaient accusé. Quant à Castellani, il fut reconnu innocent; mais les courtisans, qui ne voulurent pas renoncer à la confiscation de ses biens, qu'ils s'étaient déjà distribués, lui intentèrent une nouvelle accusation, celle d'un vice honteux, que des juges prévenus admirent aisément sans preuves[2].

Nous avons cherché à faire connaître par ces citations les historiens chevaleresques du règne de Charles VII, qui, écrivant en langue vulgaire, étaient universellement lus, et exerçaient une influence marquée sur l'opinion publique. Mais à la même époque commençait une autre école, une nouvelle série d'historiens latins, dont l'esprit est absolument différent, et dont l'apparition doit être regardée comme un symptôme du mouvement des esprits. C'étaient des érudits formés par

[1] J. du Clercq., t. XIII, c. 18, p. 177.
[2] J. Chartier, p. 286.

la lecture des anciens, par l'admiration de Tite Live, et qui, en imitant celui-ci, voulaient composer pour d'autres érudits une histoire classique de la France. Amelgardus, Guagninus, Belcarius, Arnoldus Ferronius, sont les écrivains de cette époque qui se proposent de satisfaire les goûts des écoliers de l'université. Une génération nouvelle commençait à se former dans les colléges; le nombre de ceux qui étudiaient les classiques, qui admiraient l'antiquité, allait croissant. La brillante carrière qu'avaient parcourue quelques érudits, à la tête desquels il fallait mettre le pape régnant, mettait les lettres latines en honneur. Le cardinal d'Estouteville, nommé par le pape légat en France, s'était occupé activement, en 1452, de concert avec des commissaires royaux, de réformer l'université de Paris; il avait donné plus d'activité aux études, il avait supprimé plusieurs exactions indues et plusieurs fraudes, qui écartaient des quatre facultés les pauvres étudiants[1]. Déjà ceux qui se destinaient au barreau et à la magistrature commençaient à se livrer à ces fortes études, à ce travail obstiné qui, dans le siècle suivant, donna un caractère si austère, si étranger à la cour, si modelé sur l'antiquité, aux membres du parlement. Ce mouvement d'érudition, ce désir de savoir, cette imitation des illustres lettrés de l'Italie et de l'Allemagne, se faisait sentir dans les écoles de France, sans être encore remarqué au dehors; il préparait un changement dans l'esprit d'une classe qui devait devenir distinguée, sans que les chevaliers, qui croyaient encore constituer la nation française tout entière, s'aperçussent seulement de son existence. Se conformant à cette admiration nouvelle pour l'antiquité, plusieurs savants entreprirent d'écrire l'histoire de Charles VII et de Louis XI à la manière de Tite-Live. On trouve dans leur narration plus de prétention à l'éloquence et à la philosophie que dans ceux que nous venons de passer en revue, plus d'ordre et d'intelligence dans la distribution des faits, souvent plus d'indépendance et des sentiments plus élevés; malheureusement l'imitation classique leur ôte habituellement l'accent de la vérité; en s'efforçant de parler comme Tite-Live, ils ne peignent que des Romains, et non point des Français.

S'il nous est difficile de démêler le mouvement progressif des esprits dans l'université de Paris, où l'enseignement était public, et où des monuments nombreux et volumineux nous en transmettent l'histoire,

[1] Crévier, Hist. de l'université de Paris, t. IV, l. VII, p. 170-196.— D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, t. II, l. XVI, p. 838.

il est presque absolument impossible de reconnaître la marche d'un autre enseignement, d'un enseignement secret, qui accoutumait les hommes à examiner ce que leurs supérieurs leur ordonnaient de croire, et qui préparait ainsi la réforme de l'Église. L'histoire de l'université ne nous présente guère sur ce corps, toujours jaloux de ses priviléges, que ses querelles, tantôt avec l'autorité civile, tantôt avec les ordres mendiants, et elle n'arrête point nos regards ou sur le développement des talents des professeurs, ou sur l'activité croissante des écoliers; mais l'histoire des esprits indépendants, qui rejetaient les croyances communes, était soigneusement cachée par eux-mêmes à tous les regards, car ils savaient que dès qu'ils seraient connus ils devraient périr. Cependant, le besoin d'examen s'était fait sentir, le doute avait germé dans les cœurs, les deux schismes et les discussions du concile de Bâle avaient ébranlé la croyance; ceux qui avaient approché la cour de Rome, soit qu'ils eussent connu le violent et cruel Eugène IV, ou le savant Nicolas V, protecteur des arts et des lettres, en revenaient persuadés que les chefs de leur religion la considéraient plutôt comme un grand moyen de gouvernement que comme un motif de foi et d'espérance. Ceux qui avaient négocié avec les Sarrasins, et que le grand développement du commerce avait fait vivre au milieu d'eux, commençaient à les regarder avec moins d'horreur; d'autres s'étaient trouvés, pour la même cause, rapprochés ou des disciples de Wickleff, en Angleterre, ou de ceux de Jean Huss et de Jérôme de Prague, en Bohême. Ces derniers, protégés, depuis l'année 1444, par George Podiebrad, qui administrait alors le royaume de Bohême au nom de Ladislas le Posthume, jouissaient pour la première fois de la liberté de conscience, qui, jusqu'à eux, n'avait jamais été accordée à aucun de ceux que l'Église qualifiait d'hérétiques; leurs opinions se répandaient secrètement, surtout dans les villes de commerce : Jean, évêque *in partibus* de Baruth, et administrateur de l'évêché d'Arras, qui avait été pénitencier du pape Nicolas V, en 1450, prétendait que le tiers de la chrétienté était vaudois, et que l'on comptait dans la secte des évêques, et même quelques cardinaux [1]. Il nous est impossible de juger jusqu'à quel point cette accusation était fondée, car les sectaires, connaissant tout le danger attaché à la manifestation de leurs opinions, les cachaient soigneusement à leurs contemporains. Ils se gardaient de

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 4, p. 15.

confier à des écritures, qui pouvaient être saisies et témoigner contre eux, un secret qu'ils osaient à peine déposer dans l'oreille de leurs plus fidèles disciples; d'ailleurs, leurs livres, s'ils en écrivirent aucun, furent saisis et brûlés par l'inquisition, et rien ne nous est connu sur leur doctrine que le nom de vaudois qu'on leur donnait; nom qui fait supposer que leurs opinions étaient les mêmes que celles des vaudois, premiers réformateurs du douzième siècle, des Albigeois, des hussites de Bohême, et des lollards, ou disciples de Wickleff, en Angleterre; car une correspondance secrète était maintenue entre tous ces sectaires; et lorsqu'ils purent enfin manifester leurs sentiments religieux, ils se trouvèrent, dans le siècle suivant, conformes à ceux de Luther et de Calvin.

Mais les religieux dominicains, en possession des tribunaux d'inquisition répandus dans tout le royaume, veillaient pour arrêter ce progrès des esprits, et pour ramener les consciences à l'état de soumission et de crainte qui faisait la sécurité et la puissance de l'Église; ils étaient avertis de la fermentation des esprits par l'audace des attaques contre les vices du clergé, par la faveur avec laquelle étaient accueillies les poésies qui dénonçaient les mœurs des prêtres et des moines; ils savaient que, de tous les vices, ceux qui excitent le plus l'indignation du peuple sont ceux qui offensent les mœurs domestiques, peut-être parce que ces vices détruisent plus qu'aucun autre le bonheur qui console le pauvre de l'oppression et de la misère, celui du mariage; ils savaient que le libertinage des prêtres contribuait, bien plus que leur cupidité ou leur dureté, à décrier le clergé; car même les plus dévots convenaient « que, à vérité dire, plusieurs gens d'Église, et le plus, en ce
» temps et long-temps paravant, étoient si dissolus au péché de luxure
» et avarice, ambition et ès délices mondaines, que ce seroit pitié à le
» mettre par écrit; et aussi bien les grands, comme prélats et autres,
» que les pauvres prêtres mendiants et autres [1]. »

Pour faire diversion à ces accusations, et détourner du clergé l'animadversion publique, les dominicains jugèrent convenable de dénoncer, comme répandu dans la société, et parmi ces laïques qui se permettaient de blâmer les prêtres, un autre vice pour lequel le public éprouve plus d'horreur, et qu'il est juste de punir par le dégoût et la honte, mais que les tribunaux ne peuvent poursuivre sans encourager des délations

[1] J. du Clercq, t. XIII, c. 29, p. 222.

le plus souvent calomnieuses, et sans salir l'imagination par des détails infâmes. Sur des dénonciations de ce genre, deux hommes furent brûlés, à Lille, à la Chandeleur de 1457 ; deux autres à Saint-Omer, tandis qu'un grand nombre d'autres furent accusés ou arrêtés [1], deux autres encore furent brûlés à Arras, le 14 mai 1458, un troisième, le 18 mai, et un quatrième, le 25 mai, quoique celui-ci, étant clerc, eût d'abord été réclamé par l'évêque [2]. Au commencement de février 1459, on brûla trois personnes à Hesdin [3], et le 12 juillet, deux à Lille, où l'on coupa en même temps la tête à un archer, pour le punir de n'avoir pas dénoncé ces dernières victimes [4]. Dans toutes les villes des Pays-Bas, un grand nombre de malheureux étaient arrêtés, et l'on instruisait leur procès. Dans toutes les chaires, les prêtres tonnaient contre la corruption des laïques, et annonçaient que le feu du ciel qui avait consumé Sodome et Gomorrhe, ne tarderait pas à consumer aussi les pays voisins de la Somme.

Mais bientôt Pierre le Brousart, dominicain, maître en théologie, inquisiteur d'Arras, accueillit des accusations plus effrayantes encore, et dont il était plus difficile de se justifier, contre ceux qu'il déclara suspects de vaudoisie; il sentit peut-être qu'il n'exciterait dans le peuple aucune indignation contre eux, s'il se contentait de rechercher les erreurs théologiques, ou de dénoncer l'esprit d'indépendance que l'Église avait punis autrefois dans les anciens vaudois, dans les Albigeois, les batérins, les pollards et les hussites. Aussi, au lieu d'examiner leur croyance, il accrédita contre eux les fables les plus absurdes et les plus dégoûtantes, des fables qui n'avaient pu être inventées que pour exciter contre des malheureux la fureur populaire ; il affirma donc que les vaudois nourrissaient des crapauds avec des hosties consacrées ; qu'ils employaient ensuite leur graisse mêlée avec des os de pendus, et du sang de jeunes enfants qu'ils tuaient dans ce but, à faire un liniment qui leur servait pour toutes leurs opérations magiques. Quand ils en oignaient un manche à balai, et qu'ils montaient dessus, le diable les transportait aussitôt où ils voulaient aller en Vaudoisie. Au lieu de leur réunion, le diable se montrait à eux sous la figure de quelque animal immonde ; ils lui faisaient ainsi don de leur âme. Le diable revê-

[1] J. du Clercq, t. XIII, c. 31, p. 235.
[2] *Ibid.*, t. XIV, c. 33, p. 245.
[3] *Ibid.*, c. 42, p. 296.
[4] *Ibid.*, c. 45, p. 308.

tait ensuite tour à tour la forme d'homme et de femme, et les vaudois des deux sexes se prostituaient à lui [1].

Il est bien possible que les inqnisiteurs crussent eux-mêmes ces fables, car elles sont empreintes de l'imagination sacerdotale, et on les retrouve jusqu'au dernier siècle dans tous les procès de l'inquisition. Quiconque n'obéissait pas aux prêtres, leur paraissait devoir être entaché des vices qui révoltaient le plus tous les sens. Ils commencèrent par s'attaquer à des enthousiastes dont la régularité de vie et les austérités semblaient démentir d'avance de telles accusations. Chaque année, dans chaque État, les inquisiteurs tenaient un chapitre général. En 1459 ceux de Bourgogne s'étaient rassemblés à Langres, et ils y avaient brûlé un pauvre ermite natif d'Artois, nommé frère Robinet de Vaux, qui, révolté de la corruption du clergé, s'était retiré dans les déserts pour y faire son salut. Ils s'aperçurent bientôt cependant que personne ne voulait croire qu'un homme dont chacun avait remarqué l'abstinence et la sainte vie, n'eût renoncé aux plaisirs qui étaient à sa portée, que par une effrénée sensualité. Aussi l'inquisiteur d'Arras, frère Brousart, dès son retour dans cette ville, jugea-t-il plus expédient d'attaquer des personnes dont la réputation était déjà perdue, pour qu'elles servissent à compromettre ces esprits indépendants dont il était si important de se défaire. Le 1[er] novembre 1459, il fit arrêter une femme de mauvaise vie, nommée Déniselle, qui fut mise à plusieurs reprises à la torture devant les vicaires de l'évêque, quatre chanoines et les inquisiteurs. On la pressa de tant de questions, on lui fit éprouver des tourments si effroyables, qu'on lui fit confesser qu'elle était vaudoise, qu'elle s'était rendue en Vaudoisie, et qu'elle avait pris part à chacune des abominations qu'on lui suggérait, comme commises par les vaudois. Elle reconnut en même temps avoir vu en Vaudoisie un grand nombre de personnes que les inquisiteurs lui nommèrent. Sur cette dénonciation, les inquisiteurs ordonnèrent de nombreuses arrestations. Ils firent conduire dans leurs prisons un peintre qu'on nommait l'*Abbé de peu de sens*, et qu'on représentait comme président des assemblées de vaudois; un barbier, un sergent, une dame, et trois filles de joie. Les vicaires de l'évêque, après les avoir examinés, voulaient les laisser aller, mais Jacques Dubois, doyen de l'église d'Arras, l'évêque de Baruth, et le comte d'Étampes, gouverneur de la province,

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 4. p. 19 et 20.

s'y opposèrent si fortement, *se faisant partie pour la foi*, qu'il fallut continuer le procès [1]. On les mit à la torture, et les prêtres avaient un art si merveilleux pour multiplier et prolonger les tourments, qu'à la réserve du sergent, qui trouva moyen de s'étrangler en prison, tous les autres confessèrent tout ce qu'on voulut. Le 9 mai 1460 on les amena dans la cour de la maison épiscopale, couverts de hautes mitres sur lesquelles on avait peint des diables. Tout le peuple d'Arras et de dix lieues à la ronde y était rassemblé. Pierre le Brousart, l'inquisiteur qui les avait condamnés, leur adressa un sermon, dans lequel il récapitula tous les crimes dont on leur avait extorqué la confession : en même temps on exposait autour de la chaire, des tableaux dans lesquels toutes ces abominations étaient représentées, pour l'édification de ceux qui étaient trop loin pour l'entendre. Il déclara ensuite qu'il les retranchait de l'Église, comme des membres pourris, qu'il les livrait au bras séculier, et qu'il confisquait tous leurs biens au profit de l'évêque. Les échevins, sans prendre connaissance du procès, ce qui leur était interdit par l'Église, ordonnèrent aussitôt que tous ceux que leur livrait l'inquisition, fussent brûlés. « Mais sitôt, dit du Clercq, » que les dites femmes ouïrent leur sentence, comme femmes déses- » pérées commencèrent à crier, et dire à maître Giles Flameng avocat, » qui illec étoit présent, et qui toujours avoit assisté à les interroger, » tant par torture comme autrement, tels mots : Ha ! faux traître » déloyal, tu nous a déçues : tu nous disois que nous confessassions ce » qu'on nous disoit, et qu'on nous laisseroit aller, et que n'aurions » autre pénitence que d'aller en pèlerinage, six lieues loin, ou dix, ou » douze. Tu sais, méchant, que tu nous as trahis [2]. »

Malgré ces réclamations, et les protestations qu'elles répétèrent sur le bûcher, qu'il n'y avait rien de vrai dans les confessions qu'on leur avait arrachées par la torture et par de trompeuses promesses ; malgré leurs actes de dévotion, et leurs prières pour qu'on fît dire au moins des messes pour elles, ces six personnes furent brûlées vives. Elles étaient à peine expirées que l'inquisiteur fit arrêter dans Arras six hommes et six femmes. Parmi les premiers se trouvaient cette fois un chevalier et un autre gentilhomme ; l'inquisition commençait à atteindre ceux dont il lui importait réellement de se défaire [3]. Des

[1] J. du Clercq, l. XIV, c. 3, p. 11.
[2] *Ibid.*, c. 4, p. 27.
[3] *Ibid.*, c. 4, p. 24

arrestations nombreuses avaient été faites en même temps à Amiens, et d'autres à Tournai ; mais quant aux premiers prisonniers, l'évêque d'Amiens les avait fait aussitôt remettre en liberté, déclarant qu'autant on lui en amènerait, autant il en délivrerait [1]. L'opposition de l'évêque d'Amiens n'arrêta point les inquisiteurs ; ils continuèrent à faire conduire dans leurs cachots de nouvelles victimes : le 22 juin 1460, ils firent arrêter encore Payen de Beaufort, chevalier, et deux des plus riches bourgeois d'Arras, qui étaient en même temps échevins de cette ville [2]. Parmi les douze qui avaient été arrêtés les premiers, une femme eut le courage de résister à tous les tourments, et de protester de son innocence jusqu'à la fin : elle fut brûlée pour la punir de son obstination ; neuf des prévenus avouèrent dans les tourments, puis en présence de l'échafaud ils se rétractèrent ; sur cette dénégation ils furent condamnés comme relaps, et également brûlés : deux hommes qui avaient avoué à la torture persistèrent dans leurs aveux ; ce fut un motif pour leur faire grâce, c'est-à-dire pour les condamner seulement à une prison perpétuelle. Le frère inquisiteur, après les avoir prêchés en public, déclarait qu'il remettait à la justice séculière ceux qu'il voulait faire périr ; cependant celle-ci n'était plus même consultée, ils étaient brûlés dès que l'inquisiteur avait prononcé leur sentence [3].

Encouragés par ces supplices, et par des dépositions qui devenaient tous les jours plus nombreuses, quoique les malheureux auxquels on les avait arrachées par la torture, les révoquassent ensuite, les inquisiteurs commencèrent à s'adresser à des gens plus élevés en dignité. Ils firent arrêter encore deux échevins, qui étaient parmi les plus riches bourgeois de la ville ; deux autres prirent la fuite, mais de nouvelles arrestations se faisaient chaque jour, et désormais elles n'atteignaient plus que des gens riches, en sorte que l'on commença à soupçonner parmi le peuple, que l'Église en voulait surtout à la confiscation de leurs biens. Le comte d'Étampes, qui était gouverneur de l'Artois pour le duc de Bourgogne, apportait autant de zèle que les inquisiteurs à la persécution des vaudois. Quoiqu'il eût jusqu'alors compté le sire de Beaufort parmi ses amis, il repoussa toute intercession en sa faveur,

[1] J. du Clercq, c. 6, p. 29. — L'évêque d'Amiens était alors Ferri, fils de Jean de Beauvoir et de Louise de Mailly. Gallia christiana, t. X, p. 1201.
[2] *Ibid.*, c. 7, p. 30.
[3] *Ibid.*, c. 8, p. 33.

et il nomma le sire de Saveuse son lieutenant, le sire de Crèvecœur bailli d'Amiens, et Guillaume de Berri vice-bailli, pour assister aux nouveaux procès qu'allait commencer l'inquisition. Deux évêques *in partibus* de l'ordre des dominicains, et beaucoup de théologiens fameux, étaient aussi venus se réunir à un tribunal qui s'était illustré par tant de zèle [1]. D'autre part l'opinion publique commençait à se roidir contre ses jugements. En voulant exciter contre les vaudois les passions populaires, on avait révolté les gens sensés. Les inquisiteurs, dans d'autres villes, avaient bien cherché à imiter ce qui se faisait à Arras : le 26 août ils avaient fait brûler à Mantes un malheureux; mais sa femme, qui avait été arrêtée en même temps que lui, et contre laquelle ils se préparaient à informer, fut remise en liberté par ordre du parlement de Paris [2]. Soit cet exemple, soit le nombre des assesseurs qui étaient venus se joindre aux inquisiteurs d'Arras obligèrent ceux-ci à apporter un peu plus de circonspection et de lenteur dans leurs procès, et à traiter mieux leurs prisonniers. Ce fut le 22 octobre 1460 seulement, qu'ils prêchèrent publiquement le chevalier de Beaufort et trois autres de leurs plus riches prévenus ; ils n'osèrent en brûler qu'un seul, et ils condamnèrent Beaufort et les deux autres à une prison de vingt ans, en confisquant leurs biens. Un de ces derniers avait résisté avec un courage indomptable à toutes les tortures que les moines avaient su imaginer. Ils lui avaient cependant fait donner quinze fois la question, et ils avaient poussé la barbarie jusqu'à la faire donner deux fois dans le même jour. La majorité des inquisiteurs déclara ensuite qu'il était impossible de le condamner à mort, puisqu'il n'avait rien avoué. Celui des quatre qui fut brûlé était un échevin d'Arras, qui probablement tomba dans l'erreur commune aux prévenus, de désavouer après qu'on les avait ramenés en prison, ce qu'ils avaient confessé à la torture; c'était donner à l'inquisition un motif pour les condamner comme relaps. « Il disculpa à haute voix tous ceux qu'il avoit » inculpés de la vaudesie, dont les aucuns étoient là présents, échevins » et autres; et dit que ce qu'il avoit dit, écrit, et confessé, il l'avoit » fait par force de gehenne, et qu'autant de gens de nom qu'il connaissoit, il les avoit tous nommés, et si plus en eût connu, plus en » eût confessé et nommé [3]. »

[1] J. du Clercq, c. 9. p. 39.
[2] *Ibid.*, c. 12, p. 48.
[3] *Ibid.*, c. 14, p. 67.

Il semble cependant que les assesseurs qui étaient venus joindre l'inquisiteur d'Arras, commençaient à regarder comme des fous fanatiques ceux qui avaient prononcé les premières sentences; ils écartèrent donc du tribunal l'évêque de Barnth, le doyen de Notre-Dame Jean Boulanger, et le sire de Saveuse, qui, dans tous les cas, voulaient toujours condamner au feu. Dès lors les procès prirent une autre tournure : neuf hommes, deux femmes, et trois contumaces furent encore jugés avant la fin de l'année, et aucun d'eux ne fut condamné à mort. Tous avaient été exposés à la torture, mais aucun des neuf hommes n'avait rien avoué, apparemment parce qu'on avait mis moins d'acharnement à prolonger leur supplice : les deux femmes avaient confessé à la torture tout ce qu'on leur avait suggéré, et cependant elles ne furent soumises qu'à des pénitences peu rigoureuses. L'issue de ces derniers procès fut regardée par les habitants d'Arras comme une preuve que tous ceux qui avaient été condamnés durant cette effroyable persécution étaient innocents [1]. Longtemps après, et depuis que le roi Louis XI eut réuni le comté d'Artois à la couronne, le parlement de Paris, le 20 mai 1491, ou sous le règne de Charles VIII, déclara tous ces procès, faits trente ans auparavant, « abusifs, nuls, faits faussement, et autrement qu'à point ; » condamna les héritiers du duc de Bourgogne et des principaux juges, à une amende de 6,500 livres parisis, à distribuer comme réparation entre les héritiers des victimes. « Et au surplus la-
» dite cour a défendu et défend aux dits évêques d'Arras, ses officiers,
» inquisiteurs de la foi, et tous autres juges, ecclésiastiques et sécu-
» liers, que dores en avant il usassent en procez, d'exécutions extraor-
» dinaires, de gehenne, questions et tortures inhumaines et cruelles,
» comme capellet, mettre le feu ès plantes des piés, faire avaler huile
» et vinaigre, battre ou frapper le ventre des criminels ou accusés, ni
» autres semblables, et non accoutumées questions, sur peine d'en être
» repris et punis selon l'exigence des cas [2]. »

La persécution d'Arras avait inspiré une horreur universelle, par la cruauté extraordinaire des juges et le nombre des victimes; mais quand l'inquisition se contentait, comme dans les autres villes de France, de brûler de temps en temps quelques malheureux, personne

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 15 et 16, p. 70-78. — Math. de Coucy, t. XI, c. 129, p. 358.

[2] Extrait des registres du Parlement à la suite des Mémoires de J. du Clercq, t. XIX, p. 233.

n'osait se plaindre ou révoquer en doute sa justice. Bien au contraire, les historiens racontent avec édification le spectacle qu'elle donna à Évreux, le 23 décembre 1453, d'autant que le pénitent était un docteur en théologie, maître Guillaume Édeline, prieur de Saint-Germain-en-Laye. Il était moine augustin ; les dominicains regardaient son ordre comme rival du leur, et leur haine réciproque se manifesta dans la réforme tentée par Jérôme Savonarola, et dans celle qu'accomplit Luther. Édeline fut condamné par l'inquisition comme ayant fait hommage au diable sous forme d'un mouton, comme l'ayant baisé sous la queue, et s'étant rendu à son consistoire, monté sur un manche à balai ; le tout dans l'espoir d'obtenir les faveurs d'une grande dame. L'inquisiteur dominicain prêcha en public le docteur augustin, couvert d'une mitre où étaient peints des diables, mais il ne le renvoya pas ensuite au bras séculier, parce qu'il était prêtre ; il le condamna seulement à être enchaîné, et nourri au pain et à l'eau dans une basse fosse, pour le reste de sa vie [1].

Presque au moment où l'Église répandait l'alarme au nord de la France par les châtiments qu'elle infligeait à ceux qui osaient secouer son joug, elle scandalisait le midi par l'indulgence qu'on affirmait qu'elle avait montrée pour les passions des princes. Jean V, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, qui avait succédé, en 1450, à son père Jean IV, était devenu amoureux de sa sœur Isabelle, qui était d'une rare beauté ; il l'avait séduite, il vivait publiquement avec elle, et il en avait eu deux enfants. Le bruit se répandit que le pape Nicolas V l'avait excommunié, et comme il était proche parent de Charles VII, le roi, pour éviter le scandale, l'envoya exhorter à se soumettre à l'Église, lui promettant, s'il voulait se séparer de sa sœur, d'obtenir pour lui l'absolution du pape [2]. Mais l'évêque de Lectoure se chargea d'une négociation plus délicate : il partit pour Rome, promettant d'obtenir du pape non-seulement l'absolution pour le passé, mais aussi une dispense en faveur du comte, afin qu'il pût épouser sa sœur [3]. Nicolas V était mort le 24 mars 1455, et Alphonse Borgia lui avait succédé le 8 avril, sous le nom de Calixte III. L'évêque de Lectoure réussit en effet à obtenir une bulle pour autoriser ce mariage

[1] J. Chartier, p. 282.
[2] Matth. de Coucy, t. XI, c. 111, p. 223.
[3] Amelricus, de l'ordre des frères mineurs, fut évêque de Lectoure, de 1453 à 1479. Gallia christiana, t. I, p. 1082.

incestueux ; mais sous le pontificat suivant, on affirma que cette bulle avait été fabriquée par Antoine de Cambrai, référendaire du pape, et par Jean de Volterra, son notaire apostolique, sans que Calixte III en eût eu connaissance [1]. Après tout, ces officiers étaient chargés par le pape de délivrer les bulles, et il est probable que le plus souvent ils ne le consultaient pas sur celles qu'ils expédiaient. On dit que le comte d'Armagnac n'attendit pas même que ces bulles lui fussent parvenues, pour forcer un de ses chapelains à le marier à sa sœur. Il le menaça de le faire jeter dans la rivière s'il faisait quelque difficulté à les unir. Après ce mariage scandaleux, le comte d'Armagnac eut un troisième enfant de sa sœur. Cependant Charles VII lui envoya, au commencement de l'année 1455, le comte de la Marche et la dame d'Albret, l'un son oncle et l'autre sa tante, pour essayer de le ramener à une conduite moins licencieuse. Armagnac alla au-devant d'eux. « Beaux » oncles, leur dit-il, je sais bien pourquoi vous en venez en cette Marche, » mais vous pouvez bien vous en retourner, car pour vous, et pour » tous ceux qui en voudront parler, je n'en ferai autre chose. » Dans la discussion qui suivit il tira sa dague, et menaça de les tuer [2].

(1455.) L'affaire de l'inceste aurait pourtant pu s'accommoder, si dans le même temps le comte d'Armagnac n'avait pas offensé Charles VII, en donnant à Jean, bâtard de l'Escure, l'archevêché d'Auch, que Charles destinait à Philippe de Lévis, neveu du dernier archevêque, qui s'en était démis en faveur de celui-ci. Le roi perdit patience ; il chargea le comte de Clermont, son lieutenant en Guienne, de se saisir du comté d'Armagnac. Les maréchaux de Lohéac et de Saintrailles, beaucoup de grands seigneurs, et toutes les troupes cantonnées dans le midi, marchèrent à cette expédition. On prétendit que l'armée royale était forte de vingt-quatre mille hommes. Elle entra dans l'Armagnac à la fin de mai. En peu de temps Lectoure et dix-sept places fortes furent conquises, et le comte Jean s'enfuit avec sa sœur dans les États du roi d'Aragon [3].

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui était alors le ministre et le principal favori de Charles VII, était ennemi du comte

[1] Hist. gén du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 18. — Raynaldi Annal. eccles., 1460, § 113

[2] Matth. de Coucy, c. 111, p. 257.

[3] *Ibid.*, p. 259. — J. Chartier . p. 285. — Berri, p. 473. — Jacq. du Clercq, t. XII, c. 23, p. 195.

d'Armagnac, et c'était lui qui avait précipité sa ruine. Le dauphin Louis, au contraire, qui était jaloux de tous les ministres de son père, favorisait Armagnac, et il avait choisi le bâtard d'Armagnac, frère du comte, pour commander ses troupes. La jalousie, la défiance entre la cour de Charles VII et celle de Louis allaient croissant chaque jour. Le dauphin avait confisqué la seigneurie de Valbonnais, parce qu'elle appartenait au comte de Dunois, qui commandait les armées de son père [1]. Il avait attaqué, en 1454, son beau-père, le duc de Savoie, sous prétexte de réclamer l'hommage du marquisat de Saluces, mais dans le fait, par humeur de ce que le duc de Savoie avait traité avec le roi. Il lui avait pris plusieurs châteaux, et avait fait prisonniers un grand nombre de ses gentilshommes. Au bout de trois mois cependant un traité fut conclu entre eux, au mois de septembre 1454; il laissa en suspens, pour sept ans, la question de savoir si les marquis de Saluces devaient l'hommage aux dauphins ou aux ducs de Savoie [2]. Cette petite guerre, et la défiance du dauphin, qui le forçait à entretenir beaucoup de soldats, avaient dérangé ses finances : de plus, le roi lui avait ôté les châtellenies de Rouergue, qui formaient une partie de ses revenus. Louis qui manquait d'argent, augmenta les impôts qu'il levait sur ses peuples. Les Dauphinois se plaignirent, et Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, se chargea de faire valoir leurs plaintes auprès de Charles VII. Il pressa celui-ci de rendre justice au peuple, de rappeler le dauphin à sa cour, et de chasser d'autour de lui les mauvais conseillers qui l'aliénaient de son père [3].

Charles VII résolut en effet d'effrayer son fils; il habitait ordinairement la Touraine, mais il s'avança dans le Bourbonnais et l'Auvergne, rappelant à lui l'armée qui avait dépouillé le comte d'Armagnac, et qui suffisait pour soumettre en peu de temps le Dauphiné. Louis fut fort alarmé; tous les messages qu'il recevait de la cour de son père étaient d'un ton menaçant. Le roi, qui lui ordonnait de s'y rendre, et qui se montrait blessé de sa défiance, ne voulait cependant lui donner aucune garantie pour sa sûreté. Louis était persuadé que les favoris de

[1] Préface de Lenglet du Fresnoy à P. de Comines. Collection de Mémoires, t. X, p. 51.
[2] Guichenon, Hist. gén. de Savoie, t. II, p. 91. — Barante, t. VIII, p. 88. — Duclos, l. I, p. 75.
[3] Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 55, d'après les Recueils manuscrits de l'abbé Legrand.

son père ne s'exposeraient pas à provoquer antant l'héritier du trône, s'ils n'étaient pas déjà résolus à ne point le laisser régner nn jour. Il ne doutait point que leur dessein ne fût de l'arrêter, et s'il était une fois prisonnier, il regardait sa vie comme perdue. Il avait alors trente-trois ans, taudis que son frère Charles n'en avait que dix. Il supposait que le comte de Dammartin, déjà ancré dans le pouvoir, s'arrangerait pour qu'un roi minenr succédât à Charles VII, non nn roi majeur, actif, défiant et jaloux de lui. Il regardait ce seigneur, qu'il connaissait bien, comme capable de tout. Une fois prisonnier il serait entre ses mains, et il ne pourrait compter ni sur l'affection ou la vigilance de son père pour le garantir, ni sur son ressentiment ponr le venger. Il envoya Guillaume de Courcillon, son fauconnier, à son père, pour lui déclarer : « Qu'il étoit prêt à faire tel serment qu'il plairoit au roi, de le servir » envers et contre tous ; de renoncer à toute antre alliance qu'à celle » de son père, et de n'en faire aucune sans son aveu ; de ne jamais » passer le Rhône, ou entrer dans le royaume, sans le consentement » du roi. En même temps, comme il étoit persuadé qu'il ne pouvoit » être en sûreté à la conr, après les faux rapports qu'on avoit faits de » lui, il le prioit de lui permettre de rester en Dauphiné avec les » serviteurs qui lui étoient attachés. » Mais Courcillon ne put point obtenir la permission de voir le roi ; et le chancelier, Guillaume Jouvenel des Ursins, qui fut chargé de le recevoir, lui répondit verbalement d'uue manière si vague, qu'elle ne fit qu'augmenter les terreurs de Louis [1].

(1456.) Pendant toute l'année 1455, et la plns grande partie de l'année 1456, les négociations entre le père et le fils continuèrent. Louis envoyait à son père message sur message : tantôt c'était Courcillon, bailli du bas Dauphiné, et son fauconnier ; tantôt l'archevêque d'Embrun, Gabriel de Bernes, et Jean Fautrier ; tantôt Simon le Couvreur, prieur des célestins d'Avignon, et les gardiens des cordeliers de Grenoble et de Moyrau. De son côté, Charles lui avait envoyé les seigneurs de Torcy et de Montsoreau, leurs instructions diverses ont été recueillies. La lecture de ces pièces confirme bien plus les soupçons de Louis qu'elle ne justifie les ministres du roi. Le premier offrait tous les genres de soumissions, tous les genres de promesses ; mais en même

[1] Lenglet du Fresnoy, Préface, t. X, p. 55.—D'après l'instruction de Courcelles, du 17 avril, dans les recueils de l'abbé Legrand, et dans les Preuves de Duclos, t. III, p. 81-99.

temps il laissait voir qu'il se croirait perdu s'il se mettait entre les mains de ses ennemis. Son inquiétude, ou plutôt sa terreur, se manifestait encore par les vœux et les offrandes qu'il envoyait au mont Saint-Michel, à Notre-Dame de Cléry, à Saint-Jacques de Compostelle, à Saint-Claude, et à un grand nombre d'autres sanctuaires. De son côté, il faisait lui-même un pèlerinage à la Sainte-Baume. Le roi au contraire ne promettait rien, n'ordonnait rien; il évitait même de demander catégoriquement le retour de son fils à la cour, de peur d'y devoir joindre la promesse qu'il y serait en sûreté; mais il se montrait toujours plus mécontent, toujours plus irrité contre son fils. Enfin, dans la dernière audience qu'il accorda le 20 août 1456 aux envoyés du dauphin, il leur déclara que si son fils ne se soumettait incessamment, il allait procéder contre ceux de ses officiers qui lui donnaient de mauvais conseils[1].

Cette menace se rapportait au rassemblement de l'armée que Dammartin se préparait à conduire en Dauphiné. Il devait y entrer sous prétexte seulement d'arrêter les conseillers du dauphin; cependant il avait probablement l'ordre d'arrêter le dauphin lui-même, et de le conduire à son père. De peur qu'il ne lui échappât, et ne se réfugiât en Savoie auprès de son beau-père le duc Louis, Dammartin alla auparavant trouver ce dernier, et en obtint la promesse qu'il n'assisterait point le dauphin, et qu'il ne le recevrait point dans ses États[2]. Dammartin était de tous les hommes celui que le dauphin craignait le plus; il le regardait comme son ennemi capital; il le savait peu scrupuleux sur les moyens d'assurer sa fortune, et il le jugeait trop habile pour arrêter l'héritier présomptif de la couronne, le fils d'un roi déjà cassé par l'âge et la débauche, s'il n'avait pas en même temps résolu de l'empêcher de régner jamais[3].

A cette époque, Louis était déjà informé du traitement que venait d'éprouver le duc d'Alençon, un des premiers princes du sang, et de ceux que la faction qui gouvernait alors la cour avait résolu de chasser d'auprès du roi. Jean II, duc d'Alençon, fils de celui qui avait été tué à la bataille d'Azincourt, était marié à une sœur du comte d'Armagnac: il était alors âgé de quarante-sept ans, et il se croyait plus de droit à

[1] Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 43 à 60, avec les Preuves tirées des recueils de l'abbé Legrand dans Duclos. t. III.
[2] Guichenon. Hist. de Savoie, t. II, p. 92.
[3] Matth. de Coucy, t. XI, c. 120, p. 272. — J. du Clercq, t. XIII, c. 22, p. 190.

être appelé aux conseils du roi, que Dammartin, ou le bâtard d'Orléans, entre les mains desquels il voyait qu'avait passé toute l'autorité de la couronne. Il se plaignait de ce que sa ville de Fougères était occupée par le duc de Bretagne, qui l'avait reprise aux Anglais, et il ne pouvait obtenir aucune justice quand il en demandait la restitution. Les princes du sang se regardaient comme de petits souverains, qui, pour leurs intérêts particuliers, pouvaient traiter même avec les ennemis de l'État. Le duc d'Alençon, mécontent des conseillers du roi, avait cherché à s'allier contre eux avec le dauphin, qui les haïssait autant que lui, et avec son beau-frère le comte d'Armagnac, avant que celui-ci fût dépouillé de ses États. Il paraît aussi qu'il était entré en négociations avec le duc d'York, au fils duquel il avait offert sa fille en mariage. Il lui avait envoyé un prêtre de Domfront, nommé Thomas Gilet, et ensuite d'autres émissaires obscurs. On assure que dans la correspondance que ceux-ci établirent entre les deux ducs, ils promirent, au nom du duc d'Alençon, qu'il ouvrirait aux Anglais les places de son duché, quand ceux-ci se seraient rendus maîtres de nouveau de la Normandie [1]. Mais jamais cet événement n'avait paru plus improbable : les guerres civiles d'Angleterre, entre le duc d'York et la reine Marguerite, avaient déjà commencé, et le duc d'Alençon n'aurait pu sans folie songer à se révolter contre le roi, avec l'aide d'un ennemi qui ne pouvait pas se défendre lui-même. Au mois de mars 1455, Marguerite avait ôté au duc d'York le gouvernement de Calais. Celui-ci s'était retiré dans le pays de Galles; il y avait levé une armée avec laquelle il était revenu vers Londres. Il y avait rencontré à Saint-Alban, le 31 mai 1455, l'armée de Marguerite, commandée par le duc de Sommerset. Ce duc avait été tué avec quarante-huit seigneurs de son parti, dans la grande bataille qu'il lui avait livrée; Henri VI était demeuré prisonnier du duc d'York, que le parlement avait nommé protecteur du royaume, le 12 novembre 1455, à cause de la démence du roi; mais cette démence, comme celle de son aïeul Charles VI, était intermittente. Au printemps de 1456, Henri VI fut déclaré être dans son bon sens; et Marguerite, reprenant tout son crédit sur lui, fit destituer le duc d'York, qui se retira dans ses terres, où il se défendit avec peine contre la reine, qui voulait l'arrêter et le faire périr [2].

Quel que pût être le goût du duc d'Alençon pour l'intrigue, ou sa

[1] Arrêt contre le duc d'Alençon dans J. Chartier, p. 305.
[2] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 449, 450. — J. du Clercq, t. XIII, c. 23, p. 194.

disposition à trahir son pays, il est évident que plus il avait de correspondance avec l'Angleterre, plus il devait être assuré que le moment n'était pas venu où Henri VI pourrait recouvrer la couronne de France. S'il s'était en effet adressé au duc d'York, ce devait être, ou pour se donner de la conséquence, ou pour en tirer quelque argent; et lorsqu'on l'accusa de s'être éloigné de son duché d'Alençon pour se retirer à Paris, afin que ses places fortes, dégarnies de troupes, fussent surprises par les Anglais en son absence, ainsi qu'il en était convenu avec eux, on disait une chose évidemment fausse; car le duché d'Alençon est éloigné de plus de vingt-cinq lieues de la mer; les Anglais, avant d'y parvenir, auraient dû reconquérir les places fortes de la Normandie où le roi tenait de bonnes garnisons, tandis qu'eux-mêmes n'y occupaient pas un pouce de terrain, qu'ils n'avaient pas un vaisseau en mer, et qu'ils n'étaient pas en condition de songer à une invasion.

Sur ce fondement cependant, le roi donna à Dunois, qu'il avait fait comte de Longueville, l'ordre d'arrêter le duc d'Alençon. Dunois, ayant laissé le sire de Mouy, bailli de Vermandois, en embuscade hors de la porte Saint-Antoine, sur le chemin de Melun, se fit accompagner par le prévôt de Paris, avec lequel il se présenta, le 27 mai 1456, jour du Saint-Sacrement, à quatre heures après midi, à l'hôtel du duc d'Alençon, et après lui avoir fait une visite respectueuse, quand il reconnut à quelque bruit que ses gens étaient en force dans l'antichambre, il lui mit la main sur l'épaule, en lui disant : « Monseigneur, pardonnez-» moi; le roi m'a envoyé devers vous, et m'a donné charge de vous » faire son prisonnier. Je ne sais proprement les causes pourquoi. » Aussitôt il le fit monter à cheval, et sortit de Paris. Le bailli de Vermandois escorta d'abord le comte et son prisonnier jusqu'à Melun, avec ses quarante lances. Après qu'ils y eurent passé quelques jours, ils se rendirent ensuite, sur l'ordre du roi, au château de la Nonnette en Bourbonnais, où Charles VII était alors. Au bout de peu de jours, le roi fit paraître le duc d'Alençon en sa présence, et lui reprocha d'avoir voulu livrer à ses anciens ennemis Falaise et Domfront; ce dont il avait, disait-il, la preuve, par des lettres signées de sa main, et par le témoignage d'un héraut d'armes et d'un Anglais qui étaient dans ses prisons. « Monseigneur, reprit avec hauteur le duc d'Alençon, je ne suis pas » traître; mais peut-être que j'ai fait aucunes alliances avec aucuns » grands seigneurs, afin de recouvrer ma ville de Fougères, que le duc » de Bretagne tient à tort et sans cause raisonnable, et duquel je n'ai

» pu avoir raison en votre cour. » Le roi répondit « qu'il avoit toujours » fait raison et justice à chacun, et qu'il lui feroit faire son procès tout » au long [1]. »

L'arrestation du duc d'Alençon fit beaucoup de bruit dans tout le royaume ; mais elle frappa surtout le dauphin, auquel elle parut un pronostic du sort qui lui était réservé. S'il eut un moment la pensée de résister à force ouverte, il reconnut bientôt qu'il n'en avait pas la puissance, et qu'il ferait seulement par là plus beau jeu à ceux qui en voulaient à sa vie. Le comte de Dammartin, parvenu sur les frontières du Dauphiné, écrivit au roi : « Monseigneur, le dauphin est à Va-
» lence : il a mandé tous les nobles de son pays jusqu'à l'âge de dix-
» huit ans, et tous ceux qui sont en état de porter les armes ; il a fait
» crier que tout homme eût à retirer ses biens dans les places fortes.
» Tout le pays s'effraye ; mais quelque chose qu'il fasse, les nobles et
» tous ceux du Dauphiné n'ont confiance qu'en vous, et disent qu'ils
» sont perdus si vous n'y mettez bon ordre. Dès qu'ils vous sauront en
» marche, ils parleront plus haut, et quand vous serez avant, ils se ren-
» dront à leur devoir auprès de vous. Monsieur de Savoie avait aussi
» donné son mandement en Bresse, mais il n'est venu que sept ou
» huit vingts hommes d'armes ; et voyant ce petit nombre, il les a
» contremandés [2]. »

Louis continuait à presser ses armements, sans compter cependant en faire usage. Il connaissait assez son beau-père le duc de Savoie, prince faible et dominé par ses favoris, pour ne prendre en lui aucune confiance. Il était cependant entouré de ses états, de tous les côtés par où il ne confinait pas à la France. En les traversant dans leur moindre largeur, et dans les provinces où il pouvait supposer la vigilance la moins exacte, le premier asile qu'il pouvait rencontrer était la Franche-Comté, terre d'Empire appartenant au duc de Bourgogne. Ce fut de ce côté qu'il tourna ses regards. Il annonça une grande partie de chasse sur les bords du Rhône : toute sa vie il fut passionné pour cet exercice, auquel les affaires les plus importantes ne le firent jamais renoncer. Au jour venu, montant à cheval avec six compagnons, au lieu de se diriger vers le rendez-vous de chasse, où le reste de sa maison

[1] Matth. de Coucy, t. XI, c. 118, p. 261. — J. Chartier, p. 287. — J. du Clercq, t. XIII, c. 20, p. 183.

[2] Preuves de Duclos à l'Histoire de Louis XI, t. III, p. 100. — Barante, t. VIII, p. 115.

l'attendait, il entra de grand matin dans le Bugey, qui appartenait au duc de Savoie, et le traversant presque toujours au galop, ainsi que le Val-Romey, il arriva, le 31 août au soir, à Saint-Claude, dans le comté de Bourgogne, après avoir accompli avec la plus extrême diligence une course de quarante lieues [1].

Telle était la terreur que les ministres et les confidents de son père inspiraient au dauphin, que, pour leur échapper, il n'hésitait pas à se confier à d'anciens ennemis. Le prince d'Orange et le maréchal Toulongeon gouvernaient la Franche-Comté au nom du duc de Bourgogne ; le dauphin avait eu de fréquents démêlés avec eux, particulièrement à l'occasion des capitaines d'aventuriers, dont il avait toujours embrassé la protection, après les outrages qu'ils avaient commis sur les terres de Bourgogne ; il y avait eu même des actes d'hostilités entre eux pendant la campagne contre les Suisses. Il se jeta cependant entre leurs bras, sans autre assurance que sa confiance dans la loyauté du duc de Bourgogne leur maître ; et il en fut en effet bien reçu. Arrivé à Saint-Claude, il écrivit aussitôt au roi son père, lui déclarant qu'il se rendait auprès du duc de Bourgogne pour lui offrir ses services comme gonfalonnier de l'Église, dignité dont le pape l'avait revêtu pour la croisade contre les Turcs. Il écrivit aux évêques de France pour se recommander à leurs prières, afin d'obtenir sa réconciliation avec son père. Il écrivit enfin au duc de Bourgogne pour lui demander un asile dans ses États. Le duc l'invita, par sa lettre du 15 septembre, à se rendre à Bruxelles, et il écrivit en même temps au roi pour lui rendre compte de cette transaction [2].

Louis prit son chemin de Franche-Comté par la Lorraine, les Trois-Évêchés et le Luxembourg, en évitant les frontières de France. Philippe ne l'avait point attendu à Bruxelles : il était alors à Utrecht, et il installait de vive force dans cet évêché un de ses bâtards, de préférence au prélat qui avait été canoniquement élu [3]. La duchesse de Bourgogne, la comtesse de Charolais sa belle-fille, et le comte d'Étampes, accueillirent le dauphin avec tout le respect qu'un prince du sang pou-

[1] Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 62. — Duclos, l. I, p. 78. — Matthieu de Coucy, c. 120, p. 272. — Amelgardus. l. X. c. 12, f. 143. — Barante, t. VIII, p. 116.
[2] Plancher, Hist. de Bourg., t. IV, l. XX, p. 288. — Lenglet, Préface, p. 63. — Duclos, recueil de preuves, t. III, p. 112-119. — J. du Clercq, t. XIII, c. 22, p. 192. — Amelgardus, l. V, c. 13, f. 144.
[3] Matthieu de Coucy, c. 117, p. 259. — J. du Clercq. t. XIII, c. 19, p. 178.

voit montrer au fils de son souverain ; et tandis que les lettres du duc de Bourgogne garantissaient à Louis une protection généreuse, son père achevait de le dépouiller. Le comte de Dammartin était entré en Dauphiné, accompagné par le maréchal de Lohéac, et le comte de Sancerre, amiral de France. En même temps le roi était à Lyon avec une partie de sa gendarmerie et un grand train d'artillerie. Les états de Dauphiné, assemblés à Grenoble le 13 octobre, envoyèrent à Charles l'évêque de Valence, pour l'assurer de leur soumission et le prier en même temps de ne point changer l'organisation que son fils avait donnée à la province ; car elle pourvoyait à sa sûreté et à sa prospérité. Charles VII prit pacifiquement possession du Dauphiné, en faisant son entrée à Vienne avec quelques troupes. Il saisit en même temps tous les revenus de la province, et ses ministres prirent des mesures efficaces pour que son fils ne pût plus recevoir dans son exil aucun argent de son apanage [1].

[1] Lenglet, Préface, p. 64-66. — Matthieu de Coucy. t. XI, c. 120, p. 272. — J. Chartier, p. 287. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 33, p. 46. — Duclos, l. I, p. 78. — Barante, t. VIII. p. 119.

CHAPITRE XII.

Dernières années de Charles VII. Sa défiance du dauphin et du duc de Bourgogne. Condamnation du duc d'Alençon. Mort d'Arthur III de Bretagne. Campagnes en Italie de René d'Anjou et de son fils. Révolutions d'Angleterre. Mort de Charles VII. — 1457-1461.

La partie brillante du règne de Charles VII, celle qni lni fit donner le surnom de Victorieux, se termine avec la retraite dn dauphin, son fils, chez le due de Bourgogne. Il avait alors accompli sa cinquante-troisième année, et il avait régné trente-quatre ans. Durant cette longue période, il avait effectué ce qu'on aurait d'autant moins attendu de lui qu'on l'aurait connn davantage. Sans avoir de talents distingués dans aucun genre, sans avoir ni force de volonté, ni caractère, il avait reconquis la France, qni était presque en entier soumise au joug étranger à l'époque de la mort de son père. Alors on ne le distinguait que sous le nom du petit roi de Bourges; en 1456 on le reconnaissait universellement pour le plus grand roi de la chrétienté. Il réunissait sous sa domination un plus grand nombre de provinces françaises que n'en avait gouverné aucun de ses prédécesseurs de la race capétienne. Favorisé par les circonstances, par l'incapacité ou les querelles de ses rivaux, par les talents qui s'étaient développés chez ses sujets au milieu des guerres civiles, talents qui lui firent donner à bon droit le surnom de Charles le bien servi, il avait marché à un agrandissement progressif, à un affermissement de son pouvoir, qu'il n'aurait jamais eu lui-même ni la force de désirer, ni la capacité de prévoir. La réunion du Dauphiné, qu'il enlevait à son fils, fut la dernière de ses conquêtes. Considérée dans ses motifs, ce n'était pour lui qu'un acte de faiblesse et de favoritisme; mais dans ses effets elle élargissait ses frontières, elle affermissait son autorité, elle avertissait toujours plus que toute résistance viendrait se briser contre la puissance royale, qu'il avait rendue absolue.

(1457.) Par une ordonnance donnée à Saint-Priest, en Dauphiné, le 8 avril 1457 [1], Charles régla que le pays de Dauphiné serait désormais régi sous sa main ; et il donna commission à Louis de Laval, seigneur de Châtillon, que le dauphin en avait nommé gouverneur, d'exercer cet office pour le roi. Ce fut l'époque de la réunion finale de cette grande province à la monarchie ; non qu'elle ne fût toujours indépendante de nom, qu'elle ne fût toujours l'apanage des fils aînés des rois, mais elle ne fut jamais plus administrée, ainsi qu'elle l'avait été par Louis, comme une souveraineté étrangère. Charles avait appelé au conseil où cette grande décision fut prise, le roi de Sicile, les ducs de Calabre et de Bourbon, les comtes du Maine, de la Marche et de Dunois, les évêques de Constance et d'Angers, le maréchal de Lohéac, l'amiral Sancerre, les sires de la Forest et de Beauvais, Étienne le Fèvre, Odet d'Aidie, bailli de Cotentin, Pierre d'Oriole et François Halé ; c'étaient les hommes qui exerçaient alors un empire presque absolu sur l'esprit de Charles VII [2]. Dès lors ils parurent prendre à tâche de nourrir son indolence aussi bien que sa défiance. Toute lutte était finie pour lui, il n'avait plus rien à craindre de ses voisins ; il ne prit plus de part directe à aucun grand événement ; il recommença, comme il y avait toujours été porté, à éviter les regards du peuple et le séjour des villes ; la date de ses diverses ordonnances nous le montre faisant toujours sa résidence dans quelque petit château : au mois d'avril 1457, à Saint-Priest en Dauphiné ; au mois de juillet, à Feurs en Forez ; au mois d'août, à la Ferté, près de Saint-Poursain ; et au mois de décembre, à Montils-lez-Tours [3]. Les historiens ne sachant attacher d'intérêt qu'aux actions militaires, se taisent désormais sur lui ; et pendant les cinq ans que se prolongea encore son règne, il rentra presque absolument dans l'ombre.

Le duc Philippe de Bourgogne, lorsqu'il fut de retour à Bruxelles de son expédition à Utrecht, établit le dauphin Louis au château de Genappe, qui est éloigné de quatre lieues de cette résidence ; il lui abandonna l'usage de ses vastes parcs, pour qu'il y prît le plaisir de la chasse, et il lui assigna une pension de deux mille cinq cents livres

[1] Duclos qui rapporte cette ordonnance, Preuves, p. 76, n'a pas remarqué qu'elle est postérieure à la retraite du Dauphin, étant datée d'avril 1456 avant Pâques, c'est-à-dire de 1457, car les Français commençaient encore l'année à Pâques.

[2] Preuves de Duclos, t. III, p. 79. — Ordonnances de France, t. XIV, p. 426.

[3] Ordonn. de France, t. XIV, p. 426, seq.

par mois. Charles VII avait saisi absolument tous les revenus de son fils, et il comptait le forcer à la soumission par la pénurie; mais le duc de Bourgogne, qui se piquait avant tout de chevalerie, et qui la faisait surtout consister dans la libéralité et la magnificence, n'avait garde de laisser éprouver le besoin à son cousin et au fils de son roi. Dès qu'il reconnaissait le monarque français pour son supérieur, il devait mettre son orgueil à donner la plus haute idée de sa puissance et de sa grandeur. Il lui envoya donc une ambassade solennelle pour lui représenter que c'était par amour pour lui, par respect pour la noble maison de France, dont il était lui-même issu, qu'il avait fait l'accueil le plus honorable qu'il avait pu à l'héritier présomptif de la couronne. En toute occasion, en effet, il montrait au dauphin la déférence la plus respectueuse, et il le traitait comme supérieur. Il l'engagea, au mois de février 1457, à être le parrain de sa petite-fille, Marie, fille unique et héritière de Charles le Téméraire, comte de Charolais. On rapporta à la cour de France que le dauphin, se confiant à ces marques de déférence, avait demandé à Philippe un secours d'hommes et d'argent pour faire la guerre à son père, et chasser d'auprès de lui ses mauvais conseillers, mais que ce duc lui avait répondu : « Qu'il se mettoit de corps et de biens à son service, sauf contre monseigneur le » roi son père, qu'il tenoit si puissant, si sage et si prudent, qu'il » sauroit bien réformer ceux de son conseil, sans qu'il soit besoin » qu'autrui s'en doive mêler [1]. »

Aucune des démarches subséquentes du dauphin ne confirme cette accusation, d'avoir voulu faire la guerre à son père. Il vécut dès lors à Genappe, dans une grande retraite, se livrant tour à tour ou à la lecture, ou à la chasse. Le duc de Bourgogne travailla, par ses ambassadeurs, à le réconcilier avec Charles VII; et les notes que ces deux souverains échangèrent à cette occasion nous ont été conservées; mais il semble qu'ils étaient déterminés d'avance à ne pas s'entendre. Louis se déclarait prêt à demander pardon à son père dans les termes les plus humbles, ou par une lettre qu'il signerait, ou par la dauphine, Charlotte de Savoie, qu'il offrait d'envoyer à la cour de France, ou en personne, à genoux et de vive voix, mais au député que le roi voudrait bien envoyer à la cour de Bourgogne pour le représenter. D'autre part, il persistait à dire que tant qu'il verrait son père entouré de ses ennemis

[1] Matth. de Coucy, t. XI. c. 120, p. 275.

les plus acharnés, il ne pourrait trouver aucune sûreté à se mettre entre ses mains. Charles, de son côté, au lieu d'offrir à son fils aucune garantie ou aucune promesse, regardait ses craintes comme un affront ou comme un empiétement de son fils sur son autorité ; car ce fils osait lui prescrire quels devaient être ses ministres. Il exigeait donc, non-seulement que le dauphin revînt, mais qu'il chassât ses mauvais conseillers, le bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, le sire de Craon, et d'autres jeunes gens qui étaient venus le rejoindre [1].

La cour où Louis était venu chercher un refuge était divisée comme celle de son père, et pour la même cause. Philippe n'avait guère moins que Charles VII de faiblesse pour ses favoris, et de défiance à l'égard de son fils. Il avait comblé de ses faveurs Jean de Croy, et tous les membres de sa famille puissante et orgueilleuse, ainsi que les Lalaing, les Lannoy et le maréchal de Bourgogne ; tout le reste de la noblesse des Pays-Bas ressentait contre ceux-ci une haine violente. En tête des mécontents on distinguait Nicolas Raulin, le vieux chancelier de Bourgogne, qui longtemps avait été l'homme de confiance du duc, et le comte de Saint-Pol avec toute la maison de Luxembourg ; mais surtout le comte de Charolais, impatient, orgueilleux, brutal, et qui croyait faire preuve de chevalerie en n'imposant aucun frein à ses passions. Celui-ci ne pouvait supporter l'autorité que les Croy s'arrogeaient à la cour de son père. Philippe voulait que les fonctions de chambellan fussent remplies auprès de Charles par le fils du sire de Croy, tandis que Charles avait choisi le fils du chancelier Raulin. Une violente querelle éclata entre eux le 17 février, à cette occasion. Le duc tira l'épée contre son fils, et il l'aurait tué si la duchesse ne s'était jetée à la traverse. Après beaucoup d'efforts du dauphin et de l'évêque de Liége, le duc et son fils se réconcilièrent, du moins en apparence. Cependant le duc ne pardonna point à sa femme de lui avoir préféré son fils ; il exila deux serviteurs de celui-ci, et il s'abandonna plus que jamais à la domination de la maison de Croy [2].

Charlotte de Savoie, seconde femme du dauphin, arriva à Genappe le 10 juillet 1457. Elle entrait seulement alors dans sa dix-huitième

[1] Math. de Coucy. t. XI, p. 278 — J. du Clercq, t. XIII, c. 23, p. 195. — Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 67-68. — J. Chartier, p. 288-292. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 33, p. 47. — Duclos, l. I, p. 31, et Preuves, t. III, p. 138-156. — Barante, t. VIII, p. 123.

[2] J. du Clercq, t. XIII, c. 26, p. 203. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 33, p. 52.

année, et quoique mariée depuis cinq ans, elle n'avait point encore vécu avec son mari. A cette occasion le duc de Bourgogne augmenta la pension qu'il faisait à son hôte [1]. Il s'apercevait cependant que le séjour du dauphin dans ses États offensait le roi de France ; il savait que plusieurs conseillers de celui-ci lui avaient proposé de déclarer la guerre au duc de Bourgogne, et d'enlever le dauphin à vive force de chez lui. Le comte de Saint-Pol, vassal en même temps de Philippe et de Charles, et qui semblait vouloir se faire craindre de tous deux, pouvait faire éclater ses hostilités par sa haine pour les Croy ; Philippe avait fait saisir le comté d'Enghien, qui lui appartenait, pour le punir de quelques brigandages. Saint-Pol se présenta à Bruxelles le 15 septembre pour se justifier, mais il redoubla au contraire le mécontentement de son seigneur, soit en se munissant d'un sauf-conduit, comme s'il était un prince étranger, non un vassal, soit en se faisant accompagner par une suite si nombreuse, qu'il semblait avoir voulu intimider son maître. La terre d'Enghien demeura confisquée, et Saint-Pol se retira à la cour de Charles, qu'il pressa de commencer les hostilités [2].

Les ennemis du dauphin, qui croyaient nécessaire à leur sûreté que ce prince ne montât jamais sur le trône, désiraient vivement la guerre; les troupes françaises avaient reçu ordre de s'assembler sur les frontières de Picardie, et l'on s'y attendait à quelque expédition ; mais l'indolence de Charles VII l'arrêtait autant que sa bonté. Il craignait qu'une guerre avec la puissante maison de Bourgogne ne lui fît perdre sa tranquillité pour le reste de sa vie. Le sire de Prié, son grand queux, ou chef de ses cuisines, qui prenait rang aussi parmi ses conseillers, lui représentait que, pour aller arrêter le dauphin, il faudrait s'avancer jusque sur les Marches du Brabant, bien loin des frontières de France ; ce qui ne pouvait se faire sans livrer bataille aux troupes de Bourgogne, et sans donner à Louis le temps de s'éloigner davantage. Dans cette occasion, Charles VII lui accorda plus de confiance qu'à Dammartin, et il refusa de donner à celui-ci l'ordre de se porter en avant [3].

Une autre querelle cependant paraissait sur le point d'achever de brouiller Charles VII et Philippe. Le roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas le Posthume, avait fait demander en mariage Madeleine, fille du roi. Comme petit-fils de l'empereur Sigismond, de la maison de

[1] Matthieu de Coucy, t. XI, c. 123, p. 294.—J. du Clercq, c. 28, p. 213.
[2] J. du Clercq. c. 29, p. 218.
[3] Matthieu de Coucy, c. 121, p. 286.

Luxembourg, il réclamait l'héritage du duché de Luxembourg, que pendant sa minorité ses partisans avaient disputé les armes à la main au duc de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol, qui était de la même maison, persuada à Charles VII de reconnaître les droits de Ladislas, de lui promettre sa fille, et en même temps son assistance pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Ladislas n'avait pas encore atteint dix-huit ans ; retenu injustement en Autriche jusqu'à l'âge de treize ans, par l'empereur Frédéric III, il avait dû sa liberté aussi bien que la délivrance de sa patrie des armes des Turcs, aux grandes victoires que Jean Huniades avait remportées en son nom sur Amurath ; mais Ladislas n'était pas plus tôt arrivé en Hongrie, qu'il avait disgracié Huniades. Ce héros était mort le 10 septembre 1456, et le 8 mars suivant Ladislas avait fait trancher la tête à son fils aîné. Ce fut dans ces circonstances qu'on vit arriver à Paris l'ambassade hongroise qui venait chercher Madeleine de France ; elle étonnait tous les pays qu'elle traversait, par son faste barbare. Son train était de sept cents chevaux et de vingt-six chariots. Comme ceux-ci contenaient de grandes richesses, et qu'on n'avait point de remises pour les enfermer la nuit, ils étaient gardés par des esclaves qui étaient attachés dessus comme des dogues, avec de pesantes chaînes de fer, et qui, au milieu de l'hiver, couchaient sur ces chars en plein air, par un froid excessif. Les ambassadeurs hongrois firent leur entrée solennelle à Tours, le 8 décembre ; le mariage devait se célébrer d'abord après les fêtes de Noël. Mais le 26 décembre le roi reçut la nouvelle de la mort de Ladislas, survenue subitement à Prague, le 23 novembre 1457. Il ne laissait point d'enfants, et ses prétentions sur le Luxembourg, qui étaient sur le point d'allumer la guerre, furent éteintes. Matthias Corvinus, second fils du grand Huniades, fut proclamé roi de Hongrie, et George Podiebrad, reconnu pour roi de Bohême, accorda la liberté de conscience aux hussites, et répandit ainsi les germes de la réformation [1].

A la même époque le duché de Bretagne passait à un nouveau souverain. Pierre II, prince d'un esprit faible et d'un caractère dur et soupçonneux, tomba malade, et se crut ensorcelé par l'évêque de Rennes ; on lui proposa de recourir à des sorciers pour lever le maléfice, mais il le refusa, déclarant qu'il aimait mieux mourir de par Dieu que de vivre de par le diable. Il avait rendu assez malheureuse sa femme,

[1] J. Chartier, p. 296-300. — Matth. de Coucy, c. 125, p. 297. — J. du Clercq, c. 30, p. 221, et 31, p. 230. — Amelgardus, l. V, c. 5, f. 149.

Françoise d'Amboise; il avait chassé d'auprès d'elle tous ses domestiques, et jusqu'à sa nourrice; souvent même il l'avait battue : la douceur de Françoise l'avait enfin emporté sur son humeur sombre et violente; il la nomma pour être un de ses exécuteurs testamentaires. Quand il mourut, il déclara qu'il la rendait vierge comme il l'avait reçue, et qu'il s'était imposé cette pénitence pour se punir de ses déréglements, entre autres de la naissance d'une fille naturelle qu'il laissait après lui. Il expira le 22 septembre 1457. Son oncle, Arthur de Richemont, connétable de France, lui succéda; et prenant possession du pouvoir, avant même que Pierre fût expiré, il fit arrêter le 20 septembre ceux des officiers de sa maison qu'il soupçonnait d'avoir contribué à la mort cruelle de Giles de Bretagne. Cependant leur crime ne put pas être prouvé, et ils furent relâchés le 6 avril suivant [1].

Le nouveau duc voulut conserver la charge de connétable de France, qui semblait ne s'accorder guère avec l'indépendance d'un souverain; mais quand on lui en fit l'observation, il répondit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse une dignité qui l'avait honoré lui-même dans sa jeunesse. Il avait été invité à venir à Tours pour rendre son hommage, à l'époque où devaient se célébrer les fêtes du mariage de Madeleine de France avec Ladislas le Posthume; quand il y fut, le roi le pressa de faire hommage lige pour la Bretagne; il s'y refusa, et, se voyant trop pressé, il déclara qu'il devait consulter les états de la province avant de faire une telle démarche. Il repartit de la cour sous ce prétexte, bien déterminé à ne pas y remettre les pieds [2]; cependant il conservait toujours le même zèle pour la France, ou la même animosité contre l'Angleterre, et il se proposait de profiter de la réunion des deux dignités de duc et de connétable pour tenter une descente en Angleterre, avec les compagnies d'ordonnance de France, les francs-archers, et l'arrière-ban de Bretagne, qu'il avait convoqué. Tout récemment au mois d'août 1457, les Français avaient fait une descente en Angleterre; leur expédition était commandée par le sénéchal de Normandie, sire de Brezé, et le capitaine d'Évreux. Elle était partie de Dieppe et de Harfleur; elle avait pris terre, le 20 août, à Sandwich; elle avait pillé la

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne. l. XVIII, p. 663. — D. Morice, Hist. de Bretagne, t. II, l. XI, p. 62. — J. Chartier, p. 293. — Mém. de Richemont, p. 409.
[2] Mém. de Richemont. t. VII, p. 410-411. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 667. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XI, p. 64. — Daru, Hist. de Bretagne, t. II, l. VI, p. 340.

ville, et, après un combat où trois cents Anglais avaient été tués, elle était repartie avec la marée qui suivit celle qui l'avait amenée [1].

Ce pillage d'une ville et ce massacre de ses habitants étaient plutôt un acte de brigandage que de guerre, puisqu'il ne se liait à aucune entreprise utile. Mais l'état de l'Angleterre pouvait faire espérer aux Français des avantages plus durables, et donner quelque apparence de succès à leurs projets de conquête. Jacques II, roi d'Écosse, avait recommencé la guerre dans le nord, et y avait répandu la terreur [2]. Le duc d'York, les comtes de Salisbury et de Warwick, étaient maîtres du pays de Galles, du comté d'York, de la plupart des comtés septentrionaux et de Calais; leurs forces étaient à peu près égales à celles dont disposait Marguerite pour la défense de la maison de Lancaster, à la tête desquelles elle avait mis le jeune duc de Sommerset, fils de celui qui avait péri pour elle à la bataille de Saint-Alban. Ces deux partis s'observaient, et cherchaient à se surprendre. Marguerite avait fait écrire au duc d'York et à ses deux amis par Henri VI, pour les inviter, sous sa parole royale, à une conférence à Coventry, où elle avait failli les surprendre et les faire périr [3]. Quoique la guerre entre l'Angleterre et la France durât toujours, Marguerite était en secrète intelligence avec Charles VII, de même que le duc d'York avec le dauphin et les mécontents de France; l'un et l'autre, aveuglés par la haine, préféraient leurs ennemis étrangers à leurs ennemis domestiques, et compromettaient, par leurs guerres civiles et leurs intrigues, l'indépendance de leur pays. Cependant, le danger de la patrie devint si imminent, qu'il réveilla le zèle de quelques hommes sages; les chefs des deux partis convinrent de se réunir à Londres au commencement de l'année 1458, et d'y traiter en personne, entre eux, du rétablissement de la paix. Le duc d'York n'avait point encore annoncé ouvertement ses prétentions à la couronne; il disait n'être armé que pour le bien public. Les bourgeois de Londres lui étaient en général favorables, et leur milice, qu'on assurait être forte de dix mille hommes, prit l'engagement de maintenir la paix entre les bandes d'York et de Lancaster. En effet, Warwick y amena, au mois de février, six cents hommes, Salisbury en amena cinq cents, et le duc d'York en amena quatre cents; tandis que, du côté de Lancaster, Sommerset et Exeter avaient amené huit cents hommes,

[1] J. du Clercq. c. 28, p. 215. — Berri, p. 478. — D. Morice, t. XI, p. 60.
[2] Buchanani rerum Scoticar., l. XI. p. 367.—Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 331.
[3] Rapin Thoyras, l. XII, p. 330.

Northumberland, Egremont et Clifford, mille cinq cents. La capitale, remplie de soldats et partagée en deux camps, était dans l'anxiété; mais la présence même du danger hâta les négociations, et, le 3 avril, un traité admit dans le conseil royal les trois chefs du parti d'York aux mêmes conditions que les chefs du parti de Lancaster [1].

(1458.) Cette pacification, qui ne s'annonçait pas comme devant être de longue durée, et qui fut bientôt suivie de la retraite des seigneurs du parti d'York, avait à peine eu le temps d'être connue en France, lorsque Charles VII convoqua les pairs du royaume pour siéger en jugement sur son cousin le duc d'Alençon, accusé d'avoir voulu livrer le royaume aux Anglais. Le roi avait annoncé d'abord que cette assemblée des pairs de France, réunis au parlement de Paris, se tiendrait à Montargis; il y fit convoquer, entre autres, les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le premier, qui savait combien Charles était irrité contre lui à cause de l'asile qu'il avait accordé à son fils, répondit que, par le traité d'Arras, il était expressément dispensé de rendre à Charles VII aucun des devoirs personnels d'un sujet; il demandait donc si Charles voulait exécuter ce traité, ou s'il céderait aux suggestions de ses nemis, qui désiraient les brouiller ensemble. Il ne refusait point, cependant, de siéger en jugement sur un prince du sang, pair de France, mais il ne se rendrait à Montargis qu'avec une suite convenable à son rang. En effet, il fit convoquer tous les gens de guerre qui tenaient de lui des fiefs ou des arrière-fiefs, toute la milice des villes, ses archers et ses arbalétriers, et il fit mettre en état son artillerie. Le roi, averti de ces préparatifs, convoqua de son côté, pour le 1er juin, l'arrière-ban de son royaume, comme si la guerre était imminente; toutefois il chargea Toison d'or, héraut de Bourgogne, de dire à son maître que, comme une suite aussi nombreuse que celle qu'il paraissait vouloir conduire causerait beaucoup de dommage dans le pays, il le dispensait d'assister en personne au procès du duc d'Alençon [2].

Le duc de Bretagne ayant été convoqué à se trouver au parlement de Montargis en qualité de pair, répondit qu'il n'était point pair de France; qu'il ne voulait point comparaître en cette qualité à Montargis ou ailleurs; que son duché n'avait jamais fait partie du royaume de France, et qu'il n'en était pas un démembrement. Il se rendit cependant, plus tard, au lieu où s'assembla le parlement ; mais ce fut pour solliciter en

[1] Rapin Thoyras, l. XII, p. 353.
[2] Jacq. du Clercq, t. XIII, c. 34, p. 247, et 35, p. 250.

faveur de son neveu le duc d'Alençon, et non pour le juger [1]; et il persista à refuser de se reconnaître pour pair de France, malgré l'érection de sa principauté en duché-pairie, qui avait été faite par Philippe le Bel.

Une maladie épidémique avait, sur ces entrefaites, éclaté à Orléans, et elle engagea le roi à transférer à Vendôme la convocation des pairs, qui devaient s'unir au parlement de Paris. Une partie de ce parlement eut ordre, cependant, de demeurer à Paris pour y décider les causes pendantes. Le roi avait nommé ceux qui devaient venir à Vendôme et ceux qui devaient rester à Paris, et il avait voulu que les derniers décidassent les causes sans leurs collègues, mais ne prononçassent de jugement qu'après le retour de ceux-ci [2]. Le 21 août 1458, Charles VII arriva lui-même à Vendôme, et le lendemain il tint sa séance royale; quelques séances préparatoires avaient déjà été tenues par les juges à Montargis, et le roi avait annoncé au parlement qu'un des motifs qu'il avait eus pour le transférer à Vendôme était l'avis qu'il avait reçu qu'une grosse flotte anglaise, appelée par les intrigues du duc d'Alençon, se préparait à envahir son royaume. La nouvelle n'avait, sans doute, été inventée que pour indisposer les juges contre le prévenu [3].

A la séance royale, Charles fit asseoir à sa droite, et deux marches au-dessous de lui, son second fils Charles, auquel il faisait rendre tous les honneurs réservés d'ordinaire à l'héritier de la couronne. A ses pieds était assis le comte de Dunois, grand chambellan; sur le banc à droite, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, du Maine, de Foix, d'Eu, de Vendôme, et de Laval; au-dessous d'eux, trois présidents au parlement, le grand maître de France, l'amiral, le grand prieur, le marquis de Saluces, fils du duc de Savoie, quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, deux conseillers du roi, et trente-quatre conseillers au parlement. Au pied du trône était le chancelier; à gauche, les six pairs ecclésiastiques, quatre évêques, et l'abbé de Saint-Denis; au-dessous, les Seigneurs de la Tour d'Auvergne, de Torcy, de Vauvert, de Prie, de Pressigny; les baillis de Touraine et de Rouen, les trésoriers de la couronne; Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux; le prévôt de l'hôtel, et trente-quatre conseillers au parlement; le procureur général,

[1] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XI. p. 65.—Actes de Bretagne, t. II, p. 17-29. — Daru, l. VI, p. 342.

[2] Ordonn. de France, t. XIV, p. 466-467.

[3] *Ibid.*, p. 470.

enfin, et deux avocats du roi, siégeaient sur un banc séparé. Ainsi cette cour, appelée à prononcer une sentence capitale sur un des premiers princes du sang, n'était qu'une commission choisie sans règle entre les pairs, les officiers de la couronne, les simples gentilshommes et les juges, sur le zèle desquels le roi croyait pouvoir le plus compter [1].

Un des ambassadeurs du duc de Bourgogne prononça, en faveur du duc d'Alençon, une harangue fort longue et fort ridicule, dans laquelle, au lieu d'examiner l'accusation, il rassemblait seulement toutes les citations des écrivains sacrés ou profanes qui pouvaient engager le roi à faire grâce, en les rangeant sous quatre chefs : la sublimité de sa propre dignité royale, la proximité du sang entre le roi et le duc d'Alençon, qui non-seulement descendait en ligne directe de Charles de Valois, mais qui avait épousé la fille d'une sœur du roi; les services qu'avaient rendus ses aïeux; enfin, son propre caractère, où il y avait, disait-il, plus de négligence et de simplicité que de malice. L'évêque de Coutances répondit au nom du roi, rétorquant contre le duc d'Alençon tout ce que l'ambassadeur de Bourgogne avait dit en sa faveur; après quoi, la cour prit connaissance des procédures qui avaient été commencées contre lui depuis deux ans. Elle s'en occupa près de deux mois; et enfin le 10 octobre, Charles séant de nouveau en son lit de justice, l'arrêt fut lu par le chancelier. Il déclarait le duc d'Alençon atteint et convaincu du crime de lèse-majesté; et, comme tel, le condamnait à mort, avec confiscation de ses biens. Mais le duc de Bretagne, auprès duquel la duchesse d'Alençon s'était rendue dès l'année précédente pour implorer sa protection, avait sollicité le roi avec tant d'instance en sa faveur, que celui-ci déclara aussitôt que, quant à la personne du duc, il voulait que l'exécution fût différée jusqu'à son bon plaisir; et que, quant aux biens, en égard surtout aux prières du duc de Bretagne, son oncle, il en laisserait la plus grande partie à ses enfants. Il en détacha cependant la seigneurie de Nogent le Rotrou, qu'il donna au comte du Maine, son beau-frère; et d'autres qu'il distribua à d'autres courtisans qui, comme celui-ci, avaient donné leur voix pour condamner le prévenu. Le duc d'Alençon, dans sa défense, avait prétendu n'avoir correspondu avec le duc d'York que de concert avec le dauphin; mais les juges évitèrent d'en trouver la preuve. Le duc fut enfermé dans la tour de

[1] J. Chartier, p. 304 et suiv. — Ordonnances de France, t. XIV, p. 469, 470. — Jacq. du Clercq, t. XIII, c. 37, p. 260. — Barante, t. VIII, p. 178.

Loches, avec un seul homme, qui lui fut donné pour le servir comme barbier et comme valet de chambre [1].

Arthur, duc de Bretagne, qui, contre le vœu qu'il avait fait, était revenu à la cour pour la défense de son neveu, ne la quitta point sans avoir rendu l'hommage au roi pour son duché; ce qu'il fit à Vendôme, le 1er octobre, protestant qu'il le rendait tel que ses prédécesseurs l'avaient fait, et que cet hommage n'était point lige, encore que le chancelier de France affirmât le contraire [2]. Mais Arthur ne survécut guère plus de deux mois à cet hommage; il ne porta, en tout, pas plus de quinze mois le titre de duc de Bretagne. Quoiqu'il fût âgé seulement de soixante-sept ans, son corps était usé comme s'il avait été beaucoup plus avancé dans la vieillesse. Dur de caractère, grossier de physionomie, court et ramassé de taille, il avait toujours déplu à Charles VII, qu'il avait servi trente ans, comme connétable, avec fidélité, mais avec plus de rudesse encore que de dévouement; il avait souvent chassé d'autour de lui d'indignes favoris, prenant même quelquefois le parti plus expéditif de les faire tuer, au lieu de tenter de persuader son maître. Dans les moments des grands revers, de la grande désorganisation de la France, il avait opposé sa volonté ferme et opiniâtre à la faiblesse du roi, et il avait ainsi sauvé un État dont le chef désespérait. Malgré la double répugnance de Charles et de Philippe, il les avait amenés à signer le traité d'Arras, qui avait détaché les Bourguignons du parti anglais, et qui avait plus contribué qu'aucune victoire au salut de la France. On vantait aussi ses talents militaires; peut-être aurait-il été plus juste de louer seulement sa bravoure et ses efforts pour rétablir quelque discipline dans les armées. Sa dureté s'alliait, dans son esprit étroit, avec un grand zèle religieux; il mortifiait son corps par le jeûne et l'abstinence. Il portait constamment sur sa poitrine un pesant reliquaire d'or; il persécutait sans pitié tous ceux qu'on lui dénonçait comme magiciens, enchanteurs, sorciers, hérétiques ou blasphémateurs, et il croyait racheter tous ses péchés en sévissant contre ceux qui lui paraissaient les ennemis de Dieu. On l'avait surnommé *le Justicier*, à cause des nombreuses exécutions qu'il ordonnait, après le plus court examen, pour punir ou les blasphèmes ou les fautes de discipline. Il s'était intimement

[1] Jacq. du Clercq, c. 37, c. 275, 276. — Matth. de Coucy, t. 125. p. 500, 503.— J. Chartier, p. 312. — Ordonn. de France, t. XIV, p. 480. — Duclos, Hist. de Louis, XI, l. I, p. 59.

[2] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XI, p. 66.—Actes de Bretagne, t. II, p. 1732.

lié avec Guillaume de Malestroit, auquel il avait promis l'évêché de Nantes, tandis qu'il n'était encore que comte de Richemont. Ce prélat, ambitieux et brouillon, au lieu d'en conserver pour lui de la reconnaissance, empoisonna ses derniers jours par des chicanes de tout genre : il lui refusa l'hommage pour le temporel de son église; il prétendit ne relever que du roi et du pape. Il fulmina contre ses officiers les censures, les excommunications, et il en fit arrêter quelques-uns. Arthur, agité tour à tour par les scrupules et la colère, dépérissait à vue d'œil. Les fêtes de Noël survinrent, et il voulut jeûner, prier longtemps à genoux, assister à matines, à la messe de minuit, à la messe du jour : ces actes de dévotion l'achevèrent; il mourut le lendemain, 26 décembre 1458 [1].

Par cette mort, la couronne de Bretagne passait à François II, comte d'Étampes, né le 23 juin 1435, et fils de Richard, comte d'Étampes, plus jeune frère d'Arthur III, qui venait de mourir. Ce prince n'avait aucune relation de parenté avec Jean de Bourgogne, qui prenait aussi le titre de comte d'Étampes, et qui lui donna une si odieuse célébrité dans les persécutions d'Arras[2]. N'étant que le chef d'une branche cadette de la maison de Bretagne, il était *pauvre et disetteux* ; cependant il était fils de Marguerite, sœur de Charles, duc d'Orléans ; et il avait épousé la fille de François I[er], seule héritière, avec sa sœur Marie, depuis mariée au vicomte de Rohan, de tous les droits de la branche aînée. Il ne pouvait y avoir aucune opposition à son titre, et il prit possession du duché à Rennes, où il fit son entrée solennelle le 3 février 1459. Presque aussitôt après, il se rendit à Montbazon, où il fit hommage au roi, le 28 du même mois, avec les protestations ordinaires ; le chancelier de France déclarant que l'hommage était lige, et le chancelier de Bretagne répondant qu'il ne l'était point ; ce qu'indiquait aussi le cérémonial, le duc faisant l'hommage debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter de serment [3].

(1459.) Le duc de Bretagne affectait de n'être point pair de France,

[1] D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. XVIII, p. 670, 671. — D Morice, Hist. de Bretagne, t. XI, p. 67. — Mém. de Richemont, t. VII, p. 413. — Daru, t. VI, p. 345.

[2] Celui-ci succéda au comté de Nevers en 1464 (du Clercq, t XIV, p. 340), comme frère de Charles, qui fut comte de Nevers, de 1415 à 1464, et fils de Philippe, comte de Nevers, tué à la bataille d'Azincourt.

[3] D. Lobineau, Hist. de Bretagne. t. XVIII, p. 672. — D. Morice, Hist. de Bretagne, t. XII, p. 71. — Actes de Bretagne, t. II. p. 1737.

et refusait constamment le serment qui lui était demandé pour sa pairie ; le duc de Bourgogne prenait au contraire avec affectation le titre de deux fois pair, pour la Bourgogne et pour la Flandre ; mais il ne se regardait pas comme obligé par là à plus de soumission. Charles VII avait essayé de prendre sous sa protection, le 8 janvier 1558, la ville de Thionville, et le seigneur de Rodemat, dans le duché de Luxembourg [1] ; mais Philippe avait repoussé avec hauteur cette tentative du roi, qui voulait s'ingérer dans les affaires d'une province qui relevait de l'Empire et non de la France. La correspondance entre les deux cours se continua pendant toute l'année 1459, avec un ton d'aigreur toujours croissant. Le duc s'inquiétait des alliances que le roi avait contractées ou renouvelées avec le roi de Danemark, les Liégeois, les Bernois, le roi de Hongrie, l'Empereur et les princes allemands ; il croyait y voir les rudiments d'une ligue formée contre lui : de son côté, Charles parlait au duc comme un souverain à son sujet, il lui reprochait sa désobéissance à plusieurs arrêts du parlement de Paris, et le peu d'aide qu'il lui avait donné pour la défense du royaume ou l'expulsion des Anglais [2]. Le dauphin, qui avait travaillé à réconcilier son hôte le duc de Bourgogne avec les Gantois, adressait au roi les lettres les plus humbles ; il lui demandait avec instance de le recevoir en grâce ; mais il montrait toujours plus d'éloignement pour se mettre entre les mains des favoris de son père, qu'il croyait résolus à le faire périr. Au lieu de lui donner aucune garantie, Charles envoya à la fin de l'année une nouvelle ambassade au duc à Bruxelles : l'évêque de Coutances, qui en était le chef, eut son audience le 21 décembre 1559. Le discours qu'il adressa au duc pour récapituler toutes les plaintes que la France avait à former contre lui, dura au moins deux heures ; il insista surtout sur deux points : le duc, disait-il, avait séduit le dauphin à venir vers lui, et il le soutenait en ses pays contre le gré et la volonté du roi ; et d'autre part, le duc n'empêchait point les Anglais qui tenaient garnison à Calais de faire des incursions sur les terres de France pour les piller. Le duc, quoiqu'il n'eût guère la coutume de prendre lui-même la parole, se hâta de répondre sans attendre les avis de son conseil, qu'il n'avait jamais séduit le dauphin à

[1] Ordonn. de France, t. XIV, p. 445.

[2] Office du 7 mars 1459.—Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, § 179, p. 230. — Matth. de Coucy, t. XI, c. 128, p. 335. — Amelgardus, l. V, c. 14, f. 146, et c. 15, f. 148.

venir le trouver ; mais qu'il lui avait donné un asile à cause de la crainte qu'il avait du roi son père, et que tant qu'il aurait un denier, il le partagerait avec lui ; qu'au reste, au lieu de l'empêcher de s'en retourner, il était prêt à le reconduire dès que le dauphin le désirerait, ou à le faire reconduire par le comte de Charolais, tellement accompagné qu'il ne courrait point de danger en route. Quant aux Anglais de Calais, il répondit qu'on ne pouvait contenir dans l'ordre une troupe aussi indisciplinée ; qu'ils ravageaient les terres de Bourgogne comme celles de France, et qu'il n'y savait de remède que d'en faire pendre autant qu'on en pouvait atteindre [1]. Tout annonçait la guerre : les comtes du Maine et de la Marche, le sire de Lohéac, maréchal de France, et le comte de Dammartin, la désiraient avec passion. Ils croyaient qu'elle pourrait empêcher la succession du dauphin ; ils faisaient croire à Charles que son fils en voulait à ses jours ; ils lui représentaient qu'il avait reçu des provocations bien suffisantes du duc de Bourgogne pour commencer les hostilités, et ils furent sur le point d'en obtenir l'ordre, dans deux conseils qui se tinrent le 26 et le 28 juillet 1460, à Villefranche en Berri, dans l'hôtel du comte du Maine : mais lorsqu'ils croyaient avoir le plus alarmé le roi, son indolence prenait le dessus ; il refusait de déclarer la guerre, et il redoublait seulement de défiance et de précautions pour se mettre à l'abri des embûches contre sa vie, dont on lui faisait croire qu'il était entouré [1].

Le gouvernement devenait cependant toujours plus silencieux. Charles, en évitant le séjour des villes, s'était rendu invisible à son peuple ; il n'avait plus de contact avec les Français, qu'il laissait dans une ignorance absolue de leurs affaires, traitées uniquement dans son conseil secret ; il n'assemblait plus d'états généraux, et dans presque toutes les provinces il avait discontinué aussi les états provinciaux. Cependant ses commissaires continuaient à assembler chaque année les états de Languedoc, pour leur demander une aide ou un don gratuit, et les trois ordres conservaient assez de liberté en délibérant sur cette demande [2]. Les commissaires royaux avaient demandé 130,000 livres aux états tenus au mois de mars 1457, à Montpellier, puis à Pézenas. Ceux-ci n'accordèrent cependant, en raison de la misère de la province, que 116,000 livres, payables en trois termes. Ceux de Carcassonne, tenus en mars 1458, en accordèrent 118,000 ; ceux de

[1] Jacq. du Clercq. t. XIV, l. IV, c. 2, p. 5.
[2] Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, § 181, p. 235.

Béziers en décembre 1459, et ceux du Puy, en décembre 1460, n'en accordèrent que 114,000 au lieu de 120,000 qu'on leur demandait. Cette dernière somme fut cependant accordée en mars 1461, par les états de Montpellier. Outre le capital qui était transmis au roi, les états accordaient toujours huit ou dix mille livres, pour des présents au comte du Maine leur gouverneur, et au président de leur assemblée, et pour les frais de la députation qu'ils envoyaient au roi pour porter leurs doléances. Celles-ci représentaient comme cruelle la misère des peuples du Languedoc : les récoltes avaient manqué presque absolument dans les trois années 1457, 1458 et 1459 ; les vivres étaient si chers que tous les plus pauvres habitants manquaient de pain ; la peste suivit la famine, et l'on assurait que, dans les dix dernières années, la province avait perdu un tiers de ses habitants [1].

La députation qui portait au roi les plaintes du Languedoc était composée de membres des trois ordres ; tous les intérêts étaient donc représentés : mais la cour ne faisait que la réponse qu'elle voulait à une province qu'elle visitait rarement, et qu'elle contenait à l'aide des autres. Seulement elle n'essayait pas d'y lever d'autres impôts que ceux que les états accordaient. La levée des tailles et des aides, dans les autres provinces, sans nouvelles votations des états, ne laissait pas que d'être accompagnée de beaucoup de difficultés. Le roi exigeait que les collecteurs de la taille, dans chaque paroisse, fissent un rôle du nombre des feux de leur paroisse, et le transmissent aux élus, qui en donneraient copie aux généraux des finances, afin que ceux-ci connussent l'augmentation ou la diminution de la population taillable dans chaque élection. Il leur recommandait de répartir également la taille, sans haine ni faveur, et il les menaçait de les punir comme faussaires s'ils dissimulaient l'existence de quelque taillable [2].

Mais le privilége de ceux qui se disaient exempts de taille donnait lieu à de continuelles discussions, et chaque exemption rejetait sur le reste de la paroisse le fardeau auquel un seul avait trouvé moyen de se soustraire. Les nobles ni les clercs ne devaient point de tailles ; les francs-archers en étaient exemptés en récompense de leurs services ; les arbalétriers des villes prétendaient l'être aussi, puis tous ceux qui tenaient quelque office du roi, puis ceux qui étaient attachés à la maison des grands seigneurs : c'étaient toujours des gens jouissant de quelque

[1] Hist. génér. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 21, 22.
[2] Ordonn. de Chinon, du 3 avril 1460. Ordonnances de France, t. XIV, p. 484.

crédit qui demandaient l'exemption ; c'était sur les pauvres, les gens faibles et méprisés que le fardeau était rejeté. Aussi l'ordonnance elle-même de Charles nous apprend-elle « que plusieurs habitants main-
» tiennent être chargés outre les termes de raison, eu égard à autres;
» tandis que plusieurs autres habitants, par faveur et crainte, sans
» cause raisonnable, ont été et sont encore exempts de contribuer aux
» dites tailles [1]. »

La répartition des aides ne donnait pas lieu à moins d'abus, et comme elles étaient levées sur la consommation, l'exemption que réclamaient les classes privilégiées introduisait beaucoup de désordres dans la perception. Elle excita entre autres une querelle avec l'université de Paris, qui dura jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Cette université ne donnait guère l'exemple de la modération et du respect pour l'ordre public, qui auraient dû être le caractère des gens de lettres. Elle avait un juge qui, sous le nom de conservateur apostolique, était chargé de faire respecter ses priviléges ; mais ce juge, qui était alors l'évêque de Beauvais, ne faisait qu'exécuter les ordres que lui donnait l'assemblée des quatre facultés. Celle-ci délibérait comme un corps démocratique ; la faculté des lettres était toujours la plus impétueuse et la plus ardente pour le maintien de ses priviléges. L'université frappait d'excommunication les officiers du roi, ou bien elle ordonnait la cessation des sermons dans Paris, et la fermeture des écoles, sans se soucier du tort qui en résulterait pour l'édification publique et pour les études. A l'occasion d'une querelle avec le prévôt de Paris et son lieutenant criminel, dans laquelle un écolier avait été tué, l'université suspendit les sermons et les leçons à Paris, depuis le 10 mai 1453 jusqu'au 23 décembre 1454, et, par son obstination, elle obtint enfin une satisfaction complète [2]. Elle recourut aux mêmes armes dans sa querelle avec la cour des aides, qui commença le 19 juillet 1459, à l'occasion d'un médecin condamné à payer le droit du quatrième sur des vins de son cru. Dans le cours de cette querelle, l'université déclara parjure l'évêque de Troyes, président de la cour des aides, accabla de citations, de monitoires, d'excommunications, les fermiers et officiers des aides de Paris et d'Alençon ; elle fit cesser les sermons dans Paris, et elle menaça l'autorité civile de faire cesser également les actes scolastiques,

[1] Ordonn. de France, t. XIV, p. 484-489.

[2] Crevier, Hist. de l'Université t. IV. l. l. VII, p. 179-219. — Felibien, Hist. de la ville de Paris, l. XVI, p. 839.

et d'étendre les privations qu'elle avait prononcées contre ceux qu'elle frappait d'excommunication jusqu'à la cinquième génération. En général, l'histoire de l'université est remplie presque uniquement de ses querelles; ce corps tournait habituellement contre les fidèles ou contre le progrès des études le pouvoir qui lui avait été donné pour l'édification des uns, pour la promotion des autres. Charles VII lui enjoignit, le 24 septembre 1460, d'annuler ces procédures violentes [1]; mais, d'autre part, il enjoignit, le 23 novembre, à la cour des aides, de condamner aux dépens les fermiers qui avaient indûment taxé des maîtres, régents, écoliers et suppôts de l'université [2]. Il envoya, au mois de janvier 1461, le maréchal de Lohéac à Paris, pour mettre la paix entre l'université et la cour des aides. Après de longues conférences, les cessations furent enfin levées le 27 janvier 1461, les excommuniés absous et les exclus réintégrés [3].

Le parlement de Paris avait été chargé, dès l'année 1437, d'instruire le procès du comte d'Armagnac. Les courtisans, qui espéraient avoir part à la distribution de ses biens s'ils étaient confisqués, l'avaient fait accuser non-seulement d'inceste, mais de lèse-majesté. Son père même, quoique mort depuis plusieurs années, avait été compris dans cette accusation. Armagnac chargea ses procureurs de demander qu'il fût jugé par la chambre des pairs, comme étant issu du sang royal, et de lui obtenir un sauf-conduit. Charles accorda ce sauf-conduit sans difficulté, mais il lui refusa le jugement par les pairs, parce que ce comte ne tenait aucun fief en pairie. Armagnac, en 1439, se présenta au parlement qui le fit arrêter et conduire à la Conciergerie, sans égard pour le sauf-conduit du roi, qu'il déclara subreptice. Plus tard il le laissa sortir de prison, sous condition qu'il ne s'éloignerait pas de plus de dix lieues de Paris, et il lui accorda pour son entretien dix mille couronnes d'or, à prendre sur les revenus de ses terres. Armagnac ne se crut pas tenu à observer une parole qu'on lui avait extorquée, après avoir violé celle qu'il avait reçue; lorsqu'il sut que son procès était sur le point d'être jugé, il partit à cheval, de Corbeil, avec un valet et un page; il passa l'Oise à la nage, près du bac de Choisy, où son page se noya; et, poursuivant son chemin sans s'arrêter, il arriva à Bruxelles. Mais il ne trouva point auprès du duc de Bourgogne

[1] Ordonn. de la Salle en Berri, t. XIV, p. 497.
[2] Ordonn. de Bourges. — *Ibid.*, p. 504.
[3] Crevier, Hist. de l'Université, t. IV, l. VIII, p. 258-268.

la protection qu'il avait espérée. Celui-ci refusa de le voir, soit en souvenir de son inimitié pour le père et l'aïeul d'Armagnac, soit pour ne pas mécontenter davantage Charles VII. Le dauphin lui donna audience à la chasse ; après quoi Armagnac se rendit à Louvain, et de là à Rome, pour implorer la protection du pape [1].

Pie II avait succédé, le 19 août 1458, sur la chaire de saint Pierre, à Calixte III, mort le 6 août précédent, dans une vieillesse très avancée. C'était le même Æneas-Sylvius Piccolomini qui s'était montré, au concile de Bâle, un des défenseurs les plus zélés de la liberté de l'Église, et qui s'était ensuite attaché comme secrétaire, d'abord à Félix V, puis à l'empereur Frédéric III [2]. Il pouvait à bon droit être compté parmi les hommes les plus savants, les plus éloquents, les plus adroits et les plus spirituels de cette époque, où les lettres, ailleurs qu'en France, brillaient déjà d'un grand éclat. Quand à sa conduite politique, elle fut loin d'être irréprochable : il changea ouvertement de principes dès qu'il y trouva son avantage. Tout porte à croire qu'il ne regardait l'Église que comme une puissante organisation établie au profit des prêtres, et il chercha sans scrupule à en tirer parti pour lui-même. Mais au moment où il parvint au saint-siége, son intérêt se confondit de nouveau avec celui de la chrétienté et de l'humanité. Les Turcs, conduits par Mahomet II, étaient parvenus de Constantinople jusqu'aux rivages de l'Illyrie les plus rapprochés de l'Italie. Ils ambitionnaient la conquête de cette contrée si riche, où ils auraient détruit ces germes de civilisation qui devaient féconder l'Europe. Le vieux pontife n'avait plus qu'une pensée, celle de résister au sabre de Mahomet, en formant, des États de l'Italie et de ceux de toute la chrétienté, un faisceau assez bien lié pour défendre Rome contre les barbares [3]. Dans ce but, il convoqua, pour le 27 mai 1459, à Mantoue, une diète à laquelle il pria tous les souverains de l'Europe d'envoyer leurs ambassadeurs.

Charles VII nomma pour ambassadeurs, au congrès de Mantoue, les évêques de Paris et de Chartres, et Thomas de Courcelles, docteur en théologie. Mais ceux-ci s'arrêtèrent longtemps à Lyon avant de se rendre en Italie, et quand ils arrivèrent enfin, au lieu de vouloir concourir aux mesures de défense à prendre pour toute l'Europe, ils ne songèrent qu'à plaider les intérêts de la maison d'Anjou, que Charles VII

[1] Jacq. du Clercq, l. XIII, c. 48, p. 317.
[2] Platina, vita de Pontefici, p. 450.
[3] Hist. des Républ. ital., c. 79.

avait prise sous sa protection, et à former des plaintes contre le pape [1]. Charles VII s'était toujours montré assez indifférent aux intérêts généraux de la chrétienté, et assez peu disposé à s'associer aux entreprises chevaleresques que lui proposait Philippe. Depuis que l'âge et la mollesse avaient encore ajouté à son indolence naturelle, on ne devait plus attendre de lui d'efforts généreux. Il fit annoncer avec chaleur au pontife, l'intérêt qu'il portait au roi René d'Anjou son beau-frère, et il se plaignit de ce que le siége apostolique ne le secondait point dans ses justes droits sur le royaume de Naples. René et son frère, Charles du Maine, étaient en effet alors ses conseillers habituels. Cependant il ne paraît pas qu'il leur eût donné aucune aide efficace pour la guerre dans laquelle ils étaient alors engagés. Cette guerre, qui occupa les dernières années du règne de Charles VII, demande cependant à être exposée ici brièvement.

René d'Anjou, frère de Marie, femme de Charles VII, et roi titulaire de Sicile, était alors âgé de cinquante ans. Il avait perdu à Angers, le 28 février 1453, sa femme Isabelle de Lorraine, et un mois plus tard, le 26 mars 1453, il avait cédé le duché de Lorraine au duc Jean de Calabre son fils [2]. Il s'était retiré en Provence, où il se remaria, l'année suivante, à Jeanne de Laval; et, s'y livrant à son goût pour les arts et la poésie, il y avait obtenu, par la débonnaireté de ses manières, le surnom *du bon roi René*. C'est là que des ambassadeurs italiens vinrent le chercher, et lui proposer de faire une nouvelle tentative pour recouvrer le royaume de Naples. François Sforza, duc de Milan, et les Florentins, étaient alors en guerre avec Alphonse le Magnanime, d'Aragon, qui, onze ans auparavant, avait chassé René de Naples. René, rassemblant en effet quelques milliers de ces routiers, de ces écorcheurs que l'expulsion des Anglais de France laissait sans emploi, vint joindre François Sforza au mois de septembre 1453, et attaqua, de concert avec lui, les Vénitiens, alliés d'Alphonse. Mais, à la prise de Pontevico, le 19 octobre, ces soldats de René montrèrent une férocité qui révolta leurs alliés mêmes; massacrant les femmes, les enfants, et jusqu'aux prisonniers reçus à merci par les soldats de Sforza, ils semblaient vouloir détruire tout ce qui parlait italien. Les soldats de Sforza employèrent enfin la force pour faire cesser cette boucherie; alors le

[1] Matthieu de Coucy. c. 127, p. 535.—Raynaldi Annal. eccles., 1459, § 66 et 68.
[2] Hist. de René d'Anjou. t. II, p. 95 et 100. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 852.

combat s'engagea entre les vainqueurs, et les Français furent jugés aussi inférieurs aux Italiens dans le maniement des armes et l'art militaire qu'ils l'étaient en humanité. Humiliés et irrités, ils pressèrent René de quitter l'Italie, et celui-ci les ramena en effet en Provence trois mois après en être sorti [1].

Jean, duc de Calabre, fils de René, alors âgé de vingt-huit ans, fut appelé l'année suivante à Florence, pour conduire l'armée de la république contre Alphonse; mais des négociations de paix étaient déjà entamées au moment où il arriva dans cette ville, et du mois de février 1454 jusqu'au mois de mars 1455, qu'il en repartit, il n'eut point occasion de tirer l'épée pour ses alliés [2].

Au mois de mai 1458, le duc Jean de Calabre rentra de nouveau en Italie. Cette fois c'était pour prendre possession de Gênes au nom du roi Charles VII. Le doge Pierre Fregoso venait de soumettre cette république au roi de France, pour se faire un bouclier de son nom, contre ses ennemis domestiques et étrangers. Par son traité du 25 juin 1458, il ne délégnait à Charles que le pouvoir légal du doge, tandis qu'il réservait à Gênes ses lois, son gouvernement, ses finances, et tous les priviléges d'une ville libre [3]. C'était de nouveau pour combattre Alphonse, et son amiral Bernard de Villa-Marina, que le duc de Calabre était envoyé à Gênes avec dix galères et assez de troupes. La seigneurie de cette ville ne procurait au roi de France pas d'autre avantage réel que de favoriser les tentatives de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples [4].

Mais avant d'attaquer Naples il fallait défendre Gênes, et le duc de Calabre se préparait à y soutenir un assaut des Aragonais, lorsque l'une et l'autre armée apprit avec un égal étonnement la mort d'Alphonse d'Aragon, survenue à Naples, le 27 juin 1458. Ce prince magnanime, l'un des plus généreux protecteurs des lettres à leur renaissance, laissa en mourant tous ses États héréditaires d'Espagne à son frère Jean, roi de Navarre; mais il destina le royaume de Naples, qu'il avait conquis, à son fils naturel Ferdinand, qu'il avait légitimé, et fait reconnaître pour son successeur, par le parlement de Naples et

[1] Johannis Simonetæ, l. XXIV, p. 655. Républ. Italiennes, c. 74.
[2] Républ. italiennes, c. 76.
[3] Les préliminaires du traité avaient été signés en février. Le traité lui-même, signé à Beaugency, est dans Dumont. Corps diplomat., t. III, p. 245.
[4] Républ. italiennes, c. 76.

par le pape. Ferdinand était peu digne du grand homme de qui il tenait le jour. Sa cruauté et sa perfidie excitaient une méfiance universelle. Le peuple de Naples, plutôt que de lui obéir, songeait déjà à rappeler cette maison d'Anjou, qui n'avait point de droits réels au trône, mais qui y avait prétendu si longtemps, qu'elle semblait par là avoir fait alliance avec la nation. Le pape Calixte III, pendant le peu de semaines qu'il survécut à Alphonse, offrit son appui aux ennemis de Ferdinand, mais il mourut le 6 août, sans avoir eu le temps de rien entreprendre. Pie II, au contraire, se hâta de reconnaître Ferdinand, pour ne pas allumer si près de la Grèce une guerre civile qui pouvait amener les Turcs jusqu'à Rome [1].

Dès le commencement de l'année 1459, les barons napolitains offrirent leur couronne au roi de Navarre, oncle de leur nouveau souverain; et celui-ci n'ayant pas voulu l'accepter, ils s'adressèrent à Jean, duc de Calabre, alors gouverneur de Gênes, auquel ils promirent de faire couronner son père, le roi René, s'il voulait les aider à se délivrer de Ferdinand. Mais Pie II avait fait comprendre aux souverains d'Italie, réunis avec lui à Mantoue, combien il y avait de danger à fomenter une révolution semblable en présence des Turcs. François Sforza se défiait des Français, et ne voulait pas contribuer à augmenter leur pouvoir en Italie. Pierre Fregoso, le même qui leur avait livré Gênes, se repentait déjà de s'être donné des maîtres au lieu d'alliés. Aidé par l'argent de Ferdinand, il avait rassemblé dans les montagnes de la Ligurie une armée, avec laquelle il vint attaquer le duc de Calabre. Dans la nuit du 13 septembre 1459 il pénétra par escalade dans l'enceinte extérieure de Gênes. Le lendemain, il attaqua la seconde enceinte, et trouvant ouverte l'une des portes de la ville, il s'y élança, suivi de quelques cavaliers, tandis que le reste de sa troupe combattait sur un autre point le duc de Calabre. Bientôt cependant, séparé des siens, il fut accablé par le nombre; poursuivi dans les rues étroites de Gênes, les pierres pleuvaient sur lui des fenêtres, il tomba enfin sans vie de son cheval, et ses troupes se dispersèrent [2].

Ce succès laissa au duc de Calabre le loisir d'accepter les offres des barons angevins du royaume de Naples. Il s'embarqua à Gênes le 4 oc-

[1] Républ. ital., c. 77.

[2] *Ibid.*, c. 77. — Johannis Simonetæ, l. XXVI, p. 698. — Uberti Folietæ, l. XI, p. 611. — Ag. Giustiniani, l. V, p. 213. — P. Bizarro, l. XIII, p. 300.

tobre 1459, sur une flotte de vingt galères, moitié génoises, moitié provençales, et avant la fin d'octobre il vint débarquer à Gaëte, avec Jean de Cossa, qu'il avait fait amiral de sa flotte. Ferdinand avait déjà fait arrêter quelques-uns des barons napolitains sur la coopération desquels le duc angevin avait compté, mais d'autres ne tardèrent pas à se déclarer pour lui. Antoine de Caldora, que les Français nommèrent Candolle, fils d'un des plus célèbres condottieri d'Italie, leur en donna l'exemple ; il fut bientôt suivi par le duc de Sora et le comte de Campo Basso, et avant la fin de l'hiver, l'Abruzze, la Pouille, et une partie de la Calabre avaient proclamé René pour roi de Naples [1].

Les efforts de Pie II pour maintenir la paix en Italie se trouvaient ainsi déjoués, et le congrès qu'il avait assemblé à Mantoue ne laissait aucune espérance de succès. Le pape s'était flatté d'abord d'exciter la vanité de Philippe, duc de Bourgogne, qu'il se plaisait à nommer le grand-duc d'Occident, pour l'engager à accomplir le vœu par lequel il s'était lié à la croisade. Il lui faisait offrir d'ériger ses États en royaume et il attendit impatiemment ses ambassadeurs, qui n'arrivèrent à Mantoue que vers le milieu d'aout 1459. C'étaient son neveu le duc de Clèves, Jean de Croy, le sire de Berg op-Zoom, et l'évêque d'Arras [2]. Mais ceux-ci ne répondirent point aux espérances de Pie II. Tout en protestant du zèle de leur maître pour la défense de la chrétienté, ils déclarèrent qu'il n'était point seul de force à lutter contre les Turcs, qu'il n'avait fait vœu de marcher à la croisade qu'autant que l'Empereur ou le roi de France lui en donneraient l'exemple, et qu'avant d'entreprendre cette guerre sacrée, il lui semblait sage que le pape s'occupât à réconcilier les divers princes de la chrétienté, et entre autres les rois de France et d'Angleterre. Pie II, dans sa réponse, qu'il nous a conservée lui-même [3], promit de travailler avec zèle à cette réconciliation, dont il sentait l'importance ; il convint que dans toutes les croisades précédentes les Français avaient donné l'exemple du zèle, et que c'étaient eux qui avaient fait le nerf des armées ; mais il observa, d'autre part, qu'au lien de deux ou trois cent mille hommes qu'on

[1] Républ italiennes, c. 77. — Nostradamus, Hist. de Provence, t. VI, p. 622. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. IX, p. 4.4. — Angelo di Costanzo, Ist. del regno di Napoli, l. XIX, p. 187.

[2] Matthieu de Coucy, c. 126, p. 319. — Jacq. du Clercq. t. III, c. 45, p. 305.

[3] Dans ses Commentaires, sous le nom de Gobelinus Persona, lib. III. — Le fragment est rapporté dans Raynaldi Annal. eccles., 1459, § 52, 53.

avait vu marcher aux précédentes croisades, les meilleurs juges dans l'art militaire assuraient qu'il ne convenait pas d'en employer plus de de quarante ou de cinquante mille contre les Turcs, et qu'il serait facile de lever cette armée en Allemagne, ou dans les parties les plus belliqueuses de l'Europe orientale, ce qui épargnerait des transports coûteux, pourvu que les souverains les plus riches de la chrétienté voulussent s'engager à les payer. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne, pressés alors de faire une offre plus positive, annoncèrent que leur maître conduirait en personne deux mille cavaliers et quatre mille fantassins en Hongrie, pourvu que les autres princes de la chrétienté fissent de leur côté un effort proportionné contre les Turcs.

(1460.) En même temps que Pie II avait la douleur de voir s'évanouir ainsi toutes les promesses pleines de fanfaronnades qui lui avaient été faites pour la défense de la chrétienté, il voyait s'animer la guerre qui pouvait le plus la compromettre. Toutes les troupes de l'Italie, au printemps de l'année 1460, se dirigeaient vers le royaume de Naples pour se ranger sous les drapeaux de l'un ou de l'autre concurrent. Jacques Piccinio, un des plus célèbres condottieri de cet âge, amena sept mille hommes au duc de Calabre : d'autre part, le duc de Milan et le pape firent passer des secours plus considérables encore au roi Ferdinand. Les deux prétendants au trône, obligés de vivre sur le pays qui les avait appelés, fatiguèrent bientôt son zèle, comme il arrive dans les guerres civiles ; et les auxiliaires devenaient plus à charge aux Napolitains que les ennemis. Le roi René n'envoyait point d'argent à son fils, et il ne paraît pas que le roi Charles lui ait fait passer des secours d'aucune espèce. Il n'est même fait aucune mention de la guerre de Naples dans aucun des historiens français contemporains. Le duc de Milan et le pape pourvoyaient au contraire beaucoup plus généreusement aux besoins de Ferdinand : en conséquence de cette différence, on vit plusieurs châteaux qui s'étaient déclarés d'abord pour les Angevins, relever les drapeaux d'Aragon ; et le duc de Calabre, avec le prince de Tarente, son plus puissant allié, étaient repoussés des provinces qu'ils avaient cru leur être les plus favorables, parce que les habitants savaient bien qu'ils n'y venaient que pour lever des contributions. Inquiets sur leur situation, et obligés de se réduire à la défensive, ils se fortifièrent dans la petite plaine de Sarno, enfermée entre deux rivières, les montagnes et la mer, dans la principauté citérieure. Ferdinand voulut les y forcer ; il pénétra en effet dans leur enceinte,

le 7 juillet 1460, mais embarrassé par une cohne de pillards qui s'étaient joints à lûi, manquant d'espace, dominé par le château de Sarno, et d'antres fortifications, entre les mains des Angevins, au lieu de terminer la guerre, en écrasant ses adversaires dans leur dernière retraite, comme il s'en était flatté, ce fut lui qui fut complétement battu, et son armée fut dissipée [1].

Cependant Isabelle de Clermont, femme de Ferdinand, et nièce du prince de Tarente, réussit, malgré cette grande défaite, à relever les affaires de son mari. On la vit à Naples, présentant ses six enfants au peuple, demander avec grâce et avec dignité l'aide de tous les citoyens pour conserver sur le premier trône d'Italie des princes italiens, de préférence à des français. On assure qu'elle pénétra aussi dans le camp du duc de Calabre, en habit de moine franciscain, et que se jetant aux pieds de Jean Antoine Orsini, prince de Tarente, son oncle, elle le supplia de ne pas la faire descendre d'un trône où lui-même l'avait placée. Le prince avait jusqu'alors voulu punir le roi d'une offense privée qu'il en avait reçue, dans laquelle l inceste se joignait à l'adultère [2]. Les larmes de sa nièce le touchèrent cependant; il ralentit ses efforts dans la poursuite de la guerre; il persuada au duc de Calabre de perdre son temps à l'attaque des petites places de la Campanie plutôt que de marcher sur Naples, qui aurait ouvert ses portes dans le premier trouble qui suivit la défaite de Sarno; enfin, il se retira de bonne heure pour mettre ses troupes en quartier d'hiver dans la Pouille [3].

Le duc de Calabre ne pouvait espérer des succès dans le royaume de Naples qu'autant que les Français maintiendraient leur domination à Gênes. La flotte génoise protégeait les communications entre les côtes de Provence et celles de Campanie. Gênes était l'étape naturelle de tous ceux qui suivaient cette route, et les richesses de la république avaient été jusqu'alors généreusement employées à seconder le roi René. Louis de la Vallée, que d'autres nomment Vallier, avait été nommé gouverneur de Gênes au départ du duc de Calabre; en général, il s'était conduit avec modération, plutôt en magistrat d'un pays libre qu'en lieutenant d'un roi. Il avait paru sentir que ce respect pour les droits

[1] Hist. des Républ. italiennes, c. 77. — Angelo di Costanzo, t. III, l. XIX, p. 205.
[2] Angelo di Costanzo, l. XIX, p. 187.
[3] Hist. des Républ. italiennes, c. 77. — Angelo di Costanzo, t. III, l. XIX, p. 210, 211.

d'un peuple qui s'était donné à lui volontairement, était le seul moyen de préserver son obéissance. Une imprudente demande de Charles VII, qui voulait favoriser la maison d'Anjou, mais non pas à ses propres dépens, et qui jugeait sans doute les richesses de Gênes inépuisables, offensa les Génois, les poussa à la révolte, et causa la ruine du duc de Calabre; et ce qui peut paraître étrange, ce furent les guerres civiles d'Angleterre qui produisirent cette révolution dans le royaume de Naples.

En effet, Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, était sœur du duc de Calabre. Tandis que leur père, le bon roi René, ne s'occupait en Provence que de poésie et de peinture, le frère et la sœur soufflaient le feu des guerres civiles, l'un en Italie, l'autre en Angleterre; et Charles VII, qui aimait beaucoup son neveu et sa nièce, sous condition de ne rien sacrifier pour eux, voulait que la république de Gênes aidât l'un et l'autre; qu'elle mît ses galères au service de Marguerite comme à celui du duc de Calabre. Il insista d'autant plus en faisant cette demande aux Génois, qu'étant lui-même en apparence en guerre avec Marguerite, il ne pouvait pas lui envoyer directement des secours [1].

Les révolutions qu'éprouvait l'Angleterre étaient si rapides qu'il est fort difficile de les suivre, plus difficile encore de les expliquer. Le caractère orgueilleux et despotique de Marguerite, qui regardait comme au-dessous de la dignité royale d'être liée par aucun traité, et qui recourait toujours de préférence aux mesures les plus violentes, contribuait à les précipiter. Elle n'avait pas respecté longtemps le traité de paix qu'elle avait signé le 5 avril 1458, avec le duc d'York, les comtes de Salisbury et de Warwick. La même année, elle avait cherché à faire massacrer le dernier dans un guet-apens, qu'on lui avait dressé à l'issue du conseil; il y échappa, et elle donna l'ordre de l'arrêter; il fut averti à temps, et se réfugia à Calais, dont il avait le gouvernement [2]. Mais tout le parti d'York prit l'alarme, et la guerre recommença. Au mois de mars 1459, lord Salisbury avait remporté à Boreheath une grande victoire sur lord Audley, qui commandait les troupes de la reine. Cependant le parti d'York n'avait point su la mettre à profit, il était resté sept mois dans l'inaction. Lorsqu'il s'était ensuite rassemblé en force à Ludlow, dans le pays de Galles, au mois d'octobre, il avait écrit au

[1] Petri Bizarri Senatus Popul. q. Genuensis Hist., l. XIII, p. 303. — August. Giustiniani, t. V, f. 214. l.

[2] Rapin Thoyras, t. XII, p. 354.

roi des lettres si soumises, qu'il avait ainsi fait perdre courage à ses soldats, et animé ceux de Marguerite. Une terreur panique avait dissipé toute l'armée du duc d'York ; il s'était sauvé en Irlande, Warwick et Salisbury à Calais, et tous trois avaient été condamnés par le parlement, avec leurs adhérents, comme coupables de haute trahison [1].

La reine avait de nouveau l'avantage ; elle ne tarda pas à le perdre par la violence et la dureté de son caractère ; elle donna au comte de Wiltshire et à lord Scale une commission pour rechercher dans chaque province ceux qui avaient porté les armes pour le duc d'York, et les envoyer au supplice : cette commission procéda avec une rigueur si excessive que tous les partisans de la maison d'York, qu'on commençait à désigner par le nom de *la Rose blanche*, sentirent qu'il y avait moins de danger pour eux à reprendre les armes qu'à attendre les huissiers des tribunaux. Le comte de la Marche, fils du duc d'York, débarqua à Sandwich au printemps de 1460, avec les comtes de Salisbury et de Warwick ; tout le comté de Kent prit les armes en leur faveur ; Londres leur ouvrit ses portes, et ils marchèrent ensuite contre la reine, qui, avec le roi, les ducs de Sommerset et de Buckingham, était alors à Coventry. Après plusieurs marches et contre-marches les deux armées se rencontrèrent à Northampton, le 15 juillet. La défection de lord Gray, au milieu du combat, causa la défaite de l'armée de la reine, et comme elle avait eu l'imprudence de se mettre une rivière à dos, qui barrait le passage à ses fuyards, les conséquences de cette défaite furent désastreuses : dix mille soldats, partisans de Lancaster, ou de la Rose rouge, furent tués, ainsi que le duc de Buckingham, le comte de Shrewsbury, fils du grand Talbot, lord Beaumont, et plusieurs seigneurs. Henri VI fut fait prisonnier, et conduit à Londres ; la reine, le jeune prince de Galles et le duc de Sommerset se sauvèrent à Durham, d'où ils passèrent depuis en Écosse [2].

Édouard, comte de la Marche, n'était pas moins cruel ou moins violent que Marguerite, et il souilla comme elle sa victoire par des supplices ; mais bientôt le duc d'York, son père, revint d'Irlande, se mettre à la tête de son parti, et pour la première fois, le 4 octobre 1460, il demanda au parlement, assemblé depuis deux jours, la couronne, dont il prétendit être l'héritier légitime, à l'exclusion de la maison de Lan-

[1] Rapin Thoyras, l. XII. p. 365. — Polydori Virgilii, Angl. histor., l. XXIII, p. 507.
[2] *Ibid.*, l. XII, p. 361. — *Ibid.*, p. 509.

caster, qui l'avait usurpée sur ses ancêtres. Il se soumit cependant, quand le parlement décida que Henri VI demeurerait sur le trône jusqu'à sa mort, et que le duc d'York, qui gouvernait en son nom, serait reconnu comme son successeur. C'était un nouveau rapport entre la destinée de Henri VI et celle de son aïeul Charles VI. De même il demeurait revêtu du manteau royal, entouré de vains honneurs, tandis que son ennemi exerçait déjà tous ses droits et était appelé à lui succéder [1].

(1461). Mais les révolutions se pressaient en Angleterre avec une rapidité inconcevable. Tandis qu'un parlement tout favorable à la Rose blanche réglait la succession à la couronne, Marguerite était revenue d'Écosse dans les comtés du nord de l'Angleterre; ses partisans étaient accourus auprès d'elle; les aventuriers, les brigands avides de pillage, dont le nombre s'était fort multiplié en Angleterre durant les guerres civiles, s'étaient rangés en foule sous ses étendards; elle avait déjà dix-huit mille soldats, lorsque le duc d'York, sur la première nouvelle de son invasion, et ne s'attendant point à la trouver si forte, vint au-devant d'elle jusqu'à Wakefield, dans le comté d'York, avec quatre ou cinq mille hommes seulement. Il aurait pu s'enfermer dans le château de Sandal, et y attendre que son fils, qui arrivait de Londres avec un second corps d'armée, l'eût rejoint. Mais il ne put se résoudre à se laisser braver par une femme. Un des derniers jours de décembre, il se présenta en bataille dans la plaine de Wakefield. La reine avait une telle supériorité de nombre, qu'en même temps qu'elle l'attaquait de front avec avantage, elle avait pu le faire tourner par un corps qui tomba sur ses derrières. La bataille ne dura pas plus d'une demi-heure. Le duc d'York y fut tué, le duc de Rutland, son second fils, âgé de douze ans, qui s'enfuyait avec son gouverneur, fut atteint par lord Clifford, qui lui plongea un poignard dans le sein. Le même lord ayant trouvé le corps du duc d'York, lui coupa la tête, l'orna d'une couronne de papier, et la présenta ainsi à la reine. Lord Salisbury, couvert de blessures, ayant été fait prisonnier, fut décapité [2]. Marchant ensuite sur Londres, Marguerite remporta, le 13 février 1461, à Barnard Heath, près de Saint-Alban, une seconde victoire sur le comte de Warwick, qui remit son mari, le roi Henri, entre ses mains. Aussitôt elle envoya au supplice les plus illustres de ses prisonniers. Mais les cruautés de la reine,

[1] Rapin Thoyras, t. IV, l. XII, p. 365.
[2] Jacq. du Clercq, t. XIV, c. 17, p. 78.

les pillages et l'indiscipline des bandes armées qu'elle amenait du nord, écartaient, pour les partisans de la Rose blanche, toute idée de soumission. Le peuple de Londres prit les armes et refusa à Marguerite l'entrée de la capitale ; les vivres commençaient à lui manquer ; Édouard, comte de la Marche, fils du duc d'York, arrivait du pays de Galles avec une puissante armée ; il fut reçu dans Londres, tandis que la reine s'en éloignait. Il demanda la couronne aux notables assemblés, et il la reçut le 3 mars, sous le nom d'Édouard IV, dans l'église de Saint-Paul, des mains de l'archevêque de Cantorbery. Il marcha ensuite à la poursuite de la reine, qu'il atteignit à Towton, près de York, et sur laquelle il remporta, le 29 mars 1461, une grande et dernière victoire, qui la contraignit, avec le duc de Sommerset, à chercher de nouveau un refuge en Écosse [1].

Charles VII était toujours censé être en guerre avec l'Angleterre. Depuis la conquête de la Guienne aucun traité n'avait suspendu les hostilités, et elles se renouvelaient quelquefois sur mer. Cependant i prenait un vif intérêt à Marguerite, qui était sa nièce, et la nièce de Charles, comte du Maine, l'homme à qui il accordait alors le plus de confiance. Il fit publier à Rouen, le 3 février 1461, l'ordre de bien recevoir dans tous les ports de la Normandie tous les Anglais du parti de Marguerite qui se présenteraient, encore qu'ils ne fussent point munis de passe-ports [2]. En même temps, et dès la nouvelle de la bataille de Northampton, il faisait presser les Génois d'envoyer une puissante flotte de galères à son secours. Cette demande causa beaucoup de fermentation à Gênes. De riches marchands génois étaient établis à Londres, et auraient été victimes des hostilités de la république. Les conseillers, après une discussion animée, dans laquelle le gouverneur, Louis de la Vallée, fut traité avec peu d'égards, rejetèrent la demande du roi, en déclarant que le trésor était vide [3]. Alors le gouverneur chercha à le remplir par de nouvelles taxes ; il demanda au commerce des emprunts forcés ; les nobles, dont plusieurs étaient engagés dans cette profession, lui proposèrent d'augmenter plutôt les droits sur la consommation, dont ils étaient exempts. La querelle s'engagea bientôt entre les divers

[1] Rapin Thoyras, l. IV. t. XII, p. 373, et t. V. l. XIII, p. 4. — J. du Clercq, t. XIV, c. 24, p. 107. — Hume, Hist. of England. t. IV, c. 21, p. 195. — Amelgardus. l. V, c. 16, f. 150. et c. 17, f. 152. — Polyd. Virgil., l. XXIII, p. 510.
[2] J. de Troyes. Chroniq. scandal. Coll. des Mém., t. XIII, p. 13.
[3] P. Bizarri S. P. Q. Genuensis Hist., l. XIII, p. 303.

ordres de l'État sur les priviléges de la noblesse. Les Français, tous gentilshommes, qui étaient en garnison à Gênes, oublièrent dans cette occasion leur impartialité précédente. C'était leur cause même qu'ils voyaient débattre dans un pays étranger. Ils ne pouvaient sentir de sympathie que pour la noblesse; ils se déclarèrent avec chaleur pour elle, et bientôt ils excitèrent dans le parti populaire une égale chaleur contre eux-mêmes. Le 9 mars 1461, un homme obscur sortit de l'un des conseils, en criant aux armes. Les plébéiens de Gênes répondirent à son appel, et Louis de la Vallée fut contraint de se retirer, avec tous les Français, dans la forteresse du Castelletto, abandonnant la ville aux partis des Adorni et des Fregosi, qui s'étaient momentanément réunis [1].

Les historiens de cette époque évitent en général de parler des expéditions ou la nation dont ils font l'histoire n'eut pas de succès. Aussi nous ne trouvons les suites de cette révolte de Gênes ni dans les chroniques de France, ni dans celles de Provence. Cependant une armée de six mille soldats, presque tous gentilshommes, et armés de casques et de cuirasses, quoiqu'ils dussent combattre à pied dans les montagnes de la Ligurie, fut embarquée en Provence, et envoyée à Gênes pour recouvrer cette ville importante. Les historiens génois affirment que le roi René commandait en personne cette expédition; les Provençaux et les Français se taisent, et le nouveau biographe de René croit qu'il ne quitta point la Provence [2]. Les Français, débarqués à Savonne, furent joints à Varagine par toute la noblesse génoise; ils s'avancèrent sans rencontrer de résistance jusqu'à San-Pier d'Arena, tandis que leur flotte vint jeter l'ancre en face de ce faubourg. De leur côté, Paul Fregoso, archevêque de Gênes, et Prosper Adorno, avec toute la jeunesse plébéienne, et les renforts que leur avait fait passer le duc de Milan, occupaient les hauteurs au-dessus du convent San-Benigno. Trois jours se perdirent en négociations sans résultat, après quoi les Français commencèrent l'attaque le 17 juillet 1461. Ils s'emparèrent, avec leur impétuosité ordinaire, de la première des montagnes qu'ils attaquèrent, mais la chaleur était étouffante; ils étaient accablés par le poids de leurs

[1] Johann. Simonetæ, l. XXVIII, p. 719. Uberti Folietæ Genuens. Hist., l. XI, p. 612.—P. Bizarri, l. XIII, p. 304.— Ag Giustiniani, l. V, f. 214.—Amelgardus, l. V, c. 20, f. 157. — Républiques Italiennes, c. 78.

[2] Villeneuve, Hist. de René d'Anjou. t. II, p. 143. — Nostradamus, Hist. de Provence, t. VI. p. 623. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. IX, p. 465.

armes. Ils devaient combattre toujours en montant sur une côte toujours plus escarpée ; ils étaient tourmentés par la soif, et ils s'éloignaient toujours plus de l'eau, tandis que les Génois en reculant regagnaient leurs forteresses, et se rapprochaient des raffraîchissements qu'on leur avait préparés sur les hauteurs. Enfin, à midi, le bruit se répandit dans les deux armées que Tiberto Brandolini, avec un corps considérable de cavalerie milanaise, arrivait par la Polsevera au secours des Génois. Les Français commencèrent alors à perdre courage, et quelques-uns à tourner le dos ; dès que les Génois les virent plier, ils se précipitèrent sur eux, de toutes les hauteurs, et les acculèrent sur le rivage. Les Français y perdirent deux mille cinq cents hommes ; beaucoup d'autres se noyèrent en voulant regagner à la nage leurs vaisseaux. Le Castelletto fut évacué ; la flotte de René regagna les ports de Provence, et Louis de la Vallée fut chargé de conserver du moins Savone avec une garnison [1].

De même que Charles VII s'était brouillé avec les Génois, à l'occasion de sa nièce la reine Marguerite, il était sollicité de se brouiller aussi pour elle avec le duc de Bourgogne. Charles, comte du Maine, oncle de cette princesse, et les autres courtisans qui possédaient alors seuls l'oreille du monarque, lui représentaient que la faction du duc d'York, qui travaillait à recouvrer le trône d'Angleterre, était liée avec tous ceux qui complotaient contre le sien ; qu'on avait saisi ses correspondances avec le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, qu'elle trouvait un appui dans le duc de Bourgogne, que ce prince avait même envoyé le sire de la Gruthuse en Écosse, pour empêcher les Écossais de contracter alliance avec Marguerite ; mais que le vrai moteur de tous ces complots était le dauphin Louis ; que le duc d'Alençon avait révélé dans son procès qu'il n'avait jamais été que l'agent de ce fils dénaturé ; qu'on voyait bien que le dauphin s'exerçait en Angleterre aux impiétés qu'il préparait à la France ; et qu'il valait mieux pour le roi l'attaquer à force ouverte que d'attendre plus longtemps le résultat de ses noires intrigues. Charles VII, poussé par ses conseillers, se livrait tour à tour à la colère ou à la crainte. Il se croyait en butte aux complots de Louis

[1] Franc. Philelphi epistola apud Raynaldum Annal. eccles., 1461, § 6. — Johannis Simonetæ. l. XXVIII. p. 725. — Uberti Folietæ, l. XI, p. 618. — Petri Bizarri, l. XIII. p. 309. — Ag. Giustiniani, l. V. f. 216. — Cris. da Soldo, t. XXI, Rer. It., p. 893. — Comment. Pii Papæ II, l. V, p. 126. — Bernard Corio, P. VI, p. 956. — Républiques italiennes, c. 78.

et du duc de Bourgogne; il voulait les traduire devant les tribunaux, mais son indolence s'effrayait d'une déclaration de guerre, et malgré les instances de ses courtisans, il l'ajournait toujours. Comme une des causes les plus habituelles de querelle entre Charles VII et Philippe était la juridiction que prétendait le parlement de Paris sur les États de Bourgogne, les courtisans qui voulaient la guerre, firent entamer un procès nouveau. Le parlement évoqua à lui les persécutions et la vaudoisie d'Arras, qui, l'année précédente, avaient scandalisé la France. Le 23 janvier 1461, un huissier du parlement se fit ouvrir les prisons d'Arras, et en tira le sire de Beaufort, qu'il conduisit à Paris; et le 17 février les vicaires d'Arras qui avaient été ajournés devant le parlement, y comparurent. Les plaidoyers, qu'on entendit au mois de juin, révélèrent toutes les atrocités des juges de l'inquisition, dont nous avons déjà rendu compte, et excitèrent un intérêt général pour leurs victimes [1].

De son côté, le duc de Bourgogne saisit une occasion d'accuser de prévarication les tribunaux de Charles VII; il tint un chapitre de la Toison d'or, à Saint-Omer, au mois de mai 1461; et comme le duc d'Alençon était membre de cet ordre, il le fit représenter par un de ses chevaliers; en même temps il fit prêcher publiquement que ce duc, son cousin, avait été condamné à tort, et qu'il ne le tenait pour coupable d'aucune mauvaise action [2].

Dans l'une et l'autre cour, le fils semblait prêt à prendre les armes contre son père. Le comte de Charolais, toujours plus irrité contre le sire de Croy, favori du duc Philippe, chargea le comte de Saint-Pol de demander un asile à Charles VII, pour le cas où il serait obligé d'en venir à quelque violence; et Charles lui promit toute son assistance, mais lui recommanda d'user de modération. « Car, dit-il, pour » deux royaumes tels que le sien, il ne consentiroit à un vilain fait [3]. » C'était d'un *vilain fait* qu'il soupçonnait son fils Louis; on lui avait fait croire que le dauphin avait empoisonné Agnès Sorel; et sa nouvelle maîtresse, la dame de Villequier, nièce de la précédente, avait soin de le lui remettre souvent en mémoire [4]. Le dauphin écrivait à son père les lettres les plus humbles; en réponse, Charles le pressait de

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 19. p. 86; c. 22, p. 101, et c. 28, p. 123.
[2] *Ibid*, c. 283, p. 116.
[3] Preuves au recueil de Duclos, t. III, p. 190-196.
[4] *Ibid.*, p. 185.

revenir à lui, de se soumettre, et de faire preuve d'obéissance [1]. Cependant, il avait consulté le pape Pie II sur un projet qu'il avait formé pour appeler à la succession son second fils, de préférence au premier; mais le pontife l'en dissuada, en raison des guerres civiles qu'une si grande déviation des lois du royaume ne manquerait pas d'exciter [2]. Quand Louis fut monté sur le trône, il pressa le comte de Foix de questions, pour savoir jusqu'où cette intrigue, dont il avait eu connaissance, avait été conduite; mais le comte se garda de rien confesser sur un projet qui aurait mis sa tête en danger [3].

Tandis que les comtes du Maine, de Dammartin, de Foix, en aigrissant Charles contre son fils, s'efforçaient de l'engager à lui déclarer la guerre ou à le déshériter, ils ne réussissaient qu'à lui remplir l'âme des plus noirs soupçons. Charles crut que son premier médecin, Adam Fumée, avait été chargé par son fils de l'empoisonner; il le fit enfermer dans la citadelle de Bourges; il porta ensuite ses soupçons sur un chirurgien, qui s'enfuit à Valenciennes : l'un et l'autre furent ensuite employés par Louis XI [4]. A cette époque, il survint à Charles un abcès dans la bouche, qui le fit cruellement souffrir; peut-être, en lui donnant de la fièvre, égara-t-il sa raison. Pie II, le pontife qui régnait alors, a écrit : « Que Charles, dont l'esprit n'était pas exempt de la dé-
» mence de son père, se figura qu'il était menacé de périr par le poison,
» et refusa toute nourriture; il ne voulut pas même se fier à son plus
» jeune fils Charles, qui goûtait devant lui les mets qu'on lui offrait.
» Ses amis, ses parents, qui le voyaient périr de faim, le suppliaient
» en vain de manger; mais on disait aussi qu'un ulcère qui s'était
» formé dans sa gorge le lui rendait impossible [5]. »

Les ennemis du dauphin sentirent bien alors qu'ils n'avaient plus le temps de l'écarter du trône. Si Chabannes, comte de Dammartin, en eut encore la pensée, comme il en fut accusé, et comme il paraît que Louis le crut, ce comte reconnut bientôt qu'il ne trouverait, pour le faire, aucun appui dans le conseil. Les comtes du Maine, de Foix, de

[1] Recueil de Duclos, p. 153-157.
[2] Raynaldi Ann. eccles., 1461, c. 47. — Franc. Belcarii Comment. Rer. Gallic., l. I, p. 1. — Rob. Guaguini Compendium, f. 139.
[3] Recueil de Duclos, lettre du Comte de Foix, du 6 août, t. III, p. 207.
[4] Fragment d'un anonyme contemporain dans Meyer, Annal. Flandriæ, l. XVI, f. 325.
[5] Gobelinus Persona in Comm. Pii II, l. VI, et apud Raynaldi Annal. eccles., 1461, § 37.

Dunois, de la Marche, et le sire d'Albret, s'engagèrent alors par serment à faire tous leurs efforts, lors même que le roi se rétablirait, pour le réconcilier avec son fils, et ils demandèrent le même serment à tous les membres du conseil. Ils écrivirent ensuite au dauphin, le 17 juillet, pour lui rendre compte de l'état de son père [1] ; leur lettre, datée de Mehun-sur-Yèvre, où était alors le roi, à quatre lieues de Bourges, fut signée par ces cinq seigneurs, par le chancelier, Guillaume Juvénal des Ursins, par Dammartin, d'Estouteville, Tannegui du Châtel, Jean Bureau, Guillaume Cousinot, et six autres des serviteurs plus obscurs de Charles VII. Deux jours après, ceux-ci ne pouvant persuader au roi de prendre aucune nourriture, imaginèrent enfin de lui faire avaler de force des aliments liquides ; mais son gosier ne leur laissait plus de passage, et le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi, ensuite de sept jours d'abstinence, Charles VII mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge [2].

[1] Leur lettre est aux preuves de Duclos, t. III, p. 196. *Voyez* aussi la lettre du comte de Foix sur les derniers moments de Charles VII. *Ibid.*, p. 198.

[2] J. du Clercq, t. XIV, c. 29, p. 127.—Matth. de Coucy, t. XI, c. 130, p. 362. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 34, p. 89. — Amelgardus. l. V, c. 21. f. 159. — J. Chartier, p. 316. — Berri, contin., p. 478. — Mém. de J. de Troyes, t. XIII, p. 13. — Lenglet du Fresnoy, Préface à Comines, t. X, p. 83. — Duclos, Louis XI, l. I, p. 101. — Barante, ducs de Bourgogne, t. VIII, p. 271. — Belcarius, Comm. rer. Gallic., l. I, p. 2.

CHAPITRE XIII.

Succession de Louis XI ; son extrême activité. Changement de ministère. Abolition de la pragmatique sanction. Négociations de Louis avec les rois d'Espagne pour assurer la succession de Navarre à la comtesse de Foix. Revers du duc Jean de Calabre et de la reine Marguerite d'Anjou. Rachat des villes situées sur la Somme. — 1461-1463.

(1461.) Charles VII était mort à Mehun-sur-Yèvre en Berri, le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi. Le dauphin, son fils, était alors à Genappe, château sur la petite rivière de Dyle, à une lieue à l'est de Nivelle. Il se trouvait donc à plus de cent lieues de distance du lit de mort de son père, séparé par les gardes des frontières de France et de Bourgogne, qui s'observaient avec jalousie et presque avec hostilité. Cependant le courrier qui apportait à Louis la nouvelle de la mort de Charles, fit sa route avec célérité : il arriva le 25 à Genappe, et l'on assure que Louis, déjà prévenu par la lettre des princes de l'événement qui approchait, fit accueil au courrier, d'un visage riant, comme s'il lui apportait la meilleure nouvelle, et le récompensa par des présents considérables [1]. On ne peut guère douter, du moins, qu'il n'éprouvât une secrète joie de voir finir son exil, ses craintes, sa dépendance, et d'entrer dans la carrière d'activité et de puissance pour laquelle il se croyait fait. Il sentait la nécessité d'user de diligence pour recueillir la couronne, dont il ne se tenait point encore pour assuré. Il expédia à l'instant au duc de Bourgogne, qui était alors à Hesdin en Hainaut, un courrier pour lui communiquer la nouvelle qu'il venait de recevoir ; il lui annonçait en même temps qu'il se rendrait immédiatement à Reims ; il lui demandait de l'y accompagner, et il lui donnait rendez-vous à Avennes en Artois [2].

[1] Fragmentum anonymi coævi apud Meyer. Annal. Flandriæ, l. XVI, f. 325.

[2] J. de Troyes, Chronique scandal., t. XIII, p. 13 et 14.—Mém de J. du Clercq, t XIV, c. 29, p. 132. — Olivier de la Marche, t. IX. c. 34, p. 59. — Amelgardi Ludov., XI, l. I, c. 1, f. 170.

Le dauphin, que nous nommerons désormais Louis XI, n'était point encore certain que les ministres et les favoris de son père, qui l'avaient retenu pendant dix ans éloigné de la cour, qui avait accrédité contre lui les plus odieuses calomnies, et qui avait troublé la raison de Charles VII en faisant croire à celui-ci que son fils cherchait à l'empoisonner, le laisseraient sans résistance prendre possession du trône. Il croyait donc avoir besoin de tout l'appui que pourrait lui donner le duc de Bourgogne. Mais les plus grands seigneurs de la cour, les comtes du Maine, de Foix et de Dunois, qui avaient cru pouvoir profiter de la toute-puissance de Charles pour changer l'ordre de la succession au trône, avaient déjà renoncé à ce projet, quand ils avaient vu qu'au lieu d'engager le roi à prendre des mesures vigoureuses, ils n'avaient fait que déranger son cerveau, et le livrer à des terreurs pusillanimes. Ils s'étaient engagés les uns envers les autres, du vivant de Charles VII, à se réunir franchement à l'héritier du trône [1]. Ils sentaient bien qu'ils étaient trop faibles pour le repousser par une guerre civile, dans laquelle le peuple ne les seconderait point, et ils avaient l'espoir de se mettre à couvert du courroux du nouveau prince en lui sacrifiant l'un d'entre eux, sur lequel ils étaient convenus de rejeter tout ce qu'il y avait en d'hostile dans leur conduite. Ce fut Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin en 1439, par son mariage avec Marguerite de Nanteuil, qu'ils vouèrent ainsi à l'indignation du monarque. Chabannes, qui avait été capitaine d'écorcheurs, et engagé dans la praguerie, s'était rendu particulièrement odieux au dauphin, en l'accusant, en 1446, d'avoir conspiré contre son père, et en se chargeant plus tard de l'arrêter en Dauphiné. Dès la mort de Charles tous les amis de Chabannes l'abandonnèrent ; tous ses serviteurs, à la réserve d'un seul, lui refusèrent leurs services ; mais le nommé Voyault, qui était né son vassal, alla à lui, et le trouva à genoux devant un banc, « qui disoit ses heures et plouroit moult fort. » Chabannes, après avoir donné à Voyault des lettres pour les amis qu'il croyait avoir dans la nouvelle cour, se tint renfermé quelque temps au château de Saint-Fargeau, puis se cacha dans le Limousin, pour attendre des circonstances meilleures [2].

[1] Déclaration du comte de Foix. — Préface de Lenglet du Fresnoy à Comines, t. X, p. 181. — Preuves de Duclos, Louis XI, t. III, p. 198.

[2] Relation de Voyault, serviteur de Chabannes.—Préface de Lenglet du Fresnoy à Comines, t X, p. 192.

Louis, arrivé à Avesnes, y avait fait célébrer, le 2 août, un service solennel pour l'âme du roi Charles; il y assista en grand deuil avec le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, Jacques, frère du duc de Bourbon [1], Adolphe de Clèves, les sires de Montauban, de Croy, de Contay, et beaucoup d'autres grands seigneurs. Le lendemain, Louis parut revêtu de pourpre ; il semble que c'était l'étiquette de la cour, et déjà Charles VII en avait usé de même à la mort de son père. Cependant cet habit de fête choqua les assistants ; ils furent plus blessés encore de voir le nouveau roi partir presque aussitôt pour la chasse, exercice dont il était passionné, et auquel il ne sut point renoncer, comme il aurait dû le faire au moins par décence [2].

Pendant ce temps, le corps de Charles VII avait été conduit de Mehun à Paris par le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême son frère, le marquis de Saluces, les seigneurs de Châteaubrun et de Rochefort, le prévôt de l'hôtel, et les domestiques de sa maison. Il était arrivé à Paris le 5 août ; le service funèbre commença le 6 dès quatre heures du matin. Les comtes d'Eu et de Dunois s'étaient réunis au cortége avec le sire de Torcy, l'amiral de France, le maréchal de Lohéac; après eux venaient quatre présidents et cinquante conseillers au parlement, les échevins, la chambre des comptes, les divers ordres religieux, l'université de Paris, et la bourgeoisie. Le lendemain, le corps fut porté à Saint-Denis; un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, cria : « Priez pour l'âme du très-excellent, très-puissant et très-victorieux prince le roi Charles, septième de ce nom. » Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater noster*, en criant : « Vive le roi Louis ! » C'est la première occasion bien authentique où l'on ait, par cette cérémonie, proclamé le principe qu'en France le roi ne meurt jamais [3].

Au reste, ce principe était fort bien entendu des courtisans, qui accouraient avec le plus extrême empressement au-devant du nouveau distributeur des grâces. Louis XI les avait vus, dès le premier jour, arriver par grandes troupes à Avesnes ; tour à tour des gendarmes, des chevaliers, des princes, et des députés des bonnes villes, venaient lui

[1] Apparemment un frère naturel, d'ailleurs inconnu.

[2] J. du Clercq. t. XIV, c. 30, p. 135.

[3] Les cérémonies sont décrites fort au long dans le dernier chapitre de Matthieu de Coucy, t. XI, c. 130, p. 362-383.

rendre obéissance ; les seigneurs qui étaient demeurés à Paris pour les funérailles de Charles VII accoururent à leur tour aussitôt qu'elles furent terminées. Avec eux vint Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et chancelier, chargé de porter la parole pour la députation que sa ville épiscopale envoyait au nouveau roi. Louis regardait le chancelier comme un des membres du conseil de son père dont il avait eu le plus à se plaindre, aussi il donna peu d'encouragements à son éloquence ; il lui fit dire d'avance par l'archevêque de Bourges d'être bref, et il le lui répéta lui-même dès qu'il le vit entrer ; mais il n'était pas facile d'imposer silence à la faconde du chancelier. Sa harangue, qu'il a eu soin de nous conserver, se divisait en trois points, pour louer le nouveau roi sur la prudence, la sapience et la patience dont il avait fait preuve pendant son exil loin de son père ; Louis dut subir l'éloge de ces vertus de la part de celui qu'il accusait le plus de lui avoir donné occasion de les exercer [1].

Mais tous les membres du conseil étaient convenus que Dammartin serait regardé comme seul coupable des persécutions qu'avait éprouvées le dauphin. Aussi quand son envoyé Voyault arriva à son tour à Avesnes, avec les lettres dont il était chargé, y courut-il risque de la vie. Le premier auquel il s'adressa fut le sire de Montauban, auquel Louis XI venait de promettre la charge d'amiral ; dès que celui-ci eut vu la signature de la lettre que Voyault lui remettait, il fit saisir ce messager en donnant ordre de l'enfermer dans un sac et de le jeter à la rivière : quand on l'eut engagé à montrer moins d'emportement contre un malheureux qui avait compté sur son amitié, il ordonna à Voyault de se retirer au plus vite, et de dire à Dammartin que si le roi le tenait, il ferait manger son cœur aux chiens. Boniface Valperga, auquel Voyault s'adressa ensuite, le menaça également de le faire tuer : déjà beaucoup de courtisans avaient présenté des suppliques au roi pour lui demander la confiscation des terres d'un seigneur qu'ils regardaient comme perdu. Cependant deux de ses amis, Jean de Reilhac et Joachim Rouhault, se montrèrent plus fidèles ; ils firent dire à Dammartin de se cacher, et d'éviter d'être pris dans ce premier moment de colère, l'assurant que s'ils connaissaient bien Louis, le comte avait de bonnes chances pour rentrer plus tard en faveur auprès de lui [2].

A la demande de Louis, le duc de Bourgogne avait convoqué tous

[1] La harangue est dans les preuves, à la suite de Duclos, t. III, p. 208.
[2] Relation de Voyault. — Préface de Lenglet du Fresnoy, t. X, p. 192-211.

ses gentilshommes et ses hommes d'armes, leur ordonnant de se trouver le 8 août à Saint-Quentin, pour accompagner le nouveau roi lorsqu'il irait prendre possession de son trône. Mais le nombre de ceux qui se mirent en mouvement pour prendre part à cette entrée triomphale fut beaucoup plus grand que les deux princes ne s'y étaient attendus. On annonça même à Louis qu'il serait accompagné par une armée de cent mille hommes. Il ne lui convenait nullement de venir comme un conquérant prendre possession d'un royaume héréditaire; de fouler les provinces qu'il traverserait pour leur faire nourrir une si grande armée, de s'exposer aux conséquences des querelles de ses sujets avec les Bourguignons, de paraître enfin ne tenir sa couronne que des mains du duc de Bourgogne. Il pria donc celui-ci de n'amener que sa suite ordinaire, et les seigneurs les plus considérés de ses États : malgré le congé donné aux autres, sa suite se composa encore d'environ quatre mille combattants[1].

Avec cette petite armée, Louis fit son entrée à Reims le 14 août, et la cérémonie du sacre fut célébrée le 18. Avant de recevoir l'onction sacrée, le nouveau roi voulut donner au duc de Bourgogne une marque signalée de déférence, en lui demandant de le faire chevalier de sa main, quoique ce fût une maxime reçue que les enfants de France étaient chevaliers dès leur naissance, et ne devaient recevoir la chevalerie de personne ; mais rien ne pouvait plus flatter le duc de Bourgogne, qui aimait à se mettre en scène, que cette pompe chevaleresque. Louis, déjà revêtu des habits préparés pour le sacre, dans la cathédrale de Reims, et en présence de ceux qui représentaient les douze pairs de France, tira donc son épée, et la remit au duc de Bourgogne, qui lui donna la colée, selon les formes usitées dans les romans de chevalerie. Louis, reprenant ensuite son épée, conféra à son tour l'ordre de chevalerie aux deux frères du duc de Bourbon, aux deux fils du sire de Croy, et à Jean Bureau, trésorier de France ; après quoi le duc de Bourgogne fit, de son côté, un assez grand nombre de chevaliers. Ce duc, qui possédait deux des anciennes pairies, s'était fait représenter, pour celle de Flandre, par son neveu le duc de Clèves. Les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme, représentaient les quatre autres pairies temporelles qui depuis longtemps étaient éteintes, et l'archevêque de Reims officiait. Le duc de Bourgogne déploya, dans

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 29, p. 133.

cette occasion, tout le faste qu'on regardait comme une prérogative de sa maison. Après le sacre, il fit au roi son hommage lige. Le traité d'Arras l'avait dispensé d'accomplir ce devoir féodal envers Charles VII. Philippe, dans cette cérémonie, déclara à haute voix que de même qu'il promettait au roi les services de la Bourgogne, de la Flandre, de l'Artois et des autres seigneuries qu'il tenait de la couronne de France, il se montrerait toujours prêt à le seconder avec les armes et l'argent des autres pays qu'il ne tenait pas de lui. Le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Nevers, et tous les seigneurs qui relevaient des fiefs de la couronne firent, à leur tour, hommage lige [1].

Après le dîner qui suivit le sacre, le duc de Bourgogne se mit à genoux devant le nouveau roi, « et lui requit, qu'en l'honneur de la mort » et passion que Notre-Seigneur Jésus-Christ avoit endurée pour nous, » il vouloit faire pardon, et pardonner son mal talent à tous ceux qu'il » soupçonnoit avoir mis la discorde entre lui et son feu père; et avec » ce, que tous ceux qui avoient été officiers et gouverneurs de son feu » père, les vouloit laisser en leurs offices; si ainsi n'étoit qu'on trouvât » par vraie information et bonne justice qu'ils eussent fait autre chose » qu'ils ne devoient faire. Lesquelles requêtes le roi lui accorda, ré» servé jusques à huit personnes [2]. »

Il y avait toujours eu quelque chose d'un peu théâtral dans les princes de la maison de Bourgogne, et le sage conseil que donnait Philippe à Louis ne procédait pas uniquement de son bon cœur, mais aussi du désir que chacun répétât combien il avait montré, dans cette occasion solennelle, « sa grande humilité et bonté envers ceux qui l'avoient offensé. » Mais le souverain auquel il s'adressait semblait avoir de l'aversion pour tous ces effets de théâtre. C'était un homme d'un autre siècle, étranger aux vertus comme aux vices, aux passions comme aux faiblesses de ses plus proches parents. Louis XI, né le 3 juillet 1423, avait alors trente-huit ans accomplis. Il était mûri par l'expérience et par la réflexion; car l'on ne voit guère quels étaient, parmi ceux qui l'approchaient, les hommes qui avaient pu former son esprit. Son père et son aïeul avaient eu de la bonté et de l'indulgence dans le caractère, ce qui ne les avait pas empêchés de commettre, et plus encore de

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 32, p. 139. — J. de Troyes, p. 19. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 34, p. 60. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 3, f. 174. — Barante, t. VIII, p. 280.

[2] *Ibid.*, p. 143.

tolérer, beaucoup d'actions cruelles. Louis, au contraire, n'aimait personne et ne ressentait point de pitié ; d'autre part, il n'était pas très-susceptible de colère ou de ressentiment. Il ne faisait que le mal qu'il jugeait utile ; malheureusement la plus légère utilité pour lui-même lui paraissait un motif suffisant pour la cruauté la plus excessive. Charles VI et Charles VII ne pouvaient se dissimuler que leur tête était faible ; et ce sentiment, joint à l'indolence et au dégoût pour le travail, les avait toujours disposés à se laisser conduire par ceux qui les approchaient. Louis XI était actif, inquiet, désireux de tout voir, se défiant de tous, décidé enfin à ne croire personne et à faire tout par lui-même. Le long règne du favoritisme lui avait causé un profond dégoût. Il était résolu à ne pas tomber dans des défauts qui l'avaient fait souffrir ; et pour les éviter, il se décidait presque toujours pour la conduite contraire à celle de ses prédécesseurs. Dans sa retraite de Genappe, il avait beaucoup lu ; en Dauphiné, il avait beaucoup conversé avec ceux qui avaient fréquenté les cours des tyrans d'Italie ; il avait appris d'eux, entre autres choses, à se défier de la noblesse et à se rapprocher du peuple. Il avait surtout beaucoup étudié François Sforza, son voisin, son allié, qui, de son temps, presque sous ses yeux, avait réussi par un mélange d'audace et d'adresse, de talent militaire et de trahison, à s'asseoir sur le trône de Lombardie, et il s'était proposé pour modèle ce prince, qui ne manquait pas de qualités brillantes et d'une raison supérieure. C'était en l'étudiant que Louis avait compris que la politique était une science, que l'administration des États devait être soumise au calcul et non abandonnée au caprice et aux passions du moment. Louis eut toujours un but dans ses actions, un plan dans sa politique, quelquefois mal conçu, quelquefois mal suivi, mais toujours présent à sa pensée ; et c'était presque une révolution que de voir avec lui l'esprit entrer pour quelque chose dans le gouvernement de la nation.

Charles VII, plus par indolence que par défiance, s'était dérobé à tous les yeux ; Louis XI, beaucoup plus défiant que lui, beaucoup plus incapable d'affection, rechercha cependant la familiarité de ceux qui l'approchaient, et voulut, dans l'abandon d'une conversation animée et souvent imprudente, saisir leur esprit et leur caractère. Tous les princes de France avaient aimé le faste, et s'étaient crus obligés à une représentation toujours théâtrale, qui ne laissait pas oublier un instant leur grandeur. Louis XI, qui le premier de sa race avait de l'esprit, et qui

s'en croyait bien davantage encore, recherchait l'occasion de briller par lui-même et non par son rang, et repoussa par une affectation dont on n'avait point encore vu d'exemple, la pompe des habits et des équipages, et tout ce qui sentait l'apparat. Dans ces dispositions, la requête que lui avait faite le duc de Bourgogne de ne rien changer au conseil de son père, ne pouvait guère s'accorder avec ses projets; car, par caractère, par dégoût de ce qu'il avait blâmé, et par impatience de ce qu'il avait souffert, il était déterminé à prendre en tout le contre-pied de son prédécesseur. Le duc de Bourgogne ne tarda pas à s'en apercevoir, et le serviteur de Dammartin, qui était aussi venu à lui pour le solliciter en faveur de son maître, assure qu'il lui entendit dire au duc de Bourbon : « Cet homme ne régnera pas longuement en paix, sans » avoir un merveilleusement grand trouble [1]. »

Après le sacre, Louis se rendit à Meaux, puis à Saint-Denis, où il s'arrêta pour prier au tombeau de son père, et, à ce qu'on assure, pour « pleurer moult tendrement [2]. » Le duc de Bourgogne le quitta à Meaux pour se rendre à Paris, où il fit son entrée le 30 août. Il y avait vingt-six ans qu'il n'avait revu cette ville, où dans sa jeunesse il avait exercé tant de pouvoir. Le lendemain il vint avec deux cent quarante seigneurs de sa suite, en dehors de la porte Saint-Honoré, pour y recevoir Louis XI. On assurait que le cortége du roi se composait de douze mille chevaux; tous les princes et tous les grands seigneurs s'y trouvaient, à la réserve des comtes de Foix, du Maine, et de Dammartin, qui n'avaient pas encore osé se présenter devant Louis. La ville de Paris avait disposé le long du passage du cortége beaucoup de représentations dramatiques, qui furent fort admirées; aucune n'attira plus les regards que les sirènes de la rue du Ponceau. C'étaient trois belles filles, *disant petits motets et bergerettes ;* elles étaient toutes nues, mais elles se dérobaient en partie aux regards dans l'eau de la fontaine [3]. D'autre part les yeux des bourgeois s'attachaient sur le duc de Bourgogne, qui, par la richesse de ses habits et de ses équipages, l'emportait de beaucoup sur le roi. Plus d'un boucher le salua en lui disant qu'il était le bienvenu dans cette ville de Paris, où il avait été si longtemps désiré. C'étaient en quelque sorte les derniers accents de l'ancienne faction de Bourgogne [4].

[1] Relation de Voyault. — Préface de Comines, t. X, p. 209.
[2] J. du Clercq, p. 144. [3] J. de Troyes, p. 22.
[4] *Ibid.*, p. 146-165. — J. de Troyes, t. XIII, p. 19. — Amelgard. Lud. XI, l. I, c. 5, f. 178.

Louis XI passa le mois de septembre à Paris, et les nombreuses ordonnances qu'il y rendit pendant ce premier séjour, attestent déjà avec quelle activité il s'occupait de ramener toute l'administration sous sa main. Tandis qu'il était encore en Hainaut, il avait donné à Avesnes, à la fin de juillet, des lettres qui confirmaient provisoirement dans leurs emplois les gens des comptes, les trésoriers du roi, et les maîtres des monnaies [1]. Mais à peine fut-il arrivé à Paris qu'il s'occupa à remplacer les serviteurs de son père par des serviteurs à lui. Il destitua, le 3 septembre, Jean Juvénal des Ursins, de son office de chancelier, pour le remplacer par Pierre de Morvilliers [2]. Il changea de même le procureur général; il nomma pour prévôt de Paris Jacques de Lille-Adam, au lieu d'Éloi d Estouteville. Il ôta au sire de Lohéac l'office de maréchal de France, et il le donna au bâtard d'Armagnac, qu'il nomma en même temps comte de Comminges, en récompense de ce qu'il l'avait toujours suivi dans son exil : pour le même motif il décora le sire de Montauban du titre d'amiral, encore qu'il eût la réputation d'un homme faux, vénal et cupide [3]. Il rappela à la cour le comte d'Armagnac, qui était exilé du royaume, il le reçut gracieusement, lorsque ce seigneur rentra à Paris, le 28 septembre, et il lui rendit tous ses biens [4]. Il accorda aussi au duc d'Alençon une abolition entière de la sentence capitale prononcée contre lui, il le remit en liberté, et lui rendit son duché, par son ordonnance du 11 octobre [5]. Il dépouilla de toutes ses charges Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, qui fut obligé de se cacher, tandis qu'on informait contre lui. Le parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin; Pierre Cousinot, secrétaire du roi, fut emprisonné, et Tannegui du Châtel, neveu de celui qui s'était rendu fameux au pont de Montereau, fut obligé de se retirer en Bretagne, après avoir avancé cinquante mille francs pour les funérailles de Charles VII, qui ne lui furent remboursés que dix ans après [6].

Par son ordonnance du 9 septembre, Louis révoqua toutes les alié-

[1] Ordonn. de France, t. XV, p. 1 et 3.
[2] *Ibid.*, t. V, p. 15, notes.
[3] Amelgardus, l. I, c. 6, f. 180.—J. du Clercq, c. 34, p. 163.—Barante, t. VIII, p. 279. — [4] J. du Clercq, p. 157.
[5] Ordonn., t. XV, p. 649. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 2, f. 172, et c. 7, f. 182.
[6] D. Morice, Hist. de Bretagne, t. II, l. XII, p. 74.—Barante, t. VIII, p. 299, 300.

nations du domaine de la couronne qui avait été faites par son prédécesseur [1]. Par celle du 16, il donna une organisation nouvelle au parlement de Paris ; il régla qu'à l'avenir il se composerait de douze pairs de France, huit maîtres des requêtes, et quatre-vingts conseillers, dont quarante clercs et quarante laïques, y compris les quatre présidents [2]. Dans le même mois, il rendit encore un très-grand nombre d'ordonnances, mais la plupart n'étaient que la confirmation d'anciens privilèges [3].

Louis XI témoignait publiquement les plus grands égards, la reconnaissance la plus vive au duc de Bourgogne ; il était cependant impatient de se dérober à son inspection et à ses conseils. Il annonça qu'il voulait aller rendre ses devoirs à sa mère, la reine Marie d'Anjou, qui était demeurée à Amboise, et il se rendit à l'hôtel d'Artois, pour prendre congé de Philippe et le remercier. Celui-ci, qui fut averti de son approche, courut au devant de lui, et le reçut à genoux au milieu de la rue. Toutes les démonstrations les plus exagérées d'affection et de reconnaissance d'une part, de respect de l'autre, furent données en spectacle au peuple. Louis partit ensuite pour Amboise, laissant le duc derrière lui à Paris : celui-ci se mit en route peu de jours après par Saint-Denis et Compiègne, pour Bruxelles, dont il avait fait la capitale de ses États. Il traversa les terres du comte de Saint-Pol, que Louis avait pris soin de réconcilier, soit avec lui, soit avec le sire de Croy. Dans le même temps, son fils, le comte de Charolais, faisait un voyage en Bourgogne, où il n'était jamais retourné depuis sa naissance [4].

Louis témoigna de l'affection à sa mère, la reine Marie, que Charles VII avait toujours fort négligée ; il lui assigna un douaire de cinquante mille livres de rente en Languedoc. A cause d'elle, il fit aussi un bon accueil à ses deux frères, qui jusqu'alors s'étaient tenus à l'écart. A l'aîné, le roi René de Sicile, il donna, le 1er novembre, le comté de Beaufort [5] ; au second, Charles, comte du Maine, il pardonna la part qu'il avait eue aux intrigues qui l'avaient brouillé avec

[1] Ordonn. de France, t. XV, p. 16.
[2] *Ibid.*, p. 18.
[2] *Ibid.*, jusqu'à la page 118.
[4] J. du Clercq. t. XIV, c. 34, p. 164 ; c. 35, p. 166. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 34. p. 63. — Amelgardus, Lud. XI, l. 1, c. 8, f. 185.
[5] Ordonn. de France, t. XV, p. 176.

son père, et il lni confirma le gonvernement dn Languedoc et de la Guienne. Il régla en même temps l'organisation dn parlement de Toulouse, lequel devait se composer seulement de cinq conseillers clercs, sept conseillers laïqnes, deux greffiers et cinq hoissiers. Il lui soumit, indépendamment du Langnedoc, le Bordelais, et tout le pays au midi de la Dordogne [1]. Il s'établit ensuite à Tonrs, ville qn'il prit en affection, et où il passa nne partie de l'hiver. Le comte de Charolais ne tarda pas à venir l'y rejoindre. Il y appela anssi le comte de Foix, Gaston IV, qni n'avait jnsqn'alors pas osé se rapprocher de lui; après avoir en quelqnes secrètes conférences avec lui, dans lesquelles il eut lieu de reconnaître son habileté, il jugea convenable de se l'attacher tont à fait, en faisant épouser au vicomte de Castelbon, fils de Gaston, Madeleine de France, sœur de Lonis, la même qni avait été promise à Ladislas de Hongrie [2].

Quoique Louis n'eût rencontré aucune résistance, il semblait craindre tous ceux qui étaient revêtus de qnelqne pouvoir, et s'attacher à les ménager. Il voulut dono s'assnrer de François II, nouveau duc de Bretagne, qni était tenu de lni faire hommage, à l'occasion de son avénement à la couronne. Ce duc lni envoya une nombreuse ambassade à Tonrs, ponr convenir aveo lni de la forme de l'hommage, sur laqnelle à chaqno renouvellement, il y avait eu des disputes; mais bientôt Louis fut averti qne ces ambassadenrs avaient eu plnsienrs conférences secrètes avec le comte de Charolais, qni était anssi à Tours; qn'ils lni avaient proposé un traité d'alliance, et que le vice-chancelier de Bretagne en avait déjà remis les préliminaires à l'héritier de Bourgogne. Lonis jugea bien qne ce traité entre ces denx fendataires ne pouvait être conclu que pour lenr mntuel appui contre lui. Il ne voulut cependant en montrer ancnne colère, il ne parut pas même en être informé; il se contenta de ponrvoir à ce que les deux princes ne se rencontrassent pas chez lni, se réservant de les brouiller ensuite [3]. Il ajonrna donc son entrevne avec le duc de Bretague, jusqu'à ce qne le comte de Charolais fût parti. Celui-ci avait déjà passé un mois à Tours; Louis l'y avait entretenu dans les fêtes, il lui avait prodigué

[1] Ordonn. de France, t. XV, p. 118, 120. — Histoire du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 23.
[2] Hist. du Languedoc, c. 6, p. 24. — Belcarii Comment., l. I, p. 4.
[3] Lobineau, Histoire de Bretagne. l. XVIII. p. 677. — D. Morice, Histoire de Bretagne, l. XII, p. 76. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 13, f. 194.

toutes les marques possibles d'affection. Un jour que ce prince s'était égaré à la chasse, Louis en avait témoigné un degré d'inquiétude qui avait été fort remarqué. On l'avait vu ronger son bâton d'impatience, tandis que ses gardes, dispersés dans les bois, demandaient partout des nouvelles des chasseurs. C'était avec le comte du Maine, qui avait été son ennemi, que Charolais s'était égaré, et Louis soupçonnait quelque trahison, on craignait d'en être accusé lui-même [1].

Pour engager Charolais à partir de la cour, Louis ne crut pas devoir prendre d'autre moyen que de le combler de bienfaits. Toujours dominé par l'intérêt du moment, il ne craignait point d'y pourvoir par de grands sacrifices, comptant bien qu'il saurait reprendre plus tard ce qu'il aurait donné trop vite. Il accorda donc une pension de trente-six mille francs par an au comte de Charolais, et il le nomma son lieutenant en Normandie, donnant en même temps des ordres pour qu'on lui préparât la réception la plus splendide dans les villes de son gouvernement, dont il l'envoya prendre possession [2]. Dès qu'il fut parti, Louis invita François II, duc de Bretagne, à se rendre à Tours; il reçut son hommage le 18 décembre, sans insister sur la demande qu'il se reconnût homme lige, puis il fit expédier au duc une commission par laquelle il l'instituait son lieutenant dans les provinces de Normandie, Maine, Anjou, et Touraine, pendant la durée du voyage qu'il voulait faire dans le midi, et qui devait être au moins de huit mois. Dans cette commission, du 4 janvier 1462, Louis ne révoquait point la commission presque semblable qu'il avait donnée au comte de Charolais; il se réservait d'expliquer ensuite comment elles n'étaient point incompatibles, mais il comptait sur l'impétuosité du prince bourguignon pour le brouiller avec le breton, ne doutant point que dans l'exercice de droits indéfinis qui se croiseraient, ils ne prissent querelle ensemble [3].

Louis avait été, à son avénement à la couronne, prodigue de promesses aux peuples comme aux princes, et il n'avait pas plus intention de tenir les unes que les autres, mais ce furent les peuples qui eurent les premiers à se plaindre de son manque de foi. A l'époque de son

[1] J. du Clercq, t. XIV, c. 38, p. 181.

[2] *Ibid.*, p. 183. — Amelgardus. Lud. XI, l. I, c. 20. f. 208.

[3] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 678. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XII, p. 77. — Ordonn. de France, t. XV, p. 462. — Actes de Bretagne, t. II, p. 1762.

sacre il avait protesté de son intention de gouverner légalement, d'abolir les impôts qu'il reconnaissait être excessifs, de renoncer surtout à ceux qui n'auraient point été établis par des assemblées d'états. La Normandie était une des provinces où ils avaient conservé le droit de s'assembler. Les états y furent convoqués dans la première année du règne de Louis XI; ils représentèrent que leurs constituants avaient été accablés d'impôts sous Charles VII, que leur province avait payé quatre cent mille francs par année en sus de ce qu'ils devaient au roi pour ses droits ordinaires et son domaine; ils lui envoyèrent une députation, et ils reçurent de lui de si bonnes paroles, qu'ils se séparèrent comblés de joie et d'espérance [1]. Les états de Dauphiné avaient de même envoyé une députation que Louis avait reçue avec faveur; conservant pour eux une bienveillance particulière, il avait accordé, le 12 octobre, des lettres patentes à leur université de Valence, pour la mettre sur le même pied que celles d'Orléans, de Montpellier et de Toulouse, déjà fondées par ses prédécesseurs; il accorda aux écoliers qui la fréquentaient les mêmes franchises [2].

Mais Louis considérait l'argent comme une puissance, il lui en fallait beaucoup pour arriver aux fins de sa politique, et de toutes ses paroles celles qu'il comptait le moins exécuter, étaient celles qui promettaient un dégrèvement d'impôt. Au contraire, non seulement il maintint tous ceux qu'il avait trouvés établis, il ne tarda pas à en demander de nouveaux, il aggrava entre autres d'une manière intolérable ceux qui se percevaient sur les vins [3]. Il ne causa pas peut-être un mécontentement moins vif par un édit qui interdisait, sous des peines sévères, la chasse à tous ses sujets. Non-seulement Louis XI aimait avec fureur cet exercice, sa passion était jalouse, et il lui semblait perdre toutes ses jouissances, dès que quelqu'un les partageait avec lui [4]. L'attente trompée redoubla le ressentiment des peuples. Dès la première année de son règne, Louis XI vit éclater des insurrections contre lui, à Reims, à Angers, à Alençon, à Aurillac, et dans d'autres lieux encore; celle de Reims fut la plus violente. C'était le 1er octobre, jour de Saint-Remi, qu'on mettait à l'enchère, en France, les fermes des subsides et les gabelles. Les Rémois, qui avaient compté sur leur abolition, en

[1] Amelgardus, Lud. XI, l. I. c. 9 et 10, f. 187, 188.
[2] Ordonn. de France. t. XV, p. 127.
[3] Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 22, p. 212.
[4] *Ibid.*, c 21, p. 209. — Rob. Guaguini, f. 139, verso.

voyant commencer les criées, se soulevèrent, chassèrent les fermiers, brûlèrent leurs registres, et tuèrent même quelques-uns d'entre eux. Louis, à cette nouvelle, dissimula ; il fit filer des gens de guerre vers Reims, mais déguisés en habits de marchands ou de laboureurs ; ils entrèrent dans la ville sans être remarqués, et, seulement lorsqu'ils y furent en force, le sire de Mony y arriva avec un nouveau corps de troupes ; Joachim Rouhault, maréchal, et Jean Bureau, trésorier de France, le suivirent. Alors les exécutions commencèrent avec d'autant plus de rigueur qu'elles avaient été plus longtemps suspendues ; le premier jour, un homme fut écartelé et six eurent la tête tranchée ; les exécutions continuèrent les jours suivants, jusqu'à ce qu'il y eût deux cents personnes de punies. Alors enfin, Louis accorda des lettres de grâce, au mois de décembre, pour le reste de la ville. Le traitement d'Angers et des autres villes rebelles fut à peu près le même [1].

Une affaire importante se traitait en même temps dans le conseil intime de Louis, et elle y fut décidée avec la précipitation dont il avait déjà donné plusieurs preuves, surtout lorsqu'il s'agissait de détruire ce que son père avait fait. Jean Geoffroy, ou Goffredi, évêque d'Arras et légat du pape, était déjà arrivé auprès de lui, avant qu'il eût quitté Paris. Il était chargé de le féliciter sur son avénement, et en même temps de le solliciter pour l'abolition de la pragmatique sanction [2]. Pie II, depuis qu'il était monté sur le trône de Saint-Pierre, était devenu le plus ardent antagoniste de cet édit, qui n'était autre chose que la récapitulation et la confirmation des actes du concile de Bâle, dont ce même homme, avant d'être pape, avait été un des plus zélés promoteurs. Dans le fait, quoique la pragmatique sanction donnât d'importantes garanties à la discipline et à la liberté de l'Église, ce n'était pas sous ce point de vue qu'elle était considérée. C'était une question de finance uniquement ; il s'agissait de savoir à qui appartiendraient les revenus et souvent le pillage des églises. Depuis que la piété mal entendue des fidèles avait enrichi les évêchés et les abbayes, tous ceux qui disposaient de quelque pouvoir politique avaient voulu aussi que ces riches bénéfices fussent donnés à ceux qu'ils favoriseraient. La concession d'un bénéfice à vie n'enrichissait pas seulement le béné-

[1] Amelgard., Lud. XI, l. I, c. 11, p. 191. — Jacq. du Clercq, l. XIV, c. 36, p. 172. — Ordonn. de France, t. XV, p. 297, 298. — Barante, l. VIII, p. 391. — Duclos, l. II, p. 111.

[2] Jacq. du Clercq, c. 34, p. 168. — Raynaldi Annal. eccles., 1461, § 116.

ficier ; le donateur pouvait se réserver une part dans le revenu qu'il accordait ; il pouvait vendre ses droits de présentation ; il pouvait percevoir les fruits des bénéfices vacants, et ceux mêmes, pendant une année, des bénéfices qu'il avait accordés, sous le nom de premiers fruits et d'annates ; il pouvait réserver le bénéfice pour lui-même ou l'accorder en commande à quelque laïque, et lorsqu'il ne faisait aucun de ces marchés qu'on nommait simoniaques, il trouvait encore un immense avantage à faire de ce bénéfice la récompense de quelque service politique.

Dans la discipline primitive de la chrétienté, chaque église nommait son pasteur, et le peuple concourait avec le clergé dans cette nomination. Ce droit populaire ne fut formellement aboli que par le concile de Latran, en 1215. Le peuple, il est vrai, l'exerça rarement avec sagesse ; dès les premiers siécles de l'Église, des factions violentes et le plus souvent armées, disposèrent de l'épiscopat ; c'était cependant sous les empereurs romains et sous les rois mérovingiens la seule fonction démocratique qui fût laissée aux citoyens. Il est vrai que l'aristocratie, qui dominait dans tout le reste de l'État, avait envahi en réalité cette démocratie, qui n'était plus qu'apparente. Les élections faites par un peuple asservi à des chefs féodaux, tournaient toutes au profit de la féodalité. Aussi, sous les Carlovingiens, nous avons vu que les grands seigneurs en possession de tous les riches bénéfices, n'étaient plus désignés que sous le titre d'abbés. Les premiers rois de la troisième race, tout comme les empereurs de la maison salique, trouvèrent à leur tour moyen de disposer de ces élections, qui de droit étaient toujours populaires : ce fut souvent leur principale richesse. Mais les papes, jaloux des trésors qui passaient à des mains séculières, accusèrent ces princes de trafiquer non des revenus des abbayes, mais des dons du Saint-Esprit, qu'on supposait y être annexés, et ils tournèrent ainsi contre eux une animadversion publique que rien ne pouvait réveiller alors, si ce n'est les querelles de religion. De là naquit la guerre des investitures. Les papes et les princes temporels se ravirent tour à tour la nomination aux bénéfices, et tour à tour ils en abusèrent scandaleusement. La cour de Rome, qui accusait les princes de simonie, fit ellemême un si honteux trafic des bénéfices ecclésiastiques, qu'il révolta saint Louis, et lui fit publier le premier des édits connus sous le nom de *pragmatique-sanction*. Les élections furent ôtées au pape, sauf dans des cas spécifiés, et réservées non plus au peuple, mais au clergé des diocèses

toutefois la couronne exerçait sur ce clergé une influence presque toujonrs décisive : les libertés populaires allaient en diminuant; les parlements, jaloux de l'Église, augmentaient à ses dépens la prérogative royale, et quel que fût le droit, la nomination réelle se tronvait de nonveau dévolue, ou au souverain, ou aux grands vassaux les plus indépendants de lui.

L'usage avait établi cependant une exception au droit des souverains temporels et des chapitres dans la collation des bénéfices. Toutes les fois qu'un titulaire mourait en conr de Rome, le pape était en possession de nommer son successeur; peut-être seulement parce qu'il pouvait accomplir cette nomination avant que le chapitre du diocèse fût convoqué ; tout comme d'autre part, quand le prélat mourait dans son diocèse, le chapitre pouvait accomplir sa nomination avant que la cour de Rome en fût informée. Pour prévenir ces nominations par les chapitres, les papes commencèrent ensuite à accorder des bénéfices qui n'étaient point encore vacants, sous le titre de lettres de réservations ou de grâces expectatives; puis, lorsqu'à la mort du titulaire, le patron séculier présentait un nouveau sujet, et que le chapitre l'élisait, celui qui avait obtenu du pape la grâce expectative, ou promesse du bénéfice, en appelait à Rome, et cette cour, dans sa propre cause, prononçait toujours contre les droits des chapitres. Cependant le parlement s'indignait de la vénalité de la cour de Rome, qui accordait toutes ces grâces expectantes à prix d'argent ; et l'université de Paris éprouvait beaucoup de jalousie de ce que les bénéfices ecclésiastiques étaient usurpés par des Italiens. Ces deux corps furent constamment les défenseurs de la prérogative royale, du droit de présentation réservé au roi comme patron des églises, et du droit d'élection réservé aux chapitres. Ce fut là ce qu'ils appelèrent les libertés gallicanes. Des parlementaires et des docteurs de l'université se trouvaient, en 1438, en crédit auprès de Charles VII, et ce furent eux qui rédigèrent la seconde pragmatique sanction, qui n'était qu'une ratification des décrets du concile de Bâle. La cour de Rome avait repoussé avec indignation cette ordonnance ; mais Charles VII s'était peu troublé de sa colère. Il n'avait point cru qu'elle dût lui faire retirer sa confiance aux hommes habiles qu'il avait jusqu'alors consultés. Louis XI, au contraire, n'avait confiance en personne, il ne se laissait jamais entraîner par l'autorité d'autrui ; mais en examinant les affaires avec son esprit délié, il était presque toujours disposé à sacrifier l'intérêt de l'avenir à celui du moment présent.

Quant à la pragmatique sanction, les principaux mobiles de sa conduite étaient d'abord le désir de plaire à tout le monde, à sa première accession à la couronne, et l'espoir de tromper la cour de Rome par des promesses qu'il n'exécuterait pas. L'amitié de Pie II lui était promise, au prix de la révocation de cet édit, et Louis savait déjà qu'en le révoquant, il pouvait faire en sorte qu'il continuât à s'exécuter. Il paraît cependant qu'un motif de religion entra aussi dans sa détermination. Louis XI était un des plus zélés catholiques entre les princes qui ont régné sur la France : c'est-à-dire qu'il croyait complétement et sans examen tout ce que lui enseignaient ses prêtres; qu'il était beaucoup plus empressé à mortifier sa raison que ses passions, et qu'il préférait s'imposer des observances plutôt que des vertus. Il écrivit de Tours, le 27 novembre 1461, à Pie II, « qu'il ressentait pour le vicaire du Dieu » vivant une telle vénération, que dans les choses ecclésiastiques surtout, » il était résolu d'écouter sa voix et de lui obéir, comme les brebis » obéissent à leur berger..... Qu'avant même de parvenir au trône, un » instinct de religion l'avait induit à faire le vœu, porté par l'évêque » d'Arras au saint-siége, qu'il supprimerait la pragmatique, sachant » qu'elle était odieuse au pape et au saint-siége, et qu'obéissance vaut » mieux que sacrifice. Tous les hommes doctes de son royaume s'efforçaient, il est vrai, de réfuter les arguments du saint-siége, et de » maintenir cette loi; toutefois, il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux » hommes; il l'abolissait donc, et il rétablissait le saint-siége dans les » mêmes prérogatives, dont Martin V et Eugène IV avaient été en » possession, avant la publication de la pragmatique [1]. »

Cette lettre fut délibérée par le roi en son conseil, elle fut déposée au trésor des chartes, et elle fut regardée comme ayant force de loi. Elle contenait un ordre exprès : « Par les présentes, y disait Louis, nous » repoussons, rejetons, et complétement abrogeons cette pragmatique » dans notre royaume, notre Dauphiné de Viennois et tous nos autres » domaines...., et nous te rendons ta puissance dans notre royaume, » pour que tu l'exerces comme tu le voudras. » Il ne semble pas cependant qu'une lettre latine à un pape fût la forme convenable pour rendre une loi exécutoire dans le royaume, et quoique, dans cette occasion, Louis crût faire une concession à l'Église et à Dieu lui-même, il est probable qu'il ne renonçait point à sa pratique habituelle de se ré-

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1461, § 118. — Ordonn. de France, t. XV, p. 193. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. 272.

server les moyens de reprendre d'une main ce qu'il aurait donné de l'autre. La cour de Rome fit usage du pouvoir qui lui était abandonné de multiplier les grâces expectantes, et de lever de l'argent sur toute collation de bénéfices. Le peuple était assez indifférent entre ceux qui prétendaient au droit de lui donner des pasteurs; et comme, dans les vingt-trois dernières années; il y avait eu beaucoup de procès entre les patrons laïques et les universités, il commença par applaudir à la soumission du roi aux volontés de l'Église, qui supprimerait ces procès [1]. Mais bientôt des plaintes sur la vénalité de la cour de Rome commencèrent à se faire entendre dans tout le royaume, et le parlement s'empressa de les recueillir. Il les présenta au roi en 1464. Il affirma que dans les trois ans qui s'étaient écoulés depuis l'abolition prononcée, il avait vaqué en France plus de vingt archevêchés ou évêchés, et que pour chacun, entre les *propines* (présents pour boire) et les frais, il avait été dépensé six mille écus en cour de Rome; que de même pour chacune des soixante grosses abbayes qui avaient vaqué dans le même espace de temps, il avait été dépensé au moins deux mille écus; au moins cinq cents écus pour les doyennés, prieurés, prévôtés, commanderies, dont il avait vaqué plus de deux cents; au moins vingt-cinq écus pour chacune des grâces expectatives dont la cour de Rome avait vendu dans le même temps plus de cent mille [2].

A partir de la date de ces remontrances, le parlement ne voulut plus reconnaître les grâces émanées de la cour de Rome, lorsqu'elles étaient contraires à la pragmatique sanction; les appels comme d'abus recommencèrent, et la révocation accordée par Louis XI fut à peu près comme non avenue. L'évêque d'Arras, Jean Goffredi, en avait cependant fait son profit; Pie II l'avait nommé cardinal, dans la promotion du 18 décembre [3].

(1462.) Louis continuait à promettre ou à répandre des grâces, comme s'il se sentait encore mal affermi sur le trône, et qu'il eût besoin de se faire des partisans. Il donna, au mois de novembre 1461, le duché de Berri, pour être tenu en pairie, à son frère cadet, Charles, alors âgé de quinze ans, que ses ennemis avaient quelque temps songé à faire couronner à sa place [4]. Louis cherchait aussi à se donner un appui en

[1] Jacq. du Clercq, t. XIV, c. 38. p 183, et l. V, c. 4, p. 312.
[2] Remontrances du parlement, Ordonnances de France, t. XV, p. 195-207.
[3] Raynaldi Annal. eccles., 1461, c. 121.
[4] Ordonn. de France, t. XV, p. 208.

Savoie, en faisant épouser à un frère de Charlotte de Savoie sa femme, la duchesse Françoise, veuve de Pierre II, duc de Bretagne. Le vicomte de Thouars, père de cette princesse, avait arrangé ce mariage; mais sa fille, qui avait adopté des notions exaltées de vie dévote, et qui, depuis son veuvage, avait fait vœu de chasteté, se refusait à passer à de secondes noces. Thouars, pour se faire obéir de sa fille, qui, comme duchesse douairière, était devenue indépendante de lui, eut recours à Louis XI; de son côté Louis promit de lui donner un appui efficace, se flattant, par cette intervention, de s'assurer la reconnaissance du vicomte de Thouars en Bretagne, et des princes de la maison de Savoie. Louis annonça, au commencement de l'année 1462, qu'il avait fait vœu de se rendre en pèlerinage à Saint-Sauveur de Redon, et dès qu'il fut entré en Bretagne, le vicomte de Thouars représenta à sa fille qu'elle devait aller lui rendre hommage pour une terre qu'elle tenait de lui en Poitou : ses mesures étaient prises de concert avec le roi pour l'enlever et la livrer au prince de Savoie; mais Françoise, qui connaissait ce projet de mariage, et qui se défiait de son père, de ses oncles et du roi, ne voulut se présenter à celui-ci qu'à Nantes, afin d'avoir au besoin l'appui des bourgeois d'une grande ville. En effet, un de ses oncles ayant voulu l'arrêter dans les rues, le peuple de Nantes prit les armes pour elle et la remit en liberté. Le roi Louis XI désavoua cette violence, il la combla de marques d'égards, et vint lui faire visite dans le faubourg où elle était logée; mais en même temps il prenait ses mesures pour la faire enlever pendant la nuit, et la faire conduire à Paris. Le duc de Bretagne en fut averti, il la fit aussitôt rentrer à Nantes, il lui donna des gardes, et il montra beaucoup de ressentiment de ce que le roi avait songé, sous ses yeux mêmes, à faire violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs [1].

Après cette tentative manquée, Louis et le duc de Bretagne se séparèrent avec un mécontentement mutuel. Le roi passa en Poitou, poursuivant son projet de visiter toutes les provinces de son royaume, pour les ramener plus complétement sous son autorité. Il était à Saint-Jean d'Angely le 5 février, c'est là qu'il rendit une ordonnance sur les appellations de la chambre des comptes; car il continuait, dans ses voyages,

[1] Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XVIII, p. 678, 679. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XII, p. 78. — Il n'est point fait mention de ce projet dans Guichenon, et l'on ne sait auquel des seize enfants du duc Louis de Savoie Françoise était destinée. Hist. de Savoie, t. II, p 97, seq.

le travail du cabinet avec une infatigable activité; et comme son autorité était illimitée, il n'attendait point d'être au milieu de son conseil pour rendre les ordonnances les plus importantes [1]. Louis passa ensuite à Blaye, et de là à Bordeaux, où il était arrivé le 20 mars. Pothon de Saintrailles, maréchal de France, venait de mourir dans cette dernière ville. On avait oublié les excès par lesquels ce capitaine d'aventuriers avait signalé le commencement de sa carrière, durant la jeunesse de Charles VII, pour ne se souvenir que des services qu'il avait rendus à son pays [2]. Bordeaux éprouvait encore les rigueurs par lesquelles Charles VII avait puni sa rébellion; Louis XI, en s'en relâchant, se proposa de s'y faire aimer. Il rappela entre autres en Guienne, par un accord du 17 mai 1462, Jean de Foix-Grailly, comte de Candale, auquel il rendit ses biens. Jusqu'alors ce seigneur était demeuré fidèle au parti anglais [3].

Louis XI mettait du prix à rattacher entièrement à ses intérêts le comte de Foix, l'un des ministres de son père dont il avait le plus éprouvé l'inimitié, mais dont l'habileté lui inspirait le plus de respect; car le roi croyait souvent voir la preuve d'une grande habileté dans une action qui inspirait de l'horreur au commun des hommes, et c'était en effet par une suite de crimes que Gaston IV de Foix travaillait alors à assurer à sa femme Éléonore la couronne de Navarre. Gaston, pour les accomplir, avait besoin de l'appui de Louis, et le voyage de celui-ci dans les provinces du midi, servit à resserrer leur alliance. La couronne de Navarre avait été laissée par Charles le Noble, fils de Charles le Mauvais, à Blanche II sa fille; celle-ci avait été marié à Jean d'Aragon, frère d'Alphonse le Magnanime, et après lui avoir donné trois enfants, elle était morte le 1er avril 1441. Son mari, Jean, qu'elle avait fait couronner, continua à régner en Navarre après sa mort, quoique le trône eût dû appartenir aux enfants de sa femme. En 1444, il avait épousé en secondes noces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Castille, et il avait eu d'elle, le 10 mars 1452, un fils, depuis célèbre sous le nom de Ferdinand le Catholique. Le roi Jean de Navarre avait succédé, le 27 juin 1458, à son frère Alphonse le Magnanime, dans les royaumes d'Aragon, de Catalogne, de Valence, des îles Baléares, de Sardaigne et de Sicile. On lui reconnaissait de la valeur, et dans plus

[1] Ordonn. de France, t. XV, p. 319.
[2] Jacq. du Clercq, t. XIV, c. 36, p. 173.
[3] Histoire du Languedoc, l. XXXV, p. 24. — Ordonn. de France, t XV, p. 482.

d'une occasion il ne se montra pas indigne du trône; mais, dominé par sa seconde femme, il conçut une haine violente contre ses enfants du premier lit, envers lesquels il s'était déjà rendu coupable d'une grande injustice, en leur retenant le royaume de Navarre, qui aurait dû appartenir à Charles, prince de Viane, son fils aîné. Ce prince avait été appelé à la couronne par les Navarrais en 1455 et 1456, mais son père l'avait attaqué et vaincu, et l'avait forcé à se réfugier à Naples, auprès de son oncle Alphonse le Magnanime. Lorsque celui-ci mourut, le prince de Viane demanda un asile à Henri IV, roi de Castille; ce roi était son beau frère, car il avait épousé, en 1440, Blanche, l'aînée des sœurs du prince de Viane; mais il s'en était divorcé en 1453. Cependant Charles de Viane, avec sa sœur Blanche, qui lui était tendrement attachée, furent reçus à la cour de Castille : l'autre sœur, Éléonore, était mariée au comte de Foix. Ce comte, au moment où son beau-frère aspira à la couronne de Navarre, témoigna beaucoup d'horreur de ce qu'il nommait la rébellion d'un fils dénaturé, et il protesta à son beau père que tant que celui-ci vivrait, il n'élèverait aucune prétention sur la Navarre; en conséquence le roi Jean déshérita, le 3 décembre 1455, son fils Charles et sa fille Blanche, en punition de leur désobéissance; et le 12 janvier 1457, il appela à hériter de sa couronne de Navarre Gaston IV de Foix, son gendre, et Éléonore, sa fille cadette [1]. Feignant ensuite de vouloir se réconcilier avec les aînés de ses enfants, il convoqua les cortès de ses divers royaumes à Lerida, pour le mois de décembre 1460, et il invita Charles de Viane et sa sœur, qui étaient alors en Castille, à s'y rendre. Au moment où ces deux princes entrèrent dans Lerida, le 2 décembre 1460, ils furent arrêtés par son ordre; ils furent enfermés au château de Mirella, et une commission fut nommée pour faire leur procès. Cependant le prince de Viane était cher aux sujets de son père, autant que sa marâtre leur était odieuse; une insurrection contre elle éclata en Catalogne; bientôt l'Aragon et le royaume de Valence prirent également les armes, et Jeanne Henriquez, pour calmer le peuple furieux, alla elle-même ouvrir la prison du prince, et le remit aux Catalans; mais elle avait pris ses précautions d'avance, le malheureux Charles de Viane mourut empoisonné le 23 septembre 1461. Sa sœur Blanche pouvait encore se trouver sur le chemin ou des comtes de Foix, ou de Ferdinand le Catholique; le roi Jean, pour s'en délivrer,

[1] Zurita, Anales de Aragon, l. XVI, c. 35, et l. XVII, c. I. — Hist. du Languedoc, l. XXXV, p. 25.

remit sa fille aînée à sa fille cadette, et le comte de Foix l'enferma au château d'Orthez. Il n'osa pas cependant la faire périr immédiatement. La mort du prince de Viane avait causé un soulèvement d'horreur; tout le monde accusait son père et sa marâtre de l'avoir empoisonné; l'insurrection éclatait de nouveau dans tous les royaumes de Jean d'Aragon, et si sa fille était morte à cette époque, le premier crime aurait paru démontré par le second. Le comte de Foix prit patience : il attendit, et seulement le 2 décembre 1464, sa belle-sœur mourut aussi empoisonnée. Ce fut ensuite de tous ces crimes qu'Éléonore recueillit la couronne de Navarre en 1079, que sa petite-fille Catherine la porta, en 1494, dans la maison d'Albret, et que la petite-fille de celle-ci, Jeanne II, mère de Henri IV de France, la porta, en 1555, dans la maison de Bourbon-Vendôme [1].

Non-seulement les Catalans recueillaient de nombreux indices de l'empoisonnement du prince de Viane, ils prétendaient aussi en être instruits d'une manière surnaturelle; ils assuraient que l'ombre de cet héritier du trône avait apparu à plusieurs reprises dans les rues de Barcelone, et avait raconté toutes les circonstances de sa mort. La superstition secondant les passions politiques, l'insurrection de la Catalogne et de la Navarre éclata avec plus de violence que jamais; le roi Jean fut déclaré à Barcelone ennemi de la patrie, et cette ville, dont toutes les habitudes étaient républicaines, commença à prononcer le nom de république : la reine Jeanne Henriquez, qui, avec son fils Ferdinand, s'était réfugiée à Girone, y fut assiégée et exposée au plus extrême danger, car plusieurs des citoyens de Girone n'avaient pas moins d'horreur pour elle que les assiégeants [2]. Henri IV de Castille, dont la sœur Isabelle, qui depuis lui succéda, avait été fiancée avec le prince de Viane, attaqua de son côté le roi d'Aragon, ou pour faire rendre la liberté à son fils ou pour venger sa mort. Ce fut au milieu de ces convulsions que le comte de Foix se chargea de procurer au roi d'Aragon l'appui de Louis XI. Il alla trouver son beau-père à Olite en Navarre, et signa avec lui, le 12 avril 1462, au nom du roi de France, les préliminaires d'un traité d'alliance que les deux monarques devaient confirmer dans une entrevue à laquelle ils se disposèrent aussitôt. Le roi

[1] Lucii Marinei Siculi de Reb. Hispan., lib. XII, t. I. Hispan. Illustr., p. 415-424. Mais il dissimule tous les crimes du roi et de la reine. — Hieron. Blanca Aragon. Comment., t. III, Hisp. Illustr., p. 703.
[2] *Ibid.*, l. XIV, p. 424-429.

d'Aragon passa les Pyrénées, et s'avança jusqu'à Salvatierra en Béarn ; Louis XI partit de Bordeaux pour venir l'y rencontrer. L'entrevue eut lieu le 3 mai 1462, dans un champ près de Salvatierra ; les bases convenues à Olite y furent agréées et changées par un traité que les deux souverains signèrent [1]. Louis promit à Jean sept cents lances françaises pour réduire les Catalans ; le roi d'Aragon promit en retour deux cent mille écus au roi de France ; et comme il n'avait point d'argent comptant, il donna en gage pour cette somme les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, dont le comte de Foix fut chargé, le même automne, de prendre possession à son retour de son expédition en Catalogne. En effet, d'après la signature du traité de Salvatierra, il était entré en Espagne pour délivrer la reine Jeanne assiégée à Girone. Les sept cents lances françaises qu'avait promises Louis XI, étaient commandées par le comte Jean V d'Armagnac, Jacques, que le roi venait de faire duc de Nemours. Gaston de Foix y avait joint cent vingt hommes d'armes et mille arbalétriers; avec cette petite armée il fit lever le siége de Girone [2].

Le comte de Foix avait également engagé Louis XI à s'offrir pour médiateur entre le roi Henri VI de Castille et le roi Jean d'Aragon. Henri IV, qui s'était rendu méprisable par les mœurs les plus corrompues, par son incapacité pour les affaires, par le pouvoir qu'il abandonnait sur lui à ses favoris, savait à peine quel but il se proposait en attaquant le roi Jean, ou sur quel titre il devait motiver son agression. Il annonçait cependant qu'il voulait s'emparer du royaume de Navarre, comme étant l'héritage de sa première femme, cette même Blanche qu'il avait répudiée. Mais il accepta l'arbitrage de Louis XI, dans l'hiver qui suivit l'expédition du comte de Foix contre Girone.

Le roi n'attendit point en Guienne l'issue de cette campagne ou de ces négociations. La suite de ses ordonnances nous le montre quittant Bordeaux à la fin de mai 1462, séjournant à Chinon et à Amboise pendant le mois de juin, faisant au mois de juillet une courte visite à Paris, d'où il revint à Chartres, passant le mois d'août en Normandie,

[1] Traité d'alliance de Salvatierra, du 3 mai 1462, dans Dumont, Corps diplomat., t. III. p. 275.

[2] Çurita, Anales de Arag., l. XVII, c. 38.—Luc. Marinei Siculi, l. XIV, p. 429. — Hist. gén. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 26.—Préface de Lenglet Dufresnoy à Comines, t. X, p. 99, et Preuves, p. 246. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 16, p. 199. — Duclos, l. II, p. 140. — Barante, t. VIII, p. 318.

et se trouvant de retour à Tours au mois d'octobre. Mais quoiqu'il eût une affection particulière pour cette ville, il la quittait tour à tour pour Amboise, pour Villers, près de Montrésor, et pour Saumur ; enfin au mois de février 1463, il retourna en Guienne [1]. Cette vie errante obligeait le monarque à s'interdire toute habitude de luxe, et dans sa demeure et dans ses habillements ; en effet aucun souverain ne dépensa moins pour lui-même, ne se montra à ses sujets vêtu avec plus de négligence ; ne se fit plus servir par les gens des lieux où il passait au défaut de ses courtisans et d'un cortége royal ; ne vécut enfin plus familièrement avec des hommes de tout ordre. Au reste de ces voyages continuels, dirigés quelquefois par des parties de chasse, quelquefois par des pèlerinages, s'accordaient également avec son activité, sa défiance et son désir de tout soumettre dans son royaume à son autorité personnelle. La Guienne était encore privée de presque tous ses priviléges, Louis XI, ambitieux de se faire aimer de ceux que son père avait traités avec rigueur, confirma au mois de mars 1462 toutes les chartes que les princes anglais avaient accordées autrefois à la ville de Bordeaux, et que Charles VII avait abolies [2]. Il étendit bientôt la même faveur au comté de Comminges, à la ville de Bourg en Guienne, à celle de Bazas, et à Castillon d'Agénois. Occupé ensuite à réparer les désastres des anciennes guerres, il affranchit Bayonne de toute espèce d'impôt, et il y institua deux foires par année pour y rappeler le commerce [3]. Peu après, le 10 juin, il détacha Bordeaux de la juridiction du parlement de Toulouse, et il institua dans cette ville un nouveau parlement, dont il choisit le président, le premier conseiller clerc, et le premier conseiller laïque, parmi les conseillers au parlement de Paris. Le ressort de cette cour souveraine comprit la Guienne, les Landes, l'Agénois, le Périgord, le Bazadois, et la Saintonge [4]. Au commencement de l'année suivante il y joignit encore l'Angoumois, le Limousin, et le Quercy [5]. Il diminuait ainsi le ressort du parlement de Paris, contre lequel il commençait à ressentir quelque jalousie, depuis qu'il lui voyait prétendre une part dans la législation du royaume. Il lui interdit avec quelque sévérité d'empiéter sur le ressort du parlement nouveau [6] ; il

[1] Voyez la Table chronologique des Ordon., t. XV, p. 717 et suiv.
[2] Ordonn. de France, t. XV, p. 373, 377, 381, 384, 389, 425.
[3] *Ibid.*, du 19 mai 1462, p. 468.
[4] *Ibid.*, p. 500, 502. 593, 608.
[5] *Ibid.*, p. 610, 612.
[6] *Ibid.*, p. 613 et 615.

lui adressa aussi à plusieurs reprises des lettres de jussion, pour lui ordonner d'enregistrer ses ordonnances sans aucune modification. Ce fut ainsi qu'il força l'enregistrement, le 3 avril 1462, de la concession du duché-pairie de Nemours, à Jacques d'Armagnac; le 10 juin 1462, du droit de haute justice qu'il accorda au comte de Tancarville; et qu'il fit enregistrer à la chambre des comptes, le 13 mars 1463, les lettres patentes par lesquelles il donnait le comté de Comminges au bâtard d'Armagnac [1].

(1463.) Louis aurait eu cependant besoin d'être arrêté dans ses libéralités par les lenteurs du parlement; car, entraîné par sa passion du moment, désireux de se faire des partisans, de s'attacher ceux qui se montraient contraires à lui, ou de gagner des traîtres dans les conseils de ses adversaires, il prodiguait pour eux l'argent, les domaines, les titres, en homme qui sentait qu'il pourrait aisément reprendre ensuite les grâces qu'il avait faites trop légèrement [2]. Il eut bientôt épuisé ainsi l'argent qu'il aurait trouvé dans les coffres de son père, ou celui des recettes du royaume; aussi, au lieu d'alléger les impôts comme il l'avait promis, il les appesantissait sans cesse. Mais du moins il connaissait les sources de la prospérité nationale, et il avait l'intention de ne pas les obstruer. Il se proposait surtout de protéger le commerce; plusieurs de ses ordonnances furent faites dans ce but. Il l'atteignit entre autres en ramenant à Lyon les quatre foires annuelles qui, avant son ordonnance du 8 mars 1463, se tenaient à Genève [3].

Louis était revenu en Guienne, pour y terminer les affaires de sa médiation entre les souverains de l'Espagne. Il prononça le 23 avril 1463 à Bayonne, et il publia ensuite à Muret, le 24 mai, une sentence arbitrale entre les rois de Castille et d'Aragon, par laquelle il condamnait le roi de Castille à abandonner la protection des Catalans, et à retirer ses troupes de la Catalogne, tandis qu'il obligeait en retour le roi d'Aragon à céder au roi de Castille le Merindad d'Estelle en Navarre, comme compensation de toutes ses prétentions [4]. Presque aussitôt après il partit de Bayonne, pour rencontrer Henri IV, qui de son côté s'était avancé d'Almaçan, où il tenait sa cour, jusqu'à la Bidassoa.

[1] Ordonn., t. XV, p. 427, 498 626.
[2] Phil. de Comines, t. X, c. 10, p. 392.
[3] Ordonn. rendue à Acqs, t. XV. p. 644.
[4] Çurita, Anales de Arag., t. XVII, c. 50 et suiv. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 27. — Ordonn. de France, de Muret, du 24 mai 1463, t. XV, p. 667.

L'entrevue eut lieu sur les bords de ce fleuve, frontière de la France et de la Biscaye : Henri IV y était accompagné de son favori Bertrand de la Cueva, comte de Medesma, par lequel les grands de sa cour disaient qu'il faisait faire jusqu'à ses enfants. En effet, dans les guerres civiles qui éclatèrent plus tard en Castille, Henri IV, signalé par le surnom de l'Impuissant, fut proclamé n'être point père de sa fille Jeanne, qu'il avait cependant reconnue, et qu'il soutenait de tout son pouvoir ; elle fut flétrie du monde la Bertraneja, la fille de Bertrand, et la succession de Henri IV fut déférée à sa sœur Isabelle. Aux conférences de la Bidassoa, Bertrand de la Cueva étala un faste qui éclipsait celui de son maître. Ses brodequins étaient enrichis de pierreries, et la nacelle dans laquelle il traversa la rivière portait une voile de drap d'or ; Henri IV de son côté avait déployé pour cette entrevue toute sa magnificence, et chacun de ses courtisans s'était fait un devoir de rivaliser de luxe. Louis, au lieu de chercher à le disputer en pompe aux Castillans, affecta au contraire une simplicité exagérée. Son habit était d'un drap commun de couleur brune, et sa tête était couverte d'un vieux chapeau, orné seulement d'une petite madone de plomb. Le duc de Bourbon, le comte de Foix et son fils, auquel il faisait désormais porter le titre de prince de Viane, le comte de Comminges, et Antoine de Châteauneuf sire de Lau, le courtisan que Louis XI aimait alors le plus, s'étaient conformés à sa simplicité. Louis semblait regarder comme une circonstance tout ordinaire, une entrevue pour laquelle Henri s'était préparé comme pour une grande fête. Les Espagnols en furent blessés ; les deux rois se séparèrent mécontents l'un de l'autre, et les deux nations, à partir de cette époque, semblèrent avoir changé en haine leur ancienne amitié [1].

Le comte de Foix se plaignait de ce que Louis XI avait détaché le Merindal d'Estelle du royaume de Navarre, qui devait lui revenir après la mort du roi Jean II. Louis, qui mettait un grand prix à conserver l'affection de ce comte, lui donna comme compensation, le 24 mai, la ville et seigneurie de Carcassonne, annonçant qu'il les échangerait peut-être ensuite contre la Cerdagne, le Roussillon et le pays de Soule, provinces qu'il venait de détacher de l'Aragon et d'acquérir par toutes ces négociations [2].

[1] Philippe de Comines, t. XI, l. II, c. 8, p. 61. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 19, f. 207. — Hist. du Languedoc, l. XXXV, p. 27. — Duclos, Hist. de Louis XI, l. II, p. 162.
[2] Ordonn. de France, t. XV, p. 669.

(1461-1463.) Pendant les deux années qui s'étaient écoulées depuis que Louis était monté sur le trône, ses cousins germains Jean, duc de Calabre, et Marguerite, enfants du frère de sa mère, René d'Anjou, continuaient à éprouver les revers de la fortune, l'un dans le royaume de Naples, l'autre en Angleterre, et le roi veillait sur les révolutions dont ils étaient le jouet, sans y prendre une part directe. Le duc de Calabre, secondé dans le royaume de Naples par la haine qu'on y avait conçue contre Ferdinand, avait été d'abord accueilli par les peuples avec enthousiasme, et avait vu la plupart des provinces se ranger sous ses étendards; mais ses partisans s'étaient fatigués de faire tous les frais de la guerre et d'en éprouver tous les ravages; et le duc n'avait plus reçu aucune assistance de France, depuis que l'armée que lui amenait son père avait été mise en pièces devant Gênes, le 17 juillet 1461; tandis qu'au contraire le pape Pie II et le duc François Sforza mettaient leurs trésors et leurs troupes au service de Ferdinand. Louis XI et le duc de Milan avaient de l'amitié l'un pour l'autre; un traité de ligue et de confédération, de protection, et de bonne intelligence, entre eux et leurs enfants et successeurs à perpétuité, avait été signé par eux à Genappe, en Brabant, le 6 octobre 1460, et ratifié le 1er juin et le 24 juillet 1461 [1]. On assure, cependant, qu'en montant sur le trône, Louis dit aux ambassadeurs de Milan qu'il punirait désormais, comme roi de France, des hostilités qu'il avait encouragées avant de régner; mais François Sforza n'en persista pas moins dans la politique qu'il regardait comme essentielle à l'indépendance de l'Italie, et comme pouvant seule fermer l'entrée de la Péninsule aux peuples que les Italiens nommaient barbares. Il repoussa les sollicitations des Florentins, celles de sa femme, celles de ses généraux, qui tous étaient favorables aux Français; il rejeta les propositions que lui fit le duc de Calabre, et il dirigea tous ses efforts contre celui-ci pour le contraindre à évacuer l'Italie [2].

Pie II n'était pas tout à fait si ferme dans ses résolutions; il se plaignait à Sforza que la guerre de Naples épuisait les trésors de l'Église, et la ruinait par ses victoires mêmes. Il redoutait aussi de se brouiller avec Louis XI; celui-ci lui avait envoyé, en 1462, une ambassade

[1] Dans Dumont, Corps diplom., t. III, p. 266. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 12, f. 193.

[2] Johannis Simonetæ, l. XXVIII, p. 726. — Uberti Folietæ, l. XI, p. 619, 620. — Républiques italiennes, c. 78.

solennelle, composée des deux cardinaux de Coutances et d'Artois, des deux évêques d'Anjou et de Saintes, et du comte Pierre de Chaumont. Il annonçait au pape qu'il avait aboli la pragmatique sanction dans tout son royaume; qu'il avait rendu au vicaire du Christ une vraie et entière obéissance; et que si désormais, comme il était juste, le royaume de Sicile était rendu à la maison d'Anjou et Gênes aux Français, Louis enverrait en Grèce quarante mille chevaux et trente mille archers, avec lesquels il serait facile de repousser les Turcs en Asie, et même de leur enlever le saint sépulcre [1]. Pie II assure qu'il répondit que si René soumettait son droit au jugement de l'Église, le pape accepterait la suspension des hostilités, et rappellerait ses troupes; qu'il ne le ferait cependant qu'à cette condition; mais que si le roi se mettait en effet en marche avec soixante et dix mille hommes au travers de l'Italie, tout lui deviendrait facile, car Gênes subirait son joug et le royaume de Naples retournerait à René [2].

Louis XI ne songeait guère alors à exécuter cette bravade; aussi, au lieu de menacer le pontife, chercha-t-il à le gagner par des grâces inattendues; il lui donna les deux comtés de Valence et de Die en Dauphiné, en exécution d'une clause du testament du dernier comte, qui lui paraissait ouvrir un droit en faveur de l'Église. Pie II, dans ses commentaires sur son pontificat, célèbre cette libéralité du roi de France; mais elle ne l'empêcha point de continuer à travailler à chasser les Français du royaume de Naples [3]. Il appela même contre eux d'Épire le célèbre Jean Castriot, surnommé Scanderbeg, qui à cette époque était devenu la terreur des Turcs. Toutefois le duc de Calabre, encore maître de la Pouille, parut conserver l'avantage, jusqu'au 18 août, qu'il fut battu à peu de distance de Troie, par le comte Alexandre Sforza; tandis que son plus fidèle allié, Sigismond Malatesti était défait en Romagne, auprès de Mondolfo, dans la nuit du 13 au 14 août. Le 14 septembre suivant, Jean-Antoine Orsini, prince de Tarente, fit sa paix particulière avec Ferdinand, et renvoya dans les Abbruzzes le duc de Calabre et son général Piccinino, qui s'étaient réfugiés chez lui. Dès lors les Angevins furent réduits à vivre du pillage des provinces mêmes qui s'étaient déclarées pour eux; le peuple et les grands commencèrent

[1] Gobelini Comment., l. VII, apud Raynaldi Annal. eccles., 1462, § 8.

[2] Raynaldi Annal. eccles., 1462, § 9. — Duclos, Histoire de Louis XI, l. II, p. 129.

[3] Gobelinus Person, Comment, l. IX. — Raynaldi Annal. eccles., 1462, § 11.

à les regarder avec une égale aversion et une égale crainte. Le 10 août 1463, Piccinino se détacha d'un prince dont la ruine était imminente, et fit sa paix séparée. Peu après, le duc de Calabre, repoussé de toute la terre ferme, fut contraint de se réfugier à l'île d'Ischia, d'où son père vint le tirer l'année suivante [1].

La sœur du duc de Calabre, Marguerite d'Anjou, femme du roi Henri VI, n'était pas moins malheureuse en Angleterre. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'après sa défaite à Towton, près de York, le 29 mars 1461, elle avait été forcée, avec le duc de Sommerset, d'aller chercher un refuge en Écosse, où la minorité de Jacques III, et les combats entre des factions acharnées, lui faisaient toujours trouver des partisans; elle leur abandonna la ville de Berwick, seule possession qui lui fût demeurée en Angleterre, et elle passa en France pour y chercher des secours; tandis que son antagoniste, Édouard IV, se faisait couronner à Londres, le 20 juin, et qu'il répandait sur les échafauds le sang des seigneurs qui s'étaient déclarés pour la maison de Lancaster [2].

Louis XI accueillit très-bien à Tours, à sa première arrivée, le duc de Sommerset, qui y avait précédé Marguerite; il choisit celle-ci pour sa commère, afin de tenir ensemble sur les fonts de baptême, au mois de mars 1462, un fils de la duchesse d'Orléans, qui fut ensuite Louis XII [3]. Cependant, il n'était nullement disposé à faire pour elle de grands sacrifices, dans l'état de dénûment où il la voyait; il consentit seulement à ce que Henri de Brezé, sire de la Varenne, lui conduisit deux mille combattants en Angleterre, comptant également pour une bonne fortune que Brezé, qu'il n'aimait pas, y pérît ou qu'il fût victorieux [4]. Toutefois, ce capitaine débarqua dans le Northumberland, s'empara du château d'Alnwick, et s'y fortifia. L'infatigable Marguerite rassembla les partisans de sa maison, attira des aventuriers d'Écosse, et se trouva bientôt à la tête d'une armée que son nombre semblait rendre formidable; mais Montague, frère du comte de Warwick, qui commandait sur cette frontière les soldats d'Édouard IV ou de la Rose blanche, vint l'attaquer à Hedgley-More, et remporta sur elle un premier avantage; il la poursuivit à Hexham; et là il la défit entièrement.

[1] Républiques ital., c. 78. — Angelo di Costanzo, l. XX, p. 250-262.
[2] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII. p. 9.
[3] Jacq. du Clercq, t. XIV, c. 38, p. 181, et c. 41, p. 196.
[4] *Ibid.*, c. 43, p. 212.

Le duc de Sommerset, les lords Ross et Hungerford, qui tombèrent aux mains des vainqueurs, furent aussitôt décapités. Marguerite avait donné l'exemple de ces procédés sanguinaires, et chaque victoire de l'un ou de l'autre parti était toujours souillée par l'exécution des captifs [1].

Ce fut après cette dernière défaite que Marguerite, s'enfuyant à travers des bois avec son jeune fils, le confia aux mains d'un brigand qu'elle y rencontra, en lui disant *Sauve le fils de ton roi*. Cet homme, dans un accès subit de générosité, se chargea de sa sûreté, et la conduisit à un petit port de mer, où elle put s'embarquer et gagner l'Écluse [2]. Henri VI, qui, pendant une année, avait été caché dans le Lancashire, y fut découvert, livré à Édouard IV, et conduit à la Tour. Brezé, assiégé dans Alnwick, fut obligé de se rendre après une longue résistance, sous condition d'être renvoyé sur le continent. Il vint rejoindre Marguerite à l'Écluse [3]. Celle-ci s'y était mise sous la protection du comte de Charolais, encore qu'elle nourrît contre le duc son père un profond ressentiment, parce qu'il avait signé une trêve avec Édouard IV comme roi d'Angleterre. On lui avait entendu dire alors que si le duc de Bourgogne tombait jamais en son pouvoir, elle se ferait place pour passer entre sa tête et son corps. Quoiqu'il en fût informé, le duc de Bourgogne n'oublia point avec elle sa galanterie accoutumée ; il la reçut honorablement à Hesdin ; il la défraya avec toute sa suite, pendant le séjour qu'elle fit dans les Pays-Bas : mais il l'invita à continuer sa route pour ne pas exciter les plaintes d'Édouard IV et elle alla s'établir dans le Barrois, qui appartenait à son frère [4].

Philippe, duc de Bourgogne, avait été dangereusement malade au mois de février 1462, et les soins qu'il avait alors reçus de son fils et de sa femme avaient effacé en partie les impressions fâcheuses qu'il avait reçues contre eux [5]. De son côté le comte de Charolais se figurait que les partisans de son père avaient formé contre lui les plus sinistres projets : il profita du retour de sa faveur pour faire arrêter au mois de juillet un valet de chambre du duc, nommé Constain ou Toustain, pour

[1] Amelgardus, Lud. XI, l. I. c. 14, f. 195.—Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 15. — Hume's Hist. of Engl., t. IV, c. 22, p. 208.

[2] Jacq. du Clercq, t. XIV, l. V, c. 1, p. 295. — Cont. de Monstrelet, édit. in-folio. Paris 1572, t. III, p. 96.

[3] *Ibid.*, l. IV, c. 43, p. 214.—Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 15, f. 197.

[4] *Ibid.*, l. V, c. 1, p. 296, 297.

[5] *Ibid.*, l. IV, c. 40, p. 189.

lequel Philippe avait beaucoup d'amitié ; il l'accusa d'avoir envoyé en Lombardie un gentilhomme bourguignon, avec commission d'y acheter un poison destiné à le faire périr. Le gentilhomme n'ayant pas ensuite été payé de ses peines, dénonça Toustain, qui fut menacé de la torture ; on lui arracha des confessions assez peu vraisemblables ; après quoi il eut la tête tranchée aussi bien que son dénonciateur. Charolais reprochait à celui-ci d'avoir participé au crime, et de ne l'avoir dénoncé ensuite que faute d'avoir été bien payé [1].

(1463.) Ce supplice était beaucoup moins la preuve du crime du prévenu que de l'affaiblissement du duc, qui ne prenait plus le même intérêt qu'autrefois à ses affaires. Il n'était encore âgé que de soixante-sept ans ; mais au moyen âge, et avec la vie dissolue que menaient alors les grands, c'était être vieux pour un prince. Louis XI crut que sa faiblesse, causée en partie par la maladie, était plus grave encore, et il voulut en profiter pour le ramener à la dépendance où les autres feudataires s'étaient déjà rangés. Il le fit sommer de rompre toute communication avec Édouard IV, afin d'augmenter d'autant le parti de Marguerite ; il tenta aussi d'établir la gabelle du sel en Bourgogne, où elle n'avait jamais été introduite. Philippe refusa, ou de gêner le commerce de ses sujets, ou de laisser le roi lever des impôts sur eux. Il envoya Jean de Croy, sire de Chimay, en ambassade à Louis, pour repousser ces deux prétentions. Chimay eu beaucoup de peine à obtenir une audience ; enfin, comme le roi sortait de sa chambre, il l'arrêta pour lui exposer les plaintes de son maître. « Votre duc de » Bourgogne, lui dit le roi, prétend-il donc être d'une autre nature, » et d'un autre métal que les autres princes du royaume? — Sans » doute, lui répondit Chimay ; car il vous a soutenu contre la volonté » du roi votre père, ce que nul autre n'aurait osé faire. » Le roi rentra dans sa chambre sans répliquer, et Dunois demanda à Chimay comment il avait osé parler ainsi. « Si j'avais été à cinquante lieues d'ici, re- » prit-il, et que j'eusse cru que le roi voulût m'adresser de telles » paroles, je serais revenu pour lui répondre comme j'ai fait [2]. »

Au reste Louis ne se laissait point aller à son ressentiment : il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre l'esprit des autres, et s'apercevoir quand ils avaient l'avantage sur lui ; mais, d'autre part, il poursuivait son projet de ramener la maison de Bourgogne au niveau des autres

[1] Jacq. du Clercq. t. IV, c. 41. p. 197.
[2] *Ibid.*, c. 42, p. 211.

feudataires. Au lieu donc de se fâcher contre le sire de Croy, il ne songea qu'à l'attacher à ses intérêts par des présents qu'il distribua à lui-même et à sa famille. Il nomma Antoine de Croy grand maître de France, et lui donna le comté de Guines, la baronnie d'Ardres et les châtellenies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenait envers et contre tous la protection de la maison de Croy. Il réveilla ainsi la jalousie du comte de Charolais contre cette maison. Il attacha aussi à son service le comte d'Étampes, que Charles le Téméraire haïssait autant que les Croy. Se trouvant alors assuré des principaux conseillers du duc, il lui demanda une entrevue, et vers le milieu de septembre il vint le trouver à Hesdin. Philippe, à la suite de sa maladie, était toujours affaibli de corps et d'esprit. Ses courtisans lui avaient conseillé de consentir au rachat des villes de la Somme, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, que Charles VII, par le traité d'Arras, avait laissées en gage au duc de Bourgogne, pour la somme de 400,000 écus. Ils comptaient que, si ce rachat s'effectuait du vivant du vieux duc, tout cet argent resterait entre leurs mains. Pour la même raison le comte de Charolais, qui aurait préféré conserver ces villes pour couvrir le comté d'Artois, désirait du moins que si elles devaient être rachetées, ce ne fût pas avant son règne pour qu'une somme aussi considérable servît à ses vues politiques. Mais Charles était alors à Gorcum en Hollande, et déclarait ne pas vouloir revenir à la cour de son père, tant qu'il y verrait dominer les Croy et le comte d'Étampes. Il ne put donc s'opposer à la conclusion d'un marché dans lequel Louis ne faisait, après tout, qu'user de son droit. Les 400,000 écus furent payés au duc de Bourgogne, Louis ayant emprunté de toutes mains, pour trouver de l'argent comptant, et ayant même fait saisir dans les églises l'argent des dépôts et consignations, et celui qui était en réserve pour la solde des troupes et pour les gages de ses officiers. Ainsi Louis, sans livrer de combats, avait, dans les deux premières années de son règne, étendu et assuré ses frontières, au midi, par l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne, au nord, par le recouvrement des meilleures forteresses de son royaume, qui commandaient le passage de la Somme [1].

[1] Amelgardus. Lud. XI, l. I, c. 21, p. 209. et c. 23, p. 215. — Jacq. du Clercq, t. V, c. 1 et 2, p. 298-303. — Cont. de Monstrelet, f. 97. — Franc. Belcarii Comment. rer. Gallicar., t. I, p. 6.

CHAPITRE XIV.

Jalousie des princes contre Louis XI. Le comte de Charolais se met à la tête de l'administration des États de Bourgogne. Il fait alliance avec les princes français. Guerre du bien public. Bataille de Montlhéry. Négociation et traité de Conflans. — 1463-1465.

(1463.) L'extrême activité du roi Louis contrastait d'une manière qui causait une surprise continuelle avec l'apathie et l'indolence de ses prédécesseurs. Il était sans cesse en voyage, se contentant de peu, appelant les hommes de tout état autour de lui, employant jusqu'aux prêtres de village à écrire des lettres qu'il leur dictait sur les affaires d'État, se mêlant des intérêts des particuliers, surveillant les princes, se défiant d'eux ainsi que de tous ceux qui l'approchaient. Avide cependant de conseils, sachant choisir les plus habiles, et dans les lettres où il les consultait, employant un mélange de familiarité et de plaisanterie qui aurait aisément fait croire qu'il avait beaucoup d'affection pour eux [1]. Sa finesse et sa défiance habituelle lui faisaient découvrir les menées de ceux qui l'approchaient de plus près, et reconnaître des manquements qui méritaient à bon droit son courroux. Il avait récompensé généreusement ceux qui s'étaient dévoués à lui dans le malheur, tandis qu'il avait ôté leurs emplois aux serviteurs de son père, qui avaient aigri ce monarque contre lui ; mais peu susceptible de rancune, et faisant cas de l'habileté, soit qu'elle se déployât pour ou contre lui, il avait bientôt reconnu que plusieurs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis, étaient supérieurs en talents à ses serviteurs ; que d'ailleurs l'habitude des affaires les avait formés, en sorte qu'il commençait à les rappeler auprès

[1] Lenglet Dufresnoy, Préface à Comines, t. X, p. 130. — G. Chastelain, Chron., t. XLII. Coll. de Buchon, c. 149, p. 8. (Les cent quarante-cinq premiers chapitres de cette Chronique sont perdus.) — Brantome, Hommes illustres, t. II, p. 26. — Barante, t. VIII, p. 339.

de lui. Nous avons vu qu'il avait donné un commandement au sire de Brezé, qu'il confirma le comte du Maine dans son gouvernement, qu'il aida le comte de Foix à monter sur le trône de Navarre. Il n'avait pas été moins gracieux envers les serviteurs plus obscurs de son père. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en fut averti; il sentait que si Louis aimait les hommes habiles et peu scrupuleux, personne n'avait plus de titres à sa faveur que lui. Lorsque Louis, revenant de la conférence de la Bidassoa et de Bordeaux, passa près de l'endroit où il s'était caché dans le Limousin, Dammartin sortit de sa retraite, et vint se jeter aux pieds du roi. « Demandez-vous justice ou miséricorde? » lui dit celui-ci avec surprise. — Justice! s'écria Dammartin. — Eh » bien, je vous bannis pour toujours du royaume, mais je vous donne » 1,500 écus d'or pour vous conduire en Allemagne [1]. » Le ressentiment de Louis envers un homme qui avait intenté contre lui les accusations les plus odieuses durait encore. D'ailleurs, tous les courtisans prenaient à tâche de l'entretenir, en rejetant sur Dammartin toutes leurs fautes. Le parlement l'avait déclaré, le 6 septembre 1462, criminel de lèse-majesté, et l'avait condamné à la peine de mort avec confiscation de ses biens. Les héritiers de Jacques Cœur recouvrèrent alors en partie les domaines de leur père, que ce seigneur s'était fait donner par Charles VII; le reste des biens de Dammartin fut mis sous la garde de Charles de Melun, maître d'hôtel du roi, qui avait pressé au parlement la condamnation du prévenu, et qu'on vit parcourir avec avidité ses divers hôtels, pour en enlever la vaisselle d'argent, les tapisseries, les lits, les titres, et jusqu'aux grilles de fer qui fermaient les cours [2]. Dammartin, toutefois, ne voulut pas laisser le champ libre à ses ennemis; au lieu de partir pour l'Allemagne, il vint de lui-même se remettre au bailli de Mâcon, qui le fit conduire dans les prisons de Paris. La sentence rendue par contumace fut annulée par un nouvel arrêt du parlement, du 20 août 1463, la confiscation des biens fut cependant maintenue, et Dammartin fut relégué dans l'île de Rhodes à perpétuité; mais comme il ne put trouver de caution pour garantir qu'il n'en sortirait pas, il fut enfermé à la Bastille [3].

[1] Préface de Comines, p. 108. — Preuves. *Ibid*, t. X, p. 218.

[2] Jacq. du Clercq, l. XIV. l. V, c. 1, p. 302. — Dufresnoy, Préface de Comines, t. X, p. 218. — Bonamy, Mém. sur Jacques Cœur, Acad. des Inscript t. XX, p. 543.

[3] *Ibid.*, p. 302. — Dufresnoy, préface, p. 109, et preuves, p. 222.

Le parlement pnnissait Dammartin pour avoir fait, le 27 septembre 1446, une dénonciation calomnieuse à Charles VII contre son fils ; et soit qu'on juge son faux rapport ou ses conséqnences, on ne peut trouver le ressentiment de Louis XI exagéré. Aussi personne, de son temps, ne songeait-il à le lui reprocher. D'ailleurs, la crnauté, la cupidité et le manqne de foi étaient alors si commnns parmi les princes, qu'on ne jugeait point leur caractère moral avec délicatesse. Cenx qui avaient l'esprit assez ouvert pour apprécier l'habileté de Lonis XI, disaient de lui avec Philippe de Comines : « Qu'il étoit digne de » grande mémoire et louange, car en lui la vertu et bonnes condi- » tions précédaient les vices... et qu'on n'avoit jamais connn nul » prince, où, à regarder le tout, il y eût moins qu'en lui à blâmer [1]. » Ce n'était point ainsi cependant qu'en jugeait la masse dn peuple. Louis XI excitait une haine et une défiance universelles, qui n'étaient point proportionnées à ce qu'on avait vn jusqu'alors de ses actions. Il faut reconnaître dans ce jugement un progrès dans le sentiment moral et dans le tact de la nation. Le tyran ne s'était pas encore dévoilé, mais il s'était fait pressentir. Il avait laissé apercevoir qu'il mettait sa gloire à tromper ; et déjà, avant d'avoir souffert de ses déceptions, on se révoltait contre elles par amour de la vérité : on s'était formé en théorie une idée plus relevée des devoirs et du but du gonvernement, que celle qu'autorisait l'expérience, parce qn'on commençait à connaître les ouvrages des anciens ou ceux des Italiens snr la politiqne, et qu'on s'accoutumait à réfléchir. On se fignrait dans le passé, sons le gouvernement de Charles VII, un bien-être démenti par l'histoire ; on disait qu'à un père doux et bienveillant avait succédé un fils âpre et véhément [2] ; on convenait que Lonis XI était clairvoyant, fin, habile ; mais on ajoutait qu'il était incertain, soupçonnenx, opiniâtre, indocile envers son père, injuste envers son frère, ingrat pour le duc de Bourgogne, envieux des grands, et désireux de se venger de tous ceux qni avaient bien servi Charles VII [3]. La petite noblesse ne pouvait lui pardonner ses ordonnances sur la chasse, qu'avec une jalousie extravagante, il voulait réserver tont à lui seul ; les princes, qui avaient grandi pendant les guerres civiles, et qni s'étaient accoutumés dans lcurs gonvernements à une indépendance presque absolue, voyaient avec jalousie

[1] Prologue de Philippe de Comines, t. X, p. 288, 289.

[2] Rob. Guaguini Compend., l. 10, f. 139.

[3] Franc. Belcarii Comm., l. I, p. 3.

et avec haine un roi qui attirait à lui seul toute l'autorité, qui voulait tout voir, tout connaître, qui ne reconnaissait en eux que des agents de son pouvoir, et qui, dans ses voyages continuels, venait chez eux s'y conduire en maître, et décidait, sans les consulter, d'affaires qu'ils estimaient ne regarder qu'eux-mêmes et leurs sujets.

Mais, de tous les princes, celui qui nourrissait le plus de haine contre Louis XI, était Charles le Téméraire, fils du duc de Bourgogne et comte de Charolais. La nomination du duc de Bretagne au gouvernement de Normandie, qui venait de lui être donné à lui-même, au lieu de le brouiller avec ce duc, comme Louis XI s'en était flatté, l'avait indigné contre le roi. Les avances que Louis faisait aux Croy et au comte d'Étampes, ses ennemis, les grâces qu'il leur accordait, lui semblaient autant d'actes d'hostilité contre lui-même. Aussi superstitieux que violent, Charolais croyait aux maléfices ; il prétendait que le comte d'Étampes, le même qui s'était signalé à Arras par son zèle pour l'inquisition, avait fait faire contre lui une image enchantée de cire pour le faire périr ; et il avait fait arrêter beaucoup de malheureux qu'il poursuivait comme ses complices, en donnant à entendre que tous ces sortiléges étaient faits à l'instigation du roi [1]. Charolais avait en même temps renouvelé des négociations avec le duc de Bretagne, qui se défiait du roi autant que lui ; il lui avait envoyé le comte de Saint-Pol et Antoine Raullin en ambassade, et ceux-ci avaient signé, le 18 juillet, un traité d'alliance et de confédération avec le duc de Bretagne, qui était dirigé contre le roi. Les deux princes se proposaient d'y faire entrer aussi Édouard IV d'Angleterre, qui, par ses victoires sur la maison de Lancaster, semblait s'être mis en état de se faire craindre de nouveau de la France. Le duc de Bretagne fit passer en Angleterre, pour cette négociation, son confesseur ainsi que son vice-chancelier Rouville, déguisé en dominicain [2].

Louis XI était déjà en partie instruit de ces intrigues, qu'il ne tarda pas à connaître jusqu'au fond, tant il mettait d'activité à gagner des traîtres dans les conseils de ses ennemis, et à y entretenir des espions. Il se rendit à Hesdin, à la fin de septembre 1463, auprès du duc de Bourgogne. Dès le 12 septembre il lui avait fait passer un premier

[1] J. du Clercq, t. XIV, t. IV, c. 45, p. 219.

[2] D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XVIII, p. 685. — D. Morice Hist. de Bretagne, l. XII, p. 82, 85. — Actes de Bretagne, t III, p. 70 et 86. — Georges Chastelain, t. XLII, c. 146, p. 1. — Amelgardus, Lud. XI, l. I, c. 24, f. 215.

payement de deux cent mille écus pour le rachat des villes de la Somme ; il lui remit les deux cent mille autres le 8 octobre. Philippe, qui l'avait reçu avec une grande courtoisie, lui demanda de ne point destituer les gouverneurs qu'il avait donnés aux villes de la Somme, tant qu'ils se conduiraient bien : le roi s'empressa de le promettre, mais il n'avait garde d'exécuter sa promesse ; il lui aurait semblé n'être point maître des villes qu'il venait de recouvrer. Dès qu'il eut pris congé du duc de Bourgogne à Hesdin, le 19 octobre, il se hâta de changer tous les gouverneurs des villes, et de demander de nouveaux serments aux habitants, comme s'il avait la plus grande défiance de la maison de Bourgogne [1].

Pendant que Louis XI était à Hesdin, auprès du duc de Bourgogne, il y était arrivé une ambassade du roi Édouard IV, dont le chef, George, évêque d'Exeter, était frère du comte de Warwick, et chancelier du royaume [2]. Il paraît que Louis XI profita de ce qu'il se trouvait rapproché d'un personnage si important, pour le voir secrètement et le sonder. L'évêque d'Exeter venait renouveler les trêves entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne ; mais Louis soupçonnait qu'il était aussi chargé de mener à fin la ligue projetée contre lui, entre Édouard IV, Charolais et le duc de Bretagne. Il lui fit accepter ainsi qu'à ses collègues des présents considérables ; en même temps il lui donna à entendre qu'il pourrait bien rendre à Édouard IV la Normandie et la Guienne, si, à ce prix, le monarque anglais voulait s'engager à l'aider à réduire les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et les autres princes du sang sous son entière domination. Louis XI ne faisait cette offre que pour entamer des négociations, gagner la confiance des ambassadeurs et connaître leurs secrets. Dans son avidité pour découvrir les intentions d'autrui, il ne ménageait jamais ses propres paroles, et il ne songeait point qu'elles seraient répétées de manière à lui causer plus de dommage qu'il ne trouverait de profit à pénétrer le secret d'autrui.

Louis ne projetait point alors de faire la guerre au duc Philippe de Bourgogne, mais il voyait bien qu'il serait fort mal avec son successeur, et il regardait déjà la mort du vieux duc comme imminente. Depuis l'automne de 1461, Philippe avait eu plusieurs attaques d'apoplexie ; quoiqu'elles n'eussent pas été violentes, une rechute pouvait l'emporter d'un moment à l'autre. Louis savait de même combien le duc de Bre-

[1] J. du Clercq, t. XIV, l. V, c. 2, p. 305.
[2] Rymer, Acta, t. XI. p. 504.

tagne était mal disposé pour lui, encore que celui-ci prît à tâche de paraître soumis et empressé à tout sacrifier pour la paix. L'évêque de Nantes avait mis en opposition l'autorité du roi et celle du duc; il avait donné à Louis XI occasion de prétendre que les évêques de Bretagne ne relevaient que de la couronne, puisque, supérieurs aux ducs en dignité, ils ne pouvaient être leurs sujets. Le roi avait nommé le comte du Maine avec d'autres commissaires, pour décider ce différend, et le duc de Bretagne les avait reconnus pour juges; mais en même temps il entrait en traité avec Édouard IV, et il lui annonçait qu'il voulait le reconnaître comme son suzerain plutôt que le roi de France [1].

Dans les conférences de Hesdin, les ambassadeurs anglais avaient prolongé d'une année leur trêve de commerce avec les États du duc de Bourgogne. Ils avaient aussi conclu avec Louis XI une trêve d'une année, qui ne s'étendait pas aux opérations maritimes. Édouard, à la sollicitation du duc de Bourgogne, avait accordé à Jean de Launoy un passe-port pour l'Angleterre, où il devait être ambassadeur du roi de France [2]. Le 28 mars de l'année suivante, la trêve fut rendue commune sur mer comme sur terre, et de nouvelles négociations furent entamées pour la paix entre les deux royaumes; cette paix devait se traiter au mois de juillet 1464, dans un congrès à Saint-Omer [3]. Louis XI avait une grande considération pour Édouard IV, d'autant que ce roi, âgé seulement de vingt-deux ans, s'était déjà illustré par tant de victoires; mais il mettait surtout la plus haute importance à sa cour, pour surveiller les intrigues des princes français, qu'il savait être tous en traité avec l'ennemi de son royaume.

Dans son entrevue à Hesdin avec le duc de Bourgogne, Louis avait cherché à dissuader ce vieux prince du projet qu'il avait formé de conduire une croisade contre les Turcs. Philippe, dans son ardeur de chevalerie, s'était lié par le vœu du faisan à la délivrance de la terre sainte, sans songer presque à autre chose qu'à l'effet dramatique de cet engagement pris par toute sa cour; mais dès lors les conquêtes de Mahomet II dans toute la péninsule grecque et illyrienne, et la terreur de l'Italie, avaient fixé les esprits sur la nécessité de s'unir pour la défense de la chrétienté. Pie II, par une bulle du 22 octobre 1463, avait appelé tous les chrétiens à la guerre sacrée, et avait annoncé le rassem-

[1] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XII, p. 83. — Actes de Bretagne, t. III, p. 44, 47. — [2] Rymer, t. XI, p. 507 et 508 à 511.
[3] *Ibid.*, p. 513, 518, 520, 523, 526.

blement à Ancône de l'armée qu'il voulait conduire lui-même; menaçant en même temps des foudres de l'Église ceux qui troubleraient sa paix, ou attaqueraient quelque prince chrétien. Philippe, devenu plus superstitieux par le progrès de l'âge et de la maladie, crut que le dérangement de sa santé était une punition du ciel, pour n'avoir point exécuté son vœu, et il envoya l'évêque de Tournai à Rome pour le renouveler entre les mains du pape [1]. Louis, sans prendre un intérêt bien vif à son vieux parent, était fort chagrin de le voir s'engager dans une expédition où, selon toute apparence, il périrait de fatigue et de maladie, tandis qu'il laisserait le sceptre à un fils dont Louis connaissait l'impétuosité, l'irritabilité, l'ambition et l'orgueil. Cependant ses conseils ne purent point détourner Philippe du projet qu'il avait arrêté. Ce duc convoqua à Bruges, pour le 13 décembre, tous les prélats, seigneurs, chevaliers et écuyers de ses bonnes villes, et il leur demanda leur assistance, leur annonçant en même temps qu'il comptait s'embarquer à Aigues-Mortes au mois de mai suivant, afin d'aller combattre les ennemis de la foi [2].

(1464.) Cette assemblée fut ensuite ajournée au 10 janvier 1464, pour être tenue en même temps que celle des trois États de Flandre. Comme les seigneurs et les députés se rendaient à Bruges, ils firent visite le 3 janvier au comte de Charolais, qui était venu s'établir à Anvers, et ils le supplièrent de se réconcilier à son père; l'abbé de Cîteaux se mit même à ses genoux pour le lui demander au nom de Dieu. Charles commença par répéter tous les propos de ses serviteurs, auxquels il avait ajouté trop de créance ; par récapituler tous ses griefs contre la maison de Croy; il céda toutefois à leurs instances, et le lundi 3 janvier 1464, il entra à Bruges, monta aussitôt à la chambre de son père, et s'agenouilla par trois fois devant lui ; à la troisième fois il lui dit : « Mon très-redoutable seigneur et père, j'ai entendu qu'êtes
» mal content de moi pour trois choses, à vous déclarées dans un mien
» écrit (relatives à sa défiance de la maison de Croy) ; toutefois si en
» ce, ou en autres choses, je vous ai aucunement troublé ou courroucé,
» je vous en crie mercy. » Alors le duc lui dit : « De toutes vos excu-
» sations je sais bien ce qu'il en est, ne m'en parlez plus; mais
» puisqu'êtes ici venu à mercy, soyez-moi bon fils et je vous serai

[1] Raynaldi Ann. eccles., 1463, § 22, 23.
[2] J. du Clercq, t. XIV, l. V, c. 4, p. 310.

» bon père, » et le prit par la main et lui pardonna tout [1].

Le jour même où le comte de Charolais était entré à Bruges, le sire de Croy en était sorti pour se retirer à Tournai auprès du roi de France. Ce n'était pas que le duc de Bourgogne songeât à le disgracier, mais Croy ne se serait pas cru en sûreté dans la même ville que le colérique fils de son maître. Louis se trouvait encore sur la frontière de Flandre; il visitait les provinces que le duc de Bourgogne tenait de sa couronne, comme s'il voulait leur rappeler l'autorité royale trop longtemps oubliée. Il vint à Arras le 24 janvier ; mais, après s'être fait montrer les priviléges de la ville, pour ne pas troubler la juridiction du duc de Bourgogne, il refusa d'y faire rentrer des bannis qui demandaient à le suivre; il repartit d'Arras précipitamment le 30 janvier de grand matin, après avoir annoncé qu'il y passerait encore plusieurs jours : c'était son usage, afin d'éviter les embûches qu'on pouvait lui tendre sur sa route. Il séjourna à Tournai du 6 au 18 février : les habitants lui donnèrent une fête où ils firent descendre comme des nues devant lui, la plus belle fille de leur ville; celle-ci ouvrit sa robe, pour lui montrer qu'ils portaient tous la fleur de lis dans le cœur. Le 18 février il vint de Tournai à Lille : c'était un grand jour de fête pour cette ville; les bourgeois y joutaient les uns contre les autres, et le meilleur combattant était nommé le roi de l'épinette. Le roi assista à ces fêtes, où l'on déployait plus de richesse et de luxe que dans aucune ville de son royaume. Le duc de Bourgogne vint l'y joindre avec sa sœur la duchesse de Bourbon, et Louis le sollicita de nouveau si vivement de renoncer à sa croisade, que Philippe promit de la différer au moins d'une année ; de son côté Louis lui promettait que s'il pouvait dans cet intervalle faire sa paix avec le roi d'Angleterre, il mettrait sous ses ordres dix mille soldats français, pour le seconder dans cette expédition [2]. Afin de ne pas tromper entièrement l'attente du pape, Philippe fit armer deux mille hommes, qui s'embarquèrent le 21 mai à l'Écluse, sous les ordres de ses deux bâtards Antoine et Baudouin, avec ordre d'aller joindre Pie II. Les frais de cet armement, fait avec la somptuosité ordinaire de la maison de Bourgogne, épuisèrent les trésors du duc ; ils auraient suffi pour donner au pape une aide bien plus efficace [3].

Tandis que Louis XI visitait les frontières de Flandre, sa mère,

[1] J. du Clercq, l. V, c. 5, p. 315; c. 6, p. 324.
[2] *Ibid.*, c. 7, p. 328.
[3] *Ibid.*, l. X, c. 9, p. 340.

Marie d'Anjou, mourut à Poitiers le 25 novembre 1463, au retour d'un pèlerinage qu'elle avait fait à Saint-Jacques de Compostelle. Louis avait beaucoup d'affection pour elle, et c'était en partie par ressentiment de la manière dont elle avait été traitée, qu'il s'était brouillé avec son père. Elle avait pris soin de réconcilier son fils avec ses deux frères, René roi titulaire de Sicile, et Charles comte du Maine ; elle servait ainsi de lien entre lui et les princes du sang, et après sa mort il se trouva beaucoup plus isolé au milieu des grands seigneurs, qu'il fatiguait par son activité et par ses défiances [1]. Après avoir pris congé du duc de Bourgogne à Lille, le 24 février, Louis revint à Arras, puis de là à Paris et enfin à Saint-Cloud, où le duc de Savoie son beau-père l'attendait.

Louis de Savoie était un prince faible et sans talents, qui avait été presque toujours aux prises avec ses sujets, et qui avait excité surtout leur jalousie en accordant toute sa confiance aux Chypriotes qu'Anne de Lusignan sa femme avait amenés avec elle. Presque toujours perclu de goutte, il avait peu de moyens de se faire craindre, et l'aîné de ses fils, qui depuis fut Amédée IX ou le Bienheureux, n'avait pas plus de caractère ou de talent que lui. Le cinquième de ses fils, au contraire, Philippe comte de Bresse, alors âgé de vingt cinq ans, était un homme remuant, ambitieux, brave, mais sans principes. Les mécontents de Savoie ayant offert de le mettre à leur tête, il se chargea de chasser les Chypriotes de la cour de son père : il tua de sa main dans la chapelle de Thonon, pendant la messe, et en présence de ses parents, Jean de Varaz, maître d'hôtel du duc ; il ordonna de jeter dans le lac Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, qui s'échappa cependant ; il s'empara du trésor de sa mère, et jetant les sacs d'argent aux pieds de son père, il lui dit de voir comme on le volait. La cour de Savoie était frappée de terreur ; le comte de Bresse y était seul obéi ; sa mère mourut dans le plus fort de son ressentiment contre lui. Le duc de Savoie s'adressa à son gendre le roi de France, qui offrit aussitôt sa médiation, et qui invita tous les princes de Savoie à venir l'attendre à Paris. Le duc Louis s'empressa d'y venir avec son fils aîné. Le comte de Bresse faisait au contraire des difficultés pour suivre son père ; mais le roi lui envoya le sire de Crussol, sénéchal de Poitou, avec un sauf-conduit. Se croyant alors en sûreté, Philippe entra en France, mais arrivé

[1] J. du Clerq, l. V, c. 3, p. 307.

à Vierzon, il fut arrêté par un des gentilshommes que Louis lui avait donnés pour l'accompagner, et enfermé au château de Loches [1].

Philippe de Bresse méritait peu d'égards ou de pitié, mais la mauvaise foi du roi n'en fut pas moins amèrement relevée par tous les princes, qui avaient déjà de grandes raisons de se défier de lui. Le roi savait que tous ces princes le regardaient comme leur ennemi; il savait que le duc de Bretagne avait écrit au duc de Berri, au roi de Sicile, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, au comte du Maine, et aux autres princes du sang, pour leur dénoncer le roi comme ayant proposé aux Anglais de leur céder la Normandie et la Guienne, pourvu qu'ils l'aidassent à réduire à son obéissance les ducs de Bourgogne et de Bretagne [2]. De tous côtés il voyait croître autour de lui le nombre des mécontents et des ennemis. Tandis qu'il pouvait craindre à toute heure d'être attaqué par ses sujets et ses parents, Louis ne voulait pas s'exposer à l'être aussi par les étrangers; aussi mit-il beaucoup d'empressement à renouer sa première alliance avec le duc de Milan François Sforza. Un traité fut signé entre eux à Nouvion, près d'Abbeville, le 22 décembre 1463, par lequel Louis abandonnait au duc de Milan les seigneuries de Gênes et de Savone, en retour pour une promesse d'assistance mutuelle; la ville de Savone fut ensuite évacuée par les Français, au commencement de février 1464 [3]. Louis, vers la même époque, renouvela également l'alliance que son père avait contractée avec les cantons suisses [4]; quelques mois plus tard il en contracta une autre avec George Podiebrad, le nouveau roi de Bohême [5]. Se croyant alors assuré que les frontières de la France ne seraient point envahies, qu'il pourrait au contraire être secouru au besoin par ses voisins, il travailla avec plus de confiance à ramener à l'obéissance les princes du sang.

C'était le comte du Maine qu'il avait nommé commissaire pour juger ses différends avec le duc de Bretagne. Celui-ci différa jusqu'au 29 octobre à prononcer sa sentence; par elle il mettait en séquestre le temporel de l'évêché de Nantes, entre les mains du roi, et il attribuait

[1] Guichenon, Hist. généal. de Savoie, t. II. p. 94 et 166. — Chron. de Savoie, de Guill. Paradin, l. III, p. 327. — J. du Clercq, c. 8, p. 338. — G. Chastelain, c. 147, p. 4.

[2] Actes de Bretagne, t. III, p. 86.

[3] Dumont, Corps diplom., t. III, p. 293. — Républiques italiennes, c. 98.

[4] A. Abbeville, le 27 novembre 1463, Dumont, t. III. p. 293.

[5] A. Dieppe, le 18 juillet 1464, Dumont, t. III, p. 315.

au roi le droit de régale sur les évêchés de Bretagne pendant leur vacance. Cette sentence si contraire aux intérêts du duc de Bretagne, fut un nouveau grief à ses yeux contre le roi, et il ne permit point qu'elle fût mise à exécution. Sa correspondance secrète avec les princes du sang lui faisait espérer que leur appui ne lui manquerait pas au moment du besoin. Toute la maison d'Anjou était irritée du traité d'alliance de Louis XI avec François Sforza, duc de Milan, qui avait été le principal auteur des revers du duc de Calabre. Le vieux duc Charles d'Orléans, qui prétendait hériter du duché de Milan par le droit de Valentine Visconti sa mère, n'était pas moins offensé de ce que son compétiteur était reconnu par la France; enfin le duc de Bourbon était blessé de ce que le roi lui avait ôté le gouvernement du duché de Guienne [1].

Le comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, était aussi au nombre des princes que Louis considérait comme ses ennemis. Il le fit ajourner à son de trompe, sous peine d'être banni du royaume; à la troisième sommation le comte eut le courage de se présenter au roi à Nogent, se fiant sur sa parole royale, et il s'en trouva bien. Le roi reçut son serment et son hommage pour les terres qu'il tenait de lui; il voulut l'engager aussi à jurer qu'il ne servirait point le comte de Charolais, mais Saint-Pol déclara qu'il était lié à lui par des serments antérieurs, et qu'il ne pouvait les rompre. Le roi, après l'avoir traité avec distinction, lui permit de se retirer librement [2]. Au mois de juin suivant Louis alla à son tour lui faire visite dans la ville de Saint-Pol. De là il passa à Hesdin au mois de juillet, pour y avoir une nouvelle conférence avec le duc de Bourgogne. Il était en traité avec lui, par l'entremise du sire de Croy, pour racheter les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, dont il lui offrait deux cent mille livres; mais le comte de Charolais avait montré tant de mécontentement de la vente des villes de la Somme, que son père n'osa pas conclure ce nouveau marché, qui l'aurait blessé davantage encore [3]. D'ailleurs le duc avait plusieurs causes de mécontentement contre le roi : il se plaignait qu'il eût fait alliance avec les Liégeois, qui en étaient devenus plus arrogants envers leur évêque et les officiers de la maison de Bourgogne; qu'il voulût imposer aux feudataires vassaux à la fois de la France et de la Bourgogne, le

[1] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XII, p. 87.
[2] J. du Clercq. l. V. c. 8, p. 338.
[3] *Ibid.*, c. 11, p. 348.

serment de ne servir aucun autre que lui, enfin qu'il ne consentît point à se réconcilier avec le comte de Charolais [1].

Le roi était revenu à Abbeville, le duc était toujours à Hesdin, et les négociations continuaient entre eux ; le sire de Croy allait de l'un à l'autre, et le roi cherchait à flatter son vieux parent, à corrompre ses conseillers, à saisir l'occasion de profiter de l'affaiblissement de sa tête, lorsqu'au mois de septembre, le comte de Charolais, qui était à la Haye, y fit arrêter le bâtard de Rubempré, aventurier au service de Louis, qui s'était rendu suspect en rôdant sur les côtes de Hollande avec une galère légère montée de cinquante hommes déterminés. Charolais interrogea lui-même son prisonnier, puis il écrivit à son père qu'il n'avait pas de doute que Rubempré ne fût venu là pour l'enlever, et le conduire en France, où le roi l'aurait enfermé dans un donjon, comme il avait fait du comte de Bresse. Dès qu'il se serait défait de lui, il n'aurait plus en de peine à s'emparer de cet immense héritage de la maison de Bourgogne, qu'on voyait bien qu'il convoitait [2].

Le duc de Bourgogne fut excessivement troublé de cet avertissement; il commença à craindre d'être aussi enlevé lui-même, et la bonne harmonie qui avait subsisté jusqu'alors entre lui et le roi fut pour jamais détruite. Louis espérant le tranquilliser lui fit dire, le 9 octobre, qu'il viendrait le lendemain le trouver à Hesdin, mais le duc, au lieu de l'attendre, partit le jour même pour Saint-Pol, d'où il se retira ensuite à Lille [3].

Le roi fut à son tour très-déconcerté de la colère que ressentait le duc de Bourgogne; il avait toujours désiré se maintenir en bons termes avec lui, et il sentait combien sa réputation serait entachée, si l'on ajoutait foi à l'attentat imputé au bâtard de Rubempré. Pour calmer la frayeur du duc de Bourgogne, qui fuyait devant lui, il se retira de son côté jusqu'à Rouen, puis il convoqua dans cette ville, pour le 28 octobre, des députés de Tournai, d'Arras, de Noyon, d'Amiens, de Cambrai, d'Abbeville, de Saint-Quentin, et des autres villes limitrophes des États de Bourgogne. Il se présenta à cette assemblée avec les comtes d'Angoulême, d'Eu, de Nevers, le duc de Nemours, l'amiral de France,

[1] G. Chastelain, c. 151, p. 13. — J. du Clercq. p. 349.

[2] J. du Clercq, l. V, c. 12, p. 353.—G. Chastelain. c. 181. p. 81 ; cap. 184, p. 93, et c. 185. p. 97. — Amelgard., Lud. XI, c. 25, f. 218.

[3] *Ibid.*, c. 13, p. 356. Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 65. — G. Chastelain, c. 188, p. 101.

et d'autres grands seigneurs. Il la fit haranguer par Pierre de Morvilliers, son chancelier; celui-ci déclara en son nom, combien il était indigné du bruit qu'on avait fait courir qu'il eût songé à enlever le comte de Charolais. Il protesta que si Rubempré veillait en effet un homme pour l'enlever, c'était Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, que le duc son maître avait envoyé en Angleterre, pour traiter avec les anciens ennemis du royaume. Il fit remarquer que le bâtard de Rubempré n'était pas un homme assez considérable, et n'était pas accompagné d'assez de monde pour que le roi eût pu le charger d'enlever un si grand prince. Personne ne répondit, et l'assemblée se sépara, en apparence convaincue [1].

Le roi pouvait imposer silence à ses sujets, mais il n'était pas si facile de faire taire les Bourguignons. Il crut qu'il y réussirait mieux s'il était le premier à se plaindre. Le 5 novembre il envoya à Lille, où le comte de Charolais était arrivé la veille auprès de son père, une ambassade composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France. Ce dernier, chargé de porter la parole, était un homme arrogant et dur dans ses manières. Il déclara qu'il était chargé de faire de *hautes et griéves doléances* des bruits qu'on avait fait courir dans les Pays-Bas, au déshonneur du roi; il demanda que le bâtard de Rubempré lui fût rendu, qu'Olivier de la Marche, qui l'avait arrêté, lui fût livré, que divers prédicateurs, qui dans leurs sermons avaient fait allusion à l'enlèvement médité du comte de Charolais, lui fussent livrés aussi. Comme le comte de Charolais, présent à l'audience, voulait répondre, Morvilliers l'interrompit en disant qu'il n'était point chargé de conférer avec lui. Il hasarda contre le duc de Bourgogne lui-même une accusation indirecte d'avoir manqué à sa parole, en n'attendant pas le roi à Hesdin. Le duc répondit lui-même, avec un mélange de bonne humeur qui montrait qu'il n'oubliait point que le roi avait été tout récemment son hôte. Il dit que si son fils était soupçonneux, il ne tenait pas cette qualité de lui, l'homme le plus confiant de la terre, mais peut-être de sa mère, qui en effet l'avait souvent soupçonné lui-même d'infidélité; qu'il jugerait cependant lui-même Rubempré, et verrait jusqu'à quel point les soupçons de son fils étaient fondés. Qu'il n'y avait aucun motif pour ren-

[1] J. du Clercq, l. V, c. 14. p. 357. — G. Chastelain, c. 200, p. 167. — Amelgard., Lud. XI, l. I, c. 26, f. 220.

voyer au roi cet aventurier arrêté en Hollande, où le duc n'avait point de supérieur, ou pour livrer Olivier de la Marche, officier de sa maison, qu'il punirait lui-même s'il avait manqué en quelque chose au roi. Quant aux prédicateurs, il n'était, dit-il, que prince séculier, et ne toucherait jamais aux gens d'Église. Il s'anima quand il en vint à l'accusation d'avoir manqué à sa promesse, et il dit avec feu : « Je veux » bien que chacun sache que je ne promis oncques chose de ma » bouche, à homme qui vive, que je n'aie tenue à ma possibilité, » puis reprenant aussitôt le ton de la plaisanterie, il ajouta en riant : « je ne » fais oncques faute, fors aux dames. » Un de ses conseillers rappela ensuite aux ambassadeurs que si le duc tenait de grands fiefs de la maison de France, il en avait de plus grands encore pour lesquels il ne relevait de personne. — « Il n'est pas roi cependant, » reprit le chancelier de France. — « Je veux bien que chacun sache, répondit le duc, que si je l'avais voulu, je serais roi. » Deux jours après, dans une nouvelle audience donnée aux ambassadeurs, le comte de Charolais répondit très-longuement, mais avec modération, à toutes les charges qu'ils avaient portées contre lui. Puis, comme ils se retiraient, il s'approcha de l'archevêque de Narbonne, et lui dit à voix basse : « Recom» mandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et lui dites » qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais avant qu'il soit » un an il s'en repentira [1]. »

En retournant auprès du roi, les ambassadeurs firent assembler tous les notables des villes qu'ils traversèrent, ou de Tournai, Douai, Arras, Doulens et Amiens ; partout ils déclarèrent que le roi était très-irrité des propos répandus contre lui à l'occasion du bâtard de Rubempré et du comte de Charolais ; ils ordonnèrent en même temps que si quelqu'un tenait dans leur ville des propos semblables, les magistrats le fissent arrêter et l'envoyassent au roi, pour qu'il le punît ; que si quelqu'un, sans répéter ces propos, leur prêtait croyance, ils le chassassent aussitôt de la ville [2]. Tel était alors l'esclavage dans lequel les rois prétendaient retenir la pensée ; ne l'oublions point, en lisant les historiens du temps ; ils exposaient leur liberté et même leur vie, lorsqu'ils se hasardaient à rapporter un fait ou un jugement qui déplaisait à leurs maîtres.

[1] J. du Clercq. l. V, c. 15 et 16, p. 360-367. — George Chastelain, c. 196, 7 et 8, p. 129-156, avec beaucoup de verbiage. — Phil. de Comines, l. I, c. 1, p. 300.
[2] *Ibid.*, c. 16, p. 367.

Le comte de Charolais avait déclaré hautement aux ambassadeurs de France qu'il s'était fait frère d'armes du duc de Bretagne. Le comte de Saint-Pol s'était avancé à son tour et avait déclaré que les ambassadeurs ayant chargé le duc de Bretagne de trahison et de lèse-majesté, il était prêt pour le défendre [1]. Cet accord entre les seigneurs redoublait la défiance de Louis; il revint à Tours pour se rapprocher des frontières de Bretagne, et là, le 18 décembre, il rassembla les princes de son sang et les gens de son conseil, pour les mettre au fait de ses démêlés avec la Bretagne. Le chancelier et le président de Toulouse instruisirent d'abord l'assemblée du procès concernant les régales de Bretagne; le surlendemain, le roi lui adressa la parole à son tour, et l'on assure qu'on n'avait encore entendu personne s'exprimer en français avec plus de force et d'élégance. Il exposa l'état de délabrement où il avait trouvé les affaires, la pauvreté du trésor, l'affaiblissement de l'autorité royale; il raconta ce qu'il avait fait pour la sûreté du royaume, comment il avait acquis le Roussillon, la Cerdagne, les villes des bords de la Somme; il protesta de sa reconnaissance envers les princes du sang, avec le concours desquels il voulait toujours gouverner, et il dénonça comme calomnieuses les lettres du duc de Bretagne qui l'accusaient d'avoir voulu s'allier à Édouard IV contre ses parents et ses amis, contre les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon. Le roi de Sicile fut chargé de lui répondre par tous les seigneurs qui étaient présents; il protesta de leur reconnaissance, de leur dévouement, de leur fidélité; il déclara que ces seigneurs regardaient comme des calomnies les insinuations du duc de Bretagne, qu'ils s'emploieraient à l'envi pour le réduire à son devoir. Tous les princes du sang s'écrièrent alors qu'ils avouaient le roi de Sicile de tout ce qu'il venait de dire, et qu'ils étaient prêts à vivre ou mourir pour le roi. Cependant cette assemblée se composait des ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des comtes d'Angoulême, de Nevers, de Saint-Pol, de Boulogne, de Tancarville, de Penthièvre, qui presque tous étaient déjà engagés dans les complots par lesquels se préparait la ligue qui prit le nom du *bien public* [2].

[1] G. Chastelain, c. 196, p. 135.

[2] J. du Clercq, l. V, c. 17, p. 369. — Hist. de l'assemblée de Tours. Actes de Bret., t. II, p. 89. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XII, p. 88. — Amelgardus, Lud. XI, c 27, f 222. — D. Lobineau, Hist. de Bret., l. XVIII, p. 681; l. XIX, p. 690-693.

L'assemblée s'étant séparée, Louis se retira à Amboise pour le reste de l'hiver, et y ayant été bientôt averti que les commissaires qu'il avait envoyés en Bretagne, pour signifier au duc la sentence rendue contre lui par le comte du Maine, n'avaient point été reçus à Nantes, il donna ordre d'assembler ses troupes pour réduire au printemps suivant le prince breton à l'obéissance; il vit avec plaisir les princes du sang qui s'étaient engagés à le seconder, mettre aussi leurs soldats sur pied.

(1465.) Vers le même temps, à la fin de février 1465, on vit revenir à Bruxelles les deux bâtards de Bourgogne, Antoine et Baudouin, qui, partis pour la croisade, neuf mois auparavant, avec deux mille combattants, n'avaient jamais été plus loin que Marseille. Ils y avaient perdu beaucoup de monde par les maladies, et ils y avaient laissé leurs équipages, après un séjour de trois ou quatre mois [1], lorsqu'ils avaient été avertis que Pie II avait succombé dans sa malheureuse expédition. Ce pontife s'était trouvé à Ancône entouré d'une foule prodigieuse de paysans, de gens sans aveu, de soldats, accourus pour la croisade à laquelle il les avait invités, mais indignés qu'il ne leur offrît pour toute paye que des indulgences; on assurait que cette cohue s'élevait à trois cent mille hommes, sans vivres, sans armes, et impatients de toute discipline. Le vieux pontife, déjà malade, épuisa le reste de ses forces à lutter contre tous les contre-temps qu'il éprouvait, et à être témoin de la ruine de tous ses projets; il expira à Ancône le 14 août 1464, et sa mort entraîna l'abandon de l'expédition, la ruine de Scanderbeg, qu'il avait engagé à renouveler la guerre, et la conquête de toute l'Albanie par les Turcs [2].

Il n'y avait que peu de jours qu'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, était revenu à Bruxelles, lorsque le vieux duc tomba malade, le 2 mars, et il fut bientôt dans un si grand danger qu'on désespéra de sa vie. La cour était partagée en deux partis, celui de son fils, qui prenait visiblement l'ascendant, et celui des seigneurs de Croy. Ceux-ci avaient amassé d'immenses richesses, ils s'étaient fait donner les gouvernements les plus rapprochés des frontières de France : on les accusait d'être vendus à cette puissance, d'avoir voulu livrer à Louis XI le fils de leur maître, par l'entremise du bâtard de Rubempré, dont le frère était neveu du sire de Croy, et de se préparer à lui délivrer aussi,

[1] J. du Clercq, l. V, c. 19, p. 377. — George Chastelain, c. 165, p. 48.
[2] Républ. italiennes, c. 79.



au moment de la mort du duc, tous les châteaux qu'ils possédaient dans le Luxembourg, le Namurois, le Boulonais et le Hainaut. Charolais, tandis que son père était à toute extrémité, fit, le 8 mars, prendre possession de ces diverses places; mais le lendemain la crise était passée, Philippe fut déclaré hors de danger, et toute sa jalousie contre son fils, toute sa crainte d'être dominé, se réveillèrent en même temps. Les Croy obtinrent de lui l'ordre de se faire rendre toutes leurs forteresses. Le comte de Charolais n'était pas endurant; il avait avec lui ses principaux partisans, les sires Jean de Luxembourg, de Fiennes, de Haut-Bourdin, de Roussy, de Château Guyon, le prince d'Orange, et une foule de chevaliers; d'ailleurs toute la cour et la bourgeoisie, se tournaient vers le soleil levant. Il n'hésita donc pas à écrire à toutes les villes des États de son père, qu'il tenait les deux Croy, Antoine, et Jean sire de Chimay, Philippe de Quiévrain, fils de celui-ci, et le sire de Lannoy son neveu, pour ennemis de l'État; leur ordonnant de quitter la cour à l'instant, ou il leur en mésarriverait. Quiévrain vint se jeter aux genoux du vieux duc et implora sa protection; celui-ci s'abandonna à la plus violente colère; il sortit de sa chambre armé d'un épieu, et s'écria qu'il verrait si son fils oserait bien faire tuer ses serviteurs en sa présence. Cependant la vigueur de son esprit comme celle de son corps étaient éteintes, les Croy sentirent qu'ils ne pouvaient lutter plus longtemps contre l'héritier de leur maître; aussi, sans prendre congé de celui-ci, ils se retirèrent en France, emportant leurs effets les plus précieux. Tous les autres courtisans travaillèrent avec ardeur à réconcilier Philippe avec son fils : cette réconciliation s'opéra dans la semaine sainte, et dès le 14 avril 1463, Charles le Téméraire, comte de Charolais, commença réellement à régner sur les États de Bourgogne, son père, affaibli par l'âge et les infirmités, lui abandonnant dès lors sans partage la direction des affaires [1].

Ce changement dans les affaires de Bourgogne était fatal pour Louis XI. Il avait prodigué tant d'argent et de grâces aux Croy, que par leur moyen il dominait toujours le vieux duc; il savait prendre avec lui un ton de familiarité, d'amitié et de reconnaissance, qui apaisait ses ressentiments; et tout en ne faisant jamais une seule des choses que le duc lui demandait, il le cajolait encore. Mais au moment où les Croy furent écartés, un ennemi violent, impétueux, actif, défiant, vint

[1] J. du Clercq, l. V, c. 20, p. 380-393, et c. 26, p. 418. — Phil. de Comines, t. X, c. 3, p. 304. — Barante, t. VIII. p. 442.

prendre la place d'un vieux parent, d'humeur facile, qui aimait encore le roi qu'il avait obligé, en raison des services qu'il lui avait rendus. Charles se présenta pour chef à tous les princes français, doublement mécontents de voir sur le trône un homme de talent, et un homme qui ne faisait aucun cas d'eux. Louis mettait dans sa conversation beaucoup d'abandon d'esprit, et souvent de méchanceté; il demandait bien conseil aux plus habiles sur le détail des affaires, mais il ne se déterminait que par ses propres idées, et il n'admettait personne à connaître le plan général qu'il s'était proposé de suivre. Quelques agents obscurs, quelques valets de l'intérieur, étaient seuls supposés connaître quelque partie de ses secrets; et tandis qu'il avait parlé dans l'assemblée de Tours de sa confiance dans les princes du sang, de son désir de gouverner de concert avec eux, c'était d'eux au contraire qu'il se défiait le plus. On assure que le vieux duc d'Orléans, s'étant fié à ces paroles miellenses, et ayant essayé non-seulement de justifier le duc de Bretagne, mais même d'exposer les plaintes qu'on formait contre le gouvernement, le roi lui répondit avec tant de dureté, l'accusant d'intentions criminelles, et d'alliance avec les ennemis de l'État, que ce prince, alors âgé de soixante et quatorze ans, se retira tout troublé, tomba malade d'émotion, et mourut le 4 janvier 1465, laissant son fils Louis, âgé seulement de deux ans, déjà fiancé à Jeanne de France, seconde fille du roi [1].

La dureté des reproches que Louis XI adressait au duc d'Orléans n'était peut-être pas sans excuse : le roi pressentait une conjuration qui se tramait autour de lui, sans pouvoir la saisir. A cette époque même la ligue était formée : tous les ennemis de Louis XI s'étaient liés réciproquement par des engagements scellés. C'était dans l'église de Notre-Dame de Paris, à la fin de décembre 1464, que les agents des princes s'étaient donné rendez-vous; perdus au milieu de la foule, ils se reconnaissaient les uns les autres à une aiguillette rouge brodée à leur ceinture. Plus de cinq cents princes, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, étaient engagés dans le secret, et ils avaient réussi à le dérober à Louis XI, le plus soupçonneux de tous les rois [2]. Le comte de Saint-Pol avait

[1] Les louanges du bon roi Louis XII, par Claude de Seyssel; édit. de Théodore Godefroy, 1615, in-4°. — Addition aux Mémoires de Comines; éd. de Godefroy, in-12, t. III. p. 289.

[2] Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 69. — D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, t. II, l. XXII, p. 850.

été l'agent le plus actif de ces intrigues ; c'était lui surtout qui avait négocié l'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais, et c'était ensuite de la cour de Bretagne qu'étaient partis des émissaires sous des habits de dominicains, de franciscains, de carmélites et d'augustiniens, pour pénétrer jusqu'à ceux qu'on savait que Louis XI faisait le plus surveiller par ses espions. Jean II duc de Bourbon n'avait seul pas eu besoin de se cacher pour aller à la cour de Bourgogne ; sa mère, sœur du duc Philippe, y avait fixé sa résidence [1]. Dans toutes leurs conférences, les mécontents se plaignaient également du mépris que Louis XI faisait des princes de son sang et de la noblesse, de la confiance qu'il accordait à des hommes sans naissance ; de la dureté des lois sur la chasse, de la pesanteur des impôts, et de l'usage honteux que faisait Louis de leur produit, pour gagner des traîtres dans les maisons de tous les princes ses vassaux. L'association qui était proposée devait se former pour procurer le bien public, et le nom seul de *bien public* qui fut donné à cette ligue, était un hommage au progrès des lumières : c'était la profession d'un principe qui n'avait point encore été proclamé, c'est que le bien public doit être le but du gouvernement ; mais les princes qui s'associaient pour l'obtenir, étaient encore bien peu en état de connaître sa nature.

Une ambassade que le duc de Bretagne envoya au roi à Poitiers, au commencement de mars, amena enfin l'explosion qui se préparait depuis longtemps. Elle était composée de Tannegui du Châtel, du vice-chancelier et d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, favori du duc ; elle venait demander un délai de trois mois pour consulter les états de Bretagne sur les demandes que faisait le roi. Louis fit très-bon accueil aux députés, et surtout à Odet d'Aydie, qu'il avait à cœur de séduire ; il les laissa jouir de la liberté de voir qui ils voudraient à la cour, liberté dont Odet profita pour avoir avec le duc de Berri plusieurs conférences secrètes, et il leur accorda presque tout ce qu'ils demandaient. Lorsque le roi partit pour un pèlerinage à Notre-Dame du Pont en Limousin, l'ambassade reprit la route de Bretagne, mais elle s'arrêta à quatre lieues de Poitiers. Bientôt les ambassadeurs y furent joints par le duc de Berri, frère du roi, qui était secrètement convenu, avec Odet d'Aydie, de se retirer avec eux en Bretagne [2].

[1] Franc. Belcarii Comment., l. I. p. 10.
[2] J. du Clercq, t. XIV, l. V, c. 21, p. 393.— Olivier de la Marche, t. IX, p. 68.

Le duc de Berri, âgé seulement de dix-neuf ans, et dépourvu de talent et de caractère, savait à peine de quoi il était mécontent. Son frère, il est vrai, ne le mettait pas plus dans sa confidence qu'il n'y mettait des conseillers plus graves ; il ne lui permettait pas de faire plus de dépenses qu'il n'en faisait lui-même ; mais de tels griefs pouvaient à peine être énoncés. Le duc de Berri écrivit au duc de Bourgogne une lettre qui devait servir de manifeste à la guerre du bien public. Il y parlait *du discord et piteux gouvernement* des gens qui entouraient le roi ; du danger qu'il courait lui-même, sans donner aucune précision à ses plaintes ; il annonçait qu'il voulait incessamment entrer en France avec les autres princes et seigneurs qui avaient promis de l'aider à tenir les champs, et il invitait le duc de Bourgogne à agir de même [1]. Mais ce jeune homme n'était qu'un mannequin que les autres princes faisaient mouvoir. Accoutumés, dans les dernières années du feu roi à l'opposer à son frère, à le nommer l'espoir de la France, ils croyaient encore pouvoir se couvrir de son nom ; ils comptaient sur les chances d'une guerre civile pour les débarrasser du roi, et ils espéraient retrouver sous son successeur cette indépendance des princes du sang qui leur faisait chérir le souvenir des règnes de Charles VI et Charles VII. L'homme que Louis soupçonnait le plus d'avoir voulu élever son frère à sa place, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, parut aussi aux princes l'homme le plus propre à ces nouvelles intrigues. Dans la première semaine de mars, une brèche fut faite, au pied de la tour de la Bastille où ce comte était enfermé ; un petit bateau était tout prêt pour lui faire traverser le fossé ; un bon cheval l'attendait, et il s'enfuit vers Saint-Fargeau, puis de là à Moulins, sans être arrêté en route [2].

Le duc de Berri trouva à la cour de Bretagne le comte de Dunois, qui avait tant illustré sous le dernier règne le nom de bâtard d'Orléans, Lohéac, Chaumont, de Bueil, Tannegui du Châtel, qui avaient été les plus accrédités dans les conseils du dernier roi : le duc d'Alençon, qu'il avait au contraire condamné à mort, et que Louis XI avait remis en liberté ; Jean V, comte d'Armagnac, auquel Louis XI n'avait pas

— Amelgard, Lud. XI, l. 1, c. 26, f. 225. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 694. — D. Morice, Histoire de Bretagne, l. XIII, p. 91.

[1] De Nantes, 15 mars. — Addition à Monstrelet, vol. III, p. 110.

[2] J. du Clercq, c. 22, p. 394. — Cabinet de Louis XI, apud Godefroy, t. III, p. 173.

montré moins d'indulgence, qu'il avait rappelé de son exil, et auquel il avait pardonné tous ses crimes, avait promis son assistance, aussi bien que son cousin Jacques d'Armagnac comte de Pardiac, que Louis avait fait duc de Nemours; à eux se joignirent le sire d'Albret et le vicomte de Polignac [1].

Louis, en voyant de toutes parts l'orage éclater contre lui, écrivit à son beau-frère Jean II duc de Bourbon, qu'il croyait lui être fidèle, pour lui donner avis de la fuite du duc de Berri, et lui demander d'accourir auprès de lui en lui amenant ses cent lances d'ordonnance. Le duc lui adressa en réponse, de Moulins, le 13 mars, une fort longue lettre qu'il rendit publique, pour lui servir de manifeste. Il lui disait : « Que les princes de son sang et de son lignage avoient considéré les » façons qui ont été trouvées, tant au fait de la justice, police et gou» vernement du royaume, qu'aux grandes extrémités et excessives » charges du pauvre peuple, lequel soutient charges, vexations et » molestes importables. » Il ajoutait que les plaintes des princes n'ayant point été écoutées par le roi, ils étaient convenus : « De eux trouver » et mettre ensemble, pour les remontrer et donner à connoître par » une voix les choses dessus dites, pour y donner d'ores en avant bon » ordre et provision, autre qu'il y en a depuis que la couronne de » France est en ses mains [2]. »

Le langage du duc de Bourbon était toujours respectueux, toutefois il fut le premier à commettre des actes d'hostilité. Il fit saisir à Cosne le sire de Crussol, écuyer du roi, et à Moulins, Guillaume Juvénal des Ursins, l'ancien chancelier; avec maître Pierre Doriole, général des finances, et il les envoya en prison. En même temps le sire de Beaujeu, le comte de Dammartin et quelques autres, se rendirent maîtres de Bourges et appelèrent les nobles du Berri, au nom de leur duc, à prendre les armes [3]. De son côté Louis donna à Tours, le 16 mars, un manifeste qu'il fit publier dans tout son royaume; il y reprochait aux conspirateurs : « De troubler le bon état de la France, qui étoit si pai» sible et tranquille, que marchandise couroit franchement partout, » que chacun vivoit paisiblement en sa maison, fussent gens d'Église,

[1] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, l. IV, f. 52. — Amelgardus, Lud. XI, l. II, c. 11, f. 226. — Hist gén. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 31. — Barante, t. VIII, p. 456.

[2] J du Clercq. l. V, c. 22, p. 401.

[3] Belcarii Comment., l. I, p. 11. — J. de Troyes, t. XIII. p. 28. — Amelgard., Lud. XI, l. II, c. 2, f. 227, et c. 3, f. 231. — Barante, t. VIII, p. 457.

» nobles, bourgeois, marchands, laboureurs ; toutes sortes de gens, » étrangers ou du royaume, pouvoient entrer et sortir par toutes les » parties, avec leurs denrées et marchandises et argent, et toutes » autres choses quelconques, sans danger ou empêchement. » Il annonçait que sachant que plusieurs princes, prélats, gens d'Église, barons, chevaliers et bourgeois s'étaient laissés séduire sous couleur du bien de chose publique, et que peut-être, de peur d'être traités en criminels de lèse-majesté, ils faisaient difficulté de se réduire, il déclarait : « Que tous ceux qui voudroient venir, et se réduire envers lui, dedans » un mois ou six semaines au plus tard, délaissant et abandonnant le » damnable parti desdits rebelles, il les recevroit bénignement, et dès » le présent leur impartissoit sa bénigne grâce. » Ceux qui formaient alors le conseil du roi, et qui signèrent avec lui ce manifeste, étaient les comtes d'Eu, du Maine, de Comminges, maréchal de France, et Maulévrier, grand sénéchal, et les sires du Lau, Daumont, de Montreuil, et d'autres qu'on ne jugeait pas dignes d'être nommés [1].

Gaston IV, comte de Foix, était demeuré fidèle au roi ; ce fut lui qui maintint la Guienne et le Languedoc dans l'obéissance [2]. Le roi de Sicile et le comte du Maine étaient chargés de veiller à la sûreté de la Normandie ; Jean d'Étampes, devenu comte de Nevers et de Rethel, était lieutenant général en Picardie. Sachant quelle haine le comte de Charolais nourrissait contre lui, il se hâta de mettre en état de défense les frontières des Pays-Bas, mais la plupart des gentilshommes de la province, entraînés par le comte de Saint-Pol, abandonnèrent le comte de Nevers pour prendre le parti de Bourgogne [3].

L'évêque de Tournai avait demandé aux états de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles, le 24 avril, un subside pour mettre en état le comte de Charolais de seconder avec une forte armée le frère du roi ; cette armée ne fut pas prête avant le 15 mai, jour où Charles entra en France avec quatorze cents hommes d'armes et huit mille archers ; le comte de Saint-Pol commandait son avant-garde : les autres divisions de l'armée étaient sous les ordres d'Adolphe de Ravestein frère du duc de Clèves, et du bâtard de Bourgogne [4].

[1] J. du Clercq, l. V. c. 23, p. 407.
[2] Hist. du Languedoc, l. XXXV. p. 31.
[3] J. du Clercq, l. V, c. 24, 25 et 27. p. 412, 415 et 422.
[4] *Ibid.*, c. 28, p. 1. — Phil. de Comines, t. X, c. 3, p. 302. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 70.

Le roi avait prévu ce retard de l'armée des Pays-Bas ; aussi il avait essayé d'empêcher, par sa promptitude, ses ennemis de se réunir, afin de les battre en détail. Dès le 15 mars il envoya à Paris son lieutenant Charles de Melun, et Jean Balue évêque élu d'Évreux, pour mettre la ville en état de défense et gagner l'affection des bourgeois par de bonnes promesses. Quoiqu'il sût que le duc de Calabre était engagé avec ses ennemis, il appela son pére, le roi René, et le comte du Maine à Angers, les chargeant de veiller sur les démarches du duc de Bretagne [1]. Il avait déjà rassemblé près de vingt mille combattants : à leur tête, il entra en Berri ; il n'essaya point de soumettre la ville de Bourges, qui avait une bonne garnison, mais il attaqua de plus petites places, accordant les meilleures conditions à toutes celles qui voulaient capituler, ne se vengeant de personne, ne menaçant personne, écoutant toutes les propositions qu'on voulait lui faire, et faisant observer à ses soldats une si bonne discipline que tout le pays fut bientôt pour lui. De cette manière il se trouva maître, avant le milieu de mai, d'une bonne partie du Berri et du Bourbonnais. Pendant ce temps, le duc de Nemours et la duchesse de Bourbon négociaient, et lui faisaient, au nom de la ligne du bien public, les demandes les plus exorbitantes. Berri voulait une augmentation d'apanage ; Nemours demandait le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France ; Dunois, la Normandie ; le duc de Calabre, la Champagne ; Saint-Pol, le Cotentin ; Bourbon, le Lyonnais et le Forez ; et Armagnac, l'épée de connétable. Louis négociait pour gagner du temps, mais le temps profitait aussi à ses ennemis. Bientôt il apprit que deux cents lances de Bourgogne étaient arrivées au duc de Bourbon, tandis que Charolais s'était avancé par Nesle, Roye, Montdidier, jusqu'à Saint-Denis, sans que le comte de Nevers eut pu maintenir assez de monde sous ses ordres pour l'arrêter nulle part [2]. En même temps le duc de Bretagne commençait enfin à se mettre en mouvement avec dix mille combattants, entre lesquels on comptait trois cent vingt-six lances et deux mille archers ; le duc de Nemours et le comte d'Armagnac s'avançaient au midi ; et les Bourguignons au levant, donnaient la main au duc de Bourbon.

Louis XI comprit combien il lui importait de se rapprocher de Paris,

[1] J. de Troyes. t. XIII, p. 29.

[2] J. du Clercq, t. XV, c. 53, p. 13. — J de Troyes. p. 31. — Phil. de Comines, t. X, c. 2, p. 319. — Amelgardus, Lud. XI, l. II. c. 4, f. 253. — Barante, t. VIII, p. 477. — Lobineau, Histoire de Bretagne, t. XIX, p. 696.

pour empêcher la défection de cette grande ville, qu'il avait jusqu'alors trop négligée; mais avant de s'éloigner du Bourbonnais et de l'Auvergne, il voulut étonner par sa vigueur les confédérés, auxquels ses négociations précédentes avaient laissé prendre trop d'assurance : il rassembla les divers corps de son armée, que commandait le maréchal de Comminges, Sallazar, Giresme, et Guillaume Cousinot, et il vint donner l'assaut à Gannat, dont il s'empara après un combat de quatre heures. Aussitôt après, il marcha sur Riom, où se trouvaient alors les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, et il leur inspira tant de terreur qu'ils s'empressèrent de demander un armistice; il fut signé le mercredi 4 juillet. Le roi promit de recevoir à Paris, le 15 août, les ambassadeurs des princes, et d'examiner leurs plaintes dans une assemblée du royaume; les princes promirent de poser les armes dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Berri et les Marches de Bourgogne, et de s'y conduire en sujets fidèles, en attendant la décision du roi [1].

Sans compter beaucoup sur la bonne foi des princes, Louis se flatta d'avoir, par ce traité, arrêté leur marche; il partit aussitôt pour Paris, avec une armée qui ne passait pas douze ou quatorze mille hommes, mais qui était composée de bonnes troupes, bien disciplinées, qui payaient tout sur leur route, qui ne commettaient aucun désordre, et auxquelles les peuples souhaitaient la victoire. Les soldats des princes, au contraire, vivaient de brigandages; les chefs ne songeaient qu'à leur intérêt privé, et le nom du bien public, qu'ils avaient invoqué, s'attachait à eux par dérision, car personne moins qu'eux ne semblait avoir le bien public en vue. Cependant l'annonce qu'ils voulaient le chercher avait réveillé l'opinion; le nom des états généraux était de nouveau prononcé, et une ballade circulait dans Paris, dans laquelle on rappelait que *les trois états de France* portaient seuls le poids de la guerre, qu'eux seuls donnaient de l'argent, qu'eux seuls pouvaient donner un bon conseil, qu'eux seuls enfin devaient sauver la France [2].

Le comte de Charolais avait employé le mois de juin à traverser la Picardie et arriver jusque devant Paris : personne n'avait osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avait osé exciter un mouvement en sa faveur. Il avait avec lui Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, qui

[1] J. de Troyes. p. 39. — Comines, c. 2, p. 320. — Addit. à Monstrelet, vol. III, f. 137. — Barante, t. VIII, p. 478.

[2] Ballade *des trois états de France* dans J. du Clercq, t. XV, p. 10.

était porteur de plusieurs blancs seings de son maître, dont il se servait au hasard pour donner des nouvelles de son armée; il annonçait, sans en rien savoir, que les ducs de Berri et de Bretagne approchaient, et il s'efforçait de calmer ainsi le mécontentement de Charolais, qui se plaignait que tous ses alliés lui manquaient de parole, car ils s'étaient tous donné rendez-vous devant Paris pour le 23 juin [1]. Enfin, les Bourguignons reçurent des avis plus positifs; ils apprirent que l'armée de Bretagne approchait en effet; que le comte du Maine l'avait suivie jusque près de Vendôme, que de là il s'était dirigé sur Beaugency pour rejoindre Louis XI, tandis que les deux ducs avaient pris le chemin de Chartres, mais qu'avant d'arriver à Paris, ils trouveraient probablement l'armée du roi sur leur chemin. Charolais, qui le 8 juillet s'était emparé du pont de Saint-Cloud [2], fit traverser le 15 la Seine à toute son armée, et se mit en marche par la route d'Étampes. Le comte de Saint-Pol, qui commandait son avant-garde, s'avança jusqu'à Montlhéry, et occupa la ville, mais sans attaquer le château, où il y avait quelques soldats du roi. Charolais ne passa pas Longjumeau, et le bâtard de Bourgogne, qui conduisait l'arrière-garde, était de deux lieues plus en arrière encore [3].

Louis était brave et il entendait bien la guerre, mais il aimait toujours mieux ne pas livrer aux chances d'une bataille un avantage qu'il croyait pouvoir atteindre par une négociation; il s'avançait donc avec rapidité, dans l'espérance d'entrer à Paris avant que Charolais eût passé la Seine, et d'empêcher ainsi la réunion des deux armées ennemies. Le 6 juillet, il était parti de Montluçon, en Bourbonnais; il passa par Orléans, où il traversa la Loire, et il arriva enfin le 15 à Châtres ou Arpajon; il avait donné le commandement de son avant-garde à Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, quoiqu'il ne fût pas sans défiance à son égard. Celui-ci, pressé de questions, lui avait même répondu en riant, qu'il avait donné ses scellés aux princes, mais que son corps demeurerait au roi [4]. Le matin du 16 juillet, Brezé repartit d'Arpajon à la tête de l'avant-garde, et il dit à quelques amis: « Je » les mettrai aujourd'hui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile » qui pourra les démêler. » Il sentait lui même apparemment que

[1] Phil. de Comines. t. I. c. 3, p. 312.
[2] J. du Clercq, t. XV, c. 31. p. 7. — Le 10 juillet, selon J. de Troyes, p. 45.
[3] *Ibid.*, c. 32. p. 12. — J. de Troyes, t. XIII, p. 48.
[4] Phil de Comines, t. X, c. 3, p. 327.

sa conduite équivoque le rendait suspect à tous les partis, et que le moment était venu d'écarter tous les doutes par quelque action d'éclat ; mais il fut tué l'un des premiers en attaquant les Bourguignons qui occupaient Montlhéry [1].

Au moment où Brezé vint attaquer le comte de Saint-Pol à Montlhéry, celui-ci, qui était averti de son approche, avait rangé ses fantassins le long d'un grand fossé garni d'une haie ; leur front était défendu, en outre, par des pieux plantés devant eux, et leurs ailes par tout leur charroi. Brezé et Saint-Pol avaient, de part et d'autre, fait demander du renfort à Louis et à Charolais, en représentant qu'engagés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient plus reculer sans honte et sans déroute ; cependant, soit la mort de Brezé, soit la force de la position de Saint-Pol, empêchèrent qu'il y eût autre chose que des escarmouches entre les deux avant-gardes, depuis sept heures qu'elles étaient en présence, jusqu'après onze heures, que Louis arriva d'Arpajon et Charolais de Longjumeau. Les deux armées se composaient de la plus brave chevalerie de France ; mais les Bourguignons avaient, depuis trente ans, joui d'une paix presque constante. Parmi les soldats du roi, on en comptait peu qui eussent servi dans la guerre contre les Anglais ; les uns et les autres ne combattaient qu'avec répugnance dans une guerre civile, et contre leurs compatriotes ; aussi la bataille s'engagea sans aucun acharnement. Charolais, arrivé derrière le fossé que défendait Saint-Pol, fit mettre pied à terre à sa cavalerie, puis peu après la fit remonter à cheval, encore indécis sur l'usage qu'il en devait faire. Le sire de Contay s'approcha de lui, et lui fit observer que les gens du roi arrivaient à la file ; que s'il les chargeait rapidement, il les détruirait avant qu'ils eussent eu le temps de se former, tandis que s'il attendait davantage, il pourrait bien être accablé par le nombre. Il lui conseilla donc de tourner à droite avec sa gendarmerie, au travers des champs de blé et de fèves, pour trouver le bout du fossé ; mais il lui recommanda, comme la traite était longue, de faire deux haltes pour reformer sa ligne et laisser souffler ses chevaux, avant de charger l'ennemi. Charolais partit en effet dans cette direction ; mais, entraîné par son impétuosité, ne regardant point en arrière si sa troupe pouvait le suivre, et ne faisant point de halte, il arriva presque à la débandade sur l'armée

[1] Phil. de Comines, t. X, c. 3, p. 327. — J. du Clercq, t. XV, c. 33, p. 15. — J. de Troyes, t. XIII, p. 52.

française, laissant en arrière ses archers et gens de pied, qui le suivaient comme ils pouvaient. Le comte du Maine, qui lui était opposé, s'il avait fait son devoir, l'aurait aisément mis en déroute; mais, soit lâcheté, soit trahison, il prit la fuite en le voyant arriver, et Charolais continua à le chasser avec la même impétuosité, sans songer qu'il se séparait tout à fait de son armée.

A l'aile gauche des Bourguignons, les deux armées étaient également séparées par un grand fossé garni d'une haie, au travers de laquelle les archers des deux partis tiraient les uns sur les autres: mais quand les Français maîtres du château virent que Charolais avait tourné l'un des bouts du fossé, et s'était éloigné, ils le tournèrent eux-mêmes par l'autre bout, pour charger ceux qui restaient derrière. Les gendarmes de Bourgogne accoururent pour défendre leurs archers; mais croyant faire preuve de bravoure par leur impétuosité, ils se jetèrent à la traverse et culbutèrent leur propre infanterie. Chargés ensuite par les compagnies d'ordonnance du roi, ils furent renversés et mis en fuite. Le comte de Saint-Pol eut bientôt rallié les siens au bord de la forêt, à demi-lieue de distance; mais beaucoup d'autres s'enfuirent du côté de Saint-Cloud, où ils passèrent la Seine; et continuant à fuir, ils furent pris sur les bords de l'Oise. La fuite simultanée d'une partie des deux armées fut ensuite un grand sujet de moquerie : on assura qu'un des guerriers du roi s'était enfui sans tourner bride jusqu'à Lusignan en Poitou, et un de ceux de Charolais jusqu'au Quesnoy en Hainaut [1].

Charolais avait déjà passé de demi-lieue Montlhéry, quand le sire de Contay l'atteignit, et l'avertit que le roi avait mis en déroute son aile gauche, et que s'il ne se pressait de revenir sur ses pas, il ne pouvait manquer d'être pris. Charolais, qui n'avait pas gardé plus de cent hommes autour de lui, dont l'un était Philippe de Comines, alors âgé de vingt ans, tourna bride, et traversa au galop Montlhéry, déjà plein de fantassins du roi, qui ne surent pas l'arrêter, et qui se sauvèrent dans les jardins. Il rentra dans sa première position; Louis, de son côté, était dans la sienne; ils avaient de nouveau entre eux la même haie et le même fossé qui les avaient séparés au commencement du combat; mais l'un et l'autre était alarmé de la déroute d'une partie de son armée; l'un et l'autre pouvait avec peine retenir autour de son drapeau

[1] Phil. de Comines, t. X, ch. 3, p. 328-338. — Preuves. *Ibid.*, nº 31, p. 480. — J. du Clercq, l. V, c. 35, p. 18. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 72. — J. de Troyes, t. XIII, p. 51. — Amelgard., Lud. XI, l. II, c. 5, f. 237.

un petit nombre de guerriers fidèles ; l'un et l'autre était menacé, quelquefois même assailli, par des ennemis épars autour de lui. Charolais y fut même blessé à la gorge, et aurait été pris, sans le fils de son médecin, qui se précipita devant lui. Enfin les soldats errants sur le champ de bataille commencèrent à se réunir à leurs deux chefs ; Saint Pol ramena à Charolais, en bon ordre, ceux qu'il avait contenus ensemble à l'entrée du bois : huit cents hommes d'armes se trouvèrent alors réunis autour de l'étendard de Bourgogne ; mais la nuit était survenue, et rendait impossible de renouveler le combat [1].

Cette nuit, Charolais la passa sur le champ de bataille, dans une enceinte formée par ses chariots, tenant conseil avec ses capitaines sur ce qu'il lui restait à faire. Il était averti que le maréchal Rouhault était sorti de Paris avec deux cents hommes d'armes et la bourgeoisie pour l'attaquer par derrière. Il ne savait point quelle était la force du roi, dont il voyait toujours les feux vis-à-vis de lui. Il ne savait pas mieux où étaient les ducs de Bretagne et de Berri ; le vice-chancelier Ronville, qui lui en avait donné sans cesse de fausses nouvelles, s'était enfui au moment du combat ; il se sentait séparé de ses États par la Seine, l'Oise, la Somme, et par une population ennemie. Saint-Pol et le sire de Haut-Bourdin le pressaient de brûler ses bagages, et de se retirer au plus vite. Contay lui représenta, au contraire, que le premier pas qu'il ferait en arrière serait considéré, par tous ses soldats, comme un signal de se débander ; qu'abandonné par son armée au milieu de la France, il serait infailliblement pris. Cette anxiété durait encore lorsqu'on vint lui annoncer que le roi, après avoir pris quelque repos à Montlhéry, s'était, sans attendre le jour, mis en marche pour Corbeil, lui abandonnant ainsi le champ de bataille. Charolais reconnut donc qu'il avait remporté la victoire dans cette première bataille qu'il eût jamais livrée ; dès lors il conçut la plus haute opinion de ses talents militaires ; il ne voulut plus écouter les conseils de personne ; et le meilleur des observateurs, Comines, qui était auprès de lui, attribue à ce premier succès la présomption et la passion de la guerre qui l'entraînèrent plus tard à sa ruine [2].

Les ducs de Bretagne et de Berri étaient à Châteaudun pendant la bataille de Montlhéry ; on leur annonça tour à tour que Charolais

[1] Phil. de Comines. l. I, c. 4, p. 337-347. — J. du Clercq, c. 35, p. 22. — J. de Troyes, t. XIII, p. 52.

[2] *Ibid.*, c. 4, p. 347. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 73.

y avait été défait, puis que le roi y avait été tué : ils se mirent en mouvement pour se rapprocher ; Charolais vint au-devant d'eux, et, le 21 juillet, ils se réunirent à Étampes [1]. Dès lors les princes lignés avaient sur le roi l'avantage du nombre : dans l'armée bretonne, on comptait six mille hommes à cheval, parmi lesquels se trouvaient huit cents hommes d'armes des meilleurs du royaume. La bataille de Montlhéry avait coûté deux mille hommes à chacune des deux armées ; mais de plus, tout le corps que commandait le comte du Maine avait pris la fuite et ne s'était jamais rallié ; aussi Louis XI sentait sa faiblesse ; il ménageait tout le monde, il faisait bon accueil à tous ceux qui le rejoignaient, il ne reprochait à personne sa fuite, et il ne semblait animé que d'amour pour ses sujets et d'attention pour le bien de son royaume [2].

Le roi ne s'arrêta point à Corbeil ; il entre le 18 juillet à Paris, et y passa quinze jours. Tandis qu'il s'efforçait de gagner les cœurs des Parisiens par ses manières affables et par les grâces nombreuses qu'il leur accordait, il appelait de toutes parts, mais surtout de Normandie, des hommes d'armes pour reformer son armée. Les princes, de leur côté, séjournèrent quinze jours à Étampes, après quoi ils jetèrent un pont sur la Seine à Moret, en Gâtinais, pour se réunir au duc de Calabre, qui venait les joindre avec les Lorrains, et au sire de Neuchâtel, qui, comme maréchal de Bourgogne, leur amenait les milices de ce duché. Toutes les forces du royaume semblaient réunies contre le roi. Cette puissante aristocratie des princes du sang, qui avait grandi durant les guerres civiles et remplacé la féodalité, s'était armée tout entière contre le trône ; elle avait au moins cinquante mille hommes sous ses ordres, quand la ligue du bien public vint menacer Paris ; cette armée prit ses quartiers, au levant de la ville vers Charenton, Vincennes et Saint-Denis. Les ducs de Bourbon et de Nemours et le comte d'Armagnac étaient venus rejoindre le comte de Charolais, malgré l'engagement qu'ils avaient pris à Riom de poser les armes [3].

Louis n'avait pas cent hommes d'armes autour de lui au moment où il entra dans sa capitale ; mais tous ceux qui s'étaient débandés après

[1] J. du Clercq, l. V, c. 39, p. 29.
[2] Phil. de Comines, l. I, c. 5, p. 352. — Olivier de la Marche, c. 35, p. 77. — J. de Troyes, t. XIII, p. 55.
[3] *Ibid.*, c. 6, p. 361. — *Ibid.*, p. 80. — J. du Clercq, l. V, c. 38, p. 26, et c. 40, p. 31. — Amelgardus, Lud. XI, l. II, c. 6, f. 240.

la bataille de Montlhéry, et même le comte du Maine, s'empressèrent de venir le rejoindre quand il fut à Paris. Cependant le samedi 10 août, comme l'armée des princes n'était pas encore arrivée devant les murs de la capitale, il crut avoir le temps d'aller chercher les compagnies d'ordonnance et la noblesse qui se rassemblaient en Normandie, et dont la marche paraissait trop lente au gré de son impatience : il partit donc pour cette province, après avoir confié au comte d'Eu et à Charles de Melun la défense de la capitale et de l'armée qui y était déjà rassemblée [1]. Il était absent quand les princes passèrent la Seine, et que le duc de Berri vint se loger au château de Beauté. Le lendemain, 22 août, un héraut de ce prince apporta quatre lettres à Paris, adressées aux bourgeois de la ville, à l'université, aux gens d'Église et au parlement, pour leur demander de lui envoyer des députés comme régent de France, afin de traiter avec lui sur le bien public du royaume. Pendant le peu de jours que le roi avait passés à Paris, il y avait eu plusieurs personnes écartelées, pendues ou noyées par arrêt du prévôt des maréchaux, pour avoir correspondu avec les princes. Cependant les corps auxquels le duc de Berri s'adressait ne firent point de difficulté d'accepter la conférence [2]. Guillaume Chartier, évêque de Paris, conduisit, le 25 août, au château de Beauté, une députation composée de trois bourgeois, trois ecclésiastiques, trois conseillers au parlement, et quatre docteurs des quatre facultés de l'université [3]. Les princes demandaient à être reçus dans Paris, et à convoquer l'assemblée des états généraux, pour réformer le royaume. Les députés de Paris trouvaient ces demandes assez justes, mais seulement ils ne voulaient pas admettre les gens de guerre dans leur ville ; ou si des soldats devaient y passer, ils exigeaient que ce fût à la file et par petits détachements. La négociation, sur ce point seulement, traîna en longueur ; Louis XI en fut averti, il se hâta de revenir, et rentra à Paris le 28 août, avec deux mille hommes d'armes, la noblesse de Normandie, et un grand nombre de francs-archers. Il disait lui-même plus tard à Comines que si les princes avaient été admis dans la ville avant lui, il n'aurait plus eu de ressource que de se retirer en Suisse ou à Milan, chez le duc François Sforza [4].

[1] J. du Clercq, l. V, c. 41, p. 34. — J. de Troyes, p. 62.
[2] Félibien, Hist. de la ville de Paris, t. II, l. XVI, p. 852
[3] J. de Troyes, p. 70.
[4] Phil. de Comines, l. I, c. 8, p. 377. — J. de Troyes, p. 73. — Olivier de la Marche, p. 83.

Ce n'était pas sans raison que Louis XI comptait sur l'amitié de ce prince : il fut bientôt averti que le duc de Milan lui avait envoyé quinze cents hommes d'armes, et trois mille fantassins, sous les ordres de son fils, Galeas Sforza. Cette armée était entrée par le Dauphiné en Forez ; elle y avait attaqué les châteaux du duc de Bourbon, dont elle avait pris un grand nombre [1]. En même temps les Liégeois, avec lesquels Louis avait contracté alliance, avaient envoyé le 22 août défier le duc de Bourgogne à Bruxelles, et avaient mis le siége devant sa ville de Limbourg [2]. Louis mettait son espoir dans ces diversions lontaines, tandis qu'autour de Paris il permettait tout au plus à ses soldats de légères escarmouches, bien résolu de ne pas livrer de bataille. Il jugeait que ses adversaires épuiseraient avant lui leurs trésors ; le comte de Charolais était seul riche, et seul il était obligé de payer pour tous les autres ; l'indiscipline de leurs soldats aliénait toujours plus les peuples ; le duc de Berri, par sa légèreté et ses vacillations, perdait tout crédit entre les princes qui avaient fait de lui leur chef, et déjà Louis découvrait entre eux des germes de mécontentement et de défiance. Pour avoir occasion de les développer, il commença à entrer en traité avec eux [3].

Des trêves furent donc, à plusieurs reprises, conclues pour un ou deux jours, puis interrompues par des hostilités, puis renouvelées ; tandis que des conférences furent ouvertes à la Grange aux Merciers, près de Bercy. Le comte du Maine, le sire de Précigny, président de la chambre des comptes, et Jean Dauvet, premier président de Toulouse, y traitaient pour le roi ; le comte de Saint-Pol, le duc de Calabre, le comte de Dunois, pour les princes, avec d'autres encore, car chacun voulait avoir ses représentants aux conférences. Louis avait donné ordre à ses commissaires d'écouter toutes les demandes, de donner des espérances à toutes les ambitions, de tenter la cupidité de tous les subalternes. Quoique son armée fût fort belle, il ne voulait pas l'exposer aux chances d'une bataille, d'autant plus qu'il se défiait du comte du Maine et de presque tous les seigneurs qui continuaient à se ranger sous ses étendards. Mais cette défiance même, comparée à l'accueil qu'il faisait à ses ennemis, contribuait à ébranler ses partisans. Chacun voyait que pour obtenir de lui des dignités et de l'argent, il valait mieux le me-

[1] Johannis Simonetæ, l. XXXI, p. 773. — Républiques italiennes, c. 8.

[2] Traité d'alliance avec Liége, du 17 juin 1465, dans Dumont, Corps diplom., t. III. p. 328. — Jacq. du Clercq, c. 45, p. 43.

[3] Phil. de Comines, l. I, c. 9, p. 383. — Olivier de la Marche, p. 83.

nacer que le servir. Il était dupe de sa propre finesse, et il doublait ses dangers par son excessive prudence. En effet, dans les conférences, qu'on nommait souvent le marché de la Grange aux Merciers, tandis qu'il achetait à prix d'argent les serviteurs des princes, il en perdait beaucoup des siens. Chaque jour on voyait dix ou douze gentilshommes passer de son camp à celui des seigneurs; les bourgeois de Paris commençaient à murmurer, irrités et humiliés de voir que le roi ne garantissait point leurs campagnes ravagées; les provinces étaient abandonnées sans défense aux princes, et le duc de Bourbon méditait une attaque sur la Normandie [1].

Louis sentait le désavantage de ces négociations prolongées, sa défiance s'accroissait par les défections qu'il avait déjà éprouvées. Cependant il ne pouvait se résoudre à livrer bataille, quoiqu'il y eût eu déjà plusieurs canonnades assez vives au travers de la rivière, et qu'il eût empêché les Bourguignons de la repasser au Port-à-l'Anglais. Il désirait plutôt se trouver en personne aux conférences, comptant en même temps sur son adresse, sur la grandeur des promesses qu'il pourrait faire, et sur la bonhomie et la grâce qu'il savait mettre dans ses discours. Le 16 septembre, il proposa au comte de Saint-Pol de venir le trouver, lui donnant pour otage le comte du Maine, et ils eurent ensemble un entretien de deux heures. Mais quelque envie qu'eût le roi de conclure, les demandes des princes étaient si exorbitantes, qu'il fut forcé de les rejeter : les hostilités furent dénoncées de nouveau le 18, et il retira ses troupes du Port-à-l'Anglais, pour éviter un combat [2]. Les princes demandaient en quelque sorte un partage du royaume entre eux. C'était l'exécution du projet qu'ils avaient formé sur la fin du règne de Charles VII, quand ils avaient cherché à exclure Louis de la succession. La maladie trop rapide du vieux monarque les avait seule empêchés de le mettre à exécution.

Le 21 septembre, le gouverneur de Pontoise livra cette ville aux Bretons; Louis XI fut d'autant plus alarmé de sa trahison, qu'il lui avait été recommandé par Joachim Rouhault, maréchal de France, en qui jusqu'alors il avait eu une entière confiance [3]. Cinq jours après il fut averti qu'une des portes de la Bastille avait été laissée ouverte

[1] Phil. de Comines, l, l, c. 9, p. 390. — Olivier de la Marche, c. 35, p. 83. — J. de Troyes, p. 79.

[2] Phil. de Comines. l. I, c. 9 p. 308. — J. de Troyes, p. 85.

[3] J. de Troyes, p. 87.

toute la nuit, et que les canons sur les murs du quartier Saint-Antoine avaient été encloués; mais la garde bourgeoise avait pris l'alarme; elle s'était rassemblée en allumant de grands feux, et rien n'avait été tenté contre la ville [1]. Enfin le vendredi 27 septembre, Rouen fut livré au duc de Bourbon; et ce fut la veuve du sire de Brezé, sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry, qui ménagea cette dernière trahison [2].

La nouvelle de la perte de Rouen détermina Louis à consentir à toutes les concessions qui lui étaient demandées par les princes. Il avait déjà eu une conférence personnelle avec le comte de Charolais. Il était arrivé en bateau jusque vis-à-vis de l'armée de Bourgogne, et, ayant fait appeler Charolais, il lui avait dit : « Mon frère, m'assurez-vous? » Celui ci ayant répondu : « Monseigneur, oui, comme frère, » sans demander aucune autre garantie, il était descendu aussitôt parmi les Bourguignons, avec les sires du Lau, de Montauban et de Melun. Il avait félicité Charles, en riant, de s'être montré homme de parole, en le faisant repentir, avant la fin de l'an, du message qu'il lui avait envoyé par le chancelier Morvilliers; et, reprenant ensuite plus sérieusement, il avait désavoné Morvilliers de tout ce qu'il avait dit d'offensant dans cette occasion. Il était ensuite entré immédiatement en négociation, et s'était montré disposé à accorder tout ce que le comte de Charolais demandait pour lui-même; mais il avait fait plus de difficultés sur les demandes des autres princes, et il avait entre autres refusé d'accorder en apanage la Normandie à son frère le duc de Berri [3].

Mais, dès que Louis reçut la nouvelle de la défection de Rouen, qui fut bientôt suivie de celle de toute la Normandie, il fit demander une seconde conférence au comte de Charolais, en dehors de son camp, à Conflans. Il était accompagné seulement par cent chevaux des Écossais de sa garde; le comte vint à lui, laissant son escorte en arrière, et ils se promenèrent sur le chemin qui mène à Paris, si préoccupés de leur conversation, qu'ils ne s'aperçurent point qu'ils entraient dans un grand boulevard occupé par la garnison de Paris, et où le comte était absolument au pouvoir du roi. Celui-ci, en abordant le comte de Charolais, qu'il appelait son frère, parce qu'en effet il avait été marié à sa sœur Catherine, lui annonça le premier la révolte des Normands, et la

[1] J. de Troyes, p. 93. — Phil. de Comines, l. I, c. 11, p. 397.
[2] *Ibid.*, p. 78. — Amelgardus, Lud. XI, l. II, c. 7. f. 241.
[3] Phil. de Comines, l. I, c. 12, c. 403.

résolution qu'elle lui faisait prendre de céder à la fortune, et de consentir à toutes les conditions sur lesquelles il avait disputé jusqu'alors : la principale était, en effet, l'abandon de cette même Normandie à son frère. Il aurait cru manquer à ce qu'il devait à la couronne de France, dit-il, en démembrant ainsi le royaume; mais, puisque les Normands l'avaient fait d'eux-mêmes, il cesserait de s'y opposer. Toutes les bases du traité étant ensuite convenues entre eux, Louis fit ramener Charolais à son camp, par une cinquantaine de chevaux à lui. Ce camp était dans une grande fermentation. Saint-Pol, Contay, Haut Bourdin, le maréchal de Bourgogne et les autres seigneurs de l'armée de Charolais ne croyaient jamais le revoir; ils rappelaient l'aventure du pont de Montereau, et croyaient moins encore à la foi de Louis XI qu'à celle de son père. Le maréchal de Bourgogne cependant avait fait rentrer l'armée dans le camp, en disant : « Si ce jeune prince, fol et enragé, s'est allé » perdre, ne perdons pas sa maison, ni le fait de son père, ni le nôtre; » et, pour ce, que chacun se retire en son logis, et s'y tienne prêt, » sans soi ébahir de fortune qui advienne; car nous sommes suffisants, » nous tenant ensemble, de nous retirer jusques ès Marches de Hai» nault, ou de Picardie, ou en Bourgogne. » Lorsque Charolais revint auprès de ce vieux serviteur, grâce à la bonne foi de Louis XI, il le pria de ne point le tancer pour *sa grande folie*, dont il s'était aperçu trop tard [1].

La trêve fut proclamée dans les deux camps le 1er octobre : depuis ce jour jusqu'au 30, où la paix fut enregistrée au parlement et publiée, le roi continua à montrer aux princes, et surtout au comte de Charolais, une amitié et une confiance presque illimitées. Il fournissait leur camp de vivres, il accueillait leurs soldats dans Paris; il assistait aux revues de leur armée sans gardes, s'abandonnant entre leurs mains [2]; enfin il accordait à leurs demandes des conditions qui semblaient le mettre dans leur absolue dépendance. Trente-six commissaires furent nommés par lui pour réformer dans le royaume tous les abus dont les princes s'étaient plaints : le passé devait être mis en oubli; nul ne pouvait reprocher à autrui ce qu'il avait fait pendant la guerre, et toutes les confiscations qu'avaient prononcées les tribunaux étaient révoquées. Le roi accordait à son frère, comme apanage, et en échange contre le Berri, le duché de Normandie, avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon, pour être transmis en héritage à ses enfants, de

[1] Phil. de Comines, l. I, c. 13, p. 414. — [2] J. de Troyes, p. 99-110.

mâle en mâle. Il restituait au comte de Charolais les villes de la Somme qu'il avait si récemment rachetées, se réservant seulement de pouvoir les racheter de nouveau, non de lui, mais de ses héritiers, au prix de deux cent mille écus d'or. Il lui abandonnait, de plus, en propriété perpétuelle, Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier. Il donnait au duc de Calabre, régent de Lorraine, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant, et la solde de cinq cents lances pour six mois. Il abandonnait au duc de Bretagne la régale, objet de leur querelle, et une partie des aides; il lui cédait Étampes et Montfort, et il faisait des présents à sa maîtresse, la même dame de Villequier, qui avait été auparavant maîtresse de Charles VII. Il donnait au duc de Bourbon plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant, et la solde de trois cents lances; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, avec une pension et la solde de deux cents lances; au comte d'Armagnac, les châtellenies de Rouergue, qu'il avait perdues, une pension, et la solde de cent lances; au comte de Dunois, la restitution de ses domaines, une pension, et une compagnie de gendarmes; au sire d'Albret, diverses seigneuries sur sa frontière. Il rendait au sire de Lohéac l'office de maréchal, avec deux cents lances : il faisait Tannegui du Châtel grand écuyer; de Bueil, amiral; le comte de Saint-Pol, connétable. Il pardonnait enfin à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; il lui rendait tous ses biens, et lui accordait une compagnie de cent lances. Telles étaient les principales clauses de ce traité de Conflans, le plus humiliant que des sujets rebelles eussent jamais arraché à la couronne, mais aussi le plus dégradant pour le caractère des princes ligués, car ils terminaient, en se partageant les dépouilles du peuple, aussi bien que celles du roi, la guerre qu'ils avaient entreprise sous le prétexte du bien public.

[1] Le traité de Conflans se trouve dans les Preuves de Godefroy à Comines, édit. de Bruxelles, 1723. in-8°. t. IV, sous la date du 5 octobre, p. 68-85, avec un autre accord à Saint-Maur des Fossés, du 29 octobre, p. 85-97, et la protestation secrète de Louis XI en parlement. contre ce traité. p. 97. — Les mêmes. dans Dumont, Corps diplomatique, t. III, p. 333, 337, 340. et dans les Ordonnances de France, t. XVI, p. 355-413, — et Actes de Bretagne. t. III. p. 104-114. — Sur ces négociations, voyez Philippe de Comines, t. X, l. I, c. 14. p. 418. — Jacq. du Clercq, t. XV, c. 52, 53. p. 64-83.—J. de Troyes, t. XIII, p. 111.—Olivier de la Marche, t. IX, c. 35. p. 89. — Continuat. de Monstrelet. f. 122. — Amelgardus, Lud. XI, l. II, c. 9, f. 247. — Plancher, Hist. de Bourgogne, t. IV. l. XX. p. 339. — Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 97. — Belcarii comment. rer Gallicar, l I. p. 27. — Guaguini Compend., f. 144. — Duclos, l, III, p. 243. — Barante, t. VIII, p. 534-542.

CHAPITRE XV.

Changement dans la politique de Louis XI; il reprend la Normandie à son frère. Charolais détruit Dinant; il succède à son père. Sa guerre contre Liége. Louis abandonne les Liégeois : il assemble à Tours les états généraux; il force le duc de Bretagne à signer le traité d'Ancenis. — 1465-1468.

(1465.) La guerre du bien public opéra un grand changement et dans la politique et dans les sentiments de Louis XI. Elle augmenta le mépris qu'il avait conçu pour les hommes, et elle l'affranchit du respect qu'il conservait encore pour la morale. Jusqu'alors, la haine qui se manifestait contre lui semblait n'être point motivée, rien ne l'avait encore signalé comme indigne de la confiance ou des grands ou du peuple. On lui avait reproché sa conduite envers son père : il s'était enfui de sa cour, il est vrai ; mais Charles, dominé par ses favoris, et accoutumé à laisser commettre sous ses yeux les plus odieuses violences, justifiait assez les craintes de Louis. Depuis que lui-même il était monté sur le trône, on l'avait vu inquiet, actif, défiant, avide, quelquefois manquant de foi ; cependant, si on le comparait à tous ceux qui l'avaient précédé, on devait encore reconnaître en lui un bon roi. Son activité n'avait tendu qu'à maintenir la paix dans tout son royaume, qu'à réconcilier la France avec tous les peuples étrangers. Il avait conclu des traités avec les rois de Castille et d'Aragon qui lui avaient valu l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne : en Italie, il s'était assuré l'alliance de François Sforza duc de Milan, le plus habile prince de son temps; il avait obtenu celle du pape par le sacrifice de la *pragmatique sanction*, chère à l'université et au parlement, mais odieuse à l'Église et au peuple. En Angleterre, il avait recherché l'amitié du comte de Warwick, qu'on nommait déjà le faiseur de rois, et par elle il avait conclu une trêve avec Édouard IV, qui se prolongeait d'année en année. Ses négociations avec la Bourgogne avaient été couronnées de succès

tant que le duc Philippe avait régné, car il avait conservé son amitié, tout en recouvrant de ses mains les villes de la Somme.

A l'intérieur, son gouvernement, jusqu'à l'explosion de la guerre du bien public, semblait de même avoir été prospère. On lui avait reproché d'avoir écarté tous les conseillers de son père, mais il avait contre eux de justes sujets de ressentiment et de défiance, et quand on se souvient de ce qu'il avait éprouvé de leur part, on peut plutôt louer son indulgence et son support de n'en avoir puni aucun, que blâmer sa sévérité. Il avait maintenu, aggravé même des impositions onéreuses, mais en même temps il avait établi un grand ordre dans ses finances; il ne se laissait point voler par ses trésoriers, et il ne dissipait point lui même, pour ses plaisirs ou sa vanité, l'argent de son peuple; il payait régulièrement ses soldats, et il ne leur permettait jamais de vexer les campagnards ou les bourgeois. Les grands se plaignaient qu'il ne gouvernait point par leurs conseils; qu'il ne les admettait point dans sa confidence, mais c'était leur faute s'ils ne savaient pas le persuader, car il écoutait tout le monde, il cherchait partout les talents et les lumières, et sa familiarité encourageait jusqu'au moindre de ses sujets. Enfin, il avait déjà inspiré la terreur par quelques supplices cruels, mais il ne s'était point en cela distingué de ses prédécesseurs. C'était son père qui avait nommé grand prévôt de l'hôtel Louis Tristan l'Ermite, gentilhomme que Dunois avait fait chevalier en 1451, pour s'être distingué à la prise de Fronsac. Cet homme sanguinaire était chargé de veiller à la sûreté du monarque; il faisait pendre ou jeter dans un sac à la rivière, sans forme de procès, ceux qui excitaient sa défiance; mais ces exécutions subites, qui n'avaient encore atteint que des hommes obscurs, étaient alors si communes, le connétable de Richemont en avait donné avec lui de si fréquents exemples, qu'on ne les remarquait pas même.

La guerre du bien public parut avoir agi sur l'esprit de Louis XI, de manière à lui faire conclure qu'il était peu nécessaire de gêner ses inclinations, puisque ses grands et son peuple étaient aussi empressés à le blâmer pour le bien que pour le mal qu'il faisait, et que les bienfaits qu'il avait répandus n'avaient excité aucune reconnaissance. Il avait vu tous les princes du sang conspirer contre lui, sans provocation, sans motif, seulement parce qu'ils se défiaient de son habileté, et qu'ils ne voulaient pas lui voir augmenter la puissance de la France. Il les avait vus manquer à leurs devoirs de sujets et de princes, aussi bien qu'à la

foi tout récemment jurée; et il en conclut que les devoirs et la foi étaient des liens moins puissants encore qu'il ne l'avait cru. Ceux qu'il avait comblés de plus de bienfaits, ceux qu'il avait tirés des prisons de Charles VII, ou relevés de condamnations capitales, avaient spéculé sur sa mort à la bataille de Montlhéry et manifesté l'intention, ou de le précipiter du trône, ou de le réduire si bas qu'ils n'eussent jamais plus lieu de le craindre. Les guerriers les plus illustres du règne précédent, ceux dont la France célébrait les vertus, Dunois, Lohéac, Tannegui du Châtel, s'étaient rangés parmi les conspirateurs; ils avaient songé à l'exclure de la succession au mépris des lois de la monarchie, et ils ne s'étaient pas montrés plus scrupuleux que le comte de Dammartin, ou tel autre des courtisans de son père, dont il avait de tout temps connu la haine.

Louis XI n'en conçut de colère contre personne : il ne vit dans ces événements qu'une leçon de politique. Comme dans les jeux de cartes, qui, récemment inventés, occupaient alors beaucoup la pensée, il conclut qu'il avait mal joué, et qu'il fallait changer de main ; il travailla donc à refaire son jeu, en reprenant les uns, écartant les autres, sans plus d'affection, d'estime ou de pitié pour les hommes qu'il choisissait ou qu'il rejetait, qu'il n'en aurait eu pour ces figures peintes. Il n'appréciait chaque personnage que d'après son pouvoir de servir ou de nuire; il ne gardait de rancune à aucun ; il faisait même plus de cas de celui qui en lui nuisant davantage avait mieux prouvé son habileté; mais s'il ne trouvait pas avantageux de se servir de lui, il était tout prêt à le faire périr sans haine, sans esprit de vengeance, seulement pour qu'un autre ne s'en servît pas contre lui.

Les plus malhabiles lui paraissaient ceux qui lui étaient demeurés fidèles sans le bien servir. Plusieurs lui avaient donné de justes raisons de craindre qu'ils ne fussent secrètement liés avec ses ennemis, et n'avaient point su profiter de sa crainte pour lui extorquer de bonnes conditions. Ce furent les premiers dont il songea à se défaire.

Pendant tout le mois d'octobre, le roi avait vécu au milieu de tous les princes mécontents avec lesquels il traitait, et qu'il avait eu le loisir de bien étudier. Le 31 octobre fut le jour fixé pour mettre, au château de Vincennes, le traité à exécution. Le roi donna, pour cette journée, la garde de ce château au comte de Charolais, en garantie de la sûreté des princes, et dans ce château même le roi reçut successivement l'hommage de son frère Charles de France pour le duché de Normandie, du

comte de Charolais pour les terres de Picardie qu'il lui rendait, puis de tous les seigneurs qui avaient quelque hommage à lui faire. Le comte de Saint-Pol fit le serment de son office de connétable ; des lettres de pardon furent distribuées à tous ceux à qui elles avaient été promises, ensuite tous les seigneurs prirent congé et du roi, et l'un de l'autre, et ils partirent le même jour dans toutes les directions. Le duc de Bretagne accompagnait Charles de France en Normandie, dont il allait prendre possession ; Louis XI accompagna le comte de Charolais jusqu'à Villiers le-Bel, village à quatre lieues de Paris, et ce fut là qu'ils se séparèrent l'un de l'autre, le dimanche 5 novembre, avec de grandes démonstrations de courtoisie et d'affection mutuelle [1].

Dès que, par le départ des princes, Louis XI se retrouva en liberté, il s'occupa de choisir de nouveaux amis et de se donner de nouveaux instruments. Dans la guerre du bien public, les seuls princes qui eussent paru se ranger de son parti étaient ceux de la maison d'Anjou ; mais il n'était nullement content d'eux. Le roi René, qu'il avait laissé à Saumur, ne lui avait donné d'autre aide qu'une lettre qu'il avait écrite à son fils, pour l'engager à ne pas se joindre aux rebelles [2]. Le comte du Maine avait commandé pour lui un corps d'armée considérable, mais sa conduite lâche ou perfide à Montlhéry avait été bien près de lui causer la perte de sa couronne. Le duc de Calabre enfin, fils de René, s'était joint avec les Lorrains aux princes ligués, et on l'avait estimé entre eux le plus brave et le plus exercé aux armes, comme sa troupe était la meilleure et la plus en ordre [3]. Dès lors, Louis regarda les princes de la maison d'Anjou comme des serviteurs ou inutiles ou dangereux ; le comte du Maine lui parut particulièrement inepte, puisqu'il le soupçonnait de l'avoir trahi sans avoir su en tirer parti ; il cessa donc de le ménager, et l'année suivante, il lui ôta le gouvernement de Languedoc, que le comte du Maine avait conservé vingt-six ans.

D'autre part, Jean II, duc de Bourbon, lui avait fait sentir qu'il avait plus de pouvoir de nuire que Louis XI ne l'avait cru d'abord. Il avait, le premier, pris les armes contre lui, au moment où le roi, qu'il trompait, comptait assez sur lui pour invoquer son secours. Après avoir signé l'armistice de Riom, le 4 juillet, il l'avait violé sans scrupule, et

[1] Philippe de Comines, l. I, c. 14, p. 119. — J. du Clercq, t. XV, l. V, c. 53, p. 81.
[2] Histoire de René d'Anjou, par Villeneuve-Bargemont, t. II, l. V, p. 159-162.
[3] Phil. de Comines, t. X, l. I, c. 11, p 399-401.

était venu poursuivre le roi devant Paris ; il avait enfin soulevé la Normandie, et par ce dernier succès il avait déterminé le roi à signer le traité de Conflans. Le duc de Bourbon était intimement lié avec les princes soulevés dans le midi, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, et le vicomte de Polignac ; c'était lui qui leur avait fait prendre et poser les armes ; il était beau-frère du roi, ayant épousé Jeanne, fille de Charles VII. Il avait trois frères légitimes, l'un archevêque de Lyon, le second sire de Beaujeu, et le troisième évêque de Liége ; plusieurs frères bâtards, puissants dans le clergé ou dans l'armée, et plusieurs sœurs qui avaient contracté de grands mariages. Louis, par toutes ces considérations, désira s'assurer entièrement de lui. Le 19 novembre, il le nomma son lieutenant général dans l'Orléanais, le Blaisois, la Sologne, le Berri, le Lyonnais, l'Albigeois, le Vélay, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, Quercy, Limousin et Périgord. Peu content d'une si immense faveur, il lui donna encore, le 3 juin 1466, le gouvernement de Languedoc, avec vingt-quatre mille livres de pension [1]. A ce prix Louis se crut assuré de son beau-frère, et l'employa désormais à détruire ceux avec lesquels il avait été jusqu'alors associé.

Le roi fit en même temps d'autres changements moins importants dans ses conseils, mais d'après les mêmes principes. Dès le 4 novembre, il rendit la place de prévôt de Paris à Robert d'Estouteville, créature de son père, qu'il avait destitué et mis à la Bastille [2]. Le 7, il nomma premier président du parlement de Paris, Jean Dauvet, président de celui de Toulouse, qu'il avait employé dans les négociations du traité de Conflans ; et le 9, il rendit l'office de chancelier à Jean Jouvenel des Ursins ; destituant Morvilliers, qui, par son arrogance, avait si vivement offensé contre lui le comte de Charolais : beaucoup d'autres serviteurs plus obscurs furent en même temps rappelés aux emplois qu'ils occupaient sous Charles VII. Dans le même mois de novembre, le roi confirma les priviléges de la ville de Paris, en y joignant les expressions les plus flatteuses pour la bourgeoisie ; puis il partit pour Orléans, afin de surveiller de plus près l'exécution de ses nouveaux projets [3].

Entre les princes qui avaient pris part à la ligue du bien public, la plupart ne lui donnaient déjà plus d'inquiétude. Le duc de Bourbon lui répondait de tous ceux du midi ; Louis travaillait à regagner le duc

[1] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 32.
[2] J. de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris, t. XIII, p. 112.
[3] *Ibid.*, p. 114. — Guaguini Compendium, l. X, p. 144, verso.

de Calabre, en lui faisant espérer qu'il donnerait en mariage Anne sa fille aînée à Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, fils de ce duc [1]. Le comte de Charolais, le plus redoutable de tous, était déjà engagé dans une entreprise difficile. En partant de Paris il s'était mis en route par Amiens pour prendre possession des villes de la Somme, puis par Mézières pour le pays de Liége. Il se proposait de châtier les puissantes communes de cet évêché, surtout Dinant et Liége, villes riches, populeuses, manufacturières, dont son père avait injustement usurpé les priviléges, mais qui saisissaient toutes les occasions de les recouvrer par les armes. Louis XI les avait excitées contre le duc de Bourgogne, en leur promettant de puissants secours, il les avait abandonnées ensuite, et ne les avait point comprises dans le traité de Conflans. Les habitants de Dinant avaient fait un mannequin à l'image de Charolais; ils l'avaient revêtu de ses armes, et ils l'avaient pendu à un gibet devant la ville de Bouvines, qui appartenait au duc de Bourgogne [2]; et ce comte, ardent à s'en venger, avait fait publier dans tous les États de son père un ordre à tous ceux qui portaient les armes, sous peine de la corde et de confiscation de corps et de biens, de se trouver à Mézières, le 15 novembre, prêts à le suivre pour la guerre de Liége. C'était to. jours par de telles menaces qu'il rassemblait ses armées, et par la terreur qu'il conduisait ses soldats. Il n'y avait si grand personnage sous ses ordres qu'il ne frappât du bâton s'il était en colère, ou qu'il ne fît périr dans les supplices s'il éprouvait de la résistance [3].

Sans rien faire pour les habitants de Dinant et de Liége, Louis comptait qu'ils occuperaient longtemps son beau-frère de Charolais : ces bourgeois, fiers, turbulents, accoutumés aux armes, croyaient, dans leur ignorance, pouvoir se mesurer aux plus grands princes. Louis n'avait donc plus à s'inquiéter que de son frère Charles et du duc de Bretagne, qui, avec Dammartin, Dunois, Lohéac, et les autres moindres confédérés, avaient pris la route de la Normandie. Ils regardaient cette riche province, qui produisait seule un tiers des revenus de la couronne, comme destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de tous.

L'avidité de ces seigneurs ne tarda pas à brouiller les deux ducs. Odet d'Aydie, sire de Lescun, habile intrigant, favori du duc de Bretagne, et qui peut-être était secrètement gagné par les présents que lui

[1] Duclos, Hist. de Louis XI, t. I, l. IV, p. 264.
[2] J. du Clercq, t. XV, l. V, c. 47, p. 51.
[3] *Ibid.*, c. 54, p. 83.

prodiguait Louis XI, s'était fait promettre par Charles de France le gouvernement de Rouen : les jeunes gens qui se croyaient le plus avant dans la faveur du frère du roi, ressentirent beaucoup de jalousie de ce que la plus belle des places dont il pouvait disposer leur était enlevée. Jean de Lorraine, sire de Harcourt ; Louis de Harcourt, évêque de Bayeux ; les sires du Bueil, de Chaumont, d'Aillon et d'Amboise, prirent à tâche d'éveiller dans l'esprit du jeune Charles l'envie et la défiance qu'ils ressentaient eux-mêmes, non seulement contre Odet d'Aydie, mais contre son maître le duc de Bretagne. Ils firent répandre parmi les bourgeois de Rouen, que le duc de Bretagne, afin de demeurer leur maître, voulait emmener dans son pays le frère du roi, qui venait d'être nommé duc de Normandie ; d'autres avertirent le duc de Bretagne que, s'il se montrait dans Rouen, un guet apens lui était préparé. Les deux ducs s'étaient arrêtés au mont Sainte-Catherine, où ils se préparaient pour l'entrée solennelle qu'ils devaient faire à Rouen le 25 novembre, lorsque tout à coup les bourgeois soulevés arrivèrent en force à Sainte-Catherine, enlevèrent Charles, sans lui donner même le temps de s'habiller, et l'introduisirent sans pompe avec ses amis dans leur ville [1].

Le duc de Bretagne, étonné de cette manifestation d'hostilité, blessé de la défiance que le nouveau duc de Normandie ne tarda pas à faire paraître, aigri par les insultes auxquelles les Bretons se trouvèrent en butte de la part des Normands, se vit contraint à reprendre la route de sa province avec sa petite armée. Il traversa pour cela la basse Normandie. Les commandants des villes lui ouvrirent leurs portes ; mais, soit qu'il profitât de précédents ordres donnés par Charles, ou qu'il cédât à une colère subite, ou enfin qu'il exécutât un plan concerté d'avance, on le vit bientôt en possession de Coutances, d'Avranches, de Bayeux, de Caen, de Saint-James de Beuvron et de Pontorson. Louis, qui veillait ses mouvements d'Orléans, où il avait déjà rassemblé quelques troupes, accourut aussitôt en Normandie, et fit offrir au duc de Bretagne de le maintenir dans les villes dont il venait de s'emparer, et de se lier à lui par une plus intime amitié. Ils se réunirent à Caen, où ils signèrent, le 23 décembre, un traité par lequel le duc de Bretagne s'engageait à servir désormais Louis en bon, vrai et loyal

[1] Phil. de Comines, l. I. c. 15. p. 423. — J. du Clercq, l. V, c. 55, p. 85. — Amelgardus, Lud. XI, l. II, c. 10, f. 250.—Lobineau. Histoire de Bretagne, l. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 98.

parent et serviteur, renonçant, pour lui, à toute autre alliance qu'à celles du duc de Calabre et du comte de Charolais, et même à la leur s'ils attaquaient le roi les premiers. Tandis que Louis promettait au duc de le défendre envers et contre tous, il renouvelait l'abandon de ses prétentions à la régale des évêchés de Bretagne, et recevait dans sa grâce et sous sa sauvegarde les comtes de Dunois et de Dammartin, le maréchal de Lohéac, le sire de Lescun et le vice-chancelier Rouville [1]. Ce fut pour les trois premiers l'occasion, non-seulement d'un pardon, mais d'une réconciliation complète avec le roi, qui dès-lors commença à faire usage de Dammartin surtout, comme du plus habile et du moins scrupuleux des hommes d'État de son temps. Louis, ayant ainsi complétement isolé son frère Charles, crut pouvoir ne pas tenir plus de compte à son égard du traité de Conflans que s'il n'eût jamais existé. Il entra par Seez, Argentan et Falaise dans l'apanage qu'il venait de lui accorder, en même temps que le duc de Bourbon prenait Évreux et Vernon, et le sire de Melun, Gisors et Gournai. Leurs trois corps d'armée se réunirent ensuite devant Rouen. Charles de France effrayé, fit demander avec instance des secours au comte de Charolais ; mais celui-ci était trop occupé dans le pays de Liége pour lui donner aucune assistance. Charles recourut alors au duc de Bretagne ; celui-ci s'avança jusqu'à Honfleur pour le recevoir dans cette ville, et, le 10 janvier 1466, il envoya un sauf-conduit au frère du roi, qui ne tarda pas à l'y rejoindre, tandis que Rouen capitula et se soumit au roi, ainsi que tout le reste de la Normandie [2].

(1466.) Quoique le duc de Bretagne, dans son ressentiment, eût sacrifié le prince Charles par le traité de Caen, il fut alarmé de voir que sa ruine avait été si rapide et si complète ; il craignit que son tour, et celui de tous ceux qui avaient signé la ligue du bien public, ne suivît bientôt. Il envoya donc Rouville et le chancelier Chauvin pour intercéder pour lui auprès du roi, et il obtint un compromis, par lequel le prince Charles remettait la décision de son apanage aux ducs de Bretagne, de Calabre et de Bourbon. Louis faisait alors espérer qu'au lieu de la Normandie, il donnerait le Dauphiné à son frère ;

[1] Actes de Bretagne, t. III, p. 113, 115, 116. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 99. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 698. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. 340.

[2] J. du Clercq, t. XV, c. 55, p. 85. — J. de Troyes, t. XIII, p. 117. — Amelgard., Lud. XI, l. II, c. 10, f. 210, et c. 11, p. 253.

celui-ci ayant suivi le duc François en Bretagne, fixa sa résidence au château de l'Hermine. Pendant ce temps, Louis reprenait tranquillement possession de toute la Normandie, faisait noyer le sire d'Esternay, et quelques hommes moins considerables, qui avaient eu part au dernier soulèvement de cette province; et traitait au contraire tous les hommes marquants qui l'avaient trahi, avec la même affabilité que s'il n'avait eu contre eux aucun sujet de ressentiment [1].

Louis ne voulait pas s'exposer à une seconde ligue des princes contre lui; il travaillait à les brouiller les uns avec les autres, à s'attacher ceux qui lui avaient inspiré le plus de crainte, et à se défaire au contraire des serviteurs qui lui étaient restés fidèles pendant la guerre du bien public, mais qu'il regardait comme l'ayant mal servi. Parmi ceux-ci, il avait absolument retiré sa confiance à Jean, comte de Nevers, qui n'avait pas pu arrêter les progrès du comte de Charolais. Il lui avait précédemment promis la réversion du comté pairie d'Eu, après la mort de Charles d'Artois, parvenu alors à un grand âge, et en qui cette branche de la maison royale était près de s'éteindre. Il retira sa promesse pour accorder cette réversion à Marie de Savoie, sœur de sa femme, qu'il maria en même temps au comte de Saint-Pol, son nouveau connétable [2]. A la bataille de Montlhéry, Saint-Pol lui avait donné plus de souci qu'aucun autre de ses ennemis, et il voulait se l'attacher. Il ôta à Charles de Melun sa charge de grand maître d'hôtel pour la donner au sire de Croy; et à Philippe de Melun son père, le gouvernement de la Bastille pour le donner à Hugues de Chavigny; il fit arrêter Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qu'on avait jusqu'alors regardé comme son favori, sans expliquer les motifs de sa disgrâce; enfin il accorda au comte de Dammartin une compagnie de cent lances, et il fit avec lui plusieurs échanges de terre à sa convenance; témoignant assez hautement qu'aucun seigneur ne lui inspirait plus d'estime, parce qu'aucun n'avait su lui faire plus de mal [3]. D'autre part, pour s'attacher toujours plus le duc de Bourbon, il donna au bâtard de Bourbon son frère une de ses filles naturelles en mariage, avec l'office

[1] Philippe de Comines, t. X, l. I, c. 15, p. 423, et c. 16, p. 427. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 35, p. 91. — J. de Troyes, t. XIII, p. 119. — J. du Clercq, c. 55, p. 87. — Amelg., Lud. XI, c. 13, f. 258, et c. 14, f. 260.

[2] Ce don fut accompli à Montargis le 14 avril 1466. Dumont, Corps diplom., t. III, p. 346.

[3] J. de Troyes, p. 125-129. — Ordonn. de France, t. XVI, p. 454. — Duclos, Hist. de Louis XI, l. IV, p. 264-273.

d'amiral de France, demeuré vacant par la mort du sire de Montauban [1].

Par tous ces changements, Louis croyait s'être assuré d'avoir désormais un parti parmi les princes, et d'avoir en même temps des hommes plus habiles et plus dévoués dans le conseil; mais il ne pouvait pas se dissimuler, d'autre part, qu'il avait redoublé la défiance de tous, en se jouant, pour dépouiller son frère, du traité qu'il avait signé avec eux tous à Conflans. Charles redemandait un apanage, tantôt en se justifiant, tantôt en invoquant la protection des garants de ce traité. Louis ne rejetait pas absolument ses demandes; il lui offrait tour à tour pour apanage, ou le Roussillon et la Cerdagne, ou le bas-Dauphiné, ou telle autre province que les princes du sang, bien instruits des lois du royaume, jugeraient convenable. Mais, quant à la Normandie, il déclarait que son aliénation compromettrait l'indépendance de sa couronne; il disait que le vœu des peuples l'avait donnée, malgré lui, à son frère; que le vœu des peuples la lui avait reprise, et qu'ils devaient se soumettre l'un et l'autre à cette décision. Ce fut à peu près le langage qu'il tint à Olivier de la Marche, envoyé par le comte de Charolais à son frère [2], ou celui de ses propres ambassadeurs à Bruxelles.

Louis sentait bien, en effet, que ni son frère, ni les ducs de Calabre et de Bretagne ne reprendraient les armes contre lui, s'ils n'étaient pas soutenus par la puissante maison de Bourgogne. Le duc Philippe, affaibli par de fréquentes attaques d'apoplexie, abandonnait sans partage le gouvernement à son fils, et, sans pouvoir juger les motifs de sa politique, il embrassait avec passion ou ses amitiés ou ses haines; et le comte de Charolais n'était pas homme à se laisser cajoler par de douces paroles, ou endormir dans la sécurité, tandis que ses alliés étaient dépouillés des avantages qu'il avait demandés et obtenus pour eux. Louis ne pouvait espérer de trêve de sa part, qu'autant qu'il serait occupé ailleurs. Au moment où Charolais était sorti de France pour attaquer les Liégeois, ceux-ci, effrayés de le voir approcher avec une armée si redoutable, tandis que Louis les avait abandonnés par le traité de Conflans, offrirent de traiter. Ils avaient pour évêque Louis, quatrième frère du duc de Bourbon et beau-frère de Charolais. C'était un prélat adonné au faste et aux plaisirs, indolent, et qui se souciait peu du gouvernement de ses États. Mais, au lieu de respecter les pri-

[1] J. de Troyes. p. 131.

[2] Olivier de la Marche. t. IX, c. 38, p. 91.

viléges de ses sujets, qui, d'après les chartes de ses prédécesseurs, avaient le droit de se gouverner presque en république, il les avait abandonnés au joug du duc de Bourgogne, qu'il avait nommé *mainbourg*. C'était le titre que portait à Liége le premier magistrat de la république, qui était en même temps lieutenant de l'évêque. Par un traité signé le 22 janvier 1466, les Liégeois se soumirent non-seulement à ce que Charolais fût leur mainbourg, mais encore à ce que cette fonction, avec presque tous les droits de la souveraineté, passât à ses successeurs à perpétuité. Ils lui promirent, de plus, la somme prodigieuse de six cent mille mailles d'or, qu'ils s'engagèrent à lui payer en six mois [1].

Mais Charolais avait trop de mépris pour des bourgeois pour pouvoir prendre soin de les protéger contre ses soldats ; et, en effet, comme il se retirait avec son armée, quelques-uns de ses gendarmes prirent querelle avec des bourgeois de Saint-Trond, en tuèrent une vingtaine, et pillèrent plusieurs maisons. D'autre part, les Liégeois étaient pleins de ressentiment et de haine, et dès que la terreur que causait la présence de l'armée fut passée, les querelles recommencèrent. La ville de Dinant était alors la seconde en importance de l'évêché de Liége. Elle avait été enrichie par des manufactures de cuivre et de laiton, qu'on nommait alors de la *dinanderie*, et sa population était nombreuse et belliqueuse. Les bourgeois de Dinant avaient sans cesse des querelles avec ceux de Bouvines, de l'autre côté de la Meuse ; et au printemps de 1466, soit qu'ils eussent reçu quelque nouvelle provocation, ou qu'ils fussent secrètement excités par des agents de Louis, ils attaquèrent et pillèrent plusieurs villages autour de Bouvines. Charolais était trop orgueilleux et trop irritable pour pardonner de tels outrages commis dans son comté de Namur. Cependant il aurait voulu marcher au secours de Charles de France et du duc de Bretagne ; il n'était pas même sans inquiétude sur ses villes du bord de la Somme, que Louis pouvait aussi bien vouloir reprendre que la Normandie, et il les visita soigneusement au milieu de juin, en les garnissant de gens de guerre [2]. Mais la colère contre les habitants de Dinant l'emporta. Il fit publier, dans les diverses provinces des Pays-Bas, l'ordre à tous les hommes portant les armes de

[1] J. du Clercq, t. XV, c. 56, 57. p. 91, 93. — Belcarii Comment. rerum. Gallic., l. II, p. 29. — Au lieu de mailles, il dit florins du Rhin, tandis que trois mailles valaient un florin.

[2] *Ibid.*, c. 58, p. 96.

se trouver dans le pays de Namur, le 28 juillet, prêts à entrer en campagne [1].

L'armée qui s'assembla dans le Namurois, au commencement d'août, fut une des plus puissantes qu'eût encore levées la maison de Bourgogne; on y comptait plus de trente mille soldats de toutes armes. On leur annonça que le pape avait excommunié les habitants de Dinant pour leur désobéissance, et qu'ils n'étaient plus tenus à aucun ménagement envers eux. Le 17 août, Charolais, accompagné par le comte de Saint-Pol et les plus grands seigneurs de ses États, conduisit cette armée devant Dinant, et, le lendemain, il se rendit maître des faubourgs, qu'il brûla : mais les bourgeois, loin de se laisser effrayer, accablaient Charolais d'invectives, et redoublaient ainsi sa colère. Il mit en batterie sa puissante artillerie, et foudroya la ville sans intermission pendant huit jours, au bout desquels une si grande partie des murailles était abattue que les Bourguignons pouvaient entrer de toutes parts. En vain les habitants de Dinant offrirent de se rendre, la vie sauve; en vain les Liégeois, avec quarante mille hommes de milice, s'avancèrent au secours de leurs confédérés; Charolais refusa toute capitulation, et Dinant se rendit à discrétion le mardi 25 août. L'armée entière entra dans la place, un quartier fut assigné à chacun de ses corps, puis un pillage effroyable commença, avec une régularité qui ôtait tout espoir à ses victimes. Tout ce qui pouvait avoir quelque valeur fut arraché des maisons, et chargé sur des bateaux qui couvraient la Meuse : tous les hommes furent garrottés, pour être vendus en esclavage, en exécution de la bulle du pape, Paul II, qui n'était intervenu dans cette querelle étrangère que pour aggraver, au nom de la religion, les horreurs de la guerre. Les femmes, les enfants et les gens d'Église furent chassés hors des murs. Après quoi, le vendredi 28 août, après minuit, le feu fut mis à cette malheureuse ville, jusqu'alors une des plus florissantes des Pays-Bas, et elle fut détruite de fond en comble [2].

Des ambassadeurs de Liége étaient au camp de Charolais, à Bouvines, au temps même ou la malheureuse ville de Dinant était en flammes; ils entendaient les soldats de cette armée féroce demander avec instance qu'on les conduisît à Liége, pour qu'ils pussent traiter de même cette

[1] J. du Clercq, t. XV c. 59, p. 103.

[2] *Ibid.*, c. 60. 61, p. 108-124. — Amelgard., Lud. XI, c. 16 et 17, f. 264-266. — Raynaldi Annal. eccles., 1466, § 17. — Guaguini Comment., l. X, f. 143, verso. — Franc. Belcarii, l. II, p. 31.

autre ville excommuniée. Quoiqu'ils suppliassent Charolais de leur accorder la paix, ils ne purent l'empêcher de venir camper devant Liége le 6 septembre. Cependant il accepta enfin leur soumission, et leur promesse de payer six cent mille florins en six ans, en garantie de laquelle ils donnèrent cinquante otages. A ces conditions, la paix fut signée le 10 septembre, et, le 14, le comte licencia son armée [1].

Dinant était détruit, Liége était ruiné; mais en sacrifiant ces courageux alliés, Louis XI avait obtenu son but; il avait occupé pendant une année son redoutable adversaire, et il s'était procuré du loisir pour traiter, sans lui, avec les ducs de Bretagne et de Calabre, les affaires de son frère. Le duc de Calabre était alors absolument gagné par le roi; il se chargea au mois d'août d'aller trouver le prince Charles en Bretagne, porteur d'une commission de Louis « pour mettre et faire » venir en ses mains, disait le roi, notre dit frère Charles, et lui promettre de le tenir en sûreté, et de lui accorder la somme de deniers » qu'il verra être à faire pour sa provision de vivre. Et les choses qu'il » promettra et accordera, nous consentons qu'il les puisse tenir de » point en point... nonobstant la promesse et scellé que notre dit » cousin nous a baillé de nous servir à l'encontre de notre dit beau-» frère [2]. » Les termes mêmes de ces pleins pouvoirs prouvent que le duc de Calabre s'était chargé d'une commission bien honteuse; et si le prince Charles s'était fié à lui, on peut douter qu'il eût de longtemps recouvré sa liberté : mais Charles refusa ses offres; le duc de Bretagne était bien aise de le garder dans ses États. Ce dernier adressait à Louis des protestations de soumission, tandis qu'en même temps il envoyait secrètement des ambassadeurs à Édouard IV en Angleterre, et à Charolais en Bourgogne. Il préparait une ligue nouvelle, mais l'année entière s'écoula en négociations dans lesquelles tous ces princes cherchaient à se tromper les uns les autres [3].

L'une des clauses du traité de Conflans avait été la convocation de trente-six commissaires, auxquels seraient soumises les plaintes qui avaient donné lieu à la ligue du bien public. Les commissaires nommés

[1] J. du Clercq, t. XV, c. 64, p. 128. — Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 1, p. 1. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 36, p. 99. — J. de Troyes, t. XIII, p. 135. — Amelgardus, l. II, c. 18, p. 268.

[2] Commission en date du 8 août 1466, dans le Comines de Godefroi, t. IV, p. 182.

[3] D. Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XIX, p. 701. — D. Morice, Histoire de Bretagne, l. XIII, p. 103. — Actes de Bretagne, t. III, p. 134-137.

par le roi devaient être pris douze parmi les gens d'Église, douze parmi les chevaliers, et douze parmi les gens de justice; et ce qu'ils ordonneraient pour la réforme du royaume, devait être dans les quinze jours approuvé par le roi et rendu exécutoire. Louis XI fit choix du comte de Dunois pour présider ces commissaires, qui furent nommés réformateurs du bien public : ils se réunirent à Paris le 15 juillet, mais ils ne se trouvèrent jamais ensemble plus de vingt et un; le sentiment de l'inutilité de leur mission détourna les autres de s'y rendre; en effet, on ne pouvait guère s'attendre à ce que des hommes choisis par le roi, et uniquement dépendants de lui, missent des bornes à l'autorité royale. Une maladie pestilentielle qui se déclara pendant l'été à Paris, et qui devint si redoutable, que du mois d'août au mois de novembre, il y périt quarante mille personnes, servit de motif ou de prétexte aux réformateurs du bien public pour se séparer sans avoir rien fait [1]. Ils se donnèrent rendez-vous à Étampes pour l'hiver suivant.

(1467.) Les réformateurs n'ayant opéré aucune réforme, le prince Charles se trouvant dépouillé de tout apanage, et le duc de Bretagne demeurant seul chargé de pourvoir à ses dépenses, le mécontentement de ces deux princes était toujours le même; celui du peuple et de la petite noblesse allait croissant, car les taxes avaient été aggravées pour subvenir aux dépenses de la guerre du bien public et du traité qui l'avait terminée. Le roi paraissait aussi devenir plus cruel; il avait ordonné en Normandie le supplice d'un grand nombre de ceux qui avaient livré cette province à son frère; ils étaient jetés dans un sac à la rivière, ou décapités, et leurs têtes exposées au bout d'une lance dans les villes, sans que le peuple connût ni leur crime ni leur jugement. Cependant l'accord n'était plus général entre les princes contre Louis; les ducs de Bourbon et de Nemours, les comtes d'Armagnac et de Dammartin étaient désormais dévoués au roi : le dernier était même fort actif pour arrêter ceux que Louis XI tenait pour suspects et les remettre entre ses mains [2]. Le duc de Bretagne en voyant que les membres de la ligue du bien public s'abandonnaient ainsi les uns les autres, se jugeait le plus exposé : il sentait qu'au fond il avait plus fait que les autres pour provoquer Louis, que son indépendance, au centre du royaume, où il pouvait introduire les Anglais, était plus dangereuse pour la France, et que l'asile qu'il avait accordé au frère du roi était

[1] J. de Troyes, t. XIII, p. 133. — Guaguini Compend., l. X, f. 145, verso.
[2] Guaguini Compend., l. X, f. 145, verso.

une nouvelle offense. Aussi, tout en protestant de sa fidélité et de sa résolution d'observer le traité de Caen, il se mettait le plus qu'il pouvait en état de défense, et il contractait des alliances avec Édouard IV roi d'Angleterre, avec Christiern I[er] roi de Danemark, avec Amé IX duc de Savoie, et son oncle Philippe de Bresse, que Louis venait de remettre en liberté [1]. Seulement, accoutumé lui-même à se jouer de ses alliances, il ne pouvait non plus ajouter beaucoup de confiance dans les promesses de ses alliés.

Sur ces entrefaites Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mourut à Bruges, le lundi 15 juin 1467, d'une nouvelle attaque d'apoplexie. Son fils, qui lui avait souvent causé de vifs chagrins, et qui, même dans l'état d'affaissement et de maladie du duc, excitait encore quelquefois sa jalousie, ressentit cette mort avec désespoir, comme si elle lui rappelait à la fois tous ses manquements. Il fit faire à son père les plus magnifiques obsèques qu'on eût encore vues, mêmes dans cette maison, toujours célèbre pour la magnificence. Il trouva, à ce qu'on assure, 400,000 écus d'or dans le trésor de son père, outre une valeur énorme en vaiselle d'or et d'argent et en meubles de toute espèce [2].

Aussitôt après la mort de son père, le nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, se rendit à Gand pour recevoir l'hommage de cette ville, la plus grande et la plus riche de la Flandre et de tous ses États. Il y fit son entrée le 23 juin, et la ville déploya pour le recevoir une pompe proportionnée à sa richesse. Cependant les Gantois n'avaient point oublié les anciens priviléges dont le duc Philippe les avait dépouillés; le regret pour leurs libertés était aiguisé encore par les vexations du fisc dans la perception d'impôts qu'ils n'avaient point consentis. Un droit d'entrée sur les denrées, qu'on nommait *la cueillote*, excitait surtout leur ressentiment. La fermentation sourde qui régnait à Gand se développa dans le mouvement que donna à toute la population la double solennité de l'entrée du nouveau duc, et de la fête de Saint-Lieuvin qui avait lieu à la même époque. Tous les ouvriers et les artisans avaient passé la nuit à boire dans les tavernes des fau-

[1] D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 702. — D. Morice, Hist. de Bret., t. XIII, p. 103. — Actes de Bret., t. III, p. 151.

[2] J. du Clercq, t. XV, l. V, c. 66, p. 140. C'est la fin de cette Chronique. — George Chastellain, t. XLII, c. 234, p. 275. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 37, p. 113. — Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 1, p. 2 — Barante, ducs de Bourgogne. t. VIII, p. 591.

bourgs. Le lendemain de l'entrée du duc, ils rentrèrent dans la ville avec leurs bannières déployées; ils démolirent la maison des percepteurs de la cueillote, parce que, dirent-ils, elle barrait le chemin à la châsse de Saint-Lieuvin; puis ils vinrent se ranger en armes sur la place du Marché, demandant à grands cris la restitution des anciens priviléges de leur patrie. Charles était entré dans la ville qu'il regardait comme sa capitale, sans avoir le moindre soupçon du danger qu'il allait y courir; il y amenait comme en un lieu de sûreté tous les trésors de son père; il conduisait sa fille avec lui pour qu'elle eût part aux honneurs de sa joyeuse entrée, et il n'avait pour toute défense qu'un corps peu nombreux de gentilshommes. Il essaya bien d'aller parler aux insurgés qui occupaient la place du Marché; mais au lieu de pouvoir les engager à se séparer, ce fut lui qui dut céder, et leur permettre de rétablir leurs soixante et douze compagnies de corps de métiers avec leurs bannières, leur administration municipale et leurs blancs chaperons. Un des artisans de Gand était monté hardiment au balcon où le duc s'était placé pour haranguer le peuple, et lui avait exposé ses demandes, après chacune desquelles il avait interpellé la foule qui était en bas, pour l'appuyer par ses acclamations. Le duc et les gentilshommes qui l'entouraient eurent peur; ils promirent tout ce qui leur était demandé, et Charles s'estima heureux de ressortir de Gand avec sa fille, le 1er juillet, se dirigeant vers Malines, avec un sentiment profond d'humiliation et de colère, qu'il dut comprimer quand il vit toutes les villes de la Flandre et du Brabant s'agiter en même temps pour recouvrer leurs priviléges [1].

Louis XI, qui recherchait les bourgeois, qui entendait leurs intérêts, qui connaissait leurs goûts, avait peut-être travaillé en secret pour préparer cette explosion des Flamands en faveur de leurs priviléges : il fit du moins tout ce qu'il put pour la rendre plus générale, pour l'étendre aussi aux Liégeois, pour l'appuyer par la demande que fit le comte de Nevers, aux états de Brabant assemblés à Louvain, de reconnaître ses droits à la succession de cette province. Louis assura le comte de tout son appui, dans cette prétention, qui ne paraissait pas sans fondement; car la branche de Nevers était bien plus rapprochée que celle de Bourgogne, de Philippe, le dernier duc de Brabant, mort sans enfants le 4 avril 1430.

[1] G. Chastellain, c. 247, p. 309, et 255, p. 335-366. — Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 4, p. 36. — Barante, t. IX, p. 1-32.

Mais le duc Charles montra dans cette première année de son règne bien moins d'emportement, bien moins d'obstination qu'on n'en avait attendu de lui. Il résolut de calmer ses sujets des Pays-Bas en se conformant à leurs désirs, quelque ressentiment qu'il conservât contre les Gantois; il confirma, depuis qu'il fut sorti de leur ville, les concessions qu'il leur avait faites dans un moment de danger: il entra en traité avec les états de Brabant, qui s'étaient assemblés à Bruxelles, et après douze jours de négociations il fut reconnu par eux de préférence au comte de Nevers; de son côté il confirma leurs priviléges, et à son entrée à Bruxelles il se montra gracieux envers tous les bourgeois. Des insurrections avaient éclaté à Anvers et à Malines; il les réprima sans sortir des voies légales et avec plus d'indulgence que de sévérité. Avant la fin de septembre, enfin, se trouvant reconnu par tous les Pays-Bas, il ne lui resta plus à s'occuper que de soumettre de nouveau la ville de Liége, à laquelle les troubles de Gand avaient donné le courage de reprendre les armes, et que le comte de Dammartin, qui commandait une armée française à Mézières et dans les Ardennes, assurait par de fréquents émissaires du puissant appui de Louis XI [1].

Louis, en effet, avait gagné par les troubles des Pays-Bas plusieurs mois pour affermir son autorité en France, et il désirait faire durer ces mouvements assez de temps pour accomplir son œuvre. Les commissaires du bien public s'étaient rassemblés de nouveau à Étampes, et Louis, qui se tenait assuré du comte de Dunois qui les présidait, de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Limoges, du premier président Dauvet et de presque tous les membres de cette assemblée, qu'il avait choisis parmi ses sujets les plus obéissants, les employait pour accomplir les mesures dont il aurait craint d'encourir lui-même la responsabilité. Il avait écrit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon, et de Nemours, aux évêques, sénéchaux, baillis et magistrats des villes, pour les inviter à signaler à ces commissaires les abus qu'ils auraient remarqués dans l'administration de la justice, des finances ou de la tenue des gens de guerre; lui-même il leur dénonçait successivement tous ceux dont il était mécontent, pour les excepter de l'amnistie sous prétexte d'accomplir la réforme des abus qu'il avait promise [2]. Il leur

[1] Chronique de G. Chastellain, t. XLII, c. 254 à 261, p. 358 et suiv. — Barante, t. IX. p. 1-32. — Meyer, Annalium Flandr., l. XVII, p. 341.

[2] Duclos, Hist. de Louis XI, t. I, l. IV, p. 268, d'après les manuscrits de l'abbé Legrand.

soumit en même temps la décision de ses différends avec le duc de Bourgogne, qui regardaient principalement la souveraineté du Vimeu et des autres pays qu'il avait cédés par le traité de Conflans : il prétendait n'en avoir abandonné que le domaine utile et en avoir retenu la suzeraineté. Les réformateurs du bien public, par un arrêt du 2 janvier, donnèrent gain de cause au roi sur tous les points [1].

Louis ne pouvait point douter, d'après cette décision, du mécontentement du duc de Bourgogne ; il connaissait assez l'inimitié du duc de Bretagne, à laquelle il répondait par un égal désir de lui nuire. Il avait dépouillé son frère de tout apanage, et il savait bien qu'il avait ainsi excité le mécontentement de tous les princes. La concession de puissants apanages aux princes du sang était fort contraire aux intérêts réels de la France ; elle ouvrait les frontières, elle appauvrissait la couronne, elle rejetait sur un petit nombre de provinces le fardeau de la défense publique, au lieu de le faire supporter par toutes ; elle soustrayait enfin la moitié du royaume à la juste protection des lois. Mais on n'est que trop disposé dans les monarchies à regarder la royauté comme une propriété et non comme une fonction, à lui appliquer les lois des héritages, non celles de la convenance des États : on ne consultait point le bien de la France, mais les droits de la famille royale ; on regardait comme injuste qu'un seul fils eût tout le patrimoine, que l'autre n'eût rien ; on n'admettait en faveur de l'aîné la suprématie des droits régaliens, que sous la condition que le cadet eût aussi un partage, qu'il eût aussi des sujets, et non pas seulement des revenus.

Louis savait donc que la ligne du bien public subsistait réellement toujours entre Charles de France et les ducs de Bourgogne et de Bretagne ; il était instruit de leurs constantes négociations, des messages qu'ils envoyaient l'un à l'autre en passant par l'Angleterre. Il en avait intercepté plusieurs, mais il ne savait pas s'il tenait tous les fils de cette conspiration, si plusieurs autres des princes du sang, qui paraissaient soumis, n'y étaient pas secrètement engagés. Il avait à cœur de gagner du temps, de différer l'explosion d'une nouvelle révolte, et surtout de suivre les menées de ses ennemis en Angleterre. Édouard IV, qui avait inspiré d'abord une si haute idée de ses talents et de son bonheur par ses victoires durant les guerres civiles d'Angleterre, était un peu déchu de cette grande considération. On attribuait au comte de Warwick

[1] Duclos, t. IV, p. 284.

Warwick plus qu'à lui, le mérite de l'avoir placé sur le trône, depuis qu'on le voyait s'abandonner sans retenue à tout l'enivrement des passions de la jeunesse, et ne considérer dans la royauté que le privilége de poursuivre tous les plaisirs. Ce comte de Warwick avait voulu le marier à Bonne de Savoie, ce qui l'aurait rendu beau-frère du roi de France. Mais tandis que Warwick était sur le continent, occupé à négocier ce mariage, Édouard IV ayant conçu de l'amour pour une de ses sujettes, Élisabeth Woodville, l'épousa malgré l'opposition de sa mère, et accorda bientôt une faveur sans bornes au père et au frère de sa femme, qu'il créa comtes de Rivers [1].

Au lieu de s'allier à la France en épousant Bonne de Savoie, sœur de la reine, Édouard IV négociait avec le duc de Bourgogne, qui lui faisait demander en mariage sa sœur Marguerite d'Angleterre [2]. Louis voyait donc avec inquiétude ses ennemis resserrer les liens qu'ils avaient formés ensemble. Il ne montra point de ressentiment de l'affront qu'avait reçu sa belle-sœur Bonne de Savoie, et il fit la cour à Édouard comme s'il mettait le plus grand prix à recouvrer son amitié. Le grand comte de Warwick, chargé de quelque mission auprès de lui, étant venu en France, il alla le recevoir à Rouen le 7 juin, il le combla de présents; il fit venir à Rouen la reine et ses filles pour l'honorer davantage, et il passa douze jours en secrètes conférences avec lui; il le fit ensuite accompagner à son retour en Angleterre par l'amiral bâtard de Bourbon, l'évêque de Laon, Jean de Popaincourt, et maître Olivier le Daim, ou le diable, son barbier, l'homme qui, par son adresse et sa finesse, avait le plus gagné sa confiance, et qu'il chargeait de surveiller tous les autres [3].

Les ambassadeurs de Louis en Angleterre ne lui rapportèrent, au bout de trois mois, rien de tranquillisant sur les dispositions d'Édouard à son égard; et Louis, quelque désir qu'il eût d'éviter la guerre, fut obligé de prendre des mesures de défense. Gaston, comte de Foix et prince de Navarre, lui était toujours dévoué; il s'était lié à lui par de nouveaux serments, le 18 mars, et c'était surtout sur lui que le roi comptait pour la défense de la Guienne; il avait aussi chargé le duc de Bourbon de convoquer l'arrière-ban du Languedoc pour le mois de

[1] Rapin Thoyras, t. V. l. XIII, p. 23.
[2] Rymer, t. XI, p. 564.
[3] Mémoires de J. de Troyes, t. XIII, p. 121. — Amelgard., Lud. XI, l. II, c. 19, f. 270. — Guaguini Compend., l. X, f. 145, verso.

juillet 1467, et d'exiger de tous les gentilshommes qui se rendraient sous ses drapeaux, le serment qu'ils seraient prêts à le servir contre le prince Charles, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et tous leurs adhérents [1]. Louis croyait cependant devoir compter plus encore sur les bourgeois que sur les gentilshommes. Il pensa qu'il flatterait les Parisiens en leur accordant le même privilége de se distribuer en compagnies de milice, chacune sous sa bannière, que les Gantois venaient d'extorquer au duc de Bourgogne; il passa, le 14 septembre, la revue de cette milice, où tous les habitants mâles de l'âge de seize ans à celui de soixante, durent paraître tout au moins avec un bâton à la main, s'ils n'avaient pas d'autres armes; il la trouva forte de soixante mille hommes, et pour augmenter encore la population déjà si puissante de sa capitale, il lui accorda le droit d'asile pour tous ceux qui seraient poursuivis par la justice, excepté les criminels de lèse-majesté [2].

Tout se préparait pour la guerre, mais la guerre n'éclatait point encore, et Louis, qui avait acheté à un si haut prix la paix de Conflans, retardait autant qu'il pouvait le renouvellement des hostilités. Enfin les Liégeois, au mois d'août, vinrent attaquer la ville de Huy, toujours dévouée à l'évêque de Liége, et exemptée, en conséquence, des contributions de guerre que le duc de Bourgogne avait imposées à tout l'évêché [3]. L'évêque, Louis de Bourbon, y avait établi sa résidence, le duc de Bourgogne lui envoya le sire de Bossut avec une compagnie de gendarmes pour l'aider à se défendre; mais l'évêque préférait se tenir loin du danger : il déclara au sire de Bossut qu'il abandonnait la ville à son sort, qu'il voulait se retirer à Bruxelles, et qu'il le sommait de lui servir d'escorte. Ce chevalier dut obéir malgré lui, quoiqu'il s'attendît bien à être maltraité, comme il le fut en effet, par le duc de Bourgogne, à son arrivée, pour avoir obéi à *un couard et lâche prêtre* [4]. La conséquence de cette retraite fut la prise de Huy par les Liégeois. Le duc de Bourgogne en ressentit une violente colère, et il convoqua toutes les troupes des Pays-Bas à Louvain, pour le mois d'octobre, afin d'entrer à leur tête dans l'État de Liége, et de s'en venger.

Presque en même temps les hostilités éclatèrent sur la frontière de

[1] Hist. gén. du Languedoc. t. V, l. XXXV, p. 35-38.
[2] J. de Troyes, Mémoires, t. XIII, p. 142, 144 et 152. — Guaguini Compend., l. X, f. 145, verso.
[3] G. Chasteltain, t. XLIII, c. 265, p. 11.
[4] *Ibid.*, c. 272, p. 34.

Normandie. Le duc d'Alençon en donna le signal. Louis l'avait retiré du château de Loches, et avait aboli la sentence capitale portée contre lui, à la fin du règne de Charles VII. Il avait exigé cependant qu'Alençon pardonnât aux témoins qui avaient déposé contre lui; ce duc l'avait promis, et ne laissa pas que de les faire assassiner. Il était entré dans la ligue du bien public, et le roi lui avait pardonné de nouveau. Enfin, au mois d'octobre 1467, il proclama, dans son duché d'Alençon, Charles de France comme son suzerain et duc de Normandie. Ce prince et le duc de Bretagne entrèrent aussitôt dans le duché d'Alençon; de là, ils passèrent dans la basse Normandie, signalant leur passage par d'horribles dévastations, et ils s'emparèrent en peu de temps de Caen et de Bayeux [1]. Le prince Charles était sans argent, mais Antoinette de Maillesais, dame de Villequier, mit en gage ses joyaux pour lui en procurer. C'était cette même nièce d'Agnès Sorel, qui, l'égalant en beauté, lui avait succédé comme maîtresse de Charles VII, dans ses dernières années. Réfugiée à la cour du duc de Bretagne, elle lui avait inspiré une passion violente, et comme elle y conservait la même haine pour Louis, qu'elle soupçonnait d'avoir fait empoisonner sa tante, elle avait inspiré ses sentiments à son amant, et elle l'avait brouillé à cette occasion avec Tannegui du Châtel, qui voulait l'engager à se réconcilier avec le roi [2].

Le moment était venu pour le roi de se mettre à la tête des troupes qu'il avait pris tant de peine à former, d'attaquer vigoureusement le duc de Bretagne, et d'accomplir l'œuvre qu'il avait commencée. Mais Louis, si entreprenant dans les intrigues, si brave dans le combat, conservait cependant une étrange pusillanimité, lorsqu'il fallait risquer un événement décisif. Pour ne rien donner au hasard, il était toujours prêt à apaiser ses ennemis par une négociation même honteuse, plutôt que de leur livrer bataille. Le souvenir de la défection universelle qu'il avait éprouvée dans la guerre du bien public, l'avait tellement frappé, qu'il était toujours plus en crainte de ses serviteurs que de ses ennemis. Quand il fut instruit, le 15 octobre, de la levée de boucliers du duc d'Alençon, il envoya aussitôt le maréchal de Lohéac pour lui tenir tête en Normandie, et celui-ci recouvra en peu de temps la ville et le duché

[1] Mém. de J. de Troyes, t. XIII, p. 157. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 702. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 102.
[2] Franc. Belcarii Comm., l. II, p. 36.

d'Alençon, avec l'aide du comte du Perche, fils de ce duc [1]. En même temps Louis confisqua les biens de la dame de Villequier, ainsi que ceux de Catherine de Luxembourg, veuve du duc Arthur III, qui s'était fixée en Bretagne : soupçonnant son ancien favori, Antoine du Lau, sire de Châteauneuf, d'avoir eu part à ce nouveau complot, il le fit chercher par Tristan l'Ermite au château Sully-sur-Loire, où il était arrêté : on répandit aussitôt le bruit qu'il avait été cousu dans un sac et noyé ; il avait cependant été transféré seulement au château d'Usson en Auvergne. Enfin Louis fit dire à Tanneguі du Châtel de venir le trouver, et qu'il pouvait compter sur son amitié et sur ses récompenses; en effet, il le nomma gouverneur du Roussillon [2]. Mais, au lieu d'entrer en Normandie, lorsqu'il était déjà arrivé à Vernon avec son armée, il entama de nouvelles négociations.

Le comte de Saint-Pol était venu l'y joindre, prêt à remplir les fonctions de cette charge de connétable que le roi avait été forcé de lui donner. Saint Pol était en même temps feudataire du roi et du duc de Bourgogne, mais il était plus dévoué à ce dernier, qu'il avait de nouveau servi dans sa guerre contre les Liégeois. Louis le renvoya au duc de Bourgogne, auprès duquel il avait déjà d'autres ambassadeurs, lui demandant ou de s'abstenir d'attaquer les Liégeois ses alliés, ou de conclure avec lui une trêve d'une année, pendant laquelle le duc de Bourgogne pourrait châtier les Liégeois, et Louis les ducs de Bretagne, d'Alençon, et Charles de France. Bourgogne répondit que les Liégeois avaient eux-mêmes commencé les hostilités en attaquant la ville de Huy; il se croyait donc en devoir de les punir, sans que ce fût pour lui une raison d'abandonner ses alliés. Il suppliait en conséquence le roi de ne rien entreprendre sur le pays de Bretagne. « Monseigneur, répliqua le connétable, vous ne choisissez point, car vous prenez tout, et voulez faire la guerre à votre plaisir à nos amis, et nous tenir en repos, sans oser courre à nos ennemis, comme vous faites aux vôtres. Il ne se peut faire, ni le roi ne le souffriroit point. — Les Liégeois sont assemblés, reprit le duc, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si je la perds, je crois bien que vous ferez à votre guise, mais aussi si je la gagne vous laisserez en paix les Bretons [3]. »

[1] Mém. de J. de Troyes. t. XIII, p. 158.—Guaguini Compend., l. X. f. 146, recto.
[2] Belcarii Comment.. l. II, p. 36.
[3] Phil. de Comines, t. XI, l. II, ch. 2, p. 12. — Mém. de J. de Troyes, t. XIII,

Le duc Charles avait raison; il était trop tard pour négocier, et Louis laissait échapper l'occasion favorable d'agir. Parmi les ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc, le plus spirituel, et celui qui jouissait le plus de sa confiance, était Jean Balue, fils d'un tailleur de Poitou, qu'il avait fait évêque d'Évreux, puis d'Angers, et qu'enfin le pape Paul II venait, le 16 septembre, de créer cardinal [1]. Cet homme, qui avait un grand talent pour l'intrigue, encourageait Louis XI dans son goût pour se fier aux négociations plutôt qu'aux combats. Il paraît qu'il consentit à cette époque à signer, avec le duc de Bourgogne, un traité par lequel Louis XI promettait de s'abstenir pendant six mois de toute entreprise militaire, tout en laissant le duc de Bourgogne libre d'agir contre les Liégeois [2]; et comme il était possible que le roi ne ratifiât pas cet engagement, Saint-Pol prit sur lui, comme connétable, de donner des ordres pour que Dammartin ne fît point passer de secours aux Liégeois, et pour que la paix fût observée, tout au moins jusqu'à ce que les intentions du roi fussent connues [3].

Ce répit était plus qu'il n'en fallait au duc Charles pour terminer la campagne de Liége. Il avait dans ce moment entre ses mains trois cents otages, que les Liégeois et les villes dépendantes d'eux lui avaient donnés à leur dernière pacification. Il consulta son conseil sur ce qu'il devait en faire; Contay fut d'avis de les mettre tous à mort. Le sire d'Himbercourt, qui avait quelque temps gouverné la ville de Liége pour les Bourguignons, insista au contraire pour qu'on les remît tous en liberté, en les avertissant que s'ils étaient repris les armes à la main, ils le payeraient de leur vie; cet avis plus humain prévalut [4].

Les Liégeois s'étaient avancés, avec près de trente mille hommes, jusqu'à Bruestein, dans le Harbain, pour défendre la garnison qu'ils avaient mise à Saint Trond. Le duc les y vint attaquer le mercredi 28 octobre. Jamais il ne montra plus d'habileté, de sang-froid, de prudence, dans la disposition d'une bataille. Les Liégeois, de leur côté, firent preuve de leurs progrès dans la tactique aussi bien que de leur

p. 161. — Guaguini Compend., l. X, f. 146, recto. — F. Belcarii Comment., l. II, p. 35.

[1] Raynaldi Annal. eccles., 1467, § 16.

[2] Guaguini Compend., l. X, f. 146, verso. — J. de Troyes, p. 161.

[3] Chronique de George Chastellain, t. XLIII, c. 275 à 285, p. 39 à 64. Les récits de Chastellain, dont la diffusion et les prétentions sont extrêmes, ont guidé Barante, t. IX. p. 61-68.

[4] Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 2, p. 14.

bravoure. Leurs deux ailes étaient appuyées par des marais, leur front était convert par un fossé. Les archers bourguignons les assaillirent avec tant de viguenr qu'ils les forcèrent de reculer, et qu'ils passèrent le fossé ; mais dans ce moment ils avaient presque épuisé leurs traits, le sire de Wilde, capitaine des Liégeois, s'en aperçut; il ramena aussitôt à la charge sa troupe, armée de longues piques, et il culbuta de nouveau les archers bourguignons dans le fossé. Charles fit alors avancer Philippe de Crèvecœur et d'Emerye, avec leurs gendarmes, qui avaient mis pied à terre. La mêlée avait commencé, et dans le combat d'homme à homme la forte épée du gendarme avait l'avantage sur la pique du bourgeois. Les Liégeois furent mis en déroute : six mille morts ou blessés restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le sire de Wilde, leur chef; les fuyards, couverts comme ils l'étaient par des marais, purent faire leur retraite sans perdre beaucoup de prisonniers. Saint-Trond, et ensuite Tongres, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le duc fit trancher la tête à une dizaine de bourgeois dans chacune de ces villes; il ne pardonna à aucun des otages qu'il venait de relâcher, de s'être trouvé de nouveau sur son chemin [1].

Le 11 novembre, le duc de Bourgogne se présenta devant Liége. Les bourgeois, déjà troublés par la perte de la bataille, apprirent en même temps que Louis avait envoyé à Charles le sire de Mouy pour ratifier la trêve que Saint-Pol avait signée en son nom. Se voyant abandonnés, il ne leur restait plus qu'à se soumettre ; trois cents bourgeois en chemise, la tête et les pieds nus, se présentèrent au duc, lui déclarant qu'ils lui remettaient leur ville à discrétion, sauf le feu et le pillage. Mais pendant l'absence de cette députation, composée des hommes les plus modérés de la ville, les plus violents ameutèrent de nouveau la populace, qui résolut de rompre la capitulation et de se défendre. Charles croyant la ville gagnée, et comptant en prendre possession le lendemain matin, avait chargé le sire d'Himbercourt d'en occuper la porte avec deux cents hommes seulement. Celui-ci entendit bientôt sonner le tocsin, la populace s'approchait de lui en lui criant des injures ; la moindre bravade de sa part l'eût fait tailler en pièces. Il usa de prudence ; il envoya quelques bourgeois de Liége faire des propositions d'accommodement au peuple ameuté : la négociation calma les esprits, le sommeil gagna le plus grand nombre, les plus

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 2, p. 16-24. Olivier de la Marche, t. IX, p. II, c. 1, p. 120-124. — F. Belcarii Comment. rer. Gallia, l. II, p. 34.

furieux s'échappèrent, et le lendemain personne n'opposa de résistance à l'entrée du duc, qu'il fit par la brèche. Il fit couper la tête à quelques otages, abattre les tours et les remparts, désarmer les habitants, et enlever leurs bannières. Il abolit leurs priviléges, il emmena leur artillerie, il leur imposa une contribution extraordinaire de cent vingt mille florins, et le 24 décembre, il retourna à Bruxelles, après avoir terminé heureusement une guerre qui aurait pu lui devenir funeste ; car si les Liégeois s'étaient obstiné à se défendre, la saison des pluies avait commencé, les vivres et l'argent manquaient aux Bourguignons, et peu de jours plus tard il aurait été contraint à lever le siége en désordre [1].

(1468.) Le manque de décision de Louis XI avait eu pour lui les effets les plus désastreux ; il avait causé la ruine d'une ville dont l'alliance lui avait été souvent avantageuse ; il avait rendu à Charles un pouvoir presque absolu dans ses États, car les Gantois, effrayés, avaient renoncé aux priviléges qu'ils lui avaient arrachés, et lui avaient renvoyé à Bruxelles toutes leurs bannières [2] ; exemple qui avait été suivi par les autres communes de ses États. Enfin Louis ne s'était pas même, à ce prix, mis à couvert d'une attaque ; car le duc de Bourgogne annonçait déjà la convocation de l'arrière-ban pour marcher au secours de ses cousins Charles de France et le duc de Bretagne [3]. Le roi en était réduit à demander désormais la paix à ces derniers. Il le fit par l'entremise du comte de Dammartin, du trésorier Ladriesche, et de l'archevêque de Milan, légat du pape. Il offrit, pour prix de la trêve qu'il demandait, de laisser à son frère, tant qu'elle durerait, la possession et les revenus de la basse Normandie, qu'il occupait. Le 15 janvier 1468, la trêve fut signée entre Louis et le duc de Bretagne ; elle devait durer jusqu'au 18 juin ; des députés des princes devaient se réunir à Cambrai, pour y traiter de la paix générale, et y régler l'apanage du prince Charles, qui prenait toujours le titre de duc de Normandie. En attendant leur décision, le roi devait faire passer à son frère seize mille livres pour ses dépenses courantes [4].

On ne peut sans étonnement mesurer les sacrifices auxquels Louis XI

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 3 et 4, p. 24-35. — Olivier de la Marche, P. II, c. 1, p. 124. — F. Belcarii Comment., l. II, p. 34. — Barante, t. IX, p. 80.
[2] Godefroy. Preuves de Comines, t. IV, p. 223.
[3] J. de Troyes, t. XIII, p. 163.
[4] Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XIX, p. 705, 703. — D. Morice, Histoire de Bretagne, t. XIII, p. 105. — Actes de Bretagne, t. III, p. 134, 133, 137.

se soumettait, non pas pour éviter, mais pour retarder seulement de quelques mois, la guerre civile; ils donnent à sa conduite une apparence de pusillanimité et d'indécision qui excite le mépris. Cependant ce monarque si habile, si bien informé par des espions, savait peut-être plus encore que nous ne pouvons en juger, combien était étroite l'union des princes contre lui; combien il avait lieu de se défier même de ceux de son parti, tels que les princes de la maison d'Anjou, et surtout le comte du Maine, toujours en correspondance avec le duc de Bourgogne, ou le duc de Bourbon, dont les trois frères étaient entièrement dévoués au duc de Bourgogne; ou enfin le duc de Nemours et le comte d'Armagnac, qui traitaient sans cesse avec les Anglais [1]. Louis paraissait persuadé que, dès qu'il donnerait à ses ennemis le temps de s'entendre, il trouverait de nouveau le royaume entier conjuré contre lui; il ne semblait voir pour lui d'espérance qu'autant qu'il réussirait à tromper ses cousins par des traités, et à profiter de leur sécurité pour les accabler séparément les uns après les autres. Les négociations avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne n'avaient pas d'autre but.

Toutefois il se demanda aussi s'il ne pourrait point recourir à son peuple pour s'opposer aux princes de son sang. Il lui semblait que le peuple n'était pas moins intéressé que lui à les empêcher de se partager l'État. Chacune de leurs demandes était l'occasion d'une charge nouvelle pour les contribuables, et en appelant l'assemblée des états généraux à prononcer entre lui et les membres de sa famille, il espérait mettre de son côté le droit et l'opinion publique. Il convoqua donc cette assemblée à Tours, pour le 1[er] avril 1468. Il invita chaque ville à lui envoyer trois députés, et il eut soin de les faire choisir parmi les hommes qu'il savait lui être le plus dévoués. Mais pour tirer vraiment parti de cette assemblée nationale, il aurait fallu relever sa considération plus qu'il n'avait intention de le faire, l'associer réellement au gouvernement du royaume, lui permettre de travailler à la réforme des abus sous lesquels les sujets gémissaient, à la diminution des impôts, que Louis avait déjà doublés depuis le commencement de son règne. Et Louis, jaloux, défiant, absolu, en abaissant l'autorité des princes, ne voulait pas en élever une autre à sa place. Il ne consentait à se servir du peuple qu'autant que celui-ci n'aurait de volontés que les siennes.

[1] Barante, t. IX, p. 99. — G. Chastellain, t. XLIII, c. 310, p. 128. — Hist. gén du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 39.

L'assemblée des états fut ouverte le 6 avril 1468 [1], dans la grande salle de l'archevêché de Tours. Cette salle avait été partagée en trois parquets, exhaussés les uns au-dessus des autres. Celui du roi occupait tout le fond de la salle, et était élevé de trois degrés ; le second, au centre, n'était élevé que d'une marche ; le troisième, plus bas encore, entourait le second en guise de fer à cheval. Au milieu du premier parquet, le roi était assis sur son trône. Il avait à sa droite un fauteuil pour le cardinal de Ballue, que Louis aimait à placer, comme prince de l'Église, au-dessus de tous les princes du sang ; à sa gauche, un autre fauteuil pour le roi de Sicile. Sur ce même parquet, étaient debout les comtes de Nevers et d'Eu, le comte de Foix et son fils le vicomte de Narbonne ; deux étrangers, le prince de Piémont et le comte de Pembroke, donné pour frère du roi d'Angleterre ; le vieux Dunois, que la goutte forçait à demeurer assis, et MM. de Tancarville, de Châtillon, de Bueil, de Longueville, avec plusieurs autres seigneurs. Au haut du second parquet se trouvaient cinq des évêques pairs de France, et cinq des grands officiers de la couronne ; à droite, le connétable, le chancelier, dix-sept évêques, et les procureurs de plusieurs autres ; à gauche, le marquis du Pont, les comtes du Perche, de Guise, de Vendôme, de Montfort, et le comte dauphin, tous alliés à la famille royale [2]. Enfin, au troisième parquet, derrière les évêques, étaient les gens du conseil du roi et les ambassadeurs du roi de Sicile, du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême, et derrière les princes du sang, étaient vingt-huit barons en personne, et les procureurs de plusieurs autres. Au bout du même parquet et en face du trône, « les notables personnes, tant gens d'église, bourgeois, nobles, qu'autres , qui là étoient venus, garnis de pouvoirs suffisants, représentant la plus grande et sainte partie des bonnes villes et cités du royaume ; de chacune ville il y avoit un homme d'Église et deux laïques. » On y voyait la députation de soixante-quatre villes, ou cent quatre-vingt-douze députés [3].

[1] Comme c'était avant Pâques, on comptait alors 1467, et c'est la date que portent les actes.

[2] Le greffier ne nomme pas les ducs de Bourbon et de Nemours, et les comtes du Maine et d'Angoulême, que Chastellain dit avoir été présents. — Chron., c. 298, p. 101.

[3] Procès-verbal de l'assemblée des états généraux, par Me J. Prevost, notaire et secrétaire du Roi. — Isambert, recueil général des anciennes lois françaises, t. X, p. 547.

Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, après s'être mis à genoux devant le roi pour prendre ses ordres, adressa à l'assemblée son discours d'ouverture : « Très-haut et très-puissant prince, dit-il, et » très-révérend père en Dieu (le cardinal), et vous, messeigneurs, » prélats, gens d'Église, ducs, comtes, nobles, bourgeois et habi- » tants des bonnes villes; je vous prie, supplie et requiers très- » humblement, que si je dis chose qui semble être dite sans » cause de répréhension, que la veuillez prendre en gré; et se » aucune chose je dis mal à propos et non excusable, que la veuillez » imputer à ma vieillesse et ignorance, et m'en tenir pour excusé. Il » m'est aucunement souvenu de ce que fit ce noble empereur, roi des » enfants d'Israël, Josué : car après qu'il fut ordonné roi, et avoit le » gouvernement desdits enfants d'Israël, assembla tous les trois états, » et leur fit la requête que fait à présent le roi notre souverain seigneur. » Et leur réponse fut en effet : *Quæcumque volueris faciemus, et* » *obediemus tibi; quicumque tibi non obedient, morte moriantur.* » Nous ferons tout ce que tu voudras, et t'obéirons, et ceux qui ne te » voudront obéir soient condamnés à mort. Et laquelle réponse il me » semble que nous devons dire et faire au roi, et lui donner confort et » aide de corps et de biens, à le servir loyaument jusqu'à ce qu'il lui » plaira ordonner et commander. » Sans entrer ensuite dans aucun examen des affaires qui devaient être soumises à l'assemblée, le chancelier chercha à établir par des textes de l'Écriture sainte, des lois romaines, des philosophes et des poëtes, que l'obéissance des sujets doit être sans limite, car leurs corps et leurs biens appartiennent au prince.

Louis XI, à son tour, parla à l'assemblée, et il le fit avec modestie et déférence, non comme son chancelier, en lui demandant seulement d'obéir. « Le roi, dit George Chastellain, en propre personne et de son » propre sens, fit une très-belle et notable relation touchant cette » difficulté pendant présentement, de la duché de Normandie, que » monseigneur Charles, son frère, entendoit emporter pour son par- » tage; et comme lui de soi ne se vouloit justifier, ce sembloit, en sa » propre querelle et cause, ne soi arroger d'en savoir bien faire de » son propre sens, il protesta devant eux tous être insuffisant et non » idoine, veu encore que la matière touchoit au bien universel de » tout le royaume [2]. »

[1] Le discours est rapporté dans le recueil de Duclos, t. III, p. 253.
[2] G Chastellain, c. 298, p. 102.

Un membre des états enfin, s'excusant d'oser donner le conseil que le chancelier demandait, passa en revue, presque dans le même style que lui, et avec non moins de figures et d'érudition [1], les maux du royaume, qui entrainerait sa mort s'il n'y était porté remède. Il y avait, dit-il, trois maladies mortelles, pour les États comme pour les hommes, savoir : les membres se séparant du chef, c'est-à-dire les princes s'appropriant des provinces sous titre d'apanage ; et il demandait qu'on en revînt à la constitution de Charles V, qui avait fixé les apanages à douze mille livres de rente ; 2° la fièvre chaude qu'éprouvait le royaume, par les vexations des soldats et les taxes excessives; et il demandait que, quant aux premiers, on leur fît respecter les ordonnances; que, quant aux taxes, le roi rendît les aides uniformes, retranchât les petites aides, et réduisît le prix du sel au taux qui avait été fixé lors de l'établissement de la gabelle. Le troisième mal du royaume enfin, était la perte de son sang ; savoir l'argent. Celui-ci, en partie, s'écoulait à Rome, et il demandait le rétablissement de la pragmatique sanction pour l'étancher ; en partie passait aux marchands étrangers pour objets de luxe ; et il demandait l'établissement de lois somptuaires; et en partie se dissipait en pensions exorbitantes; et il demandait que le roi les supprimât, et reprît même ce qu'il avait trop légèrement donné.

Quoique nous ayons le procès-verbal de ces états, tel qu'il fut dressé par leur greffier, il ne nous apprend pas autre chose sur leurs délibérations ; ce greffier, beaucoup plus occupé des formes que du fond des affaires, s'étend longuement sur les remercîments des états, sur leurs protestations de fidélité, et passe rapidement sur la question des apanages, et sur les alliances des grands feudataires avec les ennemis du royaume. Ces états ne durèrent que huit jours, du 6 au 14 avril ; ils se montrèrent absolument soumis à la volonté royale; aussi ne saurions-nous voir avec M. Rœderer, dans cette assemblée servile, l'origine de la constitution actuelle : de la chambre haute, qui entourait le monarque sur les deux parquets plus élevés ; de la chambre basse, composée des députés des trois ordres, sur le troisième parquet. Les bancs où sont placés des hommes qui avaient si peu le sentiment de leurs droits, ne sauraient être donnés comme preuves des institutions antiques de la monarchie [2].

[1] Ce discours nous est rapporté comme faisant partie de celui du chancelier. L'orateur dit cependant à plusieurs reprises : « Quant à ce que M. le chancelier a touché. » Duclos. *Ibid.*, p. 256.

[2] Une relation de ces états, rédigée par Jean le Prévost, leur greffier, se trouve

George Chastellain rend compte en peu de mots, mais qui équivalent à tout ce que contient le procès-verbal sur les délibérations de ces États; ils répondirent tous ensemble : « Que pour nulle rien sous le ciel, ne » faveur, ne affection fraternelle, ne obligation de promesse, ne op- » portunité de donation et provision, ne peur, ne menace de guerre, » ne regard à nul temporel danger.... le roi ne devoit acquiescer en la » séparation de la duché de Normandie, ne en son transport en mains » d'homme vivant que la sienne [1]. » D'après les lois, ajoutèrent-ils, monseigneur Charles aurait dû se contenter d'un apanage de 12,000 livres de rente avec titre de duché ou de comté; et puisque son frère voulait bien lui en accorder 60,000, il devait en être fort reconnaissant. Quant au duc de Bretagne, qui excitait des troubles dans le royaume, et qui contractait alliance avec les Anglais, il devait être sommé d'évacuer les villes qu'il avait usurpées, et s'il ne le faisait, il en serait chassé à force ouverte; les gens d'Église offrant pour cela le secours de leurs prières, et les autres ordres leurs corps et leurs biens; enfin les états résolurent d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne, pour l'inviter à assister le roi dans le rétablissement d'une bonne justice par tout son royaume. Avant de se séparer, les états nommèrent des commissaires chargés de réformer les abus [2]. Parmi leurs réformes, nous ne devons pas compter cependant la plus importante de celles que la France doit à Louis XI, l'inamovibilité des offices de judicature. Elle est de cinq mois antérieure aux états de Tours; l'édit est du 21 octobre, enregistré au parlement le 28 novembre 1467 : Louis XI paraît s'y être porté de lui-même. Il reconnaît que les mutations fréquentes en ses offices, depuis le commencement de son règne, ont diminué le zèle de ses officiers, qui craignent une destitution; il attribue ces mutations à des influences étrangères, et il statue que désormais : « Il ne donnera » aucun office s'il n'est vacant par mort ou par résignation faite de bon » gré, et consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement » jugée et déclarée judiciairement par juge compétent. » Nous reviendrons ailleurs sur cette ordonnance importante, qui a fondé l'indépendance de l'ordre judiciaire [3].

dans la Collection des états généraux, t. IX, p. 204, et recueil général des anciennes lois françaises, t. X, p. 547-560. *Voyez* Rœderer, Louis XII, c. 13, p. 95, et Ségur, Hist. de Louis XI, p. 203. — [1] Chron. de G. Chastellain, c. 299, p. 104.

[2] Chron. de J. de Troyes, t. XIII, p. 169. — Guaguini Compend., l. X, f. 147, recto. — G. Chastellain, t. XLIII, c. 299 et 300, p. 103. — Barante, t. IX, p. 108.

[3] Ordonnance de France, t. XVII, du 21 octobre 1467, à Paris, enregistrée le

Pendant que la nation française promettait à son roi de le soutenir, les princes resserraient leurs liens avec les Anglais; Charles, duc de Bourgogne, avait obtenu enfin ce qu'il désirait depuis longtemps, la main de Marguerite d'Angleterre, sœur du roi Édouard IV. Elle était arrivée à l'Écluse le 25 juin; le 27 elle avait eu sa première entrevue avec son époux, auquel elle avait été aussitôt fiancée par l'évêque de Salisbury, et le 2 juillet le mariage avait été célébré à Bruges avec toute la splendeur que la maison de Bourgogne apportait à ses fêtes [1]. De son côté, le duc de Bretagne, de concert avec Charles de France, frère du roi, avait conclu avec Édouard IV d'Angleterre un traité signé le 3 avril à Greenwich, par lequel Édouard s'engageait à faire passer à Cancale, en Bretagne, trois mille archers anglais pour attaquer le roi de France, sous condition que les deux ducs lui remettraient en gage toutes les places fortes qu'ils possédaient en Normandie [2]. Ainsi les princes du sang et le frère lui-même du roi ne trahissaient pas seulement le monarque, mais l'indépendance même de la France.

Les députés des états de Tours avaient engagé le duc de Bourgogne à prolonger la trêve seulement jusqu'au 15 juillet. Le comte de Saint-Pol, qui avait voulu prendre part aux négociations pour maintenir la paix, avait offensé Charles le Téméraire en faisant son entrée à Bruges avec toute la pompe d'un connétable de France [3]. Le duc faisait rassembler son armée autour de Saint-Quentin, et il publiait qu'il allait entrer en France, non pour faire la guerre au roi, mais pour le forcer à maintenir ses promesses à son frère et au duc de Bretagne. Louis reconnut enfin que le moment de recourir aux armes était venu; il fit publier à Paris l'ordre à tous nobles et gens suivant la guerre, de se trouver en armes et prêts à le suivre le 8 juillet, pour aller où il leur serait ordonné [4]. Il fit avancer la plus grande partie de ses troupes du côté des Pays-Bas, et visitant lui-même alternativement Compiègne, Senlis, Noyon, Chauny, il n'y paraissait occupé que de ce qui se passait dans les états de Bourgogne. Dans le même temps cependant deux

28 novembre, p. 25. — Conférences des Ordonnances, t. X, fol. 5. — Guaguini Compendium, t. X, f. 146, verso.

[1] Meyer, Annal Flandriæ, t. XVII, f. 344. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 8, p. 132-204. — Barante, t. IX, p. 125.

[2] Morice, Hist. de Bretagne, t. XIII, p. 106. — Actes de Bret., t. III, p. 159, 169. — Rymer, Acta, t. XI, p. 615, 618, 624.

[3] G. Chastellain, c. 302, p. 109.

[4] J. de Troyes, p. 175.

autres armées se formaient en silence; l'une sous les ordres du bâtard de Bourbon, qu'il avait fait amiral, et comte de Roussillon, devait attaquer la basse Normandie; l'autre, sous les ordres de Nicolas d'Anjou marquis de Pont et fils du duc de Calabre, devait entrer en Bretagne par Chantocé et Ancenis. Cette double opération fut exécutée avec rapidité et précision. En moins d'un mois le bâtard de Bourbon reprit toutes les villes que les Bretons occupaient dans la basse Normandie; le marquis de Pont avait pris Chantocé et pressait le siége d'Ancenis. Le duc de Bretagne, qui n'avait cessé de provoquer la guerre, n'était point en mesure de se défendre. Il était plus embarrassé qu'assisté par Charles de France, qui dans toutes les circonstances difficiles se montrait aussi pusillanime qu'incapable. Il écrivit le 3 août avec instance au duc de Bourgogne, se plaignant de ce qu'il l'abandonnait dans ses plus grandes nécessités, puisque, d'après ses promesses, il aurait dû être dès le 15 juillet en campagne [1]. Mais il fallait du temps pour faire parvenir ces lettres, et Louis veillait sur toutes les frontières pour intercepter les messages envoyés aux Pays-Bas. Le duc de Bretagne et Charles de France éprouvaient une frayeur mortelle; on assure qu'Odet d'Aydie sire de Lescun, qui gouvernait ces deux princes, était secrètement gagné par Louis XI. Ils demandèrent à négocier. Chauvin, chancelier de Bretagne, Antoine de Beauveau et Michel de Parthenay, se présentèrent au camp du marquis de Pont, pour assurer le roi de la soumission des deux ducs et demander une trêve; cette trêve fut signée le 21 août pour douze jours seulement : le duc, qui assemblait son armée à Chateaubriand, se flattait qu'elle lui donnerait le temps de recevoir des secours de Flandre et d'Angleterre. Le marquis de Pont la mit mieux à profit pour se réunir avec l'amiral, après quoi il recommença l'attaque contre Ancenis et s'en rendit maître. Alors les ambassadeurs de Bretagne renoncèrent à demander d'autres délais, et signèrent à Ancenis même, le 10 septembre 1468, un traité par lequel le duc de Bretagne renonçait à l'alliance du duc de Bourgogne, soumettait la fixation et l'apanage de Charles de France à l'arbitrage du duc de Calabre et du chancelier de Bretagne, qui devaient prononcer avant deux ans, et jusqu'à cette époque fixait à 60,000 livres la pension de ce prince. Le duc s'engageait à abandonner Charles de France, s'il

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIX, p. 704, 705. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XIII, p. 106. — Actes de Bret., t. III, p. 182. — J. de Troyes, t. XIII, p. 177.

n'acceptait pas les termes qui lui étaient offerts. Les villes conquises de part et d'autre devaient être restituées, et chaque prince pardonnait à ses sujets ce qu'ils auraient pu faire contre lui pendant la guerre [1].

[1] Traité d'Ancenis, dans Dumont, Corps diplomatique, t. III, p. 392; et dans Actes de Bretagne, t. III, p. 188. — Jean de Troyes. t. XIII, p. 178. — Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 5, p. 43. — Meyer, Ann. Flandriœ, l. XVII, p. 345. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIX, p. 706. — Compte rendu au Roi, de M. de Pont. Actes de Bretagne, t. III, p. 186. — Barante, t. IX, p. 142. — Duclos, t. V, p. 315.

CHAPITRE XVI.

Louis demande une entrevue à Péronne à Charles le Téméraire. Il y est arrêté. Traité de Péronne. Prise de Liége. Trahison de Ballue. Réconciliation de Louis avec son frère, qu'il fait duc de Guienne. Révolutions d'Angleterre, Édouard IV, chassé par Warwick, se réfugie en Hollande. — 1468-1470.

Louis XI en forçant le duc de Bretagne à signer le traité d'Ancenis, avait atteint le but vers lequel se dirigeait depuis longtemps sa politique ; non-seulement il avait dissous la ligue de ses ennemis, il avait encore décrédité celui qui avait encouragé jusqu'alors tous les mécontents de l'intérieur; il avait mis en évidence sa pusillanimité et son manque de foi, en lui faisant abandonner ses alliés le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, avant même qu'il eût éprouvé aucun dommage. Il avait en même temps détaché du duc de Bretagne, du duc de Bourgogne et des Anglais son propre frère Charles de France, dont il avait fait connaître la faiblesse et l'incapacité. Mais pour tirer parti de ce premier succès, il fallait encore dompter le duc de Bourgogne, et l'amener de son côté à renoncer à sa constante hostilité, à sa liaison avec tous les mécontents de l'intérieur dont il se faisait le chef, et avec le roi d'Angleterre, le grand ennemi de la France à l'étranger.

Deux voies étaient ouvertes pour arriver à ce but, la guerre et les négociations. Il semblait naturel de croire que Louis voudrait avoir recours à la première ; Charles s'était montré son plus constant et son plus mortel ennemi. Il assemblait son armée au Quesnoy ; l'on parlait avec étonnement de sa prodigieuse artillerie, de ses deux mille huit cents chars, qui couvraient toutes les campagnes autour de Lille, mais on ajoutait qu'il faudrait encore un grand temps avant que tout fût mis en ordre et en train d'aller en avant, tandis que l'artillerie du roi n'était pas moins redoutable, et qu'elle était déjà toute prête pour l'action [1].

[1] Chr. de G. Chastellain, t. XLIII, c. 317, p. 143.

On savait que lorsque le héraut du duc de Bretagne avait apporté à Charles la nouvelle du traité d'Ancenis, celui ci avait refusé de le croire, et dans sa colère avait voulu faire mourir celui qui lui donnait une si mauvaise nouvelle [1]. L'armée française au contraire était pleine d'ardeur; elle demandait qu'on la conduisît contre ces Bourguignons qui depuis plusieurs générations faisaient le malheur de la France : c'était à elle à venger, disait-elle, tant d'affronts reçus, tant d'attaques répétées [2]. Tous les détails qu'on recevait sur les États du duc de Bourgogne indiquaient un mécontentement sourd, une fermentation croissante qui en faciliterait la conquête. Les Flamands n'avaient point oublié leurs anciennes libertés que le duc avait foulées aux pieds, leurs justices et magistratures municipales dont il ne tenait aucun compte, leur droit de consentir aux impôts, que ce duc avait tous augmentés sans leur assentiment. Pour imprimer plus de terreur, et sous prétexte de délivrer le pays des gens de mauvaise vie et des brigands qui se multipliaient à la suite de l'armée, Charles avait institué un prévôt des maréchaux nommé Maillotin du Bac, « homme haut et aigre, disait-» on, à entreprendre ce que autre n'eût voulu faire; il faisoit de » grandes et dures exécutions par le pays de Picardie sur le mot de » son maître, et fit exécuter grand nombre des plus huppés, et n'épar-» gnoit ni grands ni petits [3]. » C'était, il est vrai, de la même manière que la France était gouvernée; Tristan l'Ermite comme prévôt des maréchaux, et le comte de Saint-Pol comme grand connétable, « se » délectoient, comme dit Chastellain, à faire pendre gens; l'un faisoit » nettoyer son quartier aussi tout en pareil que l'autre, et faisoit » pendre et noyer sans épargne gens d'armes, et autres qui se contre-» faisoient et travailloient les pauvres gens [4]. »

Le duc avait offensé la noblesse de Flandre en faisant mourir, malgré les sollicitations des familles les plus distinguées, un bâtard de la Hameide, qui au reste avait bien mérité ce supplice par un meurtre odieux, et chacun l'aurait reconnu si les gentilshommes avaient pu se persuader que les lois étaient faites aussi pour eux [5]. Le duc était, ajoute le même historien, qui vivait alors à sa cour, « roide et dur à ses gens,

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 5, p. 43.
[2] G. Chastellain, c. 325, p. 166.
[3] *Ibid.*, c. 318, p. 145.
[4] *Ibid.*, c. 318, p. 145.
[5] *Ibid.*, c. 303 à 309, p. 114-125.

» en diverses manières non apprises ; par espécial aux nobles hommes, » lesquels il maintint et voulut asservir en étroites servitudes, comme » de l'audience où il falloit être enclos trois fois la semaine, comme à » un sermon, et puis être sujet à toutes autres ordonnances du vespre » et du matin : et si d'aventure il eschéoit de méprendre à qui que ce » fût en cas encore dispensables, si convenoit-il encore porter correc- » tion volontaire. Parquoi beaucoup de gens de bien s'en fatiguèrent » et en devinrent tout froids. Si le sçut bien le roi, et espéroit-il » attirer beaucoup de ces gens par devers lui à confusion de l'autre[1]. » Antoine de Chabannes comte de Dammartin, qui jouissait alors d'un grand crédit auprès du roi, prenait à tâche de lui faire connaître cette fermentation qu'il remarquait dans les États de son rival; il l'assurait que les Liégeois traités si durement par lui étaient sur le point de reprendre les armes; Dammartin avait à l'heure même parmi eux deux agents qui les excitaient et leur promettaient le secours de la France; et si Louis XI voulait donner l'ordre d'attaquer, son général lui promettait d'humilier bientôt l'orgueil de la maison de Bourgogne.

Mais Louis XI, qui avait tant de talents pour combiner ses plans, tant de supériorité sur ses adversaires par l'étendue de ses vues, tant d'art dans les intrigues; qui choisissait des serviteurs si habiles, qui trouvait des traîtres dans les conseils de tous ses ennemis, et qui n'était arrêté dans l'accomplissement de ses desseins par aucune règle morale, par aucun sentiment d'honneur, par le respect pour aucun engagement, échouait toujours dans ses projets par les défauts de son propre caractère; et ce caractère uni à des talents du premier ordre était un des plus étranges, des plus inexplicables, des plus contradictoires qui eût encore été mis en évidence. Cet homme cruel et faux avait naturellement de l'abandon; il avait besoin d'amitié, et il se livrait avec effusion de cœur à ceux qu'il nommait ses amis. Il nous est resté un grand nombre de ses lettres, et leur tournure est presque toujours caressante : on y remarque un mélange de gaieté et de bonhomie, même lorsqu'il donne les ordres les plus sévères ou les plus cruels à ceux qu'il nomme ses amis ou ses compères[2]. Mais séduit surtout par l'habileté et la

[1] Chastellain, c. 327, p. 173. Nous n'avons que des fragments de cet auteur très-prolixe. Les feuillets où il racontait les événements les plus importants de cette histoire sont perdus.

[2] *Voyez* plusieurs de ces lettres dans la Préface de Comines, t. X, p. 138-149;

finesse, il ne choisissait guère ses amis que parmi des hommes d'un esprit délié, qui avaient brillé à ses yeux par des tromperies, qu'il croyait propres à trahir les autres, et qui presque toujours le trahissaient aussi lui-même.

L'homme qui dans ce moment avait le plus de part à ses affections et le plus d'empire sur lui était le cardinal de Ballue, dont l'esprit souple et inventif et le caractère sans foi et sans principes, semblaient s'accorder avec les siens. Fils d'un tailleur ou d'un meunier, il était né au bourg d'Angle en Poitou, en 1421. Il s'était avancé comme prêtre dans la maison de l'évêque de Poitiers, qui l'avait fait son exécuteur testamentaire ; il avait alors détourné les meilleurs effets de la succession de son patron : il avait ensuite accompagné à Rome Jean de Beauvau, évêque d'Angers, et il y avait fort augmenté ses richesses par une aimonie sans pudeur. Vers l'an 1463, le roi l'avait fait conseiller au parlement, et l'avait chargé de lui présenter des sujets pour les promotions ecclésiastiques : l'année suivante il le fit évêque d'Évreux. Peu après son sacre, il fut attaqué et blessé la nuit, en sortant de chez une femme dont il était amoureux en même temps que Charles de Melun, qu'il soupçonna de guet-apens, et qu'il chercha dès lors à perdre : il noircit par des calomnies la réputation de Jean de Beauvau, dont il avait été commensal ; il le força à renoncer à son évêché d'Angers, qu'il se fit donner ensuite. « C'est, disait le roi, un bon diable d'évêque pour » cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » La protection de Louis lui fit enfin obtenir, le 16 septembre 1467, le chapeau de cardinal, qu'il mérita aux yeux de la cour de Rome en faisant confirmer l'abolition de la pragmatique sanction, et en la faisant enregistrer au tribunal du Châtelet [1].

Ballue avait la prétention de servir Louis XI dans les camps aussi bien que dans les conseils, et on l'avait vu un jour monté sur une mule, en rochet et en camail, passer en revue des milices de Paris ; ce qui avait engagé Dammartin à venir demander à haute voix à Louis XI de vouloir bien l'envoyer faire faire leurs exercices aux prêtres du diocèse d'Évreux, tandis que l'évêque d'Évreux inspectait ses soldats [2].

dans le cabinet de Louis XI, éd. de Godefroy, t. III, p. 170 ; et dans Brantôme, grands capitaines. t. II, p. 28.

[1] Duclos, Vie de Louis XI, l. V, p. 346-352. — Notes de Godefroi à Comines, t. IV, p. 209.

[2] Guaguini Compend., l. X, f. 146, verso.

Toutefois Ballue sentait bien que c'était pendant la paix, et par les négociations et les intrigues, qu'il pouvait s'élever plus haut encore. Il était avide d'argent, et on l'accuse d'en avoir reçu des deux mains, de Louis XI et de Charles le Téméraire; il était jaloux de gens de guerre, et en particulier de Dammartin, et il s'attacha à persuader au roi qu'il atteindrait bien mieux le but qu'il se proposait, s'il dominait le duc de Bourgogne par la supériorité de son esprit, que s'il l'humiliait par une victoire qu'il n'était pas sûr de remporter.

Tout brave qu'il était, Louis XI craignait la guerre, et ne pouvait se déterminer à exposer sa supériorité aux chances d'une bataille. Il avait, d'autre part, la plus haute confiance dans son habileté comme négociateur, dans son pouvoir de persuasion, dans l'entraînement de sa conversation, ouverte, caressante et badine. Il se souvenait avec satisfaction d'avoir en peu de temps désarmé la colère de Charles aux conférences de Conflans, et il ne doutait pas de le subjuguer une seconde fois s'il trouvait l'occasion de lui parler encore. Ses flatteurs et ses conseillers, Ballue, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, et le connétable de Saint-Pol, qui, placé entre les deux princes, et vassal de l'un et de l'autre, ne pouvait que perdre à la guerre, le confirmaient dans cette confiance. La plupart des capitaines qui l'avaient servi avant la guerre du bien public étaient tombés dans sa disgrâce; Antoine de Châteauneuf, sire du Lau, Poncet de Rivière et Charles de Melun, lui étaient même représentés par les gens d'Église comme l'ayant trahi; et tandis qu'il en concevait plus de défiance pour tout ce qui était militaire, plus de désir de traiter plutôt que de combattre, il redoublait de sévérité pour punir ces vieilles offenses, et il donnait à Tristan l'Ermite l'ordre de poursuivre les traîtres avec la dernière rigueur. Après avoir fait transporter le sire du Lau au château d'Usson, il voulut le faire enfermer dans une cage de fer que le cardinal de Ballue avait inventée pour punir les prisonniers d'État. L'amiral bâtard de Bourbon, gouverneur du château d'Usson, auquel il en donna l'ordre, répondit, à ce qu'on assure, que si le roi prétendait qu'on traitât ainsi ses prisonniers, il pouvait les garder lui-même [1]. Du Lau trouva moyen de s'échapper en corrompant ses gardes. Quand le roi en fut instruit, il entra dans une furieuse colère; il donna ordre à Tristan l'Ermite de faire le procès de tous ceux qui auraient favorisé cette fuite, et Tristan fit trancher la

[1] Duclos, l. V, p. 318, d'après les papiers de Legrand. — Barante, t. IX, p. 154.

tête au gouverneur du château, au fils de sa femme et au procureur du roi, après leur avoir fait avouer à la torture que c'étaient eux qui étaient coupables [1]. Charles de Melun fut à son tour livré à des commissaires qui lui firent son procès. Il était accusé d'avoir eu quelques communications avec les princes à l'époque où il défendit Paris contre eux, pendant la guerre du bien public. Ballue, dont il avait été le rival en amour, et Dammartin, dont il s'était fait attribuer les biens pendant sa proscription, mirent beaucoup d'acharnement à le poursuivre : on l'interrogea par la torture, puis Tristan lui fit trancher la tête, au petit Andely, le 20 août 1468 [2].

Louis XI croyait, par ces supplices, intimider les traîtres, à l'époque même où il confiait sa liberté, sa vie même, à des intrigants. Jean Vobrissel, un des valets de chambre favoris de Louis XI, fut dépêché à Charles le Téméraire, de Compiègne, où était le roi, pour proposer au duc de le recevoir à Péronne, promettant que cette conférence suffirait pour renouveler leur ancienne amitié, et terminer tous leurs différends. Pour toute sûreté, Louis ne demandait que la parole de son cousin Charles. Celui ci se souciait fort peu de cette entrevue ; il disait qu'ayant fait de grandes dépenses pour assembler son armée, il aimait mieux vider tout d'un temps sa querelle. Louis était, au contraire, si empressé d'entrer en conférences, qu'il fit offrir à Charles 120,000 écus d'or pour payer ses troupes, et que, sans avoir pris plus de sûreté, il lui en fit payer la moitié comptant [3].

Le cardinal Ballue, et Tannegui du Châtel, gouverneur du Roussillon, furent renvoyés au duc pour le presser de convenir d'une entrevue. Il parait qu'ils ne dirent point au roi combien le duc s'en souciait peu ; d'autre part, ils tranquillisèrent celui-ci sur les nouvelles qu'on recevait alors de la fermentation qu'on éprouvait à Liége, en conséquence des intrigues du roi. Enfin ils rapportèrent à Louis une lettre de la main même de Charles, datée de Péronne le 8 octobre, dans laquelle il disait au roi : « Monseigneur, si votre plaisir est venir en » cette ville de Péronne, pour nous entrevoir, je vous jure et promets, » par ma foi et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer

[1] J. de Troyes, p. 175. — Guaguini Compend., l. X, f. 147, recto.

[2] *Ibid.* — *Ibid.* — Cabinet de Louis XI, c. 11, p. 178, édit. du Comines de Godefroy, t. III.

[3] Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 5, p. 43. — J. de Troyes, t. XIII, p. 178 — Duclos, t. V, p. 323. — Barante, t. IX, p. 150.

» et séjourner, et vous en retourner sûrement à votre bon plaisir, » toutes les fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans » qu'aucun empêchement de ce faire soit donné à vous ni nul de vos » gens, par moi ne par autre, pour quelque cas qui soit ou puisse » advenir [1]. »

Louis faisait lui-même assez peu de cas de ses promesses, et il ne redoutait le parjure que lorsqu'il avait juré sur la vraie croix de Saint-Laud, parce qu'il était persuadé que, dans ce cas, celui qui avait faussé son serment mourait dans l'année. Cependant, sans autre garantie que la lettre de Charles, il n'hésita point à se confier à son ennemi. Ce qu'il avait voulu une fois, il le désirait avec passion, et tous les obstacles disparaissaient devant l'accomplissement de cette volonté. En vain Dammartin et les maréchaux Rouhault et Lohéac s'efforçaient de le dissuader de ce voyage; il partit le 9 octobre pour Péronne, avec une garde de quatre-vingts Écossais et une soixantaine d'autres cavaliers. Le connétable, le cardinal de Ballue, le duc de Bourbon, avec le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, ses frères, le confesseur du roi, enfin l'évêque d'Avranches, l'accompagnèrent. Philippe de Crèvecœur vint à sa rencontre avec les archers du duc. Celui-ci s'avança lui-même pour le recevoir jusqu'à la rivière Doing; les deux princes rentrèrent ensemble dans Péronne. Le roi appuyait familièrement sa main sur l'épaule du duc, en causant avec lui. Il fut logé dans la maison du receveur de la ville, parce que le château était vieux, inhabité et mal en ordre [2].

Mais au moment même où le roi entrait dans Péronne, l'armée du duché de Bourgogne, commandée par le sire de Neuchâtel, maréchal de ce duché, y entrait par une autre porte. Elle avait été levée pour faire la guerre à la France, et elle était animée des sentiments les plus hostiles. Neuchâtel se regardait comme injustement dépouillé par le roi de la seigneurie d'Épinal : il avait accueilli dans son armée tous les mécontents et les bannis de la France : du Lau, Poncet de Rivière, Durfé, et ce même Philippe de Bresse que le roi avait retenu en prison pendant deux ans. Ces seigneurs se présentèrent aussitôt au duc; ils

[1] Preuves de Comines, t. XI, p. 520.

[2] Mém. de Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 5, p. 46. J. de Troyes, p. 180. — Olivier de la Marche, t. IX, l. II, c. 3, p. 210. — Amelgardus. Lud. XI, l. II, c. 21, f. 274. — Franc. Belcarii Comment., l. II, p. 36. — Guaguini Compend., l X, f. 147, verso. — Pauli Æmilii de Rebus Gest. Francor., p. 346.

se déclarèrent prêts à le servir envers et contre tous; mais ils le prièrent en même temps de garantir leur sûreté, puisqu'ils se trouvaient en présence de leur plus grand ennemi. Louis, averti aussitôt de l'accueil que recevaient ces exilés, commença à se troubler et à s'accuser d'imprudence. Il craignit qu'ils ne tentassent contre lui quelque attaque nocturne dans la maison bourgeoise qu'il habitait, et il demanda à être logé dans le château, où ses Écossais pourraient tout au moins le défendre contre une surprise. Le duc le lui accorda sans difficulté, et les conférences commencèrent [1].

Le roi offrait à Charles de confirmer les traités de Conflans et d'Arras; il ne lui demandait en retour autre chose que de se lier à lui par un serment de fidélité envers et contre tous. Charles persistait à réserver ses alliés, soit le roi d'Angleterre, soit les deux ducs de Bretagne et de Normandie, encore que ces deux-ci l'eussent les premiers abandonné. Quelque aigreur se manifestait déjà dans cette discussion, lorsque, le second jour, des nouvelles reçues de Liége remplirent tout à coup les Bourguignons d'horreur et de colère. Louis XI, quand il s'était résolu à faire la guerre au duc de Bourgogne, avait envoyé des émissaires à Liége pour soulever cette ville contre son oppresseur; il avait ensuite changé trop rapidement de système pour avoir le temps de défaire ce qu'il avait fait; d'ailleurs il n'était pas facile d'arrêter la fermentation des Liégeois. Cette ville, remplie d'une immense population d'artisans braves, querelleurs, brutaux et ignorants, était presque toujours gouvernée par les passions de la multitude. Celle-ci se confiait en sa force, et ne comprenait pas que personne pût lui résister. Louis de Bourbon, évêque de Liége, prélat voluptueux et efféminé, qui s'était mis sous la protection des ducs de Bourgogne, et qui avait sanctionné tous les actes tyranniques de Charles et de son père contre les droits et les libertés de ses sujets, n'inspirait aux Liégeois ni affection ni estime. Le duc venait de lui donner l'avis ou l'ordre de sortir de Liége, et de se retirer à Tongres avec le sire d'Himbercourt, qui représentait le duc dans cet évêché. La populace de Liége résolut de les ramener tous deux de force dans la ville. Deux mille hommes surprirent Tongres dans la nuit du 9 au 10 octobre, saisirent le sire d'Himbercourt, l'évêque et ses chanoines, et les ramenèrent en triomphe vers Liége. En chemin, Guillaume de Wilde, prévôt de la ville, rendit la liberté à Himbercourt,

[1] Phil. de Comines, l. II, c. 5, p. 49, 50. — Plancher, Hist. de Bourgogne, t. VI, l. XXI, p. 367. — Duclos, l. V, p. 325. — Barante, t. IX, p. 158.

qui avait toujours montré beaucoup de bienveillance aux Liégeois. Les chanoines étaient, au contraire, fort odieux au peuple : quinze ou seize d'entre eux furent tués; leurs membres dépecés, furent portés au bout des piques, autour de l'évêque, et ces forcenés se les jetaient souvent les uns aux autres par une féroce plaisanterie [1].

Les fuyards de Tongres, en arrivant à Péronne, racontèrent ces scènes effroyables, et les exagérèrent encore. Dans les premiers moments, on assurait que l'évêque et Himbercourt avaient été mis en pièces, et qu'on avait reconnu les ambassadeurs français au milieu de la populace furieuse. Charles se figura que Louis était venu à Péronne pour l'endormir dans la sécurité, tandis qu'on attaquerait ses quartiers. Il jura de se venger d'une manière terrible : il fit placer à l'instant une garde de ses archers à la porte du château, où le roi fut dès-lors prisonnier. En plaçant cette garde, on dit d'abord à Louis qu'elle était destinée à arrêter un voleur, et à recouvrer une cassette de diamants qui avait été enlevée à Charles. Bientôt cependant on rapporta au roi la cause de tout ce mouvement, et les menaces et les propos insultants de Charles : en même temps on lui montrait tout près de lui la grosse tour où Charles le Simple était mort, en 929, après avoir été tenu quatre ans enfermé, par Héribert, comte de Vermandois [2]. Louis, frappé de cette image, sentait tout le danger de sa position. En effet, si ceux qui dans ce moment entouraient le duc avaient entretenu sa colère, le roi ne serait jamais sorti vivant de ses mains. Heureusement Comines se trouva seul auprès de lui, avec deux valets de chambre, dans cette première journée, et il prit à tâche de le calmer avec adresse. Le roi n'avait avec lui qu'une douzaine de ses serviteurs dans le château ; les autres, logés dans la ville, étaient introduits par le guichet, les uns après les autres, quand il les faisait demander. Ce fut par eux qu'ayant tiré 15,000 écus de sa cassette, il les fit distribuer parmi les conseillers de Bourgogne, en accompagnant ce présent de son apologie. Aucun serviteur du duc n'arrivait jusqu'à lui ; c'étaient les siens qui allaient de sa part offrir de jurer la paix aux conditions qui lui avaient été proposées deux jours auparavant; à quoi il ajoutait qu'il aiderait le duc à punir les Liégeois. La nuit calma quelque peu le duc de Bourgogne. Le lendemain, il assembla son conseil, et les délibérations s'y prolongèrent pendant une partie de la seconde nuit. Quelques-uns propo-

[1] Phil. de Comines, l. II, c. 7. p. 53.
[2] *Ibid.*, c. 7, p. 59. — Franc. Belcarii Comment., l. II, p. 37.

sèrent que le duc fît venir le duc de Normandie, et signât avec lui une paix avantageuse à tous les princes du sang. Ceux-là entendaient bien que le roi ne serait pas remis en liberté : « Car on ne délivre jamais, » ou à peine, dit Comines, si grand seigneur quand on lui a fait si » grande offense. » Le courrier qu'on devait envoyer au duc de Normandie était déjà tout prêt dans l'antichambre. Cependant la plupart des conseillers s'effrayaient de la trahison qu'allait commettre le duc de Bourgogne, en ne respectant point un sauf-conduit qu'il avait donné de sa propre main. Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, faisait valoir les conditions offertes par le roi, qui décidaient à l'avantage du duc toutes les contestations pendantes depuis si longtemps avec la couronne, en laissant pour otages le duc de Bourbon, le cardinal son frère, le connétable et plusieurs autres [1].

En effet, le traité fut dressé de manière à confirmer toutes les prétentions les plus exagérées de la maison de Bourgogne, toutes celles que, depuis trente ans, le feu roi avait repoussées. Il fallut renoncer à toutes les réserves de souveraineté, à toute juridiction du parlement sur les villes de la Somme, sur le Vimeu, sur la Flandre; il fallut enfin que Louis se résignât à l'humiliation de marcher lui-même contre les Liégeois, qu'il avait poussés à reprendre les armes, et qu'il les punît pour avoir fait ce qu'il les avait sollicités de faire; encore fut-il difficile d'engager Charles à se contenter de ces conditions. La troisième nuit, il ne se déshabilla point, non plus que les deux précédentes; mais après s'être jeté quelques moments sur son lit, il se relevait, se promenait avec agitation, menaçait Louis à haute voix, et parlait de prendre les partis les plus violents. Enfin, le matin du 14 octobre, il se fit annoncer chez le roi par les sires de Créqui, de Charni et de la Roche, et il entra dans l'appartement où Louis était détenu. « Celui-ci, dit Olivier de » la Marche, présent à l'entrevue, ne put celer sa peur. Mon frère, » dit-il au duc, ne suis-je pas sûr en votre maison et en votre pays? » Et le duc lui répondit : Oui, monsieur, et si sûr, que si je voyais » venir un trait d'arbalète sur vous, je me mettrois au-devant pour vous » garantir. Et le roi lui dit : Je vous remercie de votre bon vouloir, » et veux aller où je vous ai promis; mais je vous prie que la paix soit » dès maintenant jurée entre nous [2]. » Comines, qui était également

[1] Phil. de Comines, l. II, c. 9, p. 70. — Olivier de la Marche, l. II, c. 3, p. 211. — Franc. Belcarii, l. II, p. 37. — Pauli Æmilii, p. 547.
[2] Olivier de la Marche, l. II. p. 212.

présent, dit que « comme le duc arriva, la voix lui trembloit, tant il » étoit ému et prêt de se courroucer. Il fit humble contenance du corps, » mais son geste et paroles étoient âpres [1]. » Le roi avait été secrètement averti combien il y aurait eu de danger pour lui à refuser quoi que ce fût. Dans le traité qu'on lui présentait, l'apanage de son frère était changé de nouveau : au lieu de la Normandie, il devait recevoir la Champagne et la Brie, avec quelques seigneuries voisines. Le roi approuva tout ; il promit de nouveau de marcher contre Liége avec le duc, et d'y mener autant ou aussi peu de troupes que celui-ci voudrait [2]. Le roi portait toujours avec lui le morceau de la vraie croix que Charlemagne avait possédé, et qu'on nommait la croix de Saint-Laud, parce qu'on le conservait dans l'église de Saint-Laud d'Angers. Cette relique, qui inspirait au roi une sorte de terreur, parce qu'il lui supposait le pouvoir de se venger dans l'année d'un parjure, fut tirée de ses coffres, et placée entre les deux souverains, qui posèrent la main dessus pour jurer la paix, après quoi les cloches furent mises en branle ; les deux princes déjeunèrent ensemble, puis montèrent à cheval pour se faire voir dans la ville [3].

Dès le lendemain de la signature du traité, le duc se mit en route pour attaquer Liége, conduisant le roi avec lui. Celui-ci n'avait pu rassembler que trois cents hommes d'armes, qu'il rencontra à Cambrai. Le duc au contraire avait une belle et nombreuse armée. Les Flamands et les Picards étaient sous ses ordres immédiats : le sire de Neufchâtel commandait les Bourguignons. Le comte de Bresse ayant avec lui ses deux frères, le baron de Romont et l'évêque de Genève, conduisait un corps de Savoyards ; enfin les hommes de Luxembourg, de Limbourg, de Hainaut, de Namur, marchaient aussi sous leurs drapeaux respectifs. Charles arriva devant Liége le 21 octobre.

Le roi n'hésita point à faire prendre à ses gens la croix de Saint-André, devise du duc, son vassal, et à répondre lui-même par le cri de *Vive Bourgogne!* aux Liégeois, qui criaient *Vive le Roi! Vive la*

[1] Comines, l. II. c. 9, p. 74.

[2] Le traité de Péronne se trouve dans Godefroi, Preuves de Comines, t. IV, p. 255-274 ; la ratification en Parlement, p. 274, et les pièces annexées, p. 277-305; dans Dumont, Corps diplomat., t. III, p. 394, et dans le recueil des traités de paix, t. I, p. 567.

[3] Olivier de la Marche, t. IX, c. 3, p. 212. — Phil. de Comines, t. XI, l. II, c. 9, p. 70-78. — J. de Troyes, t. XIII, p. 181. — Histoire de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 370. — Duclos, t. I, l. V, p. 330. — Barante, t. IX, p. 166.

France! La rage de ces pauvres gens fut extrême, lorsqu'ils ne purent plus douter qu'ils étaient attaqués par l'allié lui-même qui les avait excités à prendre les armes. Quoique leurs murailles fussent encore renversées depuis le précédent siége, et leurs fossés comblés, ils résolurent de se défendre à outrance. Le premier jour, ils firent une vigoureuse sortie; mais ils furent repoussés avec perte. Dans la nuit suivante ils attaquèrent avec une nouvelle impétuosité l'avant-garde, qui s'était logée à leurs portes; ils la mirent en fuite, quoiqu'elle fût forte de près de deux mille hommes, et ils répandirent l'alarme dans toute l'armée. Le duc les repoussa, sans permettre qu'on réveillât Louis, qui ne fut instruit de cette attaque que le lendemain. Dans cette journée, l'armée entière se logea aux pieds des murs; mais, la nuit suivante, une nouvelle sortie des Liégeois la mit encore en danger; et, cette fois, ce fut Louis qui, avec autant de sang-froid et de prudence que de bravoure, dirigea la manœuvre par laquelle ils furent forcés à la retraite. Huit jours entiers, les Liégeois, sans murailles, sans artillerie, sans cavalerie, sans alliés, tinrent tête aux deux souverains. Les habitants du Franchemont, contrée montueuse très-rapprochée de Liége, accouraient dans la ville pour prendre part à sa défense, et montraient plus de valeur encore que les Liégeois; d'autre part, ceux des habitants qui étaient les moins propres à porter les armes s'échappaient de nuit avec leurs effets les plus précieux pour se réfugier dans les Ardennes. La nuit du 29 au 30 octobre, six cents hommes du Franchemont arrivèrent par derrière jusqu'aux logis du roi et du duc de Bourgogne, et les mirent dans le plus grand danger. Charles, toujours prêt à soupçonner Louis de trahison, d'autant plus peut être qu'il l'avait trahi le premier, ne songea d'abord à se défendre que contre lui; lorsqu'il eut mieux reconnu ses assaillants cependant, ces braves gens furent entourés, et périrent presque tous. Le lendemain était un dimanche; le peu de combattants qui restaient dans la ville, comptant sur la sainteté du jour, se livraient au repos, quand, à huit heures du matin, l'armée de Bourgogne entra par les brèches, que personne ne songeait à défendre. La population alarmée se réfugia dans les églises; mais elles ne furent pas plus respectées que ne l'avait été le jour du repos. La cathédrale de Saint-Lambert, où le roi et le duc avaient été rendre grâce, fut seule préservée du pillage. Comme les Liégeois ne faisaient aucune résistance, le massacre s'arrêta après que les Bourguignons en eurent tué deux cents environ; ils laissèrent s'enfuir le reste

par le pont de la Meuse, tandis qu'ils ne s'occupaient plus qu'à piller. Quarante mille hommes étaient entrés dans cette malheureuse ville, auxquels on avait donné licence de s'abandonner à toutes leurs plus odieuses passions. Les uns assouvissaient leur soif de débauche, d'autres leur cupidité, en s'efforçant d'arracher aux malheureux qu'ils arrêtaient le secret de leurs trésors cachés. Ceux qui s'étaient enfuis vers les Ardennes n'échappaient point à ces calamités ; les uns y périssaient de faim, de froid et de misère ; d'autres tombaient entre les mains des gentilshommes du pays, qui les dépouillaient, et les assommaient, pour s'en faire un mérite auprès du duc, encore qu'ils eussent auparavant combattu à leurs côtés ; d'autres enfin étaient arrêtés sur la frontière par les troupes françaises, et renvoyés à Charles, qui les faisait mourir [1].

Louis cependant montrait à tous les Bourguignons un visage riant ; il célébrait leur bravoure et celle de leur duc ; il se disait rempli de joie de la punition qu'ils avaient infligée à une ville toujours remuante. Quand il eut rejoint Charles, il répéta ces flatteries avec plus de chaleur encore, et il réussit ainsi à calmer enfin sa colère et sa défiance. Le duc lui demanda de ratifier de nouveau le traité de Péronne. Il le fit avec empressement. Le duc demanda encore qu'il pardonnât à du Lau, la Rivière et Durfé. Volontiers, dit le roi ; mais vous pardonnerez aussi, mon frère, au comte de Nevers et à la maison de Croy. A cette condition le duc n'insista pas, et les deux princes se séparèrent le 2 novembre, avec plus de démonstrations d'amitié qu'ils ne s'en étaient encore donné. Tandis que le duc accompagnait le roi à une demi-lieue en dehors de Liége, celui ci, paraissant se raviser tout à coup, lui dit : « Si d'aventure mon frère qui est en Bretagne ne se contentoit du partage que je lui baille pour l'amour de vous, que voudriez-vous que je fisse ? » Ledit duc lui répondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut prendre, mais que vous fassiez qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. » Le roi sut bientôt mettre à profit ces dernières paroles. Il se dirigea vers Senlis, tandis que le duc de Bourgogne revint à Liége, où il passa encore huit jours, et il les consacra à compléter la destruction de cette malheureuse ville. On fouillait, par son ordre, les caves et toutes les cachettes des maisons, et tous les habitants qu'on y découvrait, on les noyait dans la Meuse. Le 9 novembre,

[1] Phil. de Comines, l. II, c. 13, p. 98.

Charles ressortit de la ville pour aller ravager le pays de Franchemont; mais il y laissa un corps de sapeurs du Limbourg, chargés d'isoler d'avec le reste de la ville les églises, et environ trois cents maisons cléricales qu'il voulait conserver. Quand ils eurent ainsi coupé la communication, tout le reste fut détruit par le feu, et à quatre lieues de distance, dans les montagnes, l'armée entendit encore les cris épouvantables de ceux qui périssaient au milieu des flammes [1].

Le roi était impatient de rentrer en France pour empêcher que sa courte captivité et les concessions qu'il avait été forcé de faire à ses ennemis n'apportassent un plus grand désordre dans ses États. Il avait fort redouté que le comte de Dammartin, qui commandait une belle armée sur la frontière, ne fit, pour lui rendre la liberté, quelque tentative qui aurait pu lui coûter la vie. Il avait écrit, à plusieurs reprises, à Dammartin, l'assurant que c'était sans nulle contrainte et de bon cœur qu'il allait à Liége. « Monsieur le grand maître, lui écrivait-il le » 22 octobre, tenez-vous sûr que je ne vais en ce voyage de Liége par » contrainte nulle, et que je n'allai oncques de si bon cœur en voyage, » comme je fais en cestui-ci. Et puisque Dieu m'a fait grâce et Notre-» Dame, que je me suis armé avec monsieur de Bourgogne, tenez-vous » sûr que jamais nos brouilleurs de par delà ne le sauroient faire armer » contre moi. Monsieur le grand maître, mon ami, vous m'avez bien » montré que m'aimez, et m'avez fait le plus grand service que pour-» riez faire (en empêchant toute hostilité); car les gens de monsieur » de Bourgogne eussent cuidé que je les eusse voulu tromper, et ceux » de par delà eussent cuidé que j'eusse été prisonnier; ainsi, par défiance » les uns des autres, j'étois perdu [2]. » Louis avait recommandé à Dammartin de congédier l'arrière-ban et les francs-archers, en se gardant bien qu'ils ne se portassent à quelque violence; mais Dammartin, qui remarqua qu'un secrétaire du duc surveillait sans cesse l'envoyé du roi, ne voulut pas exécuter cet ordre. Il chargea au contraire ce secrétaire « d'assurer le duc que si le roi ne revenoit bientôt, tout le royaume le » viendroit querir. » En même temps il se tint en repos, jugeant bien

[1] Phil. de Comines. t. XI, l. II, c. 11 à 13, p. 85-111. — Olivier de la Marche, t. IX, l. II, c. 3, p. 214-216. — J. de Troyes, t. XIII, p. 184. — Amelg. Lud. XI, l. II. c. 22. 23 et 24, p. 277, 280 et 284. — Meyer, Annal. Flandr., l. XVII. f. 346. — Duclos, Hist. de Louis XI, t. V, p. 338. — Barante, t. IX, p. 188. — Plancher, Hist. de Bourgogne. t. IV. l. XXI. p. 372.

[2] Cabinet de Louis XI, Ed. de Godefroy, t III, p. 179 et 181.

qu'un secours intempestif pouvait faire à Louis plus de mal que de bien. Dès que le roi fut arrivé à Senlis, il y fit venir ses officiers du parlement et de la chambre des comptes, et il leur donna l'ordre d'entériner sans contradiction, et d'accomplir dans tous ses articles le traité de Péronne. Ce traité fut publié à Paris, le 19 novembre, et en même temps le roi fit menacer des peines les plus sévères ceux qui se permettraient aucun blâme, aucun manque de respect à l'égard du duc de Bourgogne [1].

Cependant le roi était honteux du piége où il était allé se jeter de lui-même; il ne voulut point entrer dans Paris, pour ne pas s'exposer aux propos du peuple; il craignait même si fort les railleries auxquelles il sentait qu'il devait être en butte, qu'il fit saisir toutes les pies, les geais, les corbeaux auxquels on avait appris à parler, et enregistrer les mots que leurs maîtres leur avaient enseigné à prononcer, pour punir tous ceux qui leur auraient fait répéter le nom ou de Péronne, ou de Pérette de Châlons, bourgeoise de Paris, alors sa maîtresse [2]. En même temps il cherchait, autant qu'il dépendait de lui, à réparer sa faute. Déterminé à ne pas renouveler la guerre de Bourgogne, et à ne donner à Charles aucun sujet de plainte, il désarmait sur cette frontière, et il faisait passer Dammartin dans les provinces du midi.

Toutefois il ne renonçait point à son plan général, de ramener les princes du sang à l'obéissance; c'était, en effet, la seule manière d'affermir et de conserver la royauté. Il voyait avec plaisir Jean, duc de Calabre, qui était appelé à hériter de tous les domaines de la maison d'Anjou, de la Provence, de la Lorraine, du Barrois et du Maine, se livrer à une ambition nouvelle, et employer contre les nations étrangères un courage et des talents qu'il redoutait. Ce n'était plus au trône de Naples que prétendait ce prince, mais à celui d'Aragon. Des Catalans n'avaient pu pardonner à leur roi Jean II, ou à sa femme, l'empoisonnement de ses deux enfants. Après la mort du prince de Viane, ils lui avaient opposé don Pedro de Portugal, qu'ils proclamèrent leur roi; mais celui-ci étaut mort le 29 juin 1467, ils offrirent leur couronne à René d'Anjou, qui leur envoya à sa place son fils Jean, avec huit mille combattants, Angevins, Provençaux, Lorrains et Barrois. La guerre de Catalogne se prolongea jusqu'au 16 décembre 1470, que le

[1] J. de Troyes, t. XIII, p. 186. — Duclos, l. V, p. 331. — Barante, t. IX, p. 208-214. — Guaguini Compend., l. X, f. 147, verso.
[2] *Ibid.*, p. 187. — Guaguini Compend., l. X, f. 148, recto.

duc de Calabre mourut à Barcelone, de maladie. Louis XI lui avait fourni quelques secours, et en avait promis davantage; c'était, en partie, pour l'appuyer qu'il faisait passer Dammartin, avec ses meilleures troupes, dans le midi. Mais il s'aliéna ainsi le roi d'Aragon, dont il avait recherché l'amitié au commencement de son règne; et, quand la guerre de Catalogne fut terminée, il fut appelé à défendre contre lui le Roussillon, qu'il avait acquis de lui [1].

(1469.) Un second motif de Louis pour envoyer Dammartin avec son armée dans le midi, était la nécessité de contenir dans l'obéissance les princes de la maison d'Armagnac, dont la mauvaise foi avait excité son juste ressentiment. Deux fois déjà il avait pardonné les trahisons du comte d'Armagnac, et de son cousin le comte de Pardiac, qu'il avait fait duc de Nemours; et cependant il découvrait sans cesse de nouvelles conspirations de ces seigneurs contre lui. Le 26 janvier 1469, Louis nomma le comte de Dammartin son lieutenant général en Guienne, Languedoc, Périgord, Auvergne et Limousin; le chargeant particulièrement de réprimer les désordres des gens de guerre; le comte d'Armagnac se croyant menacé, écrivit à Édouard IV au mois de mars suivant, pour l'inviter à tenter une descente en Guienne, lui promettant de lui livrer Toulouse, et de le joindre avec le duc de Nemours et le sire d'Albret, à la tête de quinze mille combattants [2].

Louis avait encore une autre vue sur ces provinces. Il ne pouvait se résoudre à mettre son frère en possession de l'apanage qu'il lui avait promis par le traité de Péronne. Il sentait que, s'il livrait la Champagne et la Brie à un prince faible, dominé par ses ennemis, et toujours sollicitant la protection du duc de Bourgogne, c'était la même chose que s'il cédait ses provinces au duc lui-même, son plus redoutable adversaire. Il mettait ainsi la Bourgogne en communication directe avec les Pays-Bas, et il ouvrit aux Bourguignons son royaume, jusqu'aux portes même de Paris. Il aimait donc mieux donner à son frère un apanage beaucoup plus considérable, mais éloigné du duc de Bourgogne, et il lui fit offrir le duché de Guienne en échange, qu'il proposait même d'agrandir pour lui. Le duc de Bretagne et Charles de France étaient alors tous deux gouvernés par Odet d'Aydie, sire de

[1] G. Chastellain, t. XLIII, c. 311, p. 129. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 876-880. — J. de Troyes, p. 189. — Hist. de René d'Anjou, t. II, l. VI, p. 167, 176.
[2] Hist. gén. du Languedoc, l. XXXV, p. 39.

Lescuns, gentilhomme né et marié en Guienne, que le duc de Bretagne avait envoyé au roi au mois de décembre, pour terminer les difficultés qui arrêtaient encore l'exécution du traité d'Ancenis [1]. Louis profita de cette entrevue pour faire accepter au Gascon convoiteux des présents considérables, et le gagner entièrement à ses intérêts. Il lui fit même signer, le 6 février, la promesse « de servir désormais le roi » comme s'il étoit dans sa maison, et de ne se mêler des faits du seigneur Charles que pour faire service au roi, et non à lui [2]. »

Charles de France, faible, inconstant, incapable de comprendre les affaires, ne s'occupant uniquement que de ses plaisirs, était assez disposé à accepter l'échange qui lui était offert; mais une intrigue s'était formée à la cour même de France pour contrarier les desseins du roi. Depuis l'entrevue de Péronne, Louis avait conçu quelque défiance contre le cardinal de Ballue, qui la lui avait conseillée, et il avait au contraire élevé dans sa faveur Dammartin et les autres qui avaient voulu l'en détourner. Ce fut, à ce qu'il semble, un des motifs du cardinal pour trahir son maître et son bienfaiteur en faveur du duc de Bourgogne . d'ailleurs cet homme, qui ne s'était élevé que par l'intrigue, et qui n'avait plu à Louis que par son adresse à suivre les voies les plus tortueuses, était entraîné par ses habitudes, même en dépit de ses intérêts, à tromper ceux qui se confiaient en lui. De concert avec Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, qui avait été attaché à Charles de France, il était entré en correspondance avec le duc de Bourgogne; il l'avertissait des efforts que faisait Louis pour engager son frère à accepter la Guienne en échange contre la Champagne, et il lui suggérait ce qu'il avait à faire pour l'empêcher [3].

Le duc de Bourgogne envoya, au mois de février, des ambassadeurs à Louis, pour le presser de mettre son frère en possession de l'apanage qu'il lui avait promis. Louis les fit retenir aussi longtemps qu'il put à Paris, en leur faisant donner chaque jour de nouvelles fêtes, tantôt par le cardinal de Ballue, tantôt par le président du parlement, celui de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et d'autres magistrats [4]. Cependant il pressait son frère Charles de terminer avec lui l'échange qu'il lui avait proposé; mais Charles, averti par le duc de Bourgogne

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 707.
[2] Barante. t. IX, p. 215.
[3] Preuves de Godefroi à Comines, t. IV, p. 209.
[4] J de Troyes, p 189.

de ne pas se séparer de lui, n'avait le courage ni de refuser ni d'accepter les offres que Tannegui du Châtel avait été chargé, par le roi, de lui faire; et, pour gagner du temps, il faisait des pèlerinages à divers sanctuaires de Bretagne, comme son frère avait accoutumé de faire [1].

Sur ces entrefaites, vers le milieu d'avril, un prêtre, nommé *Simon Bélée*, appartenant à l'évêque de Verdun, fut arrêté, et conduit au roi, à Amboise; on avait trouvé une lettre cousue dans ses habits, que le cardinal de Ballue adressait au duc de Bourgogne. La peur lui fit bientôt expliquer toute la négociation dont il était chargé. Le roi apprit ainsi que les deux prélats trahissaient les secrets de leur maître, et, de concert avec le duc de Bourgogne, excitaient Charles de France à rejeter les termes qui lui étaient offerts. Louis entra contre eux dans une furieuse colère; il les manda aussitôt à Tours, où les deux prélats arrivèrent sans se douter de rien, jusqu'au moment où on les conduisit en prison. Le cardinal cependant demanda et obtint une audience du roi. Pendant plus de deux heures, on les vit s'entretenir en se promenant ensemble sur le chemin qui mène d'Amboise à Notre-Dame de Cléry, où Louis allait en pèlerinage. On ne sut point si Ballue s'efforça de fléchir, par des aveux et des supplications, le monarque qui l'avait appelé son ami, ou s'il protesta de son innocence. Louis voulait que les rigueurs qu'il nommait sa justice fussent enveloppées d'un impénétrable mystère, et la vue de ceux qu'il condamnait à la souffrance ne lui inspirait aucune compassion. En congédiant Ballue, il le fit enfermer au château de Montbazon, et il nomma une commission de huit seigneurs ou magistrats pour faire son procès. Comme il mit à leur tête le redoutable Tristan l'Ermite, et qu'il partagea entre eux, par avance, les effets les plus précieux de celui qu'ils devaient condamner, on vit bien quelle sentence il attendait d'eux. Le reste des biens du cardinal fut séquestré, son argent et sa vaisselle furent portés au trésor royal [2]. Amelgard assure que l'agent de Ballue auprès de Charles de France, Thomas de Loraille, mourut bientôt après, empoisonné dans un repas, avec trois ou quatre personnes de sa famille. Le jeune prince n'étant plus excité par personne à s'opposer aux vues du roi, fut créé duc

[1] Phil. de Comines, l. II, c. 15, p. 115. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 707.

[2] J. de Troyes, p 192-196. — Phil. de Comines, l. II, c. 15, p. 114. — Amelg.. Ludov. XI, l. II, c. 25, f. 287. — Duclos, l. V, p. 346-356. — Barante, t. IX, p. 217-225.

de Guienne, par lettres patentes, datées d'Amboise le 29 avril 1469. Ce duché fut étendu jusqu'à la Charente, et comprit le Périgord, l'Aunis, la Saintonge, et plusieurs districts détachés du Languedoc. En même temps une amnistie fut publiée en faveur de tous ceux qui avaient agi contre le roi pour le service de son frère ou du duc de Bretagne [1].

L'établissement de Charles dans son nouveau duché de Guienne n'aurait été guère moins dangereux pour Louis que celui auquel il renonçait en Champagne, s'il avait dû s'y trouver entouré des princes de la maison d'Armagnac, toujours engagés dans quelque rébellion. Aussi le comte de Dammartin avait-il commission de les soumettre. Il avait obtenu pour cet objet cent vingt mille livres des états du Languedoc, assemblés à Montpellier au mois de mai 1469; il avait rassemblé quatorze cents lances et dix mille francs-archers; le bâtard de Bourbon, le maréchal de Lohéac, les sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne, commandaient sous ses ordres. Il marcha d'abord contre Jean V, comte d'Armagnac. Mais celui-ci n'osa point l'attendre, et sortit du royaume. Le parlement de Paris l'ajourna à comparaître le 28 septembre; Armagnac n'obéit point : le procès fut prolongé par les délais qu'on accordait toujours aux grands seigneurs, et ce ne fut que le 7 septembre 1470 qu'un arrêt déclara ce comte criminel de lèse-majesté, et confisqua ses biens. Louis, au lieu de les donner au duc de Guienne, auquel il les avait promis, les partagea entre plusieurs seigneurs de sa cour. Dammartin conduisit ensuite son armée contre Jacques, duc de Nemours; mais, quoique Louis n'eût pas moins de ressentiment contre ce seigneur que contre son cousin d'Armagnac, il résolut de l'épargner pour cette fois, et il donna, le 8 décembre, à Dammartin des pouvoirs pour traiter avec lui. Nemours livra quelques places de sûreté à ce général; il prêta serment de fidélité au roi, et le fit prêter à ses vassaux; il se soumit enfin, s'il y manquait, à ce que tous ses domaines fussent confisqués, et à ce qu'il fût jugé lui-même comme un simple particulier, et non comme pair de France. Ce traité fut signé à Saint-Flour en Auvergne, le 17 janvier 1470 [2].

[1] Histoire générale du Languedoc, l. XXXV, p. 40. — Lobineau, Histoire de Bretagne, l. XIX, p. 708. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII. p. 110. — Amelgard., Lud. XI, l. II, c. 26, f. 289. — Cabinet de Louis XI, Godefroy, t. III, p. 183.

[2] Cabinet de Louis XI, dans Godefroy, t. III, sur le comte d'Armagnac, p. 189.

Tandis que Dammartin pacifiait ainsi le Midi, Louis XI offrait à son frère de l'y mettre en possession du plus grand apanage qu'eût jamais eu prince de France. Mais le duc de Guienne, toujours indécis, toujours inconséquent, avait recommencé à négocier avec les ennemis du roi. Il avait signé un engagement qui le mettait presque dans la dépendance du duc de Bretagne; il avait fait demander à Édouard IV, par l'entremise du duc de Bourgogne, un sauf-conduit pour pouvoir se retirer en Angleterre, avec une suite de cinq cents personnes et tous ses trésors [1]. Cependant ramené à ses premiers projets par Odet d'Aydie et Gilbert de Chabannes, il partit enfin de Redon pour se rendre à la Rochelle, où il prêta, le 19 août, sur la croix de Saint-Laud, le serment de fidélité et d'obéissance, en prenant possession de son nouvel apanage [2].

Ce n'était pas assez pour la sûreté de Louis; il voulait avoir une entrevue avec son frère; comptant, pour ramener cet homme faible à l'obéissance, sur l'ascendant qu'il savait gagner dès qu'on l'approchait, sur cette familiarité et cette aisance de conversation qu'il savait prendre à volonté. Le duc, au contraire, avait peur de cette conférence; il paraît qu'il avait entendu raconter comment Louis, en apprenant la mort d'Alphonse frère de Henri IV roi de Castille, s'était écrié : « La pâque Dieu, » le roi de Castille est bien heureux [3]! » Lorsqu'il consentit à voir le roi, il exigea des précautions qui surpassaient celles du pont de Montereau. Ce fut aussi un pont, mais un pont de bateaux qui fut construit pour la conférence, près de l'embouchure de la Sèvre, au milieu des grands marais qu'elle traverse entre la Saintonge et le Poitou. On choisit encore le 24 septembre, jour de la pleine lune, pour que les eaux qui faisaient la sûreté du jeune prince fussent plus élevées. Sur un des bateaux du pont, une loge avait été construite pour la conférence : elle était partagée par un grillage en fer et en bois. Louis devait laisser au village de Puyravault les quatre cents chevaux qui l'avaient accompagné jusque-là, et entrer sur le pont de bateaux avec douze compagnons désarmés seulement. Le duc de Guienne devait laisser sa garde au château

193, et sur Nemours, p. 195. — Hist. générale du Languedoc, l. XXXV, p. 41. — Barante, t. IX. p. 250.

[1] En date du 6 mai. — Rymer, t. XI, p. 644.

[2] Ordonn. de France, t. XVII, p. 209, 255, 258. — Guaguini Commend., l. X, f. 148, recto.

[3] Pauli Æmilii de Gestis Francor., p. 348. Alphonse de Castille, mort le 5 juillet 1468, avait été, comme Charles de France, à la tête de plusieurs rébellions contre

de Charon sur l'autre rive, et n'amener non plus que douze personnes. Mais le roi ne s'était pas trompé quand il avait compté reprendre au premier entretien tout son ascendant sur son frère. Celui-ci fut à peine devant lui, qu'il accusa ses conseillers d'une défiance aussi injurieuse, et qu'il demanda avec instance à pouvoir passer du côté du roi pour se jeter dans ses bras. On apporta en effet des planches avec lesquelles on jeta un pont d'un bateau à l'autre : le duc y passa et se jeta aux genoux du roi, qui le releva, l'embrassa et l'assura qu'il lui pardonnait. Le lendemain et les jours suivants ils se virent familièrement; ils eurent sans témoins de longues conférences et leur réconciliation parut être complète [1].

Louis n'avait alors point encore de fils; son frère était l'héritier présomptif de la couronne, et il cherchait de bonne foi à se l'attacher : il songeait même à lui faire faire un brillant mariage avec l'héritière de Castille, et il envoya le cardinal d'Alby et le sire de Torci à Cordone, avec commission de demander à Henri IV pour le duc de Guienne, ou sa fille ou sa sœur. La légitimité de la première, connue sous le nom de Jeanne la Beltrandeja, était contestée, et l'on ne savait point encore laquelle devrait hériter de la couronne, d'elle ou de la célèbre Isabelle. Les guerres civiles de Castille firent tomber cette négociation [2]. Pendant qu'elle durait encore, le connétable comte de Saint-Pol et Pierre de Remiremont, vinrent trouver le duc de Guienne, de la part du duc de Bourgogne, pour confirmer l'alliance qui avait toujours existé entre eux, s'assurer si le frère du roi était content de son apanage, s'il ne l'était pas, lui offrir de contraindre le roi à en donner un meilleur, lui proposer en mariage Marguerite de Bourgogne et lui porter le collier de la Toison d'or : le duc de Guienne rejeta toutes ces offres, et déclara qu'ayant tout lieu d'être content du roi, il tenait ses amis pour amis, ses ennemis pour ennemis [3].

Louis XI avait de son côté fondé le 1er août 1469 un ordre de chevalerie sous l'invocation de saint Michel, à l'aide duquel il voulait tenter d'affermir dans l'obéissance, et de rallier à sa personne ceux à qui il accorderait cette distinction. Il envoya le collier de cet ordre nouveau

[1] Lettre du roi au chancelier, sur cette entrevue. Preuves de Duclos, t. III, p. 249. — Cardin. Papiensis Comm., l. VII, ap. Raynaldi Annal. eccles., 1469, 22, 23. — Barante, t. IX, p. 233-242. — Duclos, t. V, p. 367.

[2] Duclos, t. V, p. 369. — Barante, t. IX, p. 243.

[3] Lettre d'Ant. de Bueil au roi, cabinet de Louis XI, t. III, p. 183.

au duc de Guienne, au duc de Bourbon, au connétable; au bâtard de Bourbon, qu'il avait fait comte de Roussillon, au bâtard d'Armagnac, qu'il avait fait comte de Comminges; à Dammartin et à Tannegui du Châtel. Il ne créa d'abord que douze chevaliers, et l'ordre n'en devait jamais comprendre plus de trente-six. Mais le duc de Bretagne, auquel il l'avait offert, ne voulut point le recevoir pour ne pas se lier par de nouveaux serments à plus d'obéissance qu'il n'en voulait rendre au roi [1].

Louis était bien averti que le duc de Bretagne cherchait toutes les occasions de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre; qu'il avait envoyé auprès de l'un et de l'autre un abbé de Bégar chargé de s'assurer leurs secours; que tandis qu'il avait refusé son ordre, il avait accepté celui de la Toison d'or de Bourgogne, et que le duc de Bourgogne avait porté publiquement l'ordre de la jarretière d'Angleterre. Cependant il dissimulait, attendant des circonstances plus heureuses; loin de protester contre le traité de Péronne, que Charles le Téméraire lui avait arraché par la violence, il l'observait religieusement, et il attendait que ce prince, par sa hauteur et son imprudence, se fût jeté dans de nouveaux embarras. Depuis sa victoire de Liége, le duc de Bourgogne avait affermi son pouvoir dans ses propres États. Il avait visité la Hollande et la Zélande, se plaisant à y inspirer de la crainte aux grands, de la confiance aux petits; il y avait augmenté les impositions et exigé avec plus de sévérité le service militaire. Les Gantois effrayés avaient renoncé entre ses mains à toutes leurs libertés, qu'ils avaient si longtemps et si vaillamment défendues [2]. Tout était chez lui prêt pour le combat. Un observateur attentif pouvait reconnaître, il est vrai, que tout était tendu, que tout était forcé, qu'un sourd mécontentement régnait en tous lieux, mais tant que chacun obéissait, la puissance de Charles en était augmentée [3]. Il venait encore d'accepter, le 9 mai 1469, des mains du duc Sigismond d'Autriche, en gage pour une somme d'argent assez considérable, le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferrette, le Brisgau, le Sundgau, et les quatre villes forestières des bords du Rhin; il avait donné à Pierre de Hagenbach, son maître d'hôtel, ordre d'en prendre possession avec quinze

[1] Ordonn. de France, t. XVII, p. 236. — Cabinet de Louis VI, t. III, p. 193. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX. p. 709. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII. p. 111.

[2] Godefroy, Preuves de Comines. t. IV, p. 214-234.

[3] Meyer, Annal. Flandr., l. XVII, f. 347.

cents chevaux et qnatre mille fantassins. C'étaient des pays qui, depnis qnelqne temps, étaient presque chaque aunée ravagés par les Suisses : la noblesse de Souabe, qui haïssait ces montagnards, qui les provoquait et ne savait pas ensnite les repousser, avait eugagé le duc Sigismond à mettre ces districts sous la protection de l'orgueilleux duc de Bourgogne, le regardant comme le prince qui se vengerait avec le plus de viguenr d'une offense qui lui serait faite par des paysaus qu'il méprisait [1]. Louis XI était loin de mépriser ces paysans; il avait refusé de prendre en engagement ces mêmes pays, que le duc Sigismond lui avait offert avant d'entrer en traité avec Charles le Téméraire; il était charmé au contraire de voir son rival entrer en lutte avec un peuple qu'il jugeait si formidable, et chercher des ennemis ailleurs qu'en France. Il s'occupait à cette époqne de resserrer ses anciens liens avec les cantons suisses, et le 20 septembre 1470 il signa avec eux à Tours nn nouveau traité d'alliance [2].

L'arrestation du cardinal de Ballue avait failli broniller Lonis avec la cour de Rome ; ce n'est pas que Paul II eût de l'affection ou de l'estime pour ce prélat, qu'il n'avait admis qu'avec répugnance dans le sacré collége ; mais depuis qn'il en était membre, le pape le regardait comme exempt de toute autre jnridiction que la sienne. Louis, superstitieux lui-même, et ménageant l'opinion populaire, ne s'était pas non plus sans inquiétude attaqué à l'un des princes de l'Église. Aussi envoya-t-il à Rome deux ambassadeurs, hommes de loi, pour informer le pape de l'arrestation des deux prélats, et lui demander de nommer des commissaires pour les juger. Ce ne fut qu'après de longues conférences que Paul consentit à nommer ces commissaires ; encore les chargea-t-il, non de juger les prélats, mais de travailler à lenr délivrance. Toutefois, Lonis avait gagné du temps par cette démarche, et comme la captivité devait être le seul châtiment qu'il pût infliger à des hommes d'Église, il la rendit aussi dure que possible. Il fit enfermer le cardinal et l'évêque de Verdun, chacun dans une cage de fer de huit pieds en carré. Ils y demenrèrent dix ans, l'nn à Onnain, près de Blois, l'autre à la Bastille. Le cardinal de Ballue avait été l'inventeur de ces odieuses cages [3].

[1] Muller, Geschichte der Schweitz, t. IV, c. 7, p. 571-576. — Barante, t. IX, p. 192-199.

[2] Dumont, Corps diplomat., t. III, p. 415.

[3] Relation de l'ambassade à Rome de G. Cousinot, dans les Preuves de Duclos, t. III. p. 250-291.— Raynaldi Ann. eccles., 1469, § 21.— Duclos, l. V, p. 356-362. — Barante, t. IX, p. 225, 229.

Un des motifs de Louis pour rester en suspens, au lieu d'agir contre le duc de Bretagne ou le duc de Bourgogne, était son inquietude sur l'issue des révolutions d'Angleterre. Les longues guerres qui avaient commencé, presque avec le règne de la maison de Valois, avaient accoutumé la France à redouter l'Angleterre, et à croire que son intervention dans les affaires du continent serait plus dangereuse qu'elle ne pouvait réellement l'être. Louis, mettant en oubli les liens du sang qui l'unissaient à sa cousine Marguerite d'Anjou, avait recherché l'amitié du comte de Warwick, qui avait chassé cette reine d'Angleterre, jeté Henri VI en prison et mis Édouard IV sur son trône. Il avait cru s'assurer ainsi l'alliance de ce jeune roi, qui, admiré pour sa bonne mine, brillant de bravoure, heureux dans ses entreprises, était chéri des soldats et du peuple. Cependant Édouard IV joignait peu de qualités solides à cet éclat. Il était emporté, inconsidéré, avide de plaisirs, et il abandonnait les affaires à ses favoris; ce qui ne l'empêchait pas d'être jaloux d'une autorité qu'il exerçait rarement lui-même. Il s'emportait contre toute opposition, et il punissait avec une cruauté impitoyable ceux qui tombaient entre ses mains après s'être déclarés contre lui. Depuis qu'il avait offensé Warwick en rompant le mariage que ce puissant seigneur, qui l'avait mis sur le trône, négociait pour lui avec la sœur de la reine de France, il avait resserré son alliance avec tous les ennemis de Louis, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Normandie, de Nemours et le comte d'Armagnac. Warwick, mécontent, s'était retiré dans son gouvernement de Calais.

(1470.) Louis XI, qui au lieu de l'alliance du roi d'Angleterre, se trouvait réduit à celle d'un sujet factieux, n'en demeura pas moins fidèle à l'amitié, qu'il avait contractée avec lui, et attendit ce que produirait la vengeance du plus riche, du plus puissant et du plus belliqueux des seigneurs anglais. Warwick suscita bientôt un ennemi à Édouard dans sa famille même : il aigrit la jalousie du duc de Clarence, frère du roi, qui se plaignait d'avoir trop peu de part au gouvernement; il lui fit espérer qu'il l'élèverait sur le trône, et il lui donna sa fille aînée en mariage avec une dot considérable [1]. Bientôt les révoltes contre l'autorité d'Édouard IV commencèrent; mais depuis celle qui éclata au mois d'octobre 1469 dans le comté d'York, il devient difficile de suivre le fil de ces violentes guerres civiles. De grands seigneurs

[1] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 38.—Hume, History of England, t. IV, c. 22, p. 214.

paraissaient tout à coup en armes à la tête d'une troupe nombreuse de partisans, livraient bataille dès les premiers jours de leur soulèvement, faisaient trancher la tête après leur victoire aux chefs de leurs antagonistes, ou perdaient la leur sur un échafaud, s'ils étaient défaits, avant qu'on eût pu comprendre pourquoi ils se trouvaient en armes, le plus souvent contre leurs amis et leurs parents. Sire Henri Nevil, lord Pembroke, lord Rivers, beau-père du roi, le comte de Devonshire, avaient ainsi péri après autant de défaites, avant le printemps de 1470, où Warwick et Clarence se mirent tout à coup à la tête d'un nouveau parti de révoltés. Quelques-uns assurent que le roi tomba en leur pouvoir, et qu'il fut quelque temps prisonnier dans un château de l'archevêque d'York, d'où il réussit à s'échapper ; mais cet événement si important est traité de fabuleux par d'autres ; et comme l'Angleterre, à l'époque de ces guerres civiles n'a eu aucun historien, on ne peut guère accorder de foi pour ce qui la regarde à ceux des pays voisins, qui tombent dans des erreurs grossières sur ses révolutions. Le comte de Warwick, ayant été défait à Stamford en bataille rangée, vint chercher au mois de mai un asile à Calais avec le duc de Clarence et ses deux filles, mais sir John Wenlock, son lieutenant, l'en repoussa à coups de canon, et Warwick fut forcé d'aller chercher un refuge à Honfleur [1].

Édouard IV n'accordait aucun pardon aux vaincus ; aussi tous les amis de Warwick et de Clarence arrivèrent bientôt auprès d'eux, et l'on assura qu'il n'y avait pas moins de quatre-vingts navires anglais entre Honfleur et Harfleur. Ceux qui les montaient ne trouvèrent point d'autre ressource pour se maintenir en pays étranger que la piraterie ; ils armèrent en cours contre les Anglais fidèles à Édouard IV, et contre les Flamands leurs alliés [2]. Le duc de Bourgogne prétendit qu'ils vendaient ensuite sur les marchés de France les marchandises qu'ils avaient enlevées à ses sujets, et il demanda à Louis d'arrêter un tel brigandage, en chassant des ports de Normandie les Anglais ses ennemis.

Louis, qui avait fait avancer des troupes sur les frontières de Bretagne, et obligé le duc à signer à Angers un nouveau traité, en con-

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. III, c. 4. p. 139-148. — Polydori Virgilii Angl. Histor., l. XXIV, p. 516. — Fr. Belcarii Comment., l. II, p. 44. — Pauli Æmilii Veronens., p. 380. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 44. — Hume, t. IV, c. 22, p. 219. — Barante, t. IX, p. 257-263.

[2] J. de Troyes, p. 205.



firmation de celui d'Ancenis, avait envoyé en même temps deux ambassadeurs au duc de Bourgogne pour protester de son désir de conserver la paix avec lui; mais, d'autre part, il rassemblait ses troupes en Normandie, et il permettait à Warwick de continuer ses courses. La patience échappa bien vite au duc de Bourgogne; il donna ordre, le 23 juin, de saisir dans tous les pays de sa domination, tous les biens appartenants aux marchands français, pour servir à ses sujets de compensation des dommages qu'ils avaient éprouvés [1]. En même temps son armée navale, commandée par le sire de la Vire, parut à Chef-de-Caux, et attaqua sans ménagement, non-seulement les Anglais de Warwick, mais aussi les sujets du roi [2].

Louis XI avait eu à cette époque même une grande joie : la reine lui avait donné le 30 juin un fils, qui fut depuis Charles VIII [3]. Il ne voulut point la troubler en renouvelant une guerre qu'il redoutait toujours. Sa flotte était inférieure et en nombre de vaisseaux, et en habileté à celle du duc de Bourgogne. Il donna donc ordre au bâtard de Bourbon, son amiral, de ne point témoigner de ressentiment pour les provocations qu'il avait reçues, d'éviter les hostilités, surtout de ne pas livrer de bataille : il écrivit à ses ambassadeurs de s'adresser au duc de Bourgogne dans le langage le plus pacifique; enfin il recommanda à la duchesse de Clarence et aux dames anglaises de sa suite, de s'éloigner des côtes, de peur que les Bourguignons n'y fissent une descente et ne les enlevassent. En même temps il engagea le comte de Warwick à passer dans la basse Normandie, et à y disperser ses vaisseaux jusqu'à ce qu'il se sentît en état de faire une descente en Angleterre [4].

De cette descente Louis faisait en effet dépendre sa propre sûreté, et l'espoir de soumettre ses ennemis; il écrivait le 22 juin à Bourré du Plessis son secrétaire : « M. du Plessis, vous savez assez le désir que » j'ai et dois avoir du retour de Warwick en Angleterre, tant pour le » bien que ce me seroit de le voir au-dessus de ses querelles, ou à » tout le moins que par son moyen le royaume d'Angleterre fût en » brouillis, comme pour éviter les questions qui pour sa demeure par » deçà pourraient avenir, dont vous en avez connu les commence-

[1] J. de Troyes, p. 206. — Duclos, t. II, l. VI, p. 14. — Barante, t. IX, p. 268.
[2] Comines, t. XI, l. III, c. 5, p. 148.
[3] J. de Troyes, p. 206.
[4] Ametgardi Ludov. XI, l. III, c. 3, f. 295. — Barante, t. IX, p. 270.

» ments : pourquoi vous prie que vous mettiez peine..... qu'il parte
» le plus prestement que faire se pourra..... mais j'entends que ce
» soit par toutes les plus douces voies que pourrez, et en manière
» qu'il n'aperçoive que ce soit pour autres fins que pour son avantage;
» et aussi ferez apprêter de mes navires pour le conduire, si sans con-
» duite ne vouloit partir [1]. » Plus tard il écrivit : « MM. de Con-
» cressault et du Plessis pourront dire à M. de Warwick que le roi
» l'aidera de tout son pouvoir à recouvrer le royaume d'Angleterre,
» par le moyen de la reine Marguerite, ou pour qui il voudra. Car le
» roi aime mieux lui que la reine Marguerite ou son fils, et pour l'a-
» mour de M. de Warwick s'est toujours tenu aussi étranger à eux
» que s'il ne les avait jamais vus. [2] »

C'était en effet la reine Marguerite que Warwick se préparait à faire remonter sur le trône d'Angleterre, d'où lui-même l'avait fait descendre. Louis se chargea de leur réconciliation : le comte de Vendôme et le sire de Châtillon allèrent de sa part la chercher en Lorraine, tandis que son père, le roi René, arriva de Provence à Angers [3]. Ce fut lui qui fit sentir à Marguerite, qui était hautaine et profondément offensée, la nécessité d'accepter les offres de Warwick. Son fils, Édouard de Lancaster, alors âgé de dix-huit ans, épousa le 25 juillet au pont de Cé la seconde fille de Warwick et devint ainsi beau-frère du duc de Clarence, frère de son antagoniste [4]. Il fut convenu que Warwick et le duc de Clarence, dès qu'ils seraient descendus en Angleterre, retireraient Henri VI de sa prison, le proclameraient roi, et exerceraient en commun la régence jusqu'à ce que le prince de Galles fût majeur. Si celui-ci venait à mourir sans enfants, la couronne passerait au duc de Clarence et à ses descendants [5].

Tout était prêt pour l'invasion, et les partisans de Warwick en Angleterre consentirent à se réunir à ceux de la maison de Lancaster qu'ils avaient combattus jusqu'alors ; mais la flotte de Bourgogne veillait toujours sur les côtes de Normandie, et Warwick, même secondé par toutes les forces de Louis XI, n'aurait pu la braver, lorsque vers

[1] Preuves de Duclos, t. III, p. 291.
[2] Barante, t. IX, p. 276.
[3] Hist. de René d'Anjou, t. II, l. VI, p. 179.
[4] Lettre de Louis à du Plessis. Preuves de Duclos. t. III, p. 294.
[5] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 48. — Hume, t. IV, p. 221. — Duclos, t. II, l. VI, p. 15.— Barante, t. IX, p. 296. — Polydori Vergilii Angl. Histor., l. XXIV, p. 520.

le milieu de septembre une tempête violente la força à abandonner sa station devant le Havre, et à se réfugier partie en Hollande, partie en Écosse. Le lendemain le vent était favorable, et Warwick, envoyé par l'amiral de France, vint prendre terre à Plymouth et à Darmouth[1].

Le duc de Bourgogne était régulièrement averti par le connétable comte de Saint-Pol des préparatifs de Louis XI et de Warwick, et il avait transmis ses informations à Édouard IV ; mais celui-ci, jeune, présomptueux, avide de plaisirs, ne songeant qu'aux fêtes et à la galanterie, croyait au-dessous de lui de s'inquiéter de ce que faisait un rebelle; et il répondait au duc de Bourgogne qu'il ne désirait rien tant que de voir Warwick en Angleterre pour se mesurer avec lui : lorsqu'il le sut débarqué, il pria Charles d'envoyer sa flotte sur les côtes d'Angleterre pour qu'il ne pût pas s'échapper, car la place ne serait pas longtemps tenable pour lui[2].

Bientôt l'événement montra combien il avait mal apprécié et le crédit de Warwick et le sien sur le peuple. Tous deux appelaient en même temps aux armes leurs partisans : l'un à Darmouth, l'autre à Nottingham, et tous deux rassemblèrent près de soixante mille hommes; mais les soldats du roi laissaient reconnaître à leurs murmures, combien sa hauteur, sa cruauté et sa légèreté leur inspiraient de défiance. Warwick était entré à Londres au commencement d'octobre, et le 6 de ce mois, tandis qu'il marchait contre Édouard, il avait proclamé de nouveau Henri VI, qu'il avait tiré de prison: Le marquis de Montague et l'archevêque de York, frères de Warwick, venaient de se déclarer pour lui : des *writs* ou lettres closes étaient envoyés dans toutes les provinces pour convoquer un nouveau parlement[3]. Lord Scale, beau-frère d'Édouard, et Hasting, son grand chambellan, vinrent l'avertir que l'armée sur laquelle il comptait ne voulait plus de lui, qu'elle se préparait à le livrer à Warwick, qui s'approchait et qui n'était plus qu'à trois milles de distance. Il n'y avait plus un moment à perdre ; Édouard partit au galop pour Lynne, port du comté de Norfolk, où il trouva heureusement trois petits vaisseaux prêts à mettre à la voile. Quelques milliers de cavaliers fidèles avaient couvert sa retraite.

[1] Comines, l. III, c. 5, p. 153. — J. de Troyes, t. XIII, p. 209. — Cabinet de Louis XI, t. III, p. 296.
[2] *Ibid.*, c. 5, p. 153.
[3] Rapin Thoyras, l. XIII, p. 52. — Rymer, t. XI, p. 661.



« Le roi Édouard, dit Comines, n'eut d'autre loisir que de s'aller » fourrer dedans ces hurques de Hollande... Leur coutume d'Angle- » terre est que, quand ils sont au-dessus de la bataille, ils ne tuent » rien, et par espécial du peuple; car ils connoissent que chacun » quiert leur complaire, parce qu'ils sont les plus forts, et si ne » mettent nuls à finance; par quoi tous ces gens n'eurent nul mal dès » que le roi fut parti..... Ainsi fuit ce roi Édouard, avec ses deux » hurques et un petit navire sien, et quelque sept ou huit cents per- » sonnes avec lui, qui n'avoient autres habillements quo leurs habille- » ments de guerre; et si n'avoient ni croix ni pile, ni ne savoient à » grand'peine où ils alloient[2]. » Dans le moment où Édouard prit cette résolution désespérée, il n'y avait que onze jours que le comte de Warwick était entré à Londres. Comme le roi fugitif abandonnait son royaume, il risqua d'être pris en mer par quelques navires Osterlings ou de la Baltique, qui le poursuivirent. Le 11 octobre, il vint prendre terre à Alckmaer en Frise, d'où le sire de la Gruthuse le conduisit aussitôt à la Haye, auprès du duc de Bourgogne. Ce fut ainsi qu'en moins de quinze jours il fut expulsé d'un royaume, où les plus grands monarques le croyaient en état de braver tous ses ennemis, et de leur inspirer à eux-mêmes de la crainte[2].

[1] Comines, l. III, c. 5, p. 155-161.

[2] *Ibid.*, p. 155. — J. de Troyes, p. 210-212. — Amel gardus, l. XI, l. III, c. 6, f. 303. — Chroniq. des maîtres d'hôtel de Bourgogne. Godefroy, t. III, p. 360. — Franc Belcarii. l. II, p. 45. — Guaguini Compend., l. X, f. 148. verso. — Rapin Thoyras, l. XIII, p. 51. — Hume, t. IV, c. 22, p. 224. — Duclos. t. II, l. VI, p. 17. — Barante, t. IX, p. 304-307. — Polid. Vergil., l. XXIV, p. 521.

CHAPITRE XVII.

Assemblée des notables. Surprise de Saint-Quentin. Courte guerre en Picardie contre Charles de Bourgogne. Édouard IV recouvre la couronne d'Angleterre. Mort du duc de Guienne Charles en accuse le roi. Il attaque Beauvais et ravage la Normandie. Sa retraite. Trêve de Senlis. — 1470-1472.

(1470.) Les révolutions de l'Angleterre étaient, aux yeux de Louis XI, un événement de la plus haute importance, et auquel son existence même était attachée; car, malgré l'habileté qu'il avait déployée depuis le commencement de son règne, malgré les succès qu'il avait obtenus, sa situation était toujours la même; il était toujours entouré des princes du sang, gouverneurs, et presque propriétaires des provinces, secrètement ligués contre lui, et désireux d'arriver à une absolue indépendance. Le duc de Bretagne voulait à peine se reconnaître pour Français, et refusait au roi l'hommage lige; le duc de Bourgogne avait fait cet hommage pour une partie de ses États, mais il s'en indignait, et voulait s'y soustraire à l'avenir en prenant la couronne royale : tous les autres ducs, tous les autres comtes, se proposaient l'exemple de ces deux-là, et voulaient comme eux s'affranchir du joug de l'autorité royale; tous recouraient à l'étranger, tous invitaient le roi d'Angleterre à envahir le sol français, et promettaient de le reconnaître pour leur suzerain; tous, jusqu'au frère du roi, lors même qu'ils s'étaient réconciliés à leur chef, qu'ils s'étaient liés à lui par de nouveaux traités, continuaient à correspondre avec ses ennemis, et étaient prêts à le trahir s'ils y trouvaient leur avantage : le roi le savait, il connaissait toutes leurs secrètes intrigues, mais menacé par tous également, et ne pouvant se fier à sa personne, il ne trouvait qu'un moyen de se maintenir, c'était de faire agir les uns contre les autres ces princes, ses parents, qu'au fond il regardait tous comme ses ennemis.

La réputation de Louis XI est restée entachée par le concert d'accusa-

tions de tous ceux qui s'armèrent contre lui ; il nous est représenté par l'histoire comme le grand maître en perfidie et en cruauté. Les peuples sont en général si indulgents pour les vices des rois, et les historiens ont eu si rarement la permission d'exprimer des vérités sévères pour les puissants, que cet accord d'accusation doit faire une impression profonde sur nous. Cet homme devait être bien odieux, qui, à une telle époque, trouvait encore moyen de se faire signaler comme plus cruel, plus perfide que les autres ; et, en effet, quand nous recherchons les détails du règne de Louis XI, nous y trouvons un assez grand nombre de traits qui méritent notre indignation, pour justifier le jugement que la postérité a porté contre ce roi ; mais lorsque nous commençons à le comparer avec ses contemporains, ce jugement est ébranlé ; une déloyauté si universelle signalait alors les princes, un tel mépris pour la vie des hommes, pour le bonheur des peuples, pour la morale publique, se faisait remarquer dans tous les gouvernements, que nous ne comprenons plus en quoi Louis était plus mauvais que les autres, qu'il nous semble même bien plus souvent la victime que l'auteur des crimes politiques de son temps.

Entouré de princes et de nobles, dont il n'y en avait pas un seul qui ne lui manquât de foi, Louis sut comprendre que son plus ferme appui serait l'affection du peuple ; il sut la rechercher par la familiarité de ses manières avec les bourgeois, qu'il visitait dans leurs maisons ; il sut même la mériter par des réformes importantes dans la législation ; cependant il ne l'obtint jamais : soit que les supplices nombreux qu'on ordonnait en son nom inspirassent l'horreur et l'effroi, soit que la haine que les princes ressentaient pour le roi, et les accusations qu'ils ne cessaient de répandre contre lui excitassent un préjugé ineffaçable.

Le recueil des ordonnances contient un nombre si considérable d'actes privés, de concessions personnelles ou temporaires, d'arrêtés de pure administration, que l'on se perd dans ce chaos, et qu'il est fort difficile d'y démêler les actes du législateur. Ceux-ci cependant sont en général, sous le règne de Louis XI, signalés par des vues élevées, on pourrait même dire libérales. Tandis que le roi contient dans la discipline et l'obéissance les gens de guerre, qui, sous le règne précédent, avaient si cruellement opprimé toutes les provinces ; qu'il les soumet, pour la répression de leurs offenses, à la justice des lieux où ils résident [1] ; il

[1] Ordonnance d'Amboise, 13 mai 1470, t. XVII, p. 293.

relève les bourgeois et leur donne le moyen de se faire respecter ; il arme leurs milices, il distribue toute la population de Paris sous soixante et une bannières, qui forment en même temps des corps de métiers et une milice nationale; il leur laisse choisir eux-mêmes leurs officiers dans des assemblées tenues chaque année à la Saint-Jean, où chaque chef de famille a droit de suffrage dans sa compagnie [1]. Considérant ensuite le service qu'ils font dans cette milice nationale comme acquittant leur dette pour la défense de l'État, il les dispense des convocations au ban et à l'arrière-ban, adressées aux autres sujets du royaume [2].

Le plus sûr moyen de relever la considération des bourgeois était sans doute de leur donner des armes, une organisation militaire, et les moyens de se défendre, mais Louis XI ne s'en tient pas là : dans un grand nombre de chartes accordées à des villes différentes, il crée une administration municipale, qui doit son pouvoir aux suffrages et à la confiance du peuple. Ainsi, par exemple, à Troyes, ce sont tous les citoyens qui doivent se réunir au son de la cloche, pour élire trente-six personnes, lesquelles désigneront douze d'entre elles pour être échevins, et les vingt-quatre autres demeureront conseillers de la municipalité [3]. A Poitiers, à Tours, à Niort, à Fontenai, les échevins sont de même élus par l'assemblée du peuple ; ils lèvent de certains impôts qui sont réservés pour les dépenses municipales [4]; à la Rochelle, l'administration est également républicaine, et un privilége bien important est accordé à cette ville de commerce, c'est celui de pouvoir trafiquer avec les ennemis de l'état, et nommément avec les Anglais, même au milieu de la guerre [5]. En même temps les bourgeois de ces villes privilégiées obtiennent la permission d'acquérir et de posséder des fiefs nobles. Orléans, Amiens, et un grand nombre d'autres riches communes durent cette prérogative à la libéralité de Louis XI [6]. Mais en les mettant sur le même niveau que les nobles, Louis XI n'oubliait pas que c'était au commerce que les bourgeois devaient leur indépendance avec leur fortune; plusieurs de ses ordonnances sont destinées à encourager le commerce, tantôt en organisant les corps de métiers, tantôt en multipliant et protégeant les

[1] Ordonnance de Chartres, de juin 1467, t. XVI, p. 671.
[2] Ordonn. d'Amboise, 18 février 1470, t. XVII, p. 281.
[3] *Ibid.*, mai 1471, t. XVII, p. 426.
[4] Ordonn. de mars 1472, t. XVII, p. 470.
[5] Ordonn. de la Rochelle, 26 mai 1472, t. XVII, p. 492.
[6] Ordonn., t. XVII, p. 318, 401.

foires, tantôt enfin, en réglant le cours des monnaies étrangères aussi bien que nationales, proportionnellement à leur valeur intrinsèque, et malgré les préjugés qui obscurcissaient encore la science de l'économie politique, la plupart de ces ordonnances sont sages et justes [1].

Mais l'acte le plus important de Louis XI pour la liberté de la France, fut sans doute l'ordonnance du 21 octobre 1467, sur l'inamovibilité des offices royaux, que nous avons déjà mentionnée; elle fut adressée à tous les justiciers et officiers, et à leurs lieutenants, aussi bien qu'aux gens des comptes et aux trésoriers : elle fut regardée comme comprenant non-seulement les juges, mais les avocats et procureurs du roi, et les employés des finances, et elle créa l'indépendance de cet ordre nouveau, qu'on désigna par le nom de gens de robe, et qu'on vit bientôt grandir dans l'estimation publique par le savoir, l'élévation de caractère et la vertu [2]. C'est à dater de cette époque seulement que le corps de la magistrature de France méritera notre estime, souvent notre admiration. La création de ce noble esprit parlementaire mériterait à Louis XI la reconnaissance éternelle de la France, si l'on pouvait supposer qu'il en avait prévu les conséquences. Mais il est probable qu'il songeait bien peu alors à la barrière qu'il élevait ainsi contre les abus du pouvoir absolu, et qu'il se trompait autant en ne voyant dans l'inamovibilité qu'une garantie du zèle des magistrats, que nous nous trompons aujourd'hui en la prenant pour une garantie suffisante de l'impartialité des juges entre le pouvoir et le peuple.

Louis XI avait déjà, en 1468, trouvé de l'appui dans les états de Tours lorsqu'il les avait opposés aux grands de son royaume; il crut de même devoir invoquer la coopération d'une assemblée nationale, lorsque la révolution inattendue qui précipitait Édouard IV de son trône, lui fit croire que le moment était venu d'attaquer ceux de ses grands vassaux qui avaient fait alliance avec cet ennemi de son royaume. Les succès du comte de Warwick avaient de beaucoup dépassé son attente; à peine en fut-il instruit, qu'il fit publier, le 14 octobre, son alliance avec Henri VI d'Angleterre, ordonnant que les Anglais fussent désormais reçus en France comme ses propres sujets; à l'exception toutefois d'Édouard de la Marche, qui avait usurpé le trône d'An-

[1] T. XVII, p. 15, 362, etc.
[2] Ordonn. de Paris, 21 octobre, 1467, t. XVII, p. 25.

gleterre, et de ses complices [1]. Dans cette proclamation, il annonçait comme fait ce qu'il avait intention de faire, car ce fut seulement le 13 novembre qu'il nomma Louis de Harcourt patriarche de Jérusalem, Tannegui du Châtel, Concressault et Yves du Fou, ses ambassadeurs pour aller auprès de Henri VI, le féliciter sur sa délivrance, et conclure un nouveau traité avec lui [2]. Pendant ce temps, il alla lui-même rendre grâce à Dieu, dans un pèlerinage à Notre-Dame de Celles en Poitou; il fit faire à Paris et dans toutes les villes de son royaume de grandes processions en actions de grâce; il voulut que la reine Marguerite y assistât avec son fils le prince de Galles, la princesse et la comtesse de Warwick sa mère; et il fit accompagner ces dames, qui étaient restées en France, par les comtes d'Eu, de Vendôme et de Dunois [3]. Ce fut au milieu de ces réjouissances qu'il adressa des lettres de convocation aux notables de son royaume, pour se rendre à Tours au mois de novembre. Soit qu'il jugeât que, dans une circonstance pressante, la nomination de députés aux états généraux prendrait trop de temps, ou qu'il se défiât de l'esprit qui pourrait animer cette assemblée, ou qu'il crût que, dans l'état de confusion où étaient tous les droits politiques, les personnages qu'il convoquerait seraient aussi bien regardés par la nation comme ses représentants que si elle les avait élus elle-même, ce fut lui qui désigna tous les membres de cette assemblée [4]. « Il n'y appela, dit Comines, que gens nommés, et qu'il pensoit qui » ne contrediroient pas à son vouloir. »

Les notables qui se réunirent à Tours étaient le roi René de Sicile et son petit-fils le marquis de Pont, le duc de Bourbon et ses deux frères, le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon; les comtes d'Eu, de Guise, du Perche, le dauphin d'Auvergne, le comte de Saint-Pol, connétable de France, le chancelier, le comte de Dunois, les évêques de Langres, d'Avranches, de Soissons et de Valence, les comtes de Vandemont et de Dammartin; le sire de Rohan, les sires de Lohéac et de Gamaches, maréchaux de France, le comte de Roussillon, amiral de France, sept autres grands barons, et trente-deux magistrats, présidents des diverses cours de justice ou de finance, en tout soixante et une

[1] J. de Troyes, p. 211.
[2] Rymer, t. XI, p. 667.
[3] J. de Troyes, p. 213.
[4] Ordonn. de France, t. XVII, p. 353. — Phil. de Comines, t. XI, l. III, c. 1, p. 119. — Fr. Belcarii Comment., l. II, p. 41.

personnes. Le roi fit exposer à cette assemblée ses griefs contre le duc de Bourgogne, et l'accusa d'avoir, en pleine paix, fait attaquer par sa flotte les ports de Normandie, d'y avoir tenté plusieurs descentes, d'y avoir fait proférer par ses officiers, contre le roi, les plus outrageuses paroles; d'avoir porté en public l'ordre de la Jarretière de son ennemi Édouard, et son enseigne la croix rouge; d'avoir exigé de ses vassaux, sujets de la couronne, le serment de servir le duc envers et contre tous, sans excepter le roi; d'avoir fait saisir les biens des Français venus à sa foire d'Anvers, au mépris des franchises qu'il avait lui-même octroyées; d'avoir accordé des lettres de représailles à Jacques de Saveuse pour une cause pendante au parlement de Paris; d'avoir enfin omis d'accomplir plusieurs des conditions auxquelles il s'était engagé par le traité de Péronne. Ces différents griefs furent longuement débattus dans l'assemblée des notables; après quoi ils déclarèrent que par ces actes d'hostilité Charles avait dégagé Louis des obligations qu'il avait contractées à Péronne, qu'il lui avait au contraire imposé le devoir d'en chercher par les armes le redressement, auquel tous s'offrirent de coopérer. De nouveau les notables furent appelés à délibérer sur les garanties que plusieurs d'entre eux, aussi bien que le duc de Guienne et de Bretagne, avaient données au traité de Péronne, et après une discussion assez longue, ils convinrent qu'ils en étaient également dégagés. Louis donna le 3 décembre, à Amboise, sa sanction royale à cette délibération, dont il fit dresser acte par trois notaires apostoliques[1].

Les notables s'étaient prononcés à l'unanimité, *sans discrépance ou diversité aucune*, contre le duc de Bourgogne. Cependant quelques-uns d'entre eux étaient encore secrètement d'intelligence avec lui; d'autres souhaitaient la guerre, seulement pour occuper le roi; ayant remarqué que, tant qu'il craignait quelque chose, il était plein de douceur et de courtoisie, et qu'il répandait ses dons à pleines mains pour s'attacher des créatures; tandis qu'au contraire sa défiance et son activité reprenaient le dessus pendant la paix; alors il ne songeait plus qu'à punir chacun de sa mauvaise conduite, et à lui retirer les dons qu'il lui avait faits. Entre tous ces seigneurs, le connétable comte de Saint-Pol était celui dont la politique était la plus tortueuse. Il possédait, entre la Picardie et la Flandre, de vastes et riches seigneuries, couvertes de for-

[1] Ordonn. de France, t. XVII, p. 353. — Preuves de Godefroy sur Comines, t. IV, p. 309-317. — Dumont, Corps diplomat., t. III, p. 428.

teresses et de vassaux exercés aux armes ; les unes relevaient directement du roi, qu'il servait comme connétable ; les autres, du duc de Bourgogne, au service duquel il avait laissé ses deux fils. Louis l'avait fait son beau-frère, en lui faisant épouser Marie de Savoie, sœur de sa femme ; il était aussi parent assez proche du duc de Bourgogne. Placé entre ces deux souverains, il se flattait de s'agrandir à leurs dépens, en vendant alternativement ses services à l'un, puis à l'autre. Non moins jaloux de l'autorité royale qu'aucun des princes plus puissants, il était toujours, de tout son cœur, attaché aux principes de la ligue du bien public. Ses premières affections avaient été pour le duc de Bourgogne, mais il l'avait offensé par son faste. Il avait, à son tour, éprouvé sa brutalité : il le haïssait ; il était bien aise de pouvoir l'humilier avec l'aide du roi : toutefois c'était avec l'intention de le ramener à agir d'après ses vues, de le forcer à accorder aux princes les conditions qu'il lui faisait secrètement proposer, et de s'unir ensuite à lui pour abattre l'autorité royale. Depuis la naissance du dauphin, le duc de Guienne n'était plus l'héritier du trône, et il avait recommencé à intriguer avec sés ennemis. Les princes voulaient lui faire épouser Marie de Bourgogne, fille unique et héritière de Charles le Téméraire : celui-ci ne pouvait se résoudre à se donner un gendre, qu'il aurait bientôt considéré comme un rival. Il promettait donc sans aucune intention de tenir. Les princes, qui le connaissaient, voulurent lui forcer la main. Le duc de Guienne demandait au roi la permission d'attaquer le duc de Bourgogne avec cinq cents hommes d'armes. Le comte de Saint-Pol, qui en avait quatre cents sous ses ordres, écrivit au roi que, dès qu'il le voudrait, il serait maître de Saint-Quentin, d'Amiens et d'autres villes sur la Somme ; mais l'un et l'autre, après avoir effrayé Charles, et l'avoir décidé à marier sa fille, comptaient se tourner tout à coup contre Louis, et le forcer à consentir à l'émancipation complète des princes du sang [1].

Le duc de Bourgogne, qui, par sa mère, était parent de la maison de Lancaster, ne s'était allié que par politique à Édouard IV ; il avait encore à sa cour les ducs de Sommerset et d'Exeter, ministres de son rival, auxquels il avait donné refuge dans leur détresse, et il croyait pouvoir aisément se réconcilier par leur entremise avec Henri VI ou la reine Marguerite. Aussi, lorsqu'il reçut la première nouvelle du désastre d'Édouard IV, à laquelle on ajoutait que ce roi avait été tué

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. III, c. 1, p. 116-122.

dans sa fuite, n'en fut-il que médiocrement affligé ; Charles regardait comme une alliance dangereuse celle d'un homme si imprudent, qui avait méprisé tous ses conseils. Mais, lorsqu'il vit arriver Édouard à sa cour, il sentit combien sa situation se compliquait; il ne pouvait plus, avec honneur, abandonner son beau-frère. Il lui assigna donc cinq cents écus d'or par mois pour ses dépenses, et il lui promit son assistance pour le replacer sur le trône. Bientôt il apprit que sire John Wenloch, gouverneur de Calais, qui avait refusé l'entrée de sa ville à Warwick quand il le voyait fugitif, avait cependant trouvé moyen de lui persuader qu'il lui était toujours secrètement dévoué ; au moment où il avait appris la révolution d'Angleterre, il avait relevé ses enseignes et commencé les hostilités contre les terres du duc qui l'avoisinaient. Charles envoya aussitôt Comines à Wenloch, pour lui demander de conserver entre eux des relations de bon voisinage, et rappeler qu'il était allié du roi et du royaume; en sorte qu'il avait intention de rester ami des Anglais, quelque souverain qu'ils voulussent choisir [1].

(1471.) Charles ne voulait nullement entrer en même temps en guerre avec le roi de France et le roi d'Angleterre : quoiqu'il eût provoqué le premier par ses hostilités en Normandie, il s'attendait si peu à être attaqué par lui, qu'après avoir retenu quelque temps un corps nombreux de gendarmes à gages ménagers, comme on s'exprimait alors, c'est-à-dire en leur payant une petite solde pour qu'ils restassent chez eux à sa disposition, il venait de les congédier. Après l'assemblée des notables, un huissier du parlement osa se présenter à lui dans la ville de Gand, pour l'ajourner. Il en conçut une furieuse colère; il fit jeter l'huissier en prison : mais il se persuada toujours plus que le roi voulait agir contre lui par des voies légales et non par les armes. Le duc de Bourbon le tira de cette sécurité. Trahissant les secrets du roi et les engagements qu'il venait de prendre dans l'assemblée des notables, il écrivit au duc, non-seulement que le roi allait l'attaquer, mais encore qu'il avait de secrètes intelligences dans plusieurs villes de la Somme, et qu'il espérait s'en emparer par surprise [2]. Il était trop tard : Charles était alors en Hollande, et ne put pas prendre tout de suite des mesures de défense. Il revint en hâte à Hesdin; à peine y était-il arrivé avec un petit nombre de serviteurs,

[1] Phil. de Comines. t. VI, l. III, c. 6, p. 161. — Créance de Phil. de Comines, *Ibid.* Preuves. p. 526.
[2] *Ibid.*, l. III, c. 1, p. 121.

que, le 4 janvier 1471, son frère naturel Baudouin s'évada d'auprès de lui, se retira en France, et prit service chez le roi; et, le 6 janvier, le comte de Saint-Pol s'approcha de Saint-Quentin, ville située au milieu de ses seigneuries, promit aux bourgeois que, pendant seize ans, il les maintiendrait exempts de toute imposition, et leur fit arborer les drapeaux du roi : il laissa cependant retirer, sans le molester, la Vieuville, qui y commandait pour le duc[1]. Ces deux événements troublèrent vivement Charles; il craignit de voir éclater en même temps des désertions nombreuses dans son domestique, et des soulèvements dans ses villes frontières; il était si dur dans ses manières, si exigeant, quelquefois si brutal, et si chiche à compenser ses emportements par des libéralités, que personne ne lui était attaché. Déjà le fils du prince d'Orange et celui du chancelier Raulin l'avaient quitté pour passer au service de Louis XI[2]. Ceux qui l'approchaient de plus près étaient ceux qui détestaient le plus son joug. Il rassembla cependant en hâte quatre ou cinq cents chevaux, avec lesquels il s'avança jusqu'à Doulens pour contenir Amiens; mais il n'osa pas entrer dans cette dernière ville, et les bourgeois qui tenaient son parti, découragés par ses hésitations, ouvrirent leurs portes au roi[3].

L'acquisition de ces deux villes était importante; mais Louis XI n'aurait pas commencé les hostilités s'il n'avait compté sur des défections beaucoup plus nombreuses que Saint-Pol lui avait promises, et qu'il devait attendre, en effet, du mécontentement que ressentaient tous les sujets du duc de Bourgogne. Depuis longtemps, Dammartin entretenait des intelligences à Auxerre, dont Louis lui recommandait de tirer parti[4]. Il ne put cependant se faire ouvrir les portes de cette ville. Il entra en Picardie, et saisit, en exécution d'un décret du parlement, les prévôtés de Vimeu et de Beauvaisis. Il se fit livrer Roye par le sire de Poix, qui entra au service du roi; mais il ne put prendre ni Montdidier, où le sire de Rely se défendit avec une faible garnison, ni Abbeville, que le sire d'Esquerdes vint couvrir avec trois mille hommes.

[1] Phil. de Comines, l. III, c. 2, p. 123. — Amelgardus. Ludov. XI, t. III, c. 7, f. 305. — Franc. Belcarii, l. II, p. 42. — Duclos, t. II, l. VI, p. 26.

[2] Chron. de G. Chastellain, t. XLIII, c. 327, p. 173.

[3] Phil. de Comines, l. III, c. 2, p. 123.

[4] Lettre de Louis XI à Dammartin, du 13 décembre, dans les preuves de Duclos, t. III, p. 296.

Une guerre de plume, pleine d'invectives et de grossièretés, avait commencé en même temps que les hostilités entre les deux souverains. Charles avait écrit au comte de Dammartin, pour lui reprocher de violer les traités, et de participer ainsi au parjure du roi, « auquel » Dieu tout-puissant n'a pas donné autorité de rompre ses promesses, » et contemner son nom et sa puissance. » Dammartin lui avait répondu en lui reprochant la violence faite au roi à Péronne, « dont il » ne vous est demeuré, dit-il, très-haut et puissant prince, que le » déshonneur et la foi que vous avez par droit perdue; lesquelles » choses dureront, par éternelle mémoire, envers tous ces princes qui » sont nés et à naître[1]. » Bientôt Charles et Louis s'attaquèrent par des accusations plus honteuses. Charles aposta un homme, un nommé *Jean Roc*, marchand de Genève qui vint offrir au roi d'assassiner le duc de Bourgogne. Louis reconnut bientôt en lui un émissaire de celui qu'il offrait d'assassiner; il comprit que le duc voulait seulement obtenir des preuves contre lui pour le compromettre, et il fit faire le procès de Jean Roc, qui fut condamné à mort par le parlement. Bientôt après, Charles accusa le roi d'avoir voulu le faire assassiner par le bâtard Baudouin de Bourgogne, le sire d'Arson et Jean de Chassa, qui avaient successivement abandonné la cour de Bourgogne, pour celle de France; et, pour donner plus de poids à cette accusation, il fit punir du dernier supplice quelques malheureux comme étant leurs complices. Jean de Chassa publia, en réponse, une sorte de manifeste, dans lequel il « certifie et affirme sur son honneur que oncques ledit » maître Baudouin, bâtard de Bourgogne, ledit Jean d'Arson ne » autres, ne lui parlèrent de conspiration ne entreprises quelconques » contre la personne du dit Charles de Bourgogne..... mais que, pour » son honneur et la vérité de la justice, il doit déclarer, non sans » grand déplaisir, que la cause qui l'a mu à s'absenter sans congé de » la maison de Bourgogne, c'est pour les très-viles, très-énormes et » déshonnêtes choses que le dit Charles de Bourgogne fréquentoit et » commettoit contre Dieu notre créateur, contre nature et contre » notre loi. » Le bâtard Baudouin, de son côté, publia un manifeste, dans lequel il prétendit que son frère Charles l'avait autrefois sollicité d'assassiner le duc Philippe leur père[2].

[1] Lettre du duc, du 16 janvier, et réponse de Dammartin. Cabinet de Louis XI, t. III, p. 198 et 201.

[2] Preuves de Duclos, t. III, p. 297-302.—Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV,

Pendant que les princes s'attaquaient par ces honteuses accusations, et que les peuples étaient assez disposés à les croire toutes également fondées, Dammartin avait passé la Somme, dégagé les environs d'Arras, et forcé le duc à quitter Doulens pour Arras. Le roi se tenait à Senlis ou à Compiègne, pour faire arriver à l'armée de l'artillerie et des provisions. Odet d'Aydie lui avait amené cent lances de Bretagne; le duc de Guienne était auprès de lui, et protestait de son entier dévouement; le duc Nicolas de Calabre, fils du duc Jean, qui venait de mourir en Catalogne, préparait en Lorraine une attaque contre la Comté et la haute Bourgogne, pour seconder le roi Louis XI, qui lui avait promis sa fille en mariage. Gilbert de Bourbon, dauphin d'Auvergne, était entré dans le Charolais, et le comté de Mâcon; de nouveaux déserteurs de la cour de Bourgogne arrivaient sans cesse au roi, et le comte de Warwick promettait de lui envoyer bientôt trois ou quatre mille Anglais. Cependant Louis XI s'alarmait de ce que Dammartin avait passé la Somme, et il lui écrivait lettres sur lettres, ainsi qu'à l'amiral bâtard de Bourbon, pour leur recommander de ne pas compromettre son armée [1]. Il savait bien qu'il n'était entouré que de traîtres. En effet, le duc de Guienne, le duc de Bretagne, le connétable, envoyaient chaque jour au duc de Bourgogne de secrets messagers, pour lui promettre d'abandonner le roi, de passer dans son camp avec toutes leurs troupes, et de lui rendre Saint-Quentin s'il voulait donner sa fille en mariage au duc de Guienne. Charles, jaloux de quiconque pouvait partager son autorité, croyait qu'il se donnerait un maître en acceptant un fils de France pour gendre. Quoiqu'il parût donc se prêter à ces intrigues, il concevait un profond ressentiment contre le connétable, de ce que celui-ci voulait le violenter [2].

Pendant ce temps, les troupes de Bourgogne s'étaient réunies, et Charles se trouvait à la tête de quatre mille lances garnies, ou de six hommes chacune; il avait quatorze cents chariots d'artillerie et de munitions, dont chacun portait deux conducteurs et deux pionniers, et il attendait encore des renforts considérables. Il sortit d'Arras pour attaquer Pecquigny, dont il s'empara; il y passa la Somme, et vint assiéger Amiens. Le connétable, d'après les ordres du roi, s'avança sur

n° 228. p. 298. — Amelgard., Lud. XI. l. III, c. 4, f. 299, et c. 5, p. 301.—George Chastellain, t. XLIII. c. 328-333, p. 176-190. — Barante, t. IX, p. 338-342.

[1] Dans Duclos. Preuves, t. III, p. 306. — J. de Troyes, t. XIII, p. 246. — Amelgard, Lud. XI, l. III, c. 8, f. 307.

[2] Phil. de Comines, l. III, c. 2, p. 126, et c. 3, p. 130.



sa gauche jusqu'à Bapaume, pour l'inquiéter [1]. Le comte de Dammartin aurait voulu que le roi, s'approchant avec la belle armée qu'il avait à Beauvais, et, secondé par le connétable et par lui-même à la tête des bourgeois d'Amiens, attaquât le duc de toutes parts; mais Louis XI ne voulut jamais faire courir à son royaume les chances d'une bataille dans laquelle il aurait à craindre, outre les revers de la fortune, les trahisons de ceux qui se donnaient pour ses amis [2].

La manière injurieuse dont les deux souverains s'étaient attaqués ne les empêcha pas de se lasser bien vite d'une guerre dont ils ne recueillaient aucun des avantages qu'ils en avaient attendus. Le duc ne pouvait se flatter de reprendre Amiens, que défendait une armée nombreuse; les vivres commençaient à manquer dans son camp; les promesses insidieuses du duc de Guienne, du duc de Bretagne et du connétable, l'offensaient, parce qu'elles étaient jointes à des conditions qu'il ne voulait pas remplir. La patience lui échappa, et il envoya au roi, par le sire de Quingey, un billet de six lignes de sa main, dans lequel il s'humiliait envers lui, et lui donnait à entendre qu'il avait été poussé à l'attaquer par des gens qui les trompaient tous deux [3]. Le roi, qui se croyait, en effet, entouré des traîtres, et qui ne voyait éclater en Flandre aucun des soulèvements qu'on lui avait annoncés, embrassa avec joie cette première ouverture. Le 4 avril, une trêve de trois mois fut signée entre les deux princes; pendant sa durée, chacun devait garder ce qu'il avait acquis, excepté sur les frontières de Lorraine, où le duc de Bourgogne et le duc Nicolas devaient rentrer dans les possessions qu'ils occupaient avant le commencement des hostilités. Cette trêve fut aussitôt publiée dans les deux camps, malgré le chagrin qu'elle causait à Dammartin et aux capitaines français, qui regrettaient que tant de préparatifs de guerre eussent abouti à si peu de chose; et malgré le dépit profond du connétable, qui voyait ainsi lui échapper le fruit de toutes ses intrigues [4].

Un des motifs des deux princes pour conclure la trêve d'Amiens était l'état d'attente et d'incertitude où les tenaient les révolutions qui re-

[1] Cabinet de Louis XI, Godefroi, t. III, p. 206.
[2] Phil. de Comines, l. III, c. 3, p. 133, 134. — Barante, t. IX, p. 369. — Duclos, l. VI, p. 32.
[3] *Ibid.*, p. 134.
[4] *Ibid.*, p. 135. — J. de Troyes. p. 219. — Amelgardus, l. III, c. 14, f. 318. — Preuves de l'Hist. de Bourg., t. IV, nº 232, p. 302. — Du- clos, l. VI, p. 34.

commençaient en Angleterre. Charles le Téméraire avait évité pendant trois mois d'avoir une entrevue avec son beau-frère Édouard IV, réfugié chez lui. Au lieu de s'engager à l'aider à remonter sur le trône, il avait d'abord voulu se rapprocher de la maison de Lancaster, ancien objet de ses affections ; il avait fait pour cela des avances aux ducs de Sommerset et d'Exeter, qui avaient été longtemps réfugiés à sa cour. Il avait écrit de la manière la plus affectueuse à sir John Wenloch, lieutenant de Warwick à Calais, et aux bourgeois de cette ville [1]. Mais toutes ces avances avaient été repoussées, et Warwick avait promis à Louis XI quatre mille Anglais pour attaquer la Flandre et l'Artois. Il consentit donc à recevoir le roi Édouard à Saint-Pol, le 7 janvier, lendemain du jour où la ville de Saint Quentin lui avait été enlevée, et du jour où la guerre avec la France avait commencé ; et, dans cette entrevue, il promit à son beau-frère qu'il l'aiderait à tenter la fortune [2]. Toutefois, il déclara qu'il ne voulait point s'armer contre la maison de Lancaster, à laquelle il tenait par le sang, ni provoquer la nation anglaise, au moment où il avait lui-même déjà tant d'ennemis. Il prêta seulement, sous main, à Édouard cinquante mille florins ; il fit armer pour lui trois ou quatre gros vaisseaux au port franc de la Vère en Zélande ; il y ajouta quatorze navires nolisés dans la Baltique, qui devaient demeurer à son service jusque quinze jours après son débarquement ; puis lorsque Édouard eut mis à la voile le 10 mars, le duc fit publier une défense, sous peine de la vie, à tous ses sujets, de l'assister ni directement ni indirectement.[3]

Édouard IV vint débarquer à Ravenspur, dans le Yorkshire ; c'était le même port où Henri IV était venu débarquer soixante et douze ans auparavant, quand il commença la révolution qui mit la maison de Lancaster sur le trône. Comme lui, Édouard IV passa plusieurs jours sans voir arriver auprès de lui aucun de ses partisans, et, commençant déjà à perdre courage, il déclara qu'il n'en voulait point à Henri VI, ni à son trône ; qu'il venait seulement réclamer son héritage comme duc d'York. Ce fut sous ce titre qu'il entra dans la ville d'York. Le marquis de Montague, frère de Warwick, commandait dans la province, mais il n'osa point se présenter sur son passage : bientôt les partisans de la Rose Blanche prirent les armes, et vinrent en grand nombre se

[1] Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n° 222, p. 289.
[2] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 57.
[3] Philippe de Comines, t. III, c. 6 et 7, p. 168, 169. — Hume, t. IV, p. 228.

ranger sous ses drapeaux. Quand il entra dans Nottingham, son armée était déjà redoutable, et il y reprit le titre de roi [1].

Montague rassemblait ses troupes à Pontefract, Warwick, qui était à Londres quand il apprit le débarquement d'Édouard IV, donna rendez-vous aux siennes à Coventry : le duc de Clarence se chargea de lever une troisième armée ; puis toutes trois devaient se réunir pour accabler Édouard. Mais celui-ci s'était dès longtemps réconcilié secrètement avec son frère. Il marcha, de son côté, comme s'il voulait l'attaquer le premier, et, arrivés en présence l'un de l'autre, les deux frères s'embrassèrent, et les deux armées se réunirent. Toutefois le duc de Clarence fit dire au comte de Warwick son beau-père qu'il se chargeait de faire sa paix avec le roi Édouard, et que celui-ci se rappellerait seulement qu'il l'avait placé sur le trône, non qu'il l'avait chassé ensuite. Warwick repoussa toutes ces ouvertures ; il ne se laissa décourager ni par l'abandon de son gendre le duc de Clarence, ni par celui de son frère l'archevêque d'York, qu'il avait laissé à Londres, ni par la fermentation qui se manifestait en faveur d'Édouard : il continua à rassembler ses partisans et à fortifier son armée sans oser cependant se présenter sur le passage d'Édouard. Celui-ci entra dans sa capitale le 11 avril. Il y retrouva la reine sa femme, qui n'en était jamais sortie ; elle s'était seulement retirée, avec deux mille de ses partisans, dans l'asile de Westminster, et les franchises de ce lieu de refuge avaient été respectées par ses ennemis. C'était là qu'elle avait mis au monde un fils, qui fut Édouard V. Henri VI, réduit à une complète imbécillité, fut renvoyé dans la prison de la Tour, d'où on l'avait sorti sept mois auparavant [2].

Les possessions du comte de Warwick étaient si vastes, et ses vassaux lui étaient si dévoués, qu'il pouvait dans ses seuls domaines lever une nombreuse armée, également prête à le servir pour ou contre la maison d'York. Bientôt son frère Montagne vint le rejoindre avec les soldats qu'il avait rassemblés dans le nord. D'autre part, les ducs de Sommerset et d'Exeter et le comte d'Oxford lui avaient amené les plus zélés partisans de la maison de Lancaster. La reine Marguerite d'Anjou et son fils le prince de Galles étaient depuis quelques jours en mer,

[1] Rapin Thoyras, l. XIII, p. 60. — Amelgard., l. III, c. 9, f. 309. — Polydor. Vergil., t. XXIV, p. 522.

[2] Ph. de Comines, l. III, c. 7, p. 169. — Rapin Thoyras. l. XIII, p. 64. — Hume, t. IV. p. 229. — Barante, t. IX, p. 381. — Polydori Vergilii, l. XXIV, p 525.

avec des troupes françaises que Louis XI avait mises sous leurs ordres au moment où il avait signé la trêve d'Amiens avec le duc de Bourgogne. Warwick préféra ne pas les attendre. Il voulait bien rendre la couronne à Marguerite; mais il craignait que si elle la reprenait elle-même, elle ne se souvînt plutôt de ses anciennes offenses que de ses derniers bienfaits. Il se détermina donc à marcher vers Londres : à dix milles de cette ville, il rencontra, le 14 avril 1471, Édouard IV, qui l'attendait dans la plaine de Barnett. La bataille s'engagea aussitôt, et Édouard IV y retrouva le bonheur qui l'avait accompagné dans toutes ses guerres. Warwick, qui était gros et fort lourd, et que son frère engagea à descendre de cheval, fut tué dès le commencement de la mêlée : son frère le marquis de Montague le fut aussi ; le duc d'Exeter fut laissé pour mort sur le carreau ; la duc de Sommerset et le comte d'Oxford, après avoir vaillamment combattu, prirent la fuite quand la déroute eut commencé, et réussirent à s'échapper. Contre l'usage des guerres civiles d'Angleterre, le massacre continua longtemps encore depuis que les vaincus ne se défendaient plus [1].

Le jour même où l'armée de Warwick était mise en pièces à Barnett, Marguerite d'Anjou et son fils débarquaient à Weymouth. Ils y furent bientôt informés de la déroute de leur armée, de la mort des capitaines sur l'appui desquels ils avaient le plus compté, et du soulèvement de Londres, qui s'était donnée à leur ennemi. Le courage de Marguerite succomba à ces revers inattendus. Pour dérober son fils aux dangers des guerres civiles, elle voulait repartir à l'instant avec lui pour la France. Le duc de Sommerset, qui arriva auprès d'elle avec un grand nombre des fugitifs de Barnett, eut beaucoup de peine à la retenir. Cependant le gouverneur de Calais lui amena bientôt sa brave garnison ; les soldats français que lui avait fournis Louis XI arrivaient, de nombreux partisans accouraient pour se ranger autour d'elle, et le comte de Pembroke travaillait à soulever en sa faveur le pays de Galles. Sommerset lui conseilla de se mettre en marche pour rejoindre ce comte ; mais, avant d'avoir passé la Saverne et rencontré Pembroke, Marguerite fut atteinte, à Tewksbury, par Édouard IV et ses frères Clarence et le féroce Richard, duc de Glocester ; la bataille s'engagea le 4 mai. Som-

[1] Phil. de Comines, l. III, c. 7, p. 171. — Pauli Æmilii Veron. gesta Francor., p. 380. — Belcarii Comment, l. II, p. 47. — Amelgard., Lud. XI, l. III. c. 10, f. 312. — Polyd. Vergil., l. XXIV. p. 526. — Rapin Thoyras, l. XIII, p. 65. — Hume, t. IV, p. 230.

merset essaya de défendre un parc qu'il avait fortifié à la hâte; mais, se laissant tromper par une ruse commune de guerre, il en sortit pour poursuivre le duc de Glocester, qui feignait de se retirer. Accablé en rase campagne, et forcé de rentrer précipitamment dans son camp, il s'indigna de ce que sir John Wenloch, le gouverneur de Calais, ne l'avait pas appuyé, et il le tua à la tête de ses troupes. La confusion qui suivit cette violence facilita la victoire d'Édouard IV; le camp de la Rose blanche fut forcé. Sommerset s'enfuit dans l'abbaye de Tewksbury, d'où les vainqueurs le tirèrent par de trompeuses promesses, et le décapitèrent le lendemain. Le jeune Édouard de Lancaster, prince de Galles, âgé de dix-huit ans, fut fait prisonnier, et amené devant Édouard IV. « Comment osez-vous, lui dit celui-ci, entrer à main ar- » mée dans mon royaume? — J'y viens, répondit le jeune homme, » réclamer mon légitime héritage. » Édouard, à ces mots, le frappa au visage de son gantelet, et aussitôt ses frères se jetèrent sur le jeune prince, et le massacrèrent sous les yeux du roi. Peu de jours après le duc de Glocester se fit conduire à la Tour, et y égorgea Henri VI. Marguerite, qu'on trouva évanouie sur son chariot, fut enfermée à la Tour. Il y avait cinq mois que son frère Jean, duc de Calabre, était mort en Catalogne, et le vieux roi René d'Anjou apprit de nouveau, presque en même temps, les désastres de ses deux enfants [1]. Le comte de Pembroke, à la nouvelle de cette défaite, licencia son armée, et se réfugia en Bretagne, avec son neveu le jeune comte de Richemond. Ce dernier était le seul qui pût avoir quelque prétention à représenter encore la maison de Lancaster. Les guerres civiles avaient été conduites avec tant de férocité que tous les membres de la famille royale, et presque tous les chefs de parti, étaient morts dans les batailles ou sur l'échafaud; ainsi le trône d'Édouard IV était affermi par la disparution de tous ses rivaux [2].

La destruction de Warwick et de son parti était un sanglant revers pour le roi Louis XI. Il avait cru avoir un allié puissant sur le trône d'Angleterre; à sa place, il y voyait, au bout d'une campagne de vingt et un jours, un ennemi belliqueux, vainqueur dans huit ou neuf ba-

[1] Hist. de René d'Anjou., t. II, p. 181-184.

[2] Phil. de Comines, l. III, c. 7, p. 174. — Amelgard., l. III, c. 11, f. 313; c. 12, f. 315, et 13, f. 316. — Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 71. — Polyd. Vergil., l. XXIV, p. 529. — Hume, t. IV, p. 233. — Duclos, t. II, l. VI, p. 38. — Barante, t. IX, p. 387.

tailles, et désireux d'occuper au dehors l'activité et la bravoure des Anglais, exercés par de si longues guerres civiles. Édouard IV se hâta d'exprimer au duc de Bourgogne, par une lettre en date du 28 mai, sa reconnaissance pour une assistance qui, quoique donnée d'assez mauvaise grâce, l'avait remis sur le trône. Il lui offrait, en retour, son aide sur le continent [1]. Louis, qui s'était proposé, pour déjouer les trames intérieures, de s'assurer de l'amitié de tous les voisins de la France, se trouvait de nouveau isolé en Europe. Tandis que le roi d'Angleterre le menaçait, le roi d'Arragon le rendait responsable de la guerre que lui avait faite la maison d'Anjou. Le roi de Castille, sans cesse en lutte avec ses sujets, ne pouvait être un appui pour personne. Le grand ami de Louis, François Sforza, duc de Milan, mort pendant la guerre du bien public, avait été remplacé par son fils Galéas, qui s'était rendu odieux à tous ses sujets, et qui avait plus besoin d'assistance qu'il n'était en état d'en donner. Le beau-frère enfin de Louis, Amédée IX, duc de Savoie, qui avait épousé Yolande, sœur du roi, était presque imbécile : ses frères s'étaient soulevés contre lui ; ils l'avaient assiégé, avec sa femme, au château de Montmeillan ; ils le firent prisonnier, et Louis XI fut obligé d'envoyer le gouverneur du Dauphiné pour délivrer sa sœur et la conduire à Grenoble, encore qu'il n'ignorât pas que cette sœur était aussi entrée en négociation avec le duc de Bourgogne [2].

En même temps que Louis voyait se détacher de lui au dehors tous ses alliés, ses ennemis se multipliaient au dedans. Peu de princes étaient plus faibles, plus inconstants, plus incapables de se gouverner eux-mêmes que Charles, duc de Guienne, et François II, duc de Bretagne ; cependant aucun ne montrait une jalousie plus constante contre Louis XI, un désir plus ardent de lui enlever le pouvoir. Leurs favoris, et surtout Odet d'Aydie, sire de Lescun, semblaient ne pouvoir pardonner à un roi de gouverner lui-même au lieu de se laisser gouverner. En vain Louis XI s'efforçait de les gagner par des présents, par des faveurs de tout genre ; ce n'était qu'envers lui qu'ils se montraient incorruptibles. Le duc de Guienne était demeuré auprès du roi pendant la courte campagne de Picardie, et ensuite pendant la révolution d'Angleterre ; mais, tandis qu'il jurait à son frère une fidélité inviolable, il recommençait à solliciter le duc de Bourgogne de lui accorder la

[1] Preuves de Bourgogne, t. IV, n° 237, p. 306.
[2] Guichenon Hist. gén. de Savoie, t. II, p. 127-129.

main de la princesse Marie [1]. L'abbé de Bégar et le chancelier de Bretagne allaient sans cesse du duc de Bretagne au duc de Bourgogne, et portaient à l'nn et à l'autre les messages secrets du frère dn roi. Le duc de Bretagne, qui avait perdu sa première femme Marguerlte, épousa, snr ces entrefaites, une fille de Gaston, comte de Foix et prince de Navarre; à cette occasion, il fit entrer dans la ligue secrète formée contre le trône ce seigneur, que Lonis XI avait cherché à s'attacher par tant de faveurs, et qni jusqu'alors lui était demeuré fidèle [2]. Par un autre traité, le duc de Bourgogne promit secrètement sa fille à Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, à qni Lonis XI avait déjà promis la sienne. Marie de Bourgogne devait apporter, avec sa main, un immense héritage; elle était donc un meilleur parti qu'Anne de France, et Nicolas commença à son tour à se préparer à assaillir, par surprise, le roi, qui le regardait comme son gendre, et qui l'appelait sonvent son fils. Ainsi la ligue des princes contre le roi se recrutait sans cesse : cependant c'était en se trompant les nns les autres que ces seigneurs se coalisaient. Charles promettait en même temps sa fille Marie au duc de Guienne et au duc de Lorraine; plus tard, il la promit à Philibert, fils et successeur d'Amédée IX, mort le 28 mars 1472, et à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric, pour les armer tous contre le roi. Il déguisait à chacun soigneusement la connaissance de ses négociations avec les autres, et, en réalité, il ne voulait en conclure ancune, un gendre lui paraissant être un rival ou un maître qu'il se donnerait [3].

Le roi, qui avait séjourné à Ham en Vermandois pendant la révolution d'Angleterre, et qui était revenu de là à Paris, avec son frère et le comte de Dammartin, avait en partie connaissance de ces intrigues. Il avait demandé à son frère de jurer snr la croix de Saint-Laud qu'il n'épouserait point Marie de Bourgogne sans son consentement; il lui représentait d'ailleurs que Charles le Téméraire n'avait que trente-huit ans; qu'il était encore probable qn'il aurait nn fils, et qu'alors cet héritage de Bourgogne qu'il lui faisait espérer serait perdu. En même temps Édouard IV s'opposait de son côté à ce mariage; il représentait au duc de Bourgogne, que si le dauphin, enfant faible et maladif, ve-

[1] Amelgard., l. III, c. 15, f. 321.
[2] D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XVII, p. 116. — Actes de Bretagne, t. III, p. 223.
[3] Phil. de Comines, l. III, c. 8, p. 181.

nait à mourir, Charles de France, après avoir épousé sa fille, réunirait la couronne de France aux États de Bourgogne, et deviendrait dangereux pour l'indépendance de l'Angleterre ; il déclara donc qu'il n'entrerait dans la ligue contre Louis XI, qu'autant que ce projet de mariage serait rompu [1]. Si l'un et l'autre avaient connu la pensée secrète de Charles le Téméraire, ils auraient pu s'épargner ces remontrances. Celui-ci cependant paraissait s'engager toujours plus envers Charles de France. Il lui fit dire par le chancelier de Bretagne et l'abbé de Bégar qu'il trouvàt moyen de s'évader de la cour de son frère, et que, dès qu'en rentrant dans son gouvernement de Guienne il aurait recouvré son indépendance, le mariage s'accomplirait [2]. En effet, Louis ayant quitté Paris pour Orléans, et comptant aller de là avec son frère à Celles en Poitou, Charles de France le quitta précipitamment au mois de juillet 1471, et se retira dans son gouvernement de Guienne.

Charles de France n'eut pas plus tôt quitté son frère, qu'il commença à agir, si ce n'est en ennemi, du moins en prince qui se mettait en même temps au-dessus de ses engagements et des lois du royaume. Il envoya à Rome l'évêque de Montauban, pour obtenir une dispense afin d'épouser sa cousine Marie de Bourgogne. La mort du pape Paul II, survenue le 26 juillet, et la nomination, le 3 août, de Sixte IV de la Rovère, qui le remplaça, suspendirent cette négociation [3]. En même temps, Charles appela à sa cour Jean V, comte d'Armagnac, au mépris de la sentence qui l'avait déclaré coupable de lèse-majesté ; il lui rendit ses États, que le roi avait confisqués, et il le nomma son lieutenant général en Guienne [4].

C'était bien là ce que désirait le duc de Bourgogne ; toute sa politique tendait à affaiblir tellement l'autorité royale, que la France demeurât partagée entre plusieurs princes du sang tous plus faibles que lui. Un jour que des ennemis du roi le pressaient de commencer les hostilités, avec l'armée qu'il rassemblait entre Péronne, Roye et Montdidier, où il comptait déjà douze cents lances d'ordonnance, il appela à lui Comines dans l'embrasure d'une fenêtre. « Voilà, lui dit-il, le » seigneur d'Urfé qui me presse de faire mon armée la plus grosse que

[1] Philippe de Comines, l. III c. 8, p. 177 et 186.

[2] Instructions pour un envoyé du duc de Bretagne. Actes de Bretagne, t. III, p. 225.

[3] Raynaldi Annal. eccless., 1471, § 61, 62, 66.

[4] Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 43. — Lettre de Louis XI à Dammartin. Cabinet de Louis XI, t. III, p. 207. — Amelgard., l. III, c. 16, f. 325.

» je puis, et me dit que nous ferons le plus grand bien du royaume.
» Vous semble-t-il que si j'y entre avec la compagnie que j'y mènerai,
» j'y fasse guère de bien?—Je lui répondis en riant qu'il me sembloit
» que non, et il me dit ces mots : J'aime mieux le bien du royaume
» de France que M. d'Urfé ne pense ; car pour un roi qu'il y a, j'y en
» voudrois six [1]. »

Cependant le duc de Guienne ayant quitté le roi, et fait des actes qui devaient le mécontenter, le duc de Bourgogne crut pouvoir sans inconvénient susciter des obstacles ou apporter des retards à l'accomplissement du mariage qu'il lui avait promis. D'autre part, les ennemis du roi songèrent pour son frère à une autre alliance, qui aurait également fortifié leur ligue. Ils proposèrent de lui faire épouser Éléonore, l'une des filles du comte de Foix. Sa sœur aînée venait d'épouser le duc de Bretagne ; une autre était mariée au comte d'Armagnac ; l'alliance de la Navarre et de l'Aragon était aussi attachée à ce mariage, qui aurait associé contre le roi tous les princes du Midi. Louis fut bientôt averti de ce nouveau projet, qui avait été suggéré par le sire de Lescun, et il écrivit au sire du Bouchage, qui le représentait alors auprès de son frère, pour qu'il y mît obstacle. « Au regard du ma-
» riage de Foix, lui dit-il, vous savez le mal que ce me feroit, et pour
» ce, mettez-y tous vos cinq sens de nature à m'en garder... Si M. de
» Guienne veut prendre femme qui ne soit point suspecte, tant que je
» vivrai je n'aurai inspection sur lui, et aura puissance en tout le
» royaume de France, autant ou plus que moi. Brief, M. du Bouchage,
» mon ami, si vous pouvez gagner ce point vous me mettrez en pa-
» radis ; et demeurez par delà tant que M. de Lescun s'en soit allé,
» dussiez-vous faire le malade [2]. » En même temps le roi écrivait de la manière la plus affectueuse au comte de Foix ; il lui renvoyait son fils, le vicomte de Narbonne, pour le disposer bien en faveur de la France ; mais comme il avait lieu de se défier de tous ceux qu'il employait, il écrivit d'autre part au duc de Guienne, pour le mettre en garde contre le vicomte ; et ce duc n'eut plus grande hâte que de montrer à Narbonne la lettre du roi ; ce qui donna à Narbonne occasion d'écrire au roi une lettre assez vive pour lui reprocher cette espèce de trahison [3].

[1] Phil. de Comines, l. III, c. 8, p. 186.
[2] Lettre de Louis, du 18 avril. Preuves de Duclos, t. III, p. 314.
[3] Sa lettre, du 28 août, est dans les preuves de l'Histoire du Languedoc, t. V, n° 21, p. 44.

La ligue entre les princes se resserrait cependant ; les ducs de Guienne, de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Foix et d'Armagnac, avaient accepté les secours que le roi d'Angleterre leur offrait, et ils promettaient de lui abandonner en retour la Normandie et la Guienne : ce n'était rien moins que l'anéantissement de la monarchie pour lequel les princes du sang étaient conjurés [2].

De son côté, Louis XI tenta des combinaisons nouvelles : il voyait bien que le duc de Bourgogne n'avait au fond aucune affection pour son frère. Il lui fit donc offrir une alliance intime contre les ducs de Guienne et de Bretagne, dont le prix serait la restitution de tout ce qu'il avait enlevé en Picardie au commencement de l'année ; l'abandon du connétable et du comte de Nevers à sa vengeance ; enfin le mariage du dauphin avec mademoiselle de Bourgogne. Comme le dauphin n'était encore âgé que de peu de mois, c'était le prince qui pouvait inspirer le moins de jalousie à Charles le Téméraire. Aussi ces propositions furent-elles acceptées avec assez d'empressement. Un traité fondé sur ces bases fut signé au Crotoy, le 3 octobre 1471 [3] ; mais ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait aucune intention de l'exécuter. Dès le mois de septembre, Louis était averti que son frère était malade de la fièvre à Sainte-Sévère ; et spéculant déjà sur la probabilité de sa mort, il se proposait seulement de gagner du temps [4]. De son côté, le duc de Bourgogne comptait qu'au moment de la signature du traité, Saint-Quentin et Amiens lui seraient remis, et qu'aussitôt qu'il en serait en possession il commencerait les hostilités. Ainsi, tandis qu'il chargeait le sire de Quingey de porter au roi la ratification du traité, il lui donnait pour l'accompagner un écuyer nommé Henri, qui portait au duc de Bretagne une lettre dans laquelle il l'avertissait de ne concevoir aucune inquiétude, car le traité du Crotoy n'était qu'une ruse, qui ne l'empêcherait point de persister dans son ancienne alliance avec lui [5]. Mais plus les deux princes étaient de mauvaise foi, plus ils se défiaient l'un de l'autre, ou plutôt, plus ils se devinaient réciproquement. Le roi refusait de remettre Amiens, Saint-Quentin et les autres places fortes,

¹ Duclos, t. VI, p. 48. — Barante, t. IX, p. 302.

² Il est dans Dumont, Corps diplomat., t. III, p. 440, et dans Godefroy, Preuves de Comines. t. IV, p. 364.

³ Lettre de Louis XI à Dammartin. Cabinet de Louis XI, t. III, p. 207.

⁴ D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 119. — Phil. de Comines, l. III, c. 9. p. 199.

avant de tenir les scellés du duc ; et le duc ne voulait point donner ces scellés avant que les places lui fussent livrées ; il affectait de craindre que le roi n'en fit usage pour le brouiller avec ses anciens alliés ; probablement il comptait ne point les remettre du tout, puisqu'ils auraient été des preuves de sa perfidie. Louis chargea le 17 novembre ses ambassadeurs, le sire de Craon et Pierre Doriole, chancelier de France, de lever ces difficultés ; et l'hiver s'écoula sans qu'ils pussent en venir à bout [1].

(1472.) La trêve d'Amiens, conclue d'abord pour trois mois, avait été prolongée pour l'année [2] ; mais tout semblait se préparer pour la reprise des hostilités. Le duc de Guienne avait rassemblé des troupes pour attaquer son frère. De son côté, le roi envoya cinq cents lances dans le Quercy et l'Agenois, avec un corps de francs-archers, et un train d'artillerie, sous les ordres de Ruffec de Balzac et de Gaston du Lion [3]. Au milieu de l'hiver, le duc de Guienne envoya de nouveaux ambassadeurs au duc de Bourgogne ; ils étaient chargés de l'assurer qu'il était guéri, ou du moins en pleine convalescence ; il ajoutait qu'il s'était compromis en rappelant le comte d'Armagnac, en armant ses vassaux, en leur demandant le serment de le servir contre tout le monde, même contre le roi ; qu'il avait refusé les offres les plus avantageuses, que son frère lui avait même proposé sa fille en mariage ; qu'il savait à présent que le roi avait quinze à seize mille hommes sur ses frontières, et qu'il avait annoncé l'intention de l'attaquer au milieu de février. Qu'il lui semblait donc qu'il était bien temps que le duc de Bourgogne terminât une négociation qui durait depuis si longtemps, et qu'il lui donnât, comme il le lui avait promis, sa fille en mariage [4].

Louis XI sentait tout le danger de sa situation ; il voyait l'orage s'amonceler de tous côtés contre lui. A l'expiration de la trêve, au 4 mai, il s'attendait à être attaqué de tous les côtés à la fois, et il ne pouvait compter sur aucun allié ; il se sentait tellement isolé qu'il ne dédaignait pas de recruter dans les rangs de ses adversaires ceux que, par de grandes récompenses, il pouvait espérer de s'attacher. C'est ainsi qu'il fit alors sa paix avec Philippe de Savoie, comte de Bresse, et avec le sire du Lau, auquel il permit d'acheter des mains de Tanneguì du Châtel,

[1] Preuves de l'Hist. de Bourgogne, n° 239, p. 308.
[2] J. de Troyes, p. 225.
[3] Hist. du Languedoc, l. XXXV, p. 43. — J. de Troyes, p. 225.
[4] Preuves à l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n° 240, p. 311.

le gouvernement du Roussillon, au prix de 24,000 écus. C'était le premier exemple d'un gouvernement que le roi permettait de vendre [1]. Dans son inquiétude, le roi ordonna des processions à Paris en l'honneur de la vierge Marie; il voulut que chacun se mît à genoux, au moment où sonnerait la grosse cloche, et répétât trois fois *Ave Maria*. Il avait la plus grande dévotion pour la Vierge, et il ne doutait point que les pratiques du culte ne fussent un moyen de concilier sa faveur, plus efficace encore que les actes vertueux [2]. Cependant il commençait aussi à mettre son espérance dans un autre événement. Colette de Jambes, dame de Montsoreau, et veuve du vicomte de Thouars, était maîtresse du duc de Guienne, dont elle avait eu deux enfants; elle avait récemment acquis tant de crédit sur lui qu'elle avait presque exclu de sa faveur Odet d'Aydie, sire de Lescun; mais elle était tombée malade en même temps que le duc son amant, au mois de septembre; et après avoir langui pendant deux mois, elle était morte le 14 décembre. On assura que l'abbé de Saint-Jean d'Angely, aumônier du duc de Guienne, avait pelé une pêche qu'il avait présentée à la dame de Thouars; que celle-ci en avait mangé la moitié, et avait donné l'autre au duc de Guienne; que cette pêche enfin était empoisonnée, et que l'abbé de Saint-Jean, en présentant le poison, avait servi les vengeances du sire de Lescun ou la politique du roi [3].

Le 29 décembre, Louis avait écrit au comte de Dammartin: « Madame de Thouars est morte, et ils ont emmené le jeune monsieur » de Guienne, qui a les fièvres quartes. Il a fait faire premièrement » serment à ses gendarmes de le servir mêmement contre moi; mais » il y a eu aucuns qui ne l'ont pas voulu faire et s'en sont venus [4]. » Le 18 mars, Louis écrivait au même Dammartin: « Monsieur le » grand maître, depuis les dernières lettres que je vous ai écrites, j'ai » eu nouvelles que M. de Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de » remède en son fait; et le m'a fait savoir un des plus privés qu'il ait » avec lui, par homme exprès; et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il » soit vif à quinze jours d'ici, au plus qu'on le puisse mener.... Afin » que soyez sûr de celui qui me fait savoir les nouvelles, c'est le moine » qui dit ses heures avec M. de Guienne; dont je me suis fort ébahi,

[1] Duclos, l. VI, p. 56. — Barante, t. IV, p. 412.
[2] Jean de Troyes. p. 226.
[3] Bouchet, Annales d'Aquitaine. Partie IV, f. 157.
[4] Duclos, Preuves, t. III, p. 323.

» et m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds [1]. » C'était l'abbé même de Saint-Jean d'Angely, accusé d'être l'empoisonneur. On voit percer dans cette lettre la joie secrète de Louis ; et en effet la mort de son frère devait le tirer d'un grand danger. C'était l'époque des fratricides ; nous avons vu ceux des enfants d'Aragon et de Navarre ; nous verrons bientôt celui du duc de Clarence. Louis croyait avoir droit de vie et de mort sur ses sujets et sur son frère. Il ne songeait pas même que ses sentences eussent besoin d'être revêtues des formalités de la justice, et il ne montra ni surprise ni colère quand on le soupçonna d'un empoisonnement. Cependant nous voyons que la maladie de la dame de Thouars dura trois mois ; que celle du duc de Guienne dura huit mois tout entiers ; que l'une et l'autre fut déclarée être une fièvre quarte ; et nous ne croyons pas qu'aucun poison pût produire de tels effets.

Sur ces entrefaites, et comme le roi revenait d'un pèlerinage au Puy-Notre-Dame, en Anjou, il apprit que le traité avec le duc de Bourgogne, tel qu'il l'avait proposé, avait enfin été signé par ce duc, qui consentait à abandonner ses deux alliés, pour pouvoir sans retenue exercer sa vengeance contre le comte de Nevers et le connétable. Le duc l'avait juré en personne; le sire de Craon et le chancelier de France l'avaient juré au nom du roi; et ils amenaient avec eux Simon de Quingey, écuyer et échanson du duc de Bourgogne, pour qu'il vît jurer le roi à son tour. Mais celui-ci, qui attendait d'autres nouvelles, fit naître des délais pour renvoyer de jour en jour cette ratification. Enfin le courrier si impatiemment attendu arriva. Il annonça que le duc de Guienne était mort le 24 mai 1472. Aussitôt Simon de Quingey fut congédié sans ratification, et l'armée royale, qui était préparée depuis long-temps, entra en Guienne et se saisit des principales places de ce duché [2].

Le duc de Bourgogne n'avait jamais voulu croire les avis qu'on lui avait donnés de la longue maladie du duc de Guienne; un chevaucheur d'écurie, chargé de lettres secrètes de lui, suivait Quingey pour assurer le duc de Bretagne qu'il n'avait aucune intention de tenir le traité qu'il venait de jurer; et son armée était toute prête pour soutenir, par les

[1] Duclos, Preuves, t. III, p. 324. — Cab. de Louis XI, t. III, p. 210. — Dans ce dernier, la lettre porte la date du 18 mai.

[2] Phil. de Comines, t. XI. l. III, c. 9, p. 190. — Jean de Troyes, p. 229. — Amelgard., l. III, c. 16, f. 326. — Fr. Belcarii, l. II p. 49. — Gnaguini Compend., l. X, f. 149, verso. — Pauli Æmilii Veron., p. 349. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XXI, p. 407. — Hist. du Languedoc, t. V, l. XXXV, p. 44. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 716. — Morice, Hist. de Bretagne, l. XIII, p. 120.

armes, sa mauvaise foi, en envahissant le royaume. La nouvelle de la mort du duc de Guienne, qui renversait tous ses projets, le frappa donc comme un coup de foudre. Dans son ressentiment, il fit écrire et répandit partout un manifeste dans lequel il accusait le roi d'homicide, de lèse-majesté, de trahison, de paricide, de parjure, et d'autres crimes énormes. Il avait tenté, disait-il, deux ans auparavant, de le faire périr lui-même *par glaive ou par venin;* et à présent il avait fait mourir piteusement son frère, *par poisons, maléfices, sortilèges, et invocations diaboliques* [1].

En Guienne, Odet d'Aydie, sire de Lescun, dès le moment de la mort de son maître, avait déclaré qu'il avait été empoisonné à la suggestion du roi, et avait accusé de ce crime Jordan Faure de Die, abbé de Saint-Jean d'Angely, et Henri de la Roche, écuyer de la cuisine du duc. Il les avait aussitôt fait arrêter tous deux, et avait fait commencer leur procès à Bordeaux. Puis, lorsqu'il vit approcher l'armée du roi, il les fit embarquer tous deux avec lui, et il les conduisit en Bretagne, où leur procès fut continué. Une année plus tard, il fut repris par des commissaires nommés conjointement par le duc de Bretagne et le roi : c'étaient Louis d'Amboise et Pierre de Sacierge. Louis XI les engagea à se rendre auprès de lui, et à lui apporter le procès, qui fut supprimé. L'abbé de Saint-Jean d'Angely disparut de sa prison d'une manière étrange; ses juges reçurent des grâces infinies du roi, et ce fut alors que commença la grandeur de la maison d'Amboise [2]. Tout parut suspect dans ce procès; et Brantôme prétend que le fou du roi l'entendit un jour « comme il étoit en ses bonnes prières et oraisons à Cléry, devant » Notre-Dame, qu'il appeloit sa bonne patronne, au grand autel, comme » il disoit: Ah! ma bonne dame, ma petite maîtresse, ma grande amie, » en qui j'ai eu toujours mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour » moi, et être mon advocate envers lui; qu'il me pardonne la mort de » mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint- » Jean. Je m'en confesse à toi, comme à ma bonne patronne et maîtresse; mais aussi qu'eussé-je su faire? il ne me faisoit que troubler » mon royaume; fais-moi donc pardonner, ma bonne dame, et je sais

[1] Preuves à l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n° 265, p. 319. — Autre lettre, en levant le siége de Beauvais, le 16 juillet. *Ibid.*, p. 417, et dans Godefroy, Preuves de Comines, t. IV, p. 415.

[2] Bouchet, Annales d'Aquitaine, f. 158. — Amelgardus, l. III, c. 16, f. 326.

» ce que je te donnerai [1]. » Quelque soupçon cependant que l'on conçût dans toute la France contre le roi, le duc de Guienne n'en avait aucun lui-même. Dans son testament dicté immédiatement avant sa mort, ou huit mois après l'aventure de la pêche, si elle a quelque réalité, il recommandait ses serviteurs à son frère; il lui demandait pardon pour les offenses qu'il lui avait faites, et il lui pardonnait à son tour celles qu'il avait pu en recevoir [2].

Dans l'excès de sa colère, le duc de Bourgogne passa aussitôt la Somme et entra dans le royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang, encore que la trêve, qui avait été prolongée à plusieurs reprises, ne dût expirer que le 15 juin. Il se présenta devant Nesle le 11 juin. Le petit Picart, vaillant capitaine, y commandait cinq cents francs-archers, avec lesquels il repoussa vigoureusement la première attaque des Bourguignons; mais la place n'était pas tenable : le lendemain, il se rendit auprès du bâtard de Bourgogne pour capituler. Il ne put obtenir qu'on promît à ses archers la vie sauve, qu'autant qu'ils abandonneraient au vainqueur tous leurs bagages, leurs armes, et même leurs habits. Tandis qu'il acceptait ces dures conditions, quelqu'un de ses archers, qui n'en était pas informé, tua un des hérauts du duc. Ce fut un prétexte aux Bourguignons de se précipiter par la porte que les bourgeois avaient ouverte, de déclarer la capitulation rompue et de commencer un horrible carnage. Le capitaine fut pendu; ceux de ses archers qui ne furent pas égorgés, eurent le poing coupé; le feu fut mis aux maisons.

Les bourgeois s'étaient réfugiés dans la grande église; les soldats égorgèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, hommes, femmes et enfants. Quand le duc y entra à cheval, le parquet était couvert de cadavres qui nageaient dans le sang. Il s'écria seulement en se signant : « Qu'il voyoit » moult belle chose et qu'il avoit avec lui de moult bons bouchers [3]. »

Le 14 juin, le duc de Bourgogne se présenta devant Roye. Quoiqu'il y eût dans cette ville deux cents lances commandées par les sires de Balaguy, de Muy et de Rubempré, et quatorze cents francs-archers, ces derniers, effrayés du massacre de Nesle, ne voulurent pas se défendre. Les commandants furent obligés de rendre la ville le 16 à midi, avec tous les approvisionnements qu'elle contenait, et qui étaient évalués à

[1] Brantôme, Disgression sur Louis XI, t. II, p. 24.
[2] Cabinet de Louis XI, t. III, p. 211.
[3] Ph. de Comines, l. III, c. 9, p. 195. — J. de Troyes, p. 231. — Chroniques des maîtres d'hôtel de Bourgogne, dans Godefroy, t. III, p. 369.

100,000 écus d'or. La garnison abattue et humiliée dut sortir de la ville en pourpoint. Les gendarmes se retirèrent à Beauvais; les francs-archers se débandèrent.

Le sire de Balagny était capitaine de Beauvais; les bourgeois de cette ville, qui étaient pleins de zèle et de courage, se sentirent mortifiés d'avoir pour chef un homme qui venait de se laisser chasser de Roye d'une manière aussi humiliante; cependant il ne lui manquait aucune des qualités d'un bon officier, et il fit bientôt voir qu'il était digne de les commander. Le duc de Bourgogne se présenta devant cette ville le samedi 27 juin, avec une des plus redoutables armées qui eussent envahi la France [1]. Balagny l'attendit dans un petit fort, à l'entrée du faubourg que les Bourguignons devaient traverser à leur arrivée, et il s'y défendit plusieurs heures avec quelques gentilshommes qui l'accompagnaient, pour donner aux bourgeois de Beauvais le temps de faire leurs derniers préparatifs. Il se retira ensuite blessé dans la ville par la porte du Limaçon. Les Bourguignons se répandirent aussitôt dans le faubourg croyant la ville gagnée; mais ils furent arrêtés par le fossé qui séparait le faubourg de la ville, et ils virent qu'il y avait là un nouvel assaut à livrer. Cet assaut se prolongea onze heures entières, et les habitants de Beauvais le soutinrent avec un courage héroïque, quoique à la fin de la journée il n'y eût plus entre eux et les assaillants que les flammes qui dévoraient la porte : mais ils y apportèrent sans cesse des combustibles pour en faire un vaste bûcher que les Bourguignons n'osèrent pas franchir.

Les femmes de Beauvais se signalèrent dans cette défense par leur courage; une jeune fille, Jeanne Lainé surnommée *Hachette*, arracha l'étendard des Bourguignons comme ils venaient de le planter sur la muraille, et le porta en triomphe à l'église des Jacobins [2]. Enfin, à huit heures du soir, les sires de la Roche-Tenon et de Fontenailles entrèrent dans la ville à la tête de leur gendarmerie, qu'on avait envoyé chercher à Noyon; ils se présentèrent aussitôt sur la muraille avec deux ou trois cents hommes d'armes, et firent ainsi cesser l'assaut [3].

Le duc de Bourgogne avait compté enlever Beauvais d'un coup de

[1] J. de Troyes, p. 234. — Amelgard., l. IV, c. I. f. 327.

[2] Lettres d'exemption, à elle accordées par le roi. Ord. de France, t. XVII, p. 583.

[3] Guaguini Compend., l. X, f. 149, verso. — Fr. Belcarii, l. II, p. 50.—Barante, t. X, p. 12-18; d'après une relation du siége.

main, et ne s'était point préparé à en faire le siége; mais il crut son honneur engagé à ne pas se laisser rebuter par la résistance qu'il éprouvait, et à renouveler le lendemain son attaque. Toutefois, il ne fit point traverser la rivière à une partie de son armée pour fermer aux assiégés la porte de Paris, et les capitaines du roi répandus dans la province en profitèrent. Le jour même, le maréchal Rouhault y entra avec cent lances; le lendemain et les jours suivants, des corps nombreux de gendarmerie, d'archers, de pionniers, des convois d'artillerie, des munitions, de vivres, y arrivèrent de tous les côtés. L'artillerie du duc de Bourgogne y avait enfin été conduite et foudroyait les remparts; mais ses capitaines l'assuraient qu'il y perdait ses peines, puisque la garnison était désormais assez nombreuse pour défendre la haie d'un champ aussi bien que le mur d'une ville. Charles le Téméraire ne les écouta point: dur, hautain, ne montrant aucune affection à ses officiers ou à ses soldats, il répondait brutalement à la plus légère objection; il croyait toujours en savoir plus que les autres, et, se soumettant aux privations et aux fatigues qu'il imposait à ses soldats, il lui semblait en avoir assez fait pour les encourager. Il commanda l'assaut pour le 9 juillet, persuadé, quoi qu'on lui pût dire, que les assiégés ne l'attendraient pas et s'enfuiraient pendant la nuit. Les Bourguignons commencèrent l'attaque à sept heures du matin avec leur vaillance accoutumée, et plantèrent sur la muraille trois étendards, qui en furent bientôt arrachés. Après trois heures de combat, le duc avait déjà perdu mille ou quinze cents hommes, tandis que les bourgeois étaient à peine atteints par quelques coups; il reconnut alors qu'il était inutile de persister, et il fit sonner la retraite [1].

Quoique le duc ne pût plus espérer de prendre Beauvais, où le roi faisait passer sans cesse de nouveaux secours, il ne savait pas se déterminer à lever le siége. Le 16 juillet, il y publia un nouveau manifeste contre Louis, plus injurieux encore que le précédent; puis dans la nuit du 22 juillet, il délogea en prenant la route de Normandie. Il espérait que les assiégés le suivraient avec trop de précipitation, et que lorsqu'ils auraient vidé la place, son arrière-garde, qu'il avait détachée dans ce but, pourrait s'en emparer; mais le maréchal Rouhault était sur ses gardes, et évita cette embûche [2]. Le duc, rendu plus furieux

[1] Ph. de Comines. L. III, c. 10. p. 203-208. — Amelgard., L. IV, c. f. 330. — Jean de Troyes, p. 235 — Barante, T. X, p. 18-25. — Duclos, L. VI. p. 74.

[2] Lettres du mar. Rouhault, du 24 juillet. Preuves de Comines, T. III, p. 538.

par son mauvais succès, traversa toute la Normandie jusqu'à la mer, brûlant sur son passage les villes et les bourgades. Il prit ainsi Eu, Saint-Valery, Neufchâtel, il s'avança jusqu'aux portes de Dieppe, puis il revint devant Rouen, où il avait donné rendez-vous au duc de Bretagne, et il s'y arrêta du 30 août au 3 septembre [1].

Malgré son activité, Louis n'avait pu se trouver immédiatement sur les frontières qu'attaquait le duc de Bourgogne. Au moment où il avait appris la mort de son frère, il était parti du Plessis-lez-Tours pour soumettre la Guienne, et il était entré successivement dans la Rochelle, Saint-Jean d'Angely et Bordeaux. Là, il avait appris que son royaume était attaqué de tous les côtés à la fois. Tandis que le duc de Bourgogne était devant Beauvais, son lieutenant, le comte de Romont, de la maison de Savoie, partait d'Auxerre et s'avançait jusqu'à Joigny, et le comte de Roussi, fils du connétable, mais demeuré au service du duc de Bourgogne, ravageait le pays, de Tonnerre jusqu'à Troyes en Champagne [2]. Nicolas, duc de Lorraine et de Calabre, renonçant à la main d'Anne, fille aînée du roi, qui lui avait été promise, avait obtenu de Charles le Téméraire la promesse de la main de sa fille et de son héritage ; en conséquence il avait fait attaquer la France sur la frontière de Lorraine, et il avait lui-même été joindre le duc de Bourgogne à la tête de ses meilleurs soldats, qui l'avaient accompagné jusqu'à Rouen [3]. Le roi René de Sicile, aïeul de Nicolas, pour ne pas paraître approuver la rébellion de son petit-fils, s'était retiré en Provence ; mais il avait laissé dans le Maine et l'Anjou son frère le comte du Maine, dont la conduite était fort suspecte, et qui paraissait vouloir seconder le duc de Bretagne dans ses hostilités : enfin le comte d'Armagnac, fortifié dans sa ville de Lectoure, intriguait dans toute la Guienne pour la soulever de nouveau ; et le duc d'Alençon, secrètement d'accord avec le Bourguignon, auquel il voulait livrer son duché, se mettait en route pour aller le joindre [4].

Louis avait opposé le maréchal Rouhault au duc de Bourgogne, le bâtard de Seigneley et le sire de Plancy, au comte de Romont, le dau-

[1] Phil. de Comines, l. III, c. 10, p. 209.

[2] J. de Troyes, p. 235, 247.

[3] Traité d'alliance de Charles et Nicolas, à Arras, le 25 mai, et promesse de mariage à Mons, le 13 juin. Preuves de Comines, dans Godefroi, t. IV, p. 374, 381 et 386. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 892.

[4] Cabinet de Louis XI, t. III, p. 215. — Amelgard., Lud. XI, l. IV, c. 4, f. 338.

phin d'Auvergne, au comte de Roussi, et il avait donné commission à Tristan l'Ermite d'arrêter le duc d'Alençon et de le conduire au château du Louvre. Il avait chargé le sire de Beaujeu de continuer la guerre de Guienne, et pour s'attacher plus intimement ce seigneur, longtemps rangé parmi ses ennemis, il lui promettait sa fille Anne que le duc Nicolas de Lorraine venait d'abandonner d'une manière si offensante. Le sire de Beaujeu força le comte d'Armagnac à capituler le 15 juin dans Lectoure, et à lui remettre tous ses domaines à la réserve des villes d'Eaulse et de Fleurances, moyennant une pension de 12,000 livres; mais alors même, il était la dupe du Gascon perfide, qui l'attirait dans un piége : tous ceux qui l'entouraient étaient secrètement gagnés par Armagnac, et au mois d'octobre Beaujeu fut arrêté dans Lectoure, et toute la Guienne fut de nouveau soulevée [1].

Louis s'était chargé, comme de la partie la plus périlleuse, de tenir tête au duc de Bretagne et de surveiller la maison d'Anjou. Mille Anglais conduits par Richard de Harleston avaient déjà été introduits en Bretagne par le duc François II; et celui-ci négociait par l'entremise de lord Rivers avec Édouard IV, pour en faire passer dans son duché un beaucoup plus grand nombre. Il signa en effet à Château-Giron, le 11 septembre, un traité avec le roi d'Angleterre, qu'il appelait son souverain seigneur, par lequel Édouard s'engageait à passer en Bretagne, au printemps suivant, pour tenter la conquête de la France, et le duc promettait de le joindre avec toutes les forces de son pays. Si quelque obstacle forçait Édouard à n'envoyer qu'un lieutenant à la tête de son armée, le duc ne serait plus tenu de le joindre qu'avec quatre cents lances et ses archers. Jusqu'au 1er avril le duc se réservait de conclure des trêves avec Louis, s'il se voyait trop pressé par lui, avant que les Anglais pussent venir à son secours [2].

Louis s'empara en peu de temps de la Guerche, d'Ancenis et de Machecoul ; le duc François II, toujours remuant, toujours formant des ligues contre le roi, n'était cependant jamais prêt, et il évitait de tout son pouvoir les combats qu'il avait provoqués : non-seulement il ne se rendit point, selon sa promesse, devant Rouen, où il avait donné rendez-vous au duc de Bourgogne; il s'empressa d'envoyer au roi Philippe

[1] J. de Troyes, p. 248. — Guaguini Compend., l. X, f. 150, verso.—Amelgard. l. IV, c. 5, f. 333. — Histoire du Languedoc, t. XXXV, p. 44.
[2] Actes de Bretagne, t. III. p. 246. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 122. — D. Lobineau. Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 719.

des Essarts et Guillaume de Souplainville, chargés de lui demander une trêve pour le reste de la campagne. Louis savait prabablement que cette proposition s'accordait avec le nouvean traité que le duc de Bretagne avait fait avec Édouard IV ; on croit même que Lescun, qui désapprouvait nne alliance avec les Anglais, l'en avait fait avertir. Mais le roi avait pour principe qu'il y a toujours de l'avantage à gagner du temps contre une coalition, puisqu'on donne ainsi loisir aux éléments de discorde qu'elle contient de se développer. Il voyait qu'en négociant avec le duc de Bretagne, il engageait celui ci à manquer au duc de Bourgogne, et qu'il semait ainsi la discorde entre ces deux redoutables feudataires ; il consentit donc à une trêve qui devait durer jusqu'au 30 novembre [1]. En même temps il entama une négociation à laquelle il mettait plus d'importance encore. Il avait nne haute idée de l'habileté dn sire de Lescun, qui avait gouverné en même temps son frère le duc de Guienne et le duc de Bretagne. Il ne conservait contre lui aucun ressentiment de ce qu'il s'était toujours montré son ennemi, et de ce qu'il l'avait accusé à la face de l'Europe, comme un empoisonneur et nn fratricide ; sachant que les deux ambassadenrs de Bretagne étaient dans son intime confidence, il leur demanda à quel prix il pourrait obtenir qne Lescun s'engageât à être autant son servitenr qu'il l'avait été du feu duc de Guienne. Souplainville présenta nne note que Lonis accepta aussitôt sans y rien changer. Les conditions auraient pu cependant lui paraître exorbitantes. Lescun devait être nommé amiral de Guienne, capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye, et comte de Comminges. Il devait avoir une pension de 6,000 livres, une autre de 2,000 comme amiral, une de 1,200 livres pour son frère, et 24,000 écus d'or comptant. Les deux négociateurs ne s'étaient pas non plus oubliés eux-mêmes. Souplainville demanda la mairie de Bayonne, la prévôté de Dax et la seigneurie de Saint-Sever, avec 2,000 écus comptant et 1,200 livres de pension. Des Essarts demanda la maîtrise des eaux et forêts de Champagne, le bailliage de Meaux, 10,000 écus comptant, et douze cents francs de pension [2].

Pendant que cette négociation se continuait, Louis XI s'attachait à gagner aussi un serviteur à la cour de Bourgogne. En effet, ce fut

[1] Lettres de Louis XI à Tannegui du Châtel. Actes de Bretagne, t. III. p. 249.

[2] Phil. de Comines, l. III, c. 11, p. 210-213. — Godefroi, Preuves, t. IV, p. 429. — D. Morice, Hist. de Bret., l. XIV, p. 122. — Lobineau, Hist. de Bret., l. XIX, p. 719, 720. — Barante, t. X, p. 44. — Duclos, l. VI, p. 78.

l'époque de la défection du sire de Comines, l'homme de meilleur conseil, de l'esprit le plus juste et le plus délié qui fût alors auprès de Charles le Téméraire. Comines, le premier en France, nous a fait, par ses Mémoires, connaître les hommes de son temps : le premier, il a généralisé ses observations de manière à s'élever aux règles de la politique. Ce n'était encore, il est vrai, que cette politique perfide, qu'on a depuis nommée *machiavélique*. Comines l'avait réduite en système avant Machiavel, comme Louis XI et ses rivaux l'avaient pratiquée avant le duc de Valentinols. En parlant de lui-même, Comines se contente de dire : « Environ ce temps, je vins au service du roi, lequel » avoit recueilli des serviteurs de son frère le duc de Guienne la plus » grande part, et étoit au Pont de Cé, où il s'étoit tiré contre le duc » de Bretagne [1]. » Il paraît que rebuté de la dureté, de la présomption, des violences de Charles le Téméraire, et peut-être offensé par quelque insulte personnelle, il se détacha d'un prince qu'il jugeait devoir bientôt se perdre, pour passer auprès du roi, qui, dès le temps de sa captivité à Péronne, avait été frappé de ses talents, l'avait gagné par ses attentions, et avait reçu de lui de secrets services. Comines devait renoncer à son patrimoine en Flandre en quittant la cour de Bourgogne; Louis XI lui compensa ce sacrifice : on trouve l'indication de plusieurs donations qu'il lui fit, à partir du 28 octobre 1472; l'une d'elles fut de 30,000 écus d'or, pour acheter la terre d'Argenton, dont Comines porta le titre à la cour de Louis XI [2].

On ne connaît aucune autre circonstance de la défection de Comines; mais il est probable qu'il profita, pour quitter son maître, de la retraite de celui-ci, quand, le 3 septembre, il s'éloigna de Rouen. Le duc de Bourgogne, après avoir dévasté la Normandie de la manière la plus cruelle, commençait à y manquer de vivres, il apprenait avec colère que le connétable comte de Saint-Pol était entré dans la Picardie et l'Artois, et qu'il y traitait ses sujets avec non moins de cruauté qu'il venait de traiter lui-même les habitants du pays de Caux. Il voyait bien que le duc de Bretagne ne pourrait pas venir le joindre en Normandie, et qu'il était inutile de l'attendre : il lui écrivit dont avec affection, le 4 septembre, pour lui rendre compte de ce qu'il avait déjà fait, lui annoncer qu'il allait porter la guerre dans quelque autre quartier plus

[1] Phil. de Comines. t. XI. l. III, c. 11, p. 210.

[2] Notice sur Comines, t. X des Mémoires, p. 7. — Godefroi, Annotations sur Comines, t. V, p. 333 — Barante, t. X, p. 37. — Comm. Belcarii, t. II, p. 51.

dommageable au roi, et lui promettre de ne point se séparer de lui; après quoi il reprit le chemin de la Picardie et de l'Artois [1].

Le départ du duc de Bourgogne hâta les négociations de Louis XI avec Bescun et le duc de Bretagne. La trêve qui avait été proposée par ce duc fut signée le 15 octobre. Il avait cru de son devoir de demander qu'elle fût rendue commune aux ducs de Bourgogne et de Lorraine ses alliés, et il leur avait envoyé son poursuivant d'armes, Montfort, pour le lenr signifier. Louis XI y avait consenti; mais en même temps il écrivait le 3 novembre, au comte de Dammartin et au connétable, de se contenter de la faire publier, puis de la tenir ou de la rompre, selon qu'ils verraient qu'ils y trouveraient plus de profit [2]. En même temps Louis XI pressait Lescun de se rendre à la conférence qui avait été proposée, pour s'entendre sur la politique qu'il ferait adopter au duc de Bretagne, et il lui avait envoyé pour cela un sauf-conduit. Mais sur ces entrefaites, des Essarts, l'ambassadeur de Bretagne, fut averti que Tannegui du Châtel, son ennemi personnel, revenait à la cour Il fut vivement alarmé, et le roi lui-même ne fut pas sans inquiétude que ce seigneur ne lui *jouât un tour de tête de Breton.* « Onc homme, » lui écrivit-il, n'eut si belle peur que eut Philippe des Essarts, quand » il sut que vous veniez; et nous pria, à moi et à Blanchefort, que nous » vous écrivissions pour Dieu que vous attendissiez jusques à lundi » qu'il se partiroit... Monsieur de Lescun me veut faire jurer sur la » vraie croix de Saint-Laud, pour venir devers moi; mais je voudrois » bien avant, être assuré de vous que vous ne fissiez point faire d'em- » bûche sur le chemin; car je ne voudrois point être en danger de ce » serment-là, vu l'exemple que j'en ai vu cette année de monsieur de » Guienne [3]. » Toutes les précautions nécessaires à la sûreté de Lescun furent prises, tous les serments furent prêtés : il eut avec le roi l'entrevue que tous deux désiraient; il reçut de lui les récompenses qui lui étaient promises, et, en retour, il engagea son maître, le duc de Bretagne, à se détacher du duc de Bourgogne aussi bien que des Anglais.

[1] La lettre est dans Barante, t. X. p. 39.

[2] Cabinet de Louis XI, t. III, p. 216.

[3] Lettre de Louis XI. du 13 novembre. Preuves de Duclos, t. III, p. 317.—Actes de Bretagne, t. III, p. 250. Si Louis avait empoisonné son frère après avoir prêté serment avec lui sur la croix de Saint-Laud, il n'aurait pas cru que ce frère fût mort dans l'année pour avoir violé son serment, ou il aurait craint de le suivre de près.

La trêve, qui n'avait d'abord été conclue que pour six semaines, fut prolongée pour une année le 8 décembre, ou jusqu'au 23 novembre 1473; et Louis, ayant ainsi réussi à dissoudre la ligue qui lui était opposée, en déterminant le duc de Bretagne à manquer aux engagements qu'il avait contractés envers Charles le Téméraire et Édouard IV, s'estima heureux d'acheter cette trêve par la restitution de ses conquêtes en Bretagne, et un payement de 60,000 livres auquel il s'obligea [1].

Toutefois l'alliance qui avait menacé le trône de Louis était ébranlée, et non dissoute. Le duc de Bretagne, en traitant sans ses alliés, ne croyait pas les abandonner ; il demandait à Louis de traiter en même temps avec le duc de Bourgogne, et déjà des conférences étaient ouvertes à Senlis ; l'abbé de Begar, devenu évêque de Leon, s'y rendit au nom du duc de Bretagne. Louis y avait envoyé, comme négociateurs, son chancelier Pierre Doriole, le grand maître Dammartin et l'évêque d'Aire. L'union cependant n'était plus la même entre les princes : Charles de Bourgogne, qui avait promis en même temps sa fille au duc de Guienne et au duc de Calabre, depuis la mort du premier, ne voulait plus la donner au second : il l'obligea même à renoncer, le 3 novembre, aux promesses de mariage qui avaient été échangées entre eux [2]. En même temps, le duc de Bourgogne, croyant toujours défendre son honneur toutes les fois qu'il assouvissait sa colère, n'était plus dominé que par le désir de se venger du connétable comte de Saint-Pol. La correspondance de ce général avec lui pendant qu'il lui faisait la guerre, ses offres de défection, et les conditions qu'il y mettait, lui paraissaient autant d'actes de trahison, et, ce qui l'offensait davantage encore, autant de tentatives pour le dominer. Pour mettre le comble à sa rage, après ces longues négociations, Saint-Pol avait dévasté la Picardie et l'Artois comme l'ennemi le plus acharné, tandis que Charles, à son retour de Normandie, après avoir brûlé Neufchâtel, Longueville, Fahy et tous les villages qu'il avait traversés, s'était trouvé arrêté à l'entrée des seigneuries du comte de Saint-Pol, et n'avait pu y pénétrer [3]. Son armée avait beaucoup souffert, ses finances étaient épuisées : les négociateurs de Louis XI lui donnaient

[1] Phil. de Comines, l. III, c. 2, p. 212. — J. de Troyes, p. 247. — Actes de Bretagne, t. III, p. 251. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 720.

[2] Preuves de Godefroi, t. IV, p. 376, 388 et 390. — Journal du maître d'hôtel de Bourgogne, t. III, p. 371, Godefroi.

[3] J. de Troyes, p. 244.

à entendre que la paix pourrait être un moyen de se venger de Saint-Pol, car le roi était instruit de toutes les trahisons de son connétable, et ne lui savait aucun gré de succès qu'il avait remportés dans une guerre qu'il avait provoquée pour son intérêt privé; et les peuples qui en avaient été victimes, les généraux, les soldats français, que le connétable avait tous offensés par sa hauteur, s'empresseraient de conjurer pour sa ruine. Le duc de Bourgogne se détermina donc à consentir à une trêve avec le roi, qui fut publiée dans son camp dès le 11 novembre, et qui cependant paraît n'avoir été définitivement rédigée à Senlis que le 22 mars 1475. Comme elle était destinée à donner le temps de traiter de la paix dans un congrès qui devait s'ouvrir à Amiens, elle s'étendait seulement jusqu'au 30 avril suivant; mais elle fut ensuite prolongée [1], et dura plusieurs années.

[1] Journal du maître d'hôtel, Godefroi, t. III, p. 371. — Comines, l. III, c. 11, p. 213. — J. de Troyes. p. 248. — Actes de Bretagne, t. III, p. 254 — Traités de paix, t. I, p. 593. — Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 411.

CHAPITRE XVIII.

Louis profite des entreprises de Charles sur l'Empire pour abattre le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, et affaiblir la maison d'Anjou. Il soumet de nouveau le Roussillon. Il excite les Suisses contre Charles. Celui-ci laisse ruiner son armée au siége de Ham. Descente d'Édouard IV à Calais. Louis le détache de Charles. — 1473-1475.

Il y avait déjà onze ans que Louis XI était sur le trône, et, durant cette longue période, il avait soutenu jusqu'à la trêve de Senlis une lutte constante avec les princes qui possédaient les plus grandes provinces de France. Ceux-ci avaient profité de la folie de Charles VI, de l'indolence et de la faiblesse de caractère de Charles VII, pour s'en attribuer en quelque sorte la souveraineté. Ce n'était pas l'ancienne féodalité qui luttait contre la royauté, comme on l'a dit souvent, pour faire retomber le ressentiment national sur un nom voué à la haine. Les familles des pairs du royaume, antiques rivaux de Hugues Capet, étaient depuis des siècles éteintes ou dépouillées de leurs fiefs. Les grands barons, ou le second ordre de la haute noblesse, ne leur avaient pas longtemps survécu, et les provinces ne reconnaissant plus, dans leurs seigneurs, les descendants de familles, qui les eussent gouvernées autrefois, n'étaient liées à eux par aucun attachement héréditaire. C'était la royauté qui s'armait contre elle-même; c'était du pied du trône que poussaient sans cesse les rejetons qui l'étouffaient ou l'affamaient. La nouvelle féodalité ne se composait que de princes du sang; elle était née surtout des Valois : presque tous ceux qui disputaient à Louis XI sa couronne, descendaient des fils ou des filles du roi Jean, son trisaïeul.

La haute naissance de tous ces princes les avait accoutumés à se croire au-dessus des lois qui régissent le vulgaire : leur sang paraissait trop pur pour être jamais versé par les ministres des tribunaux ; leurs crimes n'étaient pas du ressort de la justice humaine, et on leur per-

suadait aisément que la justice divine elle-même était indulgente pour tant d'illustration. La honte ne les atteignait pas plus que le châtiment ou le remords : chacun d'eux, entouré de complaisants et de flatteurs, croyait ses actions louables, par cela seul que c'était lui qui les avait faites, et trouvait toujours des agents pour les actes les plus criminels qu'il lui plaisait d'ordonner. Cette suite de complots, de trahisons, de guerres civiles, où demeurèrent engagés, pendant plusieurs générations, les hommes sur lesquels se fixaient tous les regards du peuple, et auxquels cependant on n'osait adresser aucun reproche, que les prédicateurs au contraire justifiaient ou célébraient à l'envi dans leurs chaires, dégrada la morale publique et la politique à un point peut-être sans exemple dans le monde. En fait de mauvaise foi, comme en fait de férocité, Louis XI n'était pas plus dépravé que Charles le Téméraire, que le comte d'Armagnac, que la plupart de ceux auxquels il disputait le pouvoir ; il était seulement plus habile, et quoique son habileté lui tournât souvent à piége, elle laissait reconnaître un système dans sa politique ; on l'en haïssait davantage, parce qu'il paraissait avoir raisonné le crime, tandis que tous les princes du sang de son temps le commettaient par instinct.

(1472.) La trêve de Senlis n'apaisa point la haine qui animait Charles de Bourgogne et tous les princes du sang contre Louis ; elle ne mit un terme ni à leurs calomnies, ni à leurs complots, ni aux vengeances du roi. Cependant elle fit époque dans le règne de celui-ci, parce que le plus violent de ses antagonistes cessa dès lors de diriger uniquement contre lui les forces de ses vastes États. Charles le Téméraire ne voulait écouter les conseils de personne ; il croyait possible tout ce qu'il avait résolu dans ses emportements ; mais si ses efforts venaient à se briser contre quelque obstacle, alors il accueillait avec empressement quelque nouveau projet tout différent de celui qu'il suivait auparavant ; il lui semblait ainsi se dispenser en même temps et de compromettre plus longtemps sa puissance, et de suivre aucun des conseils que des hommes plus sages lui auraient donnés ; il croyait éviter de céder ou à la force ou à la prudence. Ses États étaient presque également partagés entre la France et l'Empire. Le duché de Bourgogne relevait du roi des Français, aussi bien que la Flandre, l'Artois, la Picardie, le Charolais, les comtés d'Auxerre et de Mâcon. D'autre part, le comté de Bourgogne relevait de l'empereur, aussi bien que les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, la Hollande,

le Hainaut et le reste des Pays-Bas. Cette double dépendance était insupportable à un caractère aussi fier et aussi ombrageux que le sien ; son orgueil s'indignait de reconnaître un supérieur ; il voulait être roi, et affranchir en même temps ses grands fiefs des deux suzerainetés entre lesquelles ils étaient partagés. Il avait commencé par lutter avec Louis, dont la supériorité l'offensait davantage ; tout à coup il tourna ses efforts contre l'empereur Frédéric III, et il fit dès lors peser sur l'Allemagne le pouvoir que lui donnaient l'armée redoutable et la richesse avec lesquelles, depuis la guerre du bien public, il troublait la France. Quelques négociations qu'il venait d'entamer, attirèrent toute son attention de ce côté. Quoiqu'il conservât autant de rancune que jamais contre Louis XI, il cessa depuis la trêve de Senlis, de conduire ses redoutables armées contre lui, et il lui laissa ainsi le loisir d'écraser quelques-uns de ses moins puissants adversaires. Les succès du roi, ainsi que l'affermissement de son pouvoir, auraient été plus marqués encore si, vers la même époque, sa santé n'avait pas commencé à décliner, et si les infirmités n'étaient venues arrêter son activité infatigable.

Ce fut presque immédiatement après son retour de la campagne de Normandie que le duc de Bourgogne s'engagea dans la première des guerres qui devaient désormais tourner ses plus puissants efforts contre l'Allemagne. Le 7 décembre 1472, il acheta du vieux Arnolphe d'Egmont, duc de Gueldre, pour le prix de trois cent mille florins, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, dont ce vieillard ne voulait pas laisser la succession à son fils Adolphe. Depuis longtemps, la conduite d'Adolphe de Gueldre avait été un objet de scandale pour la chrétienté. Dès l'an 1456, il s'était retiré avec sa mère à la cour de Bourgogne pour susciter de là des révoltes dans les États de son père. Durant sept ans il lui fit la guerre, ou il le troubla par ses complots. Le duc Philippe de Bourgogne se rendit médiateur entre le père et le fils en 1463. Il les engagea à partager entre eux la souveraineté, et en même temps il accorda en mariage au fils, sa nièce Catherine de Bourbon, sœur de la comtesse de Charolais. Mais durant les fêtes mêmes qui suivirent ce mariage, Adolphe fit enlever dans son château son père Arnolphe ; il l'entraîna presque nu, à pied, par un froid rigoureux, à dix milles de distance, puis il l'enferma dans un cachot du château de Buren ; et, à ce qu'on assure, il vint à plusieurs reprises l'insulter et le menacer au travers des barreaux qui laissaient parvenir

un peu de jour dans sa noire prison. Lorsque Charles succéda à son père, il voulut engager son beau-frère à rendre la liberté au malheureux vieillard. Il essaya d'abord la persuasion, il eut ensuite recours aux menaces, et il contraignit enfin Adolphe à tirer son père de prison, et à le lui amener à Hesdin, en 1470 [1]. Il retint quelque temps les deux ducs à sa cour, mais il ne put vaincre la haine forcenée qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre. Jusqu'alos Charless s'était montré favorable à son beau-frère, qui avait aussi un parti nombreux à Nimègue et dans les autres villes, que le vieillard avait fort mal gouvernés ; mais le caractère dénaturé que manifestait Adolphe l'aliéna de lui. Il le fit arrêter dans le château de Namur, il acheta de son père son héritage, et en même temps le traduisant devant le chapitre de la Toison d'or, dont il était chevalier, il le fit condamner, le 3 mai 1473, à finir ses jours en prison, en punition de son impiété envers son propre père [2].

(1473.) Le duc Gérard, de Juliers, avait des prétentions sur le duché de Gueldre, au nom de sa mère ; Charles les acheta, le 20 juin 1473, pour le prix de quatre-vingt mille florins du Rhin [3] ; en même temps, il entra dans la Gueldre avec une puissante armée : la seule ville de Nimègue lui opposa quelque résistance, elle capitula le 19 juillet, et lui remit les enfants du duc Adolphe, ses neveux, qui s'y étaient enfermés. Il réunit leur héritage à ses vastes États ; et cette courte campagne était à peine terminée, qu'il s'adressa à l'empereur Frédéric III, pour obtenir de lui une conférence où ses nouveaux projets devaient se développer [4].

Louis, qui veillait sur les démarches de son rival, vit bien qu'il ne serait pas de quelque temps en état de recommencer la guerre qu'il avait suspendue. Il jugea donc le moment favorable pour punir ceux des princes du sang qu'il avait toujours trouvés ses ennemis ; pour écraser ceux qui, n'avouant pas leur alliance avec le duc de Bourgogne, ne pouvaient pas invoquer son assistance, et qui avaient cependant redoublé dans les guerres précédentes les dangers du roi, en répandant

[1] Preuves de Godefroi, à Comines, t. IV, p. 431. — Amelgard., l. IV, c. 6 f. 340. — Franc. Belcarii Comment., l II, p. 54.

[2] Phil. de Comines, t. XI, l. IV, c. 1, p. 227. — Meyer, Annal. Flandriæ, l. XVII, f. 356. — Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 413. — Barante, t. X, p. 54-62.

[3] Le contrat dans Dumont, t. III, p. 607.

[4] Hist. de Bourgogne, l. XXI, p. 414. — Amelgardus, l. IV, c. 7, f. 342. — Barante, t. X, p. 63.

le trouble dans les provinces les plus éloignées. D'ailleurs, le changement survenu dans sa santé commençait à affecter son humeur. Il accomplissait, au mois de juillet, sa cinquantième année ; sa vigueur était peu diminuée, mais ses nerfs étaient irrités, une bile noire le tourmentait, et le malaise qu'il éprouvait le rendait plus dur, plus impitoyable pour les autres.

Le premier des princes du sang dont il résolut de se venger, fut Jean II, duc d'Alençon, l'un des moins puissants parmi eux, mais non des moins coupables. Il était arrière-petit-fils du frère de Philippe VI, le premier des Valois. Sous le règne de Charles VII, il avait déjà été accusé d'avoir conspiré contre l'indépendance de la monarchie, et d'avoir traité avec les Anglais. Il avait alors été condamné à mort le 10 octobre 1458, comme coupable de lèse-majesté. Si dans le temps le jugement avait paru sévère et les preuves incomplètes, le duc d'Alençon, auquel Charles VII avait laissé la vie, semblait dès lors avoir pris à tâche de montrer qu'il avait mérité sa condamnation. Louis XI, à son avénement au trône, lui avait pardonné ; Alençon en avait profité pour faire assassiner ceux qui avaient déposé contre lui ; il avait ensuite fabriqué de la fausse monnaie ; il était entré dans la ligue du bien public, et dans chacun des complots formés contre le roi ; il venait enfin, durant la dernière guerre, de traiter avec le duc de Bourgogne pour lui vendre le duché d'Alençon et le comté du Perche [1]. Tristan l'Ermite, d'après l'ordre du roi, l'arrêta à Brezoles, dans le Perche, au mois de février 1473, et le conduisit d'abord au château de Loches, ensuite à la tour du Louvre [2]. Louis chargea le parlement de le juger, mais pour être plus sûr que la sentence serait conforme à ses demandes, il n'hésita pas à distribuer d'avance les biens du prévenu à ses juges, tandis qu'il se mit lui-même en possession de ses fiefs. Au mois d'août il fit son entrée à Alençon, pour remettre la ville et tout le duché sous sa main : comme il s'avançait en pompe, un page aux fenêtres du château, qui le regardait passer, fit tomber par mégarde une énorme pierre qui se trouvait détachée, et qui déchira le manteau du roi sans le blesser. Louis se crut sauvé par un miracle ; il fit le signe de la croix, baisa la terre, releva la pierre, et la porta en pèlerinage au mont Saint-Michel avec son manteau. Cependant, ayant reconnu que le page n'avait eu

[1] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 413.
[2] J. de Troyes, p. 251 et 256.

aucun mauvais dessein, dès le troisième ou quatrième jour il le fit sortir de prison [1].

Messire Pierre Doriole, que le roi avait nommé chancelier, le 28 juin 1472, à la mort de Juvénal des Ursins [2], poursuivait dans le même temps la condamnation du duc d'Alençon devant le parlement. Elle fut prononcée le 18 juillet 1474. Ce duc, déjà âgé de soixante et dix ans, fut, pour la seconde fois, condamné à mort; le roi lui fit grâce de la vie, mais le retint en prison jusqu'à sa mort, survenue en 1476 [3].

Le second des princes du sang que le roi résolut de rabaisser fut Jean V, comte d'Armagnac; il était petit-fils de Bernard VII, le fameux connétable qui avait donné son nom au parti opposé aux Bourguignons, et de Bonne, fille du duc de Berri, frère de Charles V. Il était cousin de Louis XI, mais seulement au huitième degré. A l'égal du duc d'Alençon, il s'était signalé par des crimes honteux, des trahisons, et une noire ingratitude envers Louis XI, qui avait commencé son règne par lui faire grâce. Déterminé cette fois à ne pas l'épargner, le roi chargea de sa vengeance le cardinal d'Albi, Jean Goffredi, ancien évêque d'Arras, qu'on nommait le diable d'Arras, depuis les terribles persécutions qu'il avait exercées dans cette ville contre les vaudois. Il mit sous ses ordres les deux sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, Gaston du Lion et le sire de Balzac; auxquels il promit d'avance une forte part dans la confiscation des domaines d'Armagnac, afin de les intéresser davantage au succès de l'entreprise. Dès le mois de janvier, ces capitaines rassemblèrent une forte armée avec laquelle ils assiégèrent, dans Lectoure, le comte d'Armagnac. Celui-ci demandait à traiter, mais le cardinal ne voulut entendre pendant deux mois à aucune proposition d'accommodement; cependant comme toutes ses attaques étaient repoussées, il consentit enfin à donner audience à l'évêque de Lombez et à Gratien Faure, chancelier du comte. La négociation présenta moins de difficultés qu'Armagnac ne s'y était attendu; le cardinal promit à celui-ci qu'il pourrait se rendre en sûreté auprès du roi, pour y être ouï en justice sur ce qui lui était imputé; que les gens de guerre et tous ses serviteurs pourraient

[1] J. de Troyes, p. 259. — Hist. de Bourgogne, l. XXI, p. 413. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 721. — Barante, t. X, p. 110, 121. — Duclos, l. VII, p. 87, 96.

[2] Preuves de Godefroi, t. IV, p. 363.

[3] J. de Troyes, p. 275. — Guaguini Compend., l. X, f. 150, verso.

se retirer où bon leur semblerait, saus être inquiétés; que la ville de Lectoure conserverait ses priviléges, et que la comtesse (ce n'était plus la sœur d'Armagnac, mais Jeanne, fille de Gaston VI, comte de Foix) aurait le choix d'un lieu sûr pour y faire sa résidence. Le 4 mars, cette capitulation fut jurée; le 5, le sire de Beaujeu et les autres prisonniers d'Armagnac furent remis en liberté; le comte livra le château, et vint avec sa femme, qui était grosse de sept ou huit mois, se loger dans une maison de la villo. Le 6, pendant qne les deux députés du duc étaient en conféreuce avec le cardinal, Balzac et son lieutcuaut Montfaucon entrèrent dans la ville, à la tête de leurs gendarmes et de leurs francs-archers, par la porte qui leur avait été livrée; ils se rendirent aussitôt à la maison qu'occupait le comte; ils entrèrent dans la chambre où il était assis auprès de sa femme; et, après lui avoir rendu son salut, Montfaucon se retourna vers Pierre Gorgia, franc-archer, qui l'avait suivi : « Exécutez, lui dit-il, ce qui vous est commaudé. » Celui-ci se jetant aussitôt sur Armagnac, le poignarda sous les yeux de sa femme; d'autres massacrèrent ses serviteurs; ils arrachèrent leurs joyaux à la comtesse et à celles de ses femmes qu'ils laissèrent en vie. Gaston du Lion, qui entra dans cet instant, empêcha de nouveaux attentats, et fit conduire la comtesse avec ses dames au château de Buzet. Mais peu de jours après, deux secrétaires du roi, Macé Guervadan et Olivier le Roux se présentèrent chez elle avec un apothicaire, et la coutraiguirent à preudre un brenvage destiné à la faire avorter. Le poison était trop fort; la mère y succomba dès le second jour, avec l'enfaut qu'elle portait dans son sein. Pour jeter un voile sur toutes ces horreurs, le cardinal ne voulut pas qu'il restât dans Lectoure une personne qui pût réclamer contre la foi violée; les soldats se répandireut dans les maisons, pillèrent tout; et pour être assurés que persouue ne leur avait échappé, ils mirent ensuite le feu à la ville. En effet, de toute la population de Lectoure, il ne survécut que trois femmes et trois hommes auxquels on avait permis de suivro la comtesse [1].

La terreur qu'inspirait le gouvernement de Louis XI cacha longtemps les atroces circonstauces de cet événement. Plusieurs des historiens du

[1] Hist. génér. du Languedoc, t. XXXV, p. 47, avec les pièces originales, et le factum lu aux états généraux de Tours, 1484.— Procès-verbal des états généraux, par Masselin. f. 86-95, Bibliothèque du Roi, n° 331, manusc. — J. de Troyes, p. 252. — Guaguini Compend., t. X, f. 150, verso. Franc. Belcarii Comment., l. II, p. 50. — Pauli Æmilii Veron., p. 350.

temps crurent ce que disaient les ministres du roi, que le comte d'Armagnac s'était attiré son châtiment, par une attaque subite sur les soldats introduits dans Lectoure en vertu de la capitulation. Le caractère d'Armagnac n'inspirait aucun intérêt; et la soupçonneuse police de Louis XI ne permettait aucune sorte de réflexion, ou la circulation d'aucun rapport sur les affaires publiques. Toutefois, la destinée de ce comte rappelait forcément au souvenir des Français la dépravation qui faisait choisir à Louis XI, pour ses ministres, les hommes les plus flétris par l'opinion publique, ceux qui ne devaient leur illustration qu'à des crimes. Le cardinal d'Albi, que les sentences du parlement sur les persécutions d'Arras avaient signalé comme un homme atroce, était chargé par le roi de cette dernière vengeance, tandis que celui qui le premier avait aplani la voie du crime au comte d'Armagnac, Ambroise de Cambrai, référendaire du pape Calixte III, qui avait frabriqué de fausses bulles pontificales pour permettre l'inceste; qui, déjà souillé par un meurtre, avait été repoussé même par sa mère, venait d'être appelé auprès du roi, de recevoir de lui une pension, et d'être élevé aux fonctions de maître des requêtes, puis de chancelier de l'université de Paris [1].

Charles, vicomte de Fézensac, frère du comte d'Armagnac, fut arrêté et conduit à la Bastille, où il demeura dix ans prisonnier, moins comme ayant participé aux complots de son frère, que comme pouvant prétendre à son héritage; Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bascille, et troisième fils du sire d'Albret, pris à Lectoure, fut décapité, pour avoir contribué peu de mois auparavant à l'arrestation en trahison du sire de Beaujeu [2]. Quelques lettres du duc de Nemours, cousin du comte d'Armagnac, furent saisies à Lectoure, et servirent à convaincre le roi que les deux cousins continuaient à agir de concert avec tous les princes mécontents. Comme cependant le duc de Nemours n'avait fait aucun mouvement ostensible, Louis le laissa pour le moment en repos. Enfin Gaston IV, comte de Foix, beau-père du comte d'Armagnac, que Louis XI avait si longtemps ménagé, ne vivait plus à cette époque; il avait passé en Navarre pour s'y mettre à la tête des ennemis de son beau-père, le roi d'Aragon, et il y mourut au mois de juillet 1472. Son fils aîné, le prince de Viane, était mort deux ans avant lui d'une blessure reçue dans un tournoi; et son petit-fils, François-Phœbus, fils de

[1] Guaguini Compend., l. X, f. 150, verso.
[2] Mém. de J. de Troyes, p. 234.

Madeleine, sœur de Louis XI, était mineur. Madeleine avait fait hommage au roi son frère, le 26 février 1473, comme régente des comtés de Foix et de Bigorre au nom de son fils [1]. Ainsi, les puissantes maisons qui jusqu'alors avaient maintenu leur indépendance au pied des Pyrénées, se trouvaient toutes ou détruites ou soumises.

Mais à l'époque où Louis XI croyait s'être mis en sûreté du côté de la frontière d'Espagne, par la soumission de ces grands feudataires, il reçut la nouvelle d'un sanglant revers qu'il avait éprouvé en Roussillon. Le roi Jean II d'Aragon, qui avait longtemps excité l'horreur de ses sujets par la manière dont il avait traité ses enfants du premier lit; qui était devenu aveugle; qui avait été près de se voir renversé du trône; avait recouvré, dans l'âge le plus avancé, et depuis la mort de sa seconde femme, une vigueur nouvelle. Un médecin juif lui avait rendu la vue en lui levant la cataracte, opération jusqu'alors inouïe, et qui passa pour un miracle [2]. Il avait recouvré la Catalogne depuis la mort du duc Jean de Calabre; Barcelone lui avait ouvert ses portes le 17 octobre 1472. Le Roussillon, accablé d'impôts par le roi de France, et maltraité par ses gens de guerre, se souleva au mois de février 1473. Il ne resta au roi que les trois châteaux de Salces, Collioure et Perpignan; les villes et tous les villages se déclarèrent pour le roi d'Aragon; tous les Français qui s'y trouvaient épars furent massacrés. Le vieux roi Jean, alors âgé de soixante et seize ans, entra dans Perpignan, où les bourgeois le reçurent avec des transports de joie, et il entreprit le siége du château [3]. Pendant deux mois et demi la garnison de ce château se défendit sans recevoir de secours de France. Enfin, le cardinal d'Albi s'en approcha avec l'armée qui avait vaincu le comte d'Armagnac. Il était à Narbonne, au milieu d'avril, avec neuf cents lances et dix mille archers. Philippe de Savoie, comte de Bresse, lieutenant du roi en Roussillon, avait assemblé le ban et l'arrière-ban du Languedoc. Ensemble ils vinrent mettre le siége devant Perpignan [4]. Mais le courage du vieux roi, qui était venu s'enfermer dans cette place, avait excité un tel enthousiasme parmi ses

[1] Hist. génér. du Languedoc, t. V. l. XXXV, p. 44; Mariana, Hist. de Espana, l. XXIII. c. 16. p. 327; édition d'Anvers. 1737, in-12, t. VIII.

[2] Le 11 septembre et le 12 octobre 1469. — Mariana, Hist. de Espana, t. VIII, l. XXIII, c. 12, p. 294.

[3] Mariana, Hist. de Espana, l. XXIII, c. 18, p. 354.

[4] Hist. du Languedoc, l. XXXV, p. 49. — Mariana, Hist. de Espana, l. XXIII, c. 19. p. 363. — Surita, Anales de Aragon. l. XVIII, c. 48-53. — Lucii Marinæi Siculi, l. XVIII, p. 461, in Hispania illustrata, t. I.

sujets, que de toutes parts ils accouraient pour le défendre. Don Ferdinand son fils, qui avait épousé Isabelle de Castille, lui amena cinq cents lances castillanes, auxquelles il joignit les levées qu'il put faire en Aragon. Lorsqu'il eut sept mille hommes sous ses ordres, il s'approcha de Perpignan, au commencement de juillet. Les Français étaient affaiblis par les maladies que l'ardeur du climat et les eaux corrompues avaient multipliées dans leur armée ; ils n'osèrent pas attendre une attaque, et ils se retirèrent après avoir mis le feu à leur camp avec tant de précipitation, que beaucoup de malades périrent dans les flammes. Le sire du Lau et le sénéchal de Beaucaire avaient été faits prisonniers par les Aragonais : les autres généraux français convinrent avec Ferdinand d'une suspension d'armes, qui devait durer du 14 juillet jusqu'au 1er octobre [1].

Louis XI apprit avec beaucoup de dépit la nouvelle de ce traité et les pertes énormes qu'avait faites son armée de Roussillon. Il donna ordre aussitôt de rassembler une nouvelle armée, et il en donna le commandement à Jean de Daillon, sire du Lude, bailli de Cotentin, un des hommes qui lui plaisaient le plus, et qui lui avait donné la plus haute idée de son habileté par son talent pour l'intrigue et son manque de foi. Mais il ne le chargea pas de renouveler la guerre ; il se sentait encore entouré de trop de dangers, et il ne désirait que de gagner du temps. Il proposa au contraire un nouveau traité qui fut signé le 17 septembre. Il convint de rendre dans l'année le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, si avant cette époque, ce roi pouvait lui restituer la somme de deux cent mille écus, pour laquelle ces deux comtés lui avaient été engagés ; s'il ne le pouvait pas, ces petites provinces devaient demeurer en toute propriété au roi de France. Jusqu'à cette époque, elles devaient rester en dépôt entre les mains du gouverneur et des capitaines de place qui seraient nommés par l'un des rois, sur la proposition de l'autre, et qui devaient prêter serment à tous les deux [2].

Le roi savait trop bien que tous les princes du sang persistaient dans leur alliance secrète contre lui, pour s'exposer à une guerre avec un souverain étranger. Depuis son traité avec le sire de Lescun, il ménageait le duc de Bretagne; il lui répétait que c'était de concert avec

[1] Mariana, l. XXIII, c. 19, p. 364. — L. Marinæi Siculi, l. XVIII, p. 463. — Jean de Troyes, p. 255, 257. — Barante. t. X, p. 105.

[2] Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV, n° 254, p. 338. — Amelgard., l. IV, c. 5, f. 337. — Barante, t. X, p. 108. — Duclos, l. VII, p. 99.

lui qu'il voulait traiter de paix avec le duc de Bourgogne; il appelait ses ambassadeurs aux conférences qu'il avait avec ceux de ce dernier à Senlis, puis à Compiègne; et en attendant une pacification définitive, il prolongeait la trêve avec les Bretons, d'abord jusqu'au 15 juin 1474, ensuite jusqu'au 1er mai 1475. Toutefois, il n'ignorait pas que, tandis que Lescun le servait fidèlement, un autre favori plus obscur du duc de Bretagne entretenait des relations avec les Anglais. C'était Landois, fils d'un tailleur d'habits, qui, entré au service de François II comme valet de garde-robe, l'avait servi bassement dans ses intrigues amoureuses, et avait été élevé en récompense jusqu'au poste de grand trésorier. Cet intrigant, pour se donner une importance politique, était entré en correspondance avec Édouard IV, et il le pressait, de concert avec le duc de Bourgogne, de passer enfin en France, pour recouvrer la couronne qui avait été cédée à Henri VI [1].

Presque à l'égal du duc de Bretagne, la maison d'Anjou avait donné de l'inquiétude à Louis XI. Son chef, il est vrai, le roi titulaire de Naples, René surnommé le Bon, était d'un caractère doux et facile, mais faible. Il avait quelque talent pour les arts, la musique, la poésie, la peinture; il n'en avait aucun pour le gouvernement. Agé alors de soixante-cinq ans, on le regardait déjà comme un vieux bonhomme, dont il n'y avait rien à espérer et rien à craindre. Comme arrière-petit-fils du roi Jean, il était parent au septième degré de Louis; de plus, il était frère de sa mère, et d'une mère que Louis avait beaucoup aimée. D'autre part, il était jaloux de son neveu; il désirait son abaissement; et, quoiqu'il n'osât point lui faire la guerre, il était presque toujours d'intelligence avec ses ennemis. René vivait habituellement en Provence, seule partie de l'héritage de Jeanne II de Naples qui lui fût demeurée; mais il était aussi reconnu comme souverain dans l'Anjou. Son fils Jean, qui avait porté le titre de duc de Calabre, avait gouverné le duché de Lorraine, depuis la mort de sa mère; il avait disputé avec courage mais sans succès les deux royaumes de Naples et d'Aragon, et il était mort à Barcelone le 16 septembre 1470. Nicolas, petit-fils de René, avait succédé à Jean dans le duché de Lorraine; il était âgé de vingt-cinq ans, doué de quelque talent, ambitieux, et plus ardent qu'aucun autre prince dans le projet d'abaisser Louis XI. Il l'avait combattu dans la guerre du bien public; et, quoique le traité de Conflans lui eût valu

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 721. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 125.

plusieurs avantages ; quoique Louis XI lui eût promis sa fille aînée en mariage, il avait rompu cette alliance pour demander la main de Marie de Bourgogne ; et il avait accompagné Charles le Téméraire dans cette campagne de Normandie où le pays avait été ravagé avec tant de fureur. Il se plaignait de n'avoir pas reçu du roi des secours suffisants pour la guerre de Catalogne ; mais son ressentiment paraissait surtout excité par des paroles piquantes qui avaient échappé à Louis dans la conversation [1].

Le duc de Bourgogne avait engagé le duc Nicolas à lui rendre la promesse de mariage que lui avait donnée sa fille ; mais il l'assurait qu'il ne persistait pas moins à la lui destiner ; que sa politique le forçait à l'offrir à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III ; mais qu'après avoir obtenu de ce leurre ce qu'il désirait de l'empereur, il reviendrait au gendre de son choix, à celui dont les États étaient situés de manière à réunir les membres épars de sa monarchie, la Bourgogne et les Pays-Bas. Le duc Charles venait tout récemment de l'encourager à faire une tentative pour s'emparer, par trahison, de la ville libre et impériale de Metz, que les ducs de Lorraine avaient longtemps convoitée. Des soldats de Nicolas, déguisés en charretiers, avaient surpris, le 9 avril, en pleine paix, une des portes de la ville ; ils avaient égorgé les portiers, et commençaient déjà à se répandre dans les rues en criant : *Ville gagnée ! tue ! tue !* lorsqu'un bourgeois laissa tomber la herse, qui referma la porte, et empêcha que les assaillants ne fussent secourus du dehors. Les Messins attaquèrent avec fureur ceux qui étaient déjà entrés, et les massacrèrent tous [2]. Le duc de Lorraine assemblait des forces plus considérables, et se préparait à venir metrre le siége devant Metz, lorsqu'il mourut soudainement le 13 août, après trois jours de maladie. Les ennemis du roi répandirent que Nicolas avait été empoisonné par sa maîtresse, que Louis avait subornée, et celui-ci ne fit aucun effort pour réfuter cette accusation [3].

La mort de Nicolas apportait, en effet, un grand avantage à Louis XI ; elle faisait passer le duché de Lorraine à Yolande, fille de

[1] D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXVIII, p. 891.
[2] *Ibid.*, p. 895. — Hist. de René d'Anjou, t. II, p. 196 et 341.
[3] Meyer, Annal. Flandriæ, l. XVII, f. 357. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. XXVIII, p. 898.

René, qui avait épousé Ferry de Vaudemont, héritier de la branche cadette de Lorraine. Celle-ci céda aussitôt la couronne ducale à son fils René II, qui était alors âgé de vingt-deux ans. Le duc de Bourgogne savait apparemment que ce jeune prince ne serait point aussi disposé que son prédécesseur à entrer dans son alliance, ou bien, selon son caractère, il aima mieux recourir, avec lui, à la violence qu'à la persuasion. A peine fut-il instruit de la mort de Nicolas qu'il donna commission à un capitaine allemand qui avait été au service de celui-ci, d'enlever René II, qui était alors à Joinville, et de le lui amener auprès de l'empereur Frédéric III, avec lequel il était alors. Cette violence fut aussitôt exécutée ; mais Louis XI, qui veillait sur les événements, fit à l'instant arrêter un neveu de l'empereur, qui faisait ses études à Paris ; il chargea en même temps le sire de Craon d'assembler l'arrière-ban et les francs-archers de Champagne pour se tenir prêts à défendre la Lorraine si elle était attaquée, et il força ainsi l'empereur à faire relâcher le jeune duc [1]. Par cette assistance, donnée si à propos, Louis gagna l'amitié de René II ; il se mit en possession, sans difficulté, du duché de Bar, qui faisait partie de l'héritage de Nicolas, mais auquel la branche de Vandemont n'avait pas de droit. Peu auparavant, le 10 avril 1473, Charles d'Anjou, comte du Maine, celui qui avait été le favori de Charles VII, et que Louis XI accusait de l'avoir trahi à la bataille de Montlhéry, mourut, âgé de soixante ans. Son fils, qui portait aussi le nom de Charles, lui succéda : en ce dernier devait s'éteindre la maison d'Anjou, que ces deux morts avaient fort affaiblie, et qui n'inspira dès lors plus d'inquiétude à Louis XI [2]. C'était une bonne fortune pour ce monarque toutes les fois qu'un des princes du sang mourait. Une autre branche de la maison royale s'était déjà éteinte au mois de juillet 1471, par la mort, dans un âge très-avancé, de Charles d'Artois, comte d'Eu, le seul des princes du sang qui n'eût jamais conjuré contre le trône. C'était le descendant, à la sixième génération, de Robert d'Artois, frère de saint Louis. Comme il ne laissait point d'enfants, le roi s'était mis en possession de son comté [3].

Depuis la guerre du bien public, Jean II, duc de Bourbon, ne s'était plus rangé ouvertement parmi les ennemis du roi ; mais celui-ci avait

[1] Mémoires de Jean de Troyes, p. 257. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1008. — Histoire de René d'Anjou, t. II, p. 197. — Barante, t. X, p. 72 et 82.
[2] Notes à l'Histoire de René d'Anjou, t. II, p. 345.
[3] Jean de Troyes, p. 221.

eu des preuves certaines qu'il correspondait toujours avec ses ennemis. Descendu à la sixième génération de Robert, fils cadet de saint Louis, le duc de Bourbon était, par ses agnats, assez éloigné du trône, mais il y tenait de près par les femmes. La sœur de son bisaïeul était femme de Charles V; son aïeul avait épousé la fille du duc de Berri; sa mère était de la maison de Bourgogne, et lui-même avait épousé une sœur de Louis XI. Sa maison, enrichie de générations en générations par ces puissantes alliances, avait acquis, par une si longue possession, plus d'influence sur ses vassaux; elle était regardée comme unie par le sang, les habitudes et les affections aux peuples qu'elle gouvernait, presque autant que l'avaient été les anciens feudataires, et elle était obéie avec un dévouement qu'on ne retrouvait point dans les autres apanages. Louis, qui connaissait le mécontentement secret et les intrigues du duc de Bourbon, au lieu de l'en punir, cherchait à se l'attacher par des faveurs nouvelles; il donna en mariage à Pierre de Beaujeu, frère de ce duc, Anne de France, sa fille aînée, alors âgée de douze ans, et il maria la seconde, Jeanne de France, qui n'avait que neuf ans, à Louis, duc d'Orléans, qui n'en avait que onze. La dot de chacune fut de cent mille écus d'or [1]. La maison d'Orléans n'avait jusqu'alors pu lui donner aucune inquiétude, à cause de l'extrême jeunesse des princes qui en étaient les chefs. Elle ne se composait plus que de Louis, dont il faisait son gendre, et de son cousin Charles d'Angoulême, âgé de quatorze ans; le mariage du premier des deux avec la fille du roi semblait répondre à l'avenir de leur fidélité.

Ainsi Louis avait vu, dans le cours de l'année qui s'était écoulée depuis la trêve de Senlis, la plupart des maisons princières qui lui avaient causé tant d'alarmes, intimidées ou réduites à l'obéissance: le duc d'Alençon était captif, le comte d'Armagnac était mort, le comte de Foix était mort, le duc de Nemours était frappé de terreur, le duc de Lorraine était mort, le comte du Maine était mort, le vieux roi René était affaibli par la mort de son fils, le duc de Bretagne prolongeait ses traités de trêve, les maisons de Bourbon et d'Orléans s'alliaient à la maison royale par des mariages. Le duc de Bourgogne seul, toujours indépendant, toujours menaçant, continuait à donner de l'inquiétude,

[1] Contrat de Mariage de Jeanne de France avec Louis d'Orléans, du 28 octobre 1473. Traités de paix, t. I, p. 596. — Contrat d'Anne de France avec Pierre de Bourbon, duc de Beaujeu, du 3 novembre 1473. Traités de paix, t. I, p. 598. — Fréd. Léonard., t. I, p. 467.

et Louis s'était rapproché de ses frontières et était venu s'établir à Compiègne pour veiller sur lui. Il y avait aussi été rappelé par un coup de tête inattendu du connétable, comte de Saint-Pol. Celui-ci, qui, en épousant une princesse de Savoie, était devenu beau-frère du roi de France, se croyait au-dessus de toute vengeance et de tout châtiment. Arrogant, fastueux, despotique autant que dissimulé, il espérait se faire craindre des deux grands princes entre lesquels il était placé, et il comptait se maintenir en les étonnant par sa hardiesse. Au mois de décembre 1473, il s'approcha tout à coup de Saint-Quentin, ville qu'il avait enlevée, au nom du roi, au duc de Bourgogne ; il en fit sortir le sire de Curton, qui y commandait pour le roi une garnison de cent lances, et il en prit possession en son nom propre, annonçant en même temps que de mauvais propos tenus contre lui à la cour du roi, des retards dans la solde de ses quatre cents lances d'ordonnance, des passe-droit qu'il avait éprouvés à Meaux et dans d'autres places où il devait commander comme connétable, l'avaient déterminé à se faire justice lui-même. Louis crut d'abord que cette défection était combinée avec le duc de Bourgogne ; il usa de ménagements ; il accorda, le 20 janvier, au connétable, satisfaction sur tous ses griefs, sans pouvoir à ce prix recouvrer Saint-Quentin [1]. Mais, tandis qu'il négociait avec lui, il chargeait son ambassadeur auprès du duc de Bourgogne de chercher à s'accorder avec lui pour se défaire d'un voisin aussi inquiet, aussi remuant, et qui leur était si odieux à tous deux [2].

Le duc de Bourgogne, tout plein de son projet de fonder une monarchie indépendante, s'était alors éloigné de cette frontière. Après la conquête du duché de Gueldre, il ne s'était occupé que de l'entrevue qu'il avait demandée à l'empereur Frédéric III, où il voulait déployer toute sa magnificence. Il avait d'abord proposé pour cette entrevue la ville de Metz ; mais les bourgeois, avertis par la tentative récente du duc Nicolas, se défièrent, avec raison, de lui, et ne voulurent pas le recevoir. La ville de Trèves fut alors choisie d'un commun accord ; Frédéric III s'y rendit le 18 septembre, Charles le Téméraire le 29, et ils y rentrèrent ensemble ce jour-là en grande pompe. L'empereur conduisait à sa suite son fils Maximilien, un fils prisonnier de Mahomet II, empereur des Turcs, et un grand nombre des princes de l'Allemagne. Mais le duc de Bourgogne entouré des seigneurs des

[1] J. de Troyes, p. 266.
[2] Phil. de Comines, l. III, c. 11, p. 214.

Pays-Bas et des chefs de son armée, effaçait par son luxe toute la magnificence germanique : la cotte d'armes qu'il portait par dessus son armure était seule chargée de pierreries pour une valeur de cent mille écus. Frédéric III et les princes allemands se sentirent humiliés d'un luxe qui rabaissait à leurs yeux le chef de leur empire. Cependant ils pressaient Charles de conclure le mariage de sa fille Marie de Bourgogne avec Maximilien, fils de Frédéric ; c'était le but annoncé de leur conférence : mais c'était aussi la conclusion que Charles éloignait de tout son pouvoir. Il demandait auparavant que ses États fussent érigés en royaume ; il voulait être investi lui-même de la dignité de vicaire général de l'Empire, ou même être désigné pour roi des Romains, afin que le sceptre de l'Empire passât par ses mains avant de parvenir à son gendre. Il retardait encore les négociations en portant à l'Empereur ses plaintes contre le roi de France, qu'il fit accuser de nouveau par le chancelier de Bourgogne, Guillaume Hugonet, d'avoir empoisonné son frère. Le 4 novembre, Frédéric III donna à Charles l'investiture du duché de Gueldre. Les préparatifs étaient faits pour une cérémonie bien plus importante, dans laquelle, peu de jours plus tard, Frédéric devait couronner le nouveau roi : mais le mécontentement entre les deux souverains allait croissant, avec la haine entre les deux peuples ; des agents français étaient parvenus à l'oreille du monarque autrichien, et avaient excité sa défiance. Tout à coup, la veille du jour fixé pour le couronnement, Frédéric III monta furtivement dans un bateau sur la Moselle, et se retira à Cologne, où il fut suivi de toute sa cour ; et Charles le Téméraire humilié de perdre une dignité dont il se croyait déjà sûr, s'aperçut qu'en voulant tromper les Autrichiens par l'espoir d'un riche mariage, il n'avait trompé que lui-même [1].

Le duc de Bourgogne, demeuré seul à Trèves, ne savait point encore s'il devait regarder les princes d'Autriche comme ses ennemis ; mais du moins il voulait, en leur faisant connaître sa puissance, leur inspirer le désir de le ménager davantage, et ses projets d'ambition, comme son ressentiment, dirigeaient toujours plus ses efforts contre l'Allemagne. Il résolut d'abord de visiter la Lorraine, dont il avait besoin pour établir la communication entre ses divers États. Le nouveau duc René II,

[1] Lettre d'Arnold de Lalain sur cette conférence, dans Godefroy, t. IV, p. 407. — Hist. de Bourg., t. IV, l. XXI, p. 416. — Amelgard., l. IV, c. 8, f. 344, et c. 9, f. 346. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXIX. p. 925. — Barante, t. X, p. 74-86. — Meyer, Annal. Flandriæ, l. XVII, f. 358, 356.

quoique dévoué secrètement au roi, n'avait pas osé refuser de signer avec lui, le 15 octobre, un traité d'alliance; il le reçut avec respect à Nancy, au milieu de décembre, lorsque Charles, à la tête de huit mille combattants, traversa son duché [1]. De là, le duc de Bourgogne entra dans son comté de Ferrette, en Alsace. C'était le domaine qu'il tenait en gage du duc Sigismond d'Autriche; son landvogt, le sire de Hagembach, y avait exercé la plus cruelle tyrannie. Charles avait paru approuver ses violences et ces caprices, les extorsions auxquelles il soumettait les bourgeois et les marchands, l'insolence de ses débauches avec leurs femmes et leurs filles. Le duc de Bourgogne se plaisait à professer ainsi hautement son mépris pour la race allemande, qu'il traitait de brutale et de grossière, son dessein d'anéantir tous les priviléges des cités, et de défier les Suisses, qui lui avaient envoyé des ambassadeurs pour se plaindre des affronts qu'ils avaient reçus de Hagembach. Le duc voulut que celui-ci commandât son avant-garde, composée de mille cavaliers et de deux mille aventuriers lombards qu'il avait pris à sa solde; et, sans accorder d'audience aux ambassadeurs suisses, il les conduisit, avec lui, au travers de l'Alsace et de la Franche-Comté jusqu'à Dijon, où il fit son entrée le 23 janvier 1474 [2].

(1474.) Charles, entouré de peuples qui le détestaient et le craignaient, semblait encore se plaire à chercher de nouveaux ennemis. Mortellement offensé par l'Empereur, qui avait trompé son espérance, il semblait désirer une occasion de défier son pouvoir. Elle vint alors même se présenter à lui. L'archevêque de Cologne, nouvellement élu, Robert de Bavière, après avoir dissipé son revenu dans de folles dépenses, avait voulu reprendre ses domaines, engagés, par ses prédécesseurs, à plusieurs seigneurs du pays sans restituer l'argent qu'ils avaient donné pour ses gages. Il était ainsi entré en querelle avec sa noblesse, son chapitre et sa bourgeoisie; il avait été condamné par l'empereur, auquel les engagistes avaient eu recours : il avait enfin été déposé, et Hermann, frère du landgrave de Hesse-Cassel, avait été élu archevêque à sa place. Mais Robert avait alors recouru au duc de Bourgogne, qui était petit-fils d'une princesse de Bavière, et allié du comte palatin et de toute cette maison; et Charles le Téméraire lui avait

[1] D. Calmet, Histoire de Lorraine, l. XXX, p. 1010. — Amelgard., l. IV, c. 10, p. 346. — Barante, t. X, p. 87. — Duclos, l. VII, p. 95.
[2] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 420. — Barante, t. X, p. 139. — Muller, Gesch. der Schweitz, Buch. IV, c. 7, p. 653.

promis, avec orgueil, qu'il le rétablirait sur son siége, en dépit de l'Empereur, de son chapitre, de la noblesse et de la bourgeoisie de son archevêché. Il retourna dans son duché de Luxembourg au mois de mars, et il s'y prépara, avec ardeur, à ramener à Cologne l'archevêque Robert de Bavière, comme s'il n'avait pas en d'autre querelle [1].

Louis voyait avec plaisir son plus redoutable ennemi s'engager en Allemagne, dans des guerres qui lui paraissaient devoir être sans fin. Cependant il savait bien que sa haine était aussi ardente que jamais. Il crut même avoir découvert que le duc employait contre lui ces armes criminelles qu'il l'accusait, devant toute l'Europe, d'avoir employées contre les ducs de Guienne et de Lorraine. Un nommé *Jean Hardi*, serviteur de Marchand Ythier, autrefois argentier et conseiller du duc de Guienne, et alors retiré en Bretagne, fut accusé d'avoir cherché à corrompre deux cuisiniers du roi, ses anciens camarades; il leur avait fait accepter de l'argent, et il leur avait donné un poison, qu'ils devaient répandre dans le potage du roi. Hardi fut amené à Paris le 20 janvier 1474. Son procès fut fait en parlement, selon les lois; il fut condamné et exécuté le 30 mars, sans que le nom du duc de Bourgogne fût inséré au procès, quoique ce fût alors l'opinion commune qu'il avait promis vingt mille écus de récompense à celui qui le déferait du roi [2].

Louis ne se livrait jamais au ressentiment contre ceux qui pouvaient se faire craindre. Encore qu'il vît Charles travailler à le déshonorer aux yeux de l'Europe, et qu'il le soupçonnât en même temps de vouloir le faire périr, il était tout prêt à négocier de nouveau avec lui. Bien plus, au moment où il avait appris que le connétable avait surpris Saint-Quentin, il avait envoyé le sire de Curton, le même que Saint-Pol avait chassé de cette place, à Bouvines-sur-Meuse pour y traiter, avec le chancelier de Bourgogne et le sire d'Hymbercourt, de la vengeance commune aux deux souverains. Le connétable, qui était hautain, et qui ne ménageait personne, était l'objet de la haine de tous les serviteurs du duc comme du roi. Il avait récemment donné un démenti au sire d'Hymbercourt; il avait dépouillé Curton de son gouvernement; il avait aussi offensé mortellement le comte de Dammartin. Des deux

[1] Meyer, Annal. Fland., l. XVII, f. 360, 361. — Raynaldi Ann. eccles., 1474, § 3-5. — Amelgard., l. IV, c. 11, f. 331. — Barante, t. X, p. 151.

[2] Jean de Troyes, p. 263 et 267. — Guaguini Compend., l. X, f. 151, recto. — Barante, t. X, p. 154. — Duclos, t. VII, p. 111.

parts, on montra un égal empresement pour le sacrifier. Il fut convenu que le connétable serait déclaré l'ennemi commun de Louis et de Charles ; que celui des deux qui l'arrèterait le premier devrait, dans les huit jours, ou le faire mourir, ou le livrer à l'autre ; que le roi confisquerait celles de ses seigneuries qui relevaient de la France, et le duc celles qui relevaient de la Flandre ou de l'Artois ; que Saint-Quentin enfin demeurerait à Charles, aussi bien que l'argent et les meubles du comte de Saint-Pol. Déjà les scellés étaient échangés entre les ambassadeurs, quand, le lendemain de la signature, ils reçurent un ordre du roi de ne rien conclure. Saint-Pol, qui avait été averti de ce qui se tramait contre lui, avait réussi à persuader à Louis qu'il pouvait encore le servir contre le duc de Bourgogne. Les ambassadeurs, qu'une haine commune avait fait agir de concert, se rendirent réciproquement et de bonne grâce leurs scellés. Seulement ils convinrent de prolonger la trêve de Senlis, qui existait toujours entre la France et le duc de Bourgogne, jusqu'au 1er mai 1475 [1].

En suspendant ses vengeances contre Saint-Pol, Louis voulait le regagner entièrement pour l'employer contre le duc de Bourgogne. Il n'avait de confiance que dans ses moyens personnels de persuasion ; il croyait que personne ne savait, comme lui, ce qu'il fallait dire ou ce qu'il fallait taire pour captiver un homme Il proposa donc une conférence au connétable. Celui-ci, qui se sentait coupable, et qui savait ce qui avait été résolu contre lui à Bouvines, n'osait point se mettre entre les mains du roi. Pour le tranquilliser, Louis consentit à lui laisser prendre les mêmes sûretés que le duc de Guienne son frère avait déjà prises contre lui. Une forte barrière sépara les deux princes, qui se rencontrèrent sur une chaussée élevée dans le voisinage de Ham, et chacun laissa en arrière un corps de cavalerie pour sa garde. Cependant le connétable eut bientôt honte des précautions qu'il prenait contre son souverain ; il s'en excusa sur la présence du comte de Dammartin, son ennemi capital ; il passa la barrière, il embrassa, sur la demande du roi, le comte de Dammartin ; il suivit même Louis à Noyon pour avoir avec lui une plus longue conférence, et ne revint que le lendemain à Saint-Quentin. Personne ne sut ce qui avait été traité entre eux, Louis n'admettant jamais aucun de ses conseillers

[1] Phil. de Comines, t. XI. l. III, c. 11, p. 219, et l. IV, c. 1. p. 231. — Actes aux Preuves de Bourgogne, n° 253, p. 333. — Jean de Troyes, p. 273. — Franc. Belcarii, l. II, p. 52. — Pauli Æmilii, p. 349.

dans ses secrets ; mais il est probable qu'il reconnut qu'il n'avait aucun fonds à faire sur le connétable, qui ne voulut point se donner franchement à lui. Ils se séparèrent cependant avec autant d'expressions de cordialité que s'ils étaient pleinement réconciliés ; ce qui n'empêcha pas Saint-Pol de recevoir, deux jours après, un message secret du duc de Bourgogne, auquel il fit de nouvelles promesses ; tandis que le roi revint à son projet de se défaire d'un sujet qui avait osé prendre contre lui des précautions aussi offensantes, et qui avait résisté à son adresse et à ses cajoleries[1].

Louis avait des preuves certaines que le duc de Bourgogne persistait dans son projet d'ériger ses États en royaume indépendant, auquel il songeait à donner le titre de *royaume de la Gaule belgique*. Il avait, le 3 janvier, institué à Malines un parlement sur le modèle de celui de Paris ; il l'avait partagé de même, en chambre des requêtes, conseillers, clercs et conseillers laïques ; il avait ordonné que toutes les causes de sa nouvelle monarchie ressortissent à ce parlement [2]. Il paraissait considérer comme les limites naturelles de cette nouvelle monarchie celles dans lesquelles avait été renfermé l'ancien royaume de Lorraine, après le partage de l'empire de Charlemagne, et il voulait soumettre à sa domination tous les pays situés sur les deux rives du Rhin, dès son origine jusqu'à la mer. Cette ambition l'appelait à dompter les Suisses et plusieurs peuples de la race allemande qui interrompaient la communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas. Comines donne à entendre qu'il conseilla au roi de consentir à prolonger la trêve de Senlis, afin de laisser « ledit duc s'aller heurter contre ces Allemagnes, qui est » chose si grande et si puissante qu'il est presque incroyable ; disant » que quand ledit duc aura pris une place, ou mené à fin une que» relle, il en entreprendra une autre, et qu'il n'étoit pas homme pour » jamais se saouler d'une entreprise (et en cela étoit opposite au roi); » car plus il étoit embrouillé, et plus s'embrouilloit, et que mieux ne » se pourroit venger de lui que de le laisser faire [3]. »

La tyrannie de Pierre de Hagembach avait hâté l'explosion du res-

[1] Phil. de Comines, t. III. c. 11, p. 221. — Jean de Troyes, p. 271. — Guaguini Compend., l. X, f. 151, verso. — Belcarii Comment., l. II, p. 52. — Pauli Æmilii Veron., p. 349. — Duclos, t. VII, p. 119. — Barante, t. X, p. 207.

[2] Meyer, Annal. Flandr., l. XVII f. 360. — Journ. des maîtres d'hôtel. Preuves de Godefroi, t. III, p. 384.

[3] Phil de Comines, t. IV, c. 1, p. 232.

sentiment des Allemauds. L'archiduc Sigismoud d'Autriche, le margrave de Bade, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Strasbourg, de Colmar, de Haguenau, de Schelestadt, signèrent les préliminaires d'une ligue de dix ans pour leur défeuse commune[1]. Le canton de Berne envoya jusqu'à Tours Nicolas de Diesbach, qui, le 10 janvier, signa avec le roi un projet d'alliance, par lequel Louis promettait aux Suisses une pension tant que durerait la guerre, et se réservait la faculté de lever chez eux des soldats, moyennant une paye de quatre florins et demi du Rhin par mois[2]. Le duc, dans son arrogance, avait commencé par renvoyer de Dijon les ambassadeurs suisses sans leur donner de réponse. Les princes de la maison de Savoie, qui lui étaient dévoués, lui firent cependant sentir l'imprudence de sa conduite en traitant avec taut de hauteur ces hardis montaguards; ils l'engagérent à envoyer en Suisse deux gentilshommes du comte de Romont qui parcoururent au mois de mars tous les cantons, en leur portant des paroles amicales de leur seigneur, et leur demandant de maintenir entre eux et les États de Bourgogne l'ancienne paix et l'ancienne harmonie. Les Suisses étaient effrayés de la puissance et de la richesse du *grand duc de l'Occident*, comme on le nommait alors, avec lequel ils allaient entrer en lutte. Ils n'avaient point eucore d'ambitions ou de cupidité, et ne demaudaient pas mieux que de rester en paix. Les deux gentilshommes revinrent à Dijon, rapportant de tous les cantons des assurances pacifiques[3]. Mais le duc ne les avait point attendus, il était reparti par Besançon et Nancy, sans réformer aucun des abus dont on s'était plaint, sans rendre justice à aucun des marchands suisses que Hagembach avait dépouillés, sans recommander à celui-ci plus de modération. Au contraire, le landvogt, glorieux de la protection de son maître, redoubla d'insolence envers les villes libres, de cupidité envers les marchands, d'impudeuce dans ses débauches. A cette époque, deux Allemands que Louis avait choisis pour ses ambassadeurs, Jean, comte d'Eberstein, et Jost de Sillinen, arrivèrent dans la contrée, et engagèrent les Suisses à signer un traité d'alliance avec Sigismond

[1] [2] Muller, Gesch. der Schweitz, B. IV, c. 7, p. 658. — Ph. de Comines, l. IV, c. 2, p. 245.
Ibid, p. 655. Le traité est dans Dumont, Corps diplomat., t, III, p. 465.
[3] Leur relation est dans les Preuves de Godefroi, t. IV, p. 442-458. — Muller, B. IV, c. 7, p. 659.

d'Autriche, auquel la France s'engageait à fournir l'argent nécessaire pour racheter son comté de Ferrette [1]. Sigismond fit aussitôt avertir le duc de Bourgogne que la somme pour laquelle il avait engagé ce comté était à sa disposition à Bâle, et qu'il demandait la restitution de ses domaines. Mais, avant qu'il pût recevoir sa réponse, les habitants de Brisach, poussés à bout, s'étaient soulevés le 10 avril contre Pierre de Hagembach, et l'avaient fait prisonnier. Vingt-six juges avaient été convoqués des villes du voisinage ; son procès avait été fait sur la place publique ; il avait été condamné, avait eu la tête tranchée le 9 mai. En même temps, les peuples insurgés avaient rendu la possession du comté de Ferrette au duc Sigismond d'Autriche [2].

La fureur de Charles à cette nouvelle fut extrême ; mais, depuis le commencement du printemps, il ne s'occupait, dans son duché de Luxembourg, qu'à rassembler l'armée avec laquelle il avait promis à Robert de Bavière de le rétablir sur le siége de l'archevêché de Cologne. Il y avait appelé trois mille Anglais et plusieurs condottieri italiens, qui, plus habiles et meilleurs courtisans que les autres, étaient l'objet de la défiance de tous leurs compagnons d'armes ; il s'occupait sans cesse à perfectionner l'armure de ses soldats, à rendre leur discipline plus sévère, leurs corps plus endurcis à la fatigue, leur caractère plus farouche. Aucune armée n'avait égalé la sienne par l'éclat des armes, la vigueur des hommes et des chevaux, la réputation de bravoure. Avec elle, il comptait que peu de temps devrait lui suffire pour triompher de tous ses ennemis. Il se proposait d'abord d'envahir l'électorat de Cologne, puis de se venger d'une manière effroyable des Alsaciens et des Suisses, enfin de revenir sur le roi de France, et de terminer par une grande victoire leur longue rivalité. Dans l'exécution de ces projets, au mois de juillet seulement, il put entrer dans l'électorat de Cologne, et, le 30 juillet, il mit le siége devant la petite et forte ville de Neuss, où Hermann de Hesse, l'archevêque rival de Robert, s'était enfermé avec dix-huit cents hommes [3].

Louis ne perdait jamais de vue son redoutable rival ; il savait qu'alors même il avait envoyé à Londres le grand bâtard de Bourgogne pour y

[1] Le traité fut ratifié à Senlis par le roi, le 11 juin. Godefroy, Preuves, t. IV, p. 458-464. Muller, B. IV, c. 7. p. 665.

[2] Muller, B. IV. c. 7, p. 673. — Barante, t. X, p. 190.

[3] Mémoires de Comines, t. XI, l. IV, c. 1, p. 233.—Journal des maîtres d'hôtel, t. III, p. 390 — Olivier de la Marche, t. IX, c. 4, p. 216. — Amelgard., Lud. XI, c. 11, f. 351. — Chron. de J. Molinet, Collect. de Buchon, t. XLIII, c. 1, p. 1. — Barante, t. X, p. 236.

conclure avec Édouard IV une ligue contre lui. Mais il comptait que la résistance des Allemands et des Suisses serait plus longue que le duc de Bourgogne ne l'avait calculé, et qu'elle lui donnerait le temps de réduire les autres ennemis qui le menaçaient dans l'intérieur de son royaume, avant qu'il dût s'engager dans cette terrible lutte. Le pape Sixte IV avait essayé de réconcilier les princes français, afin de réunir leurs armes contre les Turcs, qui devenaient toujours plus redoutables. Vers la fin de l'année 1472, il avait nommé le cardinal Bessarion pour être son légat auprès du roi et des ducs de Bourgogne et de Bretagne; ce vieillard, illustré par la science, l'un des réfugiés de Constantinople, que l'Italie regardait avec vénération, fut reçu avec si peu d'égards par le roi, qu'on assure qu'il en mourut de chagrin [1]. Le pape lui donna pour successeur le cardinal d'Estonteville, qui ne voulut pas accepter cette mission. Il fut remplacé par le cardinal de Viterbe, qu'à son empressement à recevoir des présents, Louis reconnut comme plus propre à le servir dans sa politique. Il l'engagea ensuite à fulminer une excommunication contre celui du roi ou du duc de Bourgogne qui se refuserait à la paix; et Louis, au lieu de se montrer offensé de cette bulle, qui portait atteinte à l'indépendance de sa couronne, la fit afficher dans toutes les villes frontières de son État, afin de protester ainsi de son désir de conserver la paix, et de rejeter sur son rival, s'il la violait, le fardeau de l'excommunication [2].

Louis, qui avait toujours évité la guerre, avait un motif de plus pour la craindre dans l'état de sa santé. Il la sentait déchoir rapidement; mais il cherchait à faire illusion aux autres comme à lui-même, en redoublant d'activité. Il ne se montrait guère à Paris que pour un jour ou deux, pendant les fêtes, et pour capter les suffrages du peuple; tandis que, le plus souvent, il allait en pèlerinage, ayant soin toutefois de les diriger vers les lieux où il traitait en même temps quelque négociation importante; ou bien il séjournait dans les pays de chasse, car il suivait toujours cet exercice avec la même ardeur [3]. Sa sévérité et sa défiance devenaient en même temps toujours plus grandes. Le peuple était accablé par les levées d'argent qu'il ordonnait coup sur coup, et les murmures étaient punis par des supplices. La perception d'une

[1] Brantôme, vie de Charles VIII; édit. de 1822, t. II, p. 41. — Raynaldi Annal. eccles., 1472, § 7 et 8. — Barante, t. X, p. 114.
[2] Barante, t. X, p. 118. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, t. IV.
[3] J. de Troyes, p. 273, 277.

taxe nouvelle pour la réparation des murailles de Bourges, occasionna un tumulte dans cette ville, et un des employés fut tué. Louis y envoya aussitôt Pierre de Rohan, du Bouchage, et Yves du Fou, avec des troupes pour en tirer vengeance, et il écrivit coup sur coup, le 12 et le 15 mai, trois lettres à du Bouchage, en lui répétant : « Qu'on punisse » grièvement les coupables, mais en bonne justice ; que ceux qui mé- » ritent d'être exécutés soient pendus à leur porte ; qu'on amène les » prisonniers au bois de Vincennes, parce qu'ils seroient trop près de » leurs parents, s'ils étoient dans la tour ou à Mehun..... Aussi, » informez-vous bien s'il n'y a nul des gros qui soient consentants de » l'émotion, car les pauvres ne l'ont fait d'eux-mêmes, et n'épargnez » nuls. » Il changea en même temps la magistrature de Bourges ; il voulut qu'elle se composât d'un maire et de douze échevins, qu'il nomma lui-même comme il nommait ceux de Tours [1].

Bientôt après Louis découvrit que son oncle René d'Anjou était entré en traité avec le duc de Bourgogne, pour lui vendre son héritage, la Provence, le duché de Bar et l'Anjou, aussi bien que ses prétentions aux couronnes de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon. Charles comptait de cette manière pouvoir se passer de la consécration de l'Empereur pour se faire roi, et renouveler les royaumes d'Arles, de Bourgogne et de Lorraine, se fondant sur le fait seul qu'il en réunissait tous les États. Jean Bresciu, natif du duché de Bar, secrétaire du roi René, fut chargé de cette négociation. Il passa, à plusieurs reprises, de la cour de Provence à celle de Bourgogne. René venait de faire, le 22 juillet, un testament par lequel il instituait Charles du Maine, son neveu, pour être son héritier ; mais il se laissa séduire, pour l'annuler, par l'offre d'une somme considérable d'argent, dont il était toujours à court. D'ailleurs, il était jaloux de l'activité et de l'habileté supérieure du roi. Il proposa, pour but à son alliance avec le duc de Bourgogne, d'ôter à Louis le gouvernement de ses finances et de ses gendarmes, et de le placer sous la tutelle des quatre plus grands seigneurs de son royaume, dont deux seraient le duc de Bourgogne et le roi René [2].

Louis, qui connaissait toutes ces menées, se présenta devant Angers au mois d'août, s'en fit livrer les portes, et constitua maître Guillaume

[1] Preuves de Duclos, t. III, p. 242-244. — Duclos, l. VII, p. 118. — Barante, t. X, p. 215.

[2] Confession de Brescin. Preuves de Bourgogne, t. IV, n° 255, p. 342.—Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 472, 473. — Barante, t. X, p. 212.

Cerisais, greffier du parlement, pour gouverneur des domaines qui appartenaient à la maison d'Anjou. Il paraît que René était alors en Provence ; cependant Bourdigné, dans les Annales d'Anjou, a raconté que René était, à cette époque, à son château de Baugé, non loin d'Angers, qu'il était occupé à peindre une perdrix grise au moment où l'occupation de sa capitale lui fut rapportée, et que, sans montrer autrement son trouble, il continua à peindre, en disant que le roi n'aurait pas de guerre avec lui pour son duché d'Anjou [1].

D'après le traité fait l'année précédente, le roi d'Aragon aurait dû rendre la somme pour laquelle il avait engagé le Roussillon, ou renoncer à recouvrer cette province ; mais il était sans argent, et les habitants, qui détestaient le joug français, le pressaient de ne pas les abandonner. Il envoya deux grands seigneurs de son royaume en ambassade auprès de Louis, pour discuter cette restitution. D'une part, ils prétendirent que les secours que Louis avait fournis en 1462 à Jean II, et qui avaient été évalués en argent, comme partie de la somme avancée par la France, n'étaient pas arrivés à temps, de sorte que Louis n'avait aucun droit de se les faire rembourser ; d'autre part, ils avancèrent que Louis, ayant fourni des secours au duc de Lorraine pour envahir la Catalogne, ne pouvait plus réclamer le bénéfice d'un traité qu'il avait violé [2]. Louis, frappé de la mauvaise foi de ces allégations, comprit que cette ambassade ne lui était envoyée que pour gagner du temps, attendre les récoltes et approvisionner les forteresses. En conséquence, sans se soucier de la trêve, il fit entrer en Roussillon, à la fin d'avril, le sire du Lude, avec quatre cents lances et trois mille archers, qui ravagèrent tout le pays et brûlèrent tous les blés. Pendant le même temps, il faisait arrêter les ambassadeurs de Jean II à Lyon, pour que, dans l'attente de leur prochain retour, on ne prît pas de mesures de défense. Il faisait répandre que les Aragonais avaient rompu la trêve ; puis enfin il fit assiéger la ville d'Elna, qui se rendit le 5 décembre [3].

Le roi d'Écosse avait averti Louis de la ligue nouvelle qu'avaient

[1] Bourdigné, Annales d'Anjou et du Maine, f. 152, éd. de 1529. Ouvrage plein de fables. — Hist. de René d'Anjou. t. II, p. 199. — J. de Troyes, p. 276. — Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. IV. f. 159. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 473. — Nostradamus. Histoire de Provence, p. VI, p. 635.

[2] Mariana, Hist. de Esp., t. VIII, l. XXIV, c. 3, p. 390.

[3] *Ibid.*, p. 397. — J. de Troyes. p. 269, 275, 280. — Preuves de Duclos, t. III, p. 344. — Hist. gén. du Languedoc, l. XXXV. p. 50.

formée contre lui le roi Édouard, les ducs de Bourgogne et de Bretagne; et, au mois d'octobre, les hérauts d'armes d'Édouard vinrent le sommer de rendre à leur maître les deux duchés de Guienne et de Normandie, ou de se préparer à la guerre. En même temps, les Bourguignons, sans respect pour la trêve, avaient surpris Verdun, et fait une incursion dans le Nivernais [1]; et le duc de Bretagne avait accueilli, à Saint-Malo et à Tréguier, deux mille Anglais qui lui étaient amenés par le sire de Duras, émigré gascon, qui de là dirigeait dans son pays des intrigues pour faire soulever la Guienne en faveur des Anglais [2].

Charles le Téméraire, persuadé qu'il viendrait à bout en peu de temps de tous ses ennemis, avait mis beaucoup d'activité à former cette ligue nouvelle contre la France, comme s'il était déjà prêt à tourner ses armes contre elle. Le 25 juillet 1474, six traités différents, négociés par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, avaient été signés à Londres. Par eux, Charles s'engageait à assister de tout son pouvoir Édouard IV à recouvrer son royaume de France; et Édouard lui promettait en retour le duché de Bar, les comtés de Champagne, de Nevers, de Rhetel, d'Eu, de Guise, la baronnie de Douzy et les villes de la Somme, pour les réunir, libres de tout hommage, à sa nouvelle monarchie. Édouard promettait de plus d'entrer en France, le 1er juillet 1475, à la tête de dix mille soldats anglais: c'était à peu près l'époque à laquelle finissait la dernière trêve entre la Bourgogne et la France [3]. Le connétable avait promis qu'il ouvrirait les portes de Saint-Quentin au roi d'Angleterre: le duc de Bretagne s'engageait à faire, de son côté, une puissante diversion en faveur des alliés. La duchesse Yolande, régente de Savoie, elle-même, entra dans la ligue formée contre Louis XI son frère; et peu après, par un traité signé à Montcalier, le 30 janvier 1475, elle y engagea aussi le duc de Milan, Galeas Sforza, dont son fils avait épousé la fille [4].

Louis fit, selon son usage, très-bon accueil aux hérauts d'armes anglais qui venaient lui dénoncer la guerre, et il les combla de présents: c'était pour lui le moyen de conserver toujours quelques intelligences parmi ses ennemis. Il chargea l'amiral de France, bâtard de Bourbon,

[1] J. de Troyes, p. 278.
[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 721.
[3] Rymer, t. XI, p. 804 à 814, et Dumont, Corps diplomatiq., t. III, p. 485. — Rapin Thoyras, l. XIII, p. 87.
[4] Guichenon, t. II, p. 140. — Dumont, Corps diplomat., t. III, p. 496.

de prévenir la descente qu'il croyait que les Anglais méditaient à la Hogue dans le Cotentin ; il fit avancer ses troupes, qui reprirent Verdun sur les Bourguignons ; et lui-même, arrivé à Angers, entra en négociations avec le duc de Bretagne, et lui fit renvoyer les Anglais qu'il avait déjà reçus dans ses ports [1].

Les nouvelles que le roi recevait d'Allemagne l'engageaient à persister dans sa politique, et à retarder autant que possible le commencement de la guerre. Charles avait rencontré à Neuss bien plus de résistance qu'il ne s'y était attendu. Guillaume d'Aremberg, sire de la Mark, surnommé *le sanglier des Ardennes*, avait rassemblé sur la rive droite du Rhin, une armée avec laquelle il tenait en échec toute la puissance des Bourguignons. Frédéric III s'était, au mois de novembre, avancé sur la gauche du même fleuve, avec l'armée de l'Empire, qu'on disait forte de soixante mille hommes. Louis s'était engagé à envoyer à leur aide une troisième armée de vingt mille hommes sous les ordres des sires de Craon et de Sallazar ; mais jugeant les forces allemandes bien suffisantes pour ruiner les Bourguignons, il n'exécuta point sa promesse [2].

En même temps, Étienne de Hagembach et le comte de Blamont, deux lieutenants de Charles, avaient envahi, au mois d'août, la haute Alsace, et la mettaient à feu et à sang, pour venger le supplice du landvogt Pierre de Hagembach. Mais les montagnards de la Suisse et les libres bourgeois des villes de Souabe s'armèrent pour la défense de leurs confédérés ; le roi leur avait fait passer quatre-vingt mille florins du Rhin pour leurs premières dépenses ; et un héraut d'armes de l'Empire vint trouver Charles dans son camp devant Neuss, pour lui déclarer la guerre au nom de la ligue de la haute Allemagne [3]. Le 25 octobre, l'envoyé de Berne, Nicolas de Scharnachthal, sortit de cette ville à la tête de trois mille hommes de milice, et recueillant à mesure qu'il avançait les troupes des confédérés, il entra par Montbéliard dans la Franche-Comté, avec dix-huit mille hommes, moitié Suisses, moitié Souabes ou Alsaciens ; il mit le siége devant Héricourt. Le maréchal de Bourgogne et le comte de Romont s'approchèrent de lui le 13 novembre pour le forcer à le lever. Scharnachthal, laissant la garde de son

[1] Preuves de Duclos, t. III, p. 345. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 127.
[2] Phil. de Comines, l. IV, c. 2, p. 259. — Amelgardus, l. IV, c. 12, f. 383.
[3] Muller, Gesch. der Schweitz. B. IV, c. 7, p. 693.

camp aux Allemands, marcha avec ses Suisses seulement contre les Bourguignons, qui comptaient dans leur armée douze mille cavaliers et huit mille fantassins. Armés de leurs longues hallebardes, les Suisses s'avançaient en silence, mais comme une masse compacte que rien ne pouvait rompre, à qui rien ne pouvait résister. Aucune race d'hommes n'égalait alors les Suisses pour la vigueur du corps, l'apparente insensibilité à la douleur, la détermination imperturbable de combattre, tant qu'il leur restait un souffle de vie. L'infanterie des Bourguignons fut la première hachée sous les hallebardes suisses; la cavalerie vint à son tour se rompre contre leurs phalanges, et prit la fuite; le massacre fut effroyable; les Suisses ne faisaient aucun prisonnier pendant le combat, mais ils ne poursuivaient point leur ennemi vaincu. Trois jours après, Héricourt se rendit à eux, et ils rentrèrent dans leurs foyers[1].

Tandis que l'armée du maréchal de Bourgogne était détruite en bataille par les Suisses, celle de Charles le Téméraire se fondait au siége de Neuss. Opposant son caractère inflexible aux souffrances de ses soldats, à la perte de ses équipages, aux rigueurs du climat, il continua le siége pendant tout l'hiver, en présence d'armées au moins égales en nombre à la sienne. Dès le commencement du printemps, les Suisses recommencèrent les hostilités, et prirent et pillèrent Pontarlier. De son côté, le duc René II de Lorraine ayant fait alliance avec Louis XI et Frédéric III, envoya défier le duc de Bourgogne et entra dans le Luxembourg[2]. Louis, qui voyait avec plaisir son ennemi épuiser ses forces contre d'autres que lui, aurait volontiers prolongé de nouveau la trêve qui devait expirer au mois de mai; mais Charles s'y refusa. Alors le roi recommanda du moins aux généraux qui commandaient pour lui en Roussillon, de mettre toute leur activité à terminer cette guerre avant que celle du nord recommençât. La mort du roi de Castille, Henri IV, survenue le 12 septembre 1474, et la guerre civile qui éclata pour sa succession entre sa sœur Isabelle et sa fille Jeanne, secondèrent les désirs de Louis. Ferdinand d'Aragon, mari de la première, ne put plus donner son attention aux affaires du Roussillon, et Perpignan capitula le 10 mars 1475[3].

[1] Muller, B. IV, c. 8, p. 696-705. — Barante, t. X, p. 251-258.

[2] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 437. — Dumont, Corps diplom. t. III, p. 498 et 668.

[3] J. de Troyes, p. 287. — Amelgard., l. IV. c. 13, f. 356. — Mariana, Hisp. de Esp. l. XXIV, c. 4, p. 498.

Les capitaines qui avaient dirigé ce siége, Jean de Daillon, sire du Lude, Yves du Fou, et le napolitain Boffile del Giudice, avaient accordé aux habitants une capitulation honorable et avantageuse; mais Louis savait qu'ils le haïssaient, il ne voulait pas leur laisser la possibilité de se révolter de nouveau; et il envoya le sire du Bouchage à Perpignan, avec commission de violer ce traité; jamais il ne se montra plus bas et plus cruel que dans sa correspondance avec du Bouchage à cette occasion. Il donna d'abord l'ordre de chasser tous les habitants de la ville, et de les remplacer par une population française; puis, comme les généraux alléguaient les engagements qu'ils avaient pris, il leur proposa de forcer tous les gentilshommes à émigrer, en faisant souffrir au pays une famine artificielle; s'ils ne partaient pas assez tôt, d'ameuter contre eux la populace, et de faire piller leurs maisons; dès qu'ils s'éloigneraient, de les exiler, en punition de ce qu'ils émigraient, de confisquer leurs biens, et de les donner à des Français. En même temps il recommandait à du Bouchage d'éloigner de la province tous les officiers qui avaient eu part à la capitulation, pour qu'on ne pût pas avoir recours à leur témoignage; d'en faire sortir aussi l'évêque et tous le clergé, en les trompant par de belles promesses qu'on n'exécuterait point ensuite; enfin, de bâtir une citadelle à Perpignan, et de raser toutes les autres villes du Roussillon. Une trêve de six mois, qui fut conclue avec le roi d'Aragon, acheva ensuite de tranquilliser le roi sur la sûreté de cette frontière [1].

Au moment où la trêve de Bourgogne expirait, le roi entra en Picardie avec son armée; rien n'y était préparé pour lui résister. Il attaqua d'abord le Tronquoi, petite place qu'il prit d'assaut, qu'il rasa, et dont il fit pendre tous les habitants; il se présenta ensuite devant Montdidier, Roye et Corbie, qui capitulèrent successivement; mais il n'observa aucune de leurs capitulations, il fit piller ces malheureuses villes, et les brûla ensuite [2]. De faux avis, qui lui furent donnés par le connétable, le déterminèrent alors à conduire son armée en Normandie pour empêcher le débarquement des Anglais, et il n'y trouva point d'ennemis. Édouard transportait, il est vrai, dès le 20 juin, son armée

[1] Lettre de Louis XI dans les Preuves de Duclos, t. III, p. 349-353, et dans Barante, t. X, p. 288-300. — Hist. du Languedoc, t. XXXV, p. 52. — Duclos, l. VII, p. 135.

[2] Phil. de Comines, l. IV, c. 3, p. 248. — J. de Troyes, p. 289, 291. — Fr. Belcarii, l. III, p. 60.

en France, mais lentement, de Douvres à Calais, et en employant trois semaines pour franchir le détroit. Il amena ainsi quinze cents hommes d'armes bardés de fer, quinze mille archers à cheval, beaucoup de gens de pieds, et une nombreuse artillerie. Édouard débarqua lui-même à Calais, le 5 juillet, et il envoya aussitôt son héraut d'armes Jarretière à Louis, pour le sommer de lui rendre la couronne de France, afin qu'il pût faire cesser l'oppression de l'Église, de la noblesse et du peuple. Louis reçut ce héraut avec une courtoisie et une débonnaireté qui le charmèrent ; il lui dit que la guerre ne convenait pas plus au roi d'Angleterre qu'à lui-même, qu'il ne tarderait pas à s'apercevoir que le duc de Bourgogne et le comte de Saint-Pol, qui l'avaient appelé sur le continent, le trompaient ; que déjà il voyait que ces princes n'étaient point venus au devant de lui, et que le duc de Bourgogne en particulier, loin d'être en état de le seconder, avait ruiné au siége de Neuss sa belle armée. Il fit donner ensuite au héraut d'armes trente aunes de velours et trois cents écus, et il lui en promit mille si, par son entremise, il pouvait faire une bonne paix avec le roi d'Angleterre [1].

Les observations d'Édouard VI ne tardèrent pas en effet à confirmer les paroles que Louis avait adressées à son héraut. Charles le Téméraire s'était épuisé au siége de Neuss, et il y avait perdu seize mille hommes, les plus braves de son armée : ce qui restait, fatigué, découragé, était peu en état de recommencer la campagne. Après avoir obtenu l'avantage dans un combat, le 24 mai, contre Frédéric III, il était entré en négociation avec lui ; le 27 juin, il avait enfin levé le siége de Neuss, qui l'avait retenu onze mois [2], mais il n'avait pas osé montrer les débris de son armée à Édouard. Il envoya d'abord à celui-ci sa sœur, la duchesse de Bourgogne, il arriva lui-même, neuf jours après, à Calais, presque sans suite. Il dit à son beau-frère qu'il avait jugé que leurs deux armées auraient eu peine à vivre ensemble dans un pays déjà dévasté ; qu'il croyait donc plus convenable qu'elles se donnassent rendez-vous à Reims, pour y faire sacrer Édouard IV comme roi de France ; qu'il y conduirait son armée au travers de la Lorraine et du Barrois, tandis que les Anglais s'avanceraient par la Picardie. Ce plan de campagne, si différent de celui qui avait été arrangé d'avance, causa beaucoup de

[1] Ph. de Comines, l. IV, c. 5, p. 264. — Franc. Belcarii, l. III, p. 61.

[2] *Ibid.*, p. 259. — J. de Troyes, p. 297. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 4, p. 225. — Meyer, l. XVII, f. 364 — Molinet, c. 18, p. 116. — Amelgard., l. IV, c. 14, f. 360.

mécontentement à Édouard. Son armée, toute brillante qu'elle paraissait, ne se composait que de nouvelles levées, sans expérience, sans connaissance du langage, des localités, des manières de combattre du continent, et des progrès que l'art de la guerre avait faits en France, en Bourgogne et en Italie; ses soldats étaient inhabiles à supporter aucune privation, et c'était surtout pendant les premiers pas qu'ils faisaient en France qu'ils auraient eu besoin d'y être appuyés par de vieux guerriers accoutumés à la manière d'y combattre [1].

D'autre part, l'armée anglaise inspirait au roi de la terreur, par le souvenir des anciennes guerres d'Édouard III et de Henri V, quoique leur position relative fût bien différente. D'ailleurs, Louis redoutait des soulèvements en France, s'il arrivait qu'il perdît une bataille. « Car il » estimoit n'être pas bien aimé de ses sujets et serviteurs, dit Comines, » et par spécial des grands [2]. » En effet, il avait foulé le peuple pour lui arracher de l'argent, plus que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. En même temps il s'était montré sans pitié, soit dans ses guerres, soit dans sa justice prévôtale. Cependant on lui savait gré de son habileté, de la bonne police qu'il maintenait sur les routes, de la protection qu'il accordait au commerce; on était assez disposé à raconter en riant ses perfidies les plus atroces comme de bons tours [3]; et tous ses rivaux étaient aussi redoutés des peuples que lui. Mais les princes du sang n'en jugeaient pas ainsi. Ils regardaient toujours Louis comme le grand ennemi de leur ordre. Ceux mêmes qui lui paraissaient dévoués se seraient empressés à le précipiter du trône, si l'occasion s'était présentée à eux. Le plus acharné contre lui était François II, duc de Bretagne. Sa maîtresse, la dame de Villequier, et son trésorier, Landois, qui nourrissaient sa haine, l'avaient emporté sur Lescun, qui servait fidèlement le roi de France. Le duc de Bretagne envoyait sans cesse des agents secrets à Édouard IV et au duc de Bourgogne, pour les presser de commencer leur attaque et pour leur promettre son assistance; il faisait en même temps assembler la noblesse et les milices de son duché, et cependant la trêve entre la Bretagne et la France avait été prolongée [4].

[1] Ph. de Comines, l. IV, p. 244 et 262.
[2] L. IV, c. 1, p. 237.
[3] « Entre plusieurs bons tours, de dissimulations, feintes, finesses et galanteries que fit ce bon roi en son temps, ce fut celui, lorsque par gentille industrie il fit mourir son frère le duc de Guienne quand il y pensoit le moins. » Brantôme, Digression sur Louis XI, t. II, p. 23.
[4] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 722. — D. Morice, Hist. de Bretagne, l. XIV, p. 128. — Actes de Bretagne, t. III, p. 285. — Daru, t. III, l. VII, p. 47.

Le dnc de Bonrbon no donnait guère moins d'inquiétnde à Lonis : ce roi était bien iustruit de sa secrète correspondance avec les deux autres ducs et avec le connétable. Ponr veiller de plus près sur lui, il le pressait avec instance de venir à sa conr ; mais le dnc de Bonrbon se disait malade de la gontte, et demeurait dans ses fiefs. Il y était à portée de donner les mains aux Bourguignons qui, sous les ordres du comte de Roussi, fils du connétable, envahissaient le Nivernais. Lonis, pour mettre en sûreté cette frontière, avait donné au sire de Combronde le commandement des francs-archers d'Auvergne, de Beanjolais et de Bourbonnais, et bientôt il eut la satisfaction d'apprendre que celui-ci avait atteint les Bourguignons le 20 juin à Guipy, près de Château-Chinon en Nivornais ; qn'il les avait entièrement défaits ; que leur chef, le comte de Ronssi, était demeuré prisonnier, et que les Français entraient en Bourgogne du côté d'Auxerre et de Mâcon [1]. A peu de jours de distance, l'amiral, bâtard de Bourbon, que le roi avait chargé de ravager la Picardie et la Flandre, rencontra le 27 juin, aux portes d'Arras, un corps d'armée flamand, commandé par Jacques de Saint-Pol, frère du connétable, il le battit et le fit prisonnier avec les sires de Contay, de Carenci et de Miramont [2].

La nouvelle de ces divers échecs arrivait successivement à Édouard comme il s'avançait en Picardie à la tête de son armée ; en même temps il recevait des informations plus précises snr l'état de désorganisation où était tombée l'armée de Charles le Téméraire ; et plus il voyait celui-ci de près, moins il prenait confiance en lni. Ils s'acheminaient ensemble de Calais par Guines, Saint-Omer, Arras, Doulens et Péronne ; mais ce fut avec une profonde irritation qn'Édouard vit qu'au lieu de lui ouvrir ces villes, qui étaient à lui, le dnc de Bonrgogne y entrait seul, et lni en faisait fermer les portes [3]. Édouard IV avait gagné tant de grandes batailles, il avait un si prompt coup d'œil militaire, ou tant de bonheur, qu'on le regardait comme nn grand général : cependant il était indolent et éperdument adonné au plaisir. Il ne sentait plus d'attrait ponr la guerre, et il ne s'était engagé dans cette

[1] J. de Troyes, p. 294. — Histoire de Bourgogne, t. IV, l. XXI, p. 487. — Barante, t. X, p. 334.

[2] Phil. de Comines, l. IV, c. 3, p. 249. — J. de Troyes, p. 295. — Barante, t. X, p. 338.

[3] *Ibid.*, c. 6, p. 270. — Amelgardus, l. IV, c. 16, f. 364. — Barante, t. X, p. 355

expédition que parce qu'il l'avait regardée comme un moyen de se faire livrer par le duc de Bretagne Gaspard Tudor, comte de Pembroke, et son neveu Henri, comte de Richmond, qui fut depuis Henri VII; c'étaient les derniers représentants de la maison de Lancaster qui eussent survécu à tant de massacres. Le vent les avait poussés sur la côte de Bretagne, lorsque, en 1471, ils fuyaient les vengeances d'Édouard après la bataille de Tewksbury, et le duc de Bretagne les retenait à Vannes en captivité, comme propres à le faire courtiser ou craindre par le roi d'Angleterre [1]. D'autres prétendaient même qu'Édouard n'avait jamais eu une intention sérieuse de faire la guerre à la France, mais qu'ayant épuisé son trésor par ses prodigalités, et voyant avec quelle passion les Anglais regrettaient leurs conquêtes en France et leurs anciens trophées, il n'avait concerté cette expédition que pour tromper son parlement, obtenir de lui d'abondants subsides pour commencer cette guerre, et se les approprier ensuite en la terminant brusquement [2].

L'armée anglaise était enfin parvenue au milieu des fiefs que possédait le connétable comte de Saint-Pol, et devant les portes de Saint-Quentin, qu'il s'était engagé à livrer à Édouard IV, pour qu'il en fît sa place d'armes. Mais Saint-Pol, en haine aux deux partis, sachant que Louis et Charles avaient déjà conjuré sa perte, n'osait se fier ni à l'un ni à l'autre, et les offensait toujours plus tous les deux par ses irrésolutions. Sa femme, Marie de Savoie, sœur de la reine de France, mourut sur ces entrefaites, ce qui lui fit perdre l'appui principal qu'il avait auprès de Louis [3]. Ce monarque était très-offensé de ce que, par un faux avis, il l'avait envoyé en Normandie. Le duc de Bourgogne ne l'était pas moins, de ce que, trois fois, il avait fixé le jour pour lui livrer Saint-Quentin, et trois fois il avait fait fermer les portes à ses troupes, comme elles se présentaient pour en prendre possession. Son frère et son fils venaient d'être faits prisonniers par les Français. De nouveau il avait offert au roi de lui livrer Saint-Quentin, si celui-ci voulait lui faire serment sur la croix de Saint-Laud de ne lui faire aucun

[1] Rapin Thoyras, t. V, l. XIII, p. 77. — Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 722. — D. Morice, Histoire de Bretagne, l. XIV, p. 126. — Demandes de Louis XI pour la mise en liberté de ces princes. Actes de Bret., t. III, p. 266.

[2] Fr. Belcarii, l. II, p. 55.

[3] Phil. de Comines, l. IV, c. 4, p. 254. — Guichenon, Hist. gén. de Savoie, t. II, p. 109.

mal ; et Louis en répondant qu'il lui ferait tout autre serment qu'il voudrait, mais jamais celui-là, n'avait fait qu'augmenter sa défiance [1]. En sa qualité de connétable de France, il avait entrepris le siége d'Avesnes ; puis il l'avait abandonné tout à coup après avoir découvert, à ce qu'il disait, dans son armée, deux hommes qui avaient commission du roi de l'assassiner [2]. Il s'était renfermé à Saint-Quentin, et il avait renvoyé de là à Édouard, pour lui faire de nouvelles offres de service. Mais au moment où le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se présentèrent devant Saint-Quentin, et lui demandèrent possession de sa forteresse, il ne put se résoudre à remettre sa vie et sa fortune entre leurs mains ; il refusa, il fit plus ; il donna ordre de tirer sur eux, et leur tua deux ou trois soldats. Les Anglais retournèrent à Péronne remplis d'indignation, non seulement contre le connétable, mais contre le duc de Bourgogne, qui protestait que cette canonnade n'était qu'une feinte ; ils accusaient hautement le premier de trahison ; mais ils laissaient assez voir qu'ils n'avaient pas meilleure opinion du second, qui, après les avoir appelés si loin de leur patrie, n'avait pas encore été rejoint par un de ses soldats. Charles le Téméraire entreprenait tour à tour son apologie et celle du connétable ; mais peu accoutumé à se modérer lui même ou à calmer le ressentiment d'autrui, il déclara tout à coup qu'il voulait partir pour aller rejoindre son armée qu'il avait laissée dans le Luxembourg ; et sans songer qu'il s'éloignait du roi d'Angleterre au moment où il était plus essentiel pour lui de l'apaiser et de regagner sa confiance, il le quitta en effet le lendemain 12 août, en le laissant plein d'aigreur et de soupçons [3].

Louis, toujours bien informé de ce qui se passait dans le camp de ses ennemis, fit présenter ce jour-là même un de ses hérauts d'armes au camp anglais. Celui-ci, conduit devant Édouard IV, lui déclara que son maître n'avait d'autre désir que de vivre en bonne amitié avec lui, et demanda un sauf-conduit pour des ambassadeurs qui viendraient traiter de la paix. Édouard se voyait trahi par le connétable et le duc de Bourgogne ; éloigné de quarante lieues de Calais, il n'était pas encore maître d'une seule place ; ses soldats souffraient déjà de la fatigue et de la difficulté des vivres ; la saison des pluies approchait, il accueillit

[1] Ph. de Comines. l. IV, c. 6, p. 267. — Barante, t. X, p. 341.
[2] *Ibid.*, c. 4, p. 255.
[3] Phil. de Comines, l. IV, c. 6, p. 272. — Fr. Belcarii, l. III, p. 62. — Pauli Æmilii Veron., p. 352.

donc avec joie cette proposition. Les deux rois n'étaient séparés que par une distance de quatre lieues; car Louis était alors à Lions en Santerre : les communications furent donc très-promptes, et dès le lendemain, 13 août, les ambassadeurs des deux monarques se rencontrèrent dans un petit village auprès d'Amiens. Ceux d'Angleterre commencèrent par demander que Louis rendit à leur maître la couronne de France, puis tout au moins la Normandie et la Guienne. Mais ce n'était là de leur part que de vaines paroles, une sorte de protestation pour maintenir leurs droits. Bientôt ils firent connaître les vraies conditions dont ils se contenteraient. Édouard ne demandait que de l'argent et une trêve de neuf années, et Louis se montra empressé de le satisfaire. Dès ce même jour, les préliminaires furent signés. Ils portaient que soixante et quinze mille écus seraient payés comptant au roi d'Angleterre; que sa fille épouserait le fils du roi de France, auquel le duché de Guienne serait donné pour apanage, et que, jusqu'à ce qne ce mariage s'accomplit, soixante mille écus seraient chaque année payés par la France à l'Angleterre. Pour mettre le dernier sceau à ce traité, il fut convenu enfin que les deux rois auraient une entrevue le 29 du même mois [1].

[1] Phil. de Comines, l. IV, c. 8, p. 281. — J. de Troyes, p. 298. — Journal des maîtres d'hôtel, Godefroi, t. III, p. 397. — Amelg., l. IV, c. 17, f. 366. — Fr. Belgarii, l. III, p. 63. — Rymer, t. XII, p. 14. — Barante, t. X, p. 367.

CHAPITRE XIX.

Traités de Pecquigny, de Soleure et de Senlis. Supplice du connétable. Guerre du duc de Bourgogne contre les Suisses. Ses défaites à Grandson, à Morat, à Nancy. Sa mort. Embarras de sa fille. Louis envahit les deux Bourgognes et la Picardie. — 1475-1477.

Comines, qui considérait l'histoire comme une leçon de politique, non comme un catalogue des événements, a tracé le portrait suivant du roi Louis XI, qu'il avait bien étudié : « Entre tous ceux que j'ai » jamais connus, dit-il, le plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas, » en temps d'adversité, c'étoit le roi Louis XI ; le plus humble en » paroles et en habits, et qui plus travailloit à gagner un homme qui » le pouvoit servir ou qui lui pouvoit nuire, et ne s'ennuyoit point » d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit gagner, mais y » continuoit en lui promettant largement, et donnant par effet argent » et États qu'il connoissoit qui lui plaisoient. Et ceux qu'il avoit » chassés et déboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetoit » bien cher quand il en avoit besoin à s'en servir, et ne les avoit en » nulle haine pour les choses passées. Il étoit naturellement ami des » gens de moyen état et ennemi de tous grands qui se pouvoient passer » de lui. Nul homme ne prêta jamais tant l'oreille aux gens, ni ne » s'enquit de tant de choses comme il faisoit, ni qui voulût jamais » connoître tant de gens. Car aussi, véritablement il connaissoit toutes » gens d'autorité et de valeur qui étoient en Angleterre, en Espagne, » en Portugal, en Italie et ès seigneuries des ducs de Bourgogne et » Bretagne, comme il faisoit ses sujets. Et ces termes et façons qu'il » tenoit lui ont sauvé la couronne, vu les ennemis qu'il s'étoit lui-même » acquis à son avénement au royaume ; mais surtout lui a servi sa » grande largesse. Car ainsi comme sagement il conduisoit l'adversité, » à l'opposite, dès qu'il cuidoit être assuré, ou seulement en une trêve,

» se mettoit à mécontenter les gens par petits moyens, qni peu lni
» servoient, et à grand'peine ponvoit endurer la paix. Il étoit léger à
» parler des gens, et aussitôt en lenr présence qu'en lenr absence; sauf
» de ceux qu'il craignoit, qni étoient beaucoup; car il étoit assez
» craintif de sa propre nature. Et quand, ponr parler, il avoit reçu
» quelque dommage on en avoit suspicion, et le vouloit réparer, il
» usoit de cette parole en personnage propre. *Je sais bien que ma*
» *langue m'a porté grand dommage, aussi m'a-t-elle fait quelquefois*
» *du plaisir beaucoup; toutefois c'est raison que je répare l'amende.*
» Et n'nsoit point de ces privées paroles qu'il ne fît qnelque bien au
» personnage à qui il parloit; et n'en faisoit nuls petits [1]. »

(1475.) Lors de l'invasion d'Édonard IV, Lonis ne s'était point départi de son habitude d'estimer au plus haut toutes les difficultés, et de n'attaquer ses adversaires que quand il était sûr de les vaincre. Ne mettant de prix à aucnne sorte de point d'honneur, et faisant consister sa dignité non dans l'éclat extérieur, mais dans la force réelle, il ne se laissait jamais arrêter par la considération que ce qu'il allait faire ponrrait être messéant à un roi de France. Il n'avait pas craint de faire les premières avances an roi d'Angleterre, et des avances peut-être humiliantes, lorsqn'il était attaqné par lui. De même, dans le cours de la négociation, il ne mit aucune importance à une prétention des Anglais, qui aurait révolté nn antre roi. Ceux ci ne voulnrent point reconnaître son titre. Dans le traité même, signé près d'Amiens le 29 août, Édouard ne l'appela jamais que *le très-illustre prince, Louis de France, notre très-cher cousin* [2]. Louis XI, qui se sentait plus roi qu'aucun autre, ne fit sur ces lettres pas la moindre difficulté. Il n'en mit pas plus de réserve dans ses prévenances envers tons les Anglais et envers leur roi. Sa conversation était facile et enjouée; il semblait tonjonrs dire avec bonhomie toute sa pensée; les épithètes de *mon ami*, *mon frère*, se retrouvaient sans cesse et dans sa conversation et dans ses lettres, et il les employait avec une grâce affectueuse; anssi comptait-il snr le ponvoir de sa parole, et vonlait-il causer avec tout le monde. Excellent observateur, et doué d'nne mémoire imperturbable, il savait à quoi chacnn était propre, et il choisissait avec perspicacité même les plus humbles de ses agents. Il venait d'en donner une preuve singulière. Il n'avait pas vonln qu'on pût savoir dans son camp qn'on envoyait nn

[1] Phil. de Comines, l. I, ch. 10; t. X, p. 393.
[2] Rymer, t. XII, p. 17. — Dumont, Corps diplom., t. III. p. 499-504.

hérant d'armes au roi d'Angleterre. Ce ne fut donc pas son héraut, dont l'absence aurait été remarquée, qu'il dépêcha, mais un obscur valet du sieur Mérichon de la Rochelle, dont il avait observé l'esprit et l'adresse, et qu'il désigna lui-même à Comines, pour qu'on lui fît une fausse cotte d'armes et un faux émail, avec lesquels il se présenta au camp des Anglais [1].

Jamais Louis n'avait tant désiré gagner l'amitié de personne comme il désirait alors gagner celle d'Édouard IV et des Anglais ; aussi jamais il ne se montra plus affable dans ses manières, plus libéral dans ses dons. Seize mille écus de pension furent distribués entre les courtisans d'Édouard ; et cependant Louis était alors à court d'argent, et obligé d'emprunter de toutes mains pour compléter la somme de soixante et douz mille écus, qu'il avait promis de payer comptant [2]. Tous les plus grands seigneurs d'Angleterre se montrèrent avides de recevoir ses dons, encore que le roi exigeât qu'ils lui signassent des quittances ; le seul lord Hastings se refusa à cette dernière formalité, parce qu'il recevait en même temps une pension du duc de Bourgogne. Au reste les seigneurs offrirent eux-mêmes, et firent offrir par leur roi, une bassesse de plus, celle de donner à Louis les noms de tous ceux qui le trahissaient, et les preuves écrites de leurs intrigues en Angleterre [3].

Le bruit de ces négociations était bientôt parvenu au duc de Bourgogne et au connétable, et leur causait beaucoup d'alarme. Le premier, qui était depuis six jours à Valenciennes, revint en hâte, avec seize chevaux seulement, trouver Édouard, lui reprocher amèrement d'avoir traité avec leur ennemi commun, lui déclarer qu'il n'accepterait point d'être compris dans la trêve, et qu'il continuerait la guerre au moins pendant trois mois après son départ. Il parlait très-haut, en anglais, devant tout le monde, en jurant par saint George selon sa coutume ; et quand il vit qu'il ne pouvait rien obtenir d'Édouard, il ressortit transporté de colère [4]. De son côté, le connétable, à la première nouvelle de ces négociations, avait député au roi Louis, de Créville, un de ses gentilshommes, pour s'attribuer le mérite d'avoir brouillé le duc de Bourgogne avec les Anglais. Ce jour même, le sire

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. IV, c. 7, p. 274.
[2] *Ibid.*, l. IV, c. 8, p. 288.
[3] *Ibid.*, p. 282.
[4] *Ibid.*, p. 290. — Journal des maîtres d'hôtel, Godefroi, t. III, p. 397. — Franc. Belcarii Comment., l. III, p. 63. — Barante, t. X, p. 378.

de Contay, gentilhomme du duc de Bourgogne, qui avait été fait prisonnier devant Arras, mais que le roi avait remis en liberté sur parole, pour l'employer à traiter avec son maître, venait de rentrer au camp. Le roi le fit cacher derrière un paravent, tandis qu'il donnait audience à Créville. Celui-ci, pour amuser Louis, raconta la dernière entrevue entre le duc et le connétable, en contrefaisant le premier, jurant et frappant du pied, appelant Édouard IV un bâtard, fils d'un archer, et menaçant de le détrousser, comme il se retirerait. Le roi riait à gorge déployée, et faisait répéter à Créville son conte, sous prétexte qu'il commençait à devenir sourd. Le sire de Contay, qui était caché seul avec Comines, derrière le paravent, enrageait de voir son maître ainsi tourné en ridicule, et n'eut plus grande hâte que de courir l'informer comment ses alliés se moquaient de lui [1]. C'était ce que désirait Louis: il voulait amener le duc de Bourgogne à lui sacrifier le connétable, et il était prêt à faire la paix à cette condition.

Après la retraite du duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre s'était approché jusqu'à demi-lieue d'Amiens, où était le roi Louis. Celui-ci lui envoya plus de trois cents chariots chargés des meilleurs vins qu'il put trouver. En même temps, il laissait entrer dans Amiens tous les Anglais qui en avaient envie ; des tables étaient dressées à la porte de la ville et le long des rues; toutes les auberges avaient ordre de traiter gratis les soldats d'Édouard qui se présenteraient, et une fois l'on en compta jusqu'à neuf mille dans la ville : ils y entraient tout armés; ils s'enivraient ; et s'ils avaient alors pris querelle avec les Français, ils auraient pu mettre le roi en danger. Quoique celui-ci en ressentît quelque inquiétude, il ne voulut point permettre qu'on en empêchât aucun d'entrer ; mais il fut charmé de voir arriver enfin le 29 août, jour fixé pour son entrevue avec Édouard, qui mettrait un terme à ces visites dangereuses. Pour cette entrevue, un pont fut construit sur la Somme, à Pecquigny : il fut partagé par une barrière qu'il était impossible de franchir, et qui n'avait point de porte. Les rois arrivèrent par les deux rives, avec douze personnes seulement, jusqu'à la barrière. Louis XI, le premier, salua Édouard avec affection et courtoisie, l'assurant qu'il était l'homme qu'il désirait le plus voir. Les traités avaient été rédigés conformément aux préliminaires; seulement la trêve avait été réduite à une durée de sept ans. La plus entière liberté de com-

[1] Comines, l. IV, c. 8, p. 286.

merce était assurée aux marchands des deux nations. Les deux rois promettaient de s'assister réciproquement ; de se défendre l'un l'autre au besoin contre leurs sujets rebelles ; ils s'unissaient par le mariage de leurs enfants ; ils nommaient de part et d'autre tous leurs alliés. Enfin, Louis promettait une rançon de cinquante mille livres pour Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI ; et Édouard, qui l'avait jusqu'alors retenue prisonnière à la Tour, promettait, par considération pour Louis, de la remettre à ce prix en liberté [1]. Les deux expéditions de ce traité furent échangées entre les deux souverains : chacun déclara approuver la sienne ; après quoi ils mirent en même temps, au travers du grillage de la barrière, une main sur le Missel, l'autre sur la vraie croix, et ils en jurèrent l'observation.

Louis reprit ensuite la conversation avec gaieté ; il invita Édouard à venir le trouver à Paris, l'assurant que les dames de sa cour méritaient d'être vues, et lui présentant le cardinal de Bourbon, qui était à sa suite, comme un confesseur complaisant, prêt à l'absoudre s'il était entraîné dans quelque péché. Cependant il trouva Édouard beaucoup plus empressé à accepter cette invitation qu'il n'en avait envie. « C'est » un très-beau roi, dit-il après la conférence : il aime fort les femmes ; » il pourroit trouver quelque affétée à Paris qui lui sauroit bien dire » tant de belles paroles qu'elle lui feroit envie de revenir, et ses pré» décesseurs n'ont que trop été à Paris et en Normandie. » Louis, après avoir fait retirer les assistants, à la réserve de Comines, demanda à Édouard ce qu'il devrait faire, si le duc de Bourgogne ne voulait pas accepter la trêve ; Édouard répondit qu'il s'en rapportait à ce que ferait Louis avec lui. Encouragé par cette indifférence, Louis fit une question semblable quant au duc de Bretagne ; mais Édouard répondit qu'il l'avait toujours trouvé son meilleur et son plus fidèle allié, et qu'en tout temps il serait prêt à passer la mer pour le défendre. Les deux rois se séparèrent ensuite avec toutes les expressions de la plus grande cordialité, et Édouard se remit en marche pour l'Angleterre, fort satisfait d'avoir reçu de l'argent de son parlement pour faire la guerre à la France, et de l'argent de Louis pour faire la paix [2].

[1] Le traité dans Rymer, t. XII, p. 17-24.

[2] Phil. de Comines, t. XI, l. IV, c. 10 et 11, p. 302-322. — J. de Troyes, p. 300. — Fr. Belcarii Comment., l. III, p. 64. — Guaguini Compend., l. X, f. 152. — Pauli Æmilii Veron., l. X, p. 352. — Rapin Thoyras, l. XIII, p. 95. — Barante, t. X, p. 387-405.

Quoique le duc de Bourgogne eût déclaré qu'il ne voulait point accepter la trêve du roi d'Angleterre, dès qu'il apprit qu'elle était signée, il manifesta un vif désir de traiter de son côté, moins par crainte du roi que pour avoir la liberté de suivre ses projets de vengeance contre le duc de Lorraine, les Alsaciens et les Suisses. Comme le roi n'en avait pas moins d'envie, le sire de Contay, qui allait sans cesse de l'un à l'autre, n'eut pas de peine à arranger les conditions. Une trêve de neuf années fut signée le 13 septembre, au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy, par le duc de Bourgogne et le roi. Ce traité, de même que celui avec le roi d'Angleterre, fut désigné par le nom de *trêve marchande*, parce qu'il ouvrait toutes les communications de commerce entre les sujets des deux souverains. Ceux ci abolissaient de part et d'autre les offenses mutuelles, et rendaient les biens confisqués : ils comprenaient dans la trêve tous les alliés de l'un ou de l'autre qui, avant le 1er janvier suivant, déclareraient vouloir en profiter : mais, par des articles secrets, Louis abandonna les Suisses ses alliés, tandis que le duc de Bourgogne abandonna le roi d'Aragon. Tous deux aussi repoussaient le connétable de leur alliance. Charles s'engageait même par serment, si ce seigneur tombait entre ses mains, à le faire punir dans huit jours, comme criminel de lèse-majesté, ou bien à le livrer au roi, quatre jours après l'expiration de ce terme. De son côté, Louis abandonnait au duc la confiscation de toutes les seigneuries de Saint-Pol, de tous ses biens meubles, et même la possession de Saint-Quentin, qu'il avait si récemment enlevée au roi [1].

Enfin, la trêve qui subsistait toujours entre le roi et le duc de Bretagne fut changée en un traité de paix qui fut signé à Senlis le 9 octobre. Le duc renonça à toutes les alliances qu'il avait contractées avec les ennemis du roi : il lui promit obéissance, et l'un et l'autre prince s'engagea à pardonner, sans réserve, à tous ceux de leurs serviteurs qui avaient passé de la cour de l'un à celle de l'autre. Ce traité fut confirmé par les serments les plus solennels, pris sur les reliques les plus honorées en Bretagne et sur la croix de Saint-Laud. Il fut confirmé par les scellés de tous les principaux seigneurs bretons, et ensuite par le vote des états de Bretagne assemblés à Redon. Cependant il ne suspen-

[1] Preuves de Godefroi, t. IV, p. 470-495. — Phil. de Comines, l. IV, c. 12, p. 323. — J. de Troyes, p. 304. — J. Molinet, c. 25, p. 154. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. 505. — Amelgard., l. IV, c. 18, f. 368, et l. V. c. 1, f. 371.

dit pas même les négociations du duc de Bretagne avec l'Angleterre [1].

Le connétable, en apprenant la réconciliation de tous les princes qu'il avait joués, était dans la stupeur et l'effroi. Il savait que le roi d'Angleterre avait remis à Louis toutes ses lettres, en sorte qu'il n'y avait plus aucun moyen de lui dissimuler ses trahisons. Il songea d'abord à garnir bien ses places et à s'y défendre à toute outrance; mais il s'aperçut bientôt que ses officiers, se sentant tous arrière-vassaux, ou du roi de France ou du duc de Bourgogne, ne voulaient pas s'engager pour lui dans une guerre sans espérance, qui les exposerait eux-mêmes à être traités en rebelles. Bien plus, ceux qui tenaient pour lui Saint-Quentin livrèrent cette place au roi le 14 septembre, lendemain de la signature du traité de Soleure; il sentit l'imprudence de s'enfermer avec des serviteurs si découragés dans celle de Ham, dont il avait d'abord compté faire son lieu de refuge. Il eut ensuite la pensée de se retirer en Allemagne avec tous ses trésors; mais il ne sut pas prendre à temps une résolution qui lui semblait si désespérée : il avait été l'ami du comte de Charolais, le guide et le protecteur de sa jeunesse; il crut retrouver dans le duc de Bourgogne quelque reste de cette ancienne amitié, et, avec une garde de quinze ou vingt chevaux seulement, il se rendit à Mons, auprès de son meilleur ami, le sire d'Aimeries, grand bailli de Hainaut, faisant en même temps demander un sauf-conduit au duc de Bourgogne. En réponse, le duc donna l'ordre à Aimeries de le faire garder dans l'hôtellerie où il logeait, ce qui fut exécuté [2].

Le duc cependant ne ressentit ni compassion ni affection pour ce seigneur, son proche parent et l'ami de son enfance. Lorsqu'il reçut sa lettre en date du 14 novembre, dans laquelle Saint-Pol lui rappelait sa parenté, son ancienne familiarité et ses services, il répondit brutalement à l'envoyé qui l'apportait : « Dites-lui qu'il a perdu son papier » et son espérance. » Tout aussi vainement le connétable s'était recommandé au grand maître comte de Dammartin, en lui rappelant le serment qu'ils s'étaient fait de s'assister mutuellement, comme chevaliers

[1] Lobineau, Hist. de Bret., l. XIX, p. 723. — D Morice, Hist. de Bret. l. XIV, p. 129. — Actes de Bretagne, t. III, p. 283, 285. — Dumont, Corps diplom., t. III, p. 518 — Daru, Hist. de Bret., l. III, p. 47.

[2] Phil. de Comines, l. IV, c. 11, p. 315, et 12, p. 324. — D'autres disent cependant qu'il obtint le sauf-conduit, Belcarius, l. III, p. 66.

de l'ordre de Saint-Michel [1]. Le roi lui fit écrire que, pour ses grandes affaires, il avait besoin d'une tête comme la sienne. « Ce n'est que » la tête que je demande, ajouta-t-il avec un rire féroce; le corps peut » rester où il est [2]. » Dès que Louis XI fut instruit de la retraite du connétable, il fit demander au duc de le lui livrer, conformément à leur traité. Mais les serments que Charles venait tout récemment de prêter n'étaient pas un motif déterminant pour lui. Il voulait bien vendre la tête du connétable, mais à un prix plus élevé que celui dont il était convenu; et comme Louis XI, toujours ardent à obtenir l'objet de ses désirs et à l'acheter à tout prix, semblait dans ce moment ne rien désirer tant que la mort du connétable, le duc de Bourgogne l'engagea à consentir à ce qu'il mît une condition nouvelle à son extradition, savoir, que Louis abandonnerait à ses vengeances le duc René de Lorraine, quoique celui-ci eût déclaré, le 12 novembre, accéder à la trêve signée à Soleure. Ce jour-là même, Louis signa à Savigny des lettres par lesquelles il déclarait que le duc de Bourgogne pourrait, sans violer la trêve, s'emparer de Nancy et de la Lorraine, parce que les Lorrains avaient donné des secours aux gens de Ferrette, qui n'étaient pas compris dans la trêve. Le chancelier Hugonnet et le sire de Himbercourt, ennemis jurés du connétable, avaient été préposés à sa garde, et après en avoir reçu l'ordre du duc, ils le livrèrent, le 24 novembre, à l'amiral de France, et aux sires du Bouchage, de Saint-Pierre, et Cerisais, qui le conduisirent aussitôt à Paris, où il arriva le 27 du même mois [3].

Le connétable fut immédiatement enfermé à la Bastille, où, dès le lendemain, le chancelier, le premier président et plusieurs conseillers au parlement vinrent l'interroger. Les charges contre lui étaient nombreuses, et ses trahisons contre la France étaient prouvées par plusieurs pièces authentiques, par celles entre autres qu'avaient remises le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et Charles du Maine. Les deux derniers avaient cherché à se faire pardonner leurs complots en sacrifiant leur complice. Le connétable ne pouvait rien nier;

[1] Ces deux lettres sont dans le cabinet de Louis XI, Godefroi t. III. c. 7. p. 218.
[2] Comines, c. 11. p. 315.
[3] Phil. de Comines, t. XI. l. IV, c. 12. p. 324-335.—Chr. de J. Molinet, t. XLIII, c. 27. p. 178 — J. de Troyes. p. 306. — Cabinet de Louis XI, t. III, c. 7, p. 217. Godefroi. Preuves. t. IV, p. 123. — Fr. Belcarii Comment., l. III, p. 66. — Pauli Æmilii Veron., t. X, p. 353.

il ne l'essaya pas ; il chercha plutôt à distraire l'attention des juges en parlant d'un projet du duc de Bourgogne de faire mourir le roi, dont il prétendit avoir eu connaissance. Toutefois les révélations qu'il avait annoncées furent si vagues qu'on ne put y donner aucune suite ; mais Louis XI, qui était alors au Plessis-lez-Tours, d'où il pressait par des lettres la condamnation du connétable son beau-frère, quand il fut informé de ce qu'il venait de dire, écrivit au sire de Saint-Pierre qu'il regrettait de n'avoir pas été à Paris, pour faire mettre le connétable à la torture, et le faire parler plus clair. Le parlement, toutes les chambres assemblées, assista à l'un des quatre interrogatoires que subit Saint-Pol. On n'avait encore jamais vu les juges absoudre ceux que poursuivait la colère royale, et cette fois du moins le procès fournissait d'amples motifs pour justifier une condamnation. Le chancelier la prononça au connétable le 19 décembre. Il lui annonça qu'il devait être décapité en place de Grève, et tous ses biens confisqués. Par grâce seulement, la cour lui accorda que son corps fût enseveli en terre sainte. Peu d'heures après sa tête tomba en effet sous la hache du bourreau [1].

Le connétable avait aliéné l'affection de tous ceux qui l'avaient connu, et quelque inouï que fût le supplice d'un si haut personnage, il excita peu de pitié. Il imprima cependant une tache à tous ceux qui y avaient contribué. Les uns, comme le roi d'Angleterre et les grands seigneurs de France, avaient trahi sa confiance en livrant aux tribunaux sa correspondance confidentielle ; les autres, comme le roi de France et le duc de Bourgogne, avaient fait un marché honteux sur sa tête. La confiscation de ses biens meubles rapporta au duc 80,000 écus, et il eut en outre le loisir de s'emparer de la Lorraine, qu'il convoitait depuis si longtemps, et qui lui permettait désormais de marcher toujours sur ses terres depuis l'extrémité de la Hollande jusqu'au voisinage de Lyon.

Charles était entré en Lorraine au mois de septembre 1475. Sa dureté et sa hauteur avaient aliéné successivement les plus grands personnages de sa cour, tels que le comte de Nevers, Jean de Challon, prince d'Orange, le bâtard Baudouin de Bourgogne, qui successivement s'étaient retirés auprès de Louis XI. Il les avait remplacés par des

[1] Jean Molinet, t. XLIII, c. 28, p. 186. — Amelgardus, l. X. c. 3, f. 375, et c. 4, f. 377. — Extrait du procès. Preuves de Comines, t. XI, p. 547. — Preuves de Godefroi, t. IV. p. 505.—J. de Troyes, p. 311. Duclos, l. VII, p. 168. — Barante, . X, p. 428-445.

aventuriers de toute uatiou, qu'il croyait plus aveugles dans leur obéissauce, et surtout par des coudottieri italieus. Jacqnes Galeotti et Nicolas de Campo Basso étaieut leurs chefs : tons deux avaient appartenu, dans le royaume de Naples, à la faction des Angevins, et ils avaieut suivi en France le duc Jean de Calabre. Le duc Charles, dans un de ces emportemeuts auxqnels il était sujet, douna uu jour un soufflet à Campo-Basso. Le coudottiere, qui était de la maison illustre des comtes de Montfort, ue laissa pas percer sou profond resseutimeut, mais il jura de tirer du prince qui l'avait offensé uue éclatante vengeance, et il eutra dès lors eu correspondauce avec le duc René, auquel il faisait la guerre [1]. Celui-ci, dès qu'il apprit la marche de l'armée de Bourgogne coutre lui, accourut auprès Louis XI pour invoquer te traité de Soleure, qui le comprenait daus la trêve, et réclamer le seconrs qne le roi lui avait promis s'il était attaqué. Lonis répoudit à René que sans doute il était mal iuformé ; que Charles ue pouvait songer à eutrer en Lorraiue ; mais que s'il l'attaquait, le roi jnrait la Pâque Dieu qu'il irait lui-même l'eu chasser. En même temps il lui douna l'amiral de France avec huit cents lauces pour le protéger ; mais celui-ci, qui avait reçu les ordres secrets de son maître, laissa une partie de sa troupe à Bar-le-Duc, s'arrêta avec le reste à Joinville, et refusa de teuir tête nulle part aux Bourguiguons. Charles, eu s'avançant en Lorraine, traitait le pays avec sa cruauté accoutumée ; presqne toujours il faisait peudre les habitauts des châteaux qui lni opposaient quelque résistance. Le 29 novemhre, enfin, il se rendit maître de Naucy, et le malheureux Reué II fut obligé de revenir à la cour dn roi qui l'avait trompé, pour essayer eucore de l'intéresser eu sa faveur [2].

(1476.) A peine Charles avait accompli la conquête de la Lorraiue, qu'avec cette même armée qu'il avait déjà si cruellemeut fatiguée, l'hiver précédent, au siége de Neuss, il voulut, dès le commencemeut de l'anuée 1476, au cœur de l'hiver, commencer une autre campagne plus fatigante encore et plus daugereuse contre les Suisses. Il est vrai que ceux-ci, harassés par ses vexatious coutiuuelles, et par le passage des aventuriers qu'il attirait en graud uombre d'Italie, sous ses étendards, venaient, le 14 octobre 1475, de déclarer la guerre au comte de Romont, prince de la maisou de Savoie, mais serviteur dévoué du duc

[1] Belcarii Comment, l. III, p. 66. — Paulii Æmilii Veron, l. X, p. 353.

[2] D. Calmet. Hist. de Lorraine, l. XXX. p. 1019. — J. Molinet, t. XLIII, c. 24, p. 148, et 26. p. 174. — Amelgard., l. V, c. 2, f. 373.

de Bourgogne, qui possédait le pays de Vaud. Ils avaient mis à feu et à sang toute la contrée située entre les lacs de Nenfchâtel, de Morat et de Genève, et ils avaient forcé les villes du pays de Vaud, et ensnite Genève, à leur payer d'énormes contributions. Le duc de Bonrgogne voyait dans cette attaque une insulte, plus encore qu'un dommage, et c'était pour s'en venger sur les Suisses d'une manière éclatante qu'il partit de Nancy, le 11 janvier, pour se mettre à la tête de son armée [2].

Louis XI avait honteusement abandonné les Suisses par son traité avec le duc de Bourgogne; mais ses engagements ne l'empêchaient jamais de prendre d'autres engagements contradictoires. Par un nouveau traité du 26 octobre 1475, il avait promis aux Suisses de les seconder contre le duc de Bourgogne, de leur payer vingt mille francs par année, comme marque de son affection, et de donner quatre florins et demi du Rhin de solde par mois aux soldats qu'il lèverait dans les cantons [1]. Il avait aussi, le 31 décembre, signé à Andernach une alliance avec l'empereur Frédéric III et les princes de l'Empire, par laquelle les deux souverains s'engageaient à attaquer le duc de Bourgogne, chacun de leur côté, avec une armée de trente mille hommes; et l'empereur avait en même temps reconnu et confirmé l'alliance de Louis avec les Suisses [2]. On ne voit pas que Louis ait fait la moindre démonstration pour mettre ensuite ces traités en exécution. Mais, quand il sut que Charles se préparait à entrer en Suisse, il résolut tout au moins de se rapprocher, pour recevoir plus tôt des nouvelles, et pourvoir à tout événement. Au mois de février, il quitta donc Tours et Amboise, où il avait passé l'hiver, pour se rendre à Lyon par le Bourbonnais et l'Auvergne [3].

Charles le Téméraire, toujours plus enivré de ses précédents succès, toujours plus impatient de toute espèce de conseil, plus furieux de toute résistance, avait amené environ trente mille hommes sur les frontières de la Franche-Comté, et il y avait été rejoint par le comte de Romont, avec quatre mille Savoyards et six mille aventuriers de la Lombardie ou de Piémont. Le comte de Campo-Basso commandait ces derniers, qui, faisant de la guerre leur gagne-pain habituel, l'empor-

[1] Muller, Gesch. der Schweitz, B. IV, c. 8, p. 738-764. — Amelgard., l. V, c. 5, f. 379. — Barante, t. X, p. 458-468.

[2] Dumont, Corps diplom., t. III, p. 520 — Traités de paix, t. I, p. 634.

[3] Traités de paix. t. I, p. 635, 636, 637. — Dumont, t. III, p 520.

[4] J. de Troyes, p. 328.

taient, par leur dextérité dans les armes et leur discipline, sur les soldats des princes qui n'étaient pas constamment en guerre. D'ailleurs Charles était importuné des habitudes de liberté des Flamands et de l'indépendance chevaleresque de ses gentilshommes ; l'adresse, la flatterie, la dissimulation et les manières de cour de Campo-Basso lui plaisaient bien davantage. De nouveau, il se croyait près de ceindre sur son front la couronne royale : il était toujours en marché avec le vieux roi René, de qui il voulait acheter les droits et les titres, et, par avance, il affectait d'étaler la pompe d'un roi. Jamais tant de trésors n'avaient été réunis dans l'armée d'un conquérant, à côté de plus belles et plus coûteuses machines de guerre. A son approche, les Suisses avaient abandonné le passage du Jura à Jougne et la ville d'Orbe. Le comte de Romont, qui conduisait son avant-garde, avait surpris, dans la nuit du 12 au 13 janvier, Yverdun, ville de son domaine, qu'il avait perdue l'année précédente. La garnison s'était retirée le long de la côte occidentale du lac de Neufchâtel jusqu'à Grandson, à une lieue de distance. Elle s'était enfermée dans ce château, élevé sur un monticule isolé, entre le lac et la bourgade qu'il commande. George de Stein y avait huit cents Suisses sous ses ordres. Trois assauts successifs et dix jours de combat avaient déjà emporté plusieurs des plus braves ; les vivres commençaient à manquer ; les Bernois avaient vainement tenté d'en faire arriver par le lac, lorsqu'un gentilhomme bourguignon, connu en Suisse, et qu'on croyait loyal, fut introduit dans Grandson. « Vous » vous défendez encore, mes amis, leur dit-il ; vous croyez donc avoir » toujours une patrie. Eh quoi ! n'avez-vous pas vu le ciel enflammé au » levant la nuit dernière ! c'était Fribourg qui brûlait : tout a péri, » hommes, femmes, enfants, dans la ville embrasée. Berne et Soleure » ont capitulé : voulez-vous résister seuls ; profitez plutôt de la bonté » de Charles, qui estime votre bravoure. » La garnison, troublée de ce rapport, accepta la médiation qu'on lui offrait, et consentit à suivre dans le camp, le dernier jour de février, le gentilhomme, sur la recommandation duquel elle avait compté. « Par saint George ! s'écria le duc » en les voyant, quelles gens sont ceci ? — Monseigneur, répondit le » Bourguignon, c'est la garnison de Grandson qui s'est mise à votre » miséricorde [1]. — Eh bien, qu'on les donne à Maillottin le Barré. » C'était le nom de son prévôt des maréchaux, « lequel, sans pitié et mi-

[1] Muller, l. V, c. 1, p. 15-19. Il nomme le gentilhomme Rondchamp.

» séricorde, en fit pendre, par trois bourreaux, aux arbres prochains,
» le nombre de quatre cents ou environ, et les autres furent noyés au
» lac [1]. »

Charles de Bourgogne avait cru que l'effroi de cette exécution lui soumettrait la Suisse. Ses soldats au contraire furent effrayés du calme avec lequel les braves qu'il avait trompés allèrent à la mort. Pendant ce temps, l'avoyer de Berne, Scharnachthal, avait assemblé l'armée des confédérés à Morat, d'où il la conduisit à Neufchâtel. Les contingents de chaque canton étaient arrivés, et vingt mille braves paysans étaient sous les armes, tous gens de pied ; on assure qu'ils n'avaient pas soixante hommes à cheval. Charles avait tracé son camp à deux lieues en avant de Grandson, auprès du couvent de la Lance ; à une lieue plus loin encore, toujours en suivant la rive du lac, de Grandson à Neufchâtel, le sire de Rosimbos avait occupé pour lui le fort château de Vauxmarcus, appartenant à une branche bâtarde de la maison de Neufchâtel. Le camp bourguignon était fortifié avec art, et les Suisses n'avaient de chances de succès qu'autant qu'ils pourraient engager le duc à en sortir. Mais ils comptèrent, avec raison, sur son orgueil et sa colère. Le 3 mars au matin, comme les chemins étaient encore en partie couverts de neige, en partie changés en fondrières par la pluie qui était tombée dans la nuit, un corps suisse, assemblé derrière la Reuss, traversa les hauteurs au-dessus de Vauxmarcus, et descendit dans la plaine, formant un carré long, au centre duquel flottaient les bannières de Berne et de Lucerne. Dès que Charles en fut averti, il mit son armée en mouvement. « Marchons à ces vilains, s'écria-t-il, quoique ce ne soient » pas gens pour nous. » En cet instant les Suisses, parvenus au milieu des vignobles qui entourent le lac, se jetèrent à genoux pour prier, selon leur coutume, avant d'engager le combat. Ce fut un grand sujet de risée pour les Bourguignons, qui crurent qu'ils imploraient déjà miséricorde. Déterminés à n'en accorder aucune, ils s'élancèrent sur ce carré long tout hérissé de hallebardes, qui avançait de nouveau d'un pas égal et ferme ; toute leur bravoure et leurs efforts répétés ne purent l'entamer un seul instant. Les plus nobles et les plus vaillants de l'armée de Bourgogne tombaient tout autour sans y faire nulle impression. Le sire de Château-Guyon, Louis d'Aymeries, Jean de Lalaing, Saint-Sorlin, Poitiers, Pierre de Lignano, avaient été tués, et

[1] J. Molinet, c 29, p. 191. — Oliv. de la Marche, t. IX, c. 6, p. 234. — Phil de Comines, t. XI, l. V, c. 1, p. 347. — Barante, t. XI, p. 5-13.

le bataillon carré avançait toujours. Tout à coup, à trois heures après midi, le soleil dissipa les nuages et brilla sur les armures luisantes d'une seconde division de l'armée suisse, qui descendait sur la gauche des Bourguignons ; en même temps les deux terribles cornets des hautes montagnes, qu'on connaissait sous les noms du *Taureau d'Ury* et de la *Vache d'Underwald*, se firent entendre. Une terreur subite frappa l'armée de Charles ; si elle s'épuisait déjà en combattant les seules milices de Berne, Lucerne, Fribourg et Zurich, qui formaient le premier corps, que pourrait-elle faire, assaillie par ce corps plus redouté, des anciens vainqueurs de la maison d'Autriche ? En vain Charles, avec un courage indomptable, ralliait ses soldats, les ramenait au combat, se précipitait là où le danger paraissait le plus imminent ; de toutes parts les corps dont il s'éloignait prenaient la fuite ; son camp était déjà traversé par les vainqueurs ; ses soldats avaient déjà dépassé Grandson dans leur retraite, quand lui-même, séparé des siens, pour lesquels il ne voyait plus de salut, prit la fuite à son tour, et, avec cinq cavaliers seulement, vint chercher un refuge dans le fort de Jongne, au passage du Jura. Les immenses richesses dont il avait fait une pompe vaine, tombèrent au pouvoir des paysans vainqueurs, qui n'en connaissaient pas le prix. Les trois plus gros diamants de la chrétienté, qui ornent encore aujourd'hui les trésors du pape, de l'Empereur et du roi de France, furent vendus d'abord pour quelques écus : la vaisselle d'or et d'argent ne fut point distinguée de celle d'étain ou de cuivre, et les riches tapis de Flandre se vendirent à l'aune, dans une petite boutique de village, comme une étoffe lourde et grossière [1].

Louis n'avait ni combattu à Grandson, ni aidé les Suisses en leur envoyant aucun des secours qu'il leur avait promis. Cependant ce fut lui, plus encore qu'eux, qui profita de leur victoire, et qui résolut à l'instant d'accabler les ennemis qui lui restaient, et qu'il ne craignait plus. Dès le 4 mars, en apprenant la bataille, il écrivit au parlement de procéder contre René d'Anjou, roi de Sicile, pour le punir de son alliance avec les ennemis de l'État : car Louis venait de découvrir que René était en marche pour livrer la Provence au duc, et que le sire de

[1] Muller, Gesch. der Schweitz, b. V, c. 1, p. 19-32 — Barante, t. XI, p. 17-54. — J. Molinet, c. 29. p. 193. — Olivier de la Marche, c. 6, p. 235. — Phil. de Comines, l. V, c. 1. p. 349. — J. de Troyes, p. 329. — Amelgard., l. V, c. 6, f 382, confond la bataille de Grandson avec celle de Morat — Muller fixe la bataille au 3 mars ; mais J. de Troyes, peut-être avec plus de vraisemblance, au samedi 2 mars.

Château-Guyon était déjà désigné pour en prendre possession. Le parlement répondit qn'on ponvait en bonne justice procéder contre lui par prise de corps ; que, cependant, par égard pour son raug et ponr son âge, il serait mieux de l'ajourner à comparaître en personne [1]. Louis reçut cette réponse à Lyon, à son retour d'nn pèlerinage qu'il s'était empressé de faire, pour célébrer la victoire des Suisses, à Notre-Dame du Puy, où il avait témoigné cette humble dévotion et cette libéralité envers l'Église, qui le distinguèrent toujours [2]. Il trouva en même temps à Lyon Charles du Maine, neven de René, qui avait pris le titre de duc de Calabre, depnis la mort dn duc Nicolas. Son oncle, averti de la déronte de Charles le Téméraire, l'envoyait au roi ponr lui faire les plus humbles sonmissions, et lui promettre de renoncer pour jamais à l'alliance de Bourgogne. Aux yeux de Lonis, la meilleure garantie d'nne promesse était le serment de la croix de saint Laud. René le prêta le 7 avril, à l'hôtel de ville d'Aix, en présence des ambassadeurs de France ; et pen après il vint tronver le roi à Lyon. Louis avait d'abord songé, pour éviter de nonvelles intrignes de René, à l'engager à lui abandonner ses gouvernemeuts ; en se contentant d'une pension de soixante mille livres. Ponr l'y déterminer, il n'aurait eu qu'à faire valoir les diverses réclamations pécnniaires qu'il pouvait élever contre lui pour l'héritage de sa propre mère Marie d'Anjou, pour la dot d'Anne de France qn'il avait avancée à Nicolas ; enfin, pour la rançon de Marguerite d'Anjou, qu'il avait payée au roi d'Angleterre. Mais il semble qn'en voyant son oncle et son cousin il reconnut qu'ils n'avaient pas pour longtemps à vivre, et il se contenta d'exiger qu'ils le fissent leur héritier. René n'avait cependant que soixante-huit ans, Charles que quarante, tandis que Louis en avait cinqnante-trois. Il se fit céder, le 7 mars, par Margnerite d'Anjou, reine d'Angleterre, tous ses droits, tant sur la Lorraine, comme succession de sa mére, qne sur les duchés d'Anjou et de Bar, et sur le comté de Provence, comme snccession de son père [3]. S'étant ainsi assuré des droits de snccession de toutes les branches de la maison d'Anjou, il résolut d'attendre la mort de René pour les faire valoir. Il fit à celui-ci l'accueil le plus amical ; il le remit

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. V, c. 2, p. 357. — Hist. de René d'Anjou, t. III, l. VII, p. 108.

[2] Hist. du Languedoc, l. XXXV, p. 52.

[3] Preuves de Godefroi, t. IV, p. 340. — Dumont, t. III, p. 526. — Isambert, recueil des lois franç., t. X, p. 759.

même en possession des duchés d'Anjou et de Bar ; seulement il eut la précaution de mettre une garnison et un gouverneur de son choix dans le château d'Angers, et surtout de gagner par de riches présents les deux conseillers du vieux René, Jean de Cossa, et Palamède de Forbin, qui lui répondirent désormais de sa conduite [1].

La duchesse de Savoie, sœur du roi, et Galeas Sforza, duc de Milan, sur la nouvelle de la bataille de Grandson, ne montrèrent pas moins d'empressement à abandonner un prince dont ils avaient déjà éprouvé l'insolence, et à rechercher de nouveau la faveur de Louis XI. Sforza demandait même à faire alliance avec Louis contre Charles ; la duchesse de Savoie gardait plus de ménagements ; tous deux cependant, aussi bien que le roi René, pouvaient désormais être comptés parmi les alliés du roi, non plus parmi ses adversaires [2].

Il ne restait plus dans le midi qu'un seul de ces princes ligués dans la guerre du bien public, que Louis regardât encore comme son ennemi : c'était Jacques d'Armagnac, comte de la Marche et duc de Nemours, fils du comte de Pardiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Il avait été l'ami et le compagnon de Louis XI encore dauphin, par qui il avait été marié à Louise d'Anjou, fille du comte du Maine et nièce du roi René. Depuis la guerre du bien public, ce seigneur s'était éloigné de la cour ; mais, quoiqu'il n'eût paru dans aucune guerre civile, le roi avait surpris ses intelligences avec tous ses ennemis, entre autres avec le duc de Bourgogne ; aussi dès qu'il fut instruit de la déroute de celui-ci à Grandson, il chargea le sire de Beaujeu d'aller assiéger le duc de Nemours dans son château de Carlat. Le duc fut fait prisonnier, et conduit à Vienne en Dauphiné, où le roi était alors ; mais celui-ci ayant refusé de le voir, il fut enfermé au château de Pierre-Encise, d'où, à la fin de juillet, il fut transféré à la Bastille. Sa femme, pendant le siége de Carlat, mourut en couches de douleur et d'effroi [3].

Parmi les officiers de la couronne, il y en avait aussi quelques-uns dont le roi avait appris à connaître les intrigues et les trahisons, par les correspondances que lui avait remises le roi d'Angleterre, ou par les

[1] Vie de René d'Anjou, t. III, l. VIII, p. 112. — Nostradamus, Chron. de Provence, p. VI. p. 638. — J. de Troyes, p. 334. — Franc. Belcarii, l. III, p. 71.
[2] Phil. de Comines, l. V, c. 2, p. 334.
[3] J. de Troyes, p. 330.—Amelgard., l. V, c. 7, f. 387.—Guaguini Compendium, l. X, f. 153, recto. Barante, t. XI, p. 330.

aveux du connétable. Il crut pouvoir se venger d'eux au moment où il cessait de ressentir la crainte du duc de Bourgogne : plusieurs d'entre eux furent disgraciés. Le plus illustre entre ceux à qui il fit éprouver sa colère, fut le maréchal Joachim Rouhault ; il s'était mêlé de l'intrigue pour vendre la succession de René au duc de Bourgogne ; le roi le fit arrêter, et juger à Tours par des commissaires. La sentence de ceux-ci, en date du 26 mai, ne porta point cependant sur ce qui excitait le ressentiment du roi ; elle condamna Rouhault, sur de prétendues concussions exercées dans ses fonctions de maréchal, à perdre tous ses emplois, à payer une amende de vingt mille francs, et à être banni du royaume [1].

Le duc de Bourgogne avait envoyé à Lyon le sire de Contay, chargé de porter au roi des paroles humbles et gracieuses. Il le priait de l'excuser s'il n'avait pu encore se rendre à une entrevue à Auxerre que lui avait fait proposer Louis, et il lui demandait de lui maintenir la trêve. Le roi fit un accueil courtois à l'envoyé de Bourgogne, et dissimula sa joie ; mais le peuple montrait moins de ménagement ; et Contay put entendre force chansons piquantes à la louange des vainqueurs de son maître [2]. Celui-ci cependant était humilié et non abattu. Comme les Suisses n'avaient point de cavalerie à Grandson, ils n'avaient pu poursuivre les fuyards, et la déroute des Bourguignons avait été peu meurtrière. Le duc avait bien plus souffert que son armée. Vaincu par des ennemis qu'il méprisait, lui qui était accoutumé à ce que rien ne lui résistât, il en avait comme perdu l'esprit. Il se retira dans la solitude ; il laissa croître sa barbe ; il se mit à boire du vin, qu'auparavant il ne goûtait jamais ; il fut quelque temps gravement malade. Toutefois, il fit effort sur lui-même, et reprit bientôt son activité, avec son désir ardent de se venger. Mais son caractère en était devenu plus impérieux et plus féroce encore : c'était désormais sous peine de la vie qu'il ordonnait à ses serviteurs d'exécuter ses ordres : personne ne songeait plus à l'approcher pour lui donner un conseil ; et lui-même ne montrait plus dans sa conduite la prudence ou la connaissance de l'art de la guerre, qu'on y avait remarquées autrefois [3].

Cependant il était revenu à Lausanne, où il assemblait de nouveau son armée ; ses soldats dissipés à Grandson venaient le rejoindre, avertis

[1] Duclos. l. VIII, p. 184. — Barante, t. X, p. 474.
[2] Phil. de Comines, l. V, c. 2, p. 354.
[3] *Ibid.*, t. XI, l. V, c. 3, p. 363. — Olivier de la Marche, c. 6, p. 236.—Barante, XI, p. 50.

que, s'ils essayaient de se retirer dans leurs foyers, l'ordre était donné dans tous les gouvernements de Charles de les traiter en déserteurs, et de les punir du dernier supplice. Cinq mille Flamands, six mille Luxembourgeois, quatre mille Italiens et trois mille Anglais de nouvelles troupes étaient venus se ranger sous ses drapeaux. En se retrouvant à la tête d'une armée florissante, Charles reprit son arrogance accoutumée. Il apprit que Louis avait des discussions assez vives avec le pape Sixte IV sur les libertés de l'église gallicane ; que le neveu de ce pape, Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux Liens, qu'il avait nommé gouverneur d'Avignon et légat auprès du roi, avait soutenu avec hauteur les prétentions de Rome : c'était le même homme en effet, qui, dans une vieillesse avancée, se fit remarquer par son caractère impétueux, quand il fut pape sous le nom de Jules II. Le roi avait eu l'intention d'intimider en même temps le saint-siége et le roi René, en donnant ordre à l'amiral d'entrer avec deux cents lances dans le comté d'Avignon. Charles aussitôt fit dire au roi que, s'il apprenait qu'il molestât le pape dans ses possessions de Provence, il viendrait le défendre avec toute son armée [1]. Louis n'eut garde de fournir à Charles un prétexte, que peut-être celui-ci cherchait, pour laisser là ces Suisses si difficiles à vaincre, et venir se venger sur le royaume. Il désirait au contraire le voir s'engager contre eux toujours plus avant. Il protesta qu'il ne se départirait point de sa neutralité ; mais en même temps il combla de présents les ambassadeurs suisses qui étaient venus auprès de lui : il leur fit les plus magnifiques promesses, célébrant leur valeur, et les enivrant par ses flatteries, pour se faire pardonner son manque de foi à leur égard [2].

Au reste, il eut bientôt la satisfaction de voir Charles s'engager de nouveau dans la guerre. Après avoir séjourné quelque temps à Lausanne pour reformer son armée, voyant que les Suisses ne voulaient pas venir l'y attaquer, il en partit le 27 mai pour rentrer dans le comté de Romont, et, le 10 juin, il mit le siége devant Morat, petite ville à cinq lieues de Berne, où Adrien de Bubenberg, qui jusqu'alors avait été le chef du parti bourguignon, dans le sénat de Berne, s'était enfermé avec une brave garnison de deux mille hommes, promettant de

[1] Annal. eccles. Raynaldi, 1476, § 1-3. — Nostradamus, Hist. de Provence, p. VI, p. 640. — Muller, p. 51, note 250.
[2] Mém. de Comines, t. V, c. 2, p. 362.
[3] Muller, Gesch. der Schweitz, b. V, c. 1, p. 47.

défendre la place à toute extrémité [1]. Il était important en effet, pour la confédération, de gagner du temps ; car les Suisses, dispersés dans leurs pâturages, où ils avaient compté que leur victoire leur assurerait un long repos, n'arrivaient que lentement au secours de Berne. Pendant dix jours, on vit entrer successivement dans cette ville les différentes bandes des confédérés ; les milices de Strasbourg et celles de plusieurs villes de Souabe vinrent aussi joindre les Suisses ; le jeune duc René II de Lorraine, avec tout ce qu'il avait pu rassembler de cavaliers lorrains et allemands, avait quitté la cour de Louis XI à Lyon, qui ne lui donnait aucune assistance, pour rejoindre les Bernois ; enfin les Zuricois, qu'on avait attendus les derniers, arrivèrent le 21 juin au soir. Dès le lendemain matin, l'armée suisse traversa la Sane ou Sarine, rivière qui coule à moitié chemin entre Berne et Morat [1].

La nuit avait été noire et pluvieuse ; le matin du 22 juin, les Suisses, forts de trente-quatre mille hommes, dont quatre mille de cavalerie, se rangèrent en bataille derrière la colline, assez élevée et couverte de bois, qui suit les bords de la Sarine. Des nuages épais couvraient le ciel, et il pleuvait à flots ; les Bourguignons étaient aussi sortis de leur camp, autour de Morat, et ils s'étaient rangés en bataille ; mais, jusqu'à midi, chaque armée attendit l'attaque de l'autre. Les Bourguignons, transis par la pluie, voyant leur poudre mouillée ainsi que les cordes de leurs arcs, firent alors un mouvement pour rentrer dans leur camp. Ils jugeaient que les Suisses avaient renoncé à les attaquer dans la forte position qu'ils occupaient, couverts par un fossé profond, derrière lequel était une haie vive ; d'autre part, instruits par l'expérience de Grandson, ils étaient déterminés à ne pas en sortir. Mais, pendant ce temps, les Suisses, couverts par la colline et le bois, s'étaient avancés jusque tout près d'eux, et, profitant de ce mouvement, qu'ils observèrent, ils s'élancèrent vers le large passage où le fossé et la haie étaient interrompus, de manière à former en quelque sorte une porte dans la position des Bourguignons. En même temps les plus robustes montagnards se précipitèrent dans le fossé, arrachèrent la haie, et s'efforcèrent de transporter au delà leur artillerie. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre ; mais celle du duc n'avait plus l'ensemble et la confiance en elle-même que la bataille de Grandson avait détruits. Sa résistance fut cependant obsti-

[1] Muller, l. V, c. 1, p. 57. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1033. — Barante, t. XI, p. 60.

née : deux attaques des Suisses sur la haie vive et le fossé qui fermaient le camp furent repoussées; l'artillerie emportait des rangs entiers aux assaillants. Enfin Hans de Hallwill, qui commandait l'avant-garde suisse, ayant marché le long du retranchement, le tourna, et entra dans le camp. Ce fut là que furent tués le duc de Sommerset, commandant des Anglais; le comte de Marle, fils aîné de Saint-Pol; les sires de Grunberghes, de Rosimbos, de Mailli, de Montagu, de Bournonville, et beaucoup d'autres des meilleurs officiers de Charles. Adrien de Bubenberg, sortant de Morat à la tête de la garnison, attaqua par derrière l'aile gauche, que commandait le grand bâtard de Bourgogne; Hirtenstein, qui commandait l'arrière-garde des Suisses, en continuant à se déployer sur la gauche, tourna entièrement la position des Bourguignons, et commença à leur couper la retraite sur le pays de Vaud. Charles vit de nouveau la bataille perdue, son armée détruite et son camp au pouvoir des ennemis. La rage dans le cœur, il prit encore la fuite avec trois mille chevaux environ; mais cette troupe fut bientôt dispersée, et quand il arriva à Morges, sur le lac de Genève, il n'avait pas plus de douze compagnons. Les Suisses, qui, cette fois, ne manquaient pas de cavalerie, poursuivirent avec acharnement les fuyards; huit ou dix mille Bourguignons demeurèrent sur le champ de bataille : plus de la moitié d'entre eux avaient été tués de sangfroid après le combat [1].

Si Charles avait paru presque hors de lui après sa première défaite, sa fureur après la seconde, sa défiance de tout le monde et ses emportements furent ceux d'un insensé. De Morges, il s'était rendu à Gex, au pied du Jura; la duchesse Yolande, régente de Savoie et sœur de Louis XI, qui était alors à Genève, vint lui rendre visite, de même qu'elle l'avait fait après sa première défaite, et elle lui offrit de remplacer les équipages et les serviteurs qu'il avait perdus. Au lieu de lui en savoir gré, Charles comprit que, dès qu'il serait éloigné, Yolande rechercherait l'amitié du roi son frère, et peut-être celle des Suisses. Il entra en fureur à cette idée, et, comme Yolande le quittait pour retourner à Genève, il donna ordre à Olivier de la Marche de lui dresser une embuscade sur la route, de l'enlever avec le jeune duc de Sa-

[1] Muller, l. V, c. 1, p. 65-79. — J. Molinet, c. 31, p. 198. — Phil. de Comines, l. V, c. 3. p. 363-368. — Olivier de la Marche. t. IX, p. 236. — J. de Troyes, p. 337. — Pauli Æmilii, p. 384. — Guaguini Compend., p. 153, verso. — F. Belcarii, l. III, p. 72. — Barante, t. XI, p. 80-89.

voie son fils, et de la conduire à Saint-Claude. Olivier de la Marche exécuta, quoiqu'à contre-cœur, cet ordre déloyal. Mais, au moment où il assaillait le convoi savoyard, le précepteur du jeune duc, profitant de l'obscurité de la nuit, le cacha dans un champ de blé ; pendant ce temps, la Marche, croyant l'arrêter, se saisit du second frère, et quand il l'amena au duc, peu s'en fallut qu'il ne payât sa méprise de sa tête. Toutefois Charles fit enfermer le fils avec sa mère au château du Rouvre en Bourgogne [1].

Après s'être abandonné quelque temps à sa rage et à son dépit, Charles recommença avec plus d'ardeur que jamais à donner des ordres pour rassembler une troisième armée destinée à le venger des Suisses. Il convoqua les états de la Franche-Comté à Salins, tandis que ceux de Bourgogne étaient assemblés à Dijon, et ceux du Brabant à Bruxelles ; mais partout également le duc et ses ministres trouvèrent les députés du peuple las de souffrir, de payer et d'être injuriés. L'obéissance était à bout, la crainte qu'inspiraient les menaces de Charles ne surpassait plus celle que causaient ses projets. Partout on lui répondit que ses sujets seraient prêts à sacrifier leur vie pour le ramener en sûreté dans ses domaines ; mais qu'ils ne pouvaient se dépouiller davantage pour faire aux Suisses une guerre qui leur paraissait sans motifs [2]. Le duc, pour garder contre les Suisses l'entrée de la Franche-Comté, avait été s'établir à la Rivière, château près de Pontarlier et de Joux, où il avait, avec peine, rassemblé quatre mille hommes. Il y passa près de deux mois dans la solitude, s'abandonnant à son humeur noire et à ses emportements, faisant trembler ceux qui l'approchaient, et ne permettant pas à un ami de lui parler, de peur qu'il ne fût témoin de sa honte et de sa douleur. Cet accès d'abattement et cette solitude achevèrent sa ruine. Pendant sa retraite, ceux qu'il avait jusqu'alors fait trembler reprirent courage, et se déclarèrent contre lui : le jeune duc René de Lorraine, secondé par les Suisses et les Alsaciens, rentra dans son duché de Lorraine, et en reconquit la plus grande partie. Jean de Rubempré, sire de Bièvre, défendit avec courage contre René la place de Nancy ; mais sa garnison ne recevant plus de nouvelles du duc Charles, qui ne répondait à aucun des messages qu'on lui adressait,

[1] Olivier de la Marche, t. IX, c. 8, p. 240. — Muller, b. V, c. 1, p. 84. — Comines, l. V, c. 4, p. 369. — Barante, t. XI, p. 90.
[2] Guaguini Compend., l. X, f. 153, recto. — J. de Troyes, p. 333. — Muller, b. V, c. 1, p. 86. — Barante, t. XI, p. 94-102.

força Rubempré à capituler, et à rendre la ville le 6 octobre [1].

Le roi Louis au contraire redoublait dans le même temps d'activité : il avait pris ses mesures pour avoir les plus promptes nouvelles de Suisse, et il apprit en effet dès le lendemain la défaite du duc à Morat. Aussitôt il écrivit au comte de Dammartin, qui était alors à Senlis, de se tenir prêt, mais de respecter toujours la trêve. Bientôt la nouvelle de l'arrestation de sa sœur la duchesse de Savoie, puis l'arrivée d'un secrétaire de celle-ci, qui venait réclamer sa protection, lui donnèrent l'occasion d'intervenir d'une manière plus efficace. Il était parti de Lyon pour retourner à Tours lorsque le comte de Bresse et l'évêque de Genève, oncles du jeune duc de Savoie, l'atteignirent à Roanne, et lui demandèrent, au nom des trois états de Savoie, de prendre leur prince et ses sujets sous sa protection. Ces états avaient été assemblés à la demande du bâtard de Bourbon, amiral de France, et du sire du Lude, gouverneur du Dauphiné. Ils remirent à Louis, pour gage de leur fidélité et de leur entier détachement des intérêts de Bourgogne, leur jeune duc et son frère, avec les places de Chambéry et de Montmélian. L'évêque de Genève fut chargé du gouvernement de la Savoie, le comte de Bresse de celui du Piémont, et cet État se trouva aussi complétement dans la dépendance de Louis XI qu'aucune des provinces de sa monarchie [2].

Charles avait révolté même ses amis par sa mauvaise foi et son ingratitude en arrêtant la duchesse Yolande ; en même temps il avait manqué son but : le jeune duc Philibert, qu'il avait voulu tenir en son pouvoir, était, aussi bien que ses États, aux mains de son rival. Dès lors il sembla n'y plus songer ; il mit peu de soin à faire garder Yolande ; et Louis d'Amboise, sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, que Louis avait chargé de prendre sous ses ordres cent lances, pour favoriser l'évasion de sa sœur, n'y trouva point de difficulté ; il l'amena en peu de jours au Plessis-lez-Tours, où le roi l'attendait. Celui-ci aimait sa sœur, d'autant plus peut-être qu'il lui trouvait plus d'esprit d'intrigue et plus d'indépendance, plus des qualités et surtout des défauts qu'il avait lui-même. Il ne lui garda point de ressentiment pour s'être attachée si constamment à ses ennemis.

[1] Hist. de Bourgogne, l. XXI, p. 459. — J. Molinet, c. 32, p. 205. Amelgard., l. V. c. 8, f. 389. — Barante, t XI, p. 118. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, l. XXX, p. 1044.

[2] Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 142. — Barante, t. XI, p. 108.

«Soyez la bienvenue, madame la Bourgnignonne,» lui dit-il en riant, comme il la recevait à la porte de son château. Ce fut le seul reproche qu'il lui adressa, et auquel elle répondit en protestant qu'elle n'était point Bourgnignonne, mais fort bonne Française. Il la prit sous le bras, la mena en sa chambre, lui fit fort bon accueil, la combla de présents, lui rendit ses enfants, son trésor, ses châteaux, et, au bout de huit jours, la fit reconduire en Savoie. Il conserva pour elle, jusqu'à la fin de sa vie, l'affection d'un bon frère; mais il préféra ne pas la garder près de lui, pour se soustraire à son esprit d'observation et à sa finesse [1].

Le bâtard de Bourbon, amiral de France, avait été envoyé en ambassade en Suisse par le roi après la bataille de Morat; il avait assisté à la diète de Fribourg, et il avait cherché à engager les Suisses à poursuivre la guerre contre le duc de Bourgogne, et à achever sa ruine; mais ni les éloges qu'il prodiguait à leur bravoure, ni ses promesses d'assistance, ni ses présents, ne pouvaient effacer le souvenir de l'abandon où les avait laissés le roi dans le moment de leur plus grande nécessité. L'amiral réussit cependant à faire la paix du duc de Savoie avec les Suisses. Ceux-ci lui rendirent le pays de Vaud, à l'exception de Morat, d'Aigle, Bex, etc., sous condition qu'il ne le donnerait point en apanage au comte de Romont, ou à nul autre, et qu'il leur payerait cinquante mille florins pour les frais de la guerre [2]. L'amiral engagea aussi les Suisses à envoyer en ambassade au roi ceux qui s'étaient le plus distingués dans leurs batailles, Bubenberg, Hallwill, Diesbach. Louis les reçut au Plessis avec tant de prévenance, les combla de tant de présents, les enivra de tant de louanges, en même temps qu'il les pressait de lui raconter avec détail toutes leurs victoires, que leurs préjugés contre lui s'effacèrent enfin, et qu'ils lui promirent que les Suisses fourniraient trente mille hommes au duc de Lorraine pour recouvrer sa souveraineté. Louis s'engageait à payer les cinq sixièmes de leur solde, et à faire attaquer en même temps le duc de Bourgogne de tous les côtés [1].

Peut-être le roi croyait-il avoir assez fait pour encourager les Suisses

[1] Brantôme. Dames illustres, t. V, Disc. VI, p. 194-196. — Guichenon, t. II, p. 144. — Comines, l. V, c. 4, p. 373. — Muller, l. V, c. 1, p. 96. — Barante, t. XI, p. 111. — Yolande avait reçu son nom de Yolande d'Aragon, mère de sa mère, qui était aussi celle de Louis, et par laquelle la finesse, la dextérité et l'esprit d'intrigue, semblent être entrés dans la famille des Valois.

[2] Muller, l. V, c. 1, p. 90 et 93. — Barante, t. XI, p. 114.

[1] *Ibid.*, p. 97. — Barante, t. XI, p. 116.

en leur promettant cette aide, sans avoir intention de leur donner jamais antre chose que de l'argent ; peut-être n'eut-il point le temps de faire avancer ses troupes, car les événements marchaient rapidement ; le duc Charles courait à sa perte, et elle fut accomplie avant que Louis eût rompu la trêve qu'il avait conclue avec lui. Le duc de Lorraine, René II, jeune, actif, noble de caractère, aimé et respecté de tous ceux qui l'approchaient, était cependant trop faible pour braver seul la puissance de Charles, même dans sa décadence. C'était le 23 juillet qu'il avait quitté les Suisses, assemblés en diète à Fribourg ; dès lors, jusqu'au mois d'octobre, il avait profité de ce que Charles était demeuré solitaire à Salins, puis à la Rivière, boudant contre la fortune, ne voulant écouter aucun conseil, donner aucun ordre, ni répondre à aucune lettre. René, pendant ce temps, avait rassemblé à Strasbourg ses sujets émigrés, et les auxiliaires qu'avaient pu lui fournir les villes de l'Alsace, et il avait ainsi mis sous les armes six ou sept mille hommes, qui lui avaient suffi pour reprendre possession de son duché [1]. Tout à coup cependant le duc Charles s'était réveillé, en apprenant que René pressait le siége de Nancy ; sa colère lui avait rendu son activité : il rassembla six mille hommes, débris de ses anciennes armées, et, à leur tête, il se mit en marche pour la Lorraine, avant d'avoir reçu la nouvelle que le sire de Bièvre avait capitulé à Nancy, le 6 octobre. Sombre, taciturne, toujours irrité, il conduisait ces vieilles bandes de Bourgogne, sans affection, sans confiance ; elles, de leur côté, avaient perdu leur gaieté, comme l'éclat de leurs armures ; mais elles conservaient, avec leur sévère discipline, la même obéissance et la même bravoure. A leur tête, il arriva le 22 octobre devant Nancy, recommençant ainsi une troisième campagne d'hiver, après que celles de Neuss et de Grandson lui avaient été si défavorables [2].

L'armée qu'avait commandée le duc de Lorraine était déjà dissipée ; il n'avait plus d'argent pour la payer, et ses auxiliaires avaient achevé le service qu'ils avaient promis de faire pour lui gratuitement. Ce jeune prince laissa, pour tenir garnison à Nancy, tous ses serviteurs les plus fidèles, les suppliant de défendre la ville de concert avec les bourgeois, au moins deux mois, pendant qu'il irait chercher des se-

[1] D Calmet, Histoire de Lorraine, l. XXX, p. 1030. — Amelgard., l. V, c. 10, f. 395.

[2] Muller, l. V, c. 1, p. 99. — J. Molinet, c. 33, p. 211. — Phil. de Comines, l. V, c. 5, p. 378-382. — Amelgardus. l. V, c. 11, f. 398. — Barante, t. XI, p. 120.

cours. Il accourut en Suisse ; mais malgré l'affection et la reconnaissance qu'il avait inspirées aux chefs avec lesquels il avait combattu à Morat, il ne suffisait pas qu'il invoquât leur aide, il lui fallut courir à Berne, à Zurich, à Lucerne, et vaincre les lenteurs d'une confédération, avant d'obtenir les secours dont les assiégés de Nancy avaient un si pressant besoin. Ce fut le 25 novembre seulement que la diète de Lucerne rendit un décret qui lui permettait de lever six mille hommes, à la solde de quatre florins et demi par mois pour le simple soldat. Il en partit huit mille, qui se mirent joyeusement en route, et l'on en retint mille autres qui voulaient partir aussi : René n'avait pas assez d'argent pour en prendre davantage. Ce fut seulement le jour de Noël qu'ils sortirent de Bâle et des terres de la confédération helvétique. Ce jour-là le froid était excessif [1].

Mais si les Suisses eurent à souffrir dans leur marche des rigueurs de la saison, l'armée de Bourgogne en souffrait davantage en Lorraine, où, depuis deux mois, elle faisait la guerre. La terre était couverte de neige, tout le pays était ennemi, les vivres manquaient, les maladies se multipliaient, et malgré le dépérissement de son armée, malgré les murmures des soldats, le duc Charles faisait donner aux murailles de Nancy des assauts meurtriers. Tandis que quelques capitaines et que beaucoup de soldats l'abandonnaient, l'homme qui avait gagné le plus sa confiance, Nicolas, comte de Campo-Basso, était entré en traité avec ses ennemis. Ce condottiere avait plu à Charles le Téméraire et par sa science militaire, et plus encore par ses manières insinuantes, sa souplesse, et sa promptitude à exécuter tout ce qui lui était commandé. Sous ces dehors, Campo Basso cachait le ressentiment mortel d'un affront impardonnable. En même temps il jugeait son maître, et il le regardait comme un fou cruel qui courait à sa ruine. C'est ainsi qu'il s'exprima sur son compte dans un pèlerinage qu'il fit par dévotion à Saint-Jacques de Galice [2]. Regardant dès lors sa chute comme prochaine et inévitable, il voulait la faire tourner à son profit. Il offrit à Louis ou d'abandonner Charles sur le champ de bataille, ou même de l'arrêter et de le lui livrer. Louis ne crut pas qu'il fût sincère dans cette offre ; il la jugea concertée avec le duc de Bourgogne, auquel il dénonça Campo Basso. Le duc, à son tour, n'en crut pas Louis, et

[1] Muller, b. V, c. 1, p. 109.—D. Calmet, Histoire de Lorraine, l. XXX, p. 1052. Barante, t. XI. p. 137.
[2] Jean de Troyes, p. 232.

redoubla de confiance envers son condottiere [1]. Ce dernier, à l'approche du duc René, entra aussi en correspondance avec lui par l'entremise de Siffrein de Baschi, maître d'hôtel de ce duc : il lui fit dire qu'il se sentait toujours le cœur angevin ; que lui et les siens avaient toujours été au service des ancêtres maternels de René ; qu'il le servirait encore en entravant le siége de Nancy. De Baschi, en voulant porter aux assiégés les nouvelles de l'approche de son maître, se laissa prendre par les Bourguignons. Charles ordonna qu'il fût pendu, malgré les représentations et les instances du grand bâtard de Bourgogne et des comtes de Chimay et de Nassau, qui se récriaient contre la punition d'un serviteur fidèle pour avoir fait une action honorable. Campo-Basso, au contraire, apprenant que de Baschi offrait au duc de lui faire des révélations, hâta son supplice pour lui en ôter le moyen. Plus de cent vingt Bourguignons furent pendus par représailles, les jours suivants, pour le venger [2].

(1477.) En traversant l'Alsace avec ses huit mille Suisses, le duc de Lorraine avait recueilli les milices de ses alliés de Strasbourg et du comté de Ferrette, puis il avait été joint par les Lorrains, qui prenaient les armes à son approche. Le 4 janvier 1477, il passa la Meurthe avec dix-neuf ou vingt mille hommes, et il se trouva à deux lieues des assiégeants. Ce fut le moment que prit le comte de Campo-Basso pour déserter avec sa troupe : mais les Suisses refusèrent de le recevoir, déclarant qu'ils ne voulaient rien avoir de commun avec un traître ; et les Français ne le laissèrent pas entrer dans le duché de Bar, pour ne point enfreindre leur neutralité. Il prit alors position près du confluent de la Meurthe et de la Moselle, pour attendre les événements, arrêter les fuyards et s'enrichir de leurs dépouilles [3].

Lorsque l'armée du duc Nicolas passa la Meurthe à Saint-Nicolas du Pont, tous les capitaines du duc de Bourgogne lui conseillèrent de se retirer à Pont à Mousson, et de là dans le Luxembourg, pour reformer son armée, qui était fort réduite en nombre, tandis que son adversaire serait en peu de semaines forcé de licencier la sienne, faute d'argent pour la payer. Mais l'orgueil de Charles ne put se soumettre à reculer devant un jeune homme; il ne croyait point avoir en tête tant

[1] Phil. de Comines, l. IV, c. 13, p. 339, et l. V, c. 6, p. 382. — Preuves de Comines dans Godefroy, t. V, p. 22.

[2] *Ibid.*, l. V, c. 6, p. 384. — Muller, l. V, c. 1, p. 105.

[3] *Ibid.*, l. V, c. 8, p. 398 et 400. — Chron. de J. Molinet, t. XLIII, c. 35, — p. 226. Muller, l. V, c. 1, p. 117. — D. Calmet, l. XXX, p. 1063.

d'ennemis; il répondait à ceux qui voulaient lui en faire connaître le nombre, que les Allemands ne savaient pas quitter leurs poêles en hiver. Enfin il s'écria : « Par saint George ! ce soir nous allons donner « l'assaut à la ville, demain nous aurons la bataille. » Les assiégés étaient réduits à la dernière extrémité, et René put trembler que sa capitale ne fût prise sous ses yeux au moment où il venait la secourir. Il alluma des feux sur le clocher de Saint-Nicolas, pour annoncer sa venue; un marchand de Mirecourt réussit ensuite à pénétrer dans la ville, et il rendit le courage aux bourgeois en leur promettant son secours pour le lendemain. L'assaut fut repoussé, et cette dernière et imprudente attaque acheva la ruine de Charles. Le lendemain dimanche 5 janvier, veille des Rois [1], le duc de Bourgogne s'arma de grand matin pour recevoir la bataille, aussi fier, aussi inébranlable que de coutume; il était seulement plus sombre encore. Le lion doré, cimier de son casque, était tombé comme il le mettait sur sa tête. *Hoc est signum Dei*, s'écria-t-il, et il ne permit point qu'on le rattachât. Il s'élança sur son cheval noir, nommé *Moreau*, pour ranger son armée en bataille. Sa position était forte. Son artillerie dominait la route par laquelle arrivaient les Lorrains, son front était couvert par les ruisseaux d'Hénillecourt, coulant entre deux haies; sa gauche était appuyée à la rivière, sa droite à une pente couverte de bois; la neige tombait par flocons. L'avant-garde seule de René, forte de neuf mille hommes, était supérieure à toute l'armée de Bourgogne. Pendant qu'elle attaquait de front, et qu'elle s'efforçait, quoique sans succès, de pénétrer entre la droite de Charles et la colline, au haut de cette même colline on entendit tout à coup retentir les cors terribles d'Ury et d'Underwald. Les Suisses la franchirent, et, se précipitant sur les Bourguignons, ils les accablèrent bientôt par leur impétuosité. La bataille ne fut ni longue ni meurtrière; ce fut la poursuite qui fut terrible; elle se continua deux heures encore après la chute du jour. De retour de cette poursuite, le duc René rentra dans sa capitale, qu'il venait de délivrer; il demandait à chacun des nouvelles de son cousin le duc de Bourgogne; personne ne savait ce qu'il était devenu. Le lendemain, on le chercha sur le champ de bataille; on y trouva le corps du sire de Rubempré, de Coutay, de Jacques Galéotto, le fidèle commandant des Italiens; de Frédéric de Florsheim, de Vaux-Marcus. On interrogea les prisonniers, le

[1] Molinet donne cette date d'une manière précise, p. 233. Muller hésite entre le 5 et le 6, p. 116, note 543.

grand bâtard de Bourgogne, son fils aîné, les comtes de Nassau, de Rothelin, de Chimay, Hugues de Château-Guyon, Olivier de la Marche, le fils du sire de Contay, Josse de Lalaing : aucun ne pouvait dire ce qu'était devenu leur maître ; chacun, au moment où les Bourguignons s'étaient dispersés, ne s'était plus occupé que de son propre péril, et la nuit étant déjà avancée, chaque fuyard n'avait pu voir les autres. Ce ne fut que le mardi 7 janvier qu'on découvrit enfin le corps de Charles, à moitié enfoncé dans la vase d'un ruisseau, avec plusieurs autres cadavres dépouillés. Sa tête était fendue de l'oreille à la bouche, et il était percé de deux coups de pique, l'un dans les cuisses, l'autre au bas des reins. Plusieurs crurent qu'il avait été tué par des gens apostés par le comte de Campo-Basso; d'autres, qu'un homme d'armes sourd, nommé *Claude de Bazemont*, qui le poursuivait, ne l'avait pas entendu quand il disait son nom, et l'avait achevé comme il enfonçait dans la glace; d'autres encore, en plus grand nombre, niaient qu'on eût pu reconnaître son corps défiguré, croyaient qu'il n'était point mort, et, pendant six ans, s'attendirent à le voir reparaître [1].

Ce n'était pas l'amour, mais bien la crainte, qui faisait croire aux sujets du duc de Bourgogne qu'il était encore vivant. On tremblait des vengeances terribles qu'il ne tarderait pas à exercer sur ceux qui se seraient trop hâtés de croire à sa mort. Du reste, aucun souverain n'était aussi détesté. Quoiqu'il ne fût pas dépourvu de quelques qualités honorables, son orgueil indompté et la dureté de son caractère avaient détaché de lui ses serviteurs, ses soldats et ses peuples : hautain dans le commandement, toujours menaçant, avare de récompenses, quoiqu'il fût prodigue pour une vaine pompe, il n'écoutait jamais les avis de ceux qui l'approchaient ; il ne songeait jamais à leur avantage, il ne leur adressait jamais de paroles affectueuses, et il ne sentait en effet rien pour eux. Plein de confiance dans sa bravoure, il avait voulu devenir grand par la guerre, il avait mis tous ses soins à former une armée redoutable, et à la recruter dans les pays qui fournissaient les meilleurs soldats. Il se proposait toujours l'exemple d'Alexandre ou

[1] Muller, l. V, c. 1, p. 117-128. — Comines, l. V, c. 8, p. 398-403. — J. de Troyes. p. 350-357. — Journal des maîtres d'hôtel, Godefroi, t. III. p. 404. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 8, p. 244-247. — J. Molinet, c. 33, p. 226-240. — Amelgard., l. V, c. 12, 13 et 14, p. 400, 402. 404. — Histoire de Bourgogne, l. XXI, p. 461-464. — Barante, t. XI, p. 141-162. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. l. XXX. p. 1071. — Duclos, t. VIII, p. 199-206.

d'Annibal ; toutefois il n'était point vraiment capitaine. Il avait fatigué et usé son armée en l'exposant sans ménagement aux glaces de l'hiver, aux privations et aux maladies ; il la détruisit dans les trois batailles qu'il perdit par sa faute. Les soldats, en petit nombre, qui avaient échappé à celle de Nancy ne le regardait plus que comme un fou, dont ils étaient heureux d'être délivrés : les peuples avaient plus de raison encore de détester Charles, car il avait anéanti tous leurs priviléges ; il ne voyait en eux que des contribuables destinés à nourrir ses soldats, il les pressurait sans miséricorde, et il exerçait sur eux des vengeances terribles s'ils lui adressaient quelque remontrance ou s'ils résistaient [1].

La succession de Bourgogne devait être recueillie, au milieu de cette haine et de cette désorganisation universelle, par Marie de Bourgogne, fille unique de Charles ; elle avait alors vingt ans, étant née le 13 février 1457, d'Élisabeth de Bourbon sa seconde femme. Le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt, ses conseillers plus intimes, étaient alors auprès d'elle à Gand : pendant plusieurs semaines, ils n'auraient pas pu rassembler dix lances autour d'elle. Enfin les débris de l'armée qui avait été défaite à Nancy vinrent se ranger sous ses ordres à Douai, à Lille et à Orchies.

De son côté, Louis, en apprenant la mort de son adversaire, résolut de se venger en une fois de tous les affronts qu'il avait dévorés pendant les neuf ans et demi du règne de Charles le Téméraire. Dès l'an 1464, Louis avait établi les postes dans son royaume ; ce n'étaient encore que des relais distribués de quatre en quatre lieues sur les grandes routes, et destinés uniquement à porter les dépêches du gouvernement [2]. Ce règlement commençait seulement alors à être bien exécuté. Le sire de Craon, gouverneur de Champagne, qui commandait l'armée du roi dans le Barrois, en profita pour lui donner, selon l'ordre qu'il en avait reçu, les plus promptes nouvelles de ce qui se passait devant Nancy. Le 9 janvier, de grand matin, le roi reçut au Plessis-lez-Tours l'annonce de la défaite de Charles. Il ne savait point encore si ce prince était mort : cependant sa joie fut excessive. Il fit appeler à l'instant ses principaux serviteurs, qui étaient à Tours ; il leur communiqua ses lettres, et les retint à dîner avec lui. Avant la fin de la journée, il écrivit à

[1] Amelgardus. t. VI. c. 1, f. 407.
[2] Édit. du 19 juin 1464. — Preuves de Duclos, p. 214. — Isambert, Recueil des anciennes lois françaises, t. X, p. 487.

M. de Craon de se saisir du duché et du comté de Bourgogne, s'il était vrai que le duc fût mort, afin de les garder pour sa filleule et bonne parente mademoiselle de Bourgogne, qu'il destinait en mariage à son fils le dauphin [1]; et il dépêcha le bâtard de Bourbon et le sire de Comines vers la Picardie et l'Artois, pour en agir de même dans ces deux provinces. Ses courtisans s'efforcèrent à table de montrer un visage aussi joyeux que lui; la plupart tremblaient cependant, en songeant que toute restreinte était désormais ôtée à Louis, car ils savaient que sa cruauté s'augmentait toujours avec sa sécurité. Cette agitation intérieure était si forte qu'on observa qu'il n'y en eut aucun qui mangeât avec appétit à la table du roi. Immédiatement après son dîner, il partit pour aller en pèlerinage au Puy-Notre-Dame en Anjou, remercier Dieu d'une aussi heureuse nouvelle [2].

George de la Trémouille, sire de Craon, Charles d'Amboise, comte de Brienne, le prince d'Orange, et l'évêque de Langres entrèrent en effet en Bourgogne avec sept cents lances. Ils publièrent une lettre que le roi avait écrite le 11 janvier aux bonnes villes de ce duché, dans laquelle il leur disait que, si leur duc était mort, ou prisonnier, ce que Dieu ne veuille, elles devaient se souvenir que leur duché appartenait à sa couronne; que, de plus, Mademoiselle, fille de Charles, était sa parente et sa filleule; qu'il garderait son droit comme le sien propre. Il invitait dont les villes de Bourgogne à ne se mettre en aucune mains que les siennes. Il avait de plus adressé au clergé de Bourgogne une abolition générale pour toutes les offenses commises contre la couronne de France, par les sujets, tant du duché que du comté de Bourgogne, pendant les guerres du duc qui venait de mourir. Les états du duché étaient assemblés à Dijon; et dans le comté, Jean de Clèves, lieutenant du duc, était à Poligny, avec le sire de Trasegnies, son plus habile conseiller; mais ils n'avaient point d'armée à opposer à celle du roi. Le prince d'Orange, le plus puissant seigneur des deux Bourgognes, avait depuis quelque temps embrassé le parti français. Les états se virent forcés à négocier. Le 29 janvier ils convinrent de mettre le duché de Bourgogne sous l'obéissance du roi, sous condition que les dommages commis par ses troupes seraient réparés; qu'une amnistie serait accordée à tous ceux qui avaient servi contre le roi; qu'enfin l'Église, la noblesse, et

[1] Sa lettre est dans Molinet, t. XLIV, c. 37, p. 2.

[2] Phil. de Comines, l. V, c. 10, p. 409. — J. de Troyes, p. 358. — Barante, t. XI, p. 177.

le peuple seraient maintenus dans tous leurs priviléges. Ce traité fut confirmé par des lettres-patentes du roi du 18 mars [1]. Il ne décidait rien sur le droit que prétendait avoir Louis de réunir les Bourgognes à la couronne, à l'extinction de la ligne masculine qui les tenait en apanage, tandis que Marie prétendait que ces provinces avaient toujours été un fief féminin, et que les femmes en avaient en effet hérité à plusieurs reprises.

Les conseillers de Marie de Bourgogne défendaient le mieux qu'ils pouvaient ses droits avec leur plume; ils adressèrent en son nom, le 23 janvier, une lettre au conseil de Dijon, dans laquelle la princesse établissait clairement que le duché de Bourgogne était un fief féminin, non un apanage, que, lorsque le roi Jean l'avait concédé à son fils, Philippe le Hardi, il ne l'avait nullement limité à sa descendance masculine; que les comtés de Charolais, de Mâcon et d'Auxerre étaient soumis à la même loi d'hérédité; que le comté de Bourgogne enfin ne relevait pas même de la couronne de France. Mais Louis n'en était pas encore à disputer sur le droit. Il prétendait occuper, comme protecteur de la princesse Marie, ou comme père du dauphin, qu'il voulait lui faire épouser, tous les fiefs qu'il ne comptait pas réunir à la couronne. Les gentilshommes du duché de Bourgogne, auxquels Marie ne pouvait promettre aucun secours, firent des traités particuliers avec MM. de Craon et d'Amboise. Châlons, Beaune, Verdun et Sémur, qui voulurent tenir pour la princesse Marie, furent assiégés, et ne furent admis à capituler qu'en payant de grosses rançons. Les trésors et les caves du duc à Dijon, furent aussi saisis. Louis, qui s'aperçut que le comte de Craon, et Amboise, comte de Brienne, s'enrichissaient de ces dépouilles, voulut du moins leur faire sentir qu'il voyait bien qu'ils en prenaient leur part. « Messieurs les comtes, leur écrivit-il, je vous » remercie de me mettre à butin avec vous; je veux bien que vous ayez » la moitié de l'argent; mais je supplie que vous mettiez à part le sur- » plus pour réparer les places de la frontière. » Les états du comté de Bourgogne s'étaient pendant ce temps assemblés à Dôle; mais reconnaissant qu'ils étaient hors d'état de se défendre, ils signèrent avec le cardinal d'Albi et les comtes de Craon et de Brienne, le 19 février,

[1] Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 474. — Preuves, n° 268-271, p. 363. — J. Molinet, c. 37, p. 3. — Amelgard., l. VI, c. 7, f. 420. — Barante, t. XI, p. 187-194.

un traité qui mettait leur province provisoirement entre les mains du roi [1].

Du côté des Pays-Bas, les gens du roi n'avaient eu d'abord pas moins de succès. Dès les premières nouvelles de la mort du duc les villes, qu'il tenait en gage sur la Somme, entrèrent en traité avec le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers ; elles engagèrent les Flamands qui y étaient en garnison à se retirer pacifiquement. Abbeville ouvrit la première ses portes aux gens du roi ; Montdidier, Péronne et Montreuil-sur-Mer suivirent son exemple [2]. A leur tour, les villes que le duc de Bourgogne avait gardées comme dépouille du connétable, Ham, Bohain et Saint-Quentin, se soumirent volontairement à la France. Les bourgeois de chacune savaient qu'ils étaient Français et retournaient sans efforts à leurs anciens maîtres. Il n'en était pas de même dans les villes de Flandre et de l'Artois. Ces provinces étaient entrées par les femmes dans la maison de Bourgogne ; par le même droit elles devaient passer à la femme dernière héritière de cette maison. Louis XI, qui arrivait sur cette frontière, voulait cependant s'en emparer aussi ; soit qu'il crût qu'il ne pourrait engager la princesse Marie à épouser le dauphin, qui n'était qu'un enfant de sept ans, s'il ne la réduisait auparavant aux dernières extrémités ; soit qu'il voulût épuiser sur elle la vengeance qu'il n'avait pas osé exercer sur son père.

Une grande fermentation régnait à Gand, à Bruges, à Bruxelles, à Arras ; le duc Charles avait violé les chartes de toutes ces villes ; il les avait accablées d'impôts ; aussi on s'y réjouissait publiquement de sa mort : aucun bourgeois ne voulut se rendre à son service funèbre ; aucun ne voulut continuer à payer les gabelles. Louis, instruit de cette fermentation, avait beaucoup plus d'inclination à s'appuyer sur les bourgeois que sur les gentilshommes. Philippe de Comines, noble lui-même, et apparenté avec toute la noblesse des Pays-Bas, avait cherché à gagner parmi elle des partisans à la France ; mais Louis, encouragé par le succès, ne voulait plus leur promettre le mariage de leur princesse avec son fils. Il songeait alors à donner à des seigneurs français les comtés de Namur et de Hainaut ; à des Allemands dont il ferait ses amis, le Brabant, la Hollande, et les provinces plus éloignées. Pour

[1] Le traité est rapporté par J. Molinet, t. XLIV, c. 38. p. 6. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 477. — Barante, t. XI. p. 194 et 209-212.

[2] Comines, l. V, c. 11, p. 414. — J. Molinet, t. XLIV, c. 40, p. 13. Amelgardus, l. VI, c. 2, f. 409. — J. de Troyes, p. 339. — Barante, t. XI, p. 201.

rompre les pratiques entamées par Comines, il envoya celui-ci sur les frontières du Poitou, pour traiter avec le duc de Bretagne [1], tandis qu'il fit passer dans les villes des Pays-Bas des agents secrets pour les encourager à recouvrer leur liberté, et leur promettre son appui, ou tout au moins sa neutralité. Le plus actif entre eux et le plus habile était Olivier Teufel, natif de Thielt, près de Courtrai, chirurgien barbier du roi, qui était fort avant dans sa confidence. En France, on avait traduit son nom, et on l'appelait Olivier le Diable ou le Mauvais; le roi voulut qu'il s'appelât Olivier le Dain; il l'anoblit et lui donna la seigneurie de Meulan [2].

Pendant ce temps, mademoiselle de Bourgogne envoya au roi, qui était à Péronne, une ambassade composée de son chancelier Hugonet, du sire de Himbercourt, du protonotaire de Cluny, et de quelques autres personnages les plus considérables de son conseil. Ils étaient chargés de lui remettre une lettre écrite de sa main, par laquelle elle l'informait qu'elle avait pris possession de ses États; qu'elle les gouvernerait avec l'aide et par les conseils de la duchesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire de Himbercourt, et du chancelier Hugonet; lui demandant en même temps sa protection. Les ambassadeurs exposèrent ensuite leurs propositions : ils offraient au nom de la jeune duchesse de restituer au roi tout ce que la maison de Bourgogne avait acquis pas les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, et de lui rendre hommage pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. En retour, ils supplièrent le roi de retirer ses armées, et d'observer la trêve de neuf ans conclue à Soleure. Le roi leur répondit qu'il ne voulait point dépouiller sa filleule, mais que, selon la coutume de France, la garde noble d'une vassale mineure lui appartenait, et qu'il venait la prendre. En même temps il voulait réunir à sa couronne les seigneuries qui y étaient reversibles; mais surtout il voulait presser le mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le dauphin. A cette époque même, il était entré en traité avec le sire de Ravenstein et avec Crèvecœur, baron d'Esquerdes, qui commandaient la nombreuse garnison d'Arras; ces gentilshommes paraissaient disposés à accepter les offres avantageuses que Comines leur avait faites au nom du roi; tandis que les bourgeois d'Arras nourrissaient la haine la plus violente contre Louis et

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. V, c. 13, p. 426.

[2] Godefroi, Preuves, t. V, p. 52-58.—Comines, c. 13, p. 425.—Barante, t. XI, p. 200.

contre la France. Louis demanda aux ambassadeurs de mademoiselle de Bourgogne, comme gage de leur désir sincère de la paix, de lui faire livrer une partie de la ville d'Arras, séparée de l'autre, et en dehors de ses fortifications, qu'on nommait la Cité. Elle ne dépendait que de l'évêque et du chapitre, et le roi prétendait qu'elle relevait directement de lui. Les ambassadeurs y consentirent, et la cité d'Arras, qui n'était proprement qu'un faubourg, fut remise au roi le 4 mars [1].

Les ambassadeurs étaient sans autorité pour traiter du mariage de leur maîtresse : ils convinrent cependant que, selon leur avis personnel, ce mariage était fort désirable. Ce n'était point ainsi qu'en jugeaient les Flamands. Le joug de Bourgogne leur avait été odieux ; quatre puissants princes français les avaient successivement accablés et dépouillés de leurs priviléges. Que serait-ce si le roi de France lui-même devenait leur comte ? Ils auraient préféré de beaucoup que leur princesse épousât le fils du duc de Clèves, qui la demandait alors en mariage, ou tout autre petit prince allemand : ils ne mettaient aucun intérêt à ce qu'elle conservât la Bourgogne ou l'Artois, qui n'avaient servi qu'à les opprimer, et d'où étaient sortis les conseillers du dernier duc, qui leur étaient particulièrement odieux ; c'étaient ceux-là mêmes qui étaient alors en mission auprès du roi de France.

Les états de Flandre s'étaient assemblés à Gand, et les passions qui fermentaient dans le pays éclatèrent aussi bientôt dans leur assemblée : on n'y parlait que de remettre en vigueur les anciennes libertés, et de punir les traîtres Bourguignons qui avaient aidé au dernier duc à les ravir aux Flamands. On y applaudissait au projet suggéré par Olivier le Dain et les autres agents de Louis, de séparer de nouveau les divers comtés qui avaient été réunis par la maison de Bourgogne d'une manière si fatale. On pressait la princesse d'accepter la main du duc de Clèves, de repousser le mariage du dauphin, d'écarter surtout de ses conseils les ministres de son père. Après avoir obtenu ses promesses de se conformer aux vœux de la nation, les états envoyèrent une ambassade à Louis, pour le prier d'observer la trêve de Solenre, d'autant que leur princesse avait promis de l'observer de son côté, de ne se gouverner que par le conseil de ses états, et de refuser toute influence

[1] Phil. de Comines. l. V, c. 15, p. 439. — . JMolinet, t. XLIV, c. 40, p. 20. — J. de Troyes, p. 359. — Amelgard., l. VI, c. 3, f. 412. — Barante, t. XI, p. 213.

aux ennemis de la paix, aux Bourguignons, funestes conseillers de son père [1].

Louis XI, ne songeant qu'à rendre toujours plus difficile la situation de mademoiselle de Bourgogne, prit plaisir à la brouiller avec ses sujets et à la mettre en contradiction avec elle-même. Il dit aux députés de Gand, avec sa bonhomie affectée, qu'ils étaient bien dupes, s'ils croyaient que la princesse Marie se voulait conduire par leurs conseils; qu'elle venait de lui déclarer, à lui, tout le contraire; et non-seulement il leur montra la lettre de créance que lui avaient apportée les sires Hugonet, Himbercourt et les autres qui venaient de repartir pour Gand, il la leur remit. Les députés, qui étaient de petits bourgeois, étrangers à la politique des cours et à la perfidie des princes, furent indignés de cette dissimulation. A leur retour à Gand, dans une audience publique, ils dirent que Louis n'avait pas voulu leur accorder sa confiance, assuré par la princesse elle-même qu'elle ne voulait gouverner que par ses conseillers bourguignons. Marie se levant aussitôt, protesta qu'elle n'avait rien écrit de semblable; mais le pensionnaire de Gand, président de la magistrature, tira la lettre de son sein et la lut à haute voix, lui donnant ainsi un démenti public. Cet affront sanglant, qui lui venait de Louis XI, laissa dans son cœur une trace ineffaçable. Dès lors l'idée de se marier avec le fils du roi qui l'avait fait insulter, lui fit horreur, d'autant que ce démenti fut fatal à ses conseillers. On sut bientôt à Gand qu'ils avaient eux-mêmes conseillé le mariage de leur princesse avec le dauphin, et promis de le favoriser. La fureur des Gantois contre eux était extrême; elle fut encore excitée par le duc de Clèves, qui voulait marier son fils avec Marie; par les députés de Liége, venus avec leur évêque, pour demander justice de la tyrannie exercée sur eux par le dernier duc; par le farouche Guillaume d'Aremberg, sire de la Marche, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, qui faisait alors cause commune avec les Liégeois; par le comte de Saint-Pol enfin, qui ne songeait qu'à venger son père. Le même soir, le chancelier, le sire de Himbercourt et le protonotaire de Cluny furent arrêtés; ils furent accusés de trahison : leur procès fut instruit par-devant des commissaires : le proto-notaire fut cependant relâché, comme étant ecclésiastique, mais les deux autres furent inhu-

[1] Phil. de Comines, l. V, c. 16, p. 448. — J. Molinet, t. XLIV, c. 45, p. 64. — Barante, t. XI, p. 218.

mainement torturés, condamnés à mort le sixième jour, et exécutés le 3 avril, jour de jeudi saint, malgré les instances et les larmes de la princesse Marie; celle-ci, vêtue de deuil, parcourut à pied, en sanglotant, la place du Marché, remplie d'hommes armés, implorant tour à tour la pitié de chacun, sans pouvoir obtenir d'eux la grâce de ces vieux serviteurs de son père [1].

[1] Phil. de Comines, l. V, c. 17, p. 457-465. — J. Molinet, c. 45, p. 65. — Amelgard., l. VI, c. 4, f. 414. — Histoire de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 473.— Duclos, l. VIII, p. 216-220. — Preuves, *Ibid.*, t. III, p. 367. — Barante, t. XI, p. 221-230.

CHAPITRE XX.

Négociations pour le mariage de l'héritière de Bourgogne. Elle épouse Maximilien d'Autriche. Supplice du duc de Nemours. Revera de Craon, succès d'Amboise, généraux du roi en Bourgogne. Trêve d'un an. Sa rupture par Maximilien. Bataille de Guinegate. — 1477-1479.

(1477.) La politique de Louis XI avait été couronnée par des succès qui dépassaient toutes ses espérances. Il s'était proposé de demeurer en paix avec les nations voisines, mais de rabaisser et de soumettre à l'obéissance les princes du sang, grands vassaux de la couronne ; et son habileté ou son bonheur lui avaient fait atteindre l'un et l'autre but. Tous les voisins de la France s'étaient montrés non moins empressés que lui de conserver la paix. Le roi qu'il redoutait le plus, Édouard IV d'Angleterre, depuis qu'il était remonté sur le trône, ne songeait plus qu'à ses plaisirs. Frédéric III, empereur d'Allemagne, avait alors soixante-deux ans, et dès le commencement de son règne, qui avait déjà duré trente-sept ans, il avait été noté pour son indolence, son avarice et sa lâcheté. En Espagne, Ferdinand et Isabelle, dont l'un devait hériter de son père le royaume d'Aragon, l'autre avait recueilli la succession du royaume de Castille à la mort de son frère Henri IV, étaient nominalement en guerre avec Louis XI, mais ils étaient trop occupés chez eux pour songer à troubler la France. Henri IV était mort le 11 décembre 1474 [1], sa fille Jeanne, surnommée la Bertraneja, fut mariée, au mois de juin suivant, à Alphonse V, roi de Portugal, qui était entré en Estramadure pour venir la protéger. Quelques grands seigneurs castillans s'étaient déclarés pour elle, mais le plus grand nombre avait reconnu Isabelle, sœur du dernier roi, qu'ils prétendaient avoir été impuissant [2]. Louis XI avait fait alliance avec Alphonse de

[1] Mariana, Hist. de Esp., l. XXIV, c. 4 et 5, p. 398.
[2] *Ibid.*, c. 7, p. 425.

Portugal et Jeanne, il y avait eu quelques hostilités entre les Français et les Espagnols, dans le Guipuscoa, autour de Fontarabie et dans le Roussillon ; mais Louis, qui n'avait pas même secouru les Suisses dans la guerre de Bourgogne qui lui importait le plus, n'avait mis aucune suite aux affaires d'Espagne, et s'était contenté de faire paraître sur la frontière quelques milices du voisinage. Pendant ce temps la reine Jeanne, dont le parti avait d'abord balancé celui de la reine Isabelle, se voyait successivement abandonnée par tous les grands de Castille. Le roi Alphonse de Portugal fut défait à Toro, par Ferdinand d'Aragon, et n'espérant plus rien de ses amis d'Espagne, il prit, dans l'automne de 1476, la résolution imprudente de venir en France, pour demander à Louis XI de le replacer sur le trône de Castille [1]. Alphonse V fut bien reçu à Tours, il fut fêté à Paris, où il fit son entrée le 23 novembre. Mais Louis s'excusa de lui promettre aucun secours sur l'inquiétude que lui causait le duc de Bourgogne. Le roi de Portugal partit alors pour l'armée que celui-ci conduisait devant Nancy ; il s'offrit pour médiateur entre ce duc et celui de Lorraine, se figurant qu'il les engagerait à renoncer à leur querelle pour venir vider la sienne [2]. Il ne fut point écouté, et ne reçut d'assistance d'aucune espèce. Alors, découragé de ses mauvais succès, honteux de s'être éloigné des amis qui combattaient pour lui afin de venir solliciter des étrangers, il résolut de renoncer à la couronne ; il partit de nuit de Paris, en habit de pèlerin, pour aller à Rome, puis à Jérusalem, et s'enfermer enfin dans quelque couvent. Louis XI ne voulut pas le permettre : il fit courir après lui, il lui persuada de reprendre la couronne, et le fit partir d'Honfleur pour le Portugal, où Alphonse V arriva le 15 novembre 1477. Moins de deux ans après, il fut obligé de traiter avec Ferdinand et Isabelle, et de renoncer à ses prétentions sur la Castille [3].

Pendant que les puissances étrangères laissaient Louis XI en repos, il remportait à l'intérieur du royaume et sur les princes ses parents des avantages qui doublaient sa puissance. Le duc de Bourgogne, qu'il n'avait pas osé attaquer lui-même, était dompté par une main étrangère ; il tombait sans que Louis y eût contribué, si ce n'est par ses intrigues, et c'était Louis seul qui semblait devoir recueillir toutes ses dépouilles. Déjà trois grandes provinces, la Bourgogne, la Franche-

[1] Mariana. l. XXIV c. 12, t. VIII, p. 459.
[2] J. de Troyes, p. 343.
[3] Mariana, l. XXIV, c. 15, p. 493.

Comté et la Picardie étaient soumises ; l'Artois était envahi ; il faisait attaquer le Hainaut ; il intriguait dans la Flandre, et la princesse sa filleule, qu'il voulait dépouiller, semblait presque sans ressources. Mais un ennemi plus redoutable que tous ceux qu'il avait vaincus, s'élevait à son tour pour remporter sur lui une plus déplorable victoire : c'était son propre caractère, toujours dissimulé, toujours impitoyable, mais qui, dès cette époque, ne fut plus marqué que par une effroyable férocité ; soit que sa victoire sur les ennemis qu'il avait craints jusqu'alors lui permît de développer dans toute leur noirceur les passions innées en lui, soit que la haine qu'il trouvait dans les autres augmentât la sienne, soit que la terreur s'y fût jointe, ou qu'enfin la maladie à laquelle il devait succomber se fût déjà assez développée en lui pour détruire le reste de ce qu'il avait d'humain ; dès lors sa conduite fut toujours plus odieuse, il s'enfonça dans le crime, et il ne régna plus que pour être l'horreur de ses sujets et du genre humain.

La victoire du parti populaire dans les états de Flandre, et la cruauté qu'il exerçait envers les vaincus, avaient forcé les gentilshommes, les anciens conseillers du duc, et tous ceux qu'on nommait les Bourguignons, à chercher un refuge auprès de Louis ; les gentilshommes du Hainaut, pratiqués d'avance par Comines, s'étaient montrés assez disposés à lui livrer leurs forteresses ; mais du Lude, qu'il avait chargé de suivre la négociation commencée par l'historien de Louis XI, était un homme avide et vénal, qui voulut gagner sur les marchés qu'il avait commission de conclure, ce qui les fit échouer [1]. Dans la Picardie et l'Artois, où le roi était lui-même, il n'épargnait pas l'argent ; aussi le Tronquoi, Montdidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landrecies se rendirent à lui successivement. Thérouane lui fut livrée par le peuple ; Hesdin ouvrit ses portes après une courte résistance ; Boulogne, arrière-fief du comté d'Artois, ville forte et qui aurait pu tenir longtemps, se rendit aussi au bout de cinq ou six jours. La ville d'Arras enfin consentit, le 1er avril, à prêter serment d'obéir au roi, jusqu'à ce que la duchesse lui eût fait foi et hommage pour son comté d'Artois. Mais la bourgeoisie avait en horreur le joug de la France, de plus elle avait accueilli dans ses murs tous les réfugiés des autres provinces qui étaient les plus dévoués à la princesse Marie ; les habitants d'Arras crurent donc devoir donner avis à leur souverain du

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. V, c. 13, p. 431.

traité qu'ils venaient de faire ; ils demandèrent un sauf-conduit au bâtard de Bourbon pour la députation qu'ils devaient envoyer ; celui-ci, qui l'accorda, prétendit ensuite qu'il avait cru que c'était seulement pour aller trouver le roi et non la princesse. Vingt-trois des premiers citoyens d'Arras furent envoyés au quartier général français, et parmi eux Oudart de Bussi, auquel Louis avait offert une charge de conseiller au parlement de Paris. Ils vinrent en effet trouver le roi à Hesdin, et après lui avoir exposé leur commission, ils lui demandèrent la permission de se rendre auprès de la princesse ; le roi leur répondit qu'ils étaient assez sages pour savoir ce qu'il leur convenait de faire, et il les laissa partir. Mais ayant, sur ces entrefaites, reçu la nouvelle d'une victoire que ses gens avaient remportée sur une troupe sortie de Douai, il ordonna à Tristan l'Ermite de courir après les députés ; celui-ci les trouva à Lens, où ils soupaient sans défiance ; il les ramena à Hesdin, et leur fit aussitôt trancher la tête : ils étaient déjà enterrés lorsque Louis en fut averti : « Eh quoi ! maître Oudart aussi ? s'écria-t-il. » Ah ! déterrez-le pour lui rendre son chaperon de juge. » En effet, par une atroce moquerie, il fit couvrir sa tête d'un mortier écarlate fourré d'hermine, tel que le portaient les présidents au parlement, et il fit attacher cette tête à un poteau pour présider, dit-il, sur le marché de Hesdin. La ville d'Arras, effrayée de cette exécution, et de la défaite du corps qui marchait de Douai à son secours, où six cents hommes étaient demeurés sur le champ de bataille, six cents autres, faits prisonniers, avaient été pendus ensuite, capitula de nouveau le 4 mai. Le roi y entra par la brèche le même jour. Il avait promis aux bourgeois un pardon universel, mais il le viola presque aussitôt. La cruauté était pour lui une jouissance, et les misérables courtisans dont il était entouré, le sire du Lude surtout, ne songeaient qu'à s'enrichir par l'abus de la victoire [1].

Après la conquête d'Arras, Louis suspendit la marche de ses armées pour recommencer la guerre d'intrigues, qui était plus de son goût ; mais sa fausseté, son artifice et sa cruauté avaient excité tant de haine, que la tromperie lui était devenue plus difficile ; et comme, d'autre part, elle le flattait davantage, ce n'était que par des voies détournées

[1] Molinet, t. XLIV, c. 40, p. 24-26. — Phil. de Comines, l. V, c. 15, p. 444. — Amelgard., l. VI, c. 6 et 8, f. 416, 424. — Jean de Troyes, p. 359-364. — Cabinet de Louis XI, c. 7, p. 222. — Preuves de Godefroi, les deux traités, t. V, p. 59-73. — Barante, t. XI, p. 233-245.

qu'il semblait vouloir parvenir à son but. Il négligeait le moyen le plus simple de recueillir l'immense héritage du duc Charles, par le mariage du dauphin avec la princesse Marie de Bourgogne. Cette princesse de vingt ans avait déjà assez de répugnance à accepter pour époux un enfant de huit ans, avant que Louis les eût redoublées, en lui faisant une guerre acharnée, en l'humiliant et la rendant témoin de la mort tragique de ses amis et de ses conseillers. Désormais, de tous les malheurs auxquels Marie pouvait être réduite, celui qu'elle redoutait le plus était d'avoir Louis XI pour beau-père. Quelques-uns de ses conseillers, quelques-uns de ses gentilshommes pouvaient trouver leur intérêt à s'attacher à une puissante monarchie, et à réunir deux États limitrophes, mais la masse du peuple, attaché à ses libertés, ne voulait pas d'un souverain étranger, despotique chez lui, et qui avait donné tant de preuves de sa cruauté et de sa mauvaise foi. De son côté, Louis ne pouvait pas lui-même demander franchement le mariage de son fils avec la princesse Marie; par le traité de Pecquigny, il l'avait déjà fiancé à une princesse d'Angleterre, et quoiqu'il respectât peu sa parole, il ne se sentait pas encore en mesure de la rompre vis-à-vis d'Édouard IV [1].

Cet engagement même avait été un de ses motifs pour avoir chargé de ses négociations à Gand Olivier le Dain, son barbier, personnage adroit, mais subalterne, et qu'il se réservait de désavouer au premier signe du mécontentement d'Édouard. Cependant chacun, et à la cour et même dans le peuple, savait quel était l'objet de la mission d'Olivier; le roi lui-même l'avait annoncé aux députés des villes qui se soumettaient à lui. Il se croyait sûr de l'adresse d'Olivier, mais la tête du barbier ambassadeur ne résista pas à l'enivrement de la vanité. Il se montra à la cour de Marie en grand équipage, habillé magnifiquement, et il s'y fit appeler le comte de Meulan. Quand il demanda son audience, la princesse Marie répondit : « Il faut que le roi mon cousin me » croie bien malade puisqu'il m'envoie son médecin. » Lorsqu'elle le reçut, elle avait autour d'elle le duc de Clèves, l'évêque de Liége et d'autres grands personnages. Après avoir lu ses lettres de créance, elle lui dit d'exposer ses propositions. Olivier répondit qu'il avait commission de ne le faire qu'à elle seule. On traita cette demande d'impertinente; on lui dit qu'une princesse non mariée n'accordait point d'audience secrète; on menaça de le faire parler par force, ou de le jeter

[1] Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 2, p. 13.

dans l'Escaut; enfin on le bafoua si bien, qu'il se tint heureux, au sortir de cette audience, de s'échapper de la ville de Gand. Il arriva ainsi à Tournai, ville libre, qui se disait française, et qui payait au roi six mille livres par an pour sa protection : du reste, elle se gouvernait par des magistrats de son choix; elle se défendait par ses propres forces, et elle ne consentait jamais qu'aucune troupe, ou française ou bourguignonne, entrât dans ses murs. Olivier profita de son séjour dans cette ville pour y introduire quelques gendarmes de M. de Mony; avec leur aide il surprit un des postes, et il fit entrer dans Tournai, le 23 mai, une garnison française, qui commença aussitôt à faire des courses sur le territoire flamand [1].

Jusqu'alors les Gantois avaient considéré les avantages remportés par les Français dans la Bourgogne, la Picardie et l'Artois, comme ne leur causant aucun dommage. Ils voulaient que leur princesse fût peu puissante; ils voyaient avec plaisir détacher de sa souveraineté des provinces qui n'avaient servi qu'à les opprimer; ils désiraient la marier à un prince qu'ils n'eussent pas à redouter. Ils venaient de tirer de sa prison au château de Courtrai, Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre, celui qui s'était signalé par sa haine contre son père; et ils comptaient le faire épouser à Marie. Les courses de la garnison française de Tournai, qui avait été portée à quatre cents lances, les firent songer à défendre leur territoire. De concert avec les bourgeois de Bruges et d'Ypres, ils formèrent une armée de douze ou quinze mille hommes, qui, sous la conduite d'Adolphe, vint brûler les faubourgs de Tournai. Comme ils se retiraient ensuite, les Gantois et les Brugeois prirent querelle ensemble. Les Français, en étant avertis, fondirent sur eux à l'improviste le 27 juin. Adolphe de Gueldre s'avança bravement pour les repousser; il fut tué; sa troupe fut mise en déroute, et la princesse Marie se réjouit plus de la défaite de ses soldats qu'elle n'aurait fait d'une victoire. Elle se crut délivrée en même temps d'un prétendant à sa main qui lui était odieux, et de l'insolence de ses sujets flamands [2].

La défaite des Flamands à Tournai fut cependant suivie de la dis-

[1] Phil. de Comines, t. XI, l. V, c. 14, p. 433. — J. Molinet, c. 41, p. 31. — Duclos, l. VIII, p. 230. — Franc. Belcarii, l. III. p. 80.

[2] Phil. de Comines, t. XI, l. V, c. 17, p. 466. — Franc. Belcarii, l. III, p. 81. — J. Molinet, c. 45, p. 68. — Amelg., l. VI, c. 6. f. 416. — J. de Troyes, p. 367. — Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 482. — Duclos, l. VIII. p. 233. — Barante, t. XI, p. 284.

persion ou de la captivité de toute leur armée. Dans le même temps, Louis avait occupé Cambrai, ville libre, qui relevait de l'Empire, mais qui n'avait pas osé lui fermer ses portes [1]. De là, il était venu joindre le comte de Dammartin, qui attaquait le Hainaut, et qui faisait alors le siége de Bouchain. Tannegui du Châtel, neveu de celui du pont de Montereau, y fut tué par un arquebusier, tandis que le roi s'appuyait sur son épaule [2]. La ville cependant se rendit le lendemain, et la garnison eut la vie sauve. Le Quesnoy fut assiégé ensuite, et se rendit le 2 juin. Avesnes, que le roi vint assiéger le 11 juin, fit plus de résistance. Les braves bourgeois repoussèrent un assaut avec une grande vaillance; le lendemain, ils tuèrent un capitaine de francs-archers que Louis XI envoyait pour parlementer avec le sire de Perweis, leur commandant. Peut-être crurent ils que celui-ci machinait une trahison; peut-être se laissèrent-ils entraîner seulement à une fureur brutale. Le sire de Perweis s'enfuit aussitôt auprès de Louis XI, protestant qu'il n'avait eu aucune part à cette violation des lois de la guerre; les habitants, effrayés de sa fuite, soutinrent mal un second assaut. La ville fut prise; aucun être vivant n'y fut épargné; le feu fut mis ensuite dans tous les quartiers à la fois, et huit maisons seulement échappèrent à l'incendie [3].

Au lieu de profiter de la conquête d'une partie du Hainaut, et de la défaite de l'armée flamande, pour marcher sur Gand, Bruges ou Bruxelles, le roi, qui craignait les entreprises hasardeuses, aima mieux retourner en arrière sur les villes de la Flandre française et du Hainaut, pour achever la conquête de ces deux provinces, et soumettre Valenciennes, Lille, Douai et Saint-Omer. Il fit rassembler par force des milliers de paysans, dans la Brie, le Vexin, et le Beauvoisis, et il les envoya au sire de Dammartin, en lui ordonnant de faire faucher tous les blés autour de ces places de guerre, et de tout détruire dans les campagnes [4]. Il s'approcha ensuite de Saint-Omer, où commandait le sire de Bevereu, fils du grand bâtard de Bourgogne. Louis, qui s'était fait livrer par le duc René, le grand bâtard, fait prisonnier à Nancy, menaça de lui faire trancher la tête, si son fils ne livrait pas la ville.

[1] Molinet, c. 70, p. 255.
[2] *Ibid.*, c. 41, p. 26.
[3] *Ibid.*, c. 42. p. 37. — Amelgardus, l. VI, c 9, f. 425. — Duclos, l. VIII, p. 231. — Barante, t. XI, p. 276.
[4] Lettre de Louis XI, dans les Preuves de Duclos, t. III, p. 366. — Amelgard., l. VI, c. 10, f. 428. — Barante, l. XI, p. 286.

Beveren ne se laissa pas effrayer ; il répondit qu'il aimait tendrement son père, mais qu'il aimait plus encore son honneur. Louis s'arrêta étonné ; au lieu d'exécuter sa menace, il reçut à son service le grand bâtard de Bourgogne, qui, le 15 août, lui prêta serment de fidélité. Dès lors ce bâtard demeura toujours attaché à la France, comme son fils au parti bourguignon [1].

Les nouvelles que Louis recevait de la Bourgogne, commençaient à lui donner de l'inquiétude. Les sujets de Charles, dans leur première joie, en se voyant délivrés de son joug, n'avaient pris aucune mesure pour se défendre contre le roi, et c'est ce qui avait facilité ses conquêtes. Mais ils commençaient à s'apercevoir que les douces paroles et les belles promesses de Louis n'étaient accompagnées d'aucun effet, et la résistance s'organisait de toutes parts. C'était à Jean II de Châlons, prince d'Orange, que Louis était surtout redevable de la conquête des deux Bourgognes. Aucun seigneur ne possédait de si grands domaines dans ces deux provinces, ou n'avait tant de crédit sur les Bourguignons. Louis en ressentit de la jalousie ; et, au lieu de donner au prince d'Orange le gouvernement des Bourgognes, il en chargea George de la Trémouille, baron de Craon, son premier chambellan. Craon était fort avide, et signala son administration par des concussions de tout genre. Louis avait donné aux Bourguignons les assurances les plus positives qu'il maintiendrait leurs propriétés et leurs priviléges ; mais son premier principe en politique était de beaucoup promettre, et de peu tenir; il n'était pas fâché que les voleries de ses soldats appauvrissent et affaiblissent des provinces nouvellement conquises. Craon, d'autre part, refusait de rendre au prince d'Orange beaucoup de places de son héritage que le sort des armes venait de mettre entre ses mains. Le prince d'Orange, blessé dans ses intérêts propres et dans ceux de son pays, employa ses oncles, les sires de Château-Guyon, à le réconcilier avec Marie de Bourgogne. Celle-ci lui donna la lieutenance générale des deux Bourgognes ; les sires de Vauldrey, de Vergy, de Vienne, de Quingey, de la Baume, de Toulongeon, d'Andelot, de Digoine, et de Cottebrune, qui presque tous avaient été maltraités ou dépouillés par Craon, se joignirent au prince d'Orange. Celui-ci surprit Craon à Vesoul, dans la nuit du 19 mars, et lui tua beaucoup de monde;

[1] Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 480. — Preuves, *Ibid.*, n° 276, p. 376. — J. Molinet, c. 41, p. 35. — Barante, t. XI, p. 201.

bientôt la révolte contre Louis s'étendit dans les deux Bourgognes [1].

Le mauvais succès des armes du roi en Bourgogne tenait avant tout au choix qu'il avait fait du sire de Craon pour les commander. Cet homme, dur, hautain et avare, avait aliéné en même temps la noblesse, le peuple, et les voisins de la France. Il ne pouvait arriver à temps pour réprimer les rébellions qu'il excitait de toutes parts. En apprenant la révolte des Comtois, il marcha sur eux et les atteignit au pont de Magny; il les battit, mais avant de pouvoir passer le pont, il y perdit deux mille de ses soldats [2]. Une sédition éclata à Dijon; il la réprima le 15 mai, et il força les habitants à prêter de nouveau serment de fidélité au roi; mais pendant ce succès, le Charolais lui était enlevé, et il fut obligé de le reconquérir encore une fois. C'était surtout avec des Suisses que le prince d'Orange, et les sires de Vauldrey et de Toulongeon faisaient la guerre à Craon. La confédération suisse était bien déterminée à persister dans sa neutralité, et à cultiver l'amitié du roi; mais la jeunesse qui avait remporté les dernières victoires, enflée d'orgueil pour de si grands succès, persuadée que rien ne pouvait lui résister, et ne sachant plus rentrer dans la vie domestique, après avoir joui de la licence des camps, de la haute paye, et de l'abondance du pillage, se montrait prompte à s'enrôler sous les drapeaux de quiconque lui offrait une solde. Les malheurs de leurs voisins les Comtois, qu'ils voyaient opprimés, pillés et insultés par le sire de Craon, touchaient aussi les Suisses; l'insolence de ce même gouverneur envers eux les révoltait; ils connaissaient personnellement le prince d'Orange, et ils le suivaient en grand nombre, encore que les cantons eussent menacé de la peine capitale ceux qui serviraient contre la France [3].

Le sire de Craon mit le siége devant Dôle; mais, après avoir donné deux assauts meurtriers à cette place, il convertit le siége en blocus : plus tard, il se laissa surprendre la nuit devant ses murs, et il y perdit toute son artillerie. Sallazar, un des capitaines qui s'étaient illustrés du temps de Charles VII, se laissa aussi surprendre à Grai le 29 septembre, et fut cause que cette ville fut brûlée. Ainsi la France perdait, par les petites ruses du roi, par l'orgueil, la cruauté et la cupidité de

[1] J. Molinet, c. 39, t. XLIV, p. 10. — Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 1, p. 1. — J. de Troyes, p. 366. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 485. — Duclos, l. VIII, p. 237. — Barante, t. XI, p. 249. — Belcarius, l. IV, p. 85.

[2] Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 487. — Barante, t. XI, p. 311.

[3] Muller, B. V, c. 2, p. 138. — Barante, t. XI, p. 315.

Craon, la possession de la Franche-Comté, qu'elle ne recouvra que pour la perdre encore, et qu'elle ne put soumettre définitivement qu'au bout de deux cents ans [1].

Louis XI voyait de toutes parts se multiplier ses ennemis, et cet homme si habile ne savait pas comprendre que c'était sa cruauté et sa perfidie qui les soulevaient : les villes qu'il bloquait, supportaient tous les fléaux plutôt que de se rendre. Les campagnes qu'il faisait dévaster, se couvraient de bandes de paysans armés, qu'il avait réduits au désespoir, et qui cherchaient l'occasion de se venger. A la cour de la princesse Marie, il avait gagné le sire de Lannoi à prix d'argent, et il reprenait les négociations pour conclure un mariage entre elle et le dauphin ; mais cette alliance était également en horreur à Marie, à la noblesse et au peuple. Ce dernier, qui d'abord avait désiré un prince faible pour qu'il respectât ses privilèges, commençait à désirer un prince fort pour qu'il le défendit contre la France ; et tous les yeux se tournaient vers Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, celui, entre les prétendants à la main de cette princesse, que Charles le Téméraire semblait avoir lui-même préféré [2].

Parmi ces prétendants, le duc de Gueldre avait été tué ; Jean, fils du duc de Clèves, qui depuis n'a marqué dans l'histoire que pour avoir eu soixante-trois bâtards, ne plaisait pas à la princesse ; le comte de Rivers, frère de la reine d'Angleterre, qui s'était mis aussi sur les rangs, était regardé comme un trop petit seigneur pour une si haute alliance ; le duc de Clarence, veuf de la fille de Warwick, aurait eu de meilleures chances si son frère, le roi Édouard IV, avait voulu le seconder : sa sœur Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, le favorisait de tout son pouvoir ; mais Édouard ne lui avait point pardonné de s'être uni précédemment avec ses ennemis ; il se défiait de lui, et ne voulait pas lui permettre de s'élever à tant de puissance : en même temps tous les ministres d'Édouard recevaient secrètement des pensions de Louis, et lui vendaient bassement les intérêts de l'Angleterre [3]. La duchesse douairière, voyant l'impossibilité de marier la fille de son mari à son frère, ne songea plus qu'à faire réussir son union avec Maximilien. La jeune princesse exprima elle-même une volonté

[1] Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 491. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 86.

[2] Franc. Belcarii Comment., l. III, p. 82. — Guaguini Compend., l. X, f. 157. — Barante t. XI, p. 281, 295.

[3] Comines, t. XII, l. VI, c. 2, p. 4-16.

déterminée de n'avoir pas d'autre époux que lui. L'Empereur et son fils descendirent le Rhin jusqu'à Cologne; Robert Guaguin, général des mathurins, que le roi leur envoyait à Francfort pour représenter, à eux et aux électeurs, que ce mariage pourrait brouiller la France et l'Empire, ne réussit pas même à obtenir une audience[1]. Maximilien, accompagné par les électeurs de Mayence et de Trèves, les ducs de Saxe et de Bavière, les margraves de Brandebourg et de Bade, et environ huit cents lances de cavalerie allemande, se rendit de Cologne en Flandre, défrayé par ses nouveaux sujets; car l'avare Frédéric III ne lui avait pas même donné de l'argent pour ce voyage. Il fut reçu cependant avec des transports de joie par les peuples, qui espéraient trouver en lui un libérateur. Il arriva à Gand le 18 août. Il ne savait alors point le français, et la princesse de Bourgogne ne savait point l'allemand; cependant sa tournure chevaleresque et sa noble physionomie semblaient promettre à Marie le défenseur dont elle avait besoin. Ils se plurent; le soir même les fiançailles furent célébrées, et le mariage se fit presque sans pompe dès le lendemain[2].

Dès le 27 août, huit jours après son mariage, Maximilien écrivit au roi pour se plaindre qu'il eût violé le traité de Soleure et envahi les domaines de sa femme, Marie de Bourgogne. Il annonçait son désir de terminer à l'amiable tous les différends qui pouvaient exister entre les deux gouvernements; mais il ajoutait que le courage et les secours de ses amis ne lui manqueraient pas si on continuait à l'attaquer. Le caractère de Louis XI était toujours souple : il ne s'obstinait point dans une entreprise dès qu'elle paraissait hasardeuse; il apprenait que tous les partis de Flandre s'étaient réunis, dans leur enthousiasme pour leur nouveau souverain; que beaucoup de chevaliers, beaucoup d'aventuriers, accouraient d'Allemagne pour tenter sous lui la fortune, dans un pays plus riche que le leur. Il avait éprouvé à Saint-Omer, à Valenciennes, en Bourgogne, une résistance inattendue; il offrit donc d'envoyer à Lens des ambassadeurs, qui y rencontrèrent ceux de Maximilien; le 8 septembre, ils signèrent entre eux un armistice de dix jours, qui fut ensuite pro-

[1] Roberti Guaguini Compend., l. X. f. 157.

[2] Le contrat de mariage. signé à Gand le 18 août, dans Dumont, t. III, p. II, p. 9. — Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 3, p. 21-27. — Olivier de la Marche, t. IX, c. 9, p. 249. — J. Molinet, c. 46, p. 81. — Amelgard., l. VI, c. 11, f. 430. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 483. — Franc. Belcarii Comment., l. III, p. 82. — Duclos, l. VIII, p. 237. — Barante, t. XI, p. 294-303

longé indéfiniment, sous la condition de s'avertir quatre jours d'avance si l'on voulait recommencer les hostilités ; quelque précaire que fût cette trêve, qui encore fut très-mal observée, elle procura quelque repos au peuple, et elle termina la campagne pour cette année [1].

Louis avait écrit avec instance aux Suisses, pour leur demander d'empêcher leurs compatriotes de s'engager dans les armées de ses ennemis. Les Suisses, qui n'avaient plus rien à craindre de la maison de Bourgogne, désiraient désormais rétablir la paix sur leurs frontières, et ils résolurent d'envoyer une double ambassade au roi et à la princesse Marie, pour leur offrir leur médiation. Ceux qui se rendaient auprès de Louis avaient été choisis parmi les vainqueurs de Morat ; ils furent cependant traités par Craon, à leur passage en Bourgogne, avec une hauteur presque insultante. Lorsqu'ils arrivèrent en Picardie auprès du roi, ils ne purent obtenir audience : on leur faisait dire que le roi les admettrait en sa présence, tantôt à Doulens, tantôt à Amiens, tantôt ailleurs ; de nouveaux prétextes survenaient toujours pour différer, tandis qu'on cherchait à les pratiquer en secret, à leur faire accepter des présents, et rien n'avançait que la ruine de la Franche-Comté, qu'ils avaient voulu prévenir. Adrien de Babenberg, président de l'ambassade, croyant ses collègues déjà gagnés, et ne pouvant écrire en Suisse sans que ses lettres fussent interceptées, s'échappa sous un déguisement, et revint à Berne prévenir ses compatriotes de la mauvaise foi du roi. Dans le même temps, l'ambassade suisse envoyée dans les Pays-Bas y avait été reçue avec égards, comblée de présents, mais qu'on lui donnait publiquement pour l'honorer, non pour la corrompre. Les conseillers de la duchesse avaient déclaré aux Suisses qu'ils ne conservaient aucune rancune pour les désastres du feu duc ; car ils savaient bien que c'était lui qui avait été l'agresseur. Ainsi Louis perdait ses alliés par ses propres finesses, et il préparait l'alliance perpétuelle des Suisses avec la maison d'Autriche, qui fut conclue l'année suivante [2].

Après avoir signé la trêve de Lens, Louis avait laissé l'armée de Flandre sous les ordres de l'amiral et du comte Dammartin. Il avait passé quelques jours à l'abbaye de la Victoire, qu'il affectionnait beaucoup ; de là il était venu à Paris au commencement d'octobre ; puis il

[1] Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 10. — Amelgardus, l. VI, c. 12, f. 435. — Duclos, l. VIII, p. 243. — Barante, t. XI. p. 305.

[2] Muller, B. V, c. 2, p. 140-146. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 490 — Barante, t. XI, p. 319.

était allé s'établir à son château du Plessis, près de Tours, son séjour habituel [1]. Chaque jour il paraissait devenir plus cruel et plus défiant. Son imagination était frappée par les complots dont retentissait l'Europe ; soit que les princes, en adoptant une politique perfide, se fussent rendus plus odieux, ou que les peuples, plus éclairés, ne pussent plus souffrir le joug sous lequel s'étaient courbés leurs pères, la résistance se multipliait ; elle éclatait par des conspirations, qui coûtaient souvent la vie à des tyrans. Le 1er septembre 1476, Nicolas d'Este avait surpris la capitale de son oncle Hercule, duc de Ferrare, et s'était un moment assis sur son trône, tentative qu'il paya de sa tête. Au mois de juin de la même année, Gênes fut enlevée, par un hardi conspirateurs, au duc de Milan, puis reprise par ses lieutenants. Le 26 décembre de la même année, ce duc, Galeas Sforza, beau-frère de Louis XI et son grand allié, fut tué à coups de poignard au milieu du temple, en présence de toute sa cour. Enfin le 16 mars 1477, une nouvelle révolution chassa les Milanais de Gênes [2]. Ces attaques répétées contre les princes portaient la terreur dans l'âme de Louis, qui se savait plus odieux que tous les autres ; les correspondances mêmes entre les princes du sang qu'il avait saisies, celles qui lui avaient été livrées au moment du procès du connétable, ne lui permettaient pas de douter qu'un lien secret n'unît toujours ces princes contre lui, que leur projet ne fût toujours le même, de l'arrêter ou de le faire périr, de mettre le dauphin à sa place et de régner en son nom.

Entouré d'ennemis, Louis trouvait dans son propre cœur l'explication de leur conduite à son égard : n'aimant personne, il ne se croyait aimé de personne, et les expressions d'affection et de dévouement excitaient sa défiance ; car c'étaient celles-là même dont il faisait usage pour tromper ceux qu'il voulait perdre. Au lieu d'être dupe de la flatterie, comme le vulgaire des souverains, c'était à ses yeux une amorce pour les sots ; flatter, c'était s'arroger sur l'être flatté une supériorité d'esprit et d'adresse ; et en effet on voyait à sa cour ce qu'on n'avait vu à aucune autre, le roi flatter les courtisans, et les mépriser à proportion de ce qu'ils acceptaient la flatterie. Ainsi détrompé de tout, offensé par les formes mêmes qui furent inventées pour concilier et pour plaire, aigri par ses souffrances intérieures et par la haine de l'univers, il s'abandonnait toujours plus à son amertume, sa dureté, sa

[1] J. de Troyes, p. 374.
[2] Hist. des Républ. ital., c. 84.

férocité, et il saisissait avec fureur tout ce qui lui semblait une occasion de se venger du genre humain.

L'année précédente, Louis XI avait fait arrêter le duc de Nemours, qui avait été son ami et le compagnon de sa jeunesse, et dont le père, le comte de Pardiac, avait été son gouverneur. Nemours, depuis 1469, n'avait pris part à aucun mouvement militaire ; il vivait retiré dans ses terres, et il s'y faisait aimer de ses vassaux : cependant il avait continué, ainsi que le duc de Bourbon, à recevoir des messages des ducs de Bourgogne, de Guienne, de Bretagne et du connétable, et il avait eu connaissance de leurs projets contre le roi. Celui-ci le fit transférer à la Bastille le 4 août 1476, et fit commencer son procès par-devant des commissaires choisis dans le parlement. Bientôt la haine qu'il lui portait se développa d'une manière effrayante. Il ordonna qu'il fût enchaîné et mis dans une cage de fer ; il voulut qu'on ne l'en sortît jamais de cette cage, si ce n'est pour le torturer ; *qu'on le torturât bien étroit*, écrivait-il, *pour le faire parler clair*. Il accusait le chancelier de n'avoir pas fait torturer le connétable, de peur qu'il ne le compromît lui-même, et le comte de Dammartin [1]. Il soupçonnait en même temps que quand le chancelier voulait ramener au parlement la connaissance du procès du duc de Nemours, c'était afin de trouver façon de le faire échapper. Lui, au contraire, afin d'être plus sûr de le faire condamner, il avait partagé par avance ses dépouilles entre ses principaux juges. Au sire de Beaujeu, président de la commission, il avait donné le comté de la Marche ; à Boffile del Giudice, napolitain, qui avait passé du service de René de Provence au sien, il donna le comté de Castres ; à Saint-Pierre, le vicomté de Carlat ; à Graville, Nemours ; à de l'Isle, le vicomté de Muret : les moindres seigneuries furent partagées entre les autres conseillers, parmi lesquels on s'afflige de voir nommer Comines.

La torture n'arracha point au duc de Nemours d'aveux qui pussent fonder une condamnation ; mais de lui-même, après trois mois de procès, il essaya s'il ne pourrait point toucher Louis, l'ancien compagnon de son enfance, en lui adressant, le 31 janvier 1477, une longue relation de toute la part qu'il avait eue aux intrigues des princes. Il

[1] Lettre de Louis à M. de Saint-Pierre, du 1er oct. 1476. — Barante, t. XI, p. 335. — Pour cette dernière partie du règne de Louis XI, M. de Barante a publié grand nombre de lettres qui étaient restées, jusqu'à ce jour, manuscrites, aussi renvoyons-nous à lui comme à un auteur original.

confessait les avoir connues, mais sans y avoir jamais coopéré activement : il confessait aussi avoir donné asile à quelques serviteurs de son cousin Jean d'Armagnac, après la mort de celui-ci. On voyait, par cettre lettre, que la ligue secrète des princes du sang et des grands contre Louis était alors composée du duc de Bourbon et de son frère le cardinal archevêque de Lyon, du comte du Maine et de son oncle le roi René, des comtes de Bresse et de Romont, de la maison de Savoie, du sire d'Urfé, agissant pour le duc de Bretagne, enfin du comte de Dammartin, de son neveu et de son gendre [1].

Le duc de Nemours terminait sa lettre par des supplications touchantes ; il signait du nom de *pauvre Jacques*, que le roi lui donnait dans le temps de leur première intimité. Louis, au lieu de lui répondre, joignit la lettre au procès, qu'il fit poursuivre. Obligé, par les réclamations mêmes des gens de justice, à le renvoyer devant le parlement, il appela cette compagnie à Noyon, pour y rendre sa sentence, sous la présidence du sire de Beaujeu ; il ne permit point aux pairs d'y prendre place ; il en écarta le chancelier, tandis qu'il y adjoignit les commissaires qu'il avait nommés d'abord, avec plusieurs autres membres externes ; et, ayant ainsi tout à fait dénaturé ce tribunal suprême, il en obtint, le 10 juillet, un arrêt de mort, qui fut prononcé au duc de Nemours le 4 août, et exécuté le même jour aux Halles. Le peuple vit tomber la tête de ce prince avec une profonde pitié. Il était aimé, on croyait à son innocence, et la haine qu'inspirait Louis XI redoubla après ce supplice [2].

D'autre part, la haine de Louis XI contre le duc de Nemours se prolongea encore après sa mort ; il suspendit de leur office trois conseillers au parlement, parce qu'ils avaient opiné en faveur de l'accusé. Le parlement réclama contre cette violence faite à la conscience des juges ; et le roi répondit avec colère : « Je pensois, vu que vous êtes sujets de » la couronne de France, et lui devez votre loyauté, que vous ne » voulussiez pas approuver qu'on fit si bon marché de ma peau. » D'après ce que je vois par vos lettres, je connois clairement qu'il y

[1] Barante, t. XI, p. 339-343.

[2] *Ibid.*, p. 344-353. — Il ne croit point que, comme on l'a dit, Louis ait fait placer les enfants du duc sous l'échafaud, pour être arrosés du sang de leur père. — Preuves de Godefroi à Comines, t. V, p. 49. — Phil de Comines, l. VI, c. 12, p. 95. — Jean de Troyes, p. 368. — Cabinet de Louis XI, c 8. p. 225. — Isambert, Lois françaises, t. X, 777. — Duclos, l. VIII, p. 245. — F. Belcarii, l. III, p. 81.

» en a encore parmi vous qui volontiers seroient machineurs contre ma » personne; et, afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir » l'horrible peine qui y est. Par quoi sera bon que je mette remède à » deux choses : la première, expurger la cour de telles gens; la » seconde, faire tenir le statut que jà une fois j'en ai fait, afin que » nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crime de lèse- » majesté [1]. »

Ces derniers mots paraissent faire allusion à l'ordonnance que Louis XI rendit le 22 décembre 1477, par laquelle il statua que quiconque, connaissant une conspiration, s'abstenait de la révéler, se rendait par là coupable de lèse-majesté, et méritait la peine capitale [2]. Cette ordonnance atroce fut appliquée cent cinquante ans plus tard au conseiller de Thou, sans que jamais cependant le parlement ait voulu la considérer comme une loi du royaume [3].

Malgré sa dureté impitoyable, Louis XI sentait bien qu'il ne pouvait pas punir tous ses ennemis. Il semblait vouloir seulement se donner le plaisir d'en sacrifier un à sa vengeance, tandis qu'il continuait à employer tous les autres. Il savait qu'il était en butte à une haine si universelle qu'il ne pourrait jamais faire autre chose que remplacer ses ennemis par d'autres ennemis, et, se défiant de tous, il croyait encore pouvoir les conduire tous par l'intérêt ou la crainte. Ainsi, malgré les révélations du duc de Nemours, il ne témoigna aucun ressentiment au duc de Bourbon et au cardinal son frère; il ménagea les comtes de Bresse et de Romont, de peur qu'ils ne se donnassent à Marie de Bourgogne, et il laissa le comte de Dammartin à la tête de son armée de Flandre, encore qu'il fût entré dans un complot contre lui, parce qu'il le regardait comme le meilleur homme de guerre de son temps [4].

Par le même principe, Louis résolut de demeurer en paix avec le duc de Bretagne, quoiqu'il eût justement alors intercepté une correspondance secrète de ce duc avec Édouard IV, par laquelle il pressait le roi d'Angleterre de venir se mettre à la tête des mécontents de France, lui

[1] Lettre de Louis XI, du 11 juin 1478. — Barante, t. XI, p. 356.

[2] Isambert, Recueil de Lois françaises, t. X, p. 784. — Laurière Recueil, t. XVIII, p. 315.

[3] Barante, t. XI, p. 358. — Duclos, l. VIII, p. 248. — Sainte-Aulaire, Histoire de la Fronde, t. I, c. 1. p. 83.

[4] Lettre de Louis à Dammartin, du 26 janvier 1478. — Barante, t. XI, p. 361.

promettant en retour de lui faire recouvrer les provinces qu'y avaient possédées ses ancêtres. Le duc n'avait mis dans sa confidence que Landois, son trésorier et son secrétaire particulier, tandis qu'il avait caché soigneusement ses projets à son chancelier Chauvin, qu'il envoya en ambassade, à la fin de février, auprès de Louis, pour répéter ses assurances plusieurs fois données d'affection et d'obéissance. Louis fit arrêter tout à coup Chauvin ; puis, après l'avoir laissé douze jours en prison pour augmenter sa terreur, il lui présenta dix lettres du roi d'Angleterre, douze lettres du duc de Bretagne, qui ne laissaient aucun doute sur les menées de ce dernier, contraires au traité de Senlis. Louis ajouta qu'il savait bien que Chauvin ignorait cette perfidie, qu'elle était l'œuvre propre de Landois et de son secrétaire, et que, pour les convaincre, il donnerait au chancelier toutes ces lettres, dont il avait su se procurer les originaux. La conséquence de cette apparente confiance fut que le secrétaire, convaincu de s'être laissé séduire par Louis XI, fut cousu dans un sac par ordre du duc, et jeté à la rivière, et que le duc lui-même se montra empressé à renouveler à Londun, le 27 juillet, le traité de Senlis, s'engageant de plus, par serment sur la croix de Saint-Laud, « que tant que Louis vivroit, il ne le prendroit ni tueroit, il ne » le feroit prendre, ni tuer, n'attenteroit ne feroit mal à sa personne, » ne lui feroit guerre ne à son royaume. » Louis XI fit, le 22 août 1477, un serment semblable en faveur du duc de Bretagne [1].

(1478.) Quoique l'armistice signé à Lens le 8 septembre eût été limité à dix jours, il avait ensuite été prolongé, et il avait suspendu les hostilités pendant l'hiver. Louis avait consacré cette saison à augmenter son train d'artillerie, et à le diriger vers la Flandre [2]. Dans les derniers jours d'avril 1478, il dénonça les hostilités, et il vint mettre le siége devant Condé. Cette ville, avec plusieurs châteaux du voisinage, se soumit au commencement de mai [3]. Quoique Louis fût présent à cette armée, ce n'était pas cependant de ce côté qu'il voulait faire les plus grands efforts. Il tenait surtout à recouvrer les deux Bourgognes, et il avait chargé de cette guerre Charles de Chaumont, sire d'Amboise, qui, en commandant l'armée française en Champagne,

[1] Lobineau, Hist. de Bretagne, l. XIX, p. 727-729. — D. Morice, Hist. de Bretagne, t. XIV, p. 133. — Actes de Bretagne, t. III, p. 313. — Daru, Hist. de Bretagne, t. III, l. VII, p. 49-53.

[2] Jean de Troyes, p. 373.

[3] *Ibid.*, p. 381. — J. Molinet, c. 52, p. 128. — Barante, t. XI, p. 401.

s'était acquis la réputation de beaucoup de douceur, de sagesse et de probité. Il avait renouvelé ses alliances avec René, duc de Lorraine ; il en avait conclu une nouvelle avec les Vénitiens ; il avait aussi cherché à exciter les Liégeois contre la maison de Bourgogne [1]. Ces négociations toutefois lui apportaient moins d'avantages que ne lui causait de dommage la signature, le 24 janvier, d'une paix perpétuelle entre les Suisses et Maximilien et Marie. Les premiers abandonnaient aux seconds, pour une somme de cent cinquante mille florins, tous les droits que la victoire avait pu leur donner sur la Franche-Comté, et ils interdisaient à leurs soldats de s'engager sous les drapeaux de France [2]. Bientôt Amboise fit voir que sa bonne foi et sa probité lui réussissaient mieux que toutes les petites manœuvres de son maître. Sa prévenance et sa libéralité attirèrent en grand nombre sous ses drapeaux les Suisses qui s'étaient engagés sous ceux de Bourgogne ; à leur tête, il attaqua successivement les petites villes qui s'étaient révoltées contre son prédécesseur; il entra de force dans Verdun sur le Doubs, Seurre, Semur, Montsaugeon, et enfin dans Beaune ; en sorte que, vers le milieu de juin, tout le duché de Bourgogne était de nouveau soumis à son pouvoir [3].

Aux yeux de Louis XI c'en était assez pour une année. Il craignait toujours, en poussant trop loin ses succès, d'engager ses rivaux à se coaliser contre lui. Il redoutait Édouard IV, parce qu'il savait bien que les Anglais le pressaient de faire la guerre à la France, et que les mécontents de France l'appelaient ; il redoutait l'empereur Frédéric, qui parlait d'émouvoir l'Empire en faveur de son fils Maximilien, et pour la défense du Cambraisis, du Hainaut et de la Franche-Comté, qui étaient des fiefs impériaux [4]. Il craignait enfin de rencontrer les Flamands dans le premier feu de leur enthousiasme pour Maximilien. Celui-ci avait assemblé à Bruges, le 30 avril, un chapitre de la Toison d'or ; il avait été déclaré chef de cet ordre. Les seigneurs de Flandre et de Hainaut, enchantés de sa jeunesse, de sa vaillance, de sa bonne mine, des égards qu'il leur montrait, tandis que Charles les avait rebutés par sa dureté, étaient impatients de combattre sous ses yeux, et l'on

[1] Alliance perpétuelle avec Venise, 9 janvier 1478. — Dumont, t. III. p. II, p. 18.

[2] Muller, Gesch. der Schweitz, B. V, c. 2. p. 147.

[3] Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 4, p. 30. — Muller, B. V, c. 2, p. 150. — Hist. de Bourg., t. XXII, p. 492. — Barante, t. XI, p. 421.

[4] Lettre de Frédéric III, 31 janvier, pour ordonner un armement général de l'Empire contre la France. — Dumont, t. III, p. II. p. 19.

assurait que l'armée qu'il avait assemblée à Mons comptait vingt mille combattants. Mais plus son adversaire se montrait belliqueux, plus Louis affectait de modération; il ne parlait que de soumettre aux tribunaux ses contestations sur l'héritage de Bourgogne; il adressait au parlement de Paris l'exposition de ses griefs contre Charles le Téméraire; il répondait à Frédéric en protestant qu'il ne voulait envahir aucune terre de l'Empire [1]. Enfin il se retira à Arras à l'approche de Maximilien. Il donna ordre à ses soldats d'évacuer Condé, ce qu'ils firent en pillant la ville et y mettant le feu; puis il proposa, le 8 juin, une trêve de huit jours pour entrer en négociation. Les commissaires se rencontrèrent au camp près de Vieux-Wendin. Louis consentit à retirer ses troupes du Hainaut et de la Franche-Comté, à évacuer Cambrai, à rendre Tournai à son ancienne neutralité; et, sur ces bases, une trêve d'une année fut signée le 11 juillet. Elle laissait à la France, comme fruits de la guerre, la conquête de la Picardie, de l'Artois et du duché de Bourgogne [2].

Pendant la négociation de cette trêve, la duchesse Marie avait donné, le 22 juin 1478, un fils à Maximilien, qu'il nomma *Philippe*, en mémoire de son aïeul maternel. C'était une garantie de l'alliance de la maison de Bourgogne avec celle d'Autriche, et de leur fusion future [3]. Tandis que cette naissance contrariait les projets qu'avait formés Louis, de s'emparer de l'héritage de Charles le Téméraire, le succès de nouvelles conspirations en Italie portait le trouble dans son âme. Julien de Médicis avait été tué, et son frère Laurent blessé, le 26 avril 1478, dans le temple de Florence; le pape Sixte IV était à la tête du complot, un cardinal et un archevêque le dirigeaient, des prêtres avaient porté les coups de poignard au moment de l'élévation de l'hostie [4]. Louis crut voir le pape et les prêtres armés également contre lui; il envoyait de toutes parts de magnifiques offrandes à Notre-Dame de la Victoire, à Notre-Dame de Cléry, à Saint-Fiacre, à Saint Martin de Tours, à Sainte-Marthe de Tarascon; il se rendait aussi en pèlerinage à différents sanctuaires [5]. Mais lors même que sa dévotion envers ses idoles redou-

[1] Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 493, 494. — Preuves de Bourgogne, n° 280, p. 382. — Barante, t. XI, p. 374, 380. 406.

[2] Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 26.—J. Molinet, c. 58, p. 152, et 60, p. 163. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 497. — Preuves, *Ibid.*, n° 286, p. 390. — Jean de Troyes, p. 388. — Duclos, l. VIII. p. 259. — Barante, t. XI, p. 414.

[3] J. Molinet, c. 59. p. 156. — Barante, t. XII, p. 1.

[4] *Voyez* Républ. italiennes, ch. 75. — [5] J. de Troyes, p. 389.

blait, Louis XI n'était point dominé par les prêtres ; il avait ses dieux portatifs, ses images en plomb de la Vierge, dont il ornait son chapeau, et devant lesquelles il se mettait en prières, ses patrones dans divers sanctuaires, ses fétiches enfin [1] : mais, dans l'esprit du fétichisme, c'était lui-même qui exerçait devant eux le sacerdoce ; il n'avait besoin d'aucun intermédiaire entre ses idoles et lui. Le pape, au contraire, et les prêtres lui apparaissaient le plus souvent comme un pouvoir rival dont il était jaloux. Un cordelier nommé *Antoine Fradin* excitait alors même à Paris, par ses prédications, le plus grand enthousiasme, d'autant qu'il ne se contentait pas de dénoncer les vices privés, il signalait avec éloquence les vices publics, ceux du gouvernement, ceux du roi lui-même. Olivier le Dain, qui alla l'entendre par ordre du roi, essaya de lui imposer silence ; mais la fermentation ne fit que s'en accroître ; les hommes juraient de le défendre, les femmes s'attroupaient autour du couvent des cordeliers, avec des couteaux cachés sous leurs jupes. Une proclamation fut faite le 26 mai pour défendre ces attroupements, sous peine de la vie, et cependant ils continuaient encore : enfin le moine Fradin fut exilé hors du royaume, et le premier président au parlement le fit partir le 2 juin [2]. Quatre jours après, le parlement reçut ordre d'informer contre le prince d'Orange, sur la dénonciation d'un apothicaire, qui prétendit avoir été chargé par ce prince d'empoisonner le roi comme il baiserait le coin de l'autel après la messe [3].

Mais la crainte des empoisonnements, des assassinats et des révoltes excités par les moines, n'engagea point Louis à montrer plus de déférence à la cour pontificale. Il publia à Sélomme, près de Blois, le 16 août, une ordonnance dans laquelle, après avoir signalé la part que le pape avait prise à la conspiration des Pazzi contre les Médicis, pour enrichir un homme presque inconnu, son neveu Jérôme Riario, tandis

[1] « Il avoit au surplus, dit l'évêque Claude de Seyssel, son chapeau tout plein » d'images, la plupart de plomb ou d'étain, lesquelles à tout propos, quand il lui » venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui prenoit, » il baisoit, se ruant à genoux, quelque part qu'il se trouvât, si soudainement » quelquefois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme. » Panégyrique de Louis XII, par Claude de Seyssel ; édit. de Théod. Godefroi, in-4°. Paris, 1615, p. 93.

[2] J. de Troyes, p. 382, 384. — Hist. de la ville de Paris. l. XVII, p. 871. — Barante, t. XII, p. 3.

[3] Hist. de Bourg., l. XXII, p. 492. — Barante, t. XII, p. 7. — Duclos, l. VIII, p. 261.

qu'il aurait dû réserver toutes les ressources de l'Église pour défendre l'Italie contre les Turcs, il déclara ne pas vouloir souffrir davantage qu'on levât sur la France un argent prodigué ensuite à des usages si honteux : il interdit donc, sous les peines les plus sévères, aux ecclésiastiques de se pourvoir en cour de Rome de bulles expectatives, qu'il déclara contraires aux saints canons et aux décrets de l'Église ; il défendit que ces bulles fussent à l'avenir exécutées ; enfin il ordonna qu'aucun argent ne fût envoyé désormais à Rome pour obtenir de telles grâces, pas plus par lettres de change qu'en espèce monnayées [1]. Au mois de septembre, le roi assembla à Orléans un concile de l'église gallicane, pour confirmer cette ordonnance, qui équivalait à peu près au rétablissement de la pragmatique sanction. Les prélats cependant, ne se trouvant pas assez nombreux pour une décision aussi importante, se contentèrent de demander au roi, ou de rassembler l'année suivante à Lyon toute l'église de France, ou d'obtenir du pape qu'il convoquât un concile œcuménique [2]. D'autre part, le roi envoya en Italie Philippe de Comines en ambassade auprès de la duchesse de Milan et des Vénitiens, pour les engager à faire passer des secours aux Florentins. Il paraissait mettre le plus vif intérêt à défendre cette république contre les entreprises du pape ; cependant il se contenta de solliciter pour elle ses alliés, et il ne lui envoya lui-même ni hommes ni argent [3]. Il avait aussi député à Rome, au mois de décembre, une ambassade solennelle pour offrir au pape sa médiation ; mais Sixte IV trouva moyen, par ses artifices et ses lenteurs, de la rendre inefficace [4].

Dans toute sa politique extérieure, Louis se proposait pour but de maintenir la paix ; c'était l'objet de l'activité prodigieuse qu'il déployait dans ses négociations, des ambassades qu'il envoyait dans tous les sens, des traités souvent contradictoires qu'il concluait ; mais si l'excès de sa finesse, en éveillant la défiance, lui faisait souvent manquer son but, il éprouvait aussi une difficulté extrême à maintenir cette paix qu'il désirait, par l'état seul de fermentation où se trouvait l'Europe, et

[1] Isambert, recueil des anc. lois françaises.—Recueil des Ordonnances, t. XVIII, p. 425. Dès le 8 janvier 1476, Louis avait annoncé le désir de convoquer un concile général à Lyon. Isambert, recueil, t. X, p. 740.

[2] Labbe Concil. gener , t. XII, p. 1433, et t. XIII, p, 1465. — Raynaldi Ann. eccles., 1478, § 13 et 14. — J. de Troyes. p. 390. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 90.

[3] Comines, t. XII, l. VI, c. 5, p. 40.

[4] Histoire du Languedoc, l. XXXV, p. 55. — Raynaldi Annal. eccles., 1479, § 10 et 11.

par les révolutions qui éclataient sans cesse autour de lui. La trêve de Vieux-Wendin lui semblait avoir pourvu, au moins pour une année, à la tranquillité de ses frontières du côté des Pays-Bas et de l'Allemagne; mais il avait encore à s'assurer de la continuation de la paix avec l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, et, dans chacune de ces contrées également, il eut besoin de son extrême activité pour y pourvoir.

Du côté de l'Italie, nous venons de dire quelles étaient les négociations de Louis avec les Florentins, les Vénitiens et le pape. Cette péninsule lui présentait encore d'autres motifs d'inquiétude. Jean Galeas Sforza, qui avait succédé, dans le duché de Milan, à son père, assassiné deux ans auparavant, n'était qu'un enfant de huit ans, sous la tutèle de Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. Bonne venait d'être violemment attaquée par les frères de son mari, qui voulaient s'emparer de la régence; un des objets de la politique de Louis et de la mission de Comines en Italie était de la maintenir en possession du pouvoir [1]. En Piémont, la duchesse Yolande, sœur de Louis et régente de Savoie, mourut le 29 août. Son fils Philibert Ier n'avait que douze ans. Les oncles de celui-ci, Philippe comte de Bresse, et le comte de Romont, voulaient se saisir de l'autorité. Louis XI avait éprouvé tout récemment encore leur inimitié; cependant, au lieu de leur montrer du ressentiment, il s'attacha à les gagner par des faveurs nouvelles : il donna à Philippe de Bresse le comté de Lauraguais et une pension de douze mille livres, et il l'engagea à signer, le 13 septembre, un traité, par lequel ce comte lui promettait de le servir envers et contre tous, tandis que le crédit de Louis fit désigner le comte de la Chambre pour gouverner la Savoie jusqu'à la majorité du jeune duc [2].

Du côté de l'Espagne, Louis désirait également une paix, à laquelle don Juan, roi d'Aragon, se refusait toujours; mais Ferdinand et Isabelle, qui ne se croyaient pas encore bien assurés en Castille contre Jeanna la Bertraneja, qu'ils avaient exclue de l'hérédité de son père, montrèrent plus d'empressement à se réconcilier à la France. Un traité fut signé à Saint-Jean de Luz, le 9 octobre 1478, par lequel Ferdinand renonça à toute alliance avec Maximilien d'Autriche, et Louis promit de ne donner aucune assistance au roi de Portugal et à Jeanne. Ferdi-

[1] Hist. des Rép. italiennes, c. 84.

[2] Guichenon, Hist. de Savoie, t. II, p. 145 et 169. — Preuves, *Ibid.*, t. IV, p. 439. — Dumont, Corps Diplomat., t. III, p. II, p. 45.

nand promit aussi de travailler à engager son père à se réconcilier avec la France, ou, s'il ne pouvait y réussir, il promit qu'il ne lui donnerait point de secours [1]. Cet engagement fut bientôt rendu inutile par la mort du vieux roi d'Aragon, survenue le 19 janvier 1479 : la couronne de Navarre passa à sa fille Éléonore, veuve du comte de Foix, celle même à l'ambition de laquelle son frère et sa sœur le prince de Viane et Blanche de Navarre avaient été sacrifiés. Elle ne porta que trois semaines cette couronne, acquise par tant de crimes, et elle mourut le 12 février suivant [2]. Ferdinand hérita du royaume d'Aragon, qui se trouva dès lors réunie à celui de Castille ; élevant ainsi au-delà des Pyrénées une puissante monarchie, rivale de la France, là où les prédécesseurs de Louis XI n'avaient encore vu que des princes peu redoutables, et qui ne leur donnaient jamais d'inquiétude.

Du côté de l'Angleterre enfin, Louis ne négligeait aucun moyen pour confirmer Édouard IV dans son indolence, et pour éviter une brouillerie qu'il semblait redouter plus que tout autre. Édouard IV, qui avait gagné huit ou neuf batailles, et qui n'avait pas seulement la bravoure du soldat, mais le coup d'œil du général, ne s'élevait au-dessus des autres hommes qu'au moment du combat. Dès qu'il rentrait dans son palais, on le voyait dominé par sa femme ; intempérant et avide de plaisir, cruel sans but et impitoyable ; nonchalant, et aussi désireux de la paix que son peuple l'était de la guerre. Pour l'entretenir dans ces dispositions, Louis XI lui faisait payer avec une grande régularité les cinquante mille écus qu'il lui avait promis annuellement, en même temps il répandait seize mille écus par année en pensions parmi ses principaux conseillers ; il recevait toujours ses ambassadeurs avec un visage riant, il les comblait de présents, et sans leur donner jamais sur rien de réponses catégoriques, il les renvoyait toujours contents [3]. Il avait à combattre l'influence de la sœur d'Édouard IV, Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, qui travaillait de tout son pouvoir à armer l'Angleterre contre la France, en représentant les ravages exercés dans les districts des Pays-Bas qui lui avaient été assignés pour douaire, comme des hostilités contre sa personne. Louis, au contraire, s'efforçait de la séparer de la guerre qu'il faisait contre la maison de Bourgogne, et il lui offrait une pension équi-

[1] Traités de paix, t. I, p. 668 et 683. — Dumont, Corps diplomat., t. III, p. II, p. 46.
[2] Mariana, t. VIII, l. XXIV, c. 19, p. 517.
[3] Comines, t. XII, l. VI, c. 2, p. 4-16.

valente au revenu des pays où il était forcé de porter ses armes [1]; d'autre part, un crime rapprocha Édouard IV de Louis XI. Ce roi n'avait point pardonné au duc de Clarence, son frère, de s'être déclaré contre lui du temps de la rébellion de Warwick, il l'avait de tout temps traité avec défiance, et lui avait refusé les grâces et la part au gouvernement auxquelles Clarence croyait avoir des droits : il était toujours plus aigri contre lui par sa femme, dont le père avait péri dans la dernière guerre civile, et par son frère, le cruel Richard, duc de Glocester, qui lui succéda. Il fit condamner à mort, comme coupable de haute trahison, un ami intime de Clarence, pour avoir proféré une imprécation contre lui, au moment où il lui avait tué un cerf qu'il aimait; et Clarence ayant à son tour témoigné avec emportement combien il était indigné de cette injustice, le roi avait feint de prendre sa colère pour l'indication d'un complot, l'avait fait accuser de haute trahison, et condamner à un supplice effroyable, après quoi, par grâce, il l'avait fait noyer le 11 mars, dans un tonneau de Malvoisie. On assure qu'il avait auparavant consulté Louis XI sur ce qu'il avait à faire, et que celui-ci avait répondu seulement par un vers de Lucain, pour l'engager à se presser [2]. Édouard IV, devenu plus odieux à ses sujets par ce fratricide, mit aussi plus d'importance à conserver la paix au-dehors, et par diverses négociations avec Louis, il prolongea la trêve de Pecquigny jusqu'à une année après la mort de l'un et l'autre roi ; il agréa même une trêve de cent ans, qui ensuite ne fut pas ratifiée, parce qu'il voulait y faire comprendre le duc Maximilien de Bourgogne parmi ses alliés [3].

(1479.) En effet, Louis avait bien consenti à une trêve d'une année avec Maximilien, et à des négociations de paix, par des commissaires qui s'assemblèrent à Cambrai ; mais avant de la conclure, il voulait obtenir de nouveaux avantages sur la maison de Bourgogne. Ses commissaires furent chargés d'affirmer, contre l'évidence historique, que tous les grands fiefs de France étaient soumis à la loi salique, et exclusivement masculins. Cette mauvaise foi irrita ses adversaires, qui mau-

[1] Lettre de Marguerite à Édouard, du 29 mars. — Preuves de Bourgogne, nos 281 et 283. p. 389. — Barante, t. XI, p. 390.

[2] Tolle moras, sæpe nocuit differre paratum. — Cabinet de Louis XI, c. 8, p. 230. — Rapin Thoyras t. V, l. XIII. p. 103. — Guaguini Compend., l. X, f. 158.

[3] Traité du 25 octobre 1477. Rymer, t. XII. p. 46, du 13 mars 1478. *Ibid.*, p. 52; et du 14 et 15 février 1479. *Ibid.*, p. 86, 101 et 103.—Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 496. — Barante, t. XII, p. 42.

quèrent bien plus ouvertement encore à la probité. Quoique la trêve ne dût expirer qu'au mois de juillet, ils s'emparèrent par surprise, le 27 avril 1479, du château de Selles et de la ville de Cambrai, puis ils attaquèrent Bohain, près Guise, et s'en étant rendus maîtres, ils en massacrèrent toute la garnison [1].

Quoique Louis n'eût lui-même pas très-bien observé la trêve, il se plaignit amèrement de sa violation. Pendant l'hiver, pour se préparer au renouvellement des hostilités, il avait écarté de l'armée quelques-uns de ceux dont il se défiait, et entre autres le grand maître comte de Dammartin, alors âgé de soixante-huit ans, auquel il avait donné sa retraite, que celui-ci ne demandait pas. Aussi, quoiqu'il accompagnât ce congé d'expressions flatteuses, et qu'il laissât le comte très-riche, celui-ci s'en tint pour offensé [2]. En même temps le roi avait cassé dix compagnies d'ordonnance; il avait fait faire leur procès à quelques-uns des capitaines soupçonnés d'avoir voulu passer au service de Maximilien; l'un d'eux, nommé d'Oriole, convaincu seulement d'avoir tenu des propos injurieux pour le roi, eut la tête tranchée ainsi que son lieutenant, et leurs corps, coupés en morceaux, furent attachés aux portes des villes frontières [3]. Pour remplacer les compagnies d'ordonnance qu'il avait licenciées, Louis XI solda des Suisses, qui, n'entendant point la langue française, et ne songeant qu'à leur paye, lui paraissaient plus à l'abri des intrigues, plus dévoués et plus obéissants. D'ailleurs ils étaient plus rapprochés du pays où il voulait porter la guerre; renonçant à la conquête des Pays-Bas, qu'il avait tentée en vain l'année précédente, il voulait désormais tourner tous ses efforts contre la Franche-Comté.

Il donna ordre à Charles d'Amboise d'attaquer cette province dès qu'il reçut la nouvelle de la violation de la trêve. Celui-ci s'approcha de Dôle au commencement de mai, s'empara de plusieurs châteaux du voisinage, attira dans une embuscade les jeunes gens de l'université qui avaient pris les armes, et en tua le plus grand nombre; il mit enfin le siége devant la ville. Les Suisses avaient abandonné les Comtois; le prince d'Orange se trouvait sans argent; les bourgeois de Dôle, par une contribution volontaire, rassemblèrent entre eux assez d'argent

[1] J. de Troyes, p. 400. — J. Molinet, c. 63, p. 187. — Barante, t. XII, p. 56.
[2] Duclos, l. IX, p. 296. — Barante, t. XII, p. 49. — Cabinet de Louis XI, c. 9, p. 241, où l'on trouve la lettre du roi, la réponse du grand-maître, et l'état de ses traitements montant à 23,200 liv. de rente.
[3] J. de Troyes, p. 397. — Duclos, l. IX, p. 293.

pour lever dans le pays de Ferrette un corps de troupes auxiliaires; comme elles entraient dans leur ville, un prêtre, à la porte, recevait leur serment, puis les bourgeois se les partageant entre eux, leur offraient un verre de vin, et les faisaient asseoir à leur table; mais ni la religion du serment, ni le lien de l'hospitalité ne pouvaient retenir ces hommes féroces. En chemin ils avaient secrètement traité avec Charles d'Amboise. En se relevant de la table où l'on venait de les admettre, ils s'écrièrent: France! France! ville gagnée! et égorgeant leurs hôtes, ils s'élancèrent sur les deux corps-de-garde où les bourgeois étaient en force; en même temps les Français entraient dans la ville; presque tous les habitants furent massacrés; la ville fut pillée pendant deux jours et ensuite brûlée: c'était la capitale de la Comté de Bourgogne, et les archives de la province périrent dans cet incendie. Poligny, Salins, Arbois, Vesoul et Auxonne furent prises ensuite l'une après l'autre. Les aventuriers suisses, qui formaient le nerf de l'armée française, se conduisirent dans cette guerre avec une atroce barbarie, et on assurait que, depuis les grandes invasions des barbares au cinquième siècle, la province n'avait jamais été si horriblement ravagée. La ville libre et impériale de Besançon fut à son tour obligée de capituler le 5 juillet, et de se mettre sous la protection du roi, de recevoir de lui un capitaine et un chef de justice, et de lui promettre la moitié du produit de ses gabelles: c'étaient les mêmes conditions auxquelles elle avait traité précédemment avec les ducs de Bourgogne [1]. Le roi, qui, pendant ce temps, était venu à Dijon, et qui prêta serment, le 31 juillet, de maintenir les priviléges et les immunités de la ville, s'occupa en même temps d'instituer un parlement en Bourgogne; il en avait ordonné la création au mois de mars 1477, mais il ne put le mettre en activité qu'au mois d'août 1480 [2].

Les sires du Lude et de Cérisais commandaient à Arras; avertis de la rupture de l'armistice, ils tentèrent de surprendre Douai; quelques hommes déguisés devaient s'emparer de la porte, tandis qu'avec le reste de leur troupe ils se tenaient cachés dans les blés; mais à peine

[1] Capitulation de Besançon, Dumont, t. III, p. II, p. 68. — Hist. de Bourgogne, t. IV, l. XXII, p. 498-501. — Preuves, *Ibid.*, § 292, p. 404. — J. de Troyes, p. 400. — Duclos, l. IX, p. 297. — Barante, t. XII, p. 58-63. — Fr. Belcarii, l. IV, p. 87.

[2] Preuves de l'Hist. de Bourg., nos 278 et 294, p. 379, 407. Lettre du 18 mars, portant création du Parlement de Bourg. — Isambert, t. X, p. 767. — Laurière, t. XVIII, p 252.

étaient-ils arrivés au lieu de l'embuscade, que les coulevrines de la ville commencèrent à jouer sur eux. Les habitants d'Arras, qu'ils avaient rançonnés impitoyablement, et qui détestaient le joug français, avaient averti ceux de Douai de tous leurs projets. Il fallut se retirer ; mais du Lude en conçut une rage indicible contre Arras, qu'il communiqua à Louis XI [1]. Celui-ci jura de détruire une ville qui continuait à le regarder en ennemi, encore qu'il fût son maître. Arras était cependant une des cités les plus riches et les plus industrieuses de ses États ; elle était déjà célèbre par ses tentures de tapisserie, qu'en Italie on désignait dès-lors sous le nom d'*Arazzi*. Au mois de juillet, Louis ordonna de raser les murailles et les fortifications d'Arras, d'en expulser, sans aucune exception, tous les habitants, et de les remplacer par une colonie qu'on tirerait des principales villes de son royaume. Il donna à cette ville nouvelle le nom de *Franchise*, en raison des priviléges étendus qu'il lui accordait. Mais puissant pour faire le mal, il ne réussissait pas si aisément à faire le bien. Ses francs-archers ne laissèrent pas dans Arras un seul habitant ; les malheureux, forcés d'emporter leurs enfants et les seuls effets précieux dont ils pouvaient se charger, partaient à pied, sans savoir où se diriger ; la plupart périrent de misère avant d'avoir trouvé moyen de s'établir ; tandis que tous les efforts du roi furent vains pour repeupler sa ville nouvelle de Franchise. Ni les promesses ni les menaces, continuées pendant quatre ans, ne purent y fixer des habitants industrieux [2].

Le maréchal de Gié et le sire d'Esquerdes avaient été chargés par Louis XI du commandement de la frontière de Flandre. Le duc Maximilien, profitant du zèle que les Flamands mettaient à se distinguer à ses yeux, assembla à Saint-Omer une armée de vingt-sept mille combattants, avec laquelle il se mit en marche le 25 juillet, pour assiéger Thérouane. Le sire de Saint-André commandait dans cette ville quatre cents lances et quinze cents arbalétriers; le sire d'Esquerdes avait à Blangy dix-huit cents lances, quatorze mille archers et une nombreuse artillerie; sa gendarmerie, plus du double supérieure en nombre à celle de Maximilien, l'emportait encore par sa réputation et le courage des chefs de chacune de ses compagnies. Il marcha vers Thérouane pour délivrer cette ville : les plus sages conseillers de Maximilien le pressaient d'é-

[1] J. Molinet, c. 64, p. 192. — Duclos, l. IX. p. 299. — Barante, t. XI, p. 244.

[2] *Ibid.*, p. 195. — Barante, t. XI, p. 247. — T. XII, p. 67. — Recueil des Ord. Laurière, t. XVIII, p. 642.

viter le combat; mais les Flamands, qui l'emportaient sur les Français par le nombre et la qualité de leur infanterie, lui persuadèrent au contraire de lever le siége pour avancer, et se mettre en bataille à Guinegate, en couronnant la colline de ce nom [1]. Il rangea en une seule ligne son infanterie flamande, armée de ses longues piques; devant elle il dispersa en tirailleurs, ou, selon l'expression du temps, en herse, cinq cents archers anglais et trois mille arquebusiers allemands; la cavalerie était placée sur les ailes; les chevaliers portaient pour la plupart le bras droit désarmé, d'après un vœn de galanterie ou en signe de défiance.

Le 7 août, au point du jour, les Français, qui avaient passé la nuit sur la colline d'Enghien, vis-à-vis des Flamands, descendirent dans la plaine qui sépare les deux collines, et y laissèrent leurs bagages. Ils commencèrent ensuite à monter la colline dont Maximilien occupait le sommet, et à deux heures après midi seulement ils purent en venir aux mains. Le sire d'Esquerdes chargea avec impétuosité la cavalerie bourguignonne qui se trouvait à l'aile gauche; bientôt il la sépara de son infanterie, et il la força à prendre la fuite. Il aurait dû alors tourner sur les bataillons flamands, et les attaquant de front, en flanc et à revers, il les aurait probablement détruits; mais chaque gendarme estimait qu'il y avait bien plus de profit à faire prisonnier un cavalier gentilhomme et capable de payer une bonne rançon qu'à tuer un fantassin, sur lequel il n'y avait rien à gagner. Toute cette brillante cavalerie française, qui faisait le nerf de l'armée, se mit donc à la poursuite de la cavalerie bourguignonne, qui fuyait vers Aire et Saint-Omer, et avant la fin de la journée elle lui fit près de neuf cents prisonniers. Les deux infanteries, qui étaient demeurées vis-à-vis l'une de l'autre, se trouvaient dans une proportion de force inverse. Le duc Maximilien était en tête de la sienne, avec les comtes de Romont et de Nassau; les Français n'étaient conduits que par des capitaines de francs-archers sans réputation, car les sires d'Esquerdes, de Torcy et tous les autres gentilshommes étaient à la poursuite de la cavalerie de Bourgogne, qu'ils ne quittèrent que quand elle arriva aux fossés d'Aire ou à ceux de Saint-Omer. Déjà les Français, en montant la colline, avaient beaucoup souffert du trait des archers et arquebusiers; ils attaquèrent cependant les milices flamandes avec vaillance, en même temps que le sire de Saint-

[1] Phil. de Comines, t. XII, l. VI, c. 6, p. 46. — J. Molinet, c. 66, p. 199. — Hist. de Bourgogne, l. XXII, p. 501. — Duclos, l. IX, p. 300. — Barante, t. XII, p. 68.

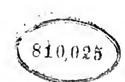
André sortit de Thérouane à la tête de sa garnison, et vint les prendre par derrière. Mais ce dernier ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, commença à les piller, en massacrant les femmes, les enfants et les prêtres, qu'ils avaient laissés sur leurs chariots : les autres vinrent se briser contre les longues piques des Flamands; ils furent mis dans une complète déroute, et comme ils se retiraient vers un village, ils furent arrêtés par une forte haie, où l'on en fit un horrible massacre. A leur tour, les Flamands les poursuivirent jusque dans la plaine, où ils trouvèrent leurs bagages, qu'ils pillèrent. Déjà la nuit approchait quand ils virent revenir le sire d'Esquerdes à la tête de sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Celui-ci, étonné de trouver son armée vaincue en son absence, n'eut ni le temps ni la vigueur de renouveler le combat, et il se retira à Blangy pour y recueillir les fuyards [1].

Douze ou quatorze mille combattants demeurèrent, à ce qu'on assure, sur ce champ funeste de Guinegate. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu un si grand nombre de morts; la perte était à peu près égale des deux côtés, les bagages des deux armées avaient été également pillés; les Français emmenaient de beaucoup le plus grand nombre de prisonniers, mais les Bourguignons s'attribuaient l'honneur du combat pour être demeurés maîtres du champ de bataille. L'un et l'autre parti s'attribua la victoire; l'un et l'autre la célébra par des feux de joie; l'un et l'autre cependant se sentait trop affaibli pour en tirer aucun avantage. Louis XI avait été fort irrité de ce que le sire d'Esquerdes avait livré bataille sans son ordre et contre la règle qu'il avait toujours prescrite de ne rien mettre au hasard; il croyait de plus qu'on le trompait, et que la défaite était bien plus réelle qu'on n'avait voulu le lui dire. Lorsqu'il fut enfin tranquillisé sur ses suites, il ne songea plus qu'à remédier au désordre qui l'avait causée. Il ordonna que désormais tout le butin fût mis en un seul tas, pour être vendu à l'enchère et le prix partagé entre tous les combattants. Il voulut surtout que les prisonniers fussent mis au butin comme le reste; qu'on fît comprendre aux simples soldats qu'ils auraient ainsi leur part à toutes les prises, aux officiers, qu'ils pourraient acheter les prisonniers les plus considérables pour fort

[1] Comines, l. VI, c. 6, p. 46-49. — J. Molinet, c. 66, p. 199. J. de Troyes, p. 404. — Guaguini Compend., l. X, f. 159. — Belcarius, t. III, p. 83. — Histoire de Bourgogne, l. XXII, p. 501. — Duclos, l. IX, p. 300, 301. — Barante, t. III, p. 68-81.

peu d'argent, et gagner beaucoup en les mettant à rançon; en même temps il donnait des ordres pour que ceux qui pourraient lui nuire ne fussent jamais délivrés. Enfin il indiquait à M. de Saint-Pierre son motif secret pour avoir rendu cette ordonnance. « M. le grand sénéchal, » mon ami, lui disait il, parlez à tous ces capitaines, chacun à part; » faites que la chose vienne comme je la demande, et incontinent que » vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en pour me faire plaisir...; » que ces prisonniers, même les plus gros, se vendent pour un rien, » c'est ce que je demande; afin qu'une autre fois ils tuent tout et ne » prennent plus ni prisonniers ni chevaux, ni pillage; alors nous ne » perdrons jamais de bataille.... Mais gardez qu'il ne reste un seul » prisonnier dans Thérouane. M. le grand sénéchal, si M. de Saint-» André fait mine de vous désobéir, mettez-lui vous-même la main » au cou, et lui ôtez par force les prisonniers, et je vous assure que je » lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules [1]. »

[1] Lettre du 5 septembre 1479. — Barante, t. XII, p. 84, 85. — Duclos, l. IX, p. 303. — Hist. de Bourg., l XXII, p. 502.



FIN DU TOME HUITIÈME.



TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME HUITIÈME

SIXIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

FIN DE LA TABLE.








LABORATORIO
DI LEGATORIA DI LIBRI
GIUSEPPE MICARELLI
VIA DEL GOVERNO VECCHIO 93-94
ROMA
TELEFONO 50-14

